REVUE AFRICAINE

VOLUME 9 ANNÉE 1865

JOURNAL DES TRAVAUX
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ
SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DB L'ALGÉRIE
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN.

ALGER
A. JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
A RNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
RUE DU PALAIS

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE,
30, RUE DES BOULANGERS.

1865

REVUE AFRICAINE

JOURNAL DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ET SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE,
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN
ET DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALGER.

« La Société historique algérienne entend le mot
» *histoire* dans son acception la plus large, y com-
» prenant, avec l'étude des personnes, des faits et
» des monuments, celle du sol même auquel ils se
» rapportent. Elle s'occupe donc de l'histoire pro-
» prement dite, de la géographie, des langues, des
» arts et des sciences de *toute* l'Afrique septentrio-
» nale. » (*Extrait des* STATUTS)

TOME NEUVIÈME. — ANNÉE 1865.

ALGER

CHEZ BASTIDE, LIBRAIRE-ÉDITEUR, PLACE DU GOUVERNEMENT

CONSTANTINE	PARIS
ALESSI ET ARNOLET, LIBRAIRES	CHALLAMEL AÎNÉ. EDITEUR
Rue du Palais	30, Rue des Boulangers

1865.



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

9e Année. N° 49. JANVIER 1865.

Revue africaine

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE.

PRÉSIDENT HONORAIRE FONDATEUR

S. E. M. le Maréchal, comte RANDON, ministre de la guerre, etc.

MEMBRES FONDATEURS

MM.

BÉQUET, conseiller du gouvernement (décédé).
BERARD, receveur du timbre extraordinaire (démissionnaire).
BERBRUGGER, conservateur de la bibliothèque et du musée d'Alger.
BRESNIER, professeur à la chaire d'arabe d'Alger.
BROSSELARD, préfet d'Oran.
CLERC, interprète militaire.
DEVOULX, conservateur des archives arabes du domaine.
ELMIRE, vice-consul d'Angleterre.
SCHOUSBOE, interprète principal militaire.
SLANE (Baron de), membre de l'Institut.
GALINIER (Général).
MAC CARTY, ingénieur civil.

COMPOSITION DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1865.

MM.

Berbrugger, président.
Bresnier, premier vice-président.
Cherbonneau, deuxième vice-président.
Bonnet, secrétaire.
Serpolet, secrétaire adjoint.
Devoulx, trésorier-archiviste.

LISTE GÉNÉRALE.

PRÉSIDENTS HONORAIRES

MM.

De Mac Mahon, Duc de Magenta, gouverneur général de l'Algérie.
Général Desvaux, sous-gouverneur de l'Algérie.
Général De Martimprey, ex-sous-gouverneur de l'Algérie.
Géry, ancien préfet d'Alger, aujourd'hui préfet de la Corse.
Léon Renier, membre de l'Institut.
Levert, anc. préfet d'Alger, aujourd'hui préfet du Pas-de-Calais.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Le colonel Augeraud, commandant supérieur du cercle de Sétif.
Brosselard, préfet d'Oran.
Le général Creully.
Delacroix, recteur de l'Académie d'Alger.
Donop, intendant en chef, en retraite.
Général Daumas.
Général Liébert, commandant la subdivision de Miliana.
Lapaine, secrétaire général du gouvernement.

Majorel, conseiller du gouvernement.
S. E. le Ministre d'État.
S. E. le Ministre de l'Instruction publique.
M. Sarlande, Maire d'Alger.
Mgr Pavy, évêque d'Alger.
Général Perigot, Ct la division et la province de Constantine.
Pierrey, premier Président de la Cour impériale.
Roches, ambassadeur de France au Japon.
Général Renault, sénateur.
Général Rechid, commandant en chef à Soussa (Tunisie).
De Toustain du Manoir, préfet de Constantine.
Général Yusuf, commandant la division d'Alger.
Yvan, sous-chef au ministère de l'intérieur.

MEMBRES RÉSIDANTS

MM.

Anrès, employé à la mairie.
Baudicour (de), homme de lettres.
Berbrugger, conservateur de la bibliothèque et du musée d'Alger.
Bresnier, professeur à la chaire d'arabe d'Alger.
Bosquet, négociant.
Bouderba, interprète militaire.
Bonnet, chef de bureau à la Mairie.
Bourjot (Dr), ancien professeur.
Behaguel, homme de lettres.
Cherbonneau, directeur du collège impérial arabe-français.
Casamajour, employé au secrétariat général.
Depeille.
Durando, botanicien.
Desvignes, pharmacien.
Devoulx, conservateur des archives arabes du domaine.
Durand, interprète assermenté.
Elmore, vice-consul d'Angleterre.
Faure (Dr).
Fenoux Maubras, sous-chef au secrétariat général du gouvernt.
Guiauchain, architecte en chef du département.
Gasson, directeur des contributions diverses.

Ginisty, colonel en retraite.
Gandillot (Ernest), propriétaire.
Houdetot (d'), au secrétariat général du gouvernement.
Hanoteau (lieutenant-colonel).
Houdas, professeur au collège impérial arabe-français.
Jacquin, conseiller municipal.
Latour, père, artiste sculpteur.
Lodoyer, propriétaire.
Mac Carty, ingénieur civil.
Maillefer (Dr).
Neveu Dérotrie, ingénieur des ponts-et-chaussées.
Neyrand, professeur au collège arabe-français.
Portmann, artiste lithographe.
Perron (Dr), inspecteur général de l'instruction publique musulmane.
Rietscheld, médecin principal, au Dey.
Rougemont (de), ingénieur des ponts-et-chaussées.
Schousboë, interprète principal militaire.
Suchet (l'abbé), archidiacre.
Solvet, président de chambre à la cour impériale.
Serpolet, architecte voyer.
Serry (de), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.
Tellier, secréraire général de la préfecture d'Alger.
Urbain, conseiller du gouvernement.
Ville, ingénieur en chef des mines.
Vivien, vice-président du tribunal civil.
Vialar (Baron de), conseiller général, etc.
Vaudouard Lemoce, bibliothécaire du secrétariat général du gouvernement.
Vatonne, ingénieur des mines.
Vigneral (de), capitaine d'état-major.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.
Augouard, commissaire-civil. Nemours.
Avezac (d'), garde général des archives de la marine de France. Paris.

Aucapitaine, sous-lieutenant au 36e de ligne. Médéa.
Alisse, au bureau arabe civil de Médéa.
Azéma de Montgravier (le C.), directeur de l'artillerie, à Montpellier. (décédé.)
Aublin (le Cap.), au bureau arabe de Bousada.
Bourgade (l'abbé), aumônier de St-Louis. Tunis.
Bernard (lieutenant-colonel), commandant de la place de Tlemcen.
Bulliot, homme de lettres. Autun.
Bron (le Baron) commissaire civil de Batna.
Boudard, secrétaire de la société archéologique de Béziers.
Boissonnet (le colonel), directeur de l'artillerie, à Perpignan.
Beulé, membre de l'Institut. Paris.
Broglie (le prince Albert de). Paris.
Barth (Dr), voyageur en Afrique. Berlin (Prusse).
Bréauté (Ct), conseiller général. Médéa.
Bertrand (le Baron Alphonse), chef d'escadron dans la garde. Paris.
Boucher de Perthes, homme de lettres. Abbeville.
Botta, consul général, à Tripoli de Barbarie.
Botta (le Baron de), à Stutgard (Allemagne).
Bataille, employé au cadastre, à Mostaganem.
Beury, architecte dessinateur du génie, à Batna.
Clerc, interprète militaire, à Miliana.
Chancel (de), sous-préfet de Blida.
Chanzy (de), chef du bureau arabe de Constantine.
Combarel, professeur à la chaire d'arabe. Oran.
Carette (le Ct), chef du génie, à St-Malo.
Crispin (le général Don) de Sandoval. Madrid (Espagne).
Coquerel, ingénieur civil. Paris.
Caumont (de), homme de lettres. Caen.
Clément (Dr), à Soussa (Tunisie).
Cusson, homme de lettres. Oran.
Charoy, architecte de la ville d'Aumale.
Costallat, sous-préfet de Miliana.
Crouzat, sous-bibliothécaire, à Béziers.
Dastugue (Ct.), commandant supér. du cercle de Nemours.

Dolly, chef de bureau à la préfecture de Constantine.
Dax (Comte Léon de). Paris.
Duval, homme de lettres. Paris.
Derode, négociant, Dunkerque.
Delebecque, capitaine à la légion étrangère, Sidi Bel-Abbès.
Espina, vice consul de France à Soussa (Tunisie).
Finot, lieutenant d'infanterie.
Fey, employé au génie, Toulon.
Flüegel (le professeur), Dresde (Allemagne).
Feraud (Louis), interprète militaire. Constantine.
Flogny (Ct.), commandant supérieur de Tebessa.
Frégier, président du tribunal de Sétif.
Frémilly (Louis), adjoint à Stora.
Fourtier, payeur de la guerre, à Montpellier.
Gayangos, membre de l'académie des sciences de Madrid.
Gantès (comte de), sous préfet de Bône.
Galland (cap. de), chef du bureau arabe de Cherchel.
Gay, médecin de colonisation à Ténès.
Ghisolfi, négociant à Sétif.
Guin, interprète de l'armée à Dra-el-Mizan.
Gaspary (André), ingénieur ordinaire, à la Goulette (Tunisie).
Guès, commissaire de police à Orléansville.
Germeix, inspecteur des bâtiments civils à Philippeville.
Gourgeot, interprète militaire, à Sidi bel Abbès
Hénon, interprète militaire, à Batna.
Héricart de Thury, au château de Paley (France).
Hugo (Général), commandant la subdivision de Mostaganem.
Holinski, voyageur. Paris.
Judas, orientaliste. Paris.
Jordao, avocat, Lisbonne (Portugal).
Lhotellerie (de), conservateur du musée archéologique de Cherchel.
Loliot (cap.), à la direction arabe d'Oran.
Leclerc (Dr), chirurgien major du 3e spahis. Constantine.
Lapasset (colonel), commandant la subdivision de Mostaganem.
Lamothe-Langon, sous-préfet de Guelma.
Laquière (cap.) chef du bureau arabe de Ténès.

Longperrier (de), conservateur des antiques du Louvre.
Lirou, traducteur assermenté à Guelma.
Lallemand (colonel), commandant la subdivision d'Orléansville.
Le Clercq (Augustin), au secrétariat général du ministère des finances.
Lagarrigue, homme de lettres, Béziers.
Limendoux, commissaire civil de Cherchel.
Lacger (Dr), médecin principal de l'hôpital militaire de Toulouse.
Leroux (chef d'escadron), à Batna.
Martel, propriétaire à Oran.
Mercier, pharmacien à Aumale.
Montigny (de), secrétaire général de la préfecture d'Oran.
Marion, bibliothécaire d'Oran.
Malglaive (de), commandant du génie en retraite.
Meyer, interprète militaire, Dellis.
Millon, pharmacien en chef de l'hôpital du Dey.
Mangoin, secrétaire général de la préfecture. Constantine.
Neveu (Général de), commandant la subdivision de Dellis.
Nicolle (Henri), homme de lettres. Paris.
Otten, sous-préfet de Mostaganem.
Poulle, vérificateur du domaine à Bône.
Pein (colonel), commandant la subdivision de Batna.
Pigalle, capitaine en retraite à Biskra.
Potet (Ct. du), conseiller municipal à Cherchel.
Polignac (le prince de), cap. d'état-major. Sétif.
Piesse (Louis), homme de lettres. Paris.
Pharaon (Florian), homme de lettres. Paris.
Pignon, directeur de l'école arabe française de Tlemcen.
Pommereau, conseiller général. Ténès.
Reboud (Dr), médecin major. Bône.
Réméon-Pescheux, homme de lettres. Constantine.
Robertson, homme de lettres. Paris.
Roger, conservateur du musée archéologique de Philippeville.
Rousseau (Alphonse), consul de France à Serajevo (Turquie).
Summaripa (de), 1er drogman du consulat général de France à Tanger.

Slane (Baron de), membre de l'Institut. Paris.
Séjourné (le lieutenant), à la direction des affaires arabes d'Oran.
Salomon, inspecteur de colonisation à Tlemcen.
Séricyx, directeur du Domaine, à Amiens.
Seriziat (lieutenant colonel).
Sicard (Henry), à Soussa (Tunisie).
Sonis (de), Ct supérieur du cercle de Saïda.
Tissot, consul de France à Andrinople (Turquie).
Toupé, commissaire civil de La Calle.
Taylor (baron de), à Paris.
Thierry, (Édouard), à la bibliothèque de l'Arsenal. Paris.
Toustain (de), commissaire civil.
Tauxier, sergent major au 1er Tirailleurs indigènes.
Teissier, receveur municipal. Toulon.
Trémaux, propriétaire, à Tipasa.
Viala de Sorbier, architecte en chef du département d'Oran.
Vergers (Noël des), homme de lettres. Paris.
Vayssette, traducteur assermenté à Constantine.
Watbled, secrétaire de la sous-préfecture de Miliana.
Zell (Charles), professeur à l'université d'Heidelberg. Fribourg en Brisgaw (Grand duché de Bade).

STATUTS

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE.

BUT DE LA SOCIÉTÉ.

La Société historique algérienne est fondée dans le but de recueillir, étudier et faire connaître, par des publications spéciales, tous les faits qui appartiennent à l'histoire de l'Afrique; surtout ceux qui intéressent l'Algérie — et en particulier la province du centre, — depuis l'époque libyque jusques et y compris la période turque et les premiers temps de la conquête française.

Elle entend le mot *histoire* dans son acception la plus large, y comprenant avec l'étude des personnes, des faits et des monuments celle du sol même auquel ils se rapportent. Elle s'occupe donc de l'histoire proprement dite, de la géographie, des langues, des arts et des sciences de l'Afrique septentrionale.

Enfin, elle emploie tous les moyens dont elle peut disposer pour assurer la conservation des monuments historiques fixés au sol et prévenir autant que possible la dispersion des autres dans des collections particulières où ils demeurent sans utilité pour la science.

TITRE PREMIER.

COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ.

Du Bureau et du Conseil d'administration.

ART. 1er. — La société se compose d'un nombre illimité de membres résidants, de membres honoraires et de correspondants.

Les membres résidants sont ceux qui, domiciliés à Alger, assistent habituellement aux séances de la société et participent à toutes ses charges.

Les membres correspondants sont choisis hors d'Alger parmi les personnes qui se sont fait connaître par des travaux imprimés ou inédits sur quelque branche de l'histoire africaine, telle qu'elle a été définie précédemment.

Les membres honoraires sont :

1° Ceux qui, étant déjà membres résidants, ne peuvent plus, par une cause quelconque, suivre les séances de la société;

2° Les personnes qu'une haute position sociale ou des services rendus à la Société, appellent à cette distinction. Ils peuvent assister aux séances avec voix délibérative.

Les associés correspondants de passage à Alger pourront aussi assister aux séances où ils auront voix délibérative, sauf dans les élections de membres ou dignitaires.

Art. 2. — Les membres du bureau sont : un président, deux vice-présidents, un secrétaire, un secrétaire-adjoint et un trésorier archiviste.

Art. 3. — Le conseil d'administration se compose du bureau réuni à six membres de la Société élus à la majorité relative des suffrages.

Art. 4. — Le président maintient l'ordre dans les travaux; il a voix prépondérante, en cas de partage, dans toutes les délibérations. Il signe la correspondance conjointement avec le secrétaire. Il est, de droit, membre de toutes les commissions; il porte la parole au nom de la Société dans les députations.

Art. 5. — Lorsque, par un empêchement quelconque, le président ne peut assister, aux réunions, il est remplacé par un des vice-présidents, d'après l'ordre des nominations.

Art. 6. — Le secrétaire rédige et signe les procès-verbaux des séances ; il signe aussi la correspondance, conjointement avec le président. Il tient les registres relatifs aux travaux de la Société, en la forme arrêtée par le conseil d'administration. Il délivre les extraits des registres et dirige les travaux de son adjoint. Il présente, chaque année, le compte rendu des travaux de la Société. En cas d'empêchement, il est suppléé par le secrétaire adjoint.

Art. 7. — Le trésorier-archiviste est chargé du recouvrement des cotisations et du paiement des dépenses de la Société; mais il ne peut effectuer celles qui excédent 10 fr. sans le visa du président. Il tient un registre de recettes et de dépenses; il rend ses comptes tous les ans au conseil d'administration qui les vérifie et les arrête.

Art. 8. — Comme archiviste, il est dépositaire et conservateur des archives et de la bibliothèque. Il confie les ouvrages imprimés aux membres de la Société, moyennant leur récépissé inscrit sur un registre spécial.

Art. 9. — Le Conseil d'administration a la gestion de toutes les affaires intérieures de la Société. Il règle les recettes et les dépenses, reçoit et arrête les comptes du trésorier; il a la haute surveillance des archives, de la bibliothèque et des registres. Il répartit entre les membres du bureau les fonctions non spécifiées par le réglement, forme le tableau annuel des membres de la Société, et demeure investi de tous ses pouvoirs, lorsqu'elle n'est pas assemblée. Il se réunit une fois par trimestre, et plus souvent, s'il y a lieu, sur la convocation du président.

Art. 10. — Le Conseil d'administration ne peut délibérer sur les affaires ordinaires de la Société s'il n'est composé de cinq membres au moins.

TITRE II.

ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Art. 11. — La Société nomme, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, le président et les vice-présidents, le secrétaire, le secrétaire-adjoint et le trésorier-archiviste; et, à la majorité relative, les autres membres du Conseil. Aucune de ces élections ne peut être valable, si le quart au moins des membres inscrits au tableau n'a pris part au vote.

Art. 12. — Le président et les vice-présidents sont en fonctions pendant un an. Il peuvent être réélus.

Art. 13. — Les fonctions du secrétaire et celles de secrétaire-adjoint sont conférées pour deux ans; ils sont rééligibles sans intervalle.

Art. 14. — Les fonctions du trésorier-archiviste durent un an. Ce membre du bureau est aussi rééligible sans intervalle.

Art. 15. — Les membres du Conseil d'administration restent en fonctions pendant deux ans ; ils sont renouvelés tous les ans, par moitié, et sont rééligibles sans intervalle. Les membres sortants à la fin de la première année seront désignés par la voie du sort.

Art. 16. — Les élections des membres du bureau et celles des membres du Conseil d'administration ont lieu dans la première séance du mois de janvier, ils entrent en fonctions dès la séance suivante.

TITRE III.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Art. 17. — La Société pourra, si elle le juge convenable dans l'intérêt de ses travaux, se diviser en sections.

Elle charge des commissions de lui faire des rapports sur les travaux de ses membres ou de ses correspondants, lors qu'ils le demandent ; et aussi, lorsqu'elle le trouve opportun, sur d'autres travaux qui lui sont adressés.

Art. 18. — La Société se réunit le premier vendredi de chaque mois.

Art. 19. — L'ordre du jour est arrêté par le bureau, à la fin de chaque séance, et indiqué sur les lettres de convocation.

Art. 20. — Dans le cas où l'ordre du jour se trouve épuisé, la Société peut autoriser la lecture de communications qui n'auraient pas été annoncées.

Art. 21. — Toute proposition pourra, sur la demande de quatre membres, être mise à l'ordre du jour.

Art. 22. — Tout membre résidant qui, sans avoir présenté d'excuses valables, aura cessé de participer aux travaux de la Société, pendant toute une année, en négligeant de se conformer aux prescriptions de l'article 34, sera considéré comme démissionnaire.

Art. 23. — Les rapports des commissions sur les travaux

renvoyés à leur examen sont présentés dans un délai fixé par la Société et que celle-ci pourra proroger si les études nécessaires n'ont pu être faites dans le temps prescrit.

Art. 24. — Le secrétaire tient note du jour où les rapports des différentes Commissions doivent être présentés, et signale les retards.

Art. 25. — Les travaux adressés à la Société par ses membres résidants ou correspondants sont mentionnés sur un registre particulier tenu par le secrétaire.

Art. 26. — Le trésorier-archiviste présente, chaque année, au conseil d'administration un état détaillé des ouvrages et objets déposés aux archives et à la bibliothèque. Cet état est vérifié en sa présence par trois membres du conseil, choisis par le président.

TITRE IV.

PUBLICATION DES TRAVAUX.

Art. 27. — La Société publie tous les deux mois un recueil de ses travaux, dans lequel pourront être insérés en entier ou par extrait :

1° Les rapports présentés par les diverses Commissions;

2° Les mémoires et autres ouvrages lus par les membres résidants, et dont les Commissions auront proposé l'impression ;

3° Les travaux manuscrits et les renseignements envoyés par les membres correspondants et destinés exclusivement par leurs auteurs à la Société ;

4° Les mémoires inédits déposés aux archives, et dont les Commissions proposent la publication.

5° Enfin, on peut reproduire dans ce recueil, en entier, par extraits ou analyses, et avec l'agrément des auteurs, des articles intéressants qui n'auraient paru que dans les journaux d'Afrique, dont la publicité est fort restreinte et dont les collections sont pour ainsi dire introuvables.

Art. 28. — Aucun Mémoire ou travail des correspondants ne peut être publié dans le Recueil de la Société, qu'après avoir été soumis à l'examen d'un Conseil de rédaction, qui en fait

l'objet d'un rapport écrit. Aucun mémoire ou travail des membres résidants ne peut être inséré dans le recueil des actes de la Société, qu'avec le consentement de l'auteur.

ART. 29. — La publication des actes est faite au nom de la Société, par les soins du comité de rédaction, sous la surveillance immédiate du président. Chaque pièce livrée à l'impression est collationnée par le secrétaire et signée par le président.

ART. 30. — Les membres résidants reçoivent gratuitement le recueil.

Aucune autre distribution gratuite ou échange ne peuvent en être faits qu'avec l'approbation de la Société, et sur la proposition du Conseil d'administration.

TITRE V.

ADMISSION.

ART. 31. — Nul ne peut obtenir le titre de membre résidant, s'il n'est présenté par deux membres résidants ou s'il n'obtient au moins les deux tiers des suffrages, et si l'assemblée qui fait l'élection ne compte, au minimum, le quart des résidants inscrits au tableau.

ART. 32. — Il est délivré à chaque membre résidant, à la suite de son admission, un diplôme signé par le président et le secrétaire.

ART 33. — Les membres honoraires et les correspondants sont dispensés des charges et obligations imposées aux membres résidants et ne sont point appelés aux fonctions déterminées par les statuts (1). Leur nomination aura lieu sur la présentation de quatre membres résidants à la majorité voulue par l'article 31.

TITRE VI.

COTISATION.

ART. 34. — Chaque membre résidant doit une cotisation

(1) Ils paient le journal 10 fr. par an.

annuelle dont le chiffre est fixé à 25 francs. Il verse en outre le prix du diplôme qui est de 5 fr.

ART. 35. — La cotisation est perçue par trimestre et d'avance, sur quittance signée du trésorier. Quelle que soit la date de la réception d'un membre, sa cotisation court du commencement du trimestre pendant lequel il a été admis. Il a droit aux livraisons du recueil qui ont paru depuis cette époque.

TITRE VII.

RÉVISION DES STATUTS.

ART. 36 et dernier. — Toute proposition de modification ou d'addition aux statuts doit être faite au Conseil d'administration, par écrit et signée de cinq membres au moins. Le Conseil, après en avoir délibéré fait son rapport. La Société prononce ensuite à la majorité des suffrages, s'il y a lieu de donner suite à cette proposition.

Pour copie conforme à la minute,

Le Président,

BERBRUGGER.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANNUELLE, TENUE LE 20 JANVIER 1865.

Présidence de M. Berbrugger.

La séance est ouverte à 8 h. 1/4 du soir.

Le président donne lecture du compte-rendu annuel de la situation morale et matérielle de la Société pendant l'année 1864 ; il lit ensuite le rapport du trésorier, ce dernier ayant été empêché par une indisposition d'assister à la séance.

Ces deux documents établissent qu'il y a eu progrès et amélioration notables, au point de vue matériel et moral. Ainsi, quant à la partie financière, les recettes sont montées aujourd'hui au niveau des dépenses, ce qui n'avait pas eu lieu les années précédentes. On doit surtout cet heureux résultat à la munificence de M. le Ministre de l'instruction publique, qui, en élevant le chiffre de la subvention accordée par son département, a bien voulu y ajouter, l'an dernier, une gratification importante ; et, aussi, à la libéralité du Conseil municipal d'Alger, qui, sur la proposition de M. le maire, a voté récemment une somme de 500 francs pour encourager l'œuvre que la Société poursuit avec persévérance, depuis près de dix ans.

Après ces communications, l'assemblée a procédé, aux termes des statuts, à la nomination du président et des vice-présidents pour 1865. Voici le résultat du scrutin :

M. Berbrugger a été réélu *président ;*

M. Bresnier a été réélu 1er *vice-président ;*

M. Cherbonneau, *secrétaire*, a été promu 2e *vice-président*, en remplacement de M. Brosselard, préfet d'Oran, que son éloignement d'Alger fait entrer dans la catégorie des membres honoraires ;

M. Bonnet, *secrétaire-adjoint*, devient *secrétaire* à la place de M. Cherbonneau, et ses fonctions sont données à M. Serpolet.

La nomination du trésorier-archiviste a été remise à la prochaine séance (1).

Sauf la nomination réservée, le bureau demeure donc ainsi composé pour l'année 1865 :

MM.

Berbrugger, Conservateur de la bibliothèque et du musée d'Alger, *président ;*

Bresnier, professeur à la chaire d'arabe d'Alger, 1er *vice-président ;*

Cherbonneau, directeur du collège impérial arabe-français, 2e *vice-président ;*

Bonnet, chef de bureau à la mairie, *secrétaire ;*

Serpolet, architecte voyer, *secrétaire-adjoint ;*

Devoulx, conservateur des archives arabes du domaine, *trésorier-archiviste.*

Il a été décidé, dans la même séance, qu'à partir du n° 49 (janvier 1865), la *Revue africaine* serait imprimée en caractères neufs et d'un œil plus fort que par le passé. La Société a voulu donner satisfaction à un assez grand nombre de membres et de lecteurs qui se plaignaient, avec raison, que l'ancien caractère fût trop petit et trop usé, ce qui rendait la lecture fatiguante et augmentait les chances, déjà trop nombreuses, d'erreurs typographiques.

Après diverses communications archéologiques faites par le président, la séance est levée à 10 h. du soir.

Pour extrait,

Le président,

A. Berbrugger.

(1) M. Devoulx a été confirmé dans ses fonctions à la séance suivante.

NOTICE

SUR

LES DIGNITÉS ROMAINES EN AFRIQUE.

(CINQUIÈME SIÈCLE DE J.-C. (1)

(15e *article. Voir les nos* 32, *et de* 34 *à* 48.)

Les deux dignitaires dont nous allons maintenant nous occuper, savoir :

A. Le préfet de l'*Annone* d'Afrique,

B. Le préfet des biens patrimoniaux,

ne dépendaient en aucune manière du Vicaire d'Afrique, et n'avaient absolument rien de commun avec lui. C'est donc à tort que quelques commentateurs, entre autres Pancirole, ont placé le premier de ces deux fonctionnaires sous les ordres du Vicaire ; de même qu'ils se sont trompés en attribuant au Comte des sacrées largesses ou au Comte du Patrimoine Gildonien, une juridiction que ceux-ci n'exerçaient point sur le préfet des biens patrimoniaux du Prince, en Afrique.

D'après la *Note* précitée de Pancirole, on se souvient que le préfet de l'*annone* d'Afrique et le préfet des biens patrimoniaux n'étaient pas des gouverneurs de provinces ; on les assimilait, dans l'ordre hiérarchique, aux présides, et on les plaçait au nombre des fonctionnaires exerçant dans toute l'étendue de ce diocèse.

A. — LE PRÉFET DE L'ANNONE D'AFRIQUE.

Praefectus annonae Africae.

Le mot *annona* (d'*annus*, récolte de l'année) avait, pour les Romains, plusieurs significations, non-seulement selon qu'il

(1) L'article sur la Notice, qui inaugure ce numéro, a plus d'étendue que d'habitude, parce que nous n'avons pas voulu scinder et partager entre deux numéros l'importante question de l'annone ou de l'approvisionnement du peuple romain, ce premier article du fameux programme *panem et circenses !* — *N. de la R.*

était employé au singulier ou au pluriel, mais même dans son emploi au singulier. Nous le trouvons pris, par Cicéron (1) et par Tacite, particulièrement lorsqu'en 818 de Rome (65 de J. Ch.) Néron ordonna que les soldats reçussent gratuitement le blé qu'ils avaient jusque-là payé au prix du commerce (2), dans un sens qui serait assez bien rendu par notre mot *mercuriale* ou *prix courant*. « Quando annona moderatior ? » s'écrie Velleius Paterculus (*Historia romana*, lib. II, c. CXXVI), exaltant les douceurs du règne de Tibère, dont il avait à se louer.

Dans un grand nombre de cas, le mot *annona* s'appliquait au blé, à l'huile, à la viande, au vin, au sel, etc., aux vivres en général, provisions, denrées, subsistances, objets de consommation. C'est ainsi que le même Velleius Paterculus, à l'occasion de la disette qui eut lieu sous Auguste, l'an 731 de Rome (23 avant J. Ch.), parle de la grande difficulté de se procurer des vivres et du manque de blé : « Maximamque difficultatem annonae (3), ac rei frumentariae inopiam ita Ostiae atque in Urbe. » Les mots *caritas annonae*, *vilitas annonae*, qu'on rencontre fréquemment dans Cicéron (*Pro domo sua*, *In Verrem*), s'appliquent à la cherté ou au vil prix des vivres ; de même que les expressions *arctior annona*, *durior annona*, que nous verrons employées plus bas, doivent s'entendre d'une hausse du prix des vivres (4).

(1) « Remissior aliquanto ejus fuit aestimatio, quam annonae : nam aestimavit denariis III » (*In Verrem actis II*, lib. III, § 92). — « Quoniam non eodem tempore, neque simili fecit annona » (*Ibid.*, lib. III, § 93).

(2) « Addiditque sine pretio frumentum ; quo ante ex modo annonae utebantur » (*Annalium* lib. XV, c. LXXII).

(3) Cicéron avait dit aussi : « difficultatem annonae » (Orat. Cic. *Pro domo sua*, § 5, t. XI, p. 182, in-8, Paris, 1821).

(4) On trouve également, dans les historiens et écrivains latins, les expressions suivantes : *annonae pretium* (Cicéron), prix de la récolte ; *annonae gravitas* (Tacite), — *incendium* (Quintilien), cherté des vivres ; *annona media* (Pline), prix moyen des vivres ; *annona ingravescit* (Cicéron), — *crescit* (César), les vivres renchérissent ; *annona laxat* (Tite-Live), — *convalescit* (Sénèque), le prix des denrées baisse ; *annona perseverat* (Pétrone), la cherté continue ; *annonam incendere*, *excandefacere* (Varron), *flagellare* (Pline), *vastare*, *vexare* (Lampride), *onerare*

Indépendamment de l'*annona militaris*, le Sénat faisait au peuple romain une distribution annuelle de grain qui portait le nom d'*annona* (*civilis ?*) (1). On ne sait trop à quelle époque remontait cet usage ; peut-être faut-il en voir l'origine dans cette phrase de Velleius Paterculus, qui dit, en parlant de Caius Gracchus : « Frumentum plebi dare instituerat. » Ce serait alors en 633 de Rome (121 avant J. Ch.). Quoi qu'il en soit, cet usage existait. Dans un moment difficile (697 de Rome, 57 avant J. Ch.), Cicéron obtint du Sénat, au rapport de Dion Cassius, que Pompée fût chargé de procurer l'approvisionnement nécessaire : « Cicero Senatui persuasit ut Pompeio annonae procurationem mandarent » (*Hist. rom.* lib. XXXIX, c. IX) ; et, à cette occasion, Pompée fut obligé d'inscrire sur des tableaux beaucoup d'affranchis, afin qu'on pût leur distribuer l'*annone* avec décence et avec une certaine régularité : « ut decenter et ordine aliquo annonam illis largiretur. » En 710 de Rome (44 avant J. Ch.), dans les quelques mois qui s'écoulèrent entre la dernière victoire et la fin de César, ce grand homme réalisa un des vœux de Cicéron (2), en créant deux édiles auxquels il donna le nom de *cereales* (3), et qui, suivant Dion Cassius, ne pouvaient être choisis que parmi les plébéiens. » Cet usage, ajoute l'historien, s'est perpétué depuis lors jusqu'à nos jours : » — « Aediles vero tunc primum sunt constituti duo

---

(Ulpien), faire renchérir les vivres ; *annonam temperare* (Suétone), en régler le prix, — *levare* (Cicéron), le faire baisser, — *comprimere* (Tite-Live), *supprimere* (Quintilien), accaparer les vivres, etc., etc., etc.

(1) Y a-t-il lieu de faire une distinction entre l'*annona militaris* et l'*annona civica* (cette dernière, du reste, ne paraît pas devoir être confondue avec l'*annona civilis*) ? L'*annone civique* était, sous le Bas-Empire, le pain et le vin, le biscuit et le vinaigre, donnés en ration aux soldats.

(2) « Suntoque aediles, curatores urbis, annonae..... » (*De Legibus*, lib. III, c. III, t. XXVII, p. 268, in-8°, Paris, 1821). — L'ouvrage *De Legibus*, suivant M. V. Le Clerc, a été publié en 702 de Rome (52 avant J. Ch.) (*Œuvres complètes* de Cicéron, t. I, p. 412, in-8°, Paris, 1825).

(3) Suetonii Tranquilli *Duod. Caesares*. C. J. Caesar, § 41, p, 15, col. I, de l'édit. Nisard. in-8°, Paris, 1845. — Les *cereales aediles* étaient des *Duumvirs* ou officiers chargés de veiller à l'approvisionnement en blé, et de faire célébrer les fêtes de Cérès : titre de leur dignité *Cerealitas* (inscriptions).

patricii, et plebaci quattuor, e quibus duo cereales aediles vocarentur : isque mos ad nostram usque aetatem exinde perductus est » (1). Malgré cette institution, Auguste dut céder, en 732, aux instances qui lui furent faites de nommer un surveillant de l'annone (*curator annonae*), et peu après, en 736, il créa des magistrats particuliers pour la distribution de l'annone : « praeterea instituit, ut ad distribuendam annonam magistratus.... » (Dion Cassius). — « Nova officia excogitavit : curam operum publicorum.... frumenti populo dividendi.... » (Suétone). On vit même Auguste, en 760, dans un moment de pénurie, charger des personnages consulaires, auxquels il donna des licteurs, de pourvoir à l'annone : « annonae procurationem rursus, ob penuriam, duobus consularibus mandavit, additis lictoribus » (Dion Cassius) (2).

---

(1) Dion Cassius avait été consul en 229, et rédigeait son *Histoire romaine* vers 240.

(2) Ces *largesses* avaient le nom caractéristique de *congiarium* (du mot *congius* le *conge*, mesure romaine pour les liquides, contenant six *sextarii* ou douze *heminae*) : elles consistaient en un certain nombre de conges remplis de vin, d'huile, de sel, etc., que les rois, les consuls et les empereurs de Rome avaient coutume de distribuer au *peuple* à leurs frais. C'est là le sens exact et primitif du mot ; mais, avec le temps, des distributions ou donations d'un autre genre, même d'argent, furent désignées par le même nom, qu'elles fussent faites au *peuple* ou aux *soldats*, quoique pour ces derniers le véritable nom fût *donativum* (largesse faite par l'empereur à l'armée, par opposition au *congiarium* donné généralement au peuple). On distribuait le *congiarium* de la manière suivante : celui qui le donnait était assis sur un tribunal élevé (*suggestum*), ceux qui devaient le recevoir s'en approchaient un à un, et il leur était remis une carte, un *bon*, un billet (*tessera*) sur lequel était écrit le montant du don à recevoir, et qui était payable sur présentation dans les bureaux du donateur. Dans quelques cas, cependant, ces cartes étaient jetées au hasard parmi la foule, qui devait se les disputer : on les appelait alors expressément *missilia*. — *Tessera frumentaria* et *nummaria*, billet ou *bon* que, dans certaines occasions, les magistrats donnaient aux gens pauvres, et sur la présentation duquel ceux-ci recevaient les quantités de pain, de blé, de vin et d'huile, ou les sommes d'argent, qui y étaient portées ; quelquefois, les empereurs les jetaient à la foule, qui se les disputait, et de riches personnages faisaient de même pour tâcher de gagner la faveur populaire. C'étaient d'abord de petites tablettes carrées, en bois, sur lesquelles était marqué le nombre de mesures à recevoir ; plus tard, ce furent des boules creuses, portant inscrite en dedans la quantité à recevoir, ou contenant un ordre écrit pour l'objet qu'on voulait offrir, quand, au lieu de comestibles ou d'ar-

De ces institutions diverses sortit rapidement la création du *Praefectus annonae*, qui était, à proprement parler, l'intendant général des subsistances, le commissaire des vivres (*annonarius*), l'officier munitionnaire en chef, en un mot, l'administrateur de l'*annone* (1). Nous disons rapidement, car à la mort d'Auguste, en 767 de Rome (14 de J. Ch.), on voit Turranius, préfet des vivres, venir un des premiers prêter serment d'obéissance à Tibère (Tacite, *Annales*, L. 1, ch. 7); trente-trois ans après, Tacite désigne ce même Turranius sous le nom de *rei frumentariae praefectus* (ibid., l. XI, ch. 31). En 808 de Rome (55 de J. Ch.), la préfecture des vivres (*Praefectura annonae*) fut donnée à Fenius Rufus : « praefectura annonae Fenio Rufo » (Tacite, *Annales*), et au commencement de 823 (70 J. Ch.), Mucien, enlevant son poste à Varus, qui était à la tête des Prétoriens, le nomma, à titre de dédommagement, préfet des vivres : « praefecit annonae » (Tacite, *Histoires*). Cette charge paraît s'être fort longtemps perpétuée : non seulement nous la retrouvons plus d'un siècle après, en 937 de Rome (184 de J. Ch.),

gent, c'était quelque article de fantaisie. Cet ordre était payable sur présentation, au magasin du donateur, et pouvait être vendu ou transféré. — *Missilia*, présents de différentes sortes, jetés au peuple, du haut d'une plate-forme élevée, par les empereurs romains, ou par d'autres personnes riches qui cherchaient à gagner la faveur de la multitude par des largesses; de là est venu l'usage moderne de jeter de l'argent à la foule, lors du couronnement des princes ou dans d'autres solennités. Les *missilia* étaient ordinairement les objets même que l'on jetait, et ils appartenaient à ceux qui avaient la chance de les saisir. Mais, comme plusieurs denrées alimentaires, telles que le blé et le vin, ne pouvaient être distribuées de cette manière, et que d'autres se seraient endommagées en tombant et en étant disputées par des mains avides, on jetait à leur place des billets ou des bons (*tesserae*), sur lesquels était inscrit le nom de la substance que l'on devait recevoir, ainsi que la quantité à laquelle on avait droit. Ces bons étaient payables au porteur sur présentation aux magasins du donateur.

(1) Le *Praefectus annonae* était, sous la République, un officier chargé, seulement pour un temps et dans les moments d'extrême disette, de surveiller le marché au blé, de faire venir des approvisionnements et de fixer le prix auquel devaient être vendues les céréales; mais, sous l'Empire, le préfet de l'*annone* devint un officier permanent, remplissant les mêmes fonctions d'une manière régulière et continue.

sous Commode (1); non-seulement nous la retrouvons en 970 de Rome (217 J. Ch.), sous Macrin, qui remplaça dans cette fonction Manilius par Flaccus (2), mais la *Notitia dignitatum* nomme un *Praefectus annonae Africae*.

Le mot *annona* était souvent pris dans le sens d'approvisionnement de Rome, sous le rapport spécial des grains. C'est en ce sens que Tacite se sert de l'expression « clausis annonae subsidiis » (*Histoires*, l. III, ch. 48). Aussitôt qu'Auguste eut réduit l'Egypte en province romaine, son premier soin fut de faire faire les travaux nécessaires pour qu'elle devînt une abondante source d'approvisionnements en grains : « Ut feraciorem habilioremque annonae urbicae redderet » (Suétone); — « Ut annonae Urbis copiosam efficeret » (Sextus Aurelius Victor, *De vita et moribus imperatorum romanorum*). Nous verrons bientôt, et l'on sait d'ailleurs, quelle sollicitude Claude apporta toujours à ce qui concernait Rome et ses approvisionnements : « Urbis annonaeque curam sollicitissime semper egit » (Suétone); malgré ses soins, plusieurs années de stérilité ayant amené la cherté des vivres, il fut assailli un jour, au milieu du forum, à coup de morceaux de pain, et se réfugia à grand'peine dans son palais par une porte de derrière (postico). « Arctiore autem annona, ob assiduas sterilitates, detentus quondam medio foro a turba, conviciisque et simul fragminibus pani ita infestatus est ut..... » (3) (Suétone). Il y avait déjà eu sous Claude, au moment où il parvint à l'Empire, une famine occasionnée par une fantaisie de Caligula, son prédécesseur : « annonae egesta composita, quam Caligula induxerat...... » (Sext. Aurel. Victor).

(1) « Nam quum esset forte magna inopia rei frumentariae eamque Dionysius Papirius, praefectus annonae..... » (Dion Cassius, *Hist. rom.* l. LXXII, c. XIII).

(2) « Flaccus vero, qui distributionem annonae, quam Manilius ante curabat, ob hunc delatum, muneris loco acceperat, eidem muneri a Macrino fuit praefectus » (Id., *ibid.*, l. LXXVIII, c. XXII).

(3) Cicéron s'est également servi de l'expression *annona durior* (*Pro domo sua*). — « Sub Justiniano annona arctior erat.... » (Suidas, *Lexicon*, au mot Symônè.

Lorsque, sous Trajan, les récoltes de l'Égypte vinrent à manquer, Pline le Jeune exalte les secours que l'Empereur trouva moyen de lui envoyer. Ce serait déjà une merveille, lui dit-il, que l'approvisionnement de Rome ne se fût pas ressenti de la stérilité de l'Égypte et de la paresse du Nil... « Mirum, Caesar, videretur, si desidem Egyptum cessantemque Nilum non sensisset Urbis annona » (*Panégyrique de Trajan*). Sous les règnes sages, ces approvisionnements devenaient considérables : ainsi, Septime-Sévère, mourant après un règne de dix-huit ans (946 à 964 de Rome — 193 à 211 de J. C.), laissa du blé pour sept années ; de sorte, dit son historien, qu'on pouvait distribuer 75,000 boisseaux par jour ; il laissa aussi de l'huile pour cinq ans, non-seulement de manière à suffire à la consommation de la ville, mais à celle de l'Italie entière, qui en manquait (Spartien, *Histoire Auguste*).

Une fois l'*Annone* instituée, on ne tarda pas à organiser et à réglementer cette importante partie de l'administration publique. Le service, comprenant l'approvisionnement général, avait pour objet l'achat, la vente ou la distribution gratuite du blé nécessaire à la nourriture du peuple romain. Ce service, confié dès l'origine à des magistrats temporaires et sous différents noms, fut érigé en Préfecture de l'Annone, *Praefectura Annonae*, et la charge de préfet de l'Annone, *Praefectus Annonae*, devint perpétuelle, depuis le règne d'Auguste. L'*Annone* s'approvisionnait par des achats, aux frais du trésor public (*aerarium*), et par des contributions en blé, imposées à certaines provinces étrangères. On appela, dès lors, *annonaires* les villes ou les pays (*annonaria regio*), tels que la Sicile et l'Égypte (*Aegyptus frumentanda*), qui étaient obligés de fournir des vivres à Rome ; en un mot, toutes les provinces dont les tributs se payaient en nature. On appela *loi annonaire* ou *frumentaire* (Lex annonaria ou frumentaria), la loi en vertu de laquelle le blé se donnait gratis au peuple, ou celle qui réglementait tout ce qui concernait la matière des approvisionnements, en stipulant certaines fournitures de blé. Parmi les impôts ci-dessus indiqués, il y en avait trois spéciaux, en l'espèce : le canon frumentaire (*canon frumentarius*) (1), qui consistait en une quantité de blé déterminée, que devaient fournir annuellement les provinces d'où l'on tirait l'approvisionnement de Rome ; l'indiction (*indictio*, taxe extraordinaire), tribut en blé imposé à la Sicile et à la Sardaigne, pour les besoins extraordinaires de l'*annone* de Rome : ce tribut, décrété par le Sénat, qui fixait le prix auquel le blé devait être payé, consistait en une deuxième dîme annuelle des récoltes. L'indiction était également la redevance annuelle levée en nature dans les autres provinces de l'Empire, pour l'approvisionnement des magasins militaires. Enfin l'oblation (*oblation*) était le tribut volontaire que certaines provinces riches en céréales, *frugiferae*, notamment la Sicile, offraient spontanément à l'*Annone* de Rome pour ses besoins extraordinaires, en sus de la redevance annuelle à laquelle elles étaient soumises.

L'*Annone* avait des magasins dans les pays de production, une flotte particulière pour le transport des grains, qui se tiraient principalement de la Sicile, de l'Égypte et des provinces d'Afrique ; des greniers à Rome et aux environs pour leur réception et leur conservation. Les ventes ou les distributions avaient lieu une fois par mois (2).

---

(1) *Canon*, loi, règle, et, par extension, impôt, tribut, contribution, redevance annuelle, prestation en nature ou en argent.

(2) Quoique signifiant à peu près la même chose dans un sens général, le mot *horreum* avait cependant des acceptions diverses. 1°. Il voulait dire *grenier*, *grange* ou tout autre bâtiment dans lequel on serrait les fruits de la terre, construit fréquemment, comme les nôtres sur des piles naines, pour tenir le plancher sec et sans vermine : dans ce cas, on l'appelait *pensile*. 2°. C'était aussi le magasin pour le vin, à l'étage supérieur de la maison, où on le faisait vieillir, après qu'il avait été mis dans les *amphorae*, ou, comme nous dirions, en bouteille. 3°. Dépôt, magasin ou décharge, dans laquelle des effets et des biens de toute espèce étaient déposés pour être conservés ou mis de côté quand on en n'avait pas besoin : des livres, par exemple ; des statues, des instruments d'agriculture, etc. ; 4°. *Magasin d'entrepôt* où les personnes de toute classe pouvaient déposer, comme en un lieu sûr, leurs biens et leurs effets, que ce fussent des marchandises ou des valeurs personnelles, telles que mobilier, argent, cautions ou objets de prix de toute espèce. C'était un édifice public, et chaque quartier (*regio*) de la ville eut à un moment, un magasin particulier d'entrepôt à l'usage de tous les habitants circonvoisins. 5°. *Horreum publicum*, au pluriel et absolutivement *horrea*, grenier public, *greniers d'abondance*, dans lesquels l'État gardait des provisions considérables de grains, afin qu'on eût toujours sous la main, dans les temps de disette

Les municipes établirent, à l'instar de celui de Rome, des approvisionnements de blé. On croit que cette *annone municipale* fut instituée par Nerva, l'an 97 de J. Ch. L'Empereur en faisait les frais, et, si la somme allouée était insuffisante, le municipe y suppléait. Les distributions (*frumentaria largitio*) avaient lieu deux fois par année.

Les Romains, qui n'avaient pas mois de trente mille dieux au Capitole, ne manquèrent pas d'y placer *Annona*. Cette déesse de l'abondance et des provisions de bouche, qu'on invoquait pour obtenir de bonnes récoltes, était représentée tenant des épis à la main et assise sur la proue d'un navire, afin de montrer que l'approvisionnement de Rome, auquel elle présidait, avait lieu par mer; quelquefois on se bornait à placer auprès d'elle la proue d'un navire. Le frontispice de la *Notitia Dignitatum* (tome II — Empire d'Occident) reproduit, au trait, une figure en pied, assise sur une espèce de chaise curule. Cette figure allégorique, qui paraît être celle d'une femme, tient un javelot dressé de la main gauche, et s'appuie du bras droit sur un grand bouclier rond et bombé. Elle a la tête ceinte d'une auréole, et celle-ci semble surmontée d'épis. Cette dernière conjecture trouverait sa raison d'être dans une des deux inscriptions qui servent à expliquer ce dessin, dont l'ensemble est d'ailleurs assez informe. A hauteur de la tête de la figure, on lit ce mot coupé en deux :

ROMA

et à ses pieds :

Annona Vrbis Romae.

La numismatique est plus explicite. Le terme *annona*, ou en entier, ou en abrégé, se rencontre fréquemment sur les

une réserve pour être distribuée aux pauvres ou vendue à un prix modéré. Nous apprenons par les passages de différents auteurs, que ce fut à C. Sempronius Gracchus que vint la première idée de bâtir ces greniers. Les *Horrea* étaient aussi des édifices publics, comme le dernier que nous venons de mentionner, et il est souvent parlé de ces *greniers d'abondance* dans les recueils de lois du temps. La gestion de ces établissements d'utilité générale, constituait une véritable administration: il y eut à Constantinople un Comte de greniers publics, *Comes Horreorum*.

médailles. Les édiles chargés d'assurer la subsistance de Rome y sont représentés assis sur la chaise curule, et présidant aux distributions. Quelquefois *Annona* y est personnifiée comme Cérès, tenant d'une main des épis et de l'autre la corne d'abondance. D'autres fois, ce ne sont que des symboles, tels qu'un *modius*, une *corbis messoria*, d'où sortent des épis (1).

Indépendamment de cette mythologie, on voudra bien sans doute nous pardonner, en raison de l'importance du sujet, la digression ou plutôt les considérations préliminaires et générales dont nous avons cru devoir faire précéder l'examen de la charge du *préfet de l'annone d'Afrique*.

A Rome il y avait un *praefectus annonae*, qui était immédiatement placé sous les ordres (*sub dispositione*) du préfet du prétoire de la ville. Le préfet du prétoire de Constantinople paraît avoir réuni à toutes ses autres attributions la charge de Préfet de l'annone. « *Praefectus Annonæ* urbis C P. nullus fuisse, sed ipse Pf. U. CP. curam annonae omnemque quae ad eam spectaret jurisdictionem habuisse videtur...... Praefecturam sive Praefectum annonae U. C P. leges non memorant....... Praeterea quaecumque in occidentali imperio ad Pf. annonae U. Romae pertinebant, ea in Oriente omnia ad Pf. U. C P. ejusque officium referuntur. » Quant au *Praefectus annonae Africae*, il est certain qu'il obéissait au préfet du prétoire d'Italie; ce qu'il y a de certain aussi, et ce que démontrent péremptoirement les textes de lois parvenues jus-

(1) Le *modius* ou *modium* était la plus grande mesure sèche des Romains, contenant seize *sextarii*, c'est-à-dire la sixième partie du *médimne* grec, environ un décalitre. Il servait surtout à mesurer le blé, après qu'il avait été battu; en quoi il différait de la *corbis*, que l'on employait à mesurer du blé dans l'épi, quand on ne l'avait pas coupé avec la paille au moyen de la faucille, mais qu'on avait détaché les épis de leur tige avec un instrument à dents de scie (*falx denticulata*) ou avec des *mergae*, outil usité pour les travaux de la moisson, dont on ignore cependant la nature et la destination précises. — La *corbis*, dite *messoria*, pour la distinguer des autres paniers du même genre servant à plusieurs fins dans les travaux d'agriculture, était une corbeille à anse, en osier, en forme de pyramide ou de cône: elle servait pour mesurer le blé en épis, par opposition au *modius*, dans lequel on le mesurait après qu'il avait été battu, c'est-à-dire en grains.

qu'à nous, c'est qu'il n'était nullement sous la dépendance du Vicaire d'Afrique : « hunc praefectum sub dispositione Vicarii Africae non fuisse (ut praefectus quoque Annonae urbis Romae immediate sub Pf. U. Romae fuit)...... » Nous empruntons au biographe latin Lampride les détails suivants sur l'origine de la *Préfecture de l'Annone d'Afrique*. Comme la flotte d'Alexandrie (*frumentaria classis*), qui portait des grains à Rome, était quelquefois retardée par les vents contraires, l'empereur Commode établit une flotte, particulière en Afrique, affectée au transport des approvisionnements de céréales à destination de Rome. Il appela cette flotte *Commodiana Herculia* (ce prince avait pris le nom d'Hercule, qu'il donna aussi au mois d'Auguste), et institua en Afrique un *praefectus annonae*, chargé de surveiller l'achat et l'envoi de ces grains. « Classem Africanam (*ut Alexandrinam Octavianus*) instituit (Commodus imperator), quae subsidio esset, si forte Alexandrina frumenta cessassent. Ridicule etiam Carthaginem *Alexandriam Commodam togatam* appellavit, cum classem quoque Africanam *Commodianam Herculiam* appellasset. »

Ainsi, l'Afrique eut le rare privilége d'avoir, comme la ville Éternelle, un *Préfet de l'Annone*. Et cela seul ne suffirait-il pas déjà pour démontrer l'importance de cette contrée, au moins au point de vue de son admirable fertilité? « L'impression qui résulte d'un examen attentif, est que Rome n'a jamais pu ou voulu s'assimiler complétement la population indigène, elle l'a fait, il est vrai, entrer, comme élément, dans ses troupes auxiliaires ; elle l'a surtout employée, avec succès, comme instrument essentiel de son exploitation agricole de l'Afrique, lui accordant ainsi le double honneur de mourir pour elle sur les champs de batailles et de l'empêcher, elle-même, de mourir de faim ou d'ennui, en lui assurant, au moyen des bêtes féroces et des moissons de la Libye, l'exécution du fameux programme *panem et circenses!* (1) »

(1) *Les Époques militaires de la Grande Kabilie* (pp. 284-85), par M. A. Berbrugger.

On s'est demandé si la charge de préfet des vivres d'Afrique était relative, ou à l'approvisionnement fourni par l'Afrique, ou aux approvisionnements divers qu'on réunissait sans doute en Afrique dans des magasins, pour être ensuite, en partie du moins, distribués à l'armée d'occupation (1). Il est hors de doute que l'institution de la charge de préfet de l'annone d'Afrique a eu pour objet principal d'assurer, d'une manière permanente, l'approvisionnement de Rome, spécialement en blé. « Post Carthaginem deletam ex Africa Romanis horreis magnam frumenti copiam inferri consuevisse et lapides et scriptores abunde testantur. » Parmi ces témoignages, celui de Tacite est assurément le plus considérable. « ....Olim ex Italiae regionibus longinquas in provincias commeatus portabant; nec nunc infecunditate laboratur, sed Africam potius et Aegyptum exercemus, navibusque et casibus vita populi Romani permissa est (*Annales*, XII, 43).

Le Sénat Romain avait toujours eu soin de procurer au peuple le pain à bon marché. Quelques démagogues avaient, de temps en temps, fait faire des distributions gratuites de pain; enfin, un tribun, P. Clodius, fit statuer que les grains, qui jusqu'alors étaient fournis au peuple à bas prix, lui seraient donnés gratuitement. Le nombre des individus qui participaient à cette distribution se montait à 320,000; Jules César le réduisit à 150,000. La charge de Préfet des vivres, créée d'abord temporairement, et sous un autre nom, vers l'an 315 de Rome (438 avant J. Ch.), fut renouvelée plusieurs fois par le Sénat, dans des circonstances extraordinaires; Auguste, qui l'occupa en 732, s'en démit, quatre ans après, en faveur d'une de ses créatures, et la rendit alors perpétuelle. Il établit un *praefectus annonae*, qu'il choisit dans l'ordre des chevaliers, et lui adjoignit deux anciens préteurs pour surveiller les distributions qu'il faisait faire, et pour avoir soin qu'en aucun temps le prix des grains ne fût trop élevé. L'Afrique et l'Égypte

(1) S. Augustin a dit d'une autre région : « Annonam inter alia jumenta bajulasse militibus, quae dicitur Retica, quoniam ad Retias deportatur. » (*De civitate Dei*, lib. XVIII, cap. XVIII, § 2, col. 501).

étaient les principaux greniers d'où l'on tirait la subsistance du peuple romain. La première de ces deux provinces fournissait aussi l'huile, qui était distribuée au menu peuple, par des préposés nommés *Copulatores* (?). Les empereurs faisaient même distribuer de la viande de porc. Aurélien était sur le point d'y joindre le vin ; le préfet du prétoire l'en dissuada heureusement, dit le biographe Vopiscus (un des auteurs de l'histoire Auguste), en lui faisant observer que, s'il procédait de la sorte, il n'y avait pas de raison pour qu'il ne donnât également des poulets et des oies. Sous Honorius, la distribution journalière de la viande se montait à 4,000 livres.

Il suit de là que le préfet de l'*annone* n'avait pas seulement dans sa juridiction le commerce des grains (céréales) en général, mais encore celui du sel, du vin, de l'huile, du poisson, de la viande, en un mot, de la plupart des autres denrées alimentaires. Car, répétons-le, le mot *annona*, venant d'*annus*, ne signifiait pas uniquement, chez les Romains, la récolte en blé que produisait une année ; il voulait dire aussi toutes les denrées nécessaires à la vie. Cela résulte des termes formels de nombreux textes de lois. « Judicabat quoque praefectus annonae non solum in civilibus caussis quae ad annonae, olei, hordei, carnis negotiationem pertinebant, item pistorum ac catabolensium, suariorum pecuariorumque, naviculariorum aliorumque ejus modi corporatorum, sed puniebat etiam praefectus Annonae crimina annonam vexantia. » Aussi, n'est-il pas rare de trouver sur les inscriptions ces mots caractéristiques :

PRAEFECTVS ANNONAE.....
CVM IVRE GLADII.....

En ce qui concerne le *Préfet de l'annone d'Afrique*, ses fonctions sont à peu près décrites dans ce fragment de lettre adressée par Symmaque à Théodose : « .... Aestate provecta cum ex Africanis partibus minimum devehatur, non inani tangimur metu, ne res annonaria in graves cogatur angustias. Et ideo oro quaesoque perennitatis vestrae salubre praesidium, ut Judices Africanos et Notarium cui aeternitas vestra mandavit frumentarios commeatus, severiora scripta distimulent, missis in hoc negotium strenuis qui onera consueta, dum tractabilis navigatio est, victui urbis exhibeant. »

Un autre fragment de lettre du même personnage (1) adressée au même empereur, contient des renseignements non moins précieux sur les attributions du préfet de l'annone d'Afrique : « Frumenti cotidianus usus in facili est ; olei tantum species victum plebis tenuiter invecta sollicitat. Cujus rei v. cl. Praefectus Annonae.... praetorianae amplissime praefecturae.... missis de more brevibus, quae angustias patefacerent conditorum... oramus... ut quam primum Judices Africanos super hac specie Romanis horreis inferenda divinus sermo distimulet.

La préfecture de l'annone, *praefectura* sive *potestas annonaria*, paraît avoir été, dans l'origine, une magistrature importante, et celui qui la remplissait jouissait d'une grande considération. Cette charge, quoiqu'ayant perdu de son éclat sous le Bas-Empire, n'en conserva pas moins un certain prestige ; et, notamment en ce qui regarde l'Afrique, elle dut rester longtemps encore en honneur. Bocking a parfaitement résumé la question en disant : « Majorem dignitatem praefectos annonae olim, cum, ut praefecti vigilum, non nisi extra ordinem utilitatis caussa constituerentur, minorem ut videtur posterioribus temporibus habuisse historiam hujus magistratus, totiens et ab amicis imperatorum et post Pompeium M. ab ipso principum quasi principe, Octaviano A., gesti suadere crediderim.... »

Le préfet de l'annone, qui avait rang de spectable (*Vir Spectabilis*), c'est-à-dire de dignitaire du deuxième ordre, prenait rang immédiatement après les consuls. En lui adressant la parole ou en lui écrivant, on le traitait de *spectabilitas tua ; — sinceritas, gravitas tua*. On l'appelait également *annonarius cognitor ;* et, en s'exprimant au pluriel, on disait de ces fonctionnaires : *Qui potestati praefecturae annonariae praesunt et apparitores qui iisdem ministeriis obsecundant*. La *formula praefecti annonae* (Cassiodore) débute par ces mots : « .... Is » certe debet esse gloriosus qui ad copiam Romani populi

---

(1) Symmaque, *Symmachus*, orateur et épistolographe, défenseur du paganisme, fut patricien, vers la fin du IV[e] siècle.

» probatur electus. » Au nombre des minutieuses recommandations que contient cette *formule*, qui mérite d'être étudiée sous tous les rapports, nous remarquons celle-ci : « ...... In fraudulentos distringe; panis pondera aequus examinator intende ; sollicitius auro pensetur..... » Enfin pour montrer en quelle haute estime devait être primitivement cette magistrature, Bocking ajoute : « Quanti sub imperatoribus munera Praefecti annonae aestimanda fuissent vel si poetae tacerent et Juvenalis satiras non scripsisset, ex binis Aureliani litteris (Vopiscus *in Aureliano*) disci posset, quarum priores ad Pf. ann. datae hunc finem habent » Neque enim populo Rom. saturo quicquam potest esse laetius, » posteriores hunc « Ego efficiam ne sit aliqua sollicitudo Romana : vacate ludis, vacate circensibus : Nos publicae necessitates teneant, Vos occupent voluptates..... » Ceci fait allusion aux doubles fonctions de préfet de la ville et de préfet de l'annone, qui étaient alors réunies. Il faut cependant qu'à l'époque du Bas-Empire cette dernière magistrature soit tombée assez bas, pour que Boëce ait pu écrire : « Si quis quondam populi curasset annonam, magnus habebatur : nunc ea praefectura quid abjectius ? »

Le préfet de l'annone avait un *officium (annonarium)*. Nous sommes au regret de ne pas connaître la composition du personnel de cette administration, et quel était le nombre des agents employés. Nous savons, par un texte de loi, que ce fonctionnaire avait des archivistes (*tabularii*); nous savons également qu'il disposait d'appariteurs (*apparitores*). Toutefois, un fragment de Frontin (1) nous permet d'apprécier, par induction, ce que pouvait être l'*officium annonarium* : «..... Ordini eos qui aquis publicis praessent, cum ejus rei caussa extra urbem essent, lictores binos et servos publicos ternos, architectos singulos et scribas et librarios, accensos praeconesque totidem habere, quot habent ii per quos frumentum plebei datur (*quot vero hi fuerint ignoratur*)..... utique quibus apparitoribus ex S. C. curatoribus, aquarum uti liceret, ...iis praetores

(1) Sextus Julius Frontinus, auteur latin, vivait sous Domitien.

aerarii mercedem cibaria quanta praefecti frum. dando dare deferreque solent, annua darent et attribuerent. »

Un dernier mot suffira pour faire comprendre, en même temps que l'étendue de cette ancienne magistrature, l'importance que les Empereurs ne cessèrent d'attacher à tout ce qui concernait l'*Annone*. Ils envoyaient dans les provinces, et particulièrement dans les *provinces annonaires*, à titre d'inspecteurs ou plutôt d'espions, des agents, appelés *frumentarii*, chargés de vérifier les approvisionnements (*frumentationes*), de contrôler les opérations des mesureurs de blé (*mensores frumentarii*), celles des *frumentatores* ou marchand de blé (1), de sur-

(1) On appelait aussi *frumentator*, frumentateur, le soldat qu'on envoyait pour couper les blés. — On trouve sur les inscriptions : *servus a frumento*, esclave chargé de l'approvisionnement (en blé) du palais, d'une maison riche, etc. — L'épithète de *pistor* est parfois appliquée à Jupiter, parce qu'il inspira aux Romains assiégés l'idée de jeter des pains (*panes*) aux Gaulois. *Pistor* signifiait, mot à mot, quelqu'un qui écrase quelque chose dans un mortier (*mortarium*) profond ; par suite, et plus particulièrement, un *meunier*, parce que, dans des temps très-anciens, avant l'invention des moulins munis de meules à moudre, on broyait le blé en farine avec un pilon (*pilum*) très-gros et très-lourd (diminutif *pistillum* ou *pistillus*, notre *pilon* actuel) ; plus tard enfin, le mot *pistor* signifia *boulanger*, parce que ces sortes d'artisans moulaient toujours eux-mêmes le blé dont ils faisaient leur pain (*panis*). L'établissement (*boulangerie*) de ceux-ci s'appelait *pistrinum* (synonyme *pistrina*, diminutif *pistrilla*). Ce mot désignait originairement l'endroit où l'on broyait le blé en farine à l'aide du *pilum* et d'un mortier ; mais, après l'invention du moulin (*mola*) à moudre, on garda ce même mot pour désigner le *moulin*, où des esclaves, des bêtes de somme ou de l'eau faisaient marcher les meules. Par suite des laborieux efforts qu'il fallait faire pour moudre à bras (*mola manuaria* ou *trusatilis*), ainsi que de la continuité de la fatigue, car on faisait souvent marcher les moulins nuit et jour, le *pistrinum* servait de maison de correction pour les esclaves qui avaient commis quelque faute (d'où l'expression *envoyer aux meules*). On les condamnait à y être emprisonnés pendant quelque temps et assujettis à ce rude labeur. — *Coquus*, cuisinier, et, dans les premiers temps, quelqu'un qui faisait du pain. Ce fut seulement à partir de l'année de Rome 568, que le métier de boulanger devint une profession distincte à Rome. Avant cette époque, chaque famille moulait sa farine et le cuisinier faisait et cuisait le pain. Le *mageiros* grec était aussi employé, dans l'origine, à faire du pain pour la famille. *Furnarius*, boulanger, de *furnus*, four à cuire du pain, *panis furnaceus*, par opposition à *panis focacius*, pain cuit dans l'âtre, et à *panis clibanicius*, pain cuit dans un *clibanus* ou vase couvert. — Le Code Justinien traite *De officio Praefecti annonae*. — Le Code Théodosien est rempli de lois

veiller le régime de la panification et les boulangers *(pistores)*, les fournitures de l'espèce *(res frumentaria)*; en un mot, de s'occuper sans relâche de cette partie du service qui intéressait la vie de tous.

(A suivre)

E. BACHE.

---

sur la matière; voici le titre des principales: *De annona et tributis.* — *De conditis in publicis horreis* — *De canone frumentario urbis Romae.* — *De annonis civilibus* — *De annonis civicis et pane gradili.* On a prétendu que le *panis gradilis* était le pain qu'on distribuait à la *frumentaria plebs* sur les *gradins* de l'amphithéâtre: ce renseignement n'est pas exact. On appelait *panis gradilis* le pain que l'on distribuait gratuitement au peuple, du haut d'une estrade, au nom des Empereurs. En cette occasion, des estrades étaient élevées dans différentes parties de la ville à côté des boutiques de boulangers *(furni)*, et chaque personne qui avait obtenu un *bon* ou billet *(tessera)*, montait à son tour sur l'estrade par un escalier, et là recevait de l'officier chargé de la distribution le don promis. Cette disposition était adoptée pour prévenir la presse et les fraudes, en forçant les impétrants à se présenter en ordre, et seulement un à un. Une figure, d'après une médaille de Nerva, montre bien comment les choses se passaient: à gauche, l'Empereur en personne est assis sur une chaise curule placée sur une estrade élevée *(suggestum)*; devant lui, l'officier chargé de la distribution des secours donne un pain à un citoyen qui monte les degrés, tandis qu'une autre figure derrière lui présente à l'inspection de l'Empereur le bon qu'a remis l'impétrant. Cette scène, on le voit, ressemble tout-à-fait à celle que nous avons décrite à l'occasion du *congiarium.* — Il est beaucoup d'autres détails que nous pourrions fournir au sujet de la *boulangerie* et de la profession de *boulanger*; nous renvoyons à l'excellent ouvrage déjà cité, le *Dictionnaire des Antiquités romaines et grecques*, dans la table analytique duquel (métiers et industries) on trouvera tous les mots relatifs à la matière. Nous nous bornerons à citer le *buccellatum*, dur *biscuit* de soldat dont on distribuait des rations dans une marche. — Quand au *Préfet de l'annone d'Afrique*, on peut résumer ses attributions en disant qu'elles s'étendaient légalement sur toutes les industries, professions et métiers ayant pour objet l'alimentation publique.

EXPÉDITION DU COMTE O'REILLY CONTRE ALGER EN 1775.

(Suite des documents officiels. V. la page 408 du tome 8e.)

II

En vertu d'un ordre royal du 8 août 1775, le ministre de la guerre, Comte de Ricla, avait demandé à beaucoup de généraux et de chefs de service, qui avaient assisté à ladite expédition, une relation confidentielle et très-circonstanciée de tout ce qui y était advenu.

C'est ainsi que le général Don Félix Géronimo Buch dut remettre la relation suivante (1):

« Très-Excellent Seigneur, — Je vous envoie la présente relation en accomplissement de l'ordre royal du 8 août que vous m'avez adressé en communication, pour que, conformément à l'article 1er, titre 17, deuxième Traité des ordonnances générales de l'armée, j'expose confidentiellement et avec très-grande clarté, par le canal de Votre Excellence, et dans les conditions qu'elle a bien voulu m'indiquer, toutes les particularités et circonstances de l'affaire du 8 juillet dernier, depuis l'embarquement des troupes dans les chaloupes, jusqu'à leur rembarquement pour retourner en Espagne. Cette relation comprend le récit des événements auxquels j'ai assisté ou dont j'ai pu avoir connaissance par quelques informations; la dislocation des troupes ne m'a pas permis de vérifier avec tout le détail désirable ce qui est arrivé sur notre flanc droit, mais j'ai la persuasion intime que la troupe n'ayant point changé sa formation pendant son séjour dans le camp, il n'a pu survenir d'autres particularités dignes d'attention que celles ci-dessous indiquées.

» En somme, il me paraît que ladite entreprise s'est exécutée

---

(1) Ce document et ceux qui arrivent à la suite sont traduits sur des copies des pièces publiées en Appendice par la *Revue espagnole* déjà citée. — *N. de la R.*

avec peu de connaissance des circonstances du terrain, de la multitude des ennemis et de leurs préparatifs de défense; uniquement préoccupé de la barbarie de leur état social et de leur impéritie militaire, on s'était imaginé qu'à la vue d'un armement aussi respectable que le nôtre, ils perdraient aussitôt courage et abandonneraient leurs positions. Car si l'on avait eu des notions convenables sur les avantages défensifs du pays, sur les travaux de fortification et les autres préparatifs faits pour le protéger contre une invasion, il ne paraît pas normal qu'avec si peu de troupes, on se fût hasardé à effectuer un débarquement et faire un campement dont la fâcheuse issue — dans l'hypothèse que l'entreprise avait Alger pour objet — était prévue par tous les officiers du corps expéditionnaire. Car ceux-ci étaient déjà édifiés là-dessus par les patrons mêmes du convoi ou au moyen d'informations générales ou particulières recueillies auprès de personnes qui venaient de Barcelone et d'autres ports. Or, de cet ensemble de renseignements était née, parmi eux, l'opinion que l'expédition n'était pas dirigée contre Alger ou que si elle avait cette destination, on n'obtiendrait pas la victoire.

» Cependant, les assertions (1) du général en chef tendaient à faire évanouir toute idée de ce genre, vu qu'il affirmait journellement que la réussite était très-facile et très-sûre, grâce aux préparatifs faits et aux précautions prises pour le succès; il était si ancré dans cette opinion que, sans restriction, ni difficulté, non-seulement il affirmait dès-lors le triomphe, mais le croyait si aisé qu'il annonçait qu'on ne l'achèterait point par plus de quatre cents blessés.

» Cette assurance, en opposition flagrante avec l'opinion que l'armée avait dû concevoir, d'après l'ensemble des renseignements parvenus jusqu'à elle, fit croire que — pour se promettre un succès si facile — il fallait que, l'expédition d'Alger une fois en train, le général comptât sur l'aide de quelque autre

(1) A la ligne précédente, nous avons dû rétablir un mot omis par le copiste et que le sens réclamait impérieusement. Ici nous croyons devoir remplacer son mot *inacciones* par *assertions* que le sens indique également. — *N. de la R.*

puissance, sur des intelligences avec les Mores de la montagne, ou enfin sur quelque autre concours, parmi ceux dont on pouvait admettre la probabilité.

» Quoi qu'il en soit, étant donc arrivés devant Alger, le 30 juin avec une partie du convoi, le 1er juillet, nous allâmes avec le général en chef, tous les officiers généraux, le chef du génie et quelques autres à bord de la frégate *Santa-Clara*, pour reconnaître la côte, nous en rapprochant le plus possible afin d'y mieux réussir. Mais en voyant la situation favorable du pays (pour la défense) et en considérant d'autres circonstances du projet d'expédition, nous nous retirâmes tous très-découragés — excepté le général en chef — car nous n'avions trouvé aucun expédient ni même nul moyen d'arriver à une exécution favorable de l'entreprise. Revenus à bord du *San-Rafael* alors mouillé à l'Est, en face de la pointe de Matifou, où l'empereur Charles-Quint avait fait son débarquement (1), le Comte Del Asueto, Don Victorio de Navia et moi, continuant nos réflexions à ce sujet, nous observâmes que, de ce côté, il y avait un grand espace en plaine où l'on pouvait débarquer sans risque et qui offrait un campement favorable à la troupe; car on pouvait s'y fortifier avec des chevaux de frise et s'y défendre avec l'artillerie. Puis, de là, avançant aussitôt contre la place, quoique celle-ci fût distante de cinq lieues, il devenait facile de battre et réduire les forts échelonnés sur la route, y étant aidés par le feu de la flotte qui nous aurait suivis le long de la côte. De tout cela, nous adressâmes une note par écrit au général qui n'en tint aucun compte.

» Quant au débarquement du 8 juillet, on y peut signaler le manque de beaucoup d'accessoires nécessaires et même essentiels, tels que bateaux plats, madriers, pontons et autres divers objets qui permettent d'exécuter de semblables entreprises avec ordre, célérité et le moins de risque possible.

(1) Il faut lire ici *rembarquement*, car ce fut là qu'après sa défaite devant Alger Charles-Quint rembarqua les restes du corps expéditionnaire. Il avait débarqué sur la même plage qu'Oreilly mais un peu plus à l'ouest, c'est-à-dire plus près du Ruisseau (oued Khenis), sans doute parce qu'il n'y avait pas alors de batterie de ce côté. — *N. de la R.*

» A défaut de ce matériel spécial, il fallut bien se contenter des embarcations quelconques des navires, petites ou grandes, quelques-unes de si faible capacité qu'elles contenaient, à peine, quinze, dix ou même cinq soldats. Cela causa du retard et de la confusion dans le débarquement. Nous n'aurions même pas pu débarquer du tout si l'ennemi s'était porté un peu plus en avant et s'il avait opposé la moindre résistance au moment où nous touchions terre.

» Opérer ce débarquement, comme on le fit, sans aucune mesure de précaution, les généraux en tête des troupes et tout le monde à découvert sous un feu supérieur et dominant de toutes parts, c'était exposer l'armée à un péril éminent qu'on aurait fort bien pu lui éviter en employant de la troupe légère et des chasseurs protégés par deux canons et dispersés en tirailleurs. Ces éclaireurs auraient fait tête à l'ennemi et l'auraient contenu dans son premier choc, avec une moindre perte d'hommes. On admire dans cette circonstance la valeur et la constance de l'armée qui ne mêla pas ses rangs et il est également digne de remarque qu'elle ne se soit pas tout d'abord abrité derrière des redoutes et des tranchées.

» On a accusé la troupe de s'être avancée individuellement et, par excès d'ardeur, d'être venue se placer sous le feu de l'ennemi, ajoutant que si elle n'avait pas agi ainsi elle eût été à l'abri de ce feu. Mais, au moment où l'on abordait la terre, tous ceux qui faisaient attention voyaient bien se décider par le centre et par les flancs le mouvement des Algériens qui avaient quitté leurs postes primitifs et venaient précipitamment charger les nôtres. Donc, si l'armée s'était formée au bord même de la mer, s'y maintenant de pied ferme et sans faire feu, le mal eût été beaucoup plus grand ; surtout si l'ennemi nous eût laissé le temps de former les colonnes par brigades, mouvement exigeant pour son exécution un espace de terrain dont il est facile de se rendre compte, et si toutes réunies s'étaient dirigées vers la colline boisée (1). Alors les barbares qui occupaient beaucoup de points culminants ou qui étaient masqués et abrités dans des maisons ou sous des massifs d'arbres, auraient pu, grâce à l'avantage de leurs armes (1), nous fusiller de toutes parts et faire de nous le plus grand massacre, à leur entière satisfaction et le plus tranquillement du monde. Notez qu'alors le feu de la flotte et celui des canons des bataillons eussent été complètement inutiles, quand même on aurait réussi, ainsi que le général semblait en avoir l'intention, à amener cette artillerie jusqu'au pied de la colline. Mais d'autre part, comment, sans être fortifiés sur le rivage, aurait-on pu garder les communicatious entre la mer et ladite colline, alors que seize mille hommes (2) seulement étaient débarqués ? et comment aurait-on empêché la grande multitude de cavalerie ennemie de nous envelopper complètement ?

» Sans doute, les considérations qu'on vient d'exposer se présentèrent à l'esprit du général quand il fut à terre, car il ne s'occupa point de former les colonnes, alors qu'il pouvait le faire. Certainement la situation lui parut horrible, quand il vit l'armée menacée de périr entièrement, puisqu'il n'exécuta aucune des dispositions qu'il avait décidées. Il réfléchit aussi que, même en réussissant à s'établir sur les hauteurs, on rencontrerait les plus grands obstacles pour avancer vers la place et que les troupes n'étaient suffisantes en aucune manière pour une entreprise de cette importance..... »

» Général Félix Géronimo Buch. »

(1) C'était l'objectif d'O'Reilly ; il est marqué B sur la carte qui accompagne son Rapport dont nous avons donné la traduction au n° 45 de la *Revue Africaine*. Cette colline est celle où s'élève aujourd'hui le grand séminaire de Kouba. — *N. de la R.*

(1) Il y a sans doute ici une allusion à la longue portée des fusils des indigènes et à leur tir parabolique. — *N. de la R.*

(2) Le copiste a mis *diez y seis hombres* omettant le mot *mil*; mais l'omission était évidente et la correction s'indiquait d'elle-même. — N. de la R.

MILIANA.

(Voir le nº 48, page 421)

IV.

MILIANA, D'APRÈS MM. DE CAUSSADE ET BERBRUGGER.

M. de Caussade n'a fait paraître qu'en 1851 ses observations archéologiques, sous le titre de *Notice*, etc.; plusieurs des nôtres, notamment celles qui se rapportent à Miliana, avaint été déjà publiées. Cependant, nous lui cédons la priorité sans conteste, parce qu'il a vu le terrain le premier et que, le premier, il a rédigé, sur la matière, des mémoires manuscrits qu'il nous a communiqués, ainsi qu'à d'autres personnes, bien avant de les livrer à l'impression.

Les observations archéologiques, proprement dites, de M. de Caussade sur Miliana, se bornent, d'ailleurs, au passage suivant :

« A en juger par les matériaux antiques, dont se compose le mur d'enceinte du côté du Zakar, le seul côté qui ne s'appuie pas sur un escarpement inabordable, on peut penser que Miliana occupe aujourd'hui la même étendue qu'autrefois. On y trouve des fragments de sculptures et plusieurs inscriptions.

» En descendant de Miliana à Sidi-Abd-el-Kader par l'ancien chemin, on trouve, à dix minutes de la ville, une construction voûtée, qui a dû être une fontaine ou un réservoir, et, sur le plateau inférieur, des restes qui paraissent ceux d'un aqueduc » (*Notice*, p. 25).

M. de Caussade donne, en outre, aux pages 82 et 83 de sa brochure, les six inscriptions suivantes auxquelles nous conservons les numéros de sa série générale épigraphique :

Nº 73. — Inscription de Quintus Pompeius Clemens ; on l'a déjà vue au numéro précédent de cette Revue (t. 8, p. 427). La copie de M. de Caussade est assez correcte ; mais son auteur reproche à tort au Dr Shaw l'oubli des lettres Q. F. à la fin de

la 8e ligne ; il fallait seulement signaler que le savant anglais a mis ou que ses imprimeurs lui ont fait mettre Q. P. au lieu de Q. F., faute qui se trouve, en effet, dans le texte original et que la traduction française a reproduite.

Nº 74. — Épitaphe d'Aurelius Sericus (nº 3 du Dr Lebrun). M. de Caussade signale les deux têtes qui l'accompagnent et dont nous parlerons plus loin.

Nº 75. — Nº 5 du Dr Lebrun. Même observation que ci-dessus.

Nº 76. — Épitaphe de L. Cecilius. Voir notre article des Ruines du marabout, au numéro précédent, p. 464 (8e vol.).

Nº 77. — Dédicace au soleil invaincu. V. à l'article ci-dessus indiqué.

Nº 78. — Dédicace à la victoire. V. ibidem.

A cela se borne la moisson épigraphique de l'honorable commandant qui opérait — il faut se le rappeler — à la hâte, en expédition et avant qu'aucune fouille eût été faite de ce côté.

Avant de reprendre le cours régulier de notre monographie, nous demandons la permission de faire ici une petite digression qui aura, du reste, son utilité.

Vers le milieu de l'année 1859, il s'était formé à Miliana, sous le titre modeste de Commission historique, une Société qui se proposait de centraliser dans cette ville les antiquités qu'on y trouvait avec celles que l'on pourrait exhumer dans les environs, au moyen de recherches méthodiques.

Grâce à l'initiative éclairée de M. le général Liébert, la cour de la subdivision militaire devint bientôt un véritable musée, où se voyaient en assez grand nombre des épigraphes, des bas-reliefs, des vases antiques. Il s'y joignit aussi des médailles et même des collections d'insectes. M. le lieutenant Guiter, dont les travaux archéologiques sont bien connus de nos lecteurs,

seconda avec un zèle extrême les bonnes intentions de M. le général commandant, ainsi que M. Piani et d'autres officiers de la garnison. Mais la mobilité du monde officiel, — civil ou militaire — celui qui fournit ici le plus d'adeptes à la science, est si grande en Algérie, que les membres de cette petite association archéologique furent bientôt dispersés, comme l'avaient été déjà sur divers points, tant d'autres coopérateurs de même genre. Cependant, nous espérions que, dans ce désarroi, les inscriptions et sculptures, par leur poids même, se défendraient mieux que les personnes contre les chances de déplacement. Il n'en a pas été ainsi ; et le musée local, improvisé en 1859, n'a pas tardé à se disloquer, les objets de collection, épigraphes, chapiteaux, etc., s'en allant de différents côtés par des causes qui nous sont inconnues. Grâce à M. le Dr Maillefer, nous avons pu savoir seulement qu'en 1862 ces objets se trouvaient épars à l'ancienne école, sur le rempart, à la caserne, à la nouvelle école communale et dans d'autres endroits.

Tel est le sort inévitable de tout musée communal qui n'a ni budget, ni local, ni conservateur à lui !

Nous avons signalé récemment ces divers lieux de dépôt à un de nos correspondants de Miliana, en le priant de nous adresser les estampages des inscriptions qui pouvaient s'y trouver encore. Voici ce qu'il nous répondait à la date du 22 novembre :

« J'ai voulu appliquer les procédés d'estampage auxquels vous m'avez initié ; je me suis donc rendu à l'école communale. J'y ai trouvé, dans un coin de la cour, un petit enclos de quatre pieds carrés, où gisent des pierres tumulaires transformées en perchoirs à l'usage de la volaille du Directeur de l'école. En fait de musée épigraphique, je n'ai donc rencontré qu'un poulailler. Tenez-moi compte de ma bonne intention, en appréciant les circonstances qui m'ont empêché de la traduire en acte. Après lessive préalable de l'espèce de guano qui déshonore ces vénérables restes, j'y reviendrai. »

Mais reprenons notre monographie.

Vers la fin de 1843, nous écrivions la note suivante que

nous reproduisons telle quelle et sans nulle prétention à l'antériorité en quoi que ce soit, ladite note étant demeurée inédite dans son ensemble, bien que faisant partie d'un travail d'archéologie algérienne qui a été soumis à une commission académique, il y a plus de vingt ans.

« Ce ne sont pas seulement les inscriptions que l'on trouve à Miliana qui prouvent que cette ville est sur l'emplacement d'une cité romaine : les ruines antiques que l'on rencontre à ses portes et dans l'intérieur même ne laissent aucun doute à cet égard ; mais ces ruines sont trop rapprochées de l'état de confusion qui précède la destruction complète pour qu'il soit possible de deviner leur destination à première vue et sans le secours de fouilles préalables. J'en excepterai, toutefois, les arcades et la portion de muraille fort épaisse où s'est établi un bain maure (*Hammam Bet'ha*) ; cette muraille, qui s'élève encore de deux mètres, est bâtie en pierres irrégulières noyées dans du mortier, et présente dans sa partie supérieure trois lits de briques posées à plat. On trouve des débris de constructions semblables à la casba et sur d'autres points. Je ne m'arrêterai pas à les décrire, attendu que, dans leur état actuel, ils ne nous apprendraient rien, si ce n'est qu'ils appartiennent à la période romaine.

Il vaut mieux aborder la trop maigre série des inscriptions antiques dont neuf seulement sont arrivées à ma connaissance lors de mon exploration du mois d'août 1843. Ce sont :

1° L'épigraphe relative à Quintus Pompeius Clemens, déjà produite plus haut.

2° L'inscription suivante, qui se trouvait encore à l'artillerie en 1849.

PRO SALVTE
ET INCOLVMITATE
DOMVS DIVINAE
AVGG. PERPETVAE
CVLTORES PLVTONIS

Il n'est pas étonnant de rencontrer cet hommage à Pluton — non-seulement Dieu des Enfers, mais aussi des richesses

que le sein de la terre recèle — dans une région comme celle de Miliana, où l'abondance, la bonne qualité et la facilité d'extraction du minerai de fer a dû solliciter de tout temps les travaux métallurgiques.

Je n'ai vu à Miliana ni entendu mentionner aucun objet antique ayant une valeur artistique véritable.

Lorsqu'on descend de cette ville dans la vallée du Chelif, pour aller prendre la route de l'Ouest, on arrive, en un peu moins d'une heure, à la koubba de Sidi Abd el-Kader. Sur les parois de cette construction, on lit, dans un cadre, une invocation complète *au Soleil invaincu* et une autre *à la Victoire;* mais, pour celle-ci, l'état de la pierre, où il n'y a que trois côtés du cadre, autorise à supposer que la fin de l'épigraphe manque (1).

Au-dessous de la koubba, au bord même de la vallée, il y a des ruines romaines considérables. C'est là que j'ai copié l'inscription de L. Cecilius. Ces restes sont fort confus (2). »

A. Berbrugger (3).

V.

INVENTAIRE RAISONNÉ DES INSCRIPTIONS ROMAINES

ACTUELLEMENT A MILIANA.

Le Dr Maillefer a dressé, en 1862, ainsi que nous l'avons déjà dit, l'inventaire de toutes les inscriptions romaines qui se trouvent aujourd'hui en divers endroits de cette ville, quelle que fût leur provenance. Pour rendre son utile travail plus fructueux encore, nous avons indiqué, à l'occasion, leurs divers

(1) Les dix autres inscriptions que nous avions recueillies à Miliana et au Marabout, en 1843, ne sont pas répétées ici, vu qu'elles ont été données déjà aux articles Lebrun et de Caussade. Au chapitre suivant, qui résume toutes les épigraphes romaines actuellement à Miliana, nous nous réservons de les faire figurer comme éléments de comparaison et, en même temps, de donner les dimensions des pierres, les descriptions de sculptures et autres détails omis par les divers explorateurs.

(2) V. au n° précédent notre article sur *les ruines du Marabout*.

(3) Nos autres observations archéologiques sur Miliana se trouvent éparses dans le travail actuel et principalement dans les *Notes de la Rédaction*.

lieux d'origine, qui sont : Duperré (Oppidum Novum), Affreville (la Colonia Augusta de Zuccabar (?), Hammam Rir'a (Aquae Calidae), ou Miliana même. De la sorte, on saura où chercher les documents épigraphiques découverts dans ces différentes localités et on ne risquera pas d'attribuer à Miliana, comme on l'a fait quelquefois, des épigraphes qui viennent d'ailleurs.

Nous indiquons, en outre, ceux de ces documents qui ont été publiés par M. Léon Renier; enfin, nous mettons en regard des copies du Dr Maillefer ou des divers explorateurs, des variantes prises à d'autres sources, toutes les fois que ces comparaisons peuvent servir à compléter ou à rectifier les textes.

En ce qui concerne les autres antiquités de Miliana, M. le Dr Maillefer nous fournira encore quelques bons renseignements. Ainsi, dans une lettre datée de cette ville (avril 1862), il nous écrivait : « Vous connaissez sans doute les restes encore sur pied d'un petit édifice qui n'a guère de conservé que son escalier et quelques fragments de son pronaos, si je ne me trompe. Tout près de ce débris, on voit des traces de constructions souterraines. Il y a dix ans, j'ai vu à la même place une énorme pierre creusée et qui a sans doute servi jadis à un moulin ».

Le Dr joignait à sa lettre deux photographies, l'une représentant le petit édifice et l'autre la grande pierre.

Par malheur, ce genre de renseignements n'abonde pas.

Abordons maintenant l'inventaire raisonné :

Disparu (1). — N° 1. — (Dr. L.)

.......OVI
O. M.
OMBVS
LIBOSVS
SACERD
VSLA

(1) Nous rappelons ici au lecteur que l'indication placée à gauche du

Sur la copie du Ct. de la Mare, dont M. L. Renier a fait usage (n° 3678), il manque le mot abrégé SACERD, qui forme la 5e ligne dans la transcription complète publiée le 11 janvier 1842, dans le *Moniteur Algérien*, par M. le Dr Lebrun. Ce dernier nous apprend qu'on avait découvert ce document épigraphique dans des décombres, près du Bastion d'Alger; et il ajoute qu'il disparut presqu'aussitôt.

Il ne paraît manquer ici que la lettre initiale I qui complétait le premier mot, *Jovi*. En la suppléant, on a ce texte: « Jovi-optimo Maximo-Ombus-Libosus-sacerdos-votum solvit libens animo. »

Ombus est presque la même forme qu'*Ombos*, nom d'une ville de la Thébaïde, sur le Nil. Faudrait-il lire ici: Jovi Optimo Maximo Ombusio?

Sidi Abd el-Kader. — N° 2. — (de C., B., M., L. R. n° 3688.)

Cette dédicace au Soleil invaincu appartient aux ruines d'Affreville. V. l'article *Ruines du Marabout*, au numéro précédent, p. 458.

Ibidem. — N° 3. — (de C., B. et M. L. R. n° 3689.)

Dédicace à la Victoire. V. à l'article indiqué ci-dessus, p. 459.

Disparu. — N° 4. — (B. et M. L. R. n° 3676.)

C'est la dédicace des zélateurs de Pluton, donnée plus haut, à la page précédente.

A l'école de Miliana. — N° 5. — (G., M. et L. R. n° 3677.)

Dédicace à la bonne santé. Appartient aux ruines du Marabout.

---

n° d'ordre des épigraphes est celle de l'endroit de Miliana où elles se trouvent actuellement; les initiales qui arrivent à droite dudit n° sont celles des divers copistes savoir: B., Berbrugger; de C., de Caussade; G., Guiter; M., Maillefer; etc.

Disparu. — N° 6. — (G.)

Épitaphe de Mases. V. à l'article des Ruines du Marabout. La pierre où elle est gravée présente des creux circulaires, comme ceux dont il va être question au numéro suivant.

Ancienne école. — N° 7. — (M).

Pierre brisée, présentant trois creux hémisphériques, très-régulièrement taillés, et que M. le Dr Maillefer croit avoir pu servir de mesures. En supposant la figure symétrique, la pierre devait avoir un grand creux central et quatre plus petits aux angles. Dans cette hypothèse, le premier aurait eu un diamètre de 0,39 sur une profondeur de 0,16 et les plus petits un diamètre de 0,18 sur une profondeur de 0,10.

Nous avons vu, sur plusieurs points de l'Algérie, des pierres de ce genre, notamment à Ziama (l'ancien *Choba municipium*), à Sour Djouab (*Rapidi*) et toujours dans les nécropoles. En donnant la monographie archéologique de ce dernier endroit dans la *Revue Africaine*, T. 4e, p. 101, nous avons décrit minutieusement une pierre de ce genre, et rappelé que nos indigènes sont dans l'usage de disposer sur leurs sépultures des fossettes analogues qu'ils disent destinées à servir d'abreuvoirs aux oiseaux du ciel.

On ne peut point passer ici sous silence les *Bollersteene* de Suède ni les *schaalensteine* de Suisse, ces pierres sacrées, que le vulgaire appelle des *pierres à écuelles* et qui ont la plus grande analogie de forme avec celles dont nous nous occupons. Le journal la *Science pittoresque*, dans son n° du 4 novembre dernier, leur consacre un article (p. 324, 2e colonne) dont nous recommandons l'étude à nos lecteurs.

École — N° 8. (M.)

COH. I....
VN... HISP

Cette courte épigraphe est gravée sur une pierre d'environ 0,85 de haut sur 1 mètre de largeur, dans un cadre indiqué par un double filet et terminé latéralement en queue d'aronde.

Au-dessous de l'épigraphe, est un autel sans moulure au bord supérieur, mais présentant aux deux angles de ce bord, trois espèces de rosaces groupées comme les trois lobes d'une feuille de trèfle.

L'épigraphe a été martelée complètement à la fin de la première ligne, mais pas tout-à-fait au commencement de la deuxième. M. Maillefer a cru voir à ce dernier endroit, malgré la mutilation, les lettres VN. Les indications qui subsistent autorisent en quelque sorte à rétablir ainsi le texte : « Cohorti primae Flaviae Ulpiae Hispanorum, » à la première cohorte flavienne, ulpienne des Espagnols.

L'épithète *Flavia* est un souvenir adressé à quelque empereur de la série flavienne (Vespasien, Tite ou Domitien). *Ulpia*, est dérivé sans doute d'Ulpius, nom de l'*espagnol* Trajan, le premier étranger qui se soit assis sur le trône de Rome.

Voyez, pour ce qui concerne la *Cohorte*, l'excellent travail de Bache, T. 7e de la *Revue Africaine*, no 9 p. 249 et suivantes.

No 9.

Nous plaçons sous ce no la mention d'un ornement dessiné par le Dr Maillefer, et qui semble présenter un caractère chrétien. Autant qu'on en peut juger sur une sculpture grossièrement exécutée et d'une mauvaise conservation, celle-ci représente une roue à six rayons, partant d'un rond qui semble être un moyeu ; entre deux de ces rayons, il y a une espèce de Z. De chaque côté de la roue, est un oiseau battant de l'aile et dans l'attitude de s'en approcher pour la becqueter.

On connaît en iconographie chrétienne l'auréole à forme de *roue*, emblème byzantin ; mais elle renferme des figures, et il n'y en a pas ici. V. Didron, Iconogr. chrét. p. 118.

Sauf le monument douteux que nous venons de décrire, rien ne rappelle la pensée chrétienne à Miliana, pas plus du reste qu'à *Zuccabar* (Affreville) sa voisine. Tout y est païen ; et s'il n'y avait pas de la témérité a émettre un jugement en présence du petit nombre de faits soumis à notre examen, on serait tenté de dire que Miliana a été du nombre des villes

d'Afrique qui n'ont pas vécu jusqu'au triomphe du Christianisme.

A l'école communale. — No 10. — (M.)

..... (1) M .....
IVLIA IANVARIA VI
XIT ANNOS XX....
IVLIVS PRES..VS M..
RITE DVLCISSIME
LIBENS ANIMO
FECIT

Liaisons de lettres :

à la 1re ligne, VL, IAN, VARI;
à la 2e, ANN ;
à la 3e, IVL ;
à la 4e, IT, VL, ME;
à la 5e, AN.

A l'école. — No 11 —
(Sh., L.; de C., B., M. et M. Léon R. no 3679.)

Dédicace à Quintus Pompeius Clemens.

On a déjà parlé à plusieurs reprises de cette épigraphe et il semble qu'il n'y ait plus qu'à l'indiquer pour mémoire dans la série générale épigraphique de Miliana. Cependant, comme elle peut fournir l'occasion d'une remarque utile, nous ne craindrons pas de l'augmenter ici d'un post-scriptum.

La négligence avec laquelle les monuments antiques de ce genre sont décrits, en général, même par les archéologues de profession, est quelque chose d'étrange. C'est d'ailleurs très-regrettable, car souvent la description exacte d'une pierre, surtout quand elle offre des figures ou bas-reliefs, aide

(1) Il y a un buste sculpté entre l'épigraphe et le D. M.
On remarquera la formule *libens animo*, ordinairement propre aux ex-voto, que Julius Pressus (?) emploie sur le monument funéraire qu'il élève à Julia Januaria, sa très-chérie épouse morte à vingt.... ans.

beaucoup à comprendre l'épigraphe qu'ils accompagnent. Par exemple, six personnes ont vu l'inscription de Pompéius placé sous notre n° 11, à des époques diverses et dans des situations différentes. Voyons ce qu'elles en disent.

Shaw se contente de dire qu'elle est gravée sur un cippe encastré dans une muraille moderne faite avec des matériaux antiques. Il a cru sans doute pouvoir être bref parcequ'il en donnait le dessin ; mais, malheureusement, ce dessin lui-même est fort inexact.

Selon le Dr Lebrun, les lettres, mieux conservées que celles de toutes les autres inscriptions antiques de Miliana, sont gravées sur une pierre qui faisait partie d'une construction moderne située près du rempart à l'est de la ville. Il ajoute que cette pierre mesure 1m10c de haut sur 0,50 de large avec une épaisseur de 0, 55c. La face antérieure, dit-il, celle où se trouve la dédicace, est terminée en haut et en bas par une corniche. Notez que puisqu'il donne l'épaisseur du monument, c'est que celui-ci n'était plus alors encastré dans une muraille. Il pouvait donc l'examiner sous toutes ses faces, ce qu'il n'a pas fait, non plus que la plupart de ceux qui l'ont étudié après lui.

M. de Caussade se borne à dire que c'est une console de marbre d'un mètre de hauteur.

M. le Dr Maillefer n'en donne ni la description ni les dimensions.

D'après MM. de la Mare, Leclerc ou de Lhotellerie, c'est un piédestal en marbre blanc haut de 1m25c et large de 0,60. (V. n° 3679 de M. Léon R.)

De fait, ce monument en marbre et en forme d'autel est surmonté d'un socle de 0m27 c. Sa hauteur totale est de 1m25 c., avec une largeur de 0m60 c. à la plus grande saillie de la corniche, de 0m50 c. au dé et de 0m52 c. à la base. Son épaisseur est de 0m55 c.

Un dessin pourrait seul faire bien comprendre le détail de ses moulures en haut et en bas ; mais ce qui sautait aux yeux et ce que personne n'a signalé, c'est la patère de 0m17 c. sculptée sur la face latérale de gauche et le praefericulum haut de 0m35c. qui figure à celle de droite. Ce reproche d'oubli ne s'adresse pas à Shaw, qui, ayant trouvé le monument encastré dans une muraille, ne pouvait pas voir ce qu'il y avait sur ses côtés.

Après avoir été pendant longtemps dans le jardin du cercle des officiers, le cippe du descendant de Pompée a été transporté à l'école communale où il sert à ce que vous savez !

Disparu. N° 12. (L., B.).

M E SELEV
AVRELIVS VVC. F V
SIERI CESAR MIC. ERC
RVM AVREL IMASVC
AM SVBRIPPREFECTVS
ENTIMADI
CVM

Selon le Dr Lebrun, ceci est gravé sur un marbre grisâtre veiné de blanc qui mesure 0m50 c. de haut et de large, avec une épaisseur de 0m025 m.

Nous ajoutons que l'épigraphe se trouve dans un cadre indiqué par un simple filet et terminé latéralement en queue d'aronde ; que le monument mesure 0m50 c. sur 0m52 c., avec une épaisseur de 0m06 c. ; et qu'il était chez le sous-intendant militaire en 1843, lorsque nous en avons pris une copie qui diffère de celle du docteur par les points suivants :

A la 1re ligne, nous n'avons pas vu l'E qui suit M initial, selon le Dr Lebrun.

A la 2e, nous avons lu NVC. au lieu de VVC.

La 3e, la 4e et le commencement de la 5e ligne nous ont paru être : SIERICES ARMIGERORVM AVRELI MASVCANI.

Quant au reste, c'est, d'après nous, SVN PP PREFCTVS ENTIMADICIA.

C'est ainsi que nous avons transcrit ce document qui était, d'ailleurs, d'une lecture fort difficile. Aussi, n'avons-nous pas la prétention de l'avoir exactement rendu, encore moins de le comprendre tout-à-fait. Nous nous bornerons donc aux observations suivantes :

Le mot, sans doute altéré, qui précède *Armigerorum* doit déterminer la fonction, le grade qu'Aurelius avait parmi ces écuyers d'Aurelius *Masucanus*, surnom qui rappelle le fundus Mazucanus mentionné dans l'expédition de Théodose.

Quant au « prefectus Entimadicia... », nous laissons à de plus habiles le soin de déterminer ce qu'il faut entendre par là.

Ecole? No 13. (M.)

EX TÉSTAMENTO
VLPI CRESCENTIS VET
EX SICNAE TRACVM
.......S CENNANVS
P. MARCIANVS
FIL MICoM
DE ERE
DEDICAVERVNT

Il y a une feuille de lierre à la fin de la 7e ligne.

Il faut probablement interpréter ainsi ce document, dont la copie laisse quelque doute :

« D'après le testament d'Vlpius Crescens, vétéran, ex porte-enseigne (signifer?) des Thraces, ... s Cennanus ..... P. Marcianus, fils de ... à un ami méritant ont dédié ce monument (1) ».

On voit que nous n'avons pas tout suppléé ni expliqué. La prudence l'exigeait.

On ignore si ce monument appartient à Miliana ou s'il y a été apporté du dehors.

Ecole. No 14. (B., G., M. et no 3,680 de M. L. R.)

Dédicace à Manlia Secundilla. Appartient aux ruines du Marabout. Voir le no précédent de la *Revue*, p. 460 (tome 8e).

A. BERBRUGGER.

(*A suivre*)

---

(1) Voir, pour *signifer*, le travail de Bache dans cette Revue, tome 7e, page 249.

LES CONSULS D'ALGER

PENDANT LA CONQUÊTE DE 1830.

Lorsque l'on eut acquis à Alger la certitude que la France préparait une expédition formidable contre ce nid de pirates, les consuls européens qui s'y trouvaient accrédités durent songer à se prémunir contre les dangers personnels dont les menaçait une collision devenue imminente ; surtout de la part du peuple au milieu duquel ils vivaient et dont ils avaient appris à connaître le fanatisme, la cruauté et le peu de respect pour le caractère des agents diplomatiques chrétiens.

La trace officielle de leurs légitimes préoccupations à cet égard se trouve dans la pièce suivante qu'un honorable collègue, M. Bresnier, a bien voulu nous communiquer et que nous reproduisons textuellement, nous contentant d'accompagner de rectifications, placées entre parenthèses, les quelques fautes contre la grammaire qui s'y rencontrent et qui ne pouvaient manquer d'échapper à des étrangers écrivant accidentellement dans notre langue :

« Nous, soussignés, ayant résolu de nous réunir pour la commune sûreté dans le jardin de Ben Taleb, loué par nous pour cet objet, cette résolution a été approuvée par S. A. le Dey, à condition, cependant, qu'aucun pavillon ne fût alboré (arboré); comme (attendu que) il ne permet pas que celui d'une même nation flottât (flotte) à deux endroits.

» Cette clause nous a paru contraire à l'objet de notre réunion, la sûreté, et nous avons résolu de proposer au Dey de dégarnir une de nos campagnes du pavillon pour le placer au lieu de la réunion.

» Le consul général des États-Unis d'Amérique, pour l'intérêt et pour le bien de cette réunion, a consenti à faire ce sacrifice, facilité par la proximité de son jardin du lieu de la réunion, ce que le Dey a approuvé.

» Cela étant ainsi, nous prenons l'engagement de nous réunir

dans ledit jardin à frais communs et de ne pas nous y soustraire qu'avec le consentement commun de tous. »

Pablo Chacon,
Consul général d'Espagne.

J.-A. Carstensen,
Consul général de Danemark.

Joh.-Fred. Schultze,
Vice-Consul de Suède, chargé des affaires du consulat.

Gennaro Magliulo,
Consul général de Naples.

H. Lee,
Consul général d'Amérique.

« Copie conforme à l'original qu'on conserve dans la chancellerie du consulat général de S. M. le Roi des Deux-Siciles.

» Alger, 30 avril 1830.

» Le consul général des Deux-Siciles,

» Gennaro Magliulo. »

Un nom manque au bas de cette pièce, celui du consul général d'Angleterre ; ce représentant de S. M. Britannique, s'isolant de ses collègues dans cette circonstance solennelle, avait voulu rester dans sa campagne avec sa famille. Les motifs de son abstention s'expliquent assez bien par des faits dont nous aurons à parler un peu plus loin.

Les consuls européens, en se groupant ainsi en un même endroit, n'agissaient pas uniquement dans la pensée de sauvegarder leur sécurité personnelle ; ils voulaient aussi constater leur accord parfait, quant à la question de neutralité absolue qu'ils entendaient garder dans la guerre entre la France et les Algériens, neutralité qui leur était, en effet, commandée par leur caractère diplomatique et qu'ils observèrent fidèlement.

C'est avec ce programme en vue qu'ils attendirent les événements. Certes, leurs angoisses dûrent être grandes pendant les quinze jours qui suivirent le débarquement des Français à Sidi-Féruche ; mille faux bruits alarmants, accrédités par l'inaction de notre armée, qui ne pouvait se porter sur Alger avant l'arrivée du matériel de siège, les auront fait passer plus d'une fois de l'espérance à l'abattement, par rapport à cette grande lutte de la civilisation contre la barbarie, dont le bruit arrivait incessamment à leurs oreilles, et dont le résultat ne pouvait leur être indifférent.

Enfin, le 29 juin, avant le point du jour, notre armée s'ébranle et s'avance vers le fort l'Empereur. M. de Bourmont, qui marchait avec l'aile gauche, arrive, vers neuf heures du matin, sur un point culminant du Bouzaréa, à la vigie ; Alger se présente alors tout-à-coup à ses regards ; et, sous ses pieds même, à côté du marabout de Sidi Bennour, flotte, sur le jardin de Ben Taleb, un pavillon, celui d'Amérique, tandis que d'autres sont également arborés un peu plus bas, dans la Vallée des Consuls, où se trouvaient groupées les maisons consulaires d'Angleterre, de France, de Belgique et des Etats-Unis.

Le général Achard fut alors envoyé avec un détachement du 14e pour reconnaître le jardin de Ben Taleb, qui était gardé par des janissaires. Il y trouva les consuls de toutes les puissances réunis avec leurs familles, sauf, comme nous l'avons dit, celui d'Angleterre. Le général fut parfaitement accueilli par ces messieurs, qui lui donnèrent un déjeûner ainsi qu'à son état-major. Les consuls témoignèrent, d'ailleurs, le désir de rester complètement neutres dans la lutte engagée, quelque fussent leurs sympathies pour la cause française qui était, après tout, celle de la civilisation européenne.

Quant au consul d'Angleterre, dont la campagne était tout près de là, il ne se montra pas ; on ne le vit que quelques jours plus tard, le 4 juillet : il accompagnait alors le parlementaire algérien envoyé par le Dey après la chute du fort l'Empereur, avec lequel étaient tombées les dernières illusions et les dernières espérances de ce souverain. D'après Hamdan Khodja, dans ses *Aperçus historiques* (p. 189 et 194), ce parlementaire, un certain Moustafa Makatadji, était un des complices du khaznadji ou secrétaire des finances, lequel voulait, à la faveur des circonstances, arriver à prendre la place d'Hussein Pacha. Aussi, ce digne envoyé offrit-il au général en chef de lui apporter la tête du Dey sur un plat, galanterie turque que M. de Bourmont repoussa avec indignation. Il va sans dire que celui-ci n'admit pas davantage l'offre d'intervention que lui fit de son côté le consul anglais. Bien que cet agent de S. M. Britannique

protestât qu'il agissait seulement comme ami d'Hussein Pacha, la distinction ne fut pas acceptée par le général français, qui coupa court à toute tentative de ce genre en déclarant qu'il entendait suivre la négociation en famille avec le Dey (1).

Nous publierons prochainement une série de pièces diplomatiques anglo-françaises relatives à l'expédition d'Alger. Elles ont été, il est vrai, imprimées en Angleterre dans l'*Annual Register*. Mais elles sont fort peu connues chez nous et elles méritent cependant de l'être, pour la plus grande intelligence des préliminaires de la conquête de 1830, notamment de l'épisode dont nous venons d'entretenir le lecteur. A ce titre, elles ont surtout un grand intérêt pour nous autres algériens.

A. BERBRUGGER.

(1) Ces faits sont établis par des documents officiels, et consignés dans la plupart des relations particulières qui ont été faites de notre conquête de 1830. Un an avant sa mort, M. le maréchal Pelissier, duc de Malakoff, les rappelait dans son *Mémoire sur les opérations de l'armée française sur la côte d'Afrique en* 1830, p. 58 et 67.

CHRONIQUE.

PARTIE OFFICIELLE.

Procès-verbal de la séance mensuelle tenue par la Société Historique Algérienne, le 25 *février* 1865. *Présidence de M. Berbrugger.*

La séance est ouverte à 8h 1/2 du soir.

En l'absence de M. Bonnet, secrétaire, empêché par un service public, M. Serpolet, secrétaire adjoint, tient la plume.

M. le Président place sous les yeux des membres de la Société les feuilles déjà imprimées du numéro 49e de la Revue, celui qui commence le 9e volume de ce recueil. Le nouveau caractère, employé en vertu d'une décision récente, est trouvé très-satisfaisant.

M. Berbrugger présente ensuite et commente des articles destinés audit n° 49 et qui n'avaient pas encore été soumis à l'approbation de la Société. L'impression en est adoptée.

En annonçant à ses collègues la mort de M. Azéma de Montgravier, un des membres correspondants, il exprime le regret de n'en avoir été informé que très-tardivement. Il ajoute que sans doute la Société ne se croira pas dispensée pour cela de payer à la mémoire de cet honorable confrère le tribut d'éloge que mérite un des pionniers de l'archéologie africaine, et il propose de consacrer dans ce numéro même un article nécrologique à M. Azéma de Montgravier. Adopté.

Après avoir entendu diverses communications qui figurent plus loin dans cette chronique, la Société procède à la nomination du Trésorier-Archiviste, qui avait été renvoyée à cette séance. L'ancien titulaire, M. Albert Devoulx, conservateur des archives arabes du Domaine, est réélu. Le tableau du Bureau de la Société subsiste donc tel qu'il se trouve imprimé en tête de ce numéro.

A la fin de la séance, une conversation s'engage sur le vœu

exprimé par un membre qui voudrait voir les diverses sociétés savantes d'Alger s'unir par une sorte de lien fédératif et sous le titre, par exemple, d'*Institut libre d'Afrique*. Ce membre ajoute que s'il forme ce vœu, c'est parce qu'il sait pertinemment qu'il répond aux intentions de bon nombre de personnes appartenant auxdites sociétés.

A une époque où la science cessant d'être un objet de simple curiosité, joue un rôle de plus en plus prépondérant dans la pratique de la vie, on comprendra facilement, dit l'orateur, que la Colonie elle-même ne peut que gagner à voir les différents foyers scientifiques qui s'y sont allumés successivement briller d'un éclat plus intense, par le fait même de l'association des moyens d'action et des efforts.

L'auteur de ce vœu, abordant les diverses faces de la question, s'attache à établir que, dans *l'Institut* qu'il propose de fonder les forces et les ressources des sociétés particulières — faibles aujourd'hui parce qu'elles sont désunies et disséminées — augmenteraient notablement de puissance, dès qu'on les rattacherait les unes aux autres. En effet, les sociétés savantes ne justifient leur raison d'être et ne manifestent leur utilité spécifique qu'autant qu'elles se révèlent au dehors par la presse ou par la parole publique. Or, dans l'état d'isolement où les nôtres vivent maintenant, l'absence de ressources matérielles n'entrave que trop souvent leur bon vouloir, quant à l'exécution de ce programme essentiel. Associées, cependant, leurs ressources seraient plus efficaces, même sans dépasser leur chiffre total actuel. Mais avec un programme plus large, un but plus compréhensif, il est bien certain que le nombre de leurs adhérents s'augmenterait dans de notables proportions, et avec lui, celui des ressources de tout genre. Grâce à cet accroissement de budget, elles pourraient alors agrandir leur œuvre en étendant le cercle des publications, en allant même jusqu'à organiser en permanence de ces séances d'enseignement libre dont l'immence succès en France, et ici même sous nos yeux, a révélé dans les masses des besoins intellectuels aussi impérieux qu'inattendus.

La fédération scientifique que l'on propose ici laisserait

bien entendu à chaque société particulière son individualité, avec latitude entière pour la direction de son œuvre spéciale ainsi que tout le mérite vis à vis du public de ses actes ou de ses écrits particuliers.

Les idées que nous venons d'analyser sont accueillies avec faveur par les membres présents à la séance et l'on s'accorde à désirer que quelque jour l'occasion se présente de les faire entrer dans le domaine de la réalisation.

Pour copie conforme :

Le Président,
A. BERBRUGGER.

NÉCROLOGIE

M. AZÉMA DE MONTGRAVIER

Bien que nous apprenions tardivement la mort de M. Azéma de Montgravier, un de nos membres correspondants, nous ne voulons pas omettre pour cela le bon souvenir auquel il a droit de la part de ses collègues, en sa qualité d'ouvrier de la première heure, de celle où l'étude pratique de l'archéologie africaine était hérissée d'obstacles de tout genre, voire même de quelques dangers.

C'est en 1840, si notre mémoire nous sert bien, que M. Azéma de Montgravier débuta dans cette carrière ; il était alors capitaine d'artillerie et venait d'assister à la prise de possession de Cherchel (15 mars). Dans le n° 388 du *Moniteur algérien* (18 mai 1840), il publia le résultat de ses observations archéologiques sur cette petite ville arabe bâtie au milieu des ruines imposantes de *Caesarea*, l'antique capitale des rois mauritaniens. Parmi les cinq inscriptions romaines qu'il reproduit dans son article, les deux premières laissent deviner le nom de cette métropole sous l'éthnique *Caesariensis*. M. Azéma est donc le premier qui ait fourni à la science des éléments certains

pour établir la véritable synonymie de ce point si essentiel dans les études de géographie africaine comparée.

Lorsque la découverte de la mosaïque de Reparatus et des inscriptions qu'on y remarque préoccupait le plus vivement l'attention publique, M. Azéma de Montgravier fit paraître, dans le n° 570 du *Moniteur algérien* (14 octobre 1843), un article où figuraient les deux plus importantes, article non signé mais que nous savons très-certainement être de lui, par suite de la polémique même qui intervint alors entre nous. Cet honorable capitaine voyait dans les ruines romaines d'Orléansville celles de Sufasar, erreur évidente, puisque l'itinéraire d'Antonin place Sufasar à l'*est* de Miliana et qu'Orléansville est à l'*ouest* de cette dernière ville; on ne pouvait donc laisser passer une telle assertion sans correctif et nous protestions en effet contre elle, dans l'*Akhbar* du 26 octobre 1843.

L'article dont nous parlons ici renferme d'ailleurs des détails intéressants sur les premières découvertes archéologiques faites à Orléansville.

Au mois de mai 1846, M. le capitaine Azéma de Montgravier passait dans la province de l'ouest où il fut attaché au bureau arabe de la division d'Oran. Il publia alors sous le titre d'*Études historiques*, un court mémoire sur l'archéologie de cette partie de l'Algérie. Ce mémoire commence à la page 163 de l'ouvrage intitulé : *Projet de colonisation*, par MM. les lieutenants généraux de La Moricière et Bedeau (Paris, imprimerie royale, 1847).

Outre ces travaux, et d'autres qui ont pu nous demeurer inconnus, M. Azéma de Montgravier adressa à l'Académie des inscriptions et belles lettres des notices archéologiques manuscrites sur la province d'Oran. Il s'y trouve un assez grand nombre d'inscriptions que M. Léon Renier a reproduites dans sa belle publication sur l'Épigraphie romaine de l'Algérie.

Nous citerons ici une brochure qu'il publia peu après la révolution de 1848 sur une des questions brûlantes qui étaient alors à l'ordre du jour; mais nous ne la rappelons que pour mémoire, la politique n'étant pas de notre domaine.

Assurément, la très-courte notice que nous consacrons ici à cet honorable collègue pêchera par plus d'une omission involontaire; elle est suffisante, toutefois, dès qu'elle peut établir qu'il fut un des actifs et intelligents pionniers de notre archéologie africaine. Ainsi que la plupart de ses émules, il avait senti sa vocation se révéler à l'aspect des ruines romaines dont ce pays est semé. Ces ruines instruisent ici plus qu'ailleurs, parce qu'elles se sont conservées mieux qu'ailleurs au milieu de tribus qui, ne connaissant que la tente et le gourbi, n'ont pas eu besoin, comme nos européens, de se loger aux dépens des matériaux antiques et, par conséquent, n'ont pas joint, comme ceux-ci, leurs mains à celle du temps pour en accélérer la destruction.

Mais si M. Azéma de Montgravier avait l'ardeur que donne une vocation réelle et l'expérience qui s'acquiert par l'examen fréquent et direct des ruines, il n'a pas toujours pu, de même que d'autres placés dans des conditions identiques, suppléer au défaut d'études spéciales antérieures, à l'absence complète des livres les plus essentiels, au manque total de guides en tous genres; en un mot il ne lui a pas toujours été donné de joindre l'érudition de cabinet à celle du terrain. Il faut nécessairement tenir compte de cela pour le juger et pour apprécier la portée du souvenir reconnaissant que nous lui adressons aujourd'hui au nom des amis de l'archéologie africaine.

Cherchel (Caesarea). — M. Beaujean, officier comptable à Cherchel, nous adresse, à la date du 26 février, l'intéressante communication que voici :

« Je viens de trouver dans la rue du Centre à Cherchel, à 2 m. 50 c. de profondeur, un marbre taillé haut de 1 m. 50 c., large de 0,72 c., avec une épaisseur de 0,70 c. On y lit cette inscription :

DEO
LIBERO
RESP CAES
CVRANTE
....
CVRATOR
DISP REIP
CAES

» Le marbre dont il s'agit n'a pas encore été tiré de l'endroit où il était enfoui ; s'il s'y trouve d'autres inscriptions je vous en adresserai la copie... J'écrirai demain à M. le préfet pour l'informer de cette trouvaille.

» Les ruines de la rue du Centre ne paraissent pas être d'anciens thermes : par suite de fouilles pour faire une cave, il y a aujourd'hui un espace de 8 m. de long, 5 m. de large sur une profondeur de 2 m. 50 c. entièrement découvert. Vous devriez venir voir l'endroit avant que j'y fasse bâtir ; car la marque d'une ancienne basilique, close primitivement de transepts à l'abside, est on ne peut mieux marquée.

« J'ai trouvé l'endroit où la société scientifique a fait fouiller : on le voit encore, et ce qu'on a pris alors pour un parquet n'était que les voûtes du dessous écroulées lorsqu'il y avait environ un mètre de terre d'éboulement.

» J'en reviens à penser que c'est une ancienne basilique ; si vous voulez vous en assurer c'est facile aujourd'hui en raison du déblaiement fait. Je m'empresse de vous en faire part afin que si vous jugez à propos de vous rendre compte vous-même vous puissiez en profiter.

Recevez, etc.

BEAUJEAN,

Officier comptable à Cherchell. »

« P. S. On vient de remuer la pierre : sur un côté, il y a un anneau ou plutôt un cercle de 0,15 c. de diamètre sculpté ; sur l'autre côté est une urne également sculptée, mais qui n'a qu'une anse. »

« Le dessin n'est que taillé brut sans être poli, ce qui ferait penser qu'il y avait une statue ou un vase. Cela peut ne pas être loin, mais il ne m'est pas possible d'y fouiller parce que cela dépasse mon alignement. »

Remarques de la rédaction. — Remercions d'abord M. Beaujean, au nom des amis de la science, de l'empressement avec lequel il a livré à la publicité l'intéressante découverte épigraphique qu'il vient de faire. Espérons que son zèle si digne d'éloges sera favorisé par de nouvelles trouvailles.

Ajoutons ensuite aux explications contenues dans sa lettre la description des deux croquis à la plume dont il a illustré son texte. Guidé par la connaissance d'un certain nombre de monuments analogues à celui qu'il vient d'exhumer, on peut facilement deviner que l'*anneau* ou *cercle* qu'il signale sur un des côtés du monument en question est une *patère* et que le *vase* est un *praefericulum*. Du reste, le dessin qu'il donne de ce dernier met la chose hors de doute. Nous avertissons dès à présent le lecteur que nous reviendrons plus tard sur le mot praefericulum qui est l'objet de curieuses divergences entre certaines catégories d'archéologues.

Le deuxième dessin de M. Beaujean représente le monument vu de face : le dé qui porte l'inscription s'élève entre deux moulures : il s'appuie sur une base assez haute et est couronné par un petit socle.

A côté de la 5e ligne de l'épigraphe, à l'endroit où la partie du texte absent est remplacée par des points suspensifs, M. Beaujean a écrit en note : *nom effacé*. Nous aurions voulu qu'il ajoutât si c'est à *dessein* ou par le seul effet de l'*usure*. Comme, dans le premier cas, le marbre martelé doit porter la trace de l'instrument dont on a fait emploi, il est toujours possible de fournir l'indication désirée.

Après avoir exprimé le regret que notre honorable correspondant n'ait pas joint un estampage à sa copie, nous allons présenter les remarques qui nous sont suggérées par sa communication.

D'abord, nous lisons ainsi cette dédicace :

« Deo — Libero — Respublica Caesariensis — curante — ....
» ..... Curatore — Dispunctore Reipublicae — Caesariensis. »

Et nous traduisons :

— Au Dieu Liber (Bacchus), la République Césarienne, par les soins de..........., curateur, juge priseur de la République Césarienne. —

Dans les colonies, le mot curateur s'appliquait aux décurions qui figuraient les premiers sur l'album ou registre municipal. Il paraît probable que souvent cette expression répond à celles d'adjoint et même de maire parmi nous.

Quant à *dispunctor*, nous l'employons d'après M. Léon Renier (Voir son *Épigraphie romaine*, nº 3844). Nous avions d'abord, dans une occasion analogue, expliqué par *dispensator (annonae)* l'abréviation *disp*. (Voir au tome 2e de cette *Revue*, p. 366); mais devant l'autorité du savant épigraphiste nous avons dû sacrifier notre opinion; sauf, toutefois, l'examen du commentaire par lequel ladite interprétation sera justifiée plus tard.

L'inscription qu'on vient de lire caractérise très-bien le monument exhumé par M. Beaujean et qui est un autel au Dieu Bacchus, le Dionysos des Grecs et le *Liber* latin. L'épigraphie offre un assez grand nombre de ces dédicaces ayant pour entête: *Libero patri*, ou *Libero patri sancto sacrum*....

Le culte de *Liber*, une des personnifications du soleil, et révéré à ce titre par les amis du jus de la treille comme auteur de la maturation du raisin, était naturel à Caesarea dont les vignes avaient, sans doute, dès l'époque romaine, la réputation que les Turcs, nos prédécesseurs, leur accordaient et qu'elles ont encore, nous aimons à le croire.

Il est très-regrettable que le nom du « curateur juge priseur » ne se soit pas conservé, ou au moins sa syllabe finale; car alors la forme désinentielle eût indiqué clairement s'il faut lire l'épigraphe comme nous l'avons lue, ou si, au contraire, on doit lui donner cet autre sens: « Au Dieu Liber, par les soins de la » République Césarienne, ... curateur, juge priseur de » la République Césarienne. » C'est encore une occasion de regretter qu'un bon estampage n'ait pas assuré la leçon fournie par notre correspondant.

Si la synonymie de Caesarea était encore en question, après qu'on a produit, en faveur de Cherchel, tant et de si fortes preuves, la dédicace découverte par M. Beaujean viendrait la corroborer singulièrement. En effet, voici une épigraphe municipale, par conséquent d'un caractère tout local, trouvée enfouie à une profondeur de 2 m. 50 c. et qui paraît bien être dans la ville même dont elle offre deux fois le nom. Pas moyen de dire ici qu'on l'ait apportée d'ailleurs, car il serait incompréhensible que Cherchel, pauvre petite ville arabe en pisé, perdue dans l'immensité des ruines de la métropole mauritanienne, eût été

chercher des pierres antiques au dehors, quand elle en avait des milliers à la surface du sol, sous sa main.

Mais c'est trop s'appesantir sur une question de géographie comparée qui ne rencontre plus de contradicteur, si ce n'est l'écrivain qui a eu l'idée étrange de placer Carthage à Bougie.

Nous avons dit plus haut que nous reviendrions sur le mot *praefericulum*; acquittons-nous de cette promesse.

Pour quiconque a vu beaucoup de médailles, surtout celles du grand pontife César, dans la famille Julia, où le *praefericulum* est si souvent représenté, la forme de ce vase sacré est parfaitement connue: c'est celle d'une très-petite cruche à large panse dont le col long et étroit s'évase notablement à l'orifice. Elle est, d'ailleurs, exactement figurée dans le Dictionnaire de Rich, qui en indique très-bien l'emploi hiératique en ces termes: « On se servait de vases de cette espèce pour verser le » vin dans la *patera* avec laquelle on faisait des libations. »

Ainsi, forme et usage rien ne manque, si ce n'est le vrai nom; car Rich lui donne celui de *guttus*, désignation qui pouvait convenir audit vase en tant qu'employé aux usages ordinaires de la vie, mais non dans les cérémonies du culte.

L'origine de son erreur nous est révélée à l'article *praefericulum*, où il en commet une autre, conséquence naturelle de la première. On y lit: « *Praefericulum*. Bassin de métal, sans » poignée, très-évasé comme le *pelvis*, servant à contenir les » objets du culte que dans certaines solennités religieuses on » portait en grande pompe. »

M. Rich traduit ceci d'après Festus; mais M. Freund, qui reproduit le texte même de la définition, dans son *Grand Dictionnaire latin* (voir *praefericulum*), a soin d'avertir en même temps que le passage est *corrompu*. Plus d'un siècle avant lui, un « Lexicon antiquitatum romanarum » disait, à propos de la même phrase: « Cette description (celle de Festus) ne » concorde nullement avec les médailles et les vases antiques » qui représentent le praefericulum *avec une anse*..... »

On voit que, dans les petites choses comme dans les grandes, l'erreur est vivace de sa nature. Mais qui se trompe ici, des numismates ou des autres archéologues? Nous dirions « les

derniers, » s'il n'était plus sage de répéter humblement avec Palaemon : non nostrum tantas componere lites !

Un autre litige, dont je parlerai en terminant, c'est celui qui roule sur l'affectation même du monument romain de la rue du Centre, où M. Beaujean a fait sa découverte.

Nous l'avons déjà dit et nous le répétons, un architecte-archéologue très-justement estimé, M. Ravoisié, dont la parole est prépondérante en pareille matière, affirme que c'est un palais des thermes, et, à l'appui de son assertion, il en donne le plan par coupe et élévation, ainsi que celui *des fouilles* qu'il y a faites ; car il n'en a pas fait *une seule*, comme le croit M. Beaujean, qui, par malheur, n'a pas les pièces du procès sous les yeux. D'ailleurs, notre correspondant paraît ne pas connaître exactement la forme des anciennes basiliques ; car il parle de transepts, ou bras de la croix, à une époque où les églises étaient de simples carrés longs terminés en abside du côté de l'Est. L'origine de son erreur vient, sans doute, des saillies latérales qui se remarquent, en effet, sur les grands thermes antiques et qu'il pourra voir dans le Dictionnaire de Rich, au mot *Thermae.*

Sans aller bien loin, M. Beaujean peut constater la forme réelle des anciennes basiliques chrétiennes ; dans son voisinage, à Tipasa, sur la colline appelée *Koudit Zarour*, tout près du rempart oriental romain, il en verra un curieux spécimen assez bien conservé.

Mais il lui suffira de se rappeler que les anciens chrétiens ne brillaient point par le génie artistique, et que, même, ils tenaient l'art pour suspect ; qu'en Afrique, surtout, leur contingent sous ce rapport est d'une remarquable insignifiance, comme nombre et comme mérite, ce qu'il lui est facile de constater au musée même de Cherchel. Que s'il n'a pas vu le monument de la rue du Centre en 1840, alors qu'il était moins ruiné et mieux en vue qu'à présent, il peut se le faire décrire par quelque ancien habitant européen du pays. Après ces vérifications et enquêtes, il n'hésitera plus à reconnaître, nous sommes convaincu, qu'indépendamment des impossibilités q sa forme architecturale révèle, un édifice aussi vaste et dont les frises en marbre établissent avec d'autre indices la grande

magnificence, ne peut pas se confondre avec une humble basilique chrétienne.

A la période triomphante du christianisme, ce monument a pu, en raison même de son étendue, servir accidentellement de lieu de réunion aux chrétiens, comme les thermes de Gargilius, à Carthage, ont reçu momentanément les évêques catholiques et donatistes, lors de la célèbre conférence du 8 juin 411. Mais cela ne prouverait absolument rien pour la thèse de M. Beaujean, car des réunions de ce genre ne sont pas des actes du culte proprement dit et n'exigent point par conséquent un endroit spécialement consacré.

Adrien Berbrugger.

Vases romains de Fouka. — Nous avons déjà parlé dans cette *Revue* (T. 2. 409 et T. 4. 79) de la nécropole romaine qui existe en cet endroit et des découvertes qu'on y a faites à différentes époques, ainsi que de divers objets en provenant, donnés à notre musée par M. Vigat et d'autres personnes de la localité.

M. Vigat acquiert de nouveaux droits à la reconnaissance des amis de l'antiquité par un cadeau plus récent fait au même établissement et qui se compose de quatre vases trouvés également dans les tombeaux romains de Fouka ; ce sont :

1° Un plat en terre rouge, large de 0,33 c. à sa partie supérieure et de 0,12 1/2 à sa base en dessous comme au-dessus. Au fond, cul-de-lampe ainsi disposé : entre deux petites moulures, bordure circulaire formée de 21 disques juxtaposés et composés, chacun, de cinq cercles concentriques avec un globule au centre ; au milieu de cette bordure, six palmes sont insérées par leur extrémité inférieure à une figure hexagonale limitée par des lignes concaves, et elles sont séparées l'une de l'autre par des disques semblables à ceux déjà décrits.

2° Pot en terre jaunâtre haut de 0,15 c. ; il a une anse unique insérée par sa partie supérieure très-près de l'orifice et descendant à 0,08 c. au-dessous pour s'attacher à la panse, laquelle mesure 0,13 c. dans son plus grand diamètre. La largeur maximum de l'orifice, au bec, est de 0,08 c. La base, qui est con-

cave et à bouton comme un cul de bouteille, a aussi 0,08 c. de diamètre.

3o Lampe en terre jaunâtre, de celles qu'on appelait *Lucernae*, à un seul bec et à oreillette servant de manche. Grand diamètre à la face supérieure, 0,10 c.; petit diamètre, 0,07 c. 1[2. Le champ est percé de trois ouvertures, l'une pour verser l'huile, une autre par où passait la mèche, et un trou intermédiaire, plus petit, servant à introduire le poinçon qui faisait avancer celle-ci, à mesure que la combustion diminuait la longueur du lumignon.

Le champ est entouré de la légende suivante divisée en deux parties par le bec et l'oreillette, qui en interrompent la continuité, division que nous indiquons par un tiret :

ABASSENELVC-ERNASVENALES

Les deux dernières lettres sont inscrites en plus petits caractères dans le L qui les précède.

4o Autre lampe de même forme et provenance, mais un peu plus petite. On lit autour du champ :

EMITELVCERNAS-COLATASABASSE

On verra plus loin que cette dernière épigraphe, qui est correcte et complète, explique les inscriptions des deux autres lampes trouvées jadis au même endroit, ainsi que celle de la lampe précédente.

5o Plat en terre rouge, large à sa partie supérieure de 0,25 c. avec une hauteur de 0,05 c. Son fond a pour tout ornement deux petits cercles concentriques se touchant presque et inscrits au centre d'un plus grand.

Le grand plat, le pot et la lampe décrits sous les nos 1, 2, 3 étaient dans la même tombe, placés sur les tibias du squelette, le plat reposant immédiatement sur les os, le pot au centre du plat et la lampe sur l'orifice du pot, à la manière d'un couvercle. Celle-ci portait encore à son bec noirci les traces de la carbonisation du lumignon.

Mis en éveil par la légende complète et correcte de la lampe no 4, nous avons repris l'étude des trois autres et nous croyons nous être mis ainsi en mesure de rectifier la leçon des deux

qui ont paru en 1859 dans notre *Revue* (T. 4, p. 79) et de proposer pour toutes, des traductions qui semblent assez plausibles. Ayant donc débarrassé ces dernières, par un soigneux nettoyage, de quelques incrustations terreuses qui gênaient la lecture, nous avons pu présenter avec confiance les quatre textes suivants, qui sont rangés selon l'ordre chronologique des découvertes :

1o EMITELVCERNASCOLATASABASSE
2o DEOFINAASSEMLVCERNASCOLATAS
3o ABASSENELVCERNASVENALES
4o EMITELVCERNASCOLATASABASSE

La présence de l'accusatif dans ces estampilles supposait un verbe exprimé ou sous-entendu : nous avons d'abord cherché ce verbe en vain, n'ayant pas eu dans le principe un bon exemplaire sous les yeux. Mais quand la lampe no 4 nous est venue entre les mains, toute incertitude a disparu et la lumière s'est faite. Nous avons lu clairement dès-lors : *Emite lucernas colatas ab asse ;* c'est-à-dire, achetez des lampes fines à un sou, traduction qui convient également au no 1, lequel est identique à celui-ci. Quant aux deux autres, voici comment nous les lisons et interprétons :

No 2. *Eme lucernas colatas de officina, asse*, achète des lampes fines de notre fabrique, à un sou.

No 3. *Eme lucernas venales ab asse,* achète des lampes à vendre à un sou. Pline a dit, dans ce dernier sens, *venalis uno asse.*

Au point de vue calligraphique, ces épigraphes sont assez négligées : on y retrouve cette particularité curieuse, bien connue des numismates, que les parties constitutives d'une même lettre sont séparées l'une de l'autre. Ainsi les quatre jambages d'un M, par exemple, au lieu d'être tangents par leurs extrémités supérieures sont simplement juxtaposés. Ceci caractérise une époque de décadence que révélait déjà l'emploi particulier du mot *colata*, inconnu aux siècles classiques.

Les irrégularités grammaticales des textes eux-mêmes sont en harmonie avec les incorrections graphiques. Ces annonces-

réclames qui datent évidemment du Bas-Empire peuvent, d'ailleurs, être l'œuvre de quelque potier indigène, aussi peu ferré sur la langue latine que ceux de ses compatriotes qui se mêlaient de graver sur le marbre ou la pierre, ces inscriptions romaines dont les étranges irrégularités étonnent et embarrassent nos archéologues les plus qualifiés.

Route d'Aumale a Médéa. — M. le baron Aucapitaine, à peine de retour en Algérie, s'est empressé de reprendre ses études africaines. Ainsi, il nous envoie le croquis à la plume d'un bas-relief qui se trouve à sept kilomètres d'Aumale, à un kilomètre sud de la route qui conduit à Médéa, et au-delà de *Guern el-Esnam* (la corne des Idoles), maison de M. le sous-lieutenant Abd el-Kader, Kaïd des Oulad Ferah. A côté de ce bas-relief, gisaient une colonne et un chapiteau d'un travail assez grossier.

Le bas-relief dont s'agit mesure 0,75 c. de hauteur sur une largeur d'un mètre. C'est un carré arrondi par le haut et garni d'oreillettes à ses deux angles supérieurs.

Sur le dernier plan, est un cavalier marchant au pas vers la droite et armé d'une lance portée transversalement. Au premier plan, à peu près au centre du tableau, deuxième cavalier marchant aussi au pas vers la droite. Tout près du cadre, à droite, autel derrière lequel se tient un personnage drapé. On ne distingue pas le costume des deux autres individus. Celui qui se trouve en avant est bien supérieur aux autres par la taille, ce qui semble le désigner comme un chef ou au moins comme le héros du tableau. Les chevaux ne présentent aucune trace de selles ni de brides.

Faut-il voir ici quelque cérémonie supertitieuse qui aurait pour but de garantir le cheval du guerrier, dont un écuyer porte la lance, contre les mauvaises chances des combats? S'il en était ainsi, l'usage se serait continué sous une autre forme chez les guerriers indigènes de notre époque, qui suspendent des amulettes au cou de leurs chevaux, pour le même objet. Ce serait le cas de répéter que si les superstitions varient, la superstition est immuable.

Stora. — On nous écrit de cette ville à la date du 26 janvier dernier :

« J'ai l'honneur de vous adresser copie de deux inscriptions qui viennent d'être découvertes à Stora, à environ 2 m. du sol, près de la conduite des citernes romaines; ces deux inscriptions sont gravées sur marbre blanc : la première est très-bien gravée, les lettres en sont régulières, les points très-bien marqués, elle semble avoir été tracée hier, tant elle est bien conservée; la seconde, au contraire, est tout-à-fait irrégulière, les lettres mal faites, les deux E de la 3e ligne ont une forme bizarre et les lignes au lieu d'être parallèles suivent la coupe du marbre, qui est celle d'un trapèze.

» Ces deux marbres vont être déposés au musée archéologique de Philippeville.

» Il y a quelques années vous m'engagiez, monsieur, à rechercher les « *horrea* populi romani » à Stora. J'ai examiné avec attention toutes les ruines romaines dont le sol de ce village est couvert, mais rien n'indique plus où pouvaient se trouver ces immenses magasins; tous les pans des murs découverts indiquent des citernes, des conduites d'eau en grand nombre; j'ai même retrouvé des parties de tuyaux en bronze avec un robinet avec fermeture à tête carrée.

» Dans un terrain supérieur aux grandes citernes, je n'ai trouvé depuis 0,90 c. du sol jusqu'à 2,30 c. et sur une étendue de plus de 1,000 mètres, que des jarres de toutes dimensions renfermant des ossements : beaucoup portaient des traces d'incinération, d'autres étaient intacts. J'ai même remarqué un crâne entier, ayant toutes les dents à la mâchoire supérieure. Ces jarres ou parties de jarres semblaient être de plusieurs morceaux rejoints et soudés, d'autre fois emboîtées les unes dans les autres; ayant toutes un col étroit d'environ dix centimètres de diamètre au maximum, et presque toujours deux anses de différentes formes. Les fonds étaient ou coniques ou arrondis, et toutes étaient couchées sur le sol d'occident en orient, placées les unes près des autres et dans certains endroits superposées sur plusieurs couches, toujours recouvertes de pierres ou de ces larges tuiles romaines qui se trouvent partout.

» Je n'ai pu trouver une seule inscription, ni même une seule médaille; j'ai entendu dire que des ouvriers en avaient trouvé plusieurs tout au bas de ce terrain près de la plage, mais je n'ai pu les voir; on a aussi trouvé en cet endroit deux petites lampes en terre cuite, encore garnies de leur mèche et actuellement déposées au musée de Philippeville.

Recevez, etc.

L'adjoint de Stora,
LOUIS FRÉMILLY.

Rem. de la Rédaction. — Voici les deux inscriptions indiquées dans la lettre précédente :

1°

D· M· S.
IANVARIA
V· A· L·V
H· S· E

2°

BONOISPIRI
TOMARINIANI
DEVSDEERICE
RET

La première est gravée dans un cadre formé d'un seul filet sur un cippe arrondi en bas et terminé en haut par une sorte de fronton triangulaire uni. Dimensions : hauteur totale, 0,65 c.; largeur, 0,40 c.; hauteur du cadre, 0,35 c.; espace au-dessous, 0,30 c.

Les signes séparatifs sont des espèces de dards de lance.

On y lit sans difficulté cette épitaphe : Dis manibus sacrum. Januaria vixit annis quinquaginta quinque. Hîc sita est, Monument consacré aux dieux mânes. Januaria a vécu 55 ans. Elle gît ici.

La seconde épigraphe, qui necomporte pas une interprétation aussi facile, à beaucoup près, est gravée en caractères de la décadence, sur une pierre brisée diagonalement par le bas et qui mesure dans son état actuel 0,40 c. de haut sur 0,60 c. de large.

BERBESSA. — Vers la fin de l'année 1861, le Musée d'Alger fit l'acquisition d'un petit bronze fruste du Bas-Empire et d'une petite lampe (*lucerna*) trouvés dans une sépulture romaine par M. Fort, colon de Berbessa, hameau suisse situé dans le coude du Masafran, à six kilomètres de Coléa, dont il est le huitième et dernier annexe.

Le Musée vient d'acquérir de la même personne les objets antiques suivants qui sont de provenance identique :

1° Morceau de fer, formant un carré long à pans coupés; posé à plat, il mesure en moyenne, 0,03 cent. de hauteur, 0,15 cent. de longueur et 0,07 cent. de largeur. Des morceaux semblables ont été recueillis à El-Hadjeb (Mouzaïaville). Ce sont peut-être des poids; celui qui provient de Berbessa est très-oxydé.

2° Deux petites lampes en terre rouge, de la forme la plus ordinaire (*Lucernae*). Leur bec, très-noirci, témoigne d'un long usage. Le champ de l'une d'elles est brisé et ne laisse plus apercevoir qu'une pointe triangulaire, reste de l'ornement qui s'y trouvait; la bordure est formée de lacs et de rosaces alternant. Quoique les ornements de la deuxième lampe soient presque effacés, ce qui en subsiste permet de reconnaître qu'ils étaient à peu près semblables à ceux que l'on vient de décrire.

3° Objet ovale en terre rouge mesurant 0,07 cent. sur 0,04 c. avec une épaisseur de 0,03 cent. Sa forme, qui est assez exactement celle d'un œil, donnait l'idée que ce pouvait être un ex-voto offert à propos de la guérison miraculeuse de quelque maladie de cet organe, sinon une *œillère*, petit vase pour baigner l'œil malade. Cependant, en y regardant de plus près et en constatant qu'une concavité existe aussi bien en dessous qu'en dessus, et que l'une des extrémités porte la trace noire d'un lumignon, il a bien fallu reconnaître que ce pouvait être tout simplement une petite lampe, de la forme la plus rudimentaire. Au fond de l'une des concavités, qui ne se creusent guère que d'un centimètre, on aperçoit quelques linéaments, restes de deux lignes courbes qui se traversaient mutuellement quatre fois à la manière des entrelacs.

4° Grain de verre large de 0,03 cent; c'est un disqu

arrondi à la circonférence, percé au centre et qui a probablement fait partie d'un collier. On remarque des traces de stries irrégulières sur une de ses faces.

5o Quatre fragments de vases en verre.

Le colon qui a trouvé ces objets affirme que les traces antiques que l'on remarque à Berbessa, se bornent à des pierres taillées d'assez grandes dimensions et aux sépultures dont on a parlé plus haut.

Si l'on se reporte à nos articles sur l'*archéologie des environs d'Alger* (V. T. 5e, pages 350, etc. et pages 434, etc.), on verra que les découvertes faites à Berbessa s'ajoutent utilement à ce que nous avons dit à ces deux endroits pour prouver que les Romains ont eu de nombreux établissements sur notre littoral, à l'ouest comme à l'est d'*Icosium*, dont Alger occupe aujourd'hui la place.

Gafsa (Kapsa). — M. Cherbonneau, Directeur du Collège Impérial Arabe-Français, donne à notre Musée un camée en verre bleu coulé, trouvé à Gafsa, partie méridionale de la Tunisie. Ce camée représente en assez fort relief un buste d'homme vu de face : les cheveux sont bouclés et les sinus frontaux fortement accusés. Le bas de la face est déformé sensiblement. La partie apparente du vêtement est une toge par-dessus une tunique. Les détails physionomiques qui sont encore reconnaissables donnent plutôt l'idée d'un portrait que d'une œuvre inspirée par le type du beau idéal qui dirige la main de l'artiste.

Découverte d'une mosaïque romaine. — « Une magnifique mosaïque vient d'être découverte en creusant les fondations d'une maison, derrière le Koudiat Ati. Cet échantillon de l'art romain, qui semble contemporain du tombeau de Præcilius, offre le dessin de nombreux animaux, tels que tigres, panthères, dromadaires, éléphants. La Société archéologique de Constantine en publiera le dessin dans un de ses prochains recueils (*Africain*, 24 janvier).

D'après le même journal (numéro du 3 février), cette mosaïque se compose d'un médaillon ovale placé au centre et dont il ne reste plus que deux figures d'enfant ; de deux

tableaux à peu près carrés entourés d'une grecque ou bordure formée d'arabesques, d'oiseaux et de petits animaux. Un des coins est occupé par une tête diadémée à longue barbe fleurie. Dans le tableau le mieux conservé on distingue très-bien un palmier, un chameau, un cerf buvant à un ruisseau, un éléphant, un tigre, une panthère, ainsi qu'un sanglier vu de face et qui semble se précipiter hors du cadre. Dans le deuxième tableau, il ne reste d'apparent que le buste d'un homme jouant de la lyre ; près de lui, un chat, un porc-épic et un lion semblant l'écouter. Dans le même groupe devait se trouver un animal de haute taille dont il ne subsiste que les jambes de derrière.

M. Chaville, propriétaire de la maison où a eu lieu cette intéressante découverte, a fait construire des arceaux de voûte afin de conserver la mosaïque telle que le temps nous l'a léguée. C'est un bel exemple à opposer aux actes de vandalisme dont on est si souvent témoin dans ce pays et dont les auteurs n'ont pas toujours le droit d'invoquer comme circonstance atténuante l'absence de toute éducation libérale.

Un Honorius d'or. — Le journal le *Zéramna*, de Philippeville, annonce, dans son numéro du 15 février dernier, que le Musée de cette ville vient de s'enrichir d'un *médaillon* en or d'Honorius, de 19 millimètres de diamètre, et il en donne une description qui fait soupçonner que ce pourrait être la *médaille* décrite par M. Cohen, à la page 478 de son 6e volume, au no 21.

En tous cas, il doit y avoir quelque faute d'impression dans l'article dont nous parlons, car le diamètre de 19 millimètres qui s'y trouve indiqué est celui des *médailles* d'or du module ordinaire et non des *médaillons*. La médaille dont il s'agit ici est, d'ailleurs, très-commune (elle vaut 20 francs), et le Musée d'Alger en possède vingt exemplaires, tous d'une magnifique conservation. En voici la description complète et exacte, d'après M. Cohen :

No 21. — D. N. HONORIVS P. F. AVG. (Dominus noster Honorius pius, felix, Augustus). Son buste diadémé (regardant) à droite avec le paludament (manteau militaire).

R. — VICTORIA AVGGG (Victoria *trium* Augustorum). Honorius debout (regardant) à droite, tenant un étendard (de la main droite); et (de la main gauche) un globe surmonté d'une victoire et mettant le pied droit sur un captif couché à terre. Dans le champ, ...R V... A l'exergue, COMOB.

Les mots entre parenthèses ont été ajoutés pour rendre plus claire la description de M. Cohen, cet auteur ayant dû, pour être bref, faire usage de certaines conventions de langage auxquelles il faut être initié pour les bien comprendre.

Dans l'abréviation COMOB de l'exergue, — abréviation qui indique que la monnaie a été frappée à *Constantinople* et qu'elle est de *soixante douze sous d'or à la livre* (O, B, lettres numérales grecques, représentent ce nombre), — se rencontre sous la forme CONOB ; mais, le plus souvent, il se lit ainsi par erreur, le M étant difficile à distinguer du N, si l'exemplaire n'est pas bien conservé et si l'on ne fait pas usage de la loupe.

Ces détails pourront servir à vérifier l'identité de l'Honorius dont il s'agit ici et de savoir s'il est conforme au n° 21 de Cohen ou s'il constitue un type inédit.

Pour tous les articles non signés :

Le Président,

A. BERBRUGGER.

Alger. — Typ. BASTIDE.

9e Année. N° 50. MARS 1865.

Revue africaine

NOTICE
SUR
LES DIGNITÉS ROMAINES EN AFRIQUE.

(CINQUIÈME SIÈCLE DE J.-C.)

(17e *article. Voir les* nos 32, *et de* 34 *à* 49)

B. — LE PRÉFET DES BIENS PATRIMONIAUX.

Praefectus Fundorum Patrimonialium.

Comme le Préfet de l'Annone d'Afrique, le Préfet des Biens Patrimoniaux du Prince, en Afrique, était entièrement indépendant du Vicaire d'Afrique et se trouvait placé sous les ordres directs, immédiats, du Préfet du Prétoire d'Italie : « Neque etiam Praefectos Annonae Africae nec Fundorum Patrimonialium Africanorum sub hoc Vicario, sed sub Praefecto Praetorio Italiae stetisse..... » Saisissons cette occasion de compléter ce que nous aurions dû dire en parlant de l'indépendance du Préfet de l'Annone d'Afrique : « Praecipitur ut Tabularii Praefectorum Annonae Africae Urbisque Romae ad Officium Vicarii Africae deducantur collaturi quid transmissum, quid pervectum sit. »

Nous savons déjà ce qu'il faut entendre par le mot *fundus* (biens fonds). Quant au mot *patrimonium*, nous avons vu ce qu'il signifiait, au moins en terme général, alors que nous avons établi la différence existant entre le *Comes Sacrarum Largitionum*

et le *Comes Rerum Privatarum.* On ne fait guère remonter au-delà du règne d'Antonin le Pieux la constitution du *patrimoine impérial* (1), que Bocking, après ce qu'a dit Cujas, définit de cette manière : « *Fundi patrimoniales,* id est ad patrimonium, » non rem privatam principum imperatoriaeque domus perti- » nentes. »

Suivant le commentaire de la *Notice*, le nombre des lois régissant la matière est considérable, ce qui n'a pas de peine à se comprendre ; mais les renseignements fournis sur le compte du Préfet chargé d'administrer cette fortune de famille, cet héritage, ce patrimoine, se réduisent presque à de simples indications bibliographiques. Il faut chercher ailleurs pour savoir au juste en quoi consistait cette charge.

Il est question, sous Arcadius et Honorius, d'un Comte du Sacré Patrimoine (*Comes Sacri Patrimonii*), magistrature qui n'avait rien de commun avec le *Comes Rerum Privatarum.* La *formule* du Comte du Patrimoine contient, entre autres dispositions, celles que voici : « .... Confabulationes.... nostrae erunt tibi instrumenta justitiae...... patrimonium... nostrum pro sublevandis privatorum fortunis tibi credidimus, non premendis........ ad Comitivam patrimonii nostri te... promovemus, ut....... Querimonias possessorum sive venali protractione discinge. Possessiones nostrae, vel quia sunt immobiles, non egrediantur terminos constitutos, ne condicione contraria quod non potest moveri, malis moribus contingat extendi.......»

D'après cela, et bien que l'*index* de la *Notice* ne fasse pas mention du Comte du Patrimoine, les attributions du *Praefectus Fundorum Patrimonialium* commencent à se dessiner. Dans l'ordre hiérarchique, celui-ci devait être nécessairement inférieur à celui-là ; quoi qu'il en soit, n'y a-t-il pas lieu d'inférer que les fonctions de l'un étaient, relativement parlant, identiques à celles de l'autre ? « .... Privatam quoque principis pecuniam patrimoniumve ejus gubernabant...... et ab

(1) Voir Bocking, t. II, p. 383, à propos du fameux *patrimoine Faustinien.*

utraque pecunia, id est Sacra Privata ac Sacro Patrimonio.....»

Toutefois, il faut encore, ici, faire une distinction spéciale à l'Afrique. Après la révolte et la mort de Gildon, la confiscation de ses immenses possessions et de celles de tous ses adhérents, le patrimoine impérial devait s'agrandir et s'agrandit en effet considérablement. Le *Praefectus Fundorum Patrimonialium* (per Africam) fut préposé à l'administration de ces biens, qui consistaient principalement en richesses territoriales, en immeubles, etc. Malgré ce que nous avons avancé, en parlant du *Comte du patrimoine Gildonien*, il paraît que le Préfet des biens patrimoniaux ne dépendait pas de ce comte, pas plus d'ailleurs que du *Comes Rerum Privatarum* : « Diversum fuisse hunc Praefectum fundorum patrimonialium Africanorum, ... tum a Comite titulorum (1) Largitionalium per Africam qui sub dispositione Comitis sacrarum largitionum fuit, tum a Comite Gildoniaci Patrimonii sub dispositione Comitis Rerum Privatarum constituti.... »

Nous nous bornerons à citer, d'après Bocking, la substance des décrets impériaux dont le préfet des biens patrimoniaux était appelé à assurer l'exécution. « Vetant Leges (de conlatione fundorum patrimonialium) fundos patrimoniales, *et nominatim Africanos*, sive conductionis titulo sive perpetuo jure teneantur, extraordinariis oneribus vel mediae aut tertiae portionis obsequiis fatigari, cum eosdem et auri speciem et frumenti plurimum modum constet persolvere ; canonica tantum et consueta dependere debebant. » A ces prescriptions Arcadius et Honorius en ajoutèrent une autre, en disant : « Per omnes provincias patri-

(1) Le mot *titulus* avait plusieurs significations : Placard ou affiche attaché au bout d'un long bâton, et que portaient dans les triomphes les soldats, pour apprendre à la foule le nombre des prisonniers, la quantité du butin, le nom des villes et des pays soumis : renseignements écrits en gros caractères. Titre d'un ouvrage (synonyme d'*index*). Affiche ou écriteau qu'on suspendait contre une maison pour indiquer qu'on voulait la louer (EST LOCANDA) ou la vendre : d'où l'expression *mittere Lares sub titulum*. Epitaphe, et toute espèce d'inscription sur des monuments, des bâtiments, des vases, etc. Bocking définit ainsi les *tituli Largitionales* : *Titulus* hic est caussa debiti, nomen praestationis publicae. » Les *Comites titulorum largitionalium* sont souvent mentionnés dans le Code Théodosien.

monialium fundorum ab ordinariis judicibus canon exigatur, et quicquid exactum fuerit, dirigatur. »

Malgré l'importance de pareilles fonctions, il ne paraît pas que le préfet des biens patrimoniaux ait occupé, dans l'ordre des dignitaires, un rang supérieur à celui de Perfectissime (*Vir Perfectissimus*), c'est-à-dire le quatrième ; et encore n'est-ce que par induction qu'on peut lui attribuer cette classe, attendu que la *Notice* est tout-à-fait muette à cet égard. Nous savons, du reste, à quoi nous en tenir au sujet de ces qualifications, qui varièrent suivant le caprice des empereurs et du temps. Ainsi, nous voyons un *Illustre* un *Comes rerum privatarum*, traité par Constantin de *vir perfectissimus et amicus noster*, de même que nous avons vu d'autres *Illustres* traités de *Clarissimes*. La qualification de spectable (*spectabilis*) est peut-être la seule qui soit restée fixe, ou plutôt qui n'ait été donnée qu'aux Dignitaires qui, y ayant droit, devaient hiérarchiquement la porter ; tout au moins peut-on affirmer qu'elle n'est pas prodiguée comme celle de clarissime et de perfectissime. Bocking fournit sur cet objet l'explication que voici : « .... Constantinus, sub cujus imperio inferiorum dignitatum vocabula ad majores dignitates significandas, maxime cum ad alios scriberetur quam quorum dignitas exprimenda erat, haud ita raro poni consuevisse jam saepius observavimus. »

Mais ce qui est assurément digne de remarque, c'est le silence absolu que garde la *Notice* à l'endroit des insignes (*symbola*) et des attributs du préfet de l'annone d'Afrique et du préfet des biens patrimoniaux. Elle ne mentionne qu'une seule fois ces deux fonctionnaires, en parlant du préfet du prétoire d'Italie, sous les ordres duquel chacun d'eux était immédiatement placé. Comme la résidence du préfet de l'annone était à Carthage (Carthagine Pf. ann. Afr. sedem habuisse), c'est-à-dire au chef-lieu même de la province proconsulaire, et que les insignes du proconsul étaient suffisamment significatifs, peut-être n'a-t-on pas voulu faire double emploi en les reproduisant, car ils devaient être à peu près les mêmes : des vaisseaux chargés de grains. Il resterait cependant à déterminer ceux du Préfet des biens patrimoniaux, et c'est ce que la *Notice* et le commentaire ne

font pas, lacune regrettable en ce que l'exhibition de ces sortes d'attributs, si informes qu'ils soient, est toujours de nature à jeter quelque lumière sur ce sujet.

Jusqu'à présent, nous n'avons traité que des *emplois civils* ; ici se termine cette série de fonctions. Nous allons nous occuper maintenant du *pouvoir militaire* ; la différence est facile à saisir : tout ce qui précède concernait les *Provinciae civiles ;* ce qui va suivre se rapportera exclusivement à la *Provincia militaris*.

V. — Le Comte d'Afrique.

Comes Africae.

L'origine de ce titre, qui vient du mot latin *comes*, associé ou compagnon, remonte assez haut dans l'histoire romaine. Dès le temps de la République, on le donnait aux tribuns, préfets et scribes qui *accompagnaient* (comites) les Proconsuls, les Propréteurs et autres officiers civils et militaires envoyés dans les provinces. Sous les premiers Empereurs, il commença à changer de signification. On voit Auguste choisir, pour son conseil, parmi les sénateurs ou parmi les membres des familles sénatoriales, tous les officiers de la maison impériale, et leur donner le nom de *Comites Augusti* (compagnons d'Auguste, c'est-à-dire personnages de la suite de l'Empereur). Alors le nom de *Comes* était une marque de domesticité plutôt qu'un titre de dignité ; il ne prit cette dernière signification que vers l'époque de Dioclétien ou de Constantin ; en d'autres termes, jusqu'au IVe siècle c'était un emploi ; Constantin en fit une dignité. Sous les derniers Empereurs et pendant toute la durée du Bas-Empire, le titre de *Comte* s'appliqua à un certain nombre de ministres ; il s'appliqua également à des officiers militaires, et fut principalement donné aux gouverneurs de villes, de provinces ou de diocèses (1). C'est de ceux-ci qu'il va être uniquement question.

---

(1) Les premiers rois barbares eurent, comme les empereurs romains, leur Comte Palatin (*comes palatii*), chargé de rendre la justice dans le palais, etc.

Après avoir partagé avec le Sénat les provinces de l'Empire et s'être réservé celles qui, par leur situation, exigeaient la présence des armées, Auguste établit neuf grands commandements militaires, ou, comme on disait alors neuf Limites (*limites*, frontières), dont la défense fut confiée aux légions. Ainsi, il plaça en Espagne trois légions, quatre dans la Germanie Inférieure, autant dans la Germanie Supérieure, deux dans la Dalmatie, trois dans la Pannonie, quatre dans la Syrie, deux en Egypte; l'Afrique eut une légion, la Mésie en eut deux (1). Une dixième armée, forte de trois légions, fut envoyée

(1) Quoi qu'en ait dit l'illustre auteur des *Études historiques*, qui, d'ailleurs, le reconnaît lui-même, rien n'est moins certain que le nombre des légions, et surtout que le chiffre de l'effectif (en hommes et chevaux) qui composait chacune d'elles. L'armée romaine proprement dite n'a guère dépassé, a-t-on prétendu, 25 légions. En portant le chiffre de chaque légion, *en moyenne*, à 10,000 hommes, tout compris (infanterie et cavalerie), on n'arrive qu'à un effectif net de 250,000 combattants. D'après ce que nous venons de dire, on ne sera, sans doute, pas fâché de voir comment, vers les premiers temps de l'Empire, ces forces militaires étaient réparties entre les neuf commandements (*divisions*) sus-indiqués; nous groupons ensemble les chiffres dans le tableau ci-après :

1° Espagne	3 légions.	30,000 hommes.
2° Germanie Inférieure	4	40,000
3° Germanie Supérieure	4	40,000
4° Dalmatie	2	20,000
5° Pannonie	3	30,000
6° Syrie	4	40,000
7° Egypte	2	20,000
8° Afrique	1	10,000
9° Mésie	2	20,000
Ensemble	25 légions.	250,000 hommes.

Il y avait 28 légions sous Auguste (350,000 hommes, en fixant le chiffre de chaque légion, d'après Chateaubriand, à 12,500), dont on peut voir la distribution dans le passage de Tacite; ensuite on en changea le nombre et la destination. Sous le règne d'Alexandre Sévère, il n'en restait que 19 des 28 d'Auguste, les autres ayant été ou dissoutes ou réunies, ainsi que Dion le dit; mais d'autres y furent ajoutées par les successeurs d'Auguste. « Nostro itaque tempore tot sunt legiones civium praeter urbanos et praetorianos : sub Augusto autem seu XXIII, seu XV ictae alebantur, ac multae etiam aliae auxiliariae, equitum peditumque et classiariorum, qua non certus numerus mihi non constat » (Dion, *Hist. rom.* lib. LV, cap. XXII et LIV). Quoi qu'il en soit de toutes ces conjectures, on peut affirmer, avec Chateaubriand, que jamais les forces militaires des Romains, en y comprenant le personnel des flottes, n'arrivèrent au chiffre de 500,000 hommes, et que cet effectif était suffisant pour protéger un

par Claude en Bretagne; une onzième, de deux légions, fut placée en Cappadoce par Vespasien; une douzième, de deux légions, par Trajan, dans la Dacie; une treizième, de deux légions, par le même, en Mésopotamie, et une quatorzième, composée d'une légion, en Arabie. Le nombre de ces armées varia ensuite d'après les besoins de l'État, les exigences du temps, des circonstances, etc. A l'époque de la *Notice*, il y en avait quinze dans le seul Empire d'Orient. Vers la fin du Ve siècle, lorsque l'Empire d'Occident eut été bouleversé, le nombre des armées d'Orient fut porté à dix-huit.

Chaque armée (d'occupation) était commandée par un Duc (*Dux*), à l'exception de celles qui étaient sous les ordres de Comtes de 1re classe, qui prenaient le pas sur les Ducs. Les Comtes et les Ducs militaires étaient appelés *Comites* et *Duces limitanei*, Comtes et Ducs des frontières, Comtes et Ducs *limitains* (on a fait le mot) : nous reviendrons bientôt sur cette expression. On se souvient qu'en Occident ces chefs militaires étaient subordonnés, non au Questeur du Sacré Palais (*laterculum minus*), mais aux *Magistri Militum*. En matière de juridiction, le recours était ouvert, des décisions des Comtes comme de celles des Ducs, au *Magister Officiorum* et au *Questor Sacri Palatii*.

Chacun desdits chefs militaires avait sous ses ordres un certain nombre de légions, de corps auxiliaires et de cavalerie, dépendant des *Magistri Militum ;* plus, un certain nombre de détachements de troupes à pied et à cheval, qui dépendaient du *laterculum minus*, comme nous l'allons voir.

Empire qui avait pour limites, au nord, le Rhin et le Danube; à l'Orient, l'Euphrate; au midi, la Haute-Égypte, les déserts de l'Afrique et le mont Atlas; à l'occident, les mers d'Espagne et des Gaules, la Dacie, la Mésopotamie et l'Arménie, la Grande-Bretagne, etc.

« Lorsque Dioclétien eut opéré ses changements; lorsque Constantin, continuant la même politique, eut cassé les prétoriens; lorsque, au lieu de deux préfets du prétoire, il en eut nommé quatre; lorsqu'il eut rappelé les légions qui gardaient les frontières pour les mettre en garnison dans le cœur de l'Empire, le règne des légions expira, le pouvoir domestique prit naissance..... Des officiers du palais de diverses sortes et partagés en diverses *écoles*, furent constitués..... » (Chateaubriand, *Études hist.* t. I.) Adrien de Valois remarque qu'autre chose était *milites* chez les Romains, et autre chose *exercitus :* il entend, et il a raison, par *exercitus* la cour et les officiers du palais.

Pour loger les soldats, on construisait des établissements qui valent la peine d'être étudiés, moins encore au point de vue stratégique, que sous le rapport historique et géographique; car, nous l'avons dit, la plupart des lieux de campement des Romains dans toute l'étendue du monde alors connu, les nombreux points d'occupation dont les vestiges se retrouvent encore semés partout à la surface du sol, sont devenus ou des colonies ou des villes. Leurs établissements militaires consistaient en *castella*, *clausurae*, *clusurae* ou *claustra*, en *pagi* ou *burgi*, et en *praesidia* ou *praetenturae*.

On appelait *castellum* (de *castrum*, camp) tout poste retranché et fortifié pour la défense d'un pays; une forteresse, ordinairement placée sur un point culminant, qui protégeait un camp, une ville, un lieu habité. Il existe, en Afrique, nombre de localités où se voient encore les traces de ces anciens *castella*, hardiment suspendus, à de grandes hauteurs, sur la cîme des rochers (1).

On entendait par *clausura* ou *clusura* un château-fort, et par *claustra* une enceinte fortifiée et fermée, un rempart formant

(1) *Castellum*, diminutif de *castrum*, petite place fortifiée ou forteresse dans laquelle on plaçait un corps de troupes, soit en rase campagne pour y protéger la population agricole contre les excursions de l'ennemi, soit sur les frontières pour protéger un Etat, ou dans toute autre position qui commandait la voie principale et les lignes de communication. Par extension, petite ville fortifiée, appelée ainsi parce que plusieurs forts, qui dans l'origine ne devaient être que des postes militaires, devinrent bientôt des villages et des villes par l'empressement de la population voisine à y accourir et à élever ses cabanes alentour, pour se donner un appui; précisément de même que les châteaux des barons, aux époques féodales, furent le noyau de plusieurs des villes de l'Europe moderne. — On appelait *vigiles* les soldats formant la garnison de ces postes fortifiés, et *vigiliaria* les tours d'observation, accostées aux *castella*, dans lesquelles on veillait pendant la nuit. — Il ne faut pas confondre ces *vigiles* avec les *veilleurs*. Il y avait dans la ville de Rome sept cohortes, sous le commandement d'un Préfet (*nyctostrategus*), qui avaient pour fonctions de maintenir, pendant la nuit, la paix dans la cité, de protéger les citoyens et leurs propriétés contre le meurtre, le vol ou l'incendie. Nous avons déjà parlé de cette partie du service intérieur, à propos du *Praefectus Vigilum*. Le titre de *Nyctostrategus* fut adopté, sous l'Empire, au lieu de l'ancien titre, pour désigner l'officier qui commandait un poste de nuit dans la ville, et qui y conduisait des patrouilles pour protéger les citoyens contre les violences de tout genre.

limite et barrière, une fortification close. C'est de ce dernier mot que les soldats commis à la garde des frontières, reçurent le nom de *Claustrini*. « Claustrini limitanei milites fuerunt, qui in clusuris seu clausuris, id est castellis limitaneis prope montium fauces, quibus imperii Romani fines et claudebantur et defendebantur, praesidio constituti erant. » La stratégie, de même que la législation, paraît s'être fort préoccupée de ces sortes d'établissements militaires, ainsi que des *burgi*, autre espèce de châteaux-forts (1); les soldats composant la garnison de ceux-ci étaient appelés *burgarii*. « *Clausurae* (en grec, *cleisourai*) burgique juxta ponuntur..... « Ubi resp. Rom. fines habuerat, et ubi custodes antiqui servabant, sicut ex clausuris et burgis ostenditur.... » Magistro Officiorum injungunt imperatores « ut super omni limite.... quemadmodum se militum numerus habeat, castrorumque ac clausurarum cura procedat, quotannis significare..... procuret. » En un mot, tous ces établissements, *castella*, *clausurae*, *claustra*, *burgi* ou *pagi* (districts, villages militaires), doivent être considérés comme places de guerre et places frontières (2).

(1) Voir, à ce sujet, l'article *Burgus centenarius* au t. 5, p. 184, etc., de la *Revue*, et aussi au même volume, à la page 447. Voir encore au tome 4, p. 189 de la *Revue*. — *N. de la R.*

(2) Dans son sens le plus radical, le mot *claustrum* (et ses dérivés) était employé par les Romains pour désigner un des moyens de fermer les portes; aussi ce mot se prend-il, poétiquement pour la porte elle-même, ou les portes d'une ville. Quelquefois, on s'en servait dans un sens général et indéterminé, comme de notre mot *fermeture*, qui s'applique également à une serrure, à un verrou, à une barre, etc., quand il n'y a pas de terme précis pour indiquer la nature de la fermeture qu'on a en vue. — *Pagus*, mot grec (*Pagos*), signifiant littéralement une montagne, un pic: sens dans lequel les Romains l'adoptèrent pour désigner toute sorte de position au milieu de la campagne, mieux défendue par la nature que par l'art; ainsi, le sommet d'une colline abrupte où la population rurale des environs pouvait se retirer et se mettre à l'abri, en sûreté, avec son bétail et sa richesse mobilière, en cas d'une de ces incursions soudaines, *razzias*, si fréquentes dans la stratégie encore barbare des premiers siècles de Rome. Chacune de ces positions formait naturellement le noyau d'un village, comme beaucoup de villes de l'Europe moderne sont nées de l'empressement avec lequel les classes industrieuses se pressaient, se groupaient, et cherchaient à s'établir sous la protection d'un château féodal: le nom de *pagus* fut ainsi donné au village et au district qui l'entourait immédiatement, et le nom de *pagani* aux paysans

On donnait le nom de *praesidiarium* à un poste militaire, et celui de *praesidiarii* aux soldats placés aux avant-postes. Le mot *praesidium*, qui signifie garnison, troupe chargée de garder ou de défendre, veut donc dire aussi poste avancé. Le mot *praetentura*, garnison sur la frontière, a exactement le même sens. Il est à croire que les *praesidia* ou *praetenturae* avaient également pour objet de protéger les *fundi limitrophi*, terres assignées aux soldats des frontières pour leur subsistance. Cette supposition même passe presque à l'état de certitude en présence des interprétations données au mot *praetentura*. Voici d'abord celle d'Ammien Marcellin : « Praetenturae fuerunt agmina militum, sive Peditum sive Equitum, qui non pro castris, ut quidam opinantur, securitatis causa, quod faciebant quae *praesidia* et *praesidere* dicebantur ; verum per suspecta hostibus loca ordinabantur, disponebantur, dispergebantur speculaturi, ne qua hostis perrumperet atque in id, modo huc modo illuc, discurrebant. » Un autre commentateur établit cette distinction encore plus explicite : « *Praetenturae* et *agrariae* et *stationes agrariae* passim pro praesidiis militum, quae castellis et aliis locis extra castra, tuendae regionis causa imponebantur : ipsa etiam loca, in quibus hae stationes, praetenturae dicuntur : ut et *praesidium* locus, in quo praesidium est. » D'où il suit que les soldats détachés dans ces postes avancés, espèce d'éclaireurs dont le service consistait à aller à la découverte, étaient appelés *milites exploratores* (erant igitur exploratorum manus et agmina (1). Il y avait également, à cette époque, un corps de troupes armées à la légère et appelé *Diogmitae*, qui était placé sur les frontières, pour empêcher les incursions, poursuivre les voleurs, etc., etc.

---

qui l'habitaient, pour les distinguer des soldats. *Milites* et *pagani* sont souvent opposés l'un à l'autre, comme chez nous *civil* et *militaire*.

(1) Voir, dans Bocking, t. II, p. 768-69-70-71, une très-savante et curieuse *note*, au sujet des mots *praesidia* et *praetenturae*. — Nous croyons inutile de faire remarquer, car on l'a déjà aperçue, l'espèce d'analogie qui semble exister entre ces postes militaires des anciens Romains et nos modernes *blockhaus*. — En ce qui concerne les *burgi*, on a vu tout de suite que c'est de ce mot qu'on a formé celui de *bourgs*, villages défendus par une tour (*pyrgos*).

Chaque lieu de garnison ou cantonnement était commandé par un chef nommé *Praepositus*, ayant sous ses ordres des tribuns. « Praepositi Militum castrorumque, dit Pancirole, vocabantur qui singulis munitionibus aut castris praeerant. » On les appelait aussi « Castrorum Praefecti Praepositi. » Le commandement (*praepositura*) de ces cantonnements sur les frontières, en face de peuples impatients du joug de l'étranger, devait être chose grave ; aussi voit-on les Empereurs se préoccuper vivement de cette partie du service militaire. Une loi, rendue en 371 et envoyée à tous les officiers de l'armée active (emissa ad Magistros Militum et Comites et Duces omnes), contient les dispositions suivantes : « Si quando Praefectus Praetorio vel vicarius aut rector provinciae significaverit eum qui chartis ac ratiociniis publicis invenitur obnoxius, ad praeposituram castri ac militum transiisse, retractus illi assignetur officio, a quo ad necessitatem praestandi ratiocinii devocatur (tamen), in rejecti vero locum is potissimum destinetur, cui meritorum adstipulentur insignia. » Nous reparlerons tout-à-l'heure de la juridiction de ces officiers.

On ajoutait au titre de *Praepositus* le mot *limitis*, suivi du nom de la ville, de la place ou du poste occupé militairement, pour indiquer que ce chef était le commandant de cette partie de la frontière. Ces postes sur les frontières (1), si sagement établis par Dioclétien (limitanea praesidia a Diocletiano prudenter constituta), non-seulement furent conservés par Constantin, mais ils paraissent avoir été l'objet de toute la sollicitude de ses prédécesseurs : c'est que de ces postes, de ces points d'occupation, dépendaient le repos de l'Empire et la sécurité des possessions romaines. Voici de quelle manière était organisé le service des postes-frontières. « *De limitum munitionibus*. Est praeterea inter commoda rei publicae utilis Limitum cura, ambientium ubique latus imperii, quorum tutelae assidua melius castella prospicient, ita ut millenis interjecta passibus stabili muro et

---

(1) « Per idem tempus quo Romanum constabat imperium multorum milites oppidorum pro custodia limitis publicis stipendiis sublevabantur. Qua consuetudine desinente simul militares turmae sunt deletae. »

firmissimis turribus erigantur. Quas quidem munitiones possessorum distributa sollicitudo sine publico sumptu constituat, vigiliis in his et agrariis exercendis, ut provinciarum quies circumdata quodam praesidii cingulo inlaesa requiescat.» Aussi, n'est-il sorte de recommandations qui ne soient faites au sujet de la surveillance des frontières et des devoirs imposés aux commandants de ces postes : «....... Ne Duciani vel Limitanei milites ad comitatum exhibeantur (Novell. Theod., à l'année 438)...... dispositione majorum vallo limitis ab excursione barbarica defensari...... Praepositi et qui quocunque modo conservatores sunt exercitus si pecuniam a praediis extorserint, in duplum condemnantur.» Enfin, une loi, rendue à Constantinople en septembre 443, règle tout ce qui concerne les frontières (*limites*), et contient sur la matière les instructions les plus détaillées (1).

Tout ce qui est relatif aux Limites (frontières) se trouvait donc, en premier ressort, de la compétence des Comtes et des Ducs *limitains* (limitanei), dont les *Praepositi*, n'étaient que les subordonnés. Quant à la juridiction, il faut remonter plus haut pour se rendre compte de la manière dont ces chefs pouvaient et devaient en user à l'égard des soldats : — ce qui nous fournira l'occasion de remplir une lacune.

Toute justice militaire émanait des maîtres de la Milice, en vertu de la délégation qu'ils avaient reçue à cet effet du Préfet du Prétoire : « De jurisdictione Magistrorum militum statim postquam creari cœpissent, in eos a Praefectis Praetorio jus.... translatum esse.... in rebus militaribus parem atque Pf. P. in civilibus potestatem exercebant, itemque ab eorum pronuntiationibus non nisi ad imperatorem provocari poterat. » Constantin statua (*De concursu militaris hujus atque civilis juris dictionis*) que : « Provinciarum rectores in civilibus caussis litigia terminare, etsi militantes exceperint jurgia sive moverint (id est, sive actor sit miles sive reus).... ad provinciarum rectores transferantur jurgia civilium quaestionum. In

(1) Cette loi, fort curieuse à étudier, est reproduite *in extenso* par Bocking, t. II, pp. 516 et suivantes.

criminalibus etiam caussis si miles poposcerit reum (id est, accusator exstiterit), provinciae rector inquirat ; si militaris aliquid admisisse firmetur (id est, accusetur), is cognoscat cui militaris rei cura mandata est (i. e., Comites Ducesque de militibus sub eorum dispositione constitutis).... sed semper de ordinario judice illustris est cognitio praefecturae praetorianae. » — « Honorius autem Theodosiusque (anno 413) magisteriae potestati inter militares viros, vel privatum actorem et reum militarem viros, etiam civilium quaestionum audiendi facultatem » concesserunt ; itaque ab eo inde tempore regula stetit, actorem rei forum sequi debere. In caussis Apparitorum Magisteriae potestatis in provinciis detentorum, si a rectore provinciae appellaretur, cum Pf. P. Magistrum Militum cognoscere jubent......... Comitum Ducumque rei militaris coercendorum jus penes Magistros Militum fuit, Ducum autem limitaneorum non nisi proprio quodam jure : nam ex communi jure eosdem sub Mag. Officiorum fuisse constat » (Bocking). S'il n'est fait nulle mention des *Praepositi* dans cette nomenclature de Dignitaires jouissant du privilége de haute et basse justice, c'est que ces officiers subalternes tenaient leur mandat des Comtes et des Ducs eux-mêmes. Toutefois, il est question d'eux dans un édit adressé au *Magister Officiorum* : « Viros spectabiles Duces eorumque apparitores, nec non Limitaneos Castrorumque Praepositos tantummodo ex sublimis Tui judicii sententia conveniri, nec aliis subjacere judicibus praecipimus, illustribus scilicet ac magnificis viris Magistris Militum consuetudine ac potestate, si qua ad Limites aliquos Orientis, Thraciarum et Illyrici ex longo tempore hactenus obtinuit, reservata. »

E. Bache.

(*A suivre*)



EXPÉDITION DU COMTE O'REILLY CONTRE ALGER EN 1775.

(Suite des documents officiels. V. pages 408 du tome 8e et 39 du tome 9e)

III.

Relation de l'expédition d'O'Reilly contre Alger en 1775, par le maréchal de camp Don Diego de Brias, capitaine de grenadiers du régiment de gardes royales Wallones, adressée au même Ministre, pour aller aussi sous les yeux du Roi (1).

Très-Excellent Seigneur, en vertu d'un ordre souverain vous faites appel à mon honneur, à mon dévouement et à ma franchise, pour que — clairement et sans exception ni considération de personne quelconque — j'expose toutes les particularités de l'action du 8 juillet dernier et développe en très-grand détail les opérations et mouvements qui s'y sont faits, et en vertu de quels ordre; enfin, vous désirez que j'y joigne toutes les circonstances qui s'y rattachent et toutes les particularités que j'aurais notées à cette occasion, soit comme omissions, soit comme dépassements dans les ordres. Obéissant à un commandement aussi formel, j'aborde des sujets considérables et délicats; mais mon honneur et ma véracité sont ici en jeu, deux pôles vers lesquels mes actions se sont toujours dirigées et qui me guideront encore dans la rédaction de ce mémoire.

Je pris part à l'expédition, n'ayant pas d'autre point de vue

(1) Le texte espagnol de ce troisième document offre deux genres de difficultés contre lesquelles je n'ai peut-être pas toujours lutté avec succès : d'abord, le style de l'auteur est diffus et obscur ; puis le copiste, par des fautes fréquentes, quelquefois assez graves, a augmenté les chances d'erreur pour la traduction. Cependant, en m'inspirant d'un sens général, facile à deviner dans une relation dont les éléments essentiels sont connus d'avance, j'ai pu retrouver presque toujours, je l'espère, les significations particulières obscurcies par l'écrivain ou dénaturées par le copiste. Au reste, quand j'ai eu quelque motif de craindre de n'y avoir point réussi, j'ai pris soin de reproduire le texte espagnol de la phrase douteuse, mettant ainsi le public à même de me suppléer ou de me redresser au besoin. — *N. du trad.*

pour observer les événements que celui que peut avoir un capitaine de grenadiers, le grade de maréchal de camp étant alors supprimé (1), par conséquent, je n'ai figuré en aucune façon dans les conférences ou conseils secrets qui peuvent avoir eu lieu entre le commandant en chef, comte O'Reilly, et les généraux subalternes.

En examinant les ordres généraux et les dispositions préalables donnés à Carthagène, d'après les registres de mon régiment, je n'en trouve aucun qui se rapporte à l'affaire même d'Alger ; le premier et l'unique, daté du 24 juin, n'étant relatif qu'à la traversée que nous allions entreprendre (2).

Le gros du convoi arriva devant Alger dans le courant de l'après-midi et une partie de la nuit du 1er juillet. Le jour suivant, 2 de ce mois, dans la matinée, on nous communiqua l'ordre de débarquer sur la plage, à minuit, dans cette même nuit du deux au trois; en nous avertissant que nous serions transbordés à ladite heure sur les embarcations formées en sept colonnes précédées d'autant de galiotes. Au signal donné par un drapeau rouge, la troupe descendrait à terre avec la plus grande célérité et se formerait immédiatement en colonnes, ayant à son front les grenadiers des brigades respectives avec leurs généraux et brigadiers en tête. L'armée devait avoir sa gauche vers l'Harrache et sa droite du côté de la ville. Ces dispositions pour le débarquement me parurent inefficaces par les motifs suivants :

Les troupes se trouvaient réparties dans 170 bâtiments lesquels étaient disséminés parmi les 394 navires de guerre ou de transport dispersés dans le mouillage étendu de cette rade. La confusion était donc inévitable dans le premier arrivage. On n'aurait pu l'éviter qu'en différant le débarquement jusqu'à

(1) Dans les régiments des gardes, il y avait beaucoup de généraux qui étaient seulement capitaines et, parfois, commandaient leurs compagnies sous les ordres d'un *Brigadier* (chef de *Brigade*), comme il advint dans cette occasion.

(2) On se rappelle que l'ordre général et les instructions, publiés dans notre précédent numéro, ne s'adressaient qu'aux généraux ou à certains chefs de service et devaient — en principe, sinon en fait — demeurer secrets pour le reste de l'armée. — *N. du trad.*

ce que la troupe fût, au préalable, formée méthodiquement par brigades ainsi que les munitions et le matériel appartenant à ce premier convoi; cela seul pouvait faciliter la bonne exécution puis la réussite de cette opération initiale.

Mais le vent d'est, qui fraîchit vers les sept heures du soir et continua de souffler avec plus de force dans la journée du 3, vint arrêter toute tentative de débarquement.

Il suffisait, d'ailleurs, de jeter un coup-d'œil sur le littoral du golfe d'Alger, pour comprendre qu'il y avait lieu de surseoir à toute entreprise de ce genre avant plus ample examen. En effet, quatre camps nombreux de cavalerie étaient échelonnés sur les bords de ce vaste amphithéâtre; ajoutez-y une quantité innombrable de mores à pied, puis les batteries multipliées qui concouraient à la défense. Les deux premières nuits de notre arrivée, les décharges incessantes et bien nourries de ces Barbares, sur toute la ligne qu'ils garnissaient, du cap Matifou au cap Caxines (1), témoignaient de leur vigilance; barbares à nos yeux, sans doute, mais qui n'étaient pourtant pas à dédaigner lorsqu'ils accouraient pour défendre leur sol envahi.

Le temps parut propice dans la matinée du 4 juillet et on renouvela l'ordre du débarquement, mais, cette fois, sur un autre point, derrière le cap Caxines, dans la baie de la Mauvaise Femme (2) qu'on disait être à trois lieues de nous. A cet effet, on ordonna de transborder toutes les troupes des plus gros bâtiments sur les plus petits, ceux-ci pouvant seuls, comme il le fallait, naviguer le plus près possible de la côte. Le débarquement devait avoir lieu au moyen de leurs embarcations de toute nature.

On attribua ce nouveau plan à l'espoir d'éviter sur cet autre

(1) Cap intermédiaire entre la pointe Pescade et Guyotville.— *N. du trad.*

(2) Les anciens navigateurs espagnols appelaient *Bahia de la Mala Muger*, le golfe qui s'étend du cap Caxines au mont Chenoua, au fond duquel s'élève le Tombeau de la Chrétienne. Chrétienne était pour eux la *Cava* (*Cahba, des Arabes*) ou *mauvaise femme*, par euphémisme. Car ils croyaient bien à tort que la fille du comte Julien, la belle Florinde, qu'ils flétrissaient de ce nom, était enterrée dans le *Kobr Roumia*.
N. du trad.

point les obstacles que le golfe d'Alger présentait. Toutefois, le calme qui survint dans la nuit et le vent qui souffla trop fort durant la journée suivante suspendirent naturellement l'exécution de ce deuxième projet.

Dans la matinée du 6, la mer s'étant calmée, on donna de rechef l'ordre de débarquer, mais sur le point désigné dès le principe, c'est à dire la plage occidentale de l'Harrache.

Cette succession de projets divers, par l'incertitude qu'elle trahissait dans le commandement général, inspira une secrète défiance à tout officier réfléchi et expérimenté.

Le fait est que dans les deux journées précédentes on avait écouté quelques réflexions dictées par l'expérience éprouvée de l'amiral Don Antonio Barcelo qui signalait judicieusement de graves obstacles, à propos des trois heures de navigation et du reste. Car ce trajet, objectait-il, ne pouvant s'exécuter qu'avec des vents doux exigerait trop de temps, puisqu'il laisserait à l'ennemi le loisir de précéder les Espagnols dans l'occupation des montagnes accidentées et des positions avantageuses échelonnées sur le littoral entre la ville et le cap Caxines. D'ailleurs, la plus légère révolte des vents pouvait faire courir de grands risques à l'escadre, à un mouillage rocheux où les cables ne tiendraient point. Or, du moment que l'escadre n'était pas assurée de pouvoir se maintenir dans cette position, il surgissait la chance de la voir, par une retraite forcée, abandonner l'armée de terre sans communications et sans les secours dont quelque contre-temps pourrait déterminer l'urgence.

Même en ne tenant pas compte des inconvénients maritimes, il y en avait d'autres de grande considération. Par exemple, l'ennemi, à qui l'on ne pouvait dérober nos mouvements, nous voyant mettre le cap sur Caxines ne manquerait pas de s'y diriger également par terre, et, y arrivant plus vite que nous, occuperait ce terrain montueux et âpre, coupé de vallons et de bouquets d'arbres, semé de nombreuses positions d'embuscade. D'ailleurs, la distance de presque trois lieues, qu'il y avait de ce point de débarquement à la ville, ne permettrait pas de faire arriver à la force des bras, la seule dont on pût disposer en pareils chemins, les canons,

les mortiers avec leur matériel correspondant, tout en disputant le terrain à l'ennemi, le délogeant de ses positions avantageuses au prix de beaucoup de sang répandu. Puis, arrivé devant Alger ou son fort, il faudrait en entreprendre le siége en présence de l'ennemi extérieur et maintenir des communications très-étendues avec une armée diminuée en nombre et affaiblie par les fatigues mêmes de la lutte.

Après avoir bien pesé ces raisons, on se décida à revenir au premier projet, dont l'exécution fut fixée pour la nuit du 6 au 7. A minuit, heure indiquée, on commença le transbordement de la troupe sur les embarcations qui devaient se grouper toutes à la poupe du *Vélasco*. Mais le 7, au point du jour, l'ordre parvint de retourner à nos bords, parce qu'il n'était pas venu un assez grand nombre de chaloupes pour embarquer toute la troupe du premier convoi. Ce contre-temps a pu avoir les conséquences les plus fatales, les ennemis ayant été mis, de la sorte, à même de deviner notre point d'attaque dès la veille, ainsi que la destination des bâtiments de guerre par rapport au front de la plage. Tout cela, joint à l'opération à laquelle ils assistèrent à la clarté du jour, dans la journée du 7, leur fut un avertissement de renforcer ce point; favorisés par le terrain et au moyen de quelques canons chargés à mitraille et masqués, qui, sans les exposer à aucun risque, eussent balayé la plage et nos embarcations, ils auraient pu même nous empêcher de toucher terre.

Dans cette journée du 7, on organisa l'escadrille des embarcations destinées à l'infanterie et on les fit mouiller par ordre de brigades à la poupe du Velasco, intimant l'ordre à toutes les chaloupes et barques du convoi d'être réunies avant le coucher du soleil, pour le chargement des troupes.

Depuis le 4 juillet, où ces troupes avaient été transbordées sur de moins forts navires, tout le monde était préparé à l'action, ayant sa provision de pain et de fromage pour quatre jours, de l'eau, du vinaigre ou du vin, 82 cartouches par homme, 200 pioches ou pelles et 200 sacs à terre, destinés à être distribués par bataillon. Au poids de tous ces objets si

l'on ajoute celui des veilles précédentes, l'interruption dans la régularité des repas pour les troupes transbordées, et finalement, la plus grande fatigue et la plus générale, celle de la nuit du 6 au 7 juillet, supportée par les uns dans les chaloupes et par tous dans des allées et venues, on comprendra que chacun se trouva mal disposé et affaibli devant l'épreuve suprême, celle de la nuit du 7 au 8, où le débarquement s'exécuta enfin.

Ce même jour, on construisit quelques radeaux pour le transport de l'artillerie de campagne, précaution que l'on n'avait point prise lorsqu'on avait indiqué le débarquement pour les journées du 2 et du 6.

Bref, l'opération se fit enfin le 8, de 4 à 5 heures du matin, entre deux batteries (1) dont les feux faisaient diversion à ceux de nos navires. Une fois à terre, les grenadiers, placés à la tête de leurs colonnes respectives, se formèrent sur six de hauteur sans rencontrer d'abord aucune résistance de la part de l'ennemi. Peu après, ma brigade fit quelques pas en avant, d'après l'ordre de mon brigadier don Carlos de Hautregard, afin de laisser en arrière l'espace nécessaire à la troupe du deuxième convoi.

Là, nous commençâmes à éprouver quelques importunités du feu des ennemis qui se cachaient dans les dunes ou buttes de sable parallèles à notre front (2). Cela fut cause que don Agustin de Villers, aide-de-camp du comte O'Reilly, nous ordonna d'avancer sur la première dune. Chassés de là, nos adversaires continuèrent néanmoins leur feu à l'abri de la deuxième dune, vers laquelle nous avançâmes aussi, par ordre de don Pedro Gorostira, aide-de-camp du même général. Dans chacun de ces postes, nous nous maintînmes de pied ferme, sans que la troupe dépassât en rien les ordres.

---

(1) Celle de l'embouchure de l'Harrache et celle de la rivière *Khnis*, vulgairement appelée *Le Ruisseau* par les Européens. — *N. de la R.*

(2) L'ancien chemin turc de la Maison-Carrée était encaissé, à cet endroit, entre deux lignes de dunes, qui constituaient des épaulements naturels et qui servent aujourd'hui d'abri contre le vent de mer aux jardiniers espagnols établis sur cette partie du littoral. — *N. du trad.*

Seulement, parfois, à force d'être importuné par le feu d'un ennemi invisible, elle ripostait par le sien, sans commandement, en tirant sur le gros des embuscades.

C'est à ce moment que je reçus au bras gauche la blessure qui me mit hors de combat; mon premier lieutenant fut tué presqu'en même temps, le second et l'enseigne furent grièvement blessés, ainsi que deux sergents. Dans cette même action ou dans le restant de la journée, ma compagnie perdit 62 grenadiers, morts ou blessés, et elle fut réduite à 36 hommes et à deux sergents.

Jusqu'ici, j'ai déposé comme témoin oculaire, avec toute la véracité et la franchise que votre Seigneurie a exigée, avec toute la concision que permet une affaire aussi étendue; me bornant, en fait de réflexions, aux plus essentielles, que j'ai indiquées et que vous m'aviez ordonné de noter. Maintenant, afin d'obéir à votre injonction « prendre note de ce que je n'aurais pas vu auprès d'officiers dignes de foi, intelligents, d'un jugement sûr, qui puissent attester les faits pour en avoir été témoins », je m'y suis conformé de la manière suivante :

J'avais été instruit déjà de ces faits à Alicante (au retour) dans des conversations réitérées, sans moyen, cependant, de contrôler alors les dires et leurs auteurs, qui, du reste, se nommaient; mais, depuis lors, j'ai pu faire la vérification avec mes compagnons d'armes qui se trouvaient ici, des deux régiments des gardes, en ramenant la conversation sur lesdits sujets avec les précautions convenables.

Avant de donner à Votre Excellence le résultat de ces conversations, je lui exposerai qu'en me retirant pour me faire panser, j'ai remarqué la formation confuse de l'armée : l'aile gauche était en grande partie couverte par le corps de réserve qui s'étendait de ce côté ; les armes étaient mêlées les unes avec les autres et en elles-mêmes, ce qui dut provenir de la complication du débarquement et ensuite des deux premiers mouvements en avant, pendant lesquels les troupes du second débarquement (déjà mêlées à la mer) coururent occuper les postes qu'ils purent ou qu'on leur indiquait, selon les phases de

l'action dans laquelle la première troupe se trouvait engagée. Cette confusion était le résultat d'un débarquement inquiété de front par l'ennemi avec qui on était aux prises et qui produisit le désordre.

En ce qui concerne l'action précédente, celles qui suivirent, ainsi que la retraite, les travaux de retranchement, puis le rembarquement, j'ai pour témoins les capitaines de grenadiers de ma brigade, le baron de Spanghem, don Juan Baillet, et ceux de fusiliers, don Rodrigo Peralta et don Luis Duhot, ainsi que ceux du 5e bataillon, que je nommerai ensuite, tant sur les faits déjà énoncés que sur les postérieurs, comme sur les ordres expédiés pour les mouvements en avant. Sur ce point, don Lorenzo Echalos, capitaine de gardes espagnoles, m'a confirmé encore l'ordre exprès qui lui fut communiqué de la part du général par l'enseigne des gardes espagnoles, don José Goicoechea, pour que l'on avançât vers la crête de la montagne, les bataillons des divers corps se passant cet ordre de l'un à l'autre. Le même ordre fut donné au colonel du régiment d'Hibernie; et il m'a été confirmé, par le comte de la Jarosa, capitaine des gardes espagnoles, que pareil ordre lui avait été communiqué par le colonel don Francisco Estacheria, aide-de-camp du commandant en chef.

Je dois donc manifester à Votre Excellence le sentiment pénible dont j'ai été affecté, ainsi que l'armée tout entière, relativement au reproche immérité adressé aux troupes de s'être laissé emporter par une ardeur excessive, lorsque des ordres positifs, apportés par les aides-de-camp du général, ordres dont j'ai vu moi-même donner les uns et dont les autres sont attestés par les témoins cités plus haut, prescrivaient à ladite troupe les mouvements en avant qu'elle a pu faire et que l'on a faits, sans qu'il y eût de sa part excès d'ardeur ni manque de certitude (par rapport à l'origine desdits ordres).

Je ne doute pas qu'aujourd'hui cette vérité ne vous soit démontrée par d'autres documents. Car le brigadier don Carlos de Hautregard m'a confié les dépêches officielles adressées à don Pedro Castejon, et les réponses faites en conséquence par le maréchal de camp don Félix Buch, le lieutenant-colonel du

génie don Jorge Sicre, les adjudants don Carlos de la Chamese et don Alejandro Coupini, où le général déclare et où lesdits subalternes attestent l'ordre positif d'avancer donné par don Agustin de Villers. Or, tout cela établit de la façon la plus évidente la complète innocence de la troupe (par rapport au fait dont il s'agit).

En nommant de tranchée le 5e bataillon, qui y resta toute la journée du 8 et toute la nuit suivante jusqu'à complète évacuation de l'armée, le 9, j'ai scruté les informations secrètes de ce qui y est survenu avec ses capitaines, le baron de Spanghem, qui y est resté jusqu'au jour, le marquis Du Bus, don Alejandro Barreta, don Felipe Dion, don Alberto Pardo et le baron de Warruage.

En somme, ce retranchement était défectueux, l'enceinte se trouvant trop étroite et la construction trop faible. Cette exiguité dans les dimensions fut cause, qu'à notre dommage, le feu dominant de l'ennemi put rendre ce travail inutile, notre camp ressemblant à une fourmilière (par suite de l'entassement des hommes sur un aussi faible espace). Le vice de sa débile construction en sable mouvant s'aggrava par le manque de fascines; car, bien qu'il y en eût sur l'escadre, on n'en fournit pas la quantité suffisante. Cette fortification ne pouvait donc, dans sa faiblesse, résister au canon et à l'attaque vigoureuse de l'ennemi, n'ayant, d'ailleurs, ni banquette, ni fossé, ni l'épaisseur voulue. La cause de ces défauts fut, en partie, le nombre réduit des officiers du génie: douze ayant dû se retirer à la suite de blessures, ceux qui restaient ne pouvaient être partout; et, dès lors, la construction des retranchements demeura abandonnée à l'activité inexpérimentée de la troupe.

Le canon que l'ennemi plaça sur une éminence (1), et qui prenait notre camp en flanc, de droite à gauche, y causant sans discontinuité le carnage et la dévastation, obligea d'élever des

(1) On se rappelle que les Algériens avaient, sur les bords du *Khnis* (le Ruisseau), une batterie maritime où ils ouvrirent une embrasure du côté de terre pour y placer le canon qui fit tant de mal aux Espagnols. *N. du trad.*

épaulements ou coupures qui couraient du front de l'armée au bord de la mer, pour prévenir ces dommages. Mais le manque de fascines déjà signalé rendit ce travail stérile et il n'aboutit, en définitive, qu'à l'érection de dunes pyramidales de sable amoncelé.

Entre cinq et six heures de l'après midi, on retira les deux canons placés à l'angle gauche de l'ouvrage, au milieu de la demie compagnie du marquis du Bus; en même temps, ou peu auparavant, on retira aussi les autres pièces qui couronnaient l'enceinte. Cela fut cause que l'ennemi se précipita sur nous, sortant par le front du fourré en nombreuses troupes de cavalerie. Les officiers, apprenant ce mouvement offensif, insistèrent auprès du chef de batterie pour qu'on remît les pièces en place. Celui-ci en reconnut la nécessité, mais il ne put ramener qu'un seul canon, l'autre s'étant engravé, pendant que le capitaine don Alejandro Barreta allait exposer la situation au comte O'Reilly qui approuva ce que l'on venait de faire. Mais le bon effet de la mesure dura juste le temps que l'on mit à tirer les huit seuls coups dont la pièce se trouvait encore approvisionnée. Après quoi, on la ramena au bord de la mer.

Cette façon de procéder était aussi pénible pour l'armée que contradictoire dans ses conséquences, puisqu'en définitive on abandonna treize canons et deux obusiers à l'ennemi, à ce que me dit don Agustin Fraola, dont je ne puis vérifier personnellement le dire, ne me trouvant plus alors sur le théâtre des événements (1).

L'artillerie est une arme offensive et défensive qui protége la troupe: en bonne règle militaire et en face d'un ennemi nombreux que la mousqueterie n'arrête pas, on ne devait point se priver de cet auxiliaire dans la tranchée, surtout pendant le jour (mucho menos durante el sol en el Oriente).

Entre les deux extrêmes d'aventurer la troupe ou les canons, la troupe au bénéfice de laquelle, après tout, l'arme a été in-

(1) Selon le récit algérien (V. notre T. 8, p. 342) dix-sept canons de cuivre furent abandonnés sur la plage. — *N. du trad.*

stituée doit nécessairement avoir la préférence (entre dos extremos de arriesgarse la tropa á los cañones preponderan aquellos à cuyo beneficio se instituyeron) (1); mais on aurait pu éviter l'une et l'autre extrémité au moyen des règles que j'ai vu fréquemment appliquer, règles qu'on n'a pas observées dans la construction dudit retranchement : celui-ci en aurait dû contenir un autre, un réduit, où les dernières troupes et l'artillerie eussent fait successivement retraite, à proportion de la diminution des unes et de l'autre par l'effet du rembarquement. Ce n'étaient pas les épaulements ou coupures qui pouvaient y suppléer, car leur faiblesse était extrême et leur inutilité complète.

De là, résulta l'effet que produisit l'évacuation de la tranchée (après l'embarquement du gros des troupes du camp) : comme tout le front du retranchement se trouvait alors dégarni et qu'il restait sur les côtés, les compagnies de grenadiers et le corps de gardes espagnoles et de gardes wallones, l'ennemi pouvait très-bien les surprendre par ce front et forcer cette troupe peu nombreuse laissée ainsi sur les flancs sans considération pour la vie des hommes.

La perte de cette artillerie, avec son matériel en bon état, sans qu'on prît même la peine de l'enclouer, a été d'autant plus douloureuse qu'en privant prématurément de sa protection la troupe, celle-ci se maintint exposée, sans autre résultat que celui de la faute commise.

Le manque de soins hospitaliers a été l'objet de plaintes générales dans l'armée, car, bien qu'il y eût quelques navires affectés à ce service, ils ne se sont pas trouvés en quantité suffisante pour le nombre considérable des blessés. D'ailleurs, on ne les avait point placés à portée de ceux-ci, dans un endroit où ils pussent arriver promptement et facilement. Cela fit que les autres bâtiments répandus en rade dans la majeure partie du convoi, se remplirent de malades, à qui

(1) Les deux passages dont nous plaçons le texte entre parenthèses, paraissent altérés par le copiste ou sont d'une rédaction obscure. Le lecteur appréciera si nous avons bien rectifié et traduit. — *N. du trad.*

on ne pouvait donner ni les soins de la médecine, ni même la nourriture. Bien que l'on ait désigné des navires de supplément pour le service d'hôpital, ceux-ci manquaient également d'aliments et de remèdes. Aussi, beaucoup de blessés restèrent pendant un ou deux jours abandonnés à leurs souffrances dans un dénûment complet.

Les troupes étant revenues à leurs bâtiments respectifs trouvèrent beaucoup de ceux-ci occupés par les blessés, au détriment des gens sains comme des malades, et alors que tous avaient besoin de repos. Dans ces deux jours, en procéda au transport des uns et des autres avec retard mutuel et préjudice que l'on aurait pu éviter; ce qui acheva de mettre en évidence l'absence d'ordre signalé dès le 2 juillet, jour où l'on ordonna le débarquement pour la première fois, sans autre provision (lo que evidencia la falta de arreglo notada desde el dia 2 en que se *receto* (?) el primer desembarco sin otra provision).

Depuis trente-deux ans que je suis la carrière des armes, c'est-à-dire à partir de l'année 1724, j'ai assisté à la conquête d'Oran (1732), à la guerre de 1739, à celle de 1740, à la campagne de Portugal en 1762, sous les ordres du duc de Montemar comte de Gagès, marquis de la Mina, marquis de Sarria et comte d'Aranda: cette longue expérience, sinon un autre enseignement, m'a procuré les connaissances que donne l'observation comparative des actes et des dispositions de ces généraux, outre l'instruction acquise par les résultats de cette entreprise et ceux de la bataille de Bitonto, l'attaque de Terranova en Sicile, la retraite de Bologne, la bataille de Campo Santo, la retraite de Naples, la surprise de Velletri, la bataille de Placencia, celle del Tidone, le passage du Tanaro, l'attaque de Senabale et la retraite de Provence. J'ai figuré dans ces actions générales et en outre dans beaucoup d'affaires particulières, petites attaques et détachements; mais toutes ont été précédées de ces nombreuses dispositions et précautions qui ouvrent et préparent la voie aux heureux succès. Or, j'ai noté l'absence de ces préliminaires dans cette dernière entreprise et expédition actuelle.

Lors de l'expédition d'Oran (1732), celle qui peut mieux se comparer à la présente, on exécuta le débarquement sur la

plage des Aiguades (1); l'armée se forma en un carré long et la troupe fut aussitôt garantie sur ses fronts et ses flancs par des chevaux de frise, bien que l'ennemi eût peu de cavalerie, deux mille hommes au plus, si ma mémoire ne me trompe pas. A Alger, nous avons débarqué et marché sans prendre cette précaution qui y était beaucoup plus nécessaire qu'à Oran, car nous y avions reconnu quatre nombreux corps de cavalerie qui avaient sur la plage un terrain favorable à la manœuvre et à l'embuscade.

A Oran, notre attaque avait été presqu'imprévue pour l'ennemi qui en éprouva une telle panique qu'il abandonna la place et ses forts sans entrer en action en attendant le débarquement complet de l'armée espagnole. A Alger, où les gens étaient bien sur leurs gardes, avaient des camps d'auxiliaires et tous les habitants résolus à la résistance, on nous porta en avant avec 8,000 hommes, à peine!

Je ne puis pas omettre la formation prescrite — ainsi qu'il résulte des registres d'ordres relatifs au débarquement d'Alger — (ni l'ordre) donné aux bataillons et colonnes à six (hommes) de profondeur de faire le feu de villevaude (2) dans lequel les 1er, 2, 5, et 6e rangs suspendent leurs feux en bataille, le 3e et le 4e lançant des grenades de deux en deux hommes. Cette innovation, imaginée et introduite dans le premier acte de la campagne, causa de la confusion dans les feux des formations momentanées en bataille, avec risque notable pour le premier et le second rangs. Or, les autres ordonnances défendent de faire le moindre changement dans les manœuvres qu'elles établissent comme points fondamentaux et mûrement médités; et l'on

(1) C'est la plage d'Aïn Turk, derrière le fort de Mers el-Kebir, à l'ouest. — *N. du trad.*

(2) En tenant compte de ce que les Espagnols confondent le *V* avec le *B* dans la prononciation, *villevaude* pourra être notre vieux mot *billebaude*, qui s'emploie encore familièrement dans l'expression *à la billebaude*, c'est-à-dire, en désordre. Dans l'ancienne théorie de l'infanterie française le *feu de billebaude* se disait de celui où chaque soldat dans le rang tirait à volonté, sans attendre le commandement des officiers. C'était donc ce qu'on appelle aujourd'hui *charge à volonté*. Il paraît, d'après la description qu'en donne ici le général Brias, que ce feu s'était compliqué en Espagne. — *N. du trad.*

ordonne dans le traité 4e, titre II, article 17, tome second, au régiment ou bataillon qui marche à l'ennemi, de se former sur quatre de profondeur, le 4e rang devant toujours réserver son feu et servir à remplacer les morts et les blessés que les trois premiers rangs pourraient avoir pendant la marche. Donc, le changement indiqué plus haut fut contraire aux ordonnances royales. Il était peu prudent, d'ailleurs, d'improviser devant l'ennemi et de pratiquer dans une première affaire, un genre de feux et de manœuvres inconnues, même aux armées familiarisées avec les évolutions qui s'apprennent (à loisir) en temps de paix.

Je puis affirmer à Votre Excellence qu'à mon sens, cette entreprise d'Alger est la plus ardue de celles auxquelles j'ai assisté; car les guerres d'Europe diffèrent essentiellement de celles d'Afrique, et la dernière expédition a été inférieure (en moyens d'action) à celle d'Oran, où nous avions plus de monde, où l'ennemi fut surpris et où nous avions pris plus de précautions, car les armées européennes offrent un but saisissable à l'attaque et livrent combat d'après des règles et des principes fondamentaux d'art militaire et d'humanité qui sont communs aux parties belligérantes. Il en est tout autrement avec les nations barbaresques : leur guerre est une tromperie continuelle au moyen d'embuscades, sans objet (stratégique), ainsi qu'il arriva à Alger; ces gens blessent leurs adversaires et jettent le désordre parmi eux, sans que l'on puisse avoir la satisfaction de leur rendre feu pour feu, ni espérer la réciprocité des avantages naturels. C'est, en un mot, une guerre de troupes légères, un vrai *miqueleltage* (1) sanglant et cruel, où l'européen s'énerve, où les principes militaires s'annihilent, et auquel manque l'éclat des brillantes actions où le courage lutte contre la force et l'art.

Je dois dire que la troupe, quoique composée de recrues, a soutenu l'honneur de nos armes, si respectées en Europe. J'ai même été surpris de la solidité, de la valeur et de la disci-

(1) On donnait le nom de miquelets à une milice à pied de paysans des Pyrénées, qui faisaient la guerre à la façon des *guerrillas*. *N. du trad.*

pline de notre infanterie, de son énergie dans les travaux; elle a été comparable, à cet égard, aux troupes les plus aguerries contre l'ennemi et la fatigue.

Deux mois d'embarquement avaient précédé la descente à terre pour la plupart des hommes, qui ne s'étaient pas déshabillés pendant cet espace de temps, couchant sur des ponts de navires, exposés à toutes les intempéries, subissant les variations d'aliments, de boissons et l'agitation de l'esprit sur un élément inconnu. Tous ont supporté ces préliminaires de l'action du 8 juillet, sans murmurer, gaiement même et avec une obéissance aveugle.

L'armée débarqua entre deux batteries, attaqua d'après l'ordre reçu, se retira en vertu d'ordres donnés; elle se retrancha en face d'innombrables barbares, défendit la tranchée, puis se rembarqua. Ces cinq opérations se sont accomplies dans le court espace de vingt-quatre heures, chose dont je n'ai pas vu un autre exemple.

La résignation de toute la troupe à supporter les fatigues, son intrépidité, son entrain lorsqu'elle se présentait à découvert aux coups d'un ennemi embusqué, tirant à coup sûr, sa constance devant des attaques au milieu d'un carnage continuel, de la confusion et des blessures, perpétueront l'honorable mémoire de l'armée espagnole dans l'histoire des guerres. Des recrues de nouvelle levée combattaient ici, et cependant tous semblaient des soldats vieillis sous les armes.

Que Dieu garde Votre Excellence de longues années.

Barcelone, 27 août 1775.

Général Don Diego de Brias.

Pour traduction,

A. Berbrugger.

MILIANA.

(Voir les nos 48 et 49)

V.

FIN DE L'INVENTAIRE RAISONNÉ DES INSCRIPTIONS ROMAINES

ACTUELLEMENT A MILIANA.

No 15.

Provenant de Duperré. — Copies de MM. le Cape Puillon-Boblaye, Lt G. et Dr M. — A l'école.

Ce numéro correspond à une dédicace adressée à Caius Ulpius Maternus, Edile, Duumvir, Duumvir quinquennal, princeps d'Oppidum Novum, sur les ruines duquel le village français de *Duperré* s'est élevé en 1857.

On trouvera au tome troisième de cette Revue, pages 95 à 101, un article sur Oppidum Novum, dans lequel nous avons donné cette dédicace, d'après une transcription et des estampages de M. le Lt Guiter; documents qui nous avaient mis à même de rectifier la copie du capitaine Puillon-Boblaye, que nous avions publiée d'abord dans l'*Akhbar* et reproduite au mois de juin 1857 dans cette Revue, t. 1er, p. 337.

No 16.

Duperré. — Lt G. et Dr M. — Ecole.

Epitaphe de Caius Caelius Sedatus, publiée en 1859 dans le tome 3e de cette Revue, page 226.

No 17.

Duperré. — Lt G. et Dr M. — Ecole.

Epitaphe de Clodia Tacatessa ou Zacamtassa. Elle a été publiée dans le tome 3e de cette Revue, page 226.

N° 18.

— Dr M. — Ancienne école.

BONE MEMORIE
L L PIA FC

ou, selon le même copiste opérant dans une autre circonstance :

NE MEMORIE
IL OLPA : : ECCO

Nous n'avons rien à dire sur un texte que nous n'avons pas vu et qui comporte de la part de son unique transcripteur de pareilles variantes de lecture.

N° 19.

— Dr L., de C., B. et Dr M. — Ancienne école.

Cette autre épigraphe, non moins douteuse et lue diversement par quatre transcripteurs, fournit ces trois leçons :

D. S. (L.)	D.... S. (C. et B.)	(Dr M.)
CV IVCVNDOS	CV...IVCVNDVS	IV.... IVLVMNVS
M.F.......ESAR	MIL.... ESAR	/ \ ESAR
V..........	V..........	V III
. ...	....	

La copie publiée par M. Léon Renier, sous le numéro 3686, d'après un dessin du Ct de la Mare, est semblable à la seconde des variantes ci-dessus.

La pierre où est gravée cette épigraphe est très-usée, ayant servi de lavoir. Au-dessus de l'inscription, le Dr Lebrun indique un cavalier haut de 25 centimètres, qui tient d'une main une branche de laurier et de l'autre une épée. Dans le dessin fidèle qu'en a fait en 1843 notre ami M. Piesse, il est assez difficile de distinguer les jambes du cavalier et son fourreau de sabre des jambes de sa monture, tant l'œuvre est barbare. Dès cette époque, la pierre était cassée au niveau du poignet de la main gauche du cavalier et l'on ne pouvait plus voir la branche de laurier signalée par le Dr Lebrun.

En définitive, l'attitude de ce véritable *bonhomme* est celle

d'un cavalier qui charge, le bras droit étendu en arrière et la lame haute; malgré la grossièreté du travail, l'écartement des pieds de la monture indique suffisamment un cheval lancé au galop, à fond de train.

Quand au laurier qu'il présentait jadis au bout de son avant-bras gauche demi plié en avant, on avait prétendu que c'était une manière d'exprimer la certitude de la victoire; mais un archéologue, qui est en même temps botaniste, soutient que la famille des laurinées n'avait rien à voir là et que la branche était d'olivier commun, *olea europaea;* de sorte qu'en présentant cet emblème pacifique, en même temps que son épée haute menace d'hostilités imminentes, ledit cavalier met tout simplement son ennemi en demeure d'opter entre la paix et la guerre.

La disparution de l'accessoire en litige est venue fort à propos fournir à chacun le moyen de persister honorablement dans son opinion particulière.

N° 20.

— Dr M. —

Après une longue étude de l'embarrassante épigraphe placée sous ce numéro, M. le Dr Maillefer croit pouvoir en donner cette copie :

...M. (disque?) S. (disque?)
MILIAERRIMO S A E
INMNTIDIONISIO
M DEo PLc SIVE
E IEE CoA S E
LV/A PCCC I D

On rétablit assez facilement AEMILIAE PRIMOSAE à la deuxième ligne et on peut supposer, avec quelque apparence de raison, qu'il faut lire IV à la fin de la date provinciale qui termine la dernière ligne; quant à la partie moyenne de l'épigraphe, elle constitue une énigme devant laquelle nous nous abstiendrons de nous poser en Œdipe.

No 21.

— (Dr M.) — A la caserne.

IC BASSOV
VICE PRAE
IR OMININInt
A FORI VIX IT AN
BASSNARA
D D P CC...

Ceci est une autre énigme épigraphique très-difficile à déchiffrer, et, d'ailleurs, d'une étude fort désagréable par la nature des lieux où elle se trouve aujourd'hui ; car, après l'avoir retaillée pour en faire une dalle, on l'a placée dans les latrines des soldats. Mais que ne fait point braver l'ardent amour de l'antiquité ! Nous lui devons cette deuxième copie, prise plus récemment par la même personne. Les différences essentielles qui la distinguent de la première sont de nature à calmer la fougue du commentateur le plus hardi :

O
RI BASSOV
VICE PRAE
ER VH OMININT
ME ORI VIXIT AN
ABASSNA PA
DDIC PCC\

Tout ce qu'il est permis de hasarder en présence de pareilles variantes, c'est qu'il s'agit ici d'un Bassus, qui paraît avoir exercé d'assez importantes fonctions publiques et à qui sa fille adoptive (?), Bassiana, élève un tombeau en l'année provinciale CCV... (?). Ce qui subsiste du *cursus honorum* fait regretter le mauvais état de cette pierre et son fâcheux emploi. Dans le *Recueil épigraphique* de M. Léon Renier, deux Bassus figurent sous le numéro 1342 (Lambèse).

No 22.

— Dr L., B., de C. et L. R., no 3681 — Disparu.

D. M. S.
AVRELIVS SORI
CVS VIXIT ANIS X M II
AVRELIVS VICTOR
VIXIT ANIS XXV M VI

Variantes de lectures. — A la 1re ligne, selon M. de Caussade et nous, il y a D. M. seulement. Ajoutons ici, pour mieux préciser, que cette formule initiale se trouve contenue tout entière sous le buste de gauche et sur le socle où il repose.

Le Dr Lebrun, dans sa copie, donne — ainsi que le Ct de la Mare (no 3681 de M. L. R.) — dix ans de vie à Soricus et vingt-cinq à Victor. M. de Caussade accorde neuf ans au premier et vingt-un à l'autre. Notre copie portait LX et XXI ; mais nous nous inclinons devant la majorité.

A la 3e ligne, M. de Caussade a lu (avec l'intelligence) le mot rectifié ANNIS. Tous les autres copistes (et nous, avec eux) ont lu (avec les yeux) le mot incorrect ANIS.

M. le Dr Maillefer n'a pas connu notre épigraphe qui avait *disparu* bien avant 1862, époque où il dressait l'inventaire des inscriptions de Miliana.

Quant à la partie sculptée de ce monument, le Dr Lebrun dit qu'elle consiste en deux bustes, l'un haut de 34 c. et l'autre de 28 c. M. de Caussade se borne à cette courte mention : « Avec deux têtes. » Les autres transcripteurs, poussant le laconisme encore plus loin, ne mentionnent rien du tout.

Or, d'après nos observations personnelles, faites sur le monument en 1843, et en nous aidant du dessin fidèle esquissé alors par le savant auteur de l'*Itinéraire de l'Algérie*, M. Louis Piesse, nous le décrivons ainsi :

« Au-dessus de l'inscription no 22, il y a deux bustes grossièrement sculptés ; le plus petit, qui est à gauche, repose sur un socle, où se lit le D. M. Entre les deux, et en suspension, on voit la partie inférieure d'une sorte de vase dont le fond est à la hauteur des yeux du plus petit personnage.

« Les deux individus figurés là ont la tête nue, comme rasée, » et d'un ovale très-marqué, surtout chez le plus grand. Tous » deux ont pour tout vêtement une robe ou tunique à raies » perpendiculaires — sinon à plis droits — qui donnent l'idée » d'une étole. »

N° 23.

Dr L., B. et L. R. n° 3683. — Disparu.

D M S
C.... M.... AE
....VI A XXX
.........VI
D CC XI......
MAR. POSVIT

Cette épigraphe presqu'illisible était gravée sur une pierre mutilée en tous sens et qui mesurait 50 c. sur 33 c. avec une épaisseur de 10 c. Nous la donnons ici telle que nous l'avions lue en 1843. Par suite de l'expérience acquise dans les vingt-deux années écoulées depuis lors, nous soupçonnons aujourd'hui qu'il aurait fallut lire à la 5e ligne DVLCI, commencement du mot *Dulcissimae*, d'un si fréquent emploi dans le langage tumulaire de la douleur maternelle, conjugale, etc.

M. Léon Renier a lu et développé ainsi ce document : « Diis » manibus sacrum.... Vixit annis triginta. Decessit anno pro- » vinciae septingentesimo (?) vicesimo primo ; maritus posuit. »

En présence de la copie dont il avait reçu communication, le savant épigraphiste ne pouvait guère lire autrement ; mais, avec l'admirable tact archéologique qui le distingue, il a parfaitement senti ce qu'avait de louche cette date provinciale de 721 répondant à l'an 761 de notre ère, c'est-à-dire à une époque où la domination romaine avait cessé d'exister ici depuis plus de 60 ans ; outre que ladite date n'occupe pas dans l'épitaphe la place où figurent habituellement ces sortes d'indications. C'est par ces motifs, sans doute, que M. Léon Renier a fait suivre la date suspecte du signe qui lui convient, en effet, celui du

doute, exprimé par le point d'interrogation placé entre deux parenthèses (1).

Il est donc fort probable que, à partir de la cinquième ligne inclusivement, il faut lire :

...(nom du mari)... VXORI (ou CONIVGI)
DVLCISSIMAE
MAR. POSVIT

N° 24

— Dr L., B., et L. R., n° 3684. — Disparu.

....
IVNERA COMPONIT SVRITO
LANGVORES D..... IVM
.... IC..... A F N.....
.... E..... OEBE......

Le marbre sur lequel cette inscription est gravée, dans un cadre formé d'un simple filet, est cassé par le haut ; et la cassure atteint le haut de la première lettre de IVNERA (peut-être, FVNERA). Il mesure 60 cent. de haut, sur 57 de large, avec une épaisseur de 18 cent.. Quand nous l'avons vu, en 1843, il se trouvait chez le Sous-Intendant militaire. La copie du Ct de la Mare publiée par M L. Renier, sous le n° 3684, ne diffère presque pas de la nôtre ; celle du Dr Lebrun figure au n° 48, p. 432 (8e vol.).

N° 25

— Dr L., B., et L. R. n° 3685. — Disparu.

..NNINA VALERI ROGATI EIA CVAT HVC VIVERET
..AMNIA QVAM....SVORVM...EX C ITATE
EVM FECIT

La copie du Dr Lebrun, donnée à la page 433 de notre

(1) L'objection émise ci-dessus contre la date provinciale de 721 a surtout de la force appliquée à une agglomération (Colonia Augusta ou Zuccabar, Malliana) qui, tout porte à le croire jusqu'ici, fut détruite avant la période triomphante du christianisme.

n° 48 (T. 8e), diffère sur quelques points de la nôtre, qui s'accorde avec celle du Ct de la Mare, publiée par M. L. Renier, sous son n° 3685. Quand nous avons copié ce document en 1843, il était à la sous-intendance militaire. On ne sait plus ce qu'il est devenu.

La pierre où on le lisait ayant servi de seuil de porte, les lettres étaient fort usées par le frottement.

N° 26

Affreville. — de C., B., L. R. n° 3687. — Disparu.

A ce n° correspond l'épitaphe de Lucius Cecilius Primus, qui figure dans notre n° 48, p. 464 (T. 8e).

N° 27

Duperré. — Lt. G., Dr M. — École.

Épitaphe de Julia Aemilia. Elle a été publiée en 1858 dans la *Revue*, T. 3e, p. 97.

N° 28

Hammam Rir'a. — Lt. G. et Dr M. — École.

Épitaphe de Marcus Leburnius Donatus. Elle se trouve à la page 351 de notre tome 8e, dans l'article consacré aux ruines des Aquae Calidae.

Notons seulement ici que le Dr Maillefer lit *Liburnius* au lieu de Leburnius, et qu'il indique quatre palmes grossièrement gravées, au-dessus du D. M. S.

N° 29

Ibidem. — B., Lt G., Dr M., etc. — Ancienne école.

Cette épitaphe de Rogatus a été publiée au tome précédent, p. 350. M. le Dr M. a lu ainsi les noms du défunt :

LL RQC
NS

Les altérations même de cette lecture nous confirment dans la pensée que *Rogatus* est la vraie leçon.

N° 30

Ibidem. — Lt. G. et Dr M. — École

Épitaphe de Milesius, publiée à la p. 351, du tome précédent. M. le Dr Maillefer lit FILI P. à la dernière ligne, leçon qui paraît préférable à celle que nous avons donnée d'après M. le Lt Guiter.

N° 31

Duperré. — Lt G., B. et Dr M. — Ancienne école.

Épitaphe de Flavia et d'Honoratus, publiée au tome 3e de notre *Revue*, p. 227. Les deux copies que nous avons vues de cette épitaphe sont très-concordantes.

N° 32

Affreville. — Lt G., B. et Dr M. — École.

Épitaphe de Julia Saturnina. Voir au tome précédent, p. 463.

N° 33

Hammam Rir'a. — Lt G. et Dr M. — École.

Cette épitaphe a été insérée dans notre notice sur les Aquae Calidae, d'après M. le Lt Guiter (T. 8e, p. 351). Nous donnons cependant ci-dessus, pour comparaison, la transcription du Dr Maillefer, à cause des divergences de lecture assez grandes que présentent les deux copies :

I..... MA
...I...VS Q
C.........LVS
HONORA
TVS PXV

La fin de la dernière ligne, offre une ligature des lettres numérales X et V, qui n'a été usitée que dans les bas siècles; et cependant si on les comptait comme date *provinciale*, d'après le sigle P, qui les précède, on serait amené à l'an 55 de notre ère, c'est-à-dire dans le haut empire.

Mais l'épigraphe est très-fruste à ce qu'il paraît et par conséquent la lecture n'est pas certaine.

N° 34.

Duperré. — Lt G. et Dr M. — anc. École.

Épitaphe de Nim... ciavac..., publiée à la p. 227 du tome 3e de la *Revue*. Nous donnons ici comme utile terme de comparaison la copie du Dr Maillefer :

NIM CIAVAC
AXII
XXCTPCCXI
A IEA FILIO
TISS TOISSIMO
FECIT

L'état très-fruste de la pierre explique les divergences de lecture entre cette copie et l'autre. M. le Lt Guiter a lu *Dulcissimo* à la 5e ligne.

La figure qui accompagne cette épigraphe, et dont la tête a été brisée, se trouve sur le côté, à gauche, au lieu d'être au-dessus ou au-dessous comme d'habitude. Elle représente un personnage aussi fruste que son épitaphe. On distingue toutefois qu'il est habillé d'une tunique descendant un peu au-dessous du genou et qu'il porte un objet rond sur l'avant-bras gauche plié à angle droit, l'autre bras se trouvant à la même hauteur et plié de la même manière.

N° 35.

— Dr M. — anc. École.

D M
M PA
MAI \
TI\ VIVINCO
SIT

Inscription très-fruste.

En terminant la série des épigraphes actuellement conservées à Miliana (on sait comment !) et de celles (en trop grand nombre !) qui en ont tout-à-fait disparu, nous devons dire que si le n° 3690

du *Recueil des Inscriptions romaines de l'Algérie* (copie du Ct de la Mare) n'y figure pas, c'est parce que ce document s'y trouve attribué, par erreur, aux environs de Miliana et que, par le fait, il appartient au *Benian mta Souma*, ruines byzantines situées à l'est du col des Béni-Aïcha. D'après plusieurs estampages, pris par nous en 1855, nous en avons publié en 1857, dans nos *Époques militaires de la Grande Kabilie* (p. 14.), une copie qui diffère un peu de celle du Ct de la Mare. Mais terminons ici cette digression pour revenir à notre sujet.

A la suite de la série épigraphique, nous avons à décrire quelques bas-reliefs accompagnés d'inscriptions tout-à-fait illisibles ou dont les inscriptions ont été brisées.

N° 36.

— Dr M. —

Le premier est sculpté sur une stèle à fronton triangulaire, timbré d'un croissant horizontal ayant les pointes en haut. On voit qu'il y avait une inscription au-dessous, mais il est impossible d'en rien déchiffrer.

N° 37.

— Dr M. —

Sans inscription. Buste grossièrement sculpté, drapé dans une espèce de toge. Tête nue, avec touffes de cheveux sur les tempes. Nez indiqué par deux verticales parallèles ; yeux figurés à l'aide de deux diagonales ; deux autres diagonales formant un V qui s'abaisse du menton accusent une barbe pointue. Impossible de tracer une face humaine avec une plus grande économie de lignes.

Le tout, placé dans un cadre irrégulier formé de deux espèces de rideaux surmontés de draperies qui retombent en manière de guirlandes, constitue une de ces œuvres grotesquement barbares, comme il s'en rencontre surtout dans la Grande Kabilie.

N° 38.

Hammam Rir'a. — Lt G. et Dr M. — Anc. école.

Stèle à fronton triangulaire. Dans une niche à arceau éga-

lement triangulaire supporté sur deux colonnes avec bases et chapiteaux pseudo-ioniques, personnage debout et de face, la tête nue, les bras au corps et les mains comme cachées dans les ouvertures latérales d'une tunique qui descend au-dessous du genou.

La pierre se termine en bas par une espèce de tenon qui semble ménagé pour en faciliter le scellement.

N° 39.

— Lt G. et Dr M. — École.

Sculpture assez fruste, d'un faible relief et d'une exécution barbare. Sur une pierre haute d'un mètre et large du double, dans un cadre surbaissé, auquel manque la baguette de gauche et l'angle supérieur de droite, l'artiste a gravé cinq personnages, tous vus de face.

Celui du milieu, qui paraît être le héros de la composition, se dirige vers la gauche sur un cheval que l'on appellerait volontiers un âne, si le javelot que son maître tient de la main droite, perpendiculairement et la pointe en l'air, ne faisait supposer un guerrier et, par conséquent, une monture moins pacifique. La coiffure de l'homme a la plus grande analogie avec le vulgaire bonnet de coton, diadémé du ruban classique.

Les autres ont de simples calottes, comme les Kabiles de nos jours. Derrière ce personnage principal, est un individu drapé dans une sorte de manteau court, et après lui un autre en tunique.

Devant le cavalier, à gauche du tableau, personnage assis sur un bloc cubique et qui semble nu. Après lui, figure vêtue d'une longue robe serrée à la ceinture, qu'on dirait être une femme sans l'appendice pointu du menton qui annonce une barbe.

N'oublions pas de dire que le cheval n'a pas de selle et que son seul frein consiste en une longe enroulée autour de la bouche.

Est-ce un guerrier qui s'en va en guerre ou en chasse, et qui défile devant sa famille et ses serviteurs qui lui font leurs adieux ?

Après les descriptions, que nous avons faites aussi fidèles que possible, des bas-reliefs entreposés à Miliana, on s'étonnera que Malliana, Colonia Augusta ou Zuccabar, Aquæ Calidæ et Oppidum Novum, ces quatre cités si rapprochées l'une de l'autre, n'aient rien livré qui ait quelque valeur artistique. Nous partagerions tout-à-fait cet étonnement, si nous ne nous rappellions à propos un passage de l'*Essai sur l'Algérie*, par Monseigneur Dupuch. C'est ici le cas de le citer en entier et avec d'autant plus de plaisir que ce sera comme un écho lointain de cette vénérable voix apostolique, qui a résonné trop peu de temps parmi nous :

« J'ai retrouvé, dit le digne prélat, les beaux jardins, les « vergers, les vignes de Miliana, indiqués par Shaw ; ses eaux, » sur le courant desquelles l'Émir avait établi sa fonderie ; » les bassins romains dont elles jaillissent en nappes écumantes parmi les bois de lauriers-roses ; les voûtes romaines » d'un des hôpitaux supplémentaires ; et jusqu'au cippe funèbre (celui de Q. Pompeius Clemens). Seulement, il gisait dans » le Jardin du Cercle des Officiers ; à ses pieds, en creusant dans » les ruines, un admirable fragment de tête de jeune homme » en marbre de Paros avait été découvert et confirmait la remarque de Shaw. L'un de mes compagnons de voyage le perdit le lendemain dans les gorges des Righa, où il le laissa » rouler au fond d'un ravin. » (Page 289)

» Quelque jour, ajoute-t-il en note, si on le retrouve dans » ces abîmes, que de vaines conjectures ! »

Eh bien, en fait de conjectures, en voici une. Je lis ce passage dans la *Revue africaine*, t. III, p. 151 : « Notre collection » d'antiquités de Miliana se trouve aujourd'hui enrichie d'une » tête de faune, trouvée à Affreville..., par M. Perette, adjoint » de cette localité.... elle est en marbre blanc et d'un fini » parfait. » Dieu sait où elle est maintenant !

Ne serait-ce point là, par hasard, la tête dont parle Monseigneur Dupuch ?

A. Berbrugger.

ÉPITAPHE D'OUZOUN HASSAN,

LE CONQUÉRANT D'ORAN EN 1708.

M. Serpolet, architecte-voyer de notre ville et secrétaire adjoint de la Société Historique Algérienne, a fait cadeau au Musée de deux fragments d'épitaphes arabes gravées en relief, sur marbre blanc, et enjolivées de ces arabesques en usage dans la sculpture tumulaire des Indigènes. Il les tenait d'une vieille juive, laquelle les avait apportés d'une campagne du Bouzaréa où le plus petit servait d'obturateur à un conduit, tandis que l'autre avait figuré dans un vieux mur, à côté des matériaux les plus humbles et absolument au même titre qu'eux.

Après un examen attentif, nous avons reconnu que le premier fragment était l'épitaphe d'un Moustafa ben Redjeb que rien ne recommande à l'attention des gens d'étude. Mais l'autre, quoique sans commencement ni fin, paraît avoir une certaine valeur historique. Nous espérons pouvoir le démontrer bientôt et établir, en même temps, l'exactitude du titre donné à cet article, titre que nous prions le lecteur d'accepter provisoirement, sous bénéfice d'inventaire.

Les inscriptions dont il s'agit ici sont gravées sur des stèles qu'on appelle *mechahad*, parceque sur les deux que chaque sépulture comporte — une à la tête, l'autre aux pieds — la première contient le *chahad* ou profession de foi musulmane. Sur l'autre on inscrit le nom du défunt, la date de son décès, son titre ou fonction, le tout accompagné de quelque courte formule religieuse dont la plus habituelle est une recommandation à la miséricorde de Dieu.

Considéré au point de vue matériel, notre fragment historique mesure 28^c sur 27^c avec une épaisseur de 5^c. Au revers de l'épitaphe, est sculpté, selon l'usage le plus commun, un vase orné et entouré de fleurs; sur la carre de la stèle règne un espèce de chapelet, composé d'oves dont chacune a la forme d'un œuf

tronqué à ses extrémités et réduit ainsi à une hauteur de 4^c.

Après cette description, produisons le fragment épigraphique lui-même. En voici le texte exact :

. . . .

مدينة وَهرَان صَباح الجمعة

في سُتة وَعشَرين

من شوال سنة ١١١٩ وتو

في يوم السَّبت في

تسْعة عش.. من سنة ١١٢٢

. . . .

Comme beaucoup de lapicides indigènes, celui qui a gravé cette épitaphe ne s'est pas astreint à suivre toujours la ligne d'écriture et il a placé des mots dessus ou dessous, selon ses caprices calligraphiques ou plutôt, nous le soupçonnons, d'après la nécessité où il était de faire entrer un texte assez étendu dans un espace relativement trop limité. C'est ainsi qu'il place *Ouahran* dans l'interligne au-dessus de *Medina*, au lieu de le mettre à la suite.

Mais ces licences de scribe ne nuisent en rien à l'intelligence du texte qui se traduit sans difficulté de la manière suivante :

« . . . . Ville d'Oran, dans la matinée du vendredi 26 choual
« 1119; et il est mort dans la journée du samedi 19. . . 1122. . . »

Lorsqu'on est familiarisé avec le style tumulaire des indigènes, le libellé exceptionnel de cette épitaphe étonne au premier coup d'œil. Nous nous sommes demandé, quant à nous, ce que voulait dire cette mention de la *ville d'Oran* et quel événement rappelait la date qui la suit, *matinée du vendredi* 26 *choual* 1119. Mais nous n'avons pas eu plutôt constaté qu'elle répond au 20 *janvier* 1708 qu'il nous est revenu en mémoire que c'est précisément le jour de l'entrée triomphale dans Oran d'Ouzoun Hassan, gendre et lieutenant du Dey Mohammed Bakdache.

Cette indication chronologique se trouve dans le passage suivant du poème laudatif d'un contemporain de l'événement, le cheikh Abou 'l Oufa Moustafa ben Abd Allah, el Bouni, el Khetib, à la page 156 du *Tohfet el-Mardia*, ou le *cadeau agréable*, manuscrit nº 379 de la Bibliothèque d'Alger :

فبتحت سنة تسعة عشر * ومايـة من الف تعتبـر

في سادس العشرين من شوال * صبيحة الجمعة خذ مقال

Ce qui se traduit littéralement, y compris les chevilles du poète : « et il a conquis (Oran) dans l'année 1119, évidemment, le 26 choual dans la matinée du vendredi, croyez m'en. »

A défaut d'autre mérite ces vers ont celui d'indiquer, avec une extrême précision, la date de la prise d'Oran ; aussi il est impossible de ne pas être frappé du rapport parfait de l'indication qu'ils fournissent avec celle de notre épitaphe. Appuyé sur cette remarquable coïncidence, on pourrait déjà avancer que cette épitaphe est sans doute celle d'Ouzoun Hassan (Hassan le long), le célèbre général sous les ordres duquel les Algériens, profitant de l'impuissance momentanée des Espagnols pendant la guerre de la succession, leur enlevèrent la ville d'Oran pour quelques années (1).

Mais le document épigraphique que nous commentons, va nous fournir une preuve additionnelle décisive ; il y est dit que le défunt est *mort le samedi* 19..... 1122, année hégirienne qui, ayant commencé le 1er mars 1710, a ses neuf premiers mois dans cette année grégorienne et les trois autres dans la suivante, 1711. Est-ce en effet à cette époque qu'eut lieu la mort d'Ouzoun Hassan ? L'histoire locale va nous répondre.

Le Dey Bakdache, n'ayant pu payer les janissaires, parceque le Bey de Constantine s'était enfui à Tunis avec le montant

(1) L'histoire de ce pays est écrite en général avec une telle négligence et, disons-le, avec une telle ignorance des faits les plus importants, qu'une chronologie des pachas d'Alger, éditée par un journal de l'Est contient cette étrange mention : « Prise d'Oran *par les Espagnols*, en 1708. »

de l'impôt triennal (*Denouche*), au lieu de le lui apporter, fut tué dans le mois de mars 1710 (Moharrem 1122 (1). Son gendre Ouzoun Hassan était alors occupé au dehors à faire rentrer l'impôt ; il accourt pour venger son beau-père ou le remplacer, mais il est arrêté en vue de la ville et exécuté aussitôt.

Cette deuxième catastrophe, qui a dû suivre l'autre de fort près, a pu avoir lieu en mars ou en avril, au plus tard. Dans notre hypothèse, l'année 1122 ayant commencé le 1er mars 1710, le mois qui manque sur l'épitaphe que nous commentons serait Moharrem ou Safar.

Ceux de nos lecteurs qui ont suivi cette étude avec attention, et qui sont d'ailleurs au courant de l'histoire locale, avoueront, nous osons l'espérer, que si nos assertions ne sont pas abolument certaines elles ont un degré de probabilité qui les rapproche singulièrement de la certitude.

Nous aidant des formules connues et nous appuyant sur les faits établis ci-dessus, nous croyons donc pouvoir rétablir ainsi le texte complet de l'épitaphe d'Ouzoun Hassan :

« Ceci est le tombeau de celui qui a été pardonné par la » miséricorde de Dieu, d'Ouzoun Hassan, Khalifa de notre » seigneur Mohammed Bakdache Dey ben Ali, de l'Emir qui « s'est emparé de la ville d'Oran dans la matinée du ven» dredi 26 choual de l'année 1119. Il est mort le samedi 19...., » de l'année 1122, Dieu lui fasse miséricorde ! »

Quelques auteurs européens donnent à Ouzoun Hassan le titre de pacha, mais à tort ; voici la cause probable de leur erreur :

Le Dey Bakdache avait en effet demandé cette dignité pour Hassan, après la conquête d'Oran et comme récompense de ce remarquable fait d'armes. Mais il entrait dans la politique de la Porte d'avoir toujours le pacha, son représentant à peu près honorifique, en opposition avec le Dey, qui jouissait du pouvoir effectif. Dans cette circonstance, l'entente cordiale qui existait entre le beau-père et le gendre était précisément un motif de refus à ses yeux, et Ouzoun Hassan ne fut pas nommé.

(1) Moharrem 1112 ayant commencé le 1er mars 1710 et étant de 30 jours, les deux mois se correspondent complètement et jour pour jour.

D'ailleurs, la meilleure preuve que ce dernier n'a jamais été pacha, c'est qu'il reçut la mort en revenant d'une expédition. Or, depuis l'institution des Deys, les pachas restaient dans leur palais à Alger et demeuraient complètement étrangers aux opérations militaires actives.

A. Berbrugger.

UN EXPLOIT DES ALGÉRIENS EN 1802.

La marine algérienne se composait, au commencement du dix-neuvième siècle, d'une trentaine de navires, dont trois frégates de 44 canons et quelques corvettes et gros bricks. Elle comptait plusieurs capitaines hardis et heureux, parmi lesquels il faut citer, en première ligne, le célèbre raïs Hamidou, que ses succès firent parvenir à la dignité de koptan ou amiral de la flotte. Avec de tels éléments, les Algériens ne pouvaient que faire une rude guerre aux nations secondaires de l'Europe, et ils ne se privaient guère, en effet, de malmener les mécréants, la plupart du temps au mépris du droit des gens et de la foi jurée.

L'année 1802 vit un exploit fort remarquable, qui jeta un vif éclat sur la marine algérienne, plus habituée à molester d'inoffensifs navires marchands qu'à se mesurer avec des adversaires en état de lui résister. La frégate du raïs Hamidou prit, après un court combat, une frégate portugaise d'égale force.

D'après la tradition indigène, cette victoire fut due à un stratagème. Et, véritablement, un pareil événement ne peut guère s'expliquer autrement, Donc, le raïs Hamidou, usant de ruse, trompa la frégate portugaise en arborant les couleurs anglaises, s'en approcha comme s'il avait quelque communication à lui faire, puis l'aborda inopinément. Le navire algérien n'aurait évidemment pas eu l'avantage dans un combat

régulier, prévu, bien préparé, commencé à distance convenable au moyen de l'artillerie.

Mais la frégate portugaise se trouva subitement privée des avantages que lui aurait assurés, dans des circonstances ordinaires, la science de ses chefs unie à la discipline et à la bravoure de ses matelots. Il n'y avait plus, d'une part, habileté et tactique, et d'autre part ignorance et routine : un équipage formidable, armé jusqu'aux dents, électrisé par le fanatisme et l'espoir d'une victoire éclatante, se ruait à l'improviste sur des gens désarmés, disséminés et plongés dans une sécurité complète. Dès lors, les conditions de la lutte étaient changées et le combat ne pouvait qu'avoir une issue funeste pour les chrétiens.

Comme on le pense bien, cet événement fit grande sensation à Alger, et porta au comble l'outrecuidance et l'insolence de messieurs les forbans. Le Pacha complimenta le raïs Hamidou en audience solennelle et lui remit des vêtements et un yatagan d'honneur.

Les prisonniers furent conservés par le Beylik, moyennant une somme de 103,590 fr. que l'on partagea entre les vainqueurs, selon les us et coutumes. De plus, deux des 282 infidèles survivant au combat furent donnés comme gratification au matelot qui avait sauté, le premier, sur le navire ennemi, au moment de l'abordage. Un autre mécréant fut offert en action de grâces, en *ex-voto*, à Sidi Abderrahman el-Ta'albi, saint célèbre, alors comme aujourd'hui, et dont on peut voir la chapelle au-dessus du jadin Marengo. J'ai trouvé ces derniers renseignements dans le registre des prises maritimes, ou livre de comptabilité des corsaires, document d'un grand intérêt, que j'ai eu la bonne fortune de découvrir, mais que je n'ai pas réussi à livrer à la publicité, malgré des efforts réitérés.

En racontant cet événement dans la biographie du raïs Hamidou, en 1859, j'exprimais le regret de n'avoir pu consulter sur ce sujet aucun document européen. Depuis, j'ai eu la satisfaction de tirer de l'obscurité un dépôt considérable de pièces historiques aussi curieuses qu'importantes, auprès duquel les travailleurs algériens passaient depuis trente-cinq ans sans

soupçonner son existence. Dans ces archives, provenant de l'ancien consulat de France à Alger, se trouvent quelques documents qui se rattachent à la victoire remportée par le raïs Hamidou en 1802. Comme ces documents ne figurent pas dans le recueil que je vais publier incessamment, avec la haute approbation et le bienveillant appui du Gouvernement Général de l'Algérie, je crois utile de les signaler ici, puisqu'ils augmentent la somme des renseignements que nous possédons sur un fait remarquable. Ils font connaître que la frégate portugaise prise par le raïs Hamidou s'appelait le *Cyne* et que le combat eut lieu le 8 mai 1802, donnent les noms des officiers composant l'état-major de ce navire, et établissent, enfin, que les prisonniers furent délivrés le 22 mars 1808, par l'intervention des agents de la France, à la suite des événements militaires et politiques dont le Portugal avait été le théâtre.

Ces documents étant des déclarations qui ne diffèrent les unes des autres que par les noms des parties intervenantes, je n'en publierai qu'un en entier, me contentant d'analyser sommairement les autres.

Je choisis celui dans lequel il est question de l'officier le plus élevé en grade.

« Enregistrement d'une déclaration de M. Paulo Freire de Andrade, ci-devant capitaine-lieutenant de la marine royale de S. A. R. le prince du Brésil, actuellement esclave de cette régence.

» Je soussigné Paulo Freire de Andrade, ci-devant capitaine-lieutenant de la marine royale de S. A. R. le Prince du Brésil, chevalier de l'ordre militaire portugais de Saint-Benoit-d'Avis, et natif de Lisbonne ; attendu le départ du prince régent pour ses états du Brésil, et en vertu de la proclamation de S. Exc. Monseigneur le Maréchal Junot, gouverneur de Paris, premier aide-de-camp de S. M. l'Empereur des Français, Roi d'Italie et Protecteur de la Confédération du Rhin, nommé par Sadite Majesté Général en chef de l'armée française en Portugal, et Gouverneur dudit royaume, datée de Lisbonne le 1er février 1808 ; laquelle proclamation annonce aux habitants du Portugal qu'ils ont désormais à reconnaître pour leur propre avantage la protection de l'Empereur Napoléon, déclare de mon propre mouvement et libre volonté, que mon intention formelle et précise est de suivre la destinée de mon pays natal et que, dès ce moment, je demande à jouir de la protection de S. M. l'Empereur des Français.

» En outre, je déclare formellement que ma résolution étant de ne jamais abandonner ma patrie, je me soumets d'avance aux lois qui lui seront données par le souverain appelé à la gouverner, et ce quel que puisse être l'événement qui me rende la liberté que j'ai perdue depuis le 8 mai 1802 ; sans cependant renoncer aux sommes qui me sont dûes par l'ancien gouvernement de Portugal en qualité d'officier à son service jusqu'au 30 novembre 1807, époque à laquelle le prince régent a fait voile pour le Brésil.

» Et pour que cette expression de ma volonté puisse au besoin avoir sa pleine et entière valeur, j'ai invité et invite par ces présentes M. Dubois-Thainville, membre de la Légion d'Honneur, consul général et chargé d'affaires de S. M. l'Empereur des Français près le Dey et la Régence d'Alger, à ordonner que la présente déclaration soit enregistrée en sa chancellerie.

» Alger, le 22 mars 1808.

» Signé : Paulo Freire de Andrade, à l'original.

» Enregistré à Alger, etc., le 22 mars 1808 (Signatures de Paulo Freire de Andrade et de Ferrier, chancelier). »

Onze actes de chancellerie semblables au précédent contiennent des déclarations faites dans la même forme et pour le même objet par les officiers portugais dont les noms suivent, qui étaient tous prisonniers depuis le 8 mais 1802 :

1° Jean-Alphonse (Joân-Alfonso) Neto, ci-devant capitaine lieutenant de la marine de S. A. R. le prince du Brésil ;

2° Jean-Joseph Echnaudes de Andrade, ci-devant second lieutenant de la marine au service de S. A. R. le prince du Brésil ;

3° Joachim-Joseph de Castro Guedez, ci-devant second lieutenant de la marine au service de S. A. R. le prince du Brésil ;

4° Domingo Luiz Lopez de Terras, etc ;

5o Joze Bernardo de Lacerda, premier lieutenant de la brigade royale de la marine de Portugal;

6o Joachim-Antoine (Juaquim-Antonio) de Conto, ci-devant second chirurgien de marine, etc;

7o Jean Nepomecène Antunez de Carvalho, ci-devant écrivain de la frégate de S. A. R. le prince régent du Portugal nommée le *Cygne ;*

8o Père Bernard Borges do Valle, religieux du troisième ordre de la Pénitence, ci-devant chapelain de la marine, etc;

9o Emmanuel-Louis Persèvra, ci-devant premier pilote, etc;

10o Joachim-Joseph (Juachim-Joze) Peseira, ci-devant troisième pilote, etc;

11o Pedro Joze de Cosseire, élève pilote de la marine royale de S. A. R. le prince du Brésil.

Pour en finir avec cet épisode des annales maritimes des forbans algériens, je rappellerai que la frégate prise par le raïs Hamidou fit honorablement et avantageusement partie de la flotte d'Alger sous le nom d'*El Portekisa*, — la Portugaise, — et fut incendiée, en 1816, par l'expédition anglaise placée sous le commandement de lord Exmouth.

ALBERT DEVOULX.

(Moniteur de l'Algérie)

NOTICE SUR LES RUINES ROMAINES

DE L'OUED CHAÏR (1).

La vallée de l'oued Chaïr (rivière de l'orge), située au Sud et au Sud-Est de Bousaada entre la chaîne du Djebel Msad, le Boukahil et le prolongement oriental de ce massif, s'étend d'une manière générale de l'Ouest à l'Est et vient déboucher dans la partie Sud-est du Hodna. Elle est formée de vastes plaines dont une faible portion est cultivée, l'autre servant de terre de parcours à des troupeaux de moutons et de chameaux. Ça et là, elle se hérisse de mamelons plus ou moins élevés dont le sommet se termine toujours, d'un côté ou de l'autre, en corniche formée de couches obliques. Les points les plus riches de la vallée de l'oued Chaïr, et qui le plus souvent se couvrent de champs de blé et d'orge, sont : Les alentours du marabout de Sidi Zian, d'Aïn Riche, Daïet el-Betom, l'Outha Hattaba, Aïn Mamoura et la plaine d'el-Guelabia qui peut être considérée comme formant partie intégrante du Hodna, malgré sa position sur la rive droite de l'oued Msif, c'est-à-dire sur l'oued Chaïr inférieur.

L'oued Chaïr traverse la vallée de ce nom et l'arrose en quelques endroits au moyen de barrages et de *saguia* ou rigoles d'irrigation. Il prend sa source à Feïd el-Botma, Ogla (puits) très-fréquenté par les Oulad Naïl et situé au Nord des contreforts septentrionaux du Boukahil, sur la limite des provinces d'Alger et de Constantine. D'abord connu sous les noms d'oued Merhoum et d'oued Zentit, il coule de l'Est à l'Ouest. A la hauteur des Koubba de Sidi Abderrahman ben Salem et de Sidi Ameur

(1) Les éléments de ce travail de notre collègue M. le Dr Reboud, dont les recherches en histoire naturelle et en archéologie sont bien connues et appréciées des hommes de science, ont été recueillis en expédition pendant les récentes opérations de la colonne du Hodna et redigés sous la tente. A ce mémoire sur la vallée du Chaïr, l'auteur annonce un complément qui nous parviendra prochainement et qui traitera du Hodna et de Draa el-Senam. Nous sommes forcé de renvoyer au prochain numéro la publication des inscriptions qui accompagnent la notice du Dr Reboud et des observations qu'elles nous ont suggérées. — *N. de la Réd.*

ben Feradj, il prend le nom d'oued Chaïr, fait un coude vers le Sud pour regagner l'Est d'abord, puis le Nord-est et se jette dans le grand chott du Hodna.

Dans ce long trajet, l'oued Chaïr décrit quelques courbes considérables : 1° A son confluent avec l'oued el-Melah vers Ras oued Chaïr ; 2° Avant de traverser la bande de sable qui des Zahrès s'avance jusque dans le Sud du Hodna oriental.

Les affluents de l'oued Chaïr sont nombreux et quelques-uns ont un cours très-étendu.

Sur la rive droite, il reçoit au-dessus d'Aïn Riche mille ravins sans noms ; plus bas, en avant de Ras oued Chaïr, l'oued Netah ; à quelques kilomètres des Dunes, l'oued Dokal el-Mezoul.

Sur la rive gauche, il a pour affluent, au-dessous d'Aïn Riche, l'oued Nouila, l'oued Liamon qui prend sa source dans le pays accidenté dont la partie orientale se relève brusquement sous le nom de Seba Liamon.

A Daïet el-Betom, il reçoit l'oued el-Melah, formé de l'oued Guefrar et de l'oued Ouarir. Ce dernier, sous le nom d'oued Msad, naît dans les forêts de pins et de genévriers qui couvrent le versant Nord du Djebel Fernan, chaîne neigeuse qui fait partie du système de montagnes connu dans le pays sous la dénomination de Djebel Msad, située au Sud-est de Bousaada. Cet oued franchit le Khenguet (défilé) el-Zeriba non loin du bordj d'Aïn Semara, suit la route carrossable d'Aïn Riche et devient oued Ouarir un peu avant de recevoir l'oued Guefrar. Plus bas, à la hauteur d'Aïn el-Melah, il longe quelques hautes crêtes arides situées sur la rive droite, se dirige vers l'Est et se jette dans l'oued Chaïr sous le nom d'oued el-Melah, au-dessous de l'embouchure du Liamon.

Le torrent de Mzirzou, qui passe sous les murs du bordj de ce nom habité par le caïd de l'oued Chaïr, sort du versant Sud du Djebel Fernan, traverse une partie de l'Outha Hattaba et débouche un peu au-dessus de Ced el-Gara.

L'oued Mouila, le plus considérable des affluents de l'oued Chaïr, prend sa source sur le versant Nord, couvert de forêts, de la chaîne de Bou Ferdjoun qu'il traverse par une étroite tranchée creusée dans le roc vif, à cent mètres au-dessus du

village de ce nom. Parvenu dans la plaine d'Hattaba, il se dirige à l'Est en longeant la partie Nord du Djebel Souhaguid et prend le nom d'oued Hattaba qu'il va quitter pour celui de Mouila avant de se jeter dans l'oued Chaïr.

Les tribus dont le territoire est compris en entier ou en partie dans la vallée de l'oued Chaïr sont : les Oulad Azous, les Oulad Amara, les Oulad Sidi Zian, les Oulad Khaled, les Oulad Sliman et les Oulad Sidi Hamla, portion des Oulad Madhi.

La population du bassin entier de ce cours d'eau s'élève à vingt mille âmes, environ.

Les produits du pays sont la laine, le blé, l'orge, le mouton et le chameau. Les chevaux de l'oued Chaïr, sans être de race inférieure, ne sont pas renommés ; on n'élève point le bœuf qui, pourtant, malgré la petitesse de sa taille, ne remplace pas moins avec avantage, pour les tribus de la région montagneuse des hauts plateaux, comme bête de somme, le classique chameau des Nomades.

Le lit de l'oued Chaïr verse toute l'année dans le chott du Hodna une grande quantité d'eau. C'est surtout après les grands orages qui éclatent en août et septembre que le débit en est considérable. Le point où les sources apparaissent porte le nom de *Ras el-ma* (tête de l'eau) et se trouve un peu au-dessus d'Aïn Riche. Les berges, généralement élevées, à pic ou en pente raide, sont formées tantôt de terres argileuses ravinées, tantôt de blocs de galets reliés par du ciment calcaire, tantôt enfin de roches compactes d'où se détachent quelquefois des saillies horizontales qui viennent former, comme à Ced el-Gara, des barrages naturels.

Les plateaux qui s'étendent sur les berges offrent une végétation spontanée, variable selon l'altitude et la nature du sol. Les plantes destinées à la nourriture des chameaux et des moutons, à Feïd el-Botma et Aïn Riche, pays couverts de vastes champs d'halfa, sont loin de ressembler à celles des plaines de l'oued Msif, lesquelles en grande partie, sont inondées de sable, ou basses et salées.

Entre les berges, du moins dans le cours moyen de l'oued Chaïr, s'élèvent de hauts et plantureux tamarix dont les cimes

touffues et serrées arrêtent les rayons du soleil. Le laurier rose, le sekoum, la ronce, le rosier sauvage, les roseaux, les massettes atteignent sous cette fraîche voûte des proportions gigantesques et forment des fourrés impénétrables en mille endroits. Dans les clairières, le modeste cresson de fontaine, le *grenounèche* des Arabes, qu'en expédition nous saluons toujours comme un vieil ami, forme à la surface des eaux des plaques vertes succulentes. Cette disposition change sur l'oued Msif ; les tamarix, au lieu de croître dans le lit même de la rivière, s'étendent sur les deux rives taillées dans un sol sablonneux mêlé à des détritus végétaux. Ainsi placés, ils arrêtent le sable des dunes qui viendrait obstruer la rivière et abritent contre le vent et la chaleur des myriades de lièvres, de perdrix et de gazelles.

Le barbeau, si répandu en Algérie, prend des proportions énormes dans les eaux de l'oued Chaïr où il abonde ; malgré le volume, la chair en est généralement agréable, grâce au peu de vase que renferme le lit de l'oued.

Des *bordj* ou maisons de commandement ont été construits en plusieurs points, soit par l'administration française, soit par les caïds eux-mêmes. On cite ceux d'Aïn Riche, de Mzirzou, d'Aïn Mamoura et de Msif.

Feu M. Bussy, lieutenant aux chasseurs d'Afrique, attaché au bureau arabe de Bousaada, a planté (1855), au-dessous d'Aïn Riche, de nombreux arbres fruitiers qui ont aujourd'hui un beau développement et qui donnent des fruits dont le volume et la saveur sont appréciés par les Arabes.

M. le colonel Pein a donné une grande impulsion à l'agriculture pendant son long séjour dans le cercle de Bousaada. Afin de tripler l'espace cultivé dans l'outha Hattaba, il fit élever un barrage en terre et en clayonnage vers Ras Oued Chaïr. Malgré ses grandes proportions et ses conditions de solidité, ce barrage fut en partie enlevé par les eaux d'une pluie torrentielle et de courte durée qui tomba pendant un orage d'été.

L'administration française a fait forer, à El-Guelalia, un puits artésien sous la direction de M. l'ingénieur Jus (1).

(1) Si l'on relevait sur tous les points, comme le fait ici M. le

Le caïd actuel de l'oued Chaïr désire, dit-on, élever un moulin à Ced el-Gara et profiter de la chute que produit le barrage naturel sur lequel les eaux amoncelées coulent en nombreuses cascades.

De bonnes routes et des cols d'un accès facile permettent aux tribus de l'oued Chaïr de sortir en tout temps de leur territoire. Ils vont dans le Sahara, par Aïn Kahla ; à Aïn Abd el-Medjid et à Kef el-Hamar, sur l'oued Ghomra, par le défilé de l'Asfour ; à el-Atrah, par celui de Karoub ; aux jardins plantés à l'entrée méridionale de la vallée de ce nom, que défendent deux petits bordj assis sur deux pitons escarpés.

La richesse du sol, les eaux, le voisinage de montagnes boisées dûrent naturellement engager les Romains à établir des colons sur les bords l'oued Chaïr. En effet, des restes d'établissements antiques, plus ou moins importants, existent encore :

1° A Msif.

2° A El-Guelalia.

3° A Khorbet el-Gara.

4° A Aïn Riche.

Ce dernier point reliait avec le Hodna les deux petits postes de Djelfa et celui bien plus considérable de Msad.

Nous avons visité ce poste d'Aïn Riche, au mois de mai 1855, pour la première fois, en revenant d'Amoura.

Voici notre itinéraire : Partis de Djelfa le matin, nous fîmes une petite station chez les Oulad Aïssa, campés au-delà du ksar Moudjebara ; puis, nous gagnâmes les vastes plaines d'halfa, qui, par une pente insensible, nous amenèrent, vers le soir, sur le sommet du Boukahil, dont le revers méridional se développe comme par enchantement à nos pieds, avec ses mille contreforts escarpés, sinueux, ravinés, demeure habituelle du

Dr Reboud, pour le bassin du Chaïr, les travaux de colonisation proprement dite exécutés, en Algérie, par l'initiative des chef de cercle ou de bureaux arabes, on serait étonné de leur nombre et de leur importance. Mais ils ne peuvent être bien connus et appréciés que par quelques personnes que le devoir ou des études spéciales appellent à parcourir sans cesse le pays et à faire ainsi, sans parti pris et presque à leur insu, des observations comparées, aussi instructives qu'intéressantes.

N. de la R.

mouflon à manchettes; à l'horizon se dessinaient les sinuosités de l'Oued Djeddi, avec les escarpements de sa rive droite et la vaste plaine du Sahara algérien, qui se relève avant de former la région des Daïats. Pour aller de ces crêtes au village d'Amoura, on descend par un sentier oblique, tracé plutôt que creusé dans le roc, jusqu'à ce que l'on trouve une corniche qui longe le flanc de la montagne. Là, le sentier se dirige à l'Est et conduit au milieu d'un chaos d'immenses blocs de pierres qui semblent servir d'enceinte à quelques petits champs. On arrive bientôt sur l'étroit plateau où se trouvent les jardins et le ksar. Ce dernier, qui renfermait autrefois les provisions d'orge et de blé de la tribu des Omm el-Akhoua, est perché sur le bord de la corniche et sur la rive gauche d'un petit ravin par lequel s'écoulent dans l'abîme et les eaux pluviales et celles, toujours fétides, des sources qui viennent sourdre entre la partie supérieure de la montagne et les jardins. Au-dessous d'Amoura le Boukahil est à pic; un sentier des plus difficiles et que, pourtant, gravissent des chameaux pesamment chargés, conduit dans la plaine inférieure vers Hassi Zian (le puits de Zian), à l'entrée du défilé d'Aïn Abd el-Medjid. Vus d'en bas, par l'échancrure du ravin, les jardins d'Amoura semblent suspendus aux parois des rochers (1).

Il y a d'Amoura à Aïn Riche une forte journée de cavalier. On gagne le sommet du Boukahil par un couloir boisé et l'on rencontre quelques champs cultivés, séparés les uns des autres par des mamelons herbeux. Puis, laissant, à droite, l'ouverture béante du défilé d'Aïn Kahla et, à gauche, le Djebel Maaleg, on arrive au milieu du champ dont les moissons mûrissent sous la protection de Sidi Zian, marabout dont la blanche koubba brille au soleil sur un monticule voisin.

Aux pieds du Djebel Kerchouna, jaillit une assez belle source où vinrent se désaltérer, en même temps que nous, deux jolis troupeaux de pouliches les moins sauvages du monde. De là, on distingue sans peine le bordj d'Aïn Riche, dont on est séparé

(1) M. le docteur Marès a trouvé autour d'Amoura de riches bancs de fossiles.

par une vaste plaine. M. le lieutenant Bussy nous y offrit l'hospitalité.

Le lendemain, après avoir vu en détail ses plantations récentes de vignes, d'arbres fruitiers, de saules, de peupliers, etc., etc., et les saguia nouvellement creusées, qui amènent les eaux de l'Oued Zentit, nous allâmes, à deux kilomètres en aval du bordj, visiter les koubba de sidi Mohammed Aklied et de sidi Mohammed Réguig.

Il existe, entre ces monuments religieux élevés à la mémoire des deux marabouts en vénération dans la contrée, un tertre de quelques mètres à peine de hauteur sur dix ou quinze mètres de côté, couvert de terre et de petits cailloux rugueux. Çà et là, à travers les gerçures du sol, il était possible d'entrevoir les angles de quelques pierres plus ou moins grossièrement taillées. A défaut d'inscriptions ou d'objets d'un intérêt véritable, on trouve épars sur le sol de très-nombreux fragments de poterie romaine d'un beau rouge, dont nous avons recueilli les plus remarquables. On y voit également des morceaux de briques, de tuiles, de verre et même des médailles frustes.

Le soir, nous repartions pour Djelfa, où nous arrivâmes le lendemain, après avoir visité les douars des Oulad Aïssa à l'ogla de Meliléa, et les Oulad Aïssa, à Daït El-Haouassi, sur le plateau du Mehalba.

Dix ans après, cette ruine de peu d'étendue n'avait point encore livré à l'archéologie les secrets qu'elle peut renfermer. Pendant le séjour de la colonne expéditionnaire du Hodna à Aïn Riche, nous avons fait, avec M. le Dr Solier, une seconde visite au tumulus romain. Sur la pente orientale gît une pierre isolée, d'un volume assez considérable, offrant des traces de coups de ciseau à la partie couchée sur le sol. Ne pouvant la mouvoir et n'ayant point assez de temps pour entreprendre des fouilles, nous nous sommes contentés de renouveler nos provisions de fragments de poteries ornés de dessins.

En quittant Aïn Riche, nous avons successivement campé à :

Mokta Liamon (le gué du Liamon), à l'Ouest du pic;

Aïn Mgarnès (Mgarnès, variété de faucon);

Hassi Selim (puits de Selim), route de Bousaada à Djelfa;

Aïn Kahla (fontaine noire), l'Oued Medjedel ;

Bordj Medjedel, bord du Zahrès ;

Oglat el-Beïda (le puits blanc), à l'Est du lac oriental du Zahrès ;

Benzou, village à palmiers, situé dans les montagnes qui séparent le Hodna du Zahrès ;

Aïn Kerman, caravansérail sur la route d'Aumale ;

Eddis, village possédant 800 palmiers ;

Bousaada.

Ces localités, situées dans la partie occidentale du cercle de Bousaada, renferment toutes, à l'exception d'Oglat el-Beïda, un grand nombre de tombes circulaires dont la forme varie selon que le pays possède des galets, des blocs de pierre ou des dalles.

M. le capitaine Heilman, chargé de lever les limites des provinces d'Alger et de Constantine, a trouvé, au Nord de Benzou, quelques belles pierres de taille ; malheureusement, la pluie et la neige l'ont empêché de continuer ses recherches.

Notre colonne, ayant mission de parcourir le territoire des tribus du Hodna qui font partie du cercle de Bousaada, commença ses opérations par celles qui se trouvent au Sud du Grand Chott. A la fin du mois de janvier 1865, elle visita Madeur Roumana, Madeur Oultem, El-Hatchana, aux pieds du Djebel M'harga et Msif, sur les bords de la rivière de ce nom, qui est l'oued Chaïr inférieur. Le pays exploré est en grande partie couvert de dunes qui, au printemps, disparaissent sous les couches de drin, de retem, d'el-arta, de metnan, etc. Avant d'arriver à Msif, on traverse une grande plaine basse, salée, dont la végétation se compose de zéita, d'el-isserif, d'igel, de guetaf, etc., etc.

Sur la rive droite, à un kilomètre de la rivière, s'élève le petit bordj de Msif, qui couronne un mamelon sans doute formé par les ruines d'un établissement romain. A quelques pas des murs, de nombreuses pierres de grand appareil, d'un travail assez grossier, témoignent de l'importance des constructions qui furent autrefois élevées en cet endroit.

Les ruines d'*El-Guelalia* sont situées à cinq kilomètres au Sud du bordj, dont elles sont séparées par une vaste plaine. L'espace qu'elles occupent est mamelonné, légèrement onduleux, et

peut mesurer trois ou quatre cents mètres de diamètre. Çà et là, quelques pierres servent de jalons pour en délimiter le périmètre et indiquer aux points les plus élevés l'emplacement des principales constructions. Des restes de murs rasés au niveau du sol laissent voir des tracés de maisons d'une importance secondaire ou de petites dimensions. Aucun tertre saillant, recouvert de terre et compris dans l'intérieur ou placé hors des ruines principales, aucun amas de pierres à arêtes finement taillées, n'attestent l'existence passée d'un monument considérable ; mais on rencontre à chaque pas des parties de moulins antiques, des auges (sarcophages ?), des tuiles, des briques, des fragments de poterie jaune ou rouge, du verre, du plomb fondu et des monnaies frustes.

Nous n'avons trouvé aucune inscription, malgré nos recherches et celles de nos compagnons de route, pendant les trop courts instants que nous avons pu consacrer à l'exploration de ces ruines.

Si nous nous en rapportons à nos souvenirs et à une certaine similitude de nom, c'est d'El-Guelalia que le colonel Pein fit parvenir à M. Berbrugger une inscription qui renfermait à la dernière ligne les lettres COL. TH, inscription que nous avions déjà adressée, sans en connaître l'origine, à M. le Directeur de la Revue ; ce dernier, à la fin de l'article consacré à ce sujet digne d'intérêt, manifesta le désir de nous voir, un jour, prendre un estampage de cette inscription (1).

Nous ignorons si le capitaine Davenet a parlé d'El-Guelalia dans son *Itinéraire*, inséré dans la Revue (2).

La position des ruines, au milieu d'une vaste et riche plaine à blé, sillonnée en ce moment par de nombreuses *saguia* (rigoles) arabes et couverte de débris de chaumes, devait en faire un centre agricole. Le voisinage de la rivière, qui limite la plaine

---

(1) Cette inscription a été publiée à la page 316 du tome III de cette Revue, d'après deux copies adressées par M. le colonel Pein et par le Dr Reboud, et qui y sont en regard. — *N. de la R.*

(2) M. le capitaine Davenet ne mentionne pas cet endroit ; il ne cite que les ruines de Gara. V. le tome IIe de la Revue, page 288. — *N. de la R.*

à l'Ouest, rendait l'irrigation façile, au moyen de barrages analogues à ceux que M. le commandant Payen a retrouvés dans presque tous les grands oued du Hodna.

N'ayant point remonté l'oued Msif, nous n'avons donc pas constaté la présence des vestiges plus ou moins bien conservés du barrage qui dut exister autrefois en amont des ruines. Mais d'autres explorateurs, moins pressés par le temps, pourront les reconnaître et suivre jusque dans la plaine les traces des anciens canaux.

On ne trouve aucune fontaine près des ruines; et comme El-Guelalia est un point très-fréquenté par les indigènes, l'administration a fait forer un puits artésien dont les eaux abondantes et de bonne qualité arrosent en ce moment quelques champs d'orge et un petit carré de henné. La culture du coton y a été entreprise et a donné des résultats satisfaisants.

Le 7 février, nous quittons Bousaada pour aller opérer sur l'oued Chaïr. La route que nous suivons longe le revers septentrional du Djebel Msad. Le premier jour, nous voyons le petit village d'El-Alleg, et le lendemain, nous venons nous placer sur la rive droite de l'oued Oultem, large ravin que de hauts lauriers roses et des roseaux de Provence (1) rendent impraticable. Du bivouac d'Oultem à Bou Ferdjoun, on compte une bonne journée de marche d'infanterie. La route carrossable qui doit nous y mener tourne la pointe orientale du Djebel Msad, à la hauteur d'Aïn Mornia, puis elle s'engage à travers de grands bois, dominés çà et là par quelques crêtes escarpées, et franchit un col situé au milieu de la forêt, qui est le point de partage des eaux entre les bassins du Nord et celui de l'oued Chaïr. A partir du col, on descend insensiblement, les yeux sans cesse fixés sur sur les vastes trouées pratiquées à travers l'arête rocheuse de Bou Ferdjoun. Les deux parois de cette tranchée, dont la profondeur augmente à chaque pas que nous faisons, semblent se dresser verticalement sur les rives du torrent. A travers l'espace qui les sépare, nos regards se portent au loin sur la vallée de l'oued Chaïr et sur les montagnes au-delà desquelles commence notre Sahara algérien.

(1) C'est là que les amateurs de pêche font provision de lignes.

Le *Khaneg* (défilé) de Bou Ferdjoun est un passage difficile, obstrué qu'il est par d'énormes blocs de pierre polie par l'action des eaux et les inégalités de la roche qui constitue le lit du torrent. La route gagne la rive droite par une pente qui la rend pour ainsi dire inaccessible aux chameaux et aux mulets chargés. Il est vrai que ces difficultés ne se présentent que sur un terrain très-limité, puisque le Khaneg n'a pas plus de cent mètres environ de longueur. Malgré le retard que nous éprouvons, le camp est dressé avant la nuit sur la rive droite, en face du village; l'eau est bonne, et les murailles de rochers qui nous flanquent au Sud et au Nord peuvent, sans trop léser les intérêts des habitants, nous donner une vaste provision de bois.

Le Ksar de Bou Ferdjoun est composé d'une trentaine de maisons bâties à la façon arabe, sur le prolongement d'un plateau couvert de jardins plantés de beaux arbres fruitiers, qui s'élève sur la rive gauche. Les murs extérieurs dominent le cours de l'oued et sont armés de nombreuses meurtrières; l'ensemble de ces cases ne possède qu'une porte et se trouve ainsi en position de repousser une attaque de la part des Arabes. La population vit assez pauvrement des fruits et des légumes des jardins, du lait des chèvres et du produit de la vente du goudron. La fabrication du goudron la seule industrie locale, est née de la présence dans la vallée supérieure et sur les rocs élevés, au centre desquels est assis le village, des forêts de pins d'Alep et de genévriers de Phénicie.

Le sol du Ksar et de ses dépendances est considéré comme terre sainte par beaucoup d'indigènes, en tête desquels il faut placer les habitants eux-mêmes du village. Une légende, déjà ancienne, raconte qu'un jour les Turcs étant venus camper près de Bou Ferdjoun, furent subitement assaillis par tous les éléments déchaînés à la voix des marabouts protecteurs du Ksar. Pour se soustraire à une perte certaine, ils furent, dit-on, obligés de quitter le territoire et de laisser la somme d'argent qu'ils avaient perçue comme impôt. Peut-être les habitants de Bou Ferdjoun se sont-ils attendus à voir se renouveler une semblable déroute, peut-être ont-ils cru reconnaître la puissance de leur saint patron, à la violence des coups de vent qui, après avoir longtemps tourmenté nos tentes, raidies par la pluie et la neige, les

renversaient en lambeaux sur le sol et jetaient jusqu'au sommet de la montagne la braise à demi éteinte de nos foyers.

Le 12, nous quittons la vallée inhospitalière de Bou Ferdjoun pour les bords de l'oued Chaïr, où nous devons trouver, sous un ciel clément, eau, bois, gibier, poisson, ruines inexplorées, riches en inscriptions, en monnaies et médailles antiques. Le camp est placé à Khorbet el-Gara, ruines romaines situées sur la rive gauche, près du barrage naturel de Ced el-Gara. Elles tirent leur nom du voisinage de quelques pics, appelés *Gara* par les Arabes, qui s'élèvent à l'Est à quelques kilomètres de distance, séparés les uns des autres par de petites vallées, et dont la hauteur est d'environ 80 ou 100 mètres. Le revers occidental est taillé à pic, surtout au sommet, pendant que le côté opposé se relie par une pente douce aux plaines voisines. Le plus élevé de ces pics est nommé par les indigènes Garat el-Goléa (1).

Les ruines forment un carré plus ou moins régulier, de six cents pas environ de largeur, sur huit cents de longueur. Le périmètre est indiqué par de hautes pierres plantées dans le sol, qui font partie de longues rangées de blocs assez grossièrement dégrossis, contigus, dessinant du Sud au Nord et de l'Ouest à l'Est des lignes courbes ou brisées. Ces lignes se coupent et laissent entr'elles des espaces carrés, nus, dont quelques-uns conservent des traces de culture récente. Elles se relient avec plusieurs éminences dont les flancs sont en partie recouverts par des pierres de grand appareil, éparses au hasard sur le sol, en général formé de cendres noires. Çà et là, on remarque des fragments aux arêtes vives, d'un travail fini, qui ont dû appartenir à des constructions d'une architecture distinguée.

Dans une de ces éminences, une tranchée, creusée jusqu'à un mètre cinquante centimètres de profondeur, a fait découvrir un angle interne de mur en briques, d'une exécution et d'une con-

(1) Les Gara (au singulier, *gour*?) sont très-nombreux dans le Sud de Brézina, où ils descendent jusqu'aux *areg*, ou grandes dunes de l'extrême Sud. Un des plus méridionaux porte le nom de Garat el-Senam. Le gour de Sidi El-Hadj Eddin est très célèbre. On l'aperçoit à une distance immense, au milieu de vastes plaines. Voyez la carte de M. de la Ferronnays, dans l'*Exploration des Ksar et du Sahara de la province d'Oran*, par M. L. de Colomb.

servation parfaites. Les parois avaient encore près d'un mètre de hauteur. On n'a trouvé dans la cendre qui a été extraite, ni objets d'art, ni médailles en cuivre ou en argent.

Dans une autre, les fouilles ont conduit à une voûte dont un côté repose sur un mur intérieur droit, construit avec de grosses pierres. Le temps ne nous a point permis de pénétrer sous cette voûte. Les déblais renfermaient une centaine de briques triangulaires bien conservées.

Sur la face voisine de la rivière, s'élève une enceinte carrée de 80 mètres environ de côté, formée de murs déchiquetés dont la base est encore assez solide; malgré la mauvaise qualité de ses matériaux; on croirait reconnaître des traces d'anciens fossés à une légère dépression qui règne le long du mur. L'intérieur de cette enceinte, dont le sol semble avoir été exhaussé, renfermait un grand nombre de petites maisons, boutiques disposées sans ordre, de 5 à 6 mètres de côté, dont les murs peu épais se montrent encore çà et là au milieu des décombres. Il est impossible de retrouver l'espace occupé par les rues et la place. Quoique la pierre de taille n'en soit point bannie, les maisons paraissent n'avoir jamais été que des masures et offrent un aspect misérable qui fait songer aux souffrances des populations condamnées à s'y réunir, lors de la restauration des villes romaines.

Enfin, un peu en avant des ruines principales, au milieu de ravins creusés à travers des terres argileuses, existe un mamelon de 10 à 15 mètres de haut, dont les côtés en pente raide sont hérissés de blocs frustes, de fragments de colonnes, de pierres de taille, etc., etc. La partie supérieure, à une époque relativement récente, a été transformée en cimetière. On y voit de nombreux ossements mis à jour par les Arabes qui sont venus y chercher du salpêtre. Sur les talus des excavations qui en ont résulté, apparaissent des colonnes brisées, quelques restes de voûtes, et les assises puissantes d'une solide construction. Le versant qui conduit à la rivière présente quelques ressauts dont la vue a fait penser aux degrés par lesquels on montait au temple construit au sommet du monticule. C'est là que nous avons relevé le fragment d'inscription dont le mot NVMINI, formé de hautes lettres, se lit sans difficulté.

On rencontre au milieu des ruines un grand nombre d'auges grossières, un moulin, quelques restes de mortier, des tuiles, des portions encore considérables de vases de couleur grisâtre, et on foule à chaque pas des centaines de fragments de poterie d'une grande finesse, le plus souvent rouge, des morceaux de plomb, de verre. On y a trouvé beaucoup de petits bronzes frustes et quelques médailles d'argent.

Enfin, nous avons compté quatorze inscriptions, dont sept sont entièrement lisibles, trois brisées, trois frustes et illisibles, et une qui n'a conservé que la fin d'un nom propre. Parmi ces quatorze inscriptions, six sont ornées du D. M. S.

La pierre est généralement taillée avec soin, et les lettres gravées par une main exercée, à l'exception pourtant du numéro 11. Les plus remarquables sont les numéros 1, le numéro 3 et le numéro 10.

Les rochers de hauteur moyenne qui s'élèvent en aval des ruines, sur les bords de l'oued Chaïr, renferment de nombreuses tombes circulaires.

Dans sa période de prospérité, l'établissement romain dont nous venons de décrire les ruines, cultivait sans doute la grande plaine située au Nord et à l'Ouest de Khorbet el-Gara. Des restes de barrage en gros cailloux roulés existent à quelques centaines de mètres au-dessus de Ced el-Gara. Il avait pour but de déverser les eaux sur la rive gauche, que devaient aussi irriguer celles du torrent de Mzirzou. C'était donc un centre agricole qui, au besoin, pouvait défendre les cols par lesquels on gagne le Sahara.

Après une journée consacrée au repos, nous prenons la direction de Bousaada. Nous allons le premier jour coucher aux petites salines d'Aïn el-Melah, et le lendemain à Aïn el-Ograb, au milieu d'une plaine cultivée. De là, nous gagnons notre centre d'opérations, en suivant l'oued el-Anoug, dont les belles forêts s'étendent jusqu'au sommet du Djebel Tsegna, un des points culminants les plus remarquables de la contrée.

Bousaada, le 10 mars 1865.

J. Reboud.

(Les inscriptions, au prochain numéro)

CHRONIQUE.

Inscriptions d'El-Mender. — M. Roger, conservateur du Musée de Philippeville, publie la note suivante dans le *Zéramna* numéro du 3 février :

« M. C. Chaudessais, ingénieur du chemin de fer, a eu l'obligeance de recueillir et de donner au Musée de Philippeville trois fragments d'inscriptions et épitaphes trouvés dans les déblais de la ligne en voie de construction, au lieu dit *El-Mender*.

» Le principal fragment présente une particularité que nous croyons utile de faire connaître. C'est une plaque en marbre blanc de 13 millimètres d'épaisseur et dont les deux parements sont formés par des sciages. En l'état, ce fragment présente 0,20 c. de long sur 42 c. de largeur sur la face primitive, c'est-à-dire celle qui portait une inscription en lettre de 0,08 c. de hauteur et d'un beau style ; on lit :

....
......VIO......
......POT......
....

» L'autre face servit plus tard (à un père) pour y faire graver l'épitaphe de sa fille en lettres de 23 millimètres de hauteur ; la voici :

POSTUMIA
GERMANILA (sic)
V. A. XX PATER
(FI) LIAE INNOCE

» Confiant dans le zèle éclairé de M. l'ingénieur, nous espérons que d'autres documents plus complets viendront se grouper autour de cette première découverte.

» Le Conservateur du Musée,

» Jh Roger. »

Remarques de la Rédaction. — Disons, avant tout, que nous avons pris la liberté de rétablir entre parenthèses trois mots que le sens semble appeler et que le typographe aura omis, sans doute.

Les monuments que l'on pourrait appeler *opistographiques*, puisque, comme celui qui précède, ils ont à la fois une inscription *derrière* et une devant, un recto et un verso, se rencontrent assez fréquemment. Ici, ils sont en général l'œuvre des chrétiens d'Afrique ; trop pauvres presque toujours pour acquérir des marbres tumulaires neufs, ils prenaient le premier fragment venu d'épigraphe païenne et inscrivaient une épitaphe derrière. Le Musée d'Alger possède, sous les nos 97-98, un exemple très-curieux de ces espèces de palimpsestes lapidaires : derrière un fragment de dédicace à un gouverneur présidial de la Mauritanie Césarienne, un père, peu fortuné sans doute, a fait graver une épitaphe à son fils Aelius Aquesitor.

Dans l'inscription des environs de Philippeville, c'est un père qui dicte, pour sa fille très-innocente, Postumia Germanilla, morte à l'âge de 20 ans, une épitaphe derrière quelque dédicace à un empereur, à Helvius Pertinax, nous le croyons : Hel VIO Pertinaci...... Trib. POT., etc.

La restitution de texte que nous venons de proposer n'est nullement arbitraire, ainsi qu'on pourrait le croire au premier aspect, car l'abréviation POT, reste de mention de la puissance (*potestas*) tribunicienne, indique une inscription impériale. La syllabe VIO, ne figurant dans aucune des formules connues qui précèdent ladite mention, devait appartenir à un nom d'empereur. Or, en passant en revue tous ceux des empereurs romains, il ne s'est trouvé que celui d'*Helvius* Pertinax (au datif, *Helvio)* qui pût satisfaire aux conditions du problème.

Dès lors, nous avons pu nous croire autorisé à proposer la restitution qu'on vient de lire.

Société archéologique de Constantine. — Cette société annonce, dans les journaux de la localité, que des fouilles seront prochainement entreprises à Khemissa sur l'emplacement du *Tubursicum Numidarum* qui a déjà fourni de nombreuses et

importantes inscriptions au recueil de M. Léon Renier. L'importance stratégique et commerciale de cette position, située sur la route de Cirta à Carthage, au point de partage des eaux des deux plus grands fleuves de l'Algérie, après le Chélif, — la Medjerda et la Seybouse — n'avait pas échappé aux Romains. La quantité des monuments et l'étendue des restes de la ville qu'ils y avaient fondée le prouvent surabondamment.

La Société de Constantine annonce en même temps que le 8e vol. de ses *Notices et mémoires* (année 1865) va être imprimé.

Bordj Assous. — L'*Africain* annonce, dans son no du 7 février, que « la tour romaine qui regarde depuis si longtemps le « *Koudiat Ati* va bientôt disparaître pour faire place au bou- « levard de l'Ouest. »

Il s'agit sans doute de la tour romaine appelée *Bordj Assous* par les Indigènes et au pied de laquelle on a découvert jadis le curieux tombeau de Præcilius. Tout en regrettant la disparution de cette partie la mieux conservée de l'enceinte de Cirta, on peut espérer, comme compensation, quelques découvertes archéologiques dans les fouilles qu'il va falloir faire pour démolir cette tour.

Le zèle éclairé de nos confrères de l'Est à l'endroit des antiquités africaines est trop bien établi par leurs œuvres pour que nous doutions de l'empressement qu'ils mettront à conserver la trace du *Bordj Assous* par la photographie et par une bonne description.

Mina. — M. le colonel Lapasset, commandant supérieur de la subdivision de Mostaganem, nous adresse le dessin d'une stèle trouvée dans les ruines de la ville romaine qui était située à 4 kilomètres au Sud de Relizan et que l'on croit être la *Mina* de l'Itinéraire d'Antonin. Cette conjecture, corroborée par la comparaison des distances réelles avec celles que donne le routier romain, se confirme surtout par le voisinage de la rivière *Mina*, qui a pris son nom de la ville antique, si, ce qui est beaucoup plus probable, elle ne lui a pas donné le sien. En effet, *Mina* était sur la voie romaine qui, de la frontière orientale de la

Tingitane (Maroc), allait, par l'intérieur du pays, aboutir à Rusuccuru (Dellis). Or, cette ligne coupait nécessairement le cours de la Mina à un point que les gisements antiques déjà déterminés et la connaissance des conditions de viabilité du terrain à parcourir indiquent aux environs de Relizan ; il est donc fort probable que ce point est la ville antique dont nous venons de parler et qu'il a reçu son nom de son voisinage de la rivière coupée par la ligne dont il était un des jalons.

Quelques recherches faites sur le terrain pourraient trancher la question en amenant des découvertes épigraphiques décisives. Mais revenons à notre stèle.

Ses dimensions n'étant pas indiquées sur le dessin, nous dirons seulement que c'est un carré long dont la hauteur surpasse la largeur de plus des deux tiers. A chacun des angles supérieurs, il y a un quart de rosace ; la surface travaillée présente deux compartiments, dont le plus grand, de beaucoup, offre une niche à deux arceaux en ogive, forme très-indiquée, surtout dans l'arceau extérieur, lequel est timbré à son sommet d'une très-grande rosace dont les six feuilles sont écartées l'une de l'autre. L'arceau intérieur, celui où l'ogive s'accuse le moins, a quelques ornements annulaires que l'état du monument ne permet pas de caractériser avec plus de précision.

Dans la niche, est un personnage debout, à la tête ronde, nue, très-chevelue et barbue ; il a le bras droit pendant le long du corps et le gauche plié en avant. La mutilation des extrémités des bras a fait disparaître les objets que les mains pouvaient tenir. Car on sait que sur les stèles de ce genre, l'individu représenté tient toujours quelque chose, le plus souvent une grappe de raisin, un fruit de forme sphérique (pomme, orange, grenade ?), un oiseau, etc. Celui dont il s'agit ici est vêtu d'une courte tunique épaisse, à nombreux plis droits et serrée à la taille par une ceinture étroite ayant l'apparence d'une corde. Par dessus cette tunique, il porte une espèce de châle à trois larges plis qui se termine en deux pointes, lesquelles s'écartent l'une de l'autre en arrivant au bord inférieur de la tunique. Nous ne connaissons pas un autre exemple de ce vêtement singulier.

Au-dessous de ce premier compartiment, est un cadre auquel manque la moulure inférieure et où on lit l'épitaphe suivante :

D. C. M. L. S.
DOMTIO CELERI
NO V. A. LX. DOMITIA
CELERINA RAT. B. M.

Nous supposons qu'à la deuxième ligne, il y avait originairement, à la lettre M ou au T quelque appendice effacé par le temps pour représenter l'I.

A la fin de cette même ligne, R et I sont liés.

A la fin de la troisième, T I sont liés, ainsi que R I, à la quatrième.

Il est probable que R, initiale de l'abréviation RAT, à cette même ligne, était surmonté d'un petit F avec lequel il formait une ligature.

Nous lisons donc ainsi cette épigraphe :

« Diis C.... manibus L.... sacrum. Domitio Celerino. Vixit » annis sexaginta. Domitia Celerina fratri bene merenti. » Aux Dieux mânes. A Domitius Celerinus. Il a vécu soixante ans. Domitia Celerina à son frère bien méritant.

On voit que nous avons laissé sans explication les lettres C et L intercalées ici dans la formule D. M. S. C'est parce que nous ne leur trouvons pas d'interprétation qui nous satisfasse et que, même, nous soupçonnons que ce ne sont pas des lettres, mais de ces feuilles de lierre en forme de cœurs, si souvent employées en épigraphie romaine comme signes séparatifs. Irrégulièrement gravées dans le principe ou altérées dans leurs formes par l'effet du temps, elles ont très-bien pu tromper le lecteur et prendre à ses yeux l'aspect de caractères alphabétiques. A part cet incident, l'inscription se comprend sans aucune difficulté.

DÉDICACE A BACCHUS. — Le cippe découvert par M. Beaujean dans les ruines des thermes du centre, à Cherchel, et où se trouve la dédicace au Dieu Liber, que nous avons publiée à la page 65 de notre dernier numéro, d'après sa copie, vient d'être transporté au Musée archéologique de Cherchel par les

soins de son conservateur, M. de Lhotellerie, qui nous en adresse divers estampages auxquels il joint la note suivante :

« Vous remarquerez que les caractères de l'inscription sont
» bien usés. Les indications personnelles relatives à notre *Cu-*
» *rator dispunctor* (noms, filiation, race, tribu) ont été effacés
» avec grand soin dans l'antiquité. Il résulte de l'examen
» attentif de la pierre qu'une épigraphe très-longue a dû être
» gravée d'abord sur la face principale du cippe où se voit à
» présent la dédicace au Dieu de la vendange ; car tout au bas,
» à droite, on observe des caractères à peu près frustes, pas si
» complètement, toutefois, qu'on ne puisse distinguer encore
» des traces de lettres plus petites que celles de l'épigraphe qui
» subsiste. »

L'étude des estampages envoyés par M. de Lhotellerie confirme l'exactitude de ses remarques. Il y a, en effet, en dehors de la dédicace, à l'endroit qu'il signale, des indices évidents de lettres qui ne mesurent que quatre centimètres et demi de hauteur moyenne, quand celles de la dédicace à Liber en ont six. Avons-nous ici une sorte de palimpseste indiqué par la fin d'une grande inscription, gravée, dans le principe, sur ce marbre et dont on aurait effacé la partie supérieure pour faire place à une plus moderne (1), ou bien n'est-ce qu'une suite à celle-ci, une espèce de post-scriptum ? Il n'est pas bien sûr que même en ayant le monument original sous les yeux, on puisse trouver la réponse à cette question ; à plus forte raison, lorsque, comme nous, on ne l'a jamais vu.

En attendant, l'estampage de M. de Lhotellerie nous rend, entr'autres services, celui de pouvoir affirmer maintenant qu'il y a bien CVRATORE à la fin de la cinquième ligne, comme nous l'avions lu instinctivement ; la lettre finale de ce mot, quoique un peu fruste, se distingue assez bien sur l'estampage pour qu'il n'y ait aucun doute à cet égard.

(1) Il nous semble apercevoir des traces de ces lettres primitives en d'autres endroits que celui signalé par notre correspondant, notamment entre les deux mots de la troisième ligne ; mais, peut-être, n'est-ce qu'une illusion causée par les accidents du marbre. Au reste, M. de Lhotellerie est à même de nous édifier à cet égard.

Il résulte de l'étude des estampages de notre dédicace à Bacchus, que les lettres employées dans ce document appartiennent à l'alphabet curviligne, celui où les lignes droites du type normal, éléments ou appendices (V. le tome 5e de cette Revue, page 428), se sont changées en lignes courbes, ce qui le place à une époque postérieure aux beaux temps de la gravure lapidaire des Romains. Si cette particularité ne le date pas avec une grande précision, elle est néanmoins une donnée chronologique qui n'était pas à dédaigner, en présence de ces traces d'une inscription peut-être antérieure.

En somme, voici le texte réel de cette dédicace et sa disposition exacte, d'après l'estampage le mieux réussi, parmi ceux qui nous ont été envoyés :

DEO
LIBERO
RESP CAES
CVRANTE......
....
CVRATORE
DISP REIP
CAES

On voit que cette copie diffère sur deux points essentiels, de celle que nous avons publiée dans le numéro précédent (page 65) :

D'abord, il y a ici indication d'une lacune à la fin de la 4e ligne ;

Et il y a addition d'un E à la fin de la 5e.

Toutefois, ces rectifications, que nous avions pressenties, ne changent rien à notre interprétation ; elles la font seulement passer de l'hypothétique au positif.

Nous ne terminerons pas cette note sans faire remarquer que la dédicace à Bacchus a été découverte dans un endroit très-rapproché du théâtre romain de Cherchel, proximité qui rappelle ce que Vitruve a écrit sur les règles qui présidaient chez les anciens au choix de l'emplacement des édifices religieux. Ainsi, d'après lui, Mercure devait avoir son temple dans le marché ; *Bacchus* et Apollon, près du *théâtre* ; Hercule, dans la cité où il n'y avait pas encore de gymnase ni d'amphithéâtre ; Mars, hors du territoire, Vénus, à la campagne ; Cérès, sur le port et hors de la cité. Quant

à l'ordre d'architecture employé dans la construction de ces temples, c'était l'ordre dorique pour Minerve, Mars et Hercule; le corinthien pour Vénus, Flore, Proserpine et les nymphes des fontaines, avec des colonnes grêles, polies et ornées de feuillage, comme un emblème de la délicatesse de ces divinités. L'ordre ionique s'employait pour Junon et Diane. Cet auteur ajoute que, cependant, ces préceptes se modifiaient selon les facultés pécuniaires de ceux qui faisaient les frais des constructions.

Ce passage, rapproché des circonstances de la découverte de la dédicace à Bacchus, nous fait penser que le temple de cette divinité devait se trouver entre le théâtre antique et les thermes du centre, et assez près de ces derniers pour que leurs matériaux aient pu se mêler accidentellement.

A. Berbrugger.

Entre Cherchel et Novi. — Un de nos correspondants, M. le Ct Du Potet, nous adresse de Cherchel les renseignements suivants :

« A part la trouvaille faite par M. Beaujean, dans les ruines des anciens Thermes (du centre), depuis longtemps, on n'a rien trouvé ici. Mais, entre notre ville et le village de Novi, M. Vilemin (Nicolas) a trouvé dans sa propriété, un cercueil en plomb renfermant un squelette. Par malheur, ce cercueil ayant été laissé près de l'endroit d'où il avait été extrait, a été volé la nuit même qui suivit sa découverte.

« M. Nicolas, propriétaire, qui a bâti une maison sur un ancien bassin romain, en faisant des fouilles pour établir une cave, a trouvé des conduits antiques considérables, et qui offrent beaucoup d'intérêt, surtout au point de vue des sources qui devaient alimenter la ville, à l'époque romaine, et qui ont entièrement disparu aujourd'hui.

« On parle d'établir des villages à l'Ouest de Cherchel, et même d'études préalables que l'on va entreprendre à cet effet. Un de ces villages sera placé sur les ruines, ou très-près de l'ancienne *Gunugus*. Ce sera une bonne occasion pour les archéologues, car je crois que l'on n'a jamais fait de recherches sur cet emplacement.

» Les Kabiles de l'endroit disent que les Espagnols y ont eu jadis un port de refuge, pour leurs corailleurs, et qu'ils l'ont abandonné lorsque les Turcs sont devenus maîtres de l'Algérie, c'est-à-dire au commencement du XVIe siècle.

» Je ne dois pas oublier de vous dire que depuis quelque temps, il court ici le bruit que dans les fouilles faites à Tipasa, on a trouvé plusieurs statues et d'autres objets intéressants. J'ignore jusqu'à quel point ces bruits sont fondés.

» Veuillez agréer, etc.

Ct Du Potet.

Note de la rédaction. — Le cercueil en plomb dont parle notre honorable correspondant, rappelle celui qui se trouve dans le sarcophage en marbre de Dellis, aujourd'hui au Musée d'Alger. Cette antiquité se retrouvera sans doute, car il n'est pas facile de dissimuler la présence d'un objet pareil ; à moins cependant que le voleur soit un indigène, qui, dans ce cas, se sera empressé de fondre le plomb pour faire des balles.

Les fouilles que la colonisation permettra de faire dans les ruines de *Gunugus* ne peuvent manquer d'avoir des résultats intéressants pour la science archéologique, surtout si l'on prend des mesures efficaces, afin de prévenir les actes habituels d'incurie, sinon de vandalisme, qui font disparaître les trouvailles, à mesure qu'elles se produisent.

Gunugus, aujourd'hui Sidi Brahim el-Akhouas, est, par rapport à Cherchel ce qu'est Sidi Ferruche à Alger : à peu près même distance de l'un à l'autre, même orientation, même forme péninsulaire, quoique dans des proportions moindres pour la presqu'île de Sidi Brahim. Tout s'y trouve à peu près semblable, jusqu'à la coupole du Marabout... bien entendu, avant que la Koubba de Sidi Feredj eût été effacée du sol avec la *Torre chica*, pour faire place au fort destiné à empêcher que d'autres viennent faire de la péninsule historique l'usage que nous en avons fait en 1830.

Le Musée d'Alger possède, sous le no 88, l'épitaphe d'une Caecilia Juliana *Gunugitana* qui fixe l'orthographe du mot Gunugus que Ptolémée écrit *Kanoukkis*, d'autres auteurs *Cunugus*, etc.

Le nom indigène d'origine berbère est *Brechk* qui se trouve sous la forme *Bresk* sur d'anciennes cartes. V. du reste ce que nous avons dit de cet endroit au tome 2e de la Revue, p. 194.

Nous avons parlé dans le nº précédent (T. 8e, p. 465) des fouilles que M. Trémeaux a entreprises à la grande fontaine romaine de Tipasa. Puisqu'il a bien voulu nous informer du commencement de ses travaux, à plus forte raison il nous en aurait fait connaître les résultats, surtout s'ils constituaient les découvertes importantes dont on parle. N'ayant reçu de lui aucune communication à ce sujet, nous croyons pouvoir en inférer que les bruits qui courent à Cherchel ne sont point fondés.

Oasis de Touta. — Nous recevons la communication suivante de M. le baron Aucapitaine:

« Je vous adresse la photographie d'une inscription romaine découverte à Touta, chez les Oulad Mokhtar-Cheraga. Vous remarquerez que le nom impérial, à la 5e ligne, a été martelé, mutilation politique dont l'épigraphie romaine offre ici des exemples aussi nombreux qu'en Europe. Cette photographie est dûe à M. le lieutenant Prestrel du 37e de ligne. Je vous envoie également la photographie d'une inscription arabe provenant d'une Mosquée aujourd'hui détruite....

Agréez, etc.

Baron Aucapitaine,
Sous-lieutenant au 36e, adjoint au
Bureau arabe de Médéa.

Remarques de la Rédaction. — La photographie de l'inscription romaine témoigne que celle-ci est fruste sur le côté gauche ainsi qu'en bas et, de plus, brisée en six morceaux. Pour surcroît de malheur, la fracture est comminutive, s'il est permis d'appliquer à l'archéologie cette expression chirurgicale, laquelle, dans le cas actuel, est pourtant aussi exacte qu'expressive; car, non-seulement les morceaux sont irréguliers, mais il y a eu écrasement complet de certaines parties intermédiaires, ce qui, joint à l'usure des autres, détermine de nombreuses et importantes lacunes.

Cependant, nous essaierons, avec l'aide de la photographie si bien réussie de M. le lieutenant Prestrel, de rétablir le texte de cette inscription impériale, où par une fatalité, trop commune en pareil cas, la partie la plus maltraitée est précisément celle qui pourrait nous livrer le nom antique du lieu.

Mais parlons d'abord de l'oasis de Touta elle-même, où ce document épigraphique a été découvert. Nous l'avons visitée au mois de juillet 1850, et voici la note qui s'y rapporte, telle que nous l'avons inscrite il y a bientôt quinze ans sur notre calepin de voyage.

« Touta — son nom l'indique — est une oasis de *mûriers* située à environ 24 kilomètres à l'ouest sud-ouest du village d'El-Benia qui est lui-même près et au sud du Djebel el-Akhdar. Ces mûriers ont peu tallé, peut-être à cause des grands vents des hauts plateaux, mais ils sont assez gros et chaque tronc semble une agglomération de plusieurs arbres. Ce massif végétal, rencontre bien agréable pour le pèlerin dans ces arides solitudes, est entouré de ruines romaines; il y en a jusqu'au milieu de l'oasis. Les plus apparentes sont au N.-O. par rapport aux mûriers et à un endroit où coulent trois fontaines : Il y a là une grande enceinte accostée d'une plus petite à laquelle touche une forme ou aire qui pourrait bien être le sol de la fontaine antique, car elle est encore baignée par l'eau des sources et il s'y trouve des fûts de colonnes et autres membres d'architecture, indices d'un édifice voisin. L'ensemble de ces constructions devait évidemment se rapporter à la prise d'eau.

» Sur les petits mamelons environnants, on remarque aussi beaucoup de ruines.

» Enfin, au sud-est des fontaines, on peut suivre à partir d'une *smaria* ou marais de joncs, un conduit antique qui aboutit à une construction romaine que les Arabes du lieu appellent *Menza bent es-Soltan*, appartement de la fille du Sultan. La tradition est en défaut cette fois, car c'est évidemment une citerne.

» La ruine de Touta, située à environ 130 kilomètres d'Alger, en ligne droite et presque sous son méridien, serait-elle

le Gasmata ou le Casmara que Ptolémée place aussi sous le méridien d'Icosium, le dernier plus au sud que l'autre ? Nous nous garderons bien de l'affirmer, les indications du géographe d'Alexandrie étant trop souvent une base très incertaine d'appréciation. »

Après cette courte monographie, produisons l'inscription communiquée par M. le baron Aucapitaine. Voici ce que la photographie nous permet d'en retrouver :

.......IP CAE.......... L. SEPTIMI
...... RABICVS.......... IABENIC
.... NICIAE POTE... VI IMP
.... ΛP CAESAR M /REL.
.... ƆPA
.... N \ .... F H ....
.... P V M..................

Les quatre premières lignes peuvent se compléter ainsi, à l'aide de formules connues :

IMP. CAES. L. SEPTIMI
VS SEV. ARABICVS ADIABENIC
VS TRIBVNICIAE POTEST. VI IMP
XI COS. II ET IMP. CAESAR M.AVREL.

L'emploi du nominatif dans cette épigraphe fait soupçonner qu'elle est destinée à rappeler des travaux publics exécutés à Touta par ordre de l'empereur ɔésar Lucius Septimius Severus, l'arabique, l'adiabénique, à l'époque de son 6e tribuniciat, de son 11e impératorat, de son 2e consulat, c'est-à-dire en 198 de J.-C.; son fils Caracalla, sous les noms de Marc Aurèle Antonin, est mentionné comme d'habitude avec son père.

Cette inscription rappelle, sous plus d'un rapport, celle de Saneg, l'ancienne *Usinaza*, établissement romain qui se trouve un peu à l'ouest de Touta et aussi sur le territoire des Oulad Mokhtar (1).

Pour passer à des temps plus modernes, examinons l'inscription arabe annoncée plus haut. En voici le texte auquel nous

---

(1) V. le tome 2 de la Revue, p. 487.

n'avons pas fait d'autre changement que de lui faire suivre régulièrement la ligne d'écriture dont le lapicide indigène, comme à l'ordinaire, ne s'était guère préoccupé :

الحمد لله كمل بناء هذا المسجد المبارك المكرم الاجل ابو
الرضى خليل ابن محمد كان الله له وذلك بتاريخ اواسط
شعبان من عام سبعة وعشرين ومائة والف ١١٢٧

Cette inscription se rapporte à la « construction d'une chapelle bénie qu'acheva de bâtir l'honorable Khelil ben Mohammed (que le Très-Haut lui soit miséricordieux !) au milieu du mois de chaban de l'année hégirienne 1127, » c'est-à-dire vers le commencement de la troisième décade d'août 1715.

A. Berbrugger.

Plombs antiques. — Un correspondant de la Société, M. Fourtier, payeur de la guerre à Montpellier, adresse la communication suivante :

« Dans son numéro de septembre dernier, page 393, la *Revue Africaine* signale parmi les dons faits au Musée par M. Otten, sous-préfet de Mostaganem, *deux boutons (?) en plomb*, bombés d'un côté, plats de l'autre, offrant, l'un un buste casqué, l'autre une tête de femme coiffée à la façon de Julia Mammaea, avec cette inscription CADA... VC. Le lieu de provenance indiqué serait Tripoli.

» Ces plombs me remettent en mémoire ceux que j'avais signalés à la Société archéologique de Constantine (page 81 du 1er vol. de ses Mémoires) comme trouvés sous le quai de Philippeville (la Rusicade romaine), et provenant, soit du lavage des terres de déblais jetées à la mer, soit du sable même du rivage. Comme ceux de Tripoli, mes boutons de plomb portent sur le plat des images variées : des soldats casqués, des griffons, des victoires, des têtes barbues. L'un d'eux, enfin, le fait est bon à remarquer, montre une tête de femme, à la coiffure composée de quatre gros rouleaux de cheveux, avec l'inscription RVCICADE, se lisant en partant de la droite.

» Les deux boutons, dit la Revue, sont *bombés* d'un côté ; j'ai

tenu un grand nombre de ces objets et tous bombés ; les uns frustes, accusant seulement, au premier coup d'œil, un fort relief ; d'autres, les bien conservés, laissant voir que cette saillie n'était autre qu'un culot percé d'un trou de trois millimètres d'ouverture, continué en quelque sorte par une petite rigole tracée sur le fond. Revoyez, je vous prie, vos boutons de Tripoli et assurez-vous que le trou que je signale n'est pas obturé par du sable, de la terre, etc.

» Si l'identité est parfaite, il faut, à toute force, reconnaître à ces objets de même aspect, de même métal, trouvés tous sur la côte, dans deux ports différents de l'Afrique romaine, une destination utilitaire commune. Cette destination, je crois l'avoir devinée depuis que j'ai posé la question à la Société archéologique de Constantine, et la note de la *Revue Africaine* m'apporte une confirmation.

» Rome avait reçu en legs de la Grèce, le *portorium*, ce droit qui atteignait, à l'entrée comme à la sortie, les marchandises et les produits, et qui n'est autre que la taxe établie par nos lois douanières si souvent remaniées, mais dont le fil ne se brise à aucune époque de notre histoire, malgré nos transformations politiques et sociales. La douane, qui fut un instant abolie par Métellus Nepos et rétablie par Jules César, avait été, on le sait, transplantée par le peuple conquérant là surtout où le trafic étranger devait la rendre profitable au fisc. Nul doute que les ports de l'Afrique en avaient été fournis, et le douanier, à la tunique verte, au sabre en bandoulière, qui veille sur le quai de notre Philippeville moderne, a repris la faction, interrompue, il est vrai, pendant treize siècles, d'un collègue romain, venu peut-être d'Ostie à Rusicade. Même mission légale chez tous les deux : visite des colis (style moderne), imposition d'un droit proportionnel acquis au trésor. Dans l'intérêt de tous, il convenait que cette visite et cette perception fussent constatées par un signe extérieur officiel à opposer à d'autres réclamations ; de là l'invention d'un plomb historié, au culot troué pour le passage de la ficelle destinée à fixer le tout au colis. Croyez-le bien, vos boutons de plomb de Tripoli et les miens de Rucicade ne sont autres que des souvenirs du fisc romain, dont la forme

et la composition métallique ont été si bien appréciées, qu'à l'heure qu'il est notre douane française n'en connait pas d'autres.

» Qui sait aussi si chaque port n'avait pas sa marque particulière ; je vous ai montré celle de Rucicade ; à défaut de livres pour me guider, examinez vous-même si le nom inscrit sur les plombs de Tripoli ne serait pas, en caractères romains, celui de cette antique citée. L'affirmative serait piquante. FOURTIER. »

Note de la Rédaction sur la communication précédente. — Les observations de M. Fourtier nous ont décidé à recommencer l'étude des deux plombs de notre Musée dont il parle, et nous y avons joint celle d'un troisième acquis récemment et qui est encore inédit.

D'abord, nous avons reconnu que, dans l'article de la Revue, relatif aux objets antiques parmi lesquels nos plombs figurent, on avait omis le mot essentiel *la plupart*, en indiquant leur provenance ; de sorte qu'ils paraissent *tous* avoir été recueillis à Tripoli, tandis que c'est seulement *la plupart* et qu'un certain nombre ont été trouvés dans l'Est de l'Algérie, à Philippeville, par exemple (l'ancienne *Rusicade)*, où M. Otten, le donateur, a été longtemps sous-préfet. Une autre faute est à relever dans ce même article : au lieu de CADA...VC, il y faut lire ..VC..CADA, comme légende du plomb où figure une femme casquée. Ajoutons que, entre les deux C de cette légende rectifiée, on distingue un caractère vertical qui paraît être un I, ce qui donnerait ..VCICADA. En face de ce texte, presqu'entièrement rétabli, il ne faut pas un grand effort d'intelligence pour découvrir que la lettre initiale, qui résiste à toute tentative de lecture, doit être un R, laquelle nous complète l'ancien nom de Philippeville, RVCICADE, que l'on écrit aussi *Rusicada,* ou le cap *Sicada (Ras Skikda* des Arabes).

Sur nos trois plombs à culots, nous avons vérifié l'existence des trous signalés par M. Fourtier ; seulement, sur celui qui offre un buste casqué et cuirassé, sans épigraphe, le trou ne traverse pas le culot de part en part ; il est percé diagonalement dans le petit bourrelet qui prolonge ce culot..

Le troisième plomb, de même forme que les deux autres, qui

ont quinze et dix-huit millimètres, n'a que dix millimètres; mais son champ est une espèce de carré très-légèrement arrondi, tandis qu'il est nettement circulaire dans les deux autres. On y lit : CENSORINVS en deux lignes de deux syllabes chacune.

La deuxième ligne n'est pas d'une lecture aussi certaine que la première. Dans l'interligne, on remarque un accessoire qui semble être un poisson, à en juger par des apparences de nageoires caudales.

A. B.

Vestiges d'Icosium (Alger). — On a rarement creusé le terrain dans la partie basse de la ville d'Alger sans rencontrer quelque trace d'Icosium, la cité romaine qui l'a précédée sur ce sol. Sur toute la longueur des rues de la Marine, Bab el-Oued, Bab Azzoun, etc., à mesure que des maisons françaises sont venues remplacer les habitations indigènes, les fouilles ont révélé la voie romaine et les amorces des constructions antiques qui la bordaient. Au moment où nous écrivons ceci, on peut voir encore des substructions remontant à cette époque reculée dans les tranchées qui s'ouvrent sur l'emplacement du bazar d'Orléans. Ce sont des chaînes de pierres de tailles espacées régulièrement et composées de blocs équarris posés droit l'un sur l'autre par leur petit côté. On sait que, dans l'architecture romaine, le blocage venait remplir les intervalles. Les travaux qui ont lieu en ce moment à l'endroit dont nous parlons, n'étant naturellement pas motivés par un but archéologique, ne permettent guère de saisir le plan de l'édifice antique auquel appartiennent les vestiges qui se révèlent successivement. On creuse ici et là sans suite et sans méthode, à notre point de vue, effaçant la trace romaine à mesure qu'on la découvre, de sorte qu'il est impossible à l'observateur le plus attentif et le plus assidu de se faire une idée exacte et complète de l'ensemble.

Nous n'avons, d'ailleurs, pas remarqué ni appris, jusqu'à présent, qu'on ait rien trouvé qui intéresse la science épigraphique ou qui ait quelque valeur sous le rapport de l'art.

Pour tous les articles non signés :
Le Président, A. Berbrugger.

Alger. — Typ. BASTIDE.

9e Année. N° 51. MAI 1865

Revue africaine

NOTICE
SUR
LES DIGNITÉS ROMAINES EN AFRIQUE.

(Cinquième siècle de J.-C.)

(18e *article. Voir les n°s 32, et de 34 à 50*)

Le Comte d'Afrique, *Comes Africae*, était le premier des six comtes militaires de l'Empire d'Occident : Primus inter Limitaneos Comes Africae recensetur cum XVI praepositis. » On pense que la résidence ordinaire de ce dignitaire était Carthage, et cela plutôt d'après ses actes, que suivant des témoignages bien authentiques : « Carthagine Comites Africae sedem ordinariam habuisse, potius ex rerum ab ipsis gestarum enarrationibus, quam..... »

Voici en quoi consistaient les insignes *(symbola)* de cette charge : dans l'angle supérieur gauche, se trouvait ménagé un carré contenant le diplôme, à demi-déroulé, de la nomination et sur la couverture duquel on lisait : FL | *intali* | *Comord* | PR. Le reste du cartouche est rempli par la configuration de seize villes frontières (*castella*), dont — comme nous l'avons fait pour le Comte de la frontière d'Egypte — nous donnerons la description sommaire, attendu que nous reviendrons ensuite, avec les détails, sur chacun de ces points d'occupation militaire, d'un si haut intérêt pour l'histoire actuelle de l'Afrique française.

L'enceinte de chacune de ces seize villes, postes ou cantonnements est invariablement *hexagone*, et paraît solidement établie, comme construction, suivant les principes de l'art des fortifications. Que ces enceintes soient, ou non, percées de portes, deux colonnes ou plutôt deux tours, rondes et surmontées de pavillons pointus, s'adossent extérieurement à l'angle du mur, et semblent bien servir de poste d'observation.

b. — Thamallensis — porte au milieu, porte latérale (à doite);

c. — Montensis — point de portes, quatre tours (fortifiées);

d. — Bazensis — porte au milieu;

e. — Gemellensis — point de portes, quatre tours;

f. — Tubuniensis — porte au milieu, porte latérale (à droite);

g. — Zabensis — porte au milieu, crénaux;

h. — Tubusubtitani — trois portes, une au milieu, deux latérales;

i. — Thamallomensis — trois portes, une au milieu, deux latérales, quatre tours;

k. — Baleretani — porte au milieu, porte latérale (à droite), quatre tours;

l. — Columnatensis — porte au milieu, créneaux;

m. — Tablatensis — porte au milieu, quatre tours;

n. — Caput Cellensis — porte au milieu, quatre tours;

o. — Tillibatensis — porte au milieu, porte latérale (à gauche), quatre tours;

p. — Taugensis — point de portes;

q. — Bidensis — porte au milieu, porte latérale (à gauche);

r. — Badensis — point de portes.

Nous avons vu que le *Magister Peditum Praesentalis* confiait au Comte d'Afrique douze corps de troupes, savoir : en infanterie, 3 légions palatines; 1 auxilium palatinum; 7 légions comitatenses; 1 légion pseudo-comitatensis — et que le *Magister Equitum* lui confiait : en cavalerie, 19 vexillationes comitatenses.

On ne sait si, outre ces troupes, le Comte d'Afrique en avait

qui lui fussent propres : question que nous examinerons ultérieurement : « A Magistro vero Peditum praesentali accipiebant (Comites Africae) Auxilium unum, Legiones Palatinas tres, Comitatenses VII, Pseudocomitatensem unam, item a Magistro Equitum praesentali Vexillationes Comitatenses 19. Sed ipsum ut ceteros Comites alias copias habuisse credendum est » (Pancirole).

Indépendamment de ces corps de troupes, le *Laterculum Minus* fournissait au Comte d'Afrique un contingent de soldats, et ce sont ces soldats qui, sous les ordres des *Praepositi*, formaient les garnisons des postes-frontières. Le Comte d'Afrique avait donc, en outre, sous son commandement autant de *Praepositi* qu'il y avait de places-frontières (*limites*).

Sub dispositione Viri Spectabilis Comitis Africae (1) :

(1) Praepositus Limitis Thamallensis,
(2) — — Montensis in Castris Leptitanis,
(3) — — Bazensis,
(4) — — Gemellensis,
(5) — — Tubuniensis,
(6) — — Zabensis,
(7) — — Tubusubditani,
(8) — — Thamallomensis,
(9) — — Balaretani,
(10) — — Columnatensis,
(11) — — Tablatensis,
(12) — — Caput Cellensis,
(13) — — Secundaeforum in Castris Tillibarensibus,
(14) — — Taugensis,
(15) — — Bidensis,
(16) — — Badensis.

Nous ne discuterons point, avec l'érudite patience de Bocking,

(1) On remarque quelques légères différences dans l'orthographe des noms de villes (*castella*) précédemment donnés et ceux qui vont suivre. Nous avons suivi scrupuleusement, ou plutôt copié *textuellement* l'*index* de la *Notice*, dans nos deux citations.

les noms, d'ailleurs plus ou moins contestés, de ces anciens cantons militaires. Nous nous bornerons à faire connaître, autant qu'il dépendra de nous, leur situation géographique et le nom moderne sous lequel chacun d'eux est actuellement désigné. Le lecteur studieux pourra, du reste, consulter, en même temps que le savant commentateur (t. II, chap. XXIII *passim)*, les *Itinéraires* et autres ouvrages spéciaux.

1. Suivant l'Itinéraire d'Antonin, « iter quod Limitem Tripolitanum per *Turrem Tamalleni* a Tacapis (in extrema regione Syrtica), Lepti magna ducit M. P. DCV....» Selon Lapie, « *Turris Tamalleni* hodiernum nomen est *Telemin*.... Testantur in vico Tunetano regionis Biledulgerid (le pays des dattes) *Telemeen* dicto multas Romanorum operum ruinas superesse. » Mannert pense, d'après la Table de Peutinger, que ce canton militaire portait le nom de *Laminie: « Turrem Tamalleni*.... situmque fuisse *castrum Tamallense* ad africum a *Zuchi* oppido ad cognominem sinum sito. » La supposition la plus admissible est celle que consacre l'Itinéraire d'Antonin: le *Limes Thamallensis*, dans l'Afrique Proconsulaire, devait être situé sur la frontière de la régence de Tripoli.

Le nom de cet ancien poste militaire va nous fournir l'occasion, non de traiter du système général de défense et de fortifications des Romains, mais de compléter ce que nous avons à dire concernant les *castella*. On appelait *murus (teichos)* un mur de pierres ou de briques, bâti autour d'une ville pour la défendre et la fortifier, par opposition à *paries*, mur d'une maison ou de tout autre édifice. Les murs des villes avaient ordinairement, de distance en distance, des tours rondes ou carrées (*turres*) et des portes fortifiées (*portae*) aux points où de grandes routes sortaient de la ville ; quelquefois, ils étaient entourés à l'extérieur d'une tranchée (*fossa*), avec une levée de terre (*agger*), sur laquelle étaient construits les remparts (*loricae ou propugnacula*), surmontés de créneaux (*pinnae*) pour protéger les défenses. Examinons séparément chacun de ces mots, leur ensemble constituant un système de défense complet. Le mot *turris* (*tyrsis*, *pyrgos*), dans un sens général, signifiait tout édifice ou toute réunion d'édifices très-élevés; par suite, ce

terme s'applique indifféremment aux monuments de l'architecture civile ou de l'architecture militaire, à un palais ou à un endroit fortifié. Dans ce dernier sens, *tour* de fortification, flanquant en certains endroits les murailles d'une ville, d'un camp *castrum*) retranché, ou de toute autre *enceinte* fortifiée (*castellum*). Ces tours (*turres*) étaient, en général, assez rapprochées les unes des autres pour qu'un assaillant fût exposé à recevoir, en même temps, des traits de droite et de gauche. Nous venons de dire qu'il y en avait de rondes et de carrées; elles avaient plusieurs étages, étaient couronnées de créneaux, percées de meurtrières (*fenestrae*), par lesquelles on lançait des traits (spécimen, la *Porta Asinaria* construite, par Honorius, dans les murs de Rome), et souvent en bas d'une poterne (*fornix*), porte de sortie voûtée, pratiquée dans les tours et les murailles des places fortifiées, et par laquelle les assiégés pouvaient faire une irruption soudaine sur les assaillants. Il y avait aussi la *turris mobilis* ou *ambulatoria*, tour mobile (machines de guerre), A. que l'on employait dans les siéges; B. ou fixée sur le dos d'un éléphant, et du haut de laquelle, dans une bataille, des soldats lançaient des traits; C. ou dressée sur le pont d'un bâtiment de guerre (nous y reviendrons en parlant des *Flottes*). Ces *turres* ne semblent pas devoir être confondues avec les *specula* (*skopia*, *skopè*), tours d'observation, au haut desquelles veillaient toujours des gardes pour surveiller les environs, transmettre des signaux, etc., et qui ressemblent fort à celles dont sont maintenant garnies les côtes italiennes de la Méditerranée. Elles semblent également distinctes des *excubitoria*, postes où étaient stationnés les corps de garde (voir ce que nous avons dit à propos des *excubitores* et se souvenir qu'il y avait à Rome quatorze *excubitoria*, répondant aux quatorze quartiers de la ville — *Praefectus Vigilum* ou *Nyctostrategus*). Enfin, on appelait *turris* une espèce d'ordre de bataille, où l'armée était rangée en forme de parallélogramme très-étroit. Ne pas perdre de vue, dans les inscriptions, le mot *turritus*, muni d'une tour ou de tours, s'appliquant soit aux murs d'un poste fortifié, soit à des vaisseaux de guerre, soit à des éléphants. — *Porta*, la porte de toute grande enceinte, de tout grand ensemble de bâtiments, par opposition à *janua* ou

ostium, porte de maison. C'est surtout la porte d'une place fortifiée, d'une citadelle, d'une ville. D'après le système adopté en général par les anciens pour les constructions de ce genre, la porte se compose d'une arche centrale au dessus de la chaussée pour les voitures, et de deux arches latérales pour les piétons, chacune desquelles était fermée par une petite porte. Sous la grande arche, il n'y avait pas de porte (*foris*), mais seulement une herse (*cataracta*) suspendue, qu'on pouvait abaisser et lever, dans des coulisses, par des anneaux et des chaînes de fer, à volonté, plus une grille qui fermait l'entrée. Les portes des anciens, s'ouvrant en dehors, étaient généralement doubles comme nos portes à battants; en conséquence, le mot *foris* est le plus souvent employé au pluriel (*fores*). Les deux entrées latérales étaient voûtées l'une et l'autre dans toute leur longueur, mais la chaussée centrale n'était couverte qu'à ses deux extrémités, laissant ainsi entre la herse et la porte un espace découvert où les défenseurs de la position pouvaient, des étages supérieurs du bâtiment, accabler de traits les assaillants, s'ils avaient réussi à forcer la herse et à pénétrer jusque-là. De plus, toute la façade de la porte était surmontée d'un attique, disposé pour servir à la défense, ou contenant des chambres destinées aux tribunaux et aux magistrats civils, comme cela se rencontre dans la magnifique porte d'entrée de la ville de Vérone, qui a deux chaussées à voitures (entrée et sortie), mais point de passage séparé pour les piétons. D'autres portes, qui subsistent encore, ont un aspect moins monumental ou d'un moins grand appareil; elles n'ont qu'un seul passage, servant à la fois aux chevaux, aux voitures et aux piétons, et flanqué de tours latérales; c'est là le cas des anciennes portes qui existent encore dans les murs de Rome. Il est, dès-lors, facile de se faire une idée de celles qui donnaient accès aux *castella*. — *Propugnaculum*, au pluriel *propugnacula*, dans un sens général, se disait de tout bâtiment ou construction servant aux hommes à attendre l'ennemi et à le combattre avec moins de risque; ainsi d'une forteresse (*arx*), d'une barricade, d'un rempart ou parapet (*lorica* ou *loricula*): ce dernier mot, pris dans un sens général, s'appliquait à tout ce qui pouvait servir de défense et de rempart; ainsi, à une couche

de ciment revêtant un mur, à un parapet fortifiant une enceinte ou dérobant à l'ennemi la vue de ce qui s'y passait. Polybe se sert du diminutif (*loricula*) pour désigner le parapet d'une tour portée sur le dos d'un éléphant (*loricatus elephas*). — *Pinnae*, créneaux, au sommet d'une muraille, tout autour de la plate-forme d'une forteresse ou d'une tour, etc. Ces créneaux étaient ordinairement munis d'un épaulement ou angle rentrant, qui protégeait les défenseurs des murs contre les traits venant obliquement du côté droit ou du côté gauche. Quelques grammairiens tirent ce sens du mot *pinna* d'une ressemblance imaginaire qu'ils croient saisir entre des créneaux et les plumes que portaient de côté les soldats et les gladiateurs samnites à leurs casques; d'autres le déduisent de cette circonstance, que le créneau se termine en biseau, par une lame qui finit par n'avoir plus que l'épaisseur d'une plume. — En général, on disait *agger* (*choma*) de toute chose qu'on amoncelle (*quod adgeritur*), et, par suite, on en a dérivé les sens plus particuliers que voici: retranchement ou rempart artificiel dont les Romains entouraient leur camp ou les positions qu'ils voulaient occuper un certain temps pendant la guerre. C'était ordinairement une vaste levée de terre, surmontée de palissades (*vallum*, faites de jeunes troncs d'arbres avec leurs branches latérales raccourcies et taillées en pointe, de manière à former des espèces de *chevaux de frise*), et protégée extérieurement par un fossé, une tranchée (*fossa*), qui n'était autre chose que toute l'étendue de terrain creusé pour former l'*agger*. Lorsque la nature du sol ne permettait pas de faire une levée de terre, on avait recours à d'autres matériaux faciles à trouver; l'*agger* était alors construit d'une enceinte de troncs d'arbres qu'on remplissait de broussailles, etc., et le sommet était couronné par un *vallum* ou palissade et une galerie (couverte) de planches protégeait les soldats. L'*agger murorum*, levée sur laquelle étaient bâtis les murs et les tours d'une ville fortifiée: elle servait aussi comme d'un rempart où se postait la garnison pour défendre la place. Elle était formée de terre entassée de la façon que nous avons décrite tout-à-l'heure; mais de plus elle était revêtue de maçonnerie, et on y montait de l'intérieur par un escalier. C'était aussi une terrasse de terre,

de bois, ou d'autres matériaux communs partout, élevée contre les murs d'une ville assiégée : elle servait à porter les batteries de siége (*tormenta bellica*), et à mettre les assaillants de niveau avec les remparts. Comme les parallèles dans la guerre moderne, on la commençait à quelque distance des murs de la ville, puis on comblait de plus en plus l'intervalle, jusqu'à ce qu'on les atteignît : c'est ce que signifient les expressions telles que *agger promotus ad urbem*.— D'autres moyens de défense, dont quelques-uns étaient empruntés à la castramétation, étaient également employés autour des places fortifiées : *ericius* (hérisson), machine propre à défendre l'entrée d'un camp, et qui se composait d'une longue poutre, hérissée de pointes de fer et placée en travers de l'ouverture à protéger ; *concaedes*, *cervi*, barricade faite d'arbres abattus ou de grosses branches, avec des branches plus petites et coupées à une certaine distance du tronc, de manière à ressembler à la ramure d'un bois de cerf, barricade placée en travers d'une route pour arrêter l'approche ou la poursuite de l'ennemi, etc., etc.

Après cette digression indispensable, mais trop longue pour figurer dans une note, revenons à nos postes-frontières.

2. La situation du canton *Montensis*, malgré les mots *in castris Leptitanis* qui le suivent, n'en paraît pas pour cela plus facile à déterminer. Leptis était le nom de deux villes maritimes d'Afrique ; l'une, *Leptis parva*, dans la Tunisie (province de Byzacène), l'autre, *Leptis magna*, dans la Tripolitaine, toutes deux fort célèbres dans l'antiquité et que les historiens appellent, communément et sans distinction, *Leptis* (1). « .... Erant in propria Africae regione, ubi erat Carthago et Leptis *montana* seu parva, » dit Pancirole ; puis il ajoute : « Sed credo significari limitem, a monte quem occupabat, *Montensem* appellatum, quem scheda Volseri Montem vocat. » Mais Pancirole fait ici confusion, et applique à la Byzacène ce qui doit s'entendre (*e Monte*) de la Mauritanie Césarienne. « Praeter haec

(1) « Oppidum Leptin, liberam civitatem et immunem » (Hirtius, *de bell. Afric.*) — « Ubi Leptis inter libera Africae oppida recensetur » (Pline le Naturaliste). — *Leptitanorum* lex agraria — *Leptitani* — *Leptimagnensis* — *Leptiminus* — *Castra Leptitana* (inscriptions).

erant alia *Castra Leptitana*, quae sub Duce Tripolitanae a Fortensibus defendebantur prope Leptim magnam eundo ad Aras Pnileniorum, de quibus infra. Forte haec sunt quae in scheda posteriore Volseri *Castra* alio (nomine) non adjecto vocantur. » Il est évident que le cantonnement *Montensis* doit être placé dans la région comprise entre Leptis la grande et Leptis la petite, peut-être sur la limite qui séparait l'Afrique propre de la Byzacène.

3. Une incertitude non moins grande existe en ce qui concerne le *limes Bazensis*. Toutefois, il est opportun de consigner ici une judicieuse observation de Bocking : « Series ordoque castrorum limitaneorum Comiti Africae commissorum observandus est, quae a Byzacio incipientis finitibusque Tripolitanis per meridionales Numidiae Mauritaniaeque Sitifensis partes ad hujus provinciae boreales oras et usque ad Mauritaniam Caesariensem extensa fuisse videntur. » De cette manière, nous marchons donc de l'E. à l'O. — Le Dr Shaw croit retrouver *Bazensis* dans un village de Tunisie, *Menzil*. Bocking, se fondant sur les indications de la Table peutingérienne, qui parle du *Castellum Ubaza*, prétend reconnaître *Bazensis* dans *Ubazensis limes* (mihi h. l. de *Ubanzensi* limite dictum esse videtur) ; pour cela, il fait subir au mot primitif des modifications d'orthographe ou plutôt de lettres, qui sont du reste justifiées (1).

Le canton *Bazensis* devait être situé non loin du fleuve Bagradas, limite entre l'Afrique propre et la Numidie (2).

(1) « *V.* et *B.* in his nominibus fere promiscue scribuntur : etiam *G* cum *Z*, ut et *D* cum *Z* in his Africanis nominibus non raro permutatur, ut e. gr. multa Itinerariorum variantes scripturae ostendunt. » — Il est question d'un évêque, *episcopus Vazensis*, qui assista à la fameuse conférence tenue à Carthage en 411.— Hirtius et Pline, l'ancien, font mention de l'*oppidum Vagense*. — Fuit etiam *Banense* oppidum in provincia Byzacena, dit Morcelli, quod *Bana* et *Bahanna* et *Boana* scriptum occurrit. — D'autres veulent que le cantonnement *Bazensis* soit situé dans la Tripolitaine ou dans la Numidie. Quoi qu'il en soit, nous savons maintenant, d'après l'observation de Bocking, que tous ces cantons militaires, qui ne devaient pas être fort éloignés les uns des autres, étaient échelonnés de l'est à l'ouest, en partant de l'Afrique propre ; il ne peut y avoir, dès lors, confusion de provinces, mais seulement embarras pour déterminer les points réels d'occupation.

(2) Le Bagrade (*Bagrada* des cartes), qui débouchait à la mer, entre

4. *Gemellae*, bourg (*burgus*) de Numidie, disent les dictionnaires; mais il y avait en Afrique plusieurs localités du même nom : « *Gemellae* quoque complures in Africa fuerunt. » D'après l'itinéraire d'Antonin, Gemellae était située sur les confins de la Numidie et de la Mauritanie Sitifensienne ; d'autres la placent dans la Byzacène, entre Thelepte et Tacape; la carte de Peutinger entre Telepte et Capsa (*Capsa, colonia byzacena*, car il y avait aussi une Capsa dans la Numidie). Il y a lieu de croire que le *castellum Gemellense* était situé, comme dit Antonin, dans la Numidie, puisque, dans l'étude de ces cantons militaires, étant partis de l'E., nous devons nécessairement toujours nous avancer vers l'O.

5. Le *limes Tubuniensis* dont il est ici question, ne doit pas être confondu avec la *Thoubouna* que Ptolémée place dans la Mauritanie Césarienne, ni avec la *Tubo*, *Tubonis* ou *Tubona* de Peutinger. « Tubunensis ab oppido Tubanis Africae propriae, de quo etiam D. Augustino » (*Pancirole*). Saint Augustin et Saint Cyprien parlent souvent de ce *limes* (*Tubunis* Numidicis, de quibus Augustinus et Cyprianus compluribus locis habent). C'est dans la province de Constantine, et probablement dans la ville de *Tubnah* ou *Tobna*, d'après le docteur Shaw, qu'il faut chercher la trace du canton *Tubuniensie* : Tubunae Numidicae.... in hodierno *Tubnah* s. *Tobna* provinciae Constantinensis quaerendae sunt. » Hirtius (*de Bell. Afr.*) appelle cette ville *Thabena*. Il est fait mention de deux villes de ce nom (*Tubuna*) dans la Notice des Évêques d'Afrique : l'Évêque de la première (*Numidicum oppidum*) est qualifié d'*episcopus Tebiniensis* (seu *Tubuniensis*), celui de la seconde (*Mauretanicum oppidum*) est qualifié d'*episcopus Tebunensis*.

6. Ceux qui connaissent l'Algérie retrouveront facilement, dans cette région orientale de l'Afrique que les Arabes appel-

---

Utique et Carthage, est resté, sous le nom de *Medjerda*, le plus important cours d'eau de la régence de Tunis. C'est sur les bords de ce fleuve que Régulus combattit, avec toute son armée, un serpent monstrueux, dont il envoya à Rome la peau qui n'avait pas moins de 120 pieds de long, et que Pline dit avoir vue.

lent encore aujourd'hui le *pays de Zab* (1), le *Zab*, les *Ziban*, etc., l'étymologie du mot *Zabensis* et la position topographi-

---

(1) « A l'extrémité de ce défilé, s'ouvre l'immensité du Sahra (oriental), et la première oasis qu'on rencontre est la capitale du *Zâb*, c'est l'oasis de Biskra, qu'on appelle souvent *Biskra en-Nakhil*, Biskra aux palmiers. C'est par cette ville que, de temps immémorial, Constantine recevait les produits du Sahra, des oasis du *Désert proprement dit*, et du Soudan. Le nom de *Zâb*, au pluriel *Zibân* (que l'on fait venir de *Savus*, nom de fleuve), a été donné à une vaste contrée qui s'étendait particulièrement au sud de la Mauritanie Sitifienne. « Il est dit dans le *Moschtarek* que le *Zâb* est le nom d'une grande province et d'un torrent impétueux dans le Maghreb » (Géographie d'Abou-el-Feda). Dès l'époque de la domination romaine, nous voyons au nombre des commandants (*praepositi*) placés sous les ordres du comte des marches (*comitis Africae Limitanaei*), un *praepositus Limitis Zabensis* : le quarantième des évêques de la Mauritanie Sitifienne qui répondirent à la convocation d'Huneric, en 484, est nommé Possessor *Zabensis*. Æthicus (*Cosmographia*), au Ve siècle, nomme cette contrée *Zâbos*, et nous avons vu au VIe siècle, Salomon, vainqueur des Maures de l'Aourès, rendre tributaire des Romains la *Province de Zaba* (*Zabin*), située, dit Procope, au-delà du mont Aourès. Abou-el-Feda dit, d'après un écrivain arabe du XIIIe siècle, Ebn-Saïd, que Biskra est la capitale de la *Province de Zab* ; El-Aïachi, au XVIIe siècle tient le même langage, et Bekri, nommant cette province d'après sa capitale, se sert de l'expression *Province de Biskra*. Il serait difficile aujourd'hui de fixer nettement les limites du *Zâb*; cependant Jean Léon (l'Africain) nous « assure qu'il prend son commencement de la partie du Ponant aux confins » de *Msilâ* (l'antique *Zabi* de Ptolémée : les ruines romaines de l'ancienne » *Sintia*, que les Arabes nomment *Bechilga*, situées à 5000 mètres à l'E., ont » servi à la construction de ses maisons), et se terminent du côté de Tramon» tane au pied de la montagne du royaume de Bougie. » Il faut sans doute entendre, par cette montagne qui forme la limite septentrionale, le massif de la Kabylie, y compris le Bou-Tâleb et l'on s'explique très-bien qu'Edrici dise: «Tobna est une ville appartenant au pays de *Zâb*.» Quant à la limite orientale, Jean Léon, qui l'a fait confiner avec le royaume de Tunes, l'étend évidemment trop, au moins pour la partie septentrionale du *Zâb*; mais nous avons d'autres points de repère. Lorsque Ebn-Khaldoun raconte les exploits de Sidi-Okba-ben-Nâfi, il nous montre ce général inspiré s'avançant de l'Est à l'Ouest, s'emparant de Bagaï, de Lamis, « ensuite, (ajoute l'historien) il se rendit maître d'Adâna, capitale du *Zâb*. » Cette dernière dénomination paraîtrait singulière si on ne lisait dans Moula-Ahmed : « El-Iakoubi dit qu'Adanâa (*Diana, Zaïna, Zêna*) est la plus grande ville *du pays du Zâb vers l'Ouest*. » La partie septentrionale du *Zâb* (au sud d'une partie de la *province de Constantine*) comprenait donc ce qui forme aujourd'hui le massif des Oulad-Soltân, et toute cette région *hermaphrodite*, comme l'a appelée M. Carette, qui n'est ni la région des céréales, ni la région des palmiers, qui n'est ni le *Tell*, ni le *Sahra*, et qu'un auteur arabe, Moula-Ahmed, a caractérisée en disant de sa capitale : « la position de Biskra est *entre* le *Tell* et le *Sahra*. » (*Richesse minérale de l'Algérie*, par M. Henri Fournel, t. Ier, pp. 320-321).

que de cet ancien cantonnement militaire. « *Zabi* Mauretaniae Sitifensis oppidum (Itinéraire d'Antonin) a quo ipsa hujus provinciae regio meridionalis *Zab s. Zabe,* dicta fuisse videtur.» L'Eglise d'Afrique a compté deux évêques du Zab (*episcopus Zabensis*), l'un dans le Zab de la Mauritanie Sitifienne, l'autre dans le Zab de la Numidie ; ce qui a fait dire à Morcelli (*Africa christiana*) : « Prope hanc Numidia Zabam tetendisse milites, qui Limitem Africae tuenbantur. » Bocking prétend qu'il s'agit plutôt ici du Zab qui était situé sur les confins de la Numidie et de la Mauritanie Sitifienne (mihi potius de *Zabis s. Sabis* in Numidiae Mauritaniaeque Sitifensis finibus conditis hic locus accipiendus esse videtur).

7. Le *Tubusubditanus limes* (1) était la circonscription (militaire) qui dépendait de la ville de *Tubusuptus*. Voilà un point de l'occupation romaine sur lequel il ne reste plus aucnn doute aujourd'hui. « Intus (in Maurit. Caesar, *sed in ea parte quae postea Sitifensis facta est*) (2), Colonia Augusta, quae item Succabar (*municipium*); item *Tubusvptus* » (Pline l'ancien). On pense que c'est cette ville dont parle Tacite dans ses *Annales* (IV. 24), et qu'il appelle « Thubuscum oppidum. » L'itinéraire d'Antonin mentionne *Tubusuptus*, sur la route de Sétif à Salde colonia. Ammien Marcellin place *Tubusuptus* (qu'il écrit ailleurs *Tubosoptus*) près du mons Ferratus (chaîne de l'Atlas, aujourd'hui le *Jurjura*). D'autres écrivent *Thubusuptus*, *Tubusceptus*, *Tubusubros* (Geogr. Rav.): tous ces noms réunis font la *Toubousouptos* de Ptolémée. « Dans le cheïkhat de Fenaïa proprement dit et à 31 kilomètres S. O. de Bougie, sur la rive gauche de la Summam, sont adossés à une éminence de 30 mètres, faisant face au N. E., les restes de l'ancienne *Tubusuptus*, que les kabiles nomment

(1) M. Quicherat, dans son Vocabulaire des noms propres, qui fait suite à son excellent dictionnaire latin, prétend, d'après la *Notice* qu'il faut lire *tubusubditanus*, et non *tubusuptitanus*. L'*index* de la *Notice*, que nous avons fidèlement reproduit, dit, en parlant du Comte, *Tubusubtitani*, et en parlant du Praepositus, *Tubusubtitani*. Mais ces variantes ne sont rien encore à côté de celles que nous allons rencontrer.

(2) C'est donc à tort que M. Quicherat lui-même dit, en parlant de *Tubusuptus*, ville de la Mauritanie Césarienne, puisqu'il est constant qu'elle faisait partie de la Mauritanie Sitifienne.

Tiklat » (1). C'est, en effet, le nom moderne de cette localité, que Lapie écrit *bordj Ticla*, confondant ainsi le nom de lieu avec la désignation du poste militaire (2). Au surplus, il n'est pas le seul ; car le savant docteur Shaw appelle *Burg* (évidemment de *burgus* un point fortifié qui ne pouvait être la ville même de *Tubusuptus*, que M. Pellissier place près du *Djebel Afroun*. Bocking prétend que c'est *Tacksibt* (mihi nomen ac situs hodiernum vicum *Tacksibt* (3) judicare videntur). La liste des évêques d'Afrique fait mention d'un *episcopus a Tvbvsbbtv* seu *Tubusuvditanus* (4).

(*A suivre*) E. Bache.

(1) V. pour les antiquités de Tiklat, l'annuaire 1854-1855 de la Société archéologique de Constantine, à la page 100 ; et la Revue Africaine, 2e vol. p. 69 et 394. — N. de la R.

(2) Saisissons cette occasion pour faire remarquer la frappante analogie qui existe entre le mot latin *burgi* et le mot arabe *bordj*, mots qui, dans les deux langues, ont absolument le même sens et signifient un lieu fortifié. Peut-être est-ce pour ce motif que Shaw et Mannert ont confondu, ou plutôt ont pris le nom de la forteresse pour celui de la ville.

(3) Quel *Taksebt* ? car plusieurs endroits portent ce nom qui est le mot *Kasba* (forteresse) des Arabes, accommodé à la langue kabile. Il y a un Taksebt avec des ruines romaines à l'Est de Dellis, sur un cap, chez les Flisset-el-Bahar, mais il ne peut en aucune façon être identifié à Tubusuptus qu'on place très-bien à Tiklat — N. de la R.

(4) Nous avons déjà fait remarquer au lecteur qu'il ne faut pas admettre de confiance les synonymies proposées par M. Bache, qui les donne d'après des auteurs, lesquels, pour la plupart, ne connaissaient pas le terrain. Nous devons nous contenter à cet égard d'un avis général rappelé de temps à autre; car il aurait fallu trop multiplier les notes et les discussions de géographie comparée pour relever toutes les erreurs.

N. de la R.

NOTICE SUR LES RUINES ROMAINES

DE L'OUED CHAÏR (1).

Suite et fin.

(Voir le numéro précédent, p. 131, etc.)

INSCRIPTIONS D'EL-GARA,

ENVOYÉES PAR M. LE Dr REBOUD AVEC DES DESSINS A L'APPUI (1).

No 1.

D M S
VALERIAE
PVDENTILAE
VIXIT AN XXX
SENTIVS IVL
AN SIG CONIV
GI

Cette épitaphe, consacrée par le porte-étendard *(signifer)* Sentius Julianus à son épouse Valeria Pudentilla, morte à trente ans, est gravée dans un cadre à filet, sur un des petits côtés d'une pierre taillée en carré long arrondi à la partie supérieure. Faute d'espace, le lapicide a placé sur la moulure d'en bas la syllabe GI qui termine l'épigraphe.

Les lettres sont belles et bien gravées.

Le dessin de ce monument funéraire a été fait par M. Lalanne Des Camps, sous-lieutenant au 3e tirailleurs algériens.

No 2.

Pierre tumulaire de même forme que la précédente et dessinée également par M. le sous-lieutenant Lalanne.

---

(1) C'est d'après ces textes et ces dessins qu'ont été faits la description et le commentaire qu'on va lire et dont la Rédaction de la *Revue* demeure seule responsable, bien entendu. — *N. de la R.*

D M S
SOSIVS
IANVARIVS
VALX

A la 3e ligne, AN, VA et RI sont liés.

Cette épitaphe, aussi simple que possible, exprime seulement que Sosius Januarius a vécu soixante ans.

La pierre a la même forme que le numéro précédent.

No 3.

....FELIX SALV...
...EVERO PIO.....
....AVREI.........
.....VCO..........
....

Ce monument épigraphique et ceux qui le suivent ont été dessinés par M. Gerboin, lieutenant au 63e de ligne.

Nous avons ici la partie moyenne supérieure d'une sorte d'ex-voto pour l'heureuse santé de Septime Sévère. Au-dessus de la première ligne, on voit encore un fragment de la moulure qui devait l'entourer.

No 4.

....
.....I M I C L
SIBI ET
......ISSIMAE BONAE
....AMENTVMSE
......IERCE

Ce fragment forme l'angle extérieur de droite d'une épigraphe gravée dans un cadre terminé latéralement en queue d'aronde. Nous en avons déjà donné une copie presqu'entièrement semblable à celle-ci dans le tome IIe de cette Revue, page 288, d'après M. le capitaine Davenet.

No 5.

...VLP· FAVSTINA ᐯAN VII
.. .F· V UᐯS NVS· M· LE
...TI· ANS

A la première ligne, AV et NA, AN, V sont liés.

Ce paraît être l'épitaphe d'une Ulpia Faustina qui aurait vécu sept ans, gravée par les soins de Faustinus, soldat de la légion...... (?).

Au-dessus de l'épigraphe, personnage vêtu d'une longue tunique, auquel manque la tête et le bras droit. De la main gauche, il enlève de terre un bélier par les cornes.

Ce monument n'est intact que dans la partie moyenne du côté droit.

No 6

D M S
CALPVRNIVS
....
V A ....
....

Les trois premières lettres de la deuxième ligne sont très-frustes. Cette épigraphe est gravée dans un cadre à filet, sur un petit côté d'une pierre de même forme que le no 1.

No 7

D M S
IVLIA...
RANIAV
ANN XXXI
AVREL DONATVS
CON

Nous avons déjà publié cette inscription, d'après M. le capitaine Davenet, au Tome 2e de cette revue page 288. La copie de ce dernier correspondant indique un T après Julia, à la 2e ligne et *Datus*, à la fin de la 5e ligne.

En nous aidant des deux transcriptions, nous trouvons ce texte : Julia Turania a vécu 31 ans, Aurelius Donatus à son épouse.

Dans la transcription du Dr Reboud, on voit assez bien à la 5e ligne N et A à l'état de ligature, ce qui fait supposer que l'O qui complète le nom de Donatus pouvait être inscrit dans le D qui précède.

No 8

D M S
TANNIA
FORTVNA
VIXITAN
SEX MES
QATOR

Même forme de pierre que le no 1.

Nous lisons ceci : Tannia Fortunata vixit annos sex menses quatuor, Tannia Fortunata a vécu six ans et quatre mois.

No 9

D M S
CELSVS VIXIT
ANNIS XVI
HADONATVS VIX
ITANIS XII

Même forme de pierre que le no 1.

Nous avons ici la double épitaphe de Celsus qui a vécu seize ans et de Hadonatus qui est mort à douze ans.

Sauf le sexagénaire Sosius Januarius (no 2), tous ces défunts romains dont le hasard nous a livré les épitaphes n'ont point parcouru une bien longue carrière.

No 10

FORTVNE
. .IEGIEET
. .COLAPI
. .VMINIBVS
. . .PRONVS
. . .VS LEG
C PR PR
V V S

Cette épigraphe est gravée sur une pierre en forme d'autel; la seule ligature qu'on y remarque porte sur les lettres NI, à la 4e ligne.

Nous autorisant de dédicaces analogues, nous croyons pouvoir rétablir ainsi cette inscription:

FORTVNAE
HYGIAE ET
AESCVLAPII
NVMINIBVS
... APRONIVS
... VS LEG.
AVG. PR. PR.
C. V. V. S.

C'est-à-dire, « aux divinités de la fortune, d'Hygie et d'Esculape... Apronius, légat d'Auguste, propréteur, clarissime » (ou consulaire)... a accompli son vœu.

Nous faisions remarquer tout-à-l'heure que les épitaphes de Gara, fournies par le hasard, appartenaient presque toutes à des individus morts jeunes. Peut-être le lieu était insalubre et dès lors une dédicace à la Fortune, à Hygie et à Esculape pouvait y avoir un douloureux à-propos. La divinité qui présidait au maintien de la santé, celle qui procurait la bonne chance d'échapper aux influences morbides; et, quand toutes deux étaient en défaut, celle qui guérissait de la maladie, avaient droit à des autels dans une localité supposée malsaine.

N° 11.

C'est une stèle sans épigraphe, brisée par le haut, où figure dans un cadre en relief un personnage vêtu d'une tunique courte; il tient de la main droite un objet ovale d'assez grande dimension. Au-dessous de cet objet et près du pied droit il y a quelque chose d'informe qu'on ne peut préciser.

N° 12.

....

....IVMINI......

Ce mot, placé au-dessus d'une moulure inférieure, devait être

dans la partie moyenne d'une dernière ligne. Il faut probablement lire NVMINI comme dans la formule « *Numinique* ejus dicatissimus, » ou NVMINIS, comme dans celle de « Ex jussu *Numinis* ipsius ou, enfin, NVMINIBVS, comme au numéro précédent.

N° 13.

Nous citerons ici, pour mémoire, un fragment de sculpture en grès du pays, dont M. le sous-lieutenant Lalanne Des Camps a donné le dessin. Nous lisons au-dessous l'indication *épaule gauche* qui fait penser que c'est un débris de statue. Mais, soit effet du temps ou maladresse de l'artiste antique, il n'est guère possible dans son état actuel d'en donner une description quelconque.

Disons, en terminant, que M. le Dr Reboud joint à son intéressant mémoire et aux inscriptions qui s'y rattachent:

1° Un levé à vue des vestiges romains de *Khorbet el-Gara* (les ruines de Gara), fait par M. Bulliod, sous-lieutenant au 3e tirailleurs indigènes. L'établissement, d'après ce document, dessine un grand carré qui en contient douze autres dont le plus considérable, isolé sur trois côtés, paraît être le réduit de l'ouvrage. Entre *Ced el-Gara* (barrage de Gara) et cette espèce de camp antique est un mamelon couvert de pierres de taille qui touche presque à l'angle Nord-Est dudit camp:

2° Un croquis très-détaillé et fort intéressant du cours de l'oued Chaïr, fait également par M. le sous-lieutenant Bulliod, d'après la carte de M. le capitaine Menty, chef du bureau arabe de Bousada.

Nous regrettons beaucoup qu'il ne nous soit pas possible de joindre dans la *Revue*, ces documents si instructifs au mémoire de notre honorable collègue, M. le Dr Reboud.

A. Berbrugger.

DEUXIÈME RÉCIT INDIGÈNE DE L'EXPÉDITION D'OREILLY, EN 1775.

Relation de l'attaque des ennemis de Dieu, les Espagnols, contre Alger, la bien gardée (1).

Le vendredi premier jour (2) du mois de djoumad 1er, de l'année 1189 (30 juin 1775 de J.-C.), quatre cent quatre-vingts bâtiments espagnols vinrent mouiller à hauteur de l'Harrache. La première partie de la flotte arriva le vendredi et le reste rejoignit le lendemain. Quand tous les navires furent rassemblés, les Espagnols tirèrent quatre ou cinq coups de canon, battirent le tambour, firent sonner leurs clairons, tinter leur cloches et ils arborèrent enfin des pavillons de toutes couleurs, pour établir des signaux entr'eux. Ils allaient d'un bâtiment à l'autre pour se consulter sur le plan d'attaque que leur avait

(1) D'après les renseignements biographiques adressés par notre honorable collègue M. L. Féraud, interprète de l'armée à Constantine, à qui l'on doit la traduction de la curieuse relation indigène que nous publions ici, — l'auteur de cette relation, Si Ahmed ben Mohammed el-Anteri, avait été longtemps employé dans le makhzen et avait même exercé à Bône les importantes fonctions de *merkanti*, c'est-à-dire d'agent du Bey de Constantine auprès des comptoirs européens ; ses descendants, parmi lesquels on compte Si Salah el-Anteri, auteur d'un essai, en arabe, sur l'histoire du Beylik de l'Est, savent par tradition de famille que leur aïeul fut l'ami de Salah Bey. Ahmed el-Anteri, notre auteur, suivit le Bey à Alger en 1775 et fut témoin oculaire de la mémorable lutte qu'il raconte. Il en écrivit la relation trois ans après, en 1192 de l'Hégire. En compensation des défauts qui lui sont communs avec les écrivains de sa race, El-Anteri montre une certaine aptitude à l'observation et, en général, le sentiment de l'exactitude historique, ce qu'il prouve en ne cherchant pas à dissimuler les pertes de ses coreligionnaires. Quant aux injures plus ou moins grossières qu'il adresse aux chrétiens, il se montre en cela fidèle au protocole islamique. M. Féraud n'a pas voulu supprimer ces injures, par scrupule de traducteur ; et nous les maintenons, nous, parce que les écarts où le fanatisme entraîne sont une bonne leçon pour tous et à toute époque, au moins pour ceux qui savent tirer la conséquence de ces échanges de mépris d'une religion à l'autre. — N. de la R.

(2) Le 2 de djoumad 1er, selon les autres auteurs indigènes. Ces désaccords chronologiques sont communs parmi les indigènes et tiennent à la méthode vicieuse qu'ils emploient pour déterminer le commencement d'un mois. — N. de la R.

donné leur souverain, ennemi de Dieu. Voilà ce qui se passait de leur côté.

Voici maintenant quelle était la situation des Algériens : Le Sid Mohammed Pacha, qui gouvernait à cette époque, était parti avant l'apparition de l'ennemi pour parcourir ses états et percevoir, selon l'habitude, les impôts de ses sujets (1). Il avait mis à la disposition de chacun de ses émirs les troupes nécessaires pour l'accomplissement de cette mission. Dès qu'il apprit la venue des chrétiens, il envoya à ses lieutenants l'ordre de le rallier avec leurs colonnes. De son côté, il se hâta de rassembler les hommes d'armes qui étaient restés disponibles pendant la campagne. Il donna de cette manière un corps de troupes au Khodjet el-Kheil et le fit camper auprès de Bab el-Oued. Une autre armée sous les ordres de Khaznadji s'établit près de Hadjerat el-Harad, en face de la batterie de l'Oued Khenis. Le Sid Salah, bey de l'Est (Constantine) arriva également avec ses troupes et ses contingents et prit position en aval du pont de l'Harrache, derrière la batterie située à l'embouchure de l'Oued Khamis (2), dans la direction de Matifou. Le Khalifa du bey de l'Ouest occupa Aïn er-Rebot avec son armée. Soixante tentes (Kheba) étaient restées auprès du bey de l'Ouest pour observer et défendre au besoin Mers el-Kebir, près de Mostaganem (3).

(1) A cette époque, les pachas n'allaient guère en campagne que dans des cas de haute importance. D'ailleurs, les autres relations indigènes ne mentionnent pas cette circonstance et laissent supposer au contraire que Mohammed pacha était à Alger lors de l'arrivée des Espagnols. — N. de la R.

(2) Il y a *Khenis* dans le Ms, mais l'erreur est évidente et nous n'hésitons pas à rétablir le vrai nom qui est *Khamis* ; ce qui est mis hors de doute par l'expression qui suit « dans la direction de Matifou ». Il s'agit donc de la rivière appelée *Hamise* par les Européens. En somme, malgré l'obscurité du texte en cet endroit, on comprend que le contingent de Salah Bey était campé entre l'Harrache et l'Hamise, espace considérable sans doute, mais il ne fallait guère moins pour un camp de cavalerie comme celui qu'il amenait et que les estimations les plus modérées portent à 20,000 hommes ; ajoutez à ce nombre de chevaux, les chameaux et autres bêtes de somme et l'étendue de son campement cessera d'étonner. — *N. de la R.*

(3) Notre auteur ne connait guère que sa province de l'Est : tout à l'heure, il écrivait *Khenis* pour *Khamis* ; maintenant, il place Mers el-Kebir auprès de Mostaganem, au lieu de l'indiquer auprès d'Oran ; en outre, il le croit au pouvoir des Algériens, tandis qu'il était occupé par les Espagnols. — *N. de la R.*

On prit toutes les mesures conseillées par la prudence. On éleva partout des retranchements pour se défendre. Les Kabiles qui habitent les montagnes voisines d'Alger, apprenant l'arrivée des chrétiens espagnols (que Dieu très-haut les voue à la destruction) accoururent de toutes les directions pour prendre part à la guerre sainte. De même, les Arabes arrivèrent en si grande foule de tous côtés, qu'il serait impossible d'en fixer le nombre, surtout de ceux de la province de Constantine. Parmi ces derniers, figuraient des hommes renommés par leur piété, des savants, des étudiants et enfin des gens de toutes les classes ; au point que ceux qui étaient présents ne purent connaître le chiffre de ce concours immense de population que la terre elle-même avait peine à contenir.

L'astre de l'Islamisme brilla alors d'un éclat resplendissant ; la foi était dans tous les cœurs ; chacun se réjouissait de devenir le champion de la cause de Dieu et de se sacrifier pour lui.

Quant aux ennemis de Dieu, les mécréants, ils choisirent dans leur flotte cinq des plus grands vaisseaux, armés chacun de 80 canons, dont les boulets pesaient 36 et 24 livres. Deux de ces vaisseaux allèrent s'embosser en face du camp des troupes de l'Est ; deux autres devant le camp de l'Agha et le dernier vis-à-vis de celui du Khaznadji. Ces vaisseaux se séparèrent du restant de la flotte à huit heures, dans la journée du jeudi 7 dudit mois et vinrent battre à coups de canon les camps et les batteries établies par nos troupes. Les batteries musulmanes ripostèrent avec la même énergie et la canonnade dura jusqu'à la nuit. Alors les vaisseaux gagnèrent un peu le large et jetèrent l'ancre hors de la portée de canon. Après avoir sondé les environs pour savoir où ils opéreraient le débarquement, ils passèrent la nuit sans rien entreprendre de plus. Au point du jour, les musulmans portèrent leurs regards du côté de la flotte des mécréants (que Dieu les anéantisse). Ceux-ci étaient occupés à réunir les frégates, les galiotes, les barques, les canots et les radeaux, qu'ils chargèrent de troupes pendant toute la journée et toute la nuit suivante.

Les musulmans passèrent la nuit dans leurs batteries, se tenant prêts à combattre les chrétiens maudits. On entendait chez

ces derniers de grands éclats de voix et un bruit tumultueux et confus ; on les voyait quitter le bord, puis se rembarquer et descendre de nouveau dans les chaloupes ; en un mot, ils se tinrent sur pied et travaillèrent toute la nuit. Les musulmans s'attendaient donc à voir les chrétiens (que Dieu les détruise) effectuer leur débarquement dans la matinée du samedi 9 du mois ; et, de leur côté, ils s'apprêtaient à les recevoir avec énergie en s'excitant mutuellement.

Dès que la clarté du matin blanchit l'horizon et que le soleil parut, les musulmans des batteries sortirent de leurs retranchements pour faire les ablutions et la prière de l'aurore. Les troupes des camps firent de même, les uns allant sur le rivage de la mer et les autres au bord de l'Oued Harrache. Quelques-uns avaient terminé déjà leurs ablutions, d'autres allaient les faire, d'autres enfin s'étaient déjà levés pour prier, lorsque, dans cette situation et ainsi dispersés, ils entendirent un premier coup de canon, suivi bientôt de trois autres. Ils supposèrent que les chrétiens tiraient à poudre afin d'annoncer, selon leur habitude, le réveil aux troupes. Mais le premier coup, parti du vaisseau que montait le commandant de l'escadre, était chargé à boulet. A ce signal, la canonnade éclate de toutes parts, aussi violente que le bruit du tonnerre, depuis l'endroit où était campé le bey de Constantine (entre l'Hamise et l'Harrache) jusqu'à celui occupé par le Khaznadji, entre le Ruisseau, *oued Khnis*, et l'Aga (*Aïn Rebot*). Les boulets arrivent aussi nombreux que les grains de poussière chassés par le vent. Les musulmans ne purent se préserver de cette grêle de projectiles se succédant sans relâche, car ils n'avaient rien pour se mettre à l'abri ; cependant, ils rentrèrent dans leurs camps respectifs, s'armèrent et montèrent à cheval. Les troupes régulières (les turcs et les spahis) se tinrent prêtes à se porter sur le point où l'ennemi de Dieu et du Prophète tenterait le débarquement. Cela dura jusqu'à ce que le jour se fit tout-à-fait, on put voir alors tout ce qui se passait sur mer : Environ 1500 navires, frégates, galiotes, tartanes, sandales et chaloupes, chargés de soldats mécréants se dirigeaient dans la direction du camp de l'Agha (entre le Ruisseau, *oued Khenis*, et le point de débarquement). Immédiatement, le Baïlar,

le Khodjet el-Kheïl, le Khalifa du bey de l'Ouest, le Khaznadji et l'Agha se portèrent avec leurs troupes près de la batterie située entre le camp de l'Agha et l'Oued Harrache, pour reconnaître ce qu'allaient entreprendre les mécréants qui venaient les attaquer.

Ces derniers avaient chargé leurs barques de tout le matériel nécessaire pour construire des retranchements, tels que : sacs à terre en nombre infini, pioches, pelles, couffins, gros câbles pour lier solidement les ouvrages défensifs ; ils amenaient aussi des ingénieurs et une quantité d'engins dont le nombre n'est connu que de Dieu.

Ils s'avançaient peu à peu vers la plage et leurs canons, aussi bruyants que le tonnerre, tiraient sans interruption sur toute la ligne. Les vaisseaux lâchaient aussi des bordées contre les camps de l'Est et celui du Khaznadji ; leur feu ne discontinuait point. Il en était de même du côté des batteries musulmanes, excepté celles d'Alger, de ses forts et du port qui ne tiraient point parce que leurs pièces étaient hors de portée. Les mécréants avançaient toujours, précédés de leurs chaloupes, jusqu'au moment où celles-ci se trouvèrent près du rivage. Alors, les vaisseaux mouillèrent leurs ancres afin de ne pas s'exposer à faire côte et se briser. Les chaloupes poussèrent jusqu'à la plage et lorsqu'elles touchèrent fond, on tendit des pièces de bois sur lesquelles les soldats passaient, à pied sec, comme sur un pont, pour arriver à terre. Ils se mirent ainsi à débarquer, semblables à des troupeaux de *porcs* (1) (que Dieu très-haut les voue à la destruction).

Chacun d'eux avait à la main un fusil et un pieu comme une lance, garni de fer aux deux bouts. Ces bâtons étaient destinés à élever des retranchements (chevaux de frise) pour préserver les soldats contre les charges de la cavalerie musulmane. Ils débarquèrent aussi, autant que les hommes pou-

(1) Le mot arabe *Hallouf* s'applique en général à l'animal domestique comme à celui qui vit à l'état sauvage. Cependant, si l'on tient à spécifier on appelle ce dernier *Hallouf el r'aba*, c'est-à-dire porc de broussaille. Nous n'avons pas fait disparaître ces aménités musulmanes à l'adresse des chrétiens, parce que, ainsi que nous l'avons déjà dit, les excès auxquels pousse le fanatisme sont un enseignement utile.

N. de la R.

vaient en porter, des pièces de bois liées entr'elles ; puis ils se mirent immédiatement à l'œuvre, pour construire un camp retranché. Ils creusèrent, à cet effet, des fossés dans le sable, tendirent des câbles pour servir de ceinture, posèrent entre ces câbles des sacs pleins de sable ; au milieu des sacs, ils plantaient des pieux, et au milieu des câbles de forts piquets solidement enfoncés dans le sol, pour empêcher tout le système défensif de tomber. Ils débarquèrent des canons et des mortiers à bombes ; puis, avec les pieux que chaque homme avait apportés à la main, ils dressèrent autour des soldats une solide enceinte (chevaux de frise), circulaire comme la pierre d'un moulin. Ils pouvaient ainsi marcher à pied ou à cheval, et travailler dans leurs retranchements sans avoir à redouter l'irruption de l'ennemi, et tuer sans danger tous ceux qui s'en approchaient.

Ce camp retranché, aussi vaste qu'une petite ville, s'était élevé avec rapidité. Dans l'intérieur, il y avait quatorze chemins communiquant de l'un à l'autre ; et, au centre, des puits d'eau douce pour boire. Voilà quelle était la position des ennemis de Dieu, les chrétiens, que Dieu très-haut les anéantisse, détruise leurs travaux et embrouille leurs conseils ! amen.

Quant aux musulmans, après qu'ils eurent vu les travaux des infidèles, ils se préparèrent au combat, adressèrent à Dieu leurs louanges, et comme un seul homme, se ruèrent en masse compacte sur le camp retranché des Chrétiens. Ils massacrèrent tous ceux qu'ils surprirent en dehors de l'enceinte, et leur coupèrent la tête qu'ils portèrent à leurs émirs. Ensuite, ils rendirent des actions de grâces au Seigneur ; leurs figures étincelaient de satisfaction, leur courage se réveillait, le trouble sortait de leurs cœurs, leur force s'accroissait et les pensées de crainte, suggérées par Satan, étaient chassées de l'esprit. Un certain nombre de champions de la guerre sainte succomba dans ce premier engagement. (Que Dieu leur fasse miséricorde). Chacun emporta les cadavres de ses proches loin du champ de bataille, de peur que les mécréants n'en fissent des trophées.

Aucun cadavre musulman ne fut laissé, on n'abandonna que les chevaux morts.

Quant aux *charognes* des chrétiens, elles restèrent sur place décapitées, sous les pieds des chevaux et des fantassins. Que Dieu Très-Haut les plonge au plus tôt dans les flammes éternelles, ne leur accorde aucun repos et dessèche leur satisfaction, amen !

L'action recommença; les boulets, les *doubla* (biscaïens) et les balles tombaient comme la pluie la plus intense. Les musulmans s'étaient retirés dans leurs batteries et derrière les collines de sable avoisinant les retranchements des mécréants. Les coups de fusil cependant ne discontinuaient pas du côté des musulmans; les canons de leurs batteries portaient au milieu du retranchement des mécréants, et aucun d'eux ne pouvait en sortir. Tous ceux qui tombaient frappés au milieu de leur enceinte étaient immédiatement traînés dans les barques et transportés au large. Là, on leur attachait un boulet aux pieds pour les empêcher de surnager, et on les jetait à l'eau. Ils réunissaient même des groupes de cinq ou six cadavres, les liaient ensemble à des bombes et des boulets, et les plongeaient ainsi dans la mer. Telle était leur manière de procéder à l'égard de tous ceux des leurs qui étaient tués.

Mais rien de décisif n'avait encore eu lieu, et les musulmans ne trouvaient aucune ruse pour aborder l'ennemi, tant il lançait sans interruption de boulets et de biscaïens.

Le Sid Salah, bey de Constantine, émit un avis qui fut immédiatement adopté. Il fit amener tous les chameaux qu'il avait dans son camp, sans en excepter un seul, et les rangea devant les soldats et les cavaliers pour leur servir d'abri; puis, on les poussa dans cet ordre contre les retranchements des chrétiens. Salah bey, le sabre nu à la main, dirigeait lui-même le mouvement et excitait les combattants. Le Khaznadji, l'Agha, le Khodjet el-Kheïl, le bey de Titeri et le Khalifa de l'Ouest, imitèrent son exemple et ils abordèrent, dans cette disposition, le camp dans lequel les mécréants s'étaient retranchés. Ce camp était entouré de pieux (chevaux de frise), comme nous l'avons dit plus haut, les musulmans ne trouvèrent donc pas la possibilité d'y pénétrer. On fit pleuvoir sur nous un nombre infini de boulets, de biscaïens, de bombes et de

balles, au point que le jour s'obscurcit et devint comme la nuit; l'ardeur du soleil était accablante, la soif était tellement ardente et la fatigue si grande, que les cavaliers tombaient de leurs chevaux. Les musulmans rétrogradèrent vers leurs batteries, après avoir relevé les cadavres de ceux qui avaient succombé pour la guerre sainte, que la miséricorde divine soit sur eux! Tous ceux qui avaient des parents ou des proches parmi les martyrs de la foi, allèrent les inhumer.

Les musulmans se concertaient entr'eux, cherchant un nouveau plan d'attaque pour forcer l'ennemi à sortir de ses retranchements et pouvoir le combattre.

Notre Seigneur le Pacha, que Dieu le fortifie, regardait de son palais (la Jénina) la marche des événements; il demandait à Dieu, par de ferventes prières la victoire pour ses soldats et ses cavaliers. Les Eulema d'Alger, les Taleb, les gens pieux, tous les musulmans et les troupes qui gardaient la ville et les forts imploraient Dieu également. Les femmes et les enfants poussaient des cris lamentables et versaient des larmes, invoquant Dieu (qu'il soit glorifié) afin qu'il jetât sur les musulmans un regard clément et qu'il vînt à leur secours.

A l'heure de l'Aceur (3 heures de l'après-midi), chaque émir revint à son camp avec ses troupes pour faire les ablutions et les prières, donner à manger aux chevaux et prendre quelque repos. Après la prière du coucher du soleil, on monta à cheval de nouveau pour se rassembler près de la batterie située vis-à-vis du camp retranché des infidèles et tenter de les accabler une seconde fois.

Durant cette soirée, Dieu envoya d'épais nuages qui parurent vers le Sud, suivis bientôt d'éclairs et de tonnerre. L'orage vint du côté des musulmans, mais il ne tomba sur eux qu'une pluie très-légère. Dieu leur accordait sa protection tandis que sa colère s'apesantissait sur les mécréants au point que tout l'orage éclata sur leur camp retranché et les aveugla pendant toute la nuit (1).

---

(1) Cet orage n'est pas mentionné dans les récits européens, pas même dans celui de l'amiral Mazarredo qui, en sa qualité de marin, n'aurait pas

Un individu affirme avoir vu dans cette nuit des guerriers montés sur des chevaux blancs, combattant les chrétiens et leur coupant la tête. Il interrogea alors l'un d'eux qui lui répondit :

« Je suis Ali ben Abou Taleb. »

Les mécréants poussaient des cris et emportaient leurs morts. Le peu de survivants qui restait encore dans le camp retranché prit la fuite au point du jour. Les décharges d'artillerie n'avaient pas été interrompues pendant toute la durée de cette nuit orageuse.

Quand la lumière du matin éclaira le ciel, que le *Mouden* eut invoqué le Seigneur pour qu'il accordât la victoire à ses fidèles, les musulmans n'entendirent plus les mécréants ni la détonation de leurs canons. Dieu, qu'il soit loué, avait fait tomber sa colère sur leurs retranchements. Qu'il accorde sa clémence aux musulmans et frappe les infidèles, tant ceux qui ont débarqué que ceux qui sont restés sur les vaisseaux.

Un musulman s'approcha des retranchements pour reconnaître la situation. Là, où la veille les mécréants se mouvaient aussi nombreux que les vagues de la mer, il vit la batterie abandonnée, avec ses engins de guerre; des canons montés de tous côtés; des mortiers à bombes, des fusils de tout calibre, jetés à terre, des outils, des pièces de charpente, des pioches, des pelles, des couffins, des sacs à terre, des barriques, des caisses et une grande quantité d'objets grands et petits que l'on ne peut compter; tout cela restait entre nos mains, nous musulmans qui combattions pour la parole de Dieu ! Des têtes de chrétiens gisaient à terre, le sang coulant encore comme si la décapitation avait eu lieu à l'instant même.

---

manqué de noter un fait pareil. Il ne se trouve même pas dans l'autre relation indigène que nous avons déjà publiée. Il est à remarquer, d'ailleurs, qu'El-Anteri le place dans la nuit même du rembarquement qui se fit on le sait avec une promptitude remarquable, circonstance qui serait inexplicable dans l'hypothèse où il aurait coïncidé avec une notable perturbation atmosphérique. Mais notre auteur, qui était un érudit, se sera rappelé que la tempête a souvent joué un rôle considérable dans l'insuccès de quelques grandes expéditions chrétiennes contre ce pays et il n'a pas voulu priver sa narration d'un incident propre à la dramatiser et dont certains précédents célèbres lui paraissaient autoriser l'invention. — *N. de la R.*

Ce jour était le onzième du mois de Djoumad 1er (9 juillet 1775). L'homme qui avait pénétré dans le retranchement prit, autant qu'il put en emporter, des fusils et d'autres objets et se hâta de retourner auprès des musulmans, leur annonçant la bonne nouvelle de la fuite désastreuse des mécréants maudits.

Les musulmans, entrant dans une joie à nulle autre comparable, se ruèrent en foule sur le camp retranché, le renversèrent et enlevèrent tout ce qu'il renfermait.

On courut annoncer à Sid Mohammed Pacha que les chrétiens avaient fui, abandonnant tout leur matériel.

Quand les habitants d'Alger apprirent cette heureuse nouvelle, ils se la communiquèrent, se réjouirent et s'empressèrent d'accourir sur le champ de bataille en se faisant suivre par les juifs. Ceux-ci pillèrent tout ce qui tomba entre leurs mains.

Les juifs empalaient les *charognes* de chrétiens avec les pièces de bois des chevaux de frise. Ils les promenaient ignominieusement et les jetaient ensuite dans les flammes. S'adressant à ces cadavres, ils leur disaient par dérision :

« Ah, vous avez eu l'arrogance de vouloir vous emparer d'Alger;

» Ah, vous lanciez des bombes et des boulets sur la ville !

» Et bien voilà ce que, de notre côté, nous faisons de vous. »

Les musulmans riaient en entendant les paroles injurieuses des juifs et étaient satisfaits de voir la profonde haine qu'ils avaient pour les chrétiens (1). Les musulmans incendièrent les pièces de bois qui avaient servi à élever le camp retranché et les brûlèrent en totalité.

Le chiffre des soldats débarqués était de *vingt-cinq mille* (2), sans compter le gros de l'armée qui était resté à bord.

---

(1) La majeure partie des juifs d'Alger descendent de ceux qui furent chassés d'Espagne à la fin du 14e siècle. Simon Durand, dont la pierre tumulaire, datée de 1444, est encastrée dans le rempart neuf, à droite, en sortant de la nouvelle porte Bab el-Oued, fut le premier rabbin de ces bannis qu'il organisa en communauté vers l'an 1391. La haine motivée par cette expulsion, transmise d'une génération à l'autre, explique, si elle ne les justifie pas, les actes sauvages attribués aux juifs d'Alger par El-Anteri qui a bien pu, d'ailleurs, amplifier quelque peu ces actes, toujours pour dramatiser son récit. — *N. de la R.*

(2) On sait déjà que 16,000 espagnols seulement furent débarqués.
N. de la R.

Des *mille* cavaliers qui se trouvaient également sur l'escadre, il ne descendit à terre que *six* de leurs chefs (1).

On trouva dans le retranchement un *livre* ayant la forme d'un *registre* sur lequel étaient écrites les instructions suivantes données aux mécréants :

« Vous débarquerez auprès de la rivière de l'Harrache, du » côté de l'Oued Khenis. Vous établirez là un camp retranché » pour vous défendre contre les attaques des musulmans. Ceux-» ci prendront la fuite ; vous avancerez alors vers le Hamma » où vous construirez un fort. Vous couperez les eaux qui » abreuvent les habitants d'Alger. Tous les arabes de la cam-» pagne environnante qui viendront à vous pour vendre ou » acheter, vous les traiterez avec bonté ; donnez-leur au-dessus » de la valeur de leurs marchandises ; ne leur portez aucun » préjudice. Coupez la route à tous ceux qui voudraient péné-» trer dans Alger ; mais ne commettez jamais d'injustices envers » qui que ce soit, afin de vous faire bien venir de la popula-» tion et, par cette ruse, vous attacher son cœur. Si vous vous » emparez d'Alger, prenez bien garde de toucher aux harems ; » ne laissez pas les soldats (شلطاط) s'en approcher ; qu'ils n'aient » avec les femmes indigènes aucune relation, car s'ils venaient » à les aimer, ils se laisseraient, pour leur être agréables, do-» miner par la famille de ces femmes, et c'est la ruse qu'em-» ploieraient les musulmans pour reprendre le dessus. Envoyez-» moi ici les jeunes garçons et les jeunes filles ; quant aux » vieillards et aux femmes âgées, laissez-les ; prenez garde seu-» lement qu'ils ne s'échappent. Après cela, je saurai ce que j'ai » à faire. Veillez bien à ce que la fortune particulière ne soit » pas touchée ; laissez-la. Je vous récompenserai de mes deniers » autant que vous le désirerez (2). »

Après que les mécréants maudits eurent abandonné les batteries, un de leurs gros vaisseaux resta pris dans les sables de

(1) Ce passage n'est pas clair. En tous cas, pris dans le sens qu'il paraît avoir, il contient une assertion inexacte.

(2) Aucun des documents espagnols relatifs à l'expédition de 1775, au moins de ceux qui sont parvenus à notre connaissance, ne contient ces instructions. — *N. de la R.*

la côte. Tous les autres bâtiments unirent leurs efforts pour le dégager et le traîner au large ; pendant ce sauvetage, ils continuaient à lancer des boulets sur la plage pour en éloigner les musulmans et les empêcher de s'emparer du vaisseau échoué. Cela dura jusqu'au moment où ce dernier fut remis à flot. Ils gagnèrent alors le mouillage que l'escadre avait pris au début des opérations.

Les chrétiens étaient honteux et désespérés de l'affreux désastre qu'ils avaient éprouvé. Depuis ce moment jusqu'au mercredi, ils ne tirèrent plus ni canons ni autres armes à feu. Les deux tiers de la flotte déployèrent ce jour là leurs voiles et s'éloignèrent dans la direction de leur pays, se repentant bien de leur tentative insensée (que la malédiction de Dieu soit sur eux tous !). Le dernier tiers des navires resta au mouillage jusqu'au samedi 16 du mois. Ils mirent à la voile à leur tour et s'éloignèrent ; mais le vent ne leur fut pas favorable, au point qu'ils se virent obligés de mettre leurs embarcations à la mer pour se faire remorquer comme des *charognes*. Ils ne parvinrent à s'éloigner qu'après beaucoup de peine et énormément de fatigue.

Il ne resta de toute cette flotte que huit gros vaisseaux qui croisèrent en vue de terre dans l'espoir de s'emparer de ce qui sortirait des ports musulmans.

Trois jours après le départ des vaisseaux, une tartane de la nation française arriva à Alger et aborda après que le *kaïd* du port eut raisonné avec son équipage. Le patron français demanda l'autorisation de communiquer ce qu'il savait à Notre Seigneur le Pacha. Le *koptan el-marsa* (directeur du port) prévint le Pacha Mohammed qui ordonna aussitôt de lui présenter le nouveau venu à qui il recommanda de parler avec sincérité. Voici ce que raconta celui-ci :

« Nous venions ici, ayant à notre bord un négociant de » Tunis et nous ignorions complètement que les Espagnols » eussent attaqué Alger. Quand l'escadre espagnole nous a ren-» contrés, nous avons été abordés et retenus au milieu d'elle.

» Nous avons questionné les Espagnols sur le chiffre de leurs » pertes ; ils nous ont répondu : Nous avons jeté à la mer *trois*

» *mille* cadavres avec des boulets et des bombes aux pieds. Nos
» blessés sont au nombre de *quatre mille*, mais peu survivent à
» leurs blessures. Le chef des troupes de terre qui se nomme
» *général*, c'est-à-dire celui qui commande aux grands et aux
» petits, est mort également (1) (que Dieu le précipite au plus
» tôt dans les flammes éternelles).

» Le chef de la marine, nommé *koptan*, a été atteint par
» un boulet lancé du camp du bey de Constantine; il a eu la
» cuisse emportée; on ignore s'il vivra ou s'il mourra (2).

» Un de leurs grands vaisseaux a sombré après le départ du
» littoral; tous leurs efforts n'ont pu le sauver. Beaucoup d'au-
» tres navires sont endommagés; on ne sait s'ils pourront arriver
» à leur pays. Vos ennemis n'ont plus de figure pour se pré-
» senter devant leur souverain (que Dieu confonde), ni devant
» les autres nations chrétiennes, parcequ'ils ont abandonné leurs
» canons, tout leur matériel et qu'ils ont éprouvé les plus
» grands revers.

» Nous vous affirmons que les nouvelles qui précèdent sont
» véridiques; si vous découvrez que nous ayions menti, jetez-
» nous dans les flammes et à l'avenir n'ayez plus confiance aux
» paroles des gens de notre nation. »

Nous voici arrivé à la fin de notre récit, Dieu est juge de notre sincérité.

Écrit par l'humble Sid Ahmed ben Mohammed el-Anteri.

Que Dieu Très-Haut le protège et lui accorde sa faveur. Amen.

A la fin de djoumad 1er 1192. (1777 de J.-C.).

Pour traduction conforme :

L. Féraud,

Interprète de l'Armée.

M. Féraud ajoute au récit d'El-Anteri une légende qui se rapporte à la même expédition, et que nous publierons prochainement.

(1) Ceci s'applique, sans doute, au marquis de la Romana qui commanda la cavalerie, mais n'était nullement général en chef. — *N. de la R.*

(2) L'amiral espagnol, Don Pedro Castejon, chef de la flotte, n'est point porté comme blessé sur les états officiels. — *N. de la R.*

SITUATION RELIGIEUSE ET POLITIQUE

DE LA MAURITANIE

Lors de la grande révolte berbère, à la fin du troisième siècle.

Dans les années de notre ère 297 et 298, les historiens placent une révolte des Berbers mauritaniens, révolte qui aurait eu une gravité telle qu'elle amena une nouvelle division des provinces et fit, sur certains points, reculer les limites militaires vers le nord. Cette levée de boucliers avait été précédée en 289, d'une guerre civile indigène dont le siége principal paraît avoir été dans la Tingitane (Maroc), mais au-delà du territoire, très restreint d'ailleurs, que les Romains occupaient de ce côté. Il ne faut pas demander les causes de ces grands mouvements aux chroniques qui les indiquent en quelques mots avec leur sécheresse habituelle et sans en rechercher l'origine. Essayons de suppléer à leur silence, autant que le permet la rareté des matériaux.

Notons d'abord que ce fut à cette époque, de 286 à 292, que l'Empire, subissant une grave modification que sa vaste étendue rendait inévitable, devenait une véritable tétrarchie : au lieu d'un souverain unique, il y eut deux Augustes et au dessous de ceux-ci, deux Césars. Ainsi, Dioclétien, après avoir associé au pouvoir suprême son ami Maximien Hercule, qui reçut l'Occident en partage, donne le titre de César à Galère Maximien, avec mission d'administrer l'Illyrie et la Thrace. De son côté, Maximien Hercule accorde la même dignité à Constance Chlore en lui confiant le gouvernement de l'Espagne, des Gaules et de l'Angleterre, se réservant l'Italie, l'*Afrique* et les îles de la Méditerranée.

A cette époque, l'influence des mœurs et des idées orientales pénétrait de plus en plus dans l'Empire romain ; se modelant sur les despotes de l'Asie, les empereurs ne se contentaient pas des honneurs posthumes de l'apothéose et voulaient être dieux, ou tout au moins vice-dieux, de leur vivant.

Ainsi, Dioclétien, se donnant pour lieutenant de Jupiter, se fait

appeler *Jovius*, pendant que son collègue Maximien, par modestie ou par déférence hiérarchique, se borne au rôle de représentant d'un demi-Dieu et prend le surnom d'Herculius. Le paganisme, dont le panthéon contenait déjà trente-sept mille divinités, pouvait bien encore trouver place pour ces deux nouveaux hôtes et ne pas voir d'inconvénient à les adorer et à leur offrir des sacrifices.

Mais, en Afrique comme en Europe, à côté de la foule idolâtre, il y avait l'élément chrétien qui ne voyait pas avec la même indifférence cette honteuse idolâtrie : or, gagnant chaque jour en nombre et en influence, le christianisme montait peu à peu des bas-fonds populaires où il avait pris naissance, origine qui a fait dire à Saint Jérôme *Ecclesia Christi de vili plebecula congregata est* ; et s'approchant de plus en plus des sommités sociales, il se faisait redoutable à l'ancien culte. En s'appuyant sur des analogies très significatives, il est même permis de supposer qu'il n'agissait pas seulement ici sur la population romaine et qu'il put exercer dès le principe une certaine attraction sur les masses indigènes. D'abord, comme toutes les nations barbares adonnées au polythéisme, celles-ci ne tenaient pas beaucoup à des idées religieuses, vagues, incohérentes et que ne vivifiaient aucune des grandes aspirations et aucun des sentiments élevés qui passionnent le cœur de l'homme. Et puis, sans s'en rendre compte, n'étaient-elles pas entraînées, par un secret besoin d'opposition, à embrasser une religion qu'elles savaient odieuse à leurs dominateurs ? N'est-ce pas cette même cause, toujours active, qui les précipita plus tard dans toutes les hérésies du mahométisme ?

En tous cas, il est impossible de ne pas être frappé de ce fait concluant, que ce fut le sang indigène qui coula ici le premier pour la foi chrétienne ; car les victimes inscrites en tête du martyrologe africain sont bien des Berbers : Namphanio, Miggis, Lucita, Sanaes et d'autres encore, dont le nom seul révélerait la nationalité, si l'histoire n'avait eu soin de la constater expressément.

Sans doute, le christianisme avait en lui assez de douces séductions pour attirer ces populations farouches ; mais on avouera

que l'esprit d'indépendance a bien pu aussi y jouer un rôle. On proteste comme on peut contre le joug qui oppresse : ne point parler la langue du maître, c'est déjà se séparer de lui par quelque chose d'essentiel ; mais prier autrement que lui est beaucoup plus encore, car cela constitue une révolte morale qui satisfait bien mieux les rancunes du sentiment de nationalité. L'Irlande et la Pologne sont là pour en rendre témoignage.

Pour compléter cette esquisse des éléments de désaffection qui, à l'époque où la rébellion de 298 se produisit, agissaient sur les chrétiens d'origine indigène, en particulier, il faut noter qu'au besoin d'indépendance, cause permanente de révolte, s'ajoutait chez ces derniers la répulsion que devait leur inspirer des Empereurs qui, non contents de l'impôt et du service militaire, exigeaient encore qu'on les adorât de leur vivant. Car la prétention devait paraître monstrueuse, même aux païens raisonnables, qui comprenaient des sacrifices au génie de César mais non à sa personne. Aussi, y eut-il résistance opiniâtre d'un côté et persécutions violentes de l'autre ; les actes des martyrs africains en font foi.

Ces actes ne laissent d'ailleurs aucun doute sur la nature et la gravité des éléments de dissolution que le christianisme introduisait dans l'empire. Ici, en particulier, où Rome avait devant elle des barbares impatients du joug, les chrétiens lui refusaient le service militaire, parce qu'il s'y mêlait des actes d'idolâtrie qui répugnaient à leur conscience. Laisser ces résistances impunies, c'était par le fait abdiquer toute autorité sur l'Afrique que la force seule pouvait maintenir dans l'obéissance, d'après le système de domination adopté par les Romains. On voit qu'ici, comme ailleurs, du reste, le christianisme avant d'édifier le large et solide piédestal où repose aujourd'hui notre civilisation, dut procéder d'instinct à la démolition des anciennes bases. Or, si les hommes d'État de l'époque voyaient très clairement le mal que cette œuvre de destruction causait sous leurs yeux, ils ne pouvaient apercevoir les immenses compensations que l'avenir tenait en réserve. Ils ressentaient donc pour la religion nouvelle un suprême dédain et une aversion profonde qui se traduisaient en persécutions plus ou moins atroces, selon que le danger dont

elle menaçait l'Empire leur apparaissait plus grave et plus imminent. N'est-ce pas, après tout, l'histoire éternelle des malentendus inévitables, douloureux, sanglants quelquefois, dans les luttes entre le progrès et la résistance, qu'amène toute grande révolution religieuse ou sociale ?

Ainsi, à l'époque qui nous occupe, alors que les populations indigènes étaient en grande partie soulevées contre Rome, si parmi les soldats obligés par devoir, à la défendre, il se trouvait des légionnaires qui refusaient de combattre et même des centurions qui rejetaient avec mépris les insignes de leur grade, il ne faut pas plus s'étonner de l'indignation des chefs devant de pareils actes que des scrupules religieux qui amenaient leurs subordonnés à les commettre.

Mais il est temps de laisser parler les faits ; c'est la voix la plus instructive et la plus éloquente qu'on puisse entendre. Nous allons donc donner une traduction aussi littérale que possible des procès-verbaux des martyres de Marcellus et de Cassianus, d'après Dom Ruinart, dans ses *Acta primorum martyrum sincera et selecta*. Ces documents mettront en action devant le lecteur les idées et les sentiments que nous venons d'exposer rapidement et en seront le plus lumineux commentaire.

ACTES DU CENTURION SAINT MARCELLUS

MARTYR A TANGER (30 OCTOBRE 298 (1).

Dans la ville de Tanger, Fortunatus étant procurateur-préside (2), arriva le jour anniversaire de la naissance de l'Empereur (Maximien). Comme, à cette occasion, tout le monde était plongé dans les repas et occupé de sacrifices, il parut à un

(1) V. *Acta prim. martyr.*, p. 311, et les Vies des Saints au 30 octobre 298.

(2) Fortunatus cumulait, comme cela arrivait assez fréquemment, les fonctions de *procurator* ou administrateur des domaines impériaux avec celles de *praeses*, gouverneur provincial ; on verra plus loin qu'en outre, il commandait la 2[e] Légion Trajane.

certain Marcellus, centurion dans la (2[e]) Légion trajane, que ces banquets étaient des choses profanes ; et il jeta son baudrier devant les étendards de la Légion qui étaient là (plantés en terre), déclarant ceci d'une voix claire :

« Je ne veux plus servir que Jésus-Christ, roi éternel ! »

Il jeta aussi son sarment (1) et ses armes et ajouta :

« Je me désiste du service militaire de vos empereurs et je dédaigne d'adorer vos dieux de bois et de pierre, idoles sourdes et muettes. Si telle est la condition des soldats qu'ils doivent offrir des sacrifices à ces dieux et aux empereurs, je vous jette mon sarment et mon baudrier, je renonce à vos drapeaux et je refuse de servir dans la milice. »

Stupéfaits en entendant de pareilles choses, les soldats s'emparèrent de Marcellus et firent leur rapport à Anastasius Fortunatus, chef de la Légion (2) qui ordonna de le jeter en prison. Les repas publics étant terminés, le résident du consistoire ordonna d'introduire le centurion Marcellus, l'un des centurions astasiens.

Le préside Anastasius Fortunatus procéda à son interrogatoire de la manière suivante :

FORTUNATUS. — A quoi pensais-tu, de te déceindre, contrairement à la discipline militaire, et de jeter ton baudrier et ton sarment ?

MARCELLUS. — Déjà, le 12 des calendes d'août, près des étendards de cette légion, lorsque vous célébriez la fête de l'Empereur, j'ai dit publiquement et d'une voix claire que j'étais chrétien et que je ne pouvais pas servir sous votre serment militaire, ne pouvant servir que Jésus-Christ, fils de Dieu le Père Tout-Puissant.

FORTUNATUS. — Je ne puis dissimuler ton audace : je vais donc en référer aux Empereurs et au César. Tu seras transmis sain et sauf à mon Seigneur Aurelius Agricolanus qui fait l'intérim de préfet du prétoire.... — En effet, le troisième jour

(1) Le cep de vigne ou sarment (*Vitis*), était le signe du grade de Centurion.

(2) Voir la fin de la note 2 à la page précédente.

des calendes de novembre, Marcellus l'un des centurions astasiens, fut amené à (de) Tanger.

Un greffier (s'adressant à Agricolanus). — « Le préside Fortunatus a transmis à ta puissance le centurion Marcellus. Il y a là une lettre en son nom que je lirai si tu l'ordonnes.

Agricolanus. — « Qu'on la lise.

Un greffier. — « A toi, le Seigneur Fortunatus, etc. Ce soldat, ayant rejeté sa ceinture militaire, s'est déclaré chrétien en présence de tout le peuple et a proféré beaucoup de blasphêmes contre les Dieux et César. C'est pourquoi nous te l'avons adressé pour que ce que Ta Clarté décidera de lui (à ce sujet) tu ordonnes de l'observer.

Agricolanus (après lecture de cette lettre). — « As-tu dit ce qui est dans les actes du préside ?

Marcellus. — « Je l'ai dit.

Agricolanus. — « Tu servais comme centurion ordinaire ?

Marcellus. — « Oui.

Agricolanus. — « Quelle fureur t'a poussé à rejeter tes serments et à dire de pareilles choses ?

Marcellus. — « Il n'y a aucune fureur dans ceux qui craignent le Seigneur.

Agricolanus. — « Tu as dit chacune des choses qui sont consignées dans les actes présidiaux ?

Marcellus. — « Je les ai dites.

Agricolanus. — « Tu as jeté tes armes ?

Marcellus. — « Je les ai jetées, car il ne convenait pas qu'un homme chrétien guerroyât dans les méchantes entreprises du siècle, lui qui appartient à la milice du Seigneur Christ.

Agricolanus. — « Le cas de Marcellus est tel qu'il doit y avoir châtiment dans l'intérêt de la discipline. (Il dicte sa sentence en ces termes :)

« Il plaît que Marcellus, qui servait comme centurion ordi-
« naire et a abjuré publiquement son serment militaire, le
« déclarant déshonorant, et a prononcé les autres paroles pleines
« de fureur inscrites aux actes présidiaux, soit frappé du
« glaive. »

Marcellus (à Agricolanus, en marchant au supplice). — « Que Dieu te soit bienfaisant (1) ! »

C'est ainsi qu'un martyr devait partir de ce monde.

Après les paroles rapportées plus haut, on lui coupa la tête et il succomba pour le nom de [Notre Seigneur] Jésus-Christ qui est glorieux dans les siècles des siècles. Amen !

MARTYRE DE SAINT CASSIANUS

DE TANGER (1)

(3 décembre 298.)

Le bienheureux Cassianus, greffier militaire d'Aurelianus Auriculanus (lisez *Agricolanus*), préfet du prétoire par intérim, exerçait ces mêmes fonctions dans le temps que le saint martyr Marcellus allait être interrogé.

Ledit Marcellus, un des centurions astasiens, ayant été amené à Tanger le 3 des calendes de novembre, Aurelius Agricolanus essayait de le faire renoncer à la persévérance de sa confession par des cris nombreux et terribles et quasi par autorité judiciaire. Mais lorsque Marcellus le bienheureux martyr, se proclamant soldat du Christ, avec une grande autorité de constance, disait ne pas pouvoir servir aux molestations du siècle, quand tous les spectateurs le croyaient plutôt juge que jugé et lors qu'Agricolanus proférait au contraire des paroles pleines de fureur, Cassianus qui recueillait tous les dires, voyant qu'Agricolanus, confondu par la dévotion de Marcellus, allait porter la sentence capitale contre lui, déclara son exécration du fait d'une voix claire et jeta son style et ses tablettes à terre.

Le Bureau demeura stupéfait de cette action, qui fit sourire Marcellus. Agricolanus, épouvanté, sautant de son siège de-

(1) Ce souhait suprême, vraiment chrétien, a paru trop beau à certains copistes et ils ont écrit *Deus tibi bene ne faciat*, changeant ainsi une sublime bénédiction en malédiction, par l'interpolation de la négation *ne*.

(2) V. *Acta prim. Mart.* page 315.

manda à Cassianus pourquoi il avait jeté ses tablettes avec indignation.

« C'est, répondit le bienheureux greffier, parceque tu as dicté une sentence inique. »

Afin que cet homme n'en dît pas davantage, on le fit saisir aussitôt et mener en prison.

Le bienheureux martyr Marcellus avait ri, parceque, éclairé par le Saint-Esprit, il prévoyait que Cassianus allait être son compagnon de martyre et s'en réjouissait. Ce jour là même, à la grande attente de la ville, Marcellus obtint la fin qu'il désirait. Il ne s'écoula pas beaucoup de temps sans que le vénérable Cassianus (le 3 des ides de décembre) fût amené au même lieu où Marcellus avait été entendu; et, après des demandes et des réponses, presque les mêmes que Saint Marcellus, il mérita d'obtenir le triomphe du martyr, avec l'aide de Notre Seigneur Jésus-Christ à qui est honneur et gloire, vertu et puissance dans les siècles des siècles. Amen!

— Quelle que soit la cause qui inspire un si grand courage et un dévouement si complet, ce courage et ce dévouement sont respectables et dignes d'admiration, non pas seulement pour nous autres chrétiens, mais pour quiconque sent vibrer en lui la fibre religieuse. On est forcé de s'avouer cependant que l'autorité romaine, toujours sous les armes dans ce pays, à une époque troublée comme celle-là, devait, nous l'avons déjà fait remarquer, se trouver dans une position bien difficile devant des soldats comme le centurion Marcellus et des employés comme le greffier Cassianus.

Pour rendre ceci plus sensible par un exemple moderne, supposez un officier de notre armée qui dans une solennité publique, devant son drapeau et ses camarades, insulterait Jésus-Christ, maudirait l'Empereur, puis arracherait ses épaulettes et rejeterait son épée en se déclarant délié de tout serment militaire.

Certes, le code militaire si prodigue, par nécessité, de la peine de mort, pourrait bien, dans cette occasion, rendre une sentence aussi sévère que celle d'Agricolanus.

Mais, pour revenir au sujet spécial de cet article, nous pensons que la situation religieuse et morale à la fin du troisième siècle, révélée par les deux actes de martyre qu'on vient de lire, jette quelque lumière sur les causes de l'insurrection de 298 et fait comprendre qu'elle ait eu pour résultat, bien que terminée par une victoire éclatante au dire des panégyristes, de dessiner un mouvement de recul très-marqué dans la domination romaine en Afrique.

Cependant, comme ici nous n'avons à nous occuper que de la cause; nous réservons pour un autre article l'étude de l'effet principal qu'elle devait produire.

A. BERBRUGGER.

LE FORT DE CHERCHEL.

Parmi les rares inscriptions arabes du musée de Cherchel, on remarque un document d'une certaine importance pour l'histoire locale et qui a figuré pendant plus de trois siècles au-dessus de l'entrée du Fort dit *de Cherchel*, citadelle turque qui a porté ce nom dès l'origine, ainsi qu'on le verra tout-à-l'heure. Elle ne l'a même pas perdu — au moins dans l'usage vulgaire — de 1840 à 1848, période où elle reçut officiellement celui de Fort-Royal, en même temps que la fortification de l'îlot prenait la dénomination de fort Joinville.

L'inscription arabe qui fait l'objet de cet article a été gravée sur le dessous d'une base antique en marbre blanc. En voici le texte et la traduction d'après M. Arnaud, interprète de l'armée, à Cherchel (1) :

بسم الله الرحمن الرحيم صلى الله على سيدنا محمد واله
هذا برج شرشال انشاه القايد محمود
بن فارس الزكي في خلافة الامير القايم بامر الله
المجاهد في سبيل الله اروج ابن يعقوب باذنه
بتاريخ اربع وعشرين بعد تسع مايـة

Au nom de Dieu clément et miséricordieux. — Que Dieu répande ses bénédictions sur notre seigneur Mohammed et sur sa famille. — Ceci est le Fort de Cherchel qu'à fait construire le Caïd Mah'moud ben Fâres, ez-Zaki (2), pendant le gouvernement

(1) Un fac-simile fait d'après une photographie et donné par M. le commandant Du Potet, conseiller municipal ; une transcription et une traduction de M. Ch. Durand, ont été, avec notre étude personnelle du document, les moyens de contrôle qui nous ont permis de constater l'exactitude du travail de M. Arnaud.

(2) Ez-*Zaki* veut dire *le pieux* : cependant la place que ce mot occupe dans la phrase fait supposer qu'il n'y figure pas comme épithète mais bien comme nom propre.

et par l'ordre de l'Emir qui exécute les ordres de Dieu, qui combat dans la voie de Dieu, Aroudj ben Yak'oub, à la date de l'année 924 (1518).

L'année hégirienne 924, étant embolismique, compte 355 jours au lieu de 354 ; commencée le 12 janvier 1518, elle correspond d'un bout à l'autre à cette année solaire, sauf les deux derniers jours qui appartiennent à 1519.

Or, des documents authentiques placent la mort d'Aroudj au commencement de 1518. Comme notre épigraphe n'offre pas avant son nom la formule applicable aux défunts :

المرحوم بكرم الله

ou toute autre expression analogue, on peut en induire qu'il était encore vivant, ou du moins réputé tel, lorsqu'elle fut gravée, et conclure de là que la construction du Fort de Cherchel a dû être terminée dans les premiers jours de ladite année 1518.

La mention faite ici de Yakoub, comme père d'Aroudj, le premier Barberousse, s'ajoute aux preuves déjà très-concluantes que nous avons rapportées dans le *Pégnon d'Alger* (page 18), sur la filiation du fondateur de la Régence d'Alger, filiation qui n'est du reste un objet de controverse qu'en Europe où l'on a imaginé les hypothèses les plus invraisemblables et les plus bizarres sur ce sujet. La question se trouvait pourtant tranchée depuis plus de trois siècles par l'inscription de la mosquée des chaouches (ancien corps de garde de la place du Gouvernement), où quiconque connaissait l'alphabet arabe pouvait lire à tout instant :

اروج ابن ابى يوسف يعقوب التركي

C'est-à-dire : Aroudj, fils d'Abou Youcef *Yakoub*, le turc.

Puisque l'épigraphe qui nous occupe est relative au Fort de Cherchel, nous ne terminerons pas le commentaire qu'elle a motivé sans exposer succinctement les quelques notions éparses dans les auteurs sur ce fort et sur celui de Joinville, qui est d'une origine bien plus ancienne.

Le père de l'histoire locale, Ebn Khaldoun, dit qu'en l'année 1300 de notre ère, lorsque le sultan Abou Yakoub Youcef faisait triompher la cause des Beni Merin par toute l'Afrique septentrionale, *Cherchel* — comme Brechk sa voisine (l'antique Gunugus, aujourd'hui Sidi Brahim el-Akouas) où Ziri avait usurpé le commandement, et comme toutes les autres villes de la contrée, ouvrit ses portes à ce nouveau maître venu de l'Ouest (T. 4, p. 142). Nous ne nous rappelons pas que cet auteur ait cité ailleurs d'une manière notable l'humble bourgade arabe qui avait succédé à la magnifique *Caesarea* de Juba II et des Romains.

Il faut franchir deux siècles pour arriver à Léon l'Africain qui parle en ces termes de Cherchel et de sa forteresse : « Sous la « domination musulmane, une partie de la cité antique fut « habitée et subsista pendant 500 ans peut-être ; puis, dans les « guerres qui eurent lieu entre les souverains de Tlemcen et « ceux de Tunis, elle fut abandonnée et demeura déserte environ « 300 ans, jusqu'à la prise de Grenade par les chrétiens (1492). »

« Lors de cet événement, il y vint bon nombre de Grenadins « qui refirent, en grande partie, les maisons et la *forteresse* et « cultivèrent le territoire. »

Si l'on veut savoir au juste quelle est la forteresse de Cherchel dont cet écrivain entend parler, il suffit de rapporter le passage suivant de son texte italien (p. 66) :

« E, en un tempo, soleva essere una gran *Roccha* sopra uno « scoglio che riguarda molte miglia in mare. »

Or, ce grand château, situé sur un écueil et voyant au large à une distance de beaucoup de milles, est évidemment celui que nous connaissons sous le nom de Fort Joinville et qui s'est complètement transformé sous la domination française.

C'est dans la traduction d'une autobiographie de Kheïr ed-Din, le second Barberousse, par Venture et publiée par MM. Sander Rang et Denis sous le titre de *Fondation de la Régence d'Alger*, qu'il faut chercher les premiers détails authentiques et précis sur l'érection du *Fort* de *Cherchel*. Voici l'analyse du passage qui s'y rapporte.

Aroudj, le premier Barberousse, appelé par les habitants d'Alger pour les délivrer de la garnison espagnole du Pégnon, voulut avant de mettre à exécution ses vues ambitieuses sur cette cité, se débarrasser d'un compétiteur probable qui aurait pu le gêner dans l'avenir.

Ce compétiteur était un de ses amis, corsaire comme lui, un certain turc nommé Kara Hassan (Hassan le Noir) qui s'était fait un petit état à Cherchel pendant que son ancien compagnon s'en taillait un à Gigelli, en attendant mieux. Cherchel, peuplé de morisques de Grenade, de Valence et d'Aragon, tous nés en Espagne et bons pratiques des côtes de cette péninsule, était rempli de corsaires qui reconnurent volontiers pour chef un homme des plus renommés dans leur profession favorite. Notez que certaines montagnes peu éloignées de la ville fournissaient en abondance des bois de construction pour les navires ; le lieu était donc très bien choisi pour installer un nid de pirates.

Aroudj, qui se rendait parfaitement compte de tous ces éléments de succès, comprit qu'il ne fallait pas tarder davantage à écraser dans son germe une entreprise qui pouvait lui devenir redoutable. Aussi, s'arrêtant à peine une heure à Alger, il marche rapidement sur Cherchel, appelle Kara Hassan dans une entrevue ; celui-ci, confiant dans leurs anciennes relations d'amitié, a l'imprudence de s'y rendre. Aroudj lui fait immédiatement couper la tête, laisse une centaine de ses turcs pour tenir garnison dans la bourgade et retourne sans délai à Alger afin d'achever l'exécution de ses ambitieux desseins.

Voici comment Cherchel manqua l'occasion de redevenir une grande capitale !

Ceci se passait en 1516 ; il est probable que, dès lors, la garnison turque laissée par Aroudj commença la construction du Fort de Cherchel à un endroit plus rapproché de la ville que l'ancien château et qui, par cela même, était plus propre à tenir les habitants en bride. Edifier un *bordj* était, on le sait, le premier soin de ces braves osmanlis qui savaient si bien défendre des fortifications et qui ont dû reconnaître très vite que les indigènes s'entendent fort peu à les attaquer. D'ailleurs, les pierres antiques, toutes taillées, répandues en abondance sur le sol leur en offraient les moyens et semblaient les y convier.

En 1531, lors du débarquement exécuté à Cherchel par l'amiral

André Doria, le fort turc de cette bourgade joua un certain rôle. Devant une attaque imprévue et formidable, les corsaires d'une escadre algérienne mouillée là abandonnèrent précipitamment leurs galères pour aller se réfugier dans la ville et dans le bordj. Aveuglées par ce premier succès, les troupes espagnoles se débandent pour se livrer au pillage; mais alors les turcs et les morisques réunis font une sortie vigoureuse qui coûta la vie ou la liberté à plus d'un millier de chrétiens. En compensation de cette sanglante et honteuse déroute, Doria eut la satisfaction d'avoir détruit l'escadre algérienne qui, de Cherchel, se proposait d'aller vers Cadix pour ravager le littoral et écumer cette partie des côtes de la péninsule.

Mais en voici assez sur le Fort de Cherchel dont il n'est plus guère question ensuite dans l'histoire et dont l'existence militaire est d'ailleurs terminée aujourd'hui.

A. Berbrugger.

LE DIEU MANUS DRACONIS.

Outre l'inscription arabe qui a été produite et commentée à l'article précédent, on a rencontré au Fort de Cherchel, dans une démolition partielle, une dédicace latine qui pourra exercer les talents divinatoires de plus d'un Œdipe. Elle est gravée sur une pierre en forme d'autel dont la corniche a disparu et qui mesure, dans son état actuel, 70 c. de hauteur sur 55 c. de largeur à la base, et 37 c. au dé. Le cadre à moulure qui l'entoure est répété sur les faces latérales.

Ce document épigraphique est ainsi conçu :

DEO MANV
DRACONIS
M. IVNIVS
ALCLEPIA
DES
V. S. L. A.

Malgré l'absence de la partie supérieure de la pierre, l'épigraphe est complète et il n'y a rien à y restituer. Les seules abréviations qu'on y rencontre sont, à la dernière ligne, les quatre signes V. S. L. A., de la formule bien connue : « Votum solvit libens animo », il a accompli volontiers son vœu.

Au-dessus de cette phrase consacrée, vient la mention de l'auteur du vœu, de Marcus Junius Asclepiades, noms qui rappellent ceux de cette autre inscription de Cherchel publiée par M. L. Renier sous le nº 3928 de son *Épigraphie romaine* :

D M.
..... NIVS ASCLEPIADES
..... NTIFEX FILIS FECI

Le savant épigraphiste restitue ainsi ce fragment : « Diis Manibus. *Calpurnius* Asclepiades..., pontifex filiis feci. »

Aujourd'hui, en présence de notre dédicace au Dieu Manus Draconis, il inclinerait peut être à adopter cette autre interprétation : « Diis Manibus. *Marcus Junius* Asclepiades, pontifex, filiis feci. »

Le même auteur donne, sous le n° 3904, une épigraphe, provenant également de Cherchel et adressée à *Marcus Junius* Modestus, de la tribu Quirina, édile, duumvir et flamine augustal, de Caesarea. Ce personnage peut très bien appartenir à l'illustre famille *Junia*, mais non pas nos Junius *Asclepiades* que ce dernier nom grec rejette dans la classe des étrangers qui ne se faisaient admettre à Rome qu'en entrant dans la clientelle de quelque patricien puissant dont ils prenaient le nom et souvent aussi le prénom, auxquels venait s'ajouter leur propre nom, mais alors comme *cognomen*.

Dans le cas particulier qui nous occupe, il n'est pas trop téméraire d'avancer que ce Marcus Junius Modestus pourrait bien être le patron ou, au moins un parent du patron de notre Asclepiades.

L'ouvrage de M. Léon Renier mentionne un autre *Junius* dont le nom figure dans cette courte inscription d'une lampe du musée de Constantine (n° 358) :

C. IVN. DRAC.

Ce que cet auteur interprète par *Caii.Junii Draconis.*

Il se présentera peut être, plus loin, l'occasion d'utiliser cette citation.

En suivant l'ordre rétrograde que nous avons adopté, arrive enfin la partie vraiment difficile de notre inscription, le DEO MANV DRACONIS.

D'abord, qu'est-ce que le Dieu Manus ? A cette question, les réponses ne manquent pas, et leur nombre ajoute même l'embarras du choix, à ceux que le problème soulève d'ailleurs.

Et, puis, si l'on arrive à savoir ce qu'est en réalité le Dieu Manus, il restera à déterminer quelle modification peut faire subir à sa définition l'adjonction du mot *Draconis.*

Mais entrons sans plus de délai en matière.

Au point de vue de la grammaire, *Manu* arrivant à la suite du Datif *Deo* est une première et forte pierre d'achoppement, car *Manus*, nom du Pluton étrusque, ainsi que son composé *Summanus*, appartiennent à la deuxième déclinaison. Il devrait donc y avoir *Mano*. Ceci ferait supposer que *manu* n'est pas ici un

nom propre mais un datif exceptionnel de la quatrième déclinaison, lequel signifie, avec le mot qui le complète, main ou griffe de dragon.

Nous voici donc en face de deux points de vue très différents ; pour que le lecteur soit à même de décider quel est le plus exact, selon les lois de la probabilité, il faut certains développements que nous allons aborder.

Constatons d'abord que ni la partie mythologique de la *Biographie universelle* (1re édition), ni la *Galerie mythologique* de Guignaut, ni le *Dictionnaire de Rich*, ni beaucoup d'autres ouvrages de même nature ne consacrent d'article particulier au Dieu Manus.

Cependant, le grand dictionnaire latin de Freund, en nous apprenant qu'en étrusque *manus* équivaut à *bonus*, nous a renvoyé à *Cerus manus*, qui veut dire le Bon créateur, dans le même idiome. Muni de ce fil conducteur, nous avons repris notre course à travers les ouvrages spéciaux et nous en avons extrait cette quintessence :

Manus, ou Cerus Manus, s'appelle encore Summanus, Mantus, Cerus, Februus, Vedius, etc., etc.

Comme Cerus, il est le temps favorable, l'occasion, l'à-propos personnifié ; puis, il est le Pluton étrusque sous l'épithète Summanus ;

En outre, sous la même épithète, il préside aux orages et au tonnerre, mais aux foudres nocturnes et droites, Jupiter s'étant réservé celles de jour qu'il darde obliquement ; grave différence ;

Il est encore Janus par le nom mystique de Cerus Manus ;

Enfin, un auteur fait observer négligemment, mais non sans intention sournoise, nous le craignons, que *Mantus,* un des synonymes de Manus, rappelle Mens (l'esprit), Ménès et les Manitous de l'Amérique !

Dans la perplexité où nous jetaient ces renvois d'un mot à l'autre et d'une explication diverse à une interprétation ondoyante, nous avons eu recours aux collections épigraphiques qui ont au moins l'avantage d'offrir des faits au lieu d'hypothèses. On a déjà vu les citations que nous avons empruntées au recueil de M. Léon

Renier. Celui d'Orelli nous a offert plusieurs textes où il est question du Dieu Summanus ou Manus. Nous nous bornerons à reproduire ces deux-ci, qui figurent sous le n° 4819 :

Q. METEL. VXOR SVM. PLVTON. VISITVRA
HVC PERVENIT HIC MORTVA EST

« La femme de Quintus Metellus allant visiter Summanus-Plu-
» ton est parvenue jusqu'ici et y est morte. »

Epigraphe qui se complète par cette autre du même numéro :

METELLI
ARGENTILLA VXOR
SVMMANVM VISVM PERGENS
AD SERGIAM ARCEM IANI
DECLINAVI VT IBI IANVM
PRIMVM CONSVLEREM SED
LATERVM DOLORE CONFOSSA
PERII FATO FORTASSE VT
NEVTRVM VIDEREM SED
ARCEIANVM ME OBRVERET SOLVM

« Moi, Argentilla, femme de Metellus, allant visiter Summanus,
» parvenue à la citadelle Sergienne de Janus, j'ai dévié pour
» aller d'abord consulter Janus ; mais accablée par une douleur des
» côtés, j'ai péri, le destin voulant peut-être que je ne visse ni
» l'un ni l'autre et que le sol de la citadelle me couvrît. »

— » Les pierres, dit Orelli, sont rarement aussi loquaces; ces
» deux inscriptions sont suspectes. »

S'il n'a pas d'autres motifs pour étayer sa rigoureuse sentence, on peut lui objecter qu'il en existe d'incontestables qui sont plus bavardes encore ; lui-même en rapporte une de ce genre à son n° 4860, sans la déclarer suspecte pour cela.

Mais nous craignons que le lecteur n'éprouve quelque fatigue, et même une sorte d'agacement, de cette promenade un peu trop prolongée dans les parties les plus arides du champ de l'archéologie ; surtout, lorsqu'il voit la conclusion reculer pour ainsi dire à chaque pas qu'il fait vers elle pour la saisir. Car, enfin, il doit se demander, comme nous, ce qu'est en définive ce Dieu

Manus qu'on serait tenté d'appeler Protée, vu ses nombreuses métamorphoses. Est-il Janus, Pluton, Jupiter nocturne, le temps favorable, l'occasion, l'à-propos personnifié, l'esprit, Ménès, ou même quelque Manitou venu clandestinement d'Amérique en Europe, antérieurement à la découverte de Christophe-Colomb ?

Avant de se hasarder à trancher la question, il est prudent de s'assurer si la solution de la difficulté ne serait pas ailleurs. En effet, si *Deo Manu Draconis* signifie « Dieu à la griffe de dragon », il est évident, comme nous l'avons dit déjà, que le point de vue change tout-à-fait.

En ce qui nous concerne, nous avions accepté cette deuxième hypothèse, sous bénéfice d'inventaire, bien entendu. Mais nous avons la douleur d'avouer que la lumière ne s'est pas plus faite de ce côté que de l'autre et que rien de satisfaisant n'est résulté de nos investigations.

En désespoir de cause, nous nous sommes alors rejeté sur le bout d'épigraphe de la lampe, n° 358 du musée de Constantine, où on lit *Caii Junii Draconis*, et nous nous sommes demandé s'il n'existerait pas quelque rapport entre ce *Draco* et celui de notre inscription. Cependant, nous avons su nous retenir à temps sur la pente des explications hasardées et nous rappeler que le principal résultat des études les plus fortes, quand elles sont consciencieuses, est très-souvent d'apprendre à dire à propos : ***Je ne sais pas***.

C'est donc par cette humble conclusion que nous terminerons notre article. Si celui-ci ne donne pas une solution de la difficulté, il aura été, autant qu'il a dépendu de nous, une étude préparatoire qui facilitera peut-être à de plus habiles les moyens d'expliquer l'énigme dont le mot s'est obstinément dérobé à nos investigations.

A. BERBRUGGER.

CHRONIQUE.

VISITE DE L'EMPEREUR

A LA BIBLIOTHÉQUE ET AU MUSÉE D'ALGER.

On lit dans l'*Akhbar* du 11 mai 1865 :

« La Bibliothèque et le Musée d'Alger ont été honorés aujourd'hui (9 mai) de la visite de l'Empereur. Sa Majesté a examiné dans le plus grand détail la salle des antiques et celle des monuments arabes, dont M. Berbrugger, conservateur, décrivait les objets les plus remarquables. Les belles statues provenant de l'antique Caesarea ont fixé surtout l'attention de l'Empereur qui a admiré également le magnifique palais mauresque dans lequel ces collections sont exposées et qui sera bientôt l'unique échantillon d'une grande habitation indigène conservée dans toute la pureté du type local. Dans la salle principale de lecture, sa Majesté a remarqué la lettre originale, écrite sur parchemin, par son oncle Napoléon Ier, au Pacha Moustafa qui a construit et habité la maison où se trouvent aujourd'hui la Bibliothèque et le Musée.

« Dans la salle de lecture où se fait le cours d'arabe, M. Bresnier, professeur à cette chaire, a mis sous les yeux de l'Empereur les plus beaux manuscrits arabes, comme calligraphie et enluminures, de la Bibliothèque.

« La foule qui stationnait aux abords de cet établissement a salué sa Majesté des acclamations les plus chaleureuses, à son entrée et à sa sortie. »

Nous ajouterons les détails suivants à ceux qui précèdent :

Les inscriptions et sculptures assez nombreuses envoyées ici de Carthage ont été particulièrement remarquées par l'Empereur ; Sa Majesté a demandé quelques renseignements au conservateur sur les recherches faites récemment dans les ruines de cette antique métropole de l'Afrique septentrionale, recherches qui ont amené la découverte des objets de cette provenance que le

Musée possède et qu'il doit à MM. Léon Roches, ancien consul général de France à Tunis, et Alphonse Rousseau, ancien premier drogman à la même résidence.

Sa Majesté s'est arrêtée aussi devant le beau sarcophage en marbre blanc trouvé il y a quelques années à Dellis et dont les sculptures byzantines retracent diverses scènes du Nouveau Testament. Elle a paru écouter avec intérêt les explications données par le conservateur sur ce curieux monument qui a été exhumé intact, avec le squelette du défunt dans son cercueil en plomb, où il se trouve encore.

A défaut du grand nombre et de la valeur artistique des objets de collection qui font l'importance des grands musées d'Europe dont l'existence se compte par siècles, celui d'Alger — né d'hier, pour ainsi dire, et qui possède d'ailleurs quelques belles statues ou bas reliefs — peut se prévaloir de monuments particuliers à l'Afrique et qui, sous ce rapport se recommandent à l'examen du connaisseur. Pas un n'a échappé à l'attention de Sa Majesté qui a voulu connaître leur provenance et les circonstances caractéristiques de leur découverte.

Dans la salle d'épigraphie et d'objets d'art arabe ou de l'époque turque, l'attention de sa Majesté a été appelée par le conservateur sur les principales inscriptions historiques. C'est dans cette salle que se trouve exposé le plâtre de Géronimo, obtenu par M. Latour père, en moulant l'empreinte même laissée dans le bloc par le corps de la victime. L'Empereur s'est arrêté devant cette exacte et touchante reproduction et a écouté avec intérêt les principaux détails de cette tragique histoire.

Pendant cette visite, sa Majesté ayant adressé quelques questions au conservateur sur le Tombeau de la chrétienne qu'elle avait remarqué sur sa route pendant son voyage à Miliana, M. Berbrugger a répondu avec la concision commandée par la circonstance. Mais, comme c'était une heureuse occasion d'arriver à la solution d'un problème archéologique qui se dresse devant nous depuis trente-cinq ans, il a envoyé, dès le lendemain, à l'Empereur, une photographie du Tombeau de la chrétienne et une autre du *Medracen*, monument analogue de la province de Constantine, en y joignant le numéro de la *Revue Africaine*

où se trouvent les rapports adressés à l'Institut sur ses travaux de recherches au premier de ces monuments, en 1855 et 1856.

A la suite de ces communications, Sa Majesté a daigné s'enquérir des voies et moyens d'exécution pour compléter l'exploration du Kober Roumia ; et tout porte à croire que, très prochainement, le mystère qui plane depuis bien des siècles sur ce curieux édifice sera tout-à-fait dissipé.

Terminons en constatant que les diverses parties de la Bibliothèque et du Musée ont été successivement honorées de l'attention de l'Empereur, qui a passé environ trois-quarts d'heure dans ces établissements.

Le souvenir de la visite impériale se trouve conservé par l'inscription suivante gravée en lettres d'or sur une plaque de marbre blanc et encastrée extérieurement, à l'entrée principale de la Bibliothèque :

S. M. L'EMPEREUR
NAPOLÉON III
A VISITÉ
LA BIBLIOTHÈQUE
ET LE MUSÉE D'ALGER
LE 9 MAI 1865

TLEMCEN. — M. Ferrié, de Bréa, nous adresse par l'intermédiaire de M. Cherbonneau, l'inscription suivante, découverte dans un bas fond, à moins d'un kilomètre de Tlemcen, et que nous reproduisons textuellement ;

ARTEMIVS PATER.
ATABIO. FIL. CAR. SS
VIATOR. QVOD. TV. ET.
EGO. QVOD EGO. ET
OMNES.
E. S. T

Aucun détail ne nous est parveuu, d'ailleurs sur la forme, les dimensions, etc., de l'épigraphe ci-dessus, près de laquelle se trouvait un tronçon de colonne de porphyre. M. Férié a l'intention de faire des fouilles à cet endroit.

Nous proposons de lire ainsi cette épitaphe dont la dernière ligne peut seule donner prise à quelque doute :

Artemius, pater,
Atabio, filio carissimo !
Viator, quod tu et ego,
Quod ego et omnes
est (?)

C'est-à-dire : « Artemius, père à Atabius, fils très-chéri ! ô, « voyageur, il est ce que toi et moi, ce que moi et tous « (nous serons). »

Cette sentence sépulcrale rappelle celle du nº 13 de la section indigène de notre musée et qui peut se traduire ainsi :

Toi, passant arrêté devant ma sépulture,
Tu ne t'étonneras de mon triste destin,
Car ce qui m'advint hier t'arrivera demain !

Mais, en épigraphie tumulaire arabe, une sentence philosophique de ce genre est une très-rare exception, les musulmans se bornant, presque toujours, dans leurs épitaphes à inscrire les noms du défunt, la date de sa mort avec quelque courte formule religieuse.

MILIANA. — Dans notre dernière tournée d'inspection générale des monuments historiques et des musées archéologiques, nous avons recueilli à Miliana les épitaphes suivantes, qui s'ajoutent à celles qui ont été publiées récemment dans les cahiers 48, 49 et 50 de cette Revue. Les numéros que nous leur donnons font suite à ceux des inscriptions précédentes.

Nº 40.

Miliana. — Copie de M. Berbrugger. — Au musée d'Alger.

D M S
M CANDI
DVS VIC
XIT AN
NIS LX
ET M. III. O
VII P CLXXXI

Gravé sur une pierre haute de 57c, large de 40c, avec une épaisseur de 7c. Les lettres de la première ligne ont 7c et les autres 4c.

Ce document épigraphique a été trouvé au mois d'avril 1865, touchant le rempart de l'ouest, en dehors, par M. Grégoire, entrepreneur, qui en a fait hommage au musée d'Alger.

On y remarquera le mot *vixit* écrit *vicxit* et *oris* pour *horis*.

Le texte se développe et se traduit ainsi sans aucune difficulté; Diis manibus sacrum. Marcus Candidus vixit annis sexaginta et mensibus tribus, horis septem. (Anno) provinciae CLXXXI. « Monument consacré aux Dieux mânes. Marcus Can« didus a vécu soixante ans, trois mois et sept jours. En l'an de la province 181 » (220 de J.-Ch.)

N° 41.

— Copie de M. Berbrugger. — Au Musée d'Alger.

APOLLINI
PIVLVICTOR
D D
PR CIX

Gravé sur un marbre blanc haut de 80c, large de 35c, épais de 32c, dans un cadre dont la moulure a une largeur de 3c. Les lettres ont 8c, à la 3e ligne et 6c 1/2 seulement, aux autres, O et R, qui terminent la 2e ligne, sont liés.

La provenance exacte de ce monument n'a pas pu nous être indiquée.

Nous le lisons et le traduisons: Apollini. Marcus Julius Victor dedicavit, (anno) provinciae 109, monument dédié à Apollon par Marcus Julius Victor, l'an de la province 109, (148 de J.-Ch.)

Cette dédicace doit arriver prochainement au Musée d'Alger avec six autres monuments de même genre choisis parmi les plus remarquables dans la collection épigraphique de Miliana. Sans local convenable, sans conservateur; en un mot, sans aucune des garanties les plus essentielles contre les chances de détérioration, cette collection a déjà vu disparaître un assez bon

nombre des objets antiques qui la composaient. Il était devenu urgent de prendre un parti pour sauver d'un sort analogue, au moins les inscriptions les plus importantes. C'est ce qui à motivé leur transport au Musée d'Alger où elles sont attendues prochainement.

Nous publierons bientôt, d'après nos études directes sur les monuments originaux, des rectifications aux inscriptions de Miliana données dans les nos 48, 49, 50 de la Revue.

CHERCHEL *(Caesarea)*. — Notre dernier passage à Cherchel (avril 1865) nous a permis de copier au Musée de cette ville neuf inscriptions qui ont été découvertes depuis la publication de l'ouvrage de M. Léon Renier et que l'on peut considérer comme inédites. Ce sont:

N° 1.

IVLIA NATALIS
CANISTRARIA
DDAPR CXXXXIIII

Gravé, en lettres de 3c 1/2, au centre d'un cadre à moulures, sur une pierre haute de 34c, large de 44c et épaisse de 31c.

On se demande ce qu'a dédié, et à qui, notre Julia Natalis, faiseuse ou porteuse de ces corbeilles sacrées appelées *canistrum* (1) dont parle Tibulle en ces termes (1. 10. 27):

Hanc pura cum veste sequar, myrtoque *canistra*
Vincta geram, myrto vinctus et ipse caput.

Il est probable qu'un monument quelconque accompagnait l'épigraphe ci-dessus et rendait sensible à l'œil ce que celle-ci ne dit pas. Nous le croyons d'autant plus volontiers qu'il existe à la face supérieure de la pierre où elle est gravée un trou de 10c de diamètre sur 21c de profondeur qui paraît avoir servi à un scellement.

---

(1) Le mot *Canistraria* manque dans tous les dictionnaires que nous avons à notre disposition, sans en excepter les *Addenda lexicis latinis*, publiés récemment par M. Quicherat.

Le Musée d'Alger possède, sous le n° 92, l'épitaphe d'une Gallia *Natalis*, morte à Caesarea, âgée de 14 ans.

N° 2.

LO.....ORI
BEN....CIVI
BEN...IT PERE
GRINO

Ces quatre lignes se lisent au centre d'une couronne de lauriers, sur une mosaïque provenant d'une des ruines romaines qui se trouvent sur la propriété de M. Nicolas, conseiller municipal. La ruine dont il s'agit est au-dessus et très-près de la ville actuelle, au Sud-Est.

Les lettres, qui sont blanches sur fond bleu avec interlignes formés de filets verts, ont une hauteur de 11^{c}. Le diamètre de la couronne est de 80^{c}.

On remarque en tête et à la fin de la première et de la deuxième ligne, des feuilles de lierre qui sont là plutôt comme ornement que comme signes de ponctuation, puisque l'une d'elles coupe en deux le mot *Peregrino.*

D'après M. Nicolas, l'inscription était complète alors qu'elle se trouvait en place; les lacunes qui s'y remarquent aujourd'hui se sont produites pendant l'extraction et le transport, deux opérations très-difficiles partout, mais principalement dans un pays où les ouvriers dressés à ces sortes de travaux manquent totalement.

Dans l'état actuel de l'épigraphe, nous n'osons décider si le dernier mot, le seul qui soit complet, est le nom propre *Peregrinus* ou le substantif homographe qui signifie un étranger. Il serait d'ailleurs téméraire de vouloir trouver un sens à une inscription que d'autres pouvaient accompagner, compléter ou expliquer sur la même mosaïque, ainsi que cela se voit souvent.

N° 3.

DOMITIVS MONIA
NVS VIXIT ANNIS III
MESES VI. ORAS VI

Hauteur, 27^{c}; largeur, 35^{c}, lettres, 4^{c}.

L'épitaphe de ce Domitius Monianus, qui a vécu trois ans six mois et six heures, renferme deux fautes très-fréquentes dans l'épigraphie tumulaire africaine, *meses* pour menses et *oras* pour horas.

C'était, par anticipation, le moderne *meses* (mois) des espagnols et leur *oras* (heures). Si les matériaux n'étaient pas aussi rares, on trouverait dans les incorrections populaires de l'antiquité, lesquelles, peut-être, n'étaient que des provincialismes, l'origine de bien des mots de nos langues neo-latines.

N° 4.

D M S
Q. MARCIVS CRESCENS VIXIT
ANNIS LXXXXIII MENS· V· D· XIII
H. S. E. S. T. T. L.
MARCIA· BENEDICTA ET CORNELIA
VENERIA· PATRI. PIISSIMO

Gravé sur une plaque de marbre haute de 29^{c} et large de 38^{c}. Les lettres ont 2^{c} 1/2.

Nous avons ici l'épitaphe de Quintus Marcius Crescens mort à 93 ans, cinq mois et treize jours, à qui ses filles, Marcia Benedicta et Cornelia Veneria, ont élevée un monument funéraire avec les formules habituelles: « Ci-git » et « Que la terre te soit légère. (Hic situs est. Sit tibi terra levis!) »

N° 5.

.... VS. SAECI· CAVCESIS
.... ALAE·II·THRACVM
.... PINQVI··VIXIT·AN
.... XIIII·MILITAVIT·AN
.... SITVS·EST·S·T·T·L·
.... VENTO FACIE........
.... AAGANVS...........
.... ANVS· HE..........

Gravé sur un fragment de tablette de marbre de 30^{c} sur 20^{c} avec des lettres de 2^{c}.

En se basant sur la lacune probable (sept lettres, au minimum) que le sens indique au commencement de la 5e ligne, on peut conjecturer que la partie gauche de l'épitaphe qui manque aujourd'hui et qui comprenait toutes les têtes de lignes, pouvait avoir une largeur d'environ 7c. L'angle inférieur de droite est également brisé.

Dans cette épitaphe d'un cavalier (?) du 2e escadron des Thraces à qui ses héritiers, .. Maganus et ....., ont élevé un monument funéraire, les lacunes sont trop considérables et portent sur des données trop essentielles pour que nous nous hasardions à en dire davantage.

N° 6.

......I.AEMILIA.CONIVNX
......CTORIS.MAVSOLAEVM
......NTIS CVM CAMARISÉT
....../IS POSTERISQVE SVIS.
.......SIC.M.CAECILIO VIC
.....)RINAE.SEVERINO.VICTO
......ISSIMIS.SIMVL.ET MAGN
...... DERETRO.LEGE. (1)

Gravé sur une plaque de marbre d'environ 40c sur 50c, qui a été trouvée entre le village de Marengo et les collines du Sahel, du côté du lac Halloula.

Les lettres ont 5c à la première ligne et 4c aux autres, sauf la dernière où elles ont 3c seulement. M et A forment un monogramme à la fin de l'avant-dernière ligne.

La bande longitudinale qui manque à gauche contenait les têtes de lignes; il en résulte une lacune essentielle mais dont aucun indice ne permet de préciser l'importance.

On peut, malgré ces graves mutilations, avancer que d'après notre fragment épigraphique, ...Aemilia, épouse de ...Victor,

(1) Tous les signes séparatifs, indiqués ici par des points, sont figurés par des feuilles de lierre dans le monument original.

a élevé un mausolée avec chambres voûtées et ..... à ses ancêtres et à ses descendants...

Nous regrettons de ne pas avoir assez fait attention à la phrase finale, *de retro lege* (lis derrière ?), au moment où nous copiions cette inscription à Cherchel. Heureusement, M. de Lhotellerie est en mesure de s'assurer s'il y a en effet quelque chose de gravé derrière cette épigraphe, comme semble l'indiquer cet espèce d'avis au lecteur, à moins que ce ne soit ici une acclamation.

Le mot *Camara* — employé pour désigner une chambre voûtée, un hypogée, — est pour *Camera* qui est le mot classique, bien qu'il soit moins conforme à l'étymologie grecque que l'autre.

N° 7.

FELIX DEO V.
S. L. A. D. S.

Stèle en marbre de 26c sur 21c, brisée en bas, à fronton aigu dont le tympan offre un croissant. Au-dessous, est l'inscription en lettres de 2c dans un cartouche à queues d'aronde. Sous celle-ci, dans une niche à arcade surbaissée, enfant la tête nue, vêtu d'une espèce de pallium par-dessus la tunique, tenant un oiseau sur la main gauche appuyée contre la poitrine et une grappe dans l'autre main qui pend le long du corps. Celui-ci est brisé du genou en bas.

On remarquera cet ex-voto que Felix consacre à ses frais (*de Suo*) à Dieu, sans désignation supplémentaire. Doit-on voir là une pensée chrétienne qui se sera déguisée sous les formes du paganisme?

N° 8.

ATILIA. CLOE. MATER
REDEMTO. FILIO. SVO. VIXIT
MESES. OCTO.

Stèle en marbre d'environ 30c sur 30c, à fronton triangulaire timbré d'un croissant creux au milieu et en relief

sur les bords, lettres de 1c du type rectiligne le plus pur, car elles n'ont que les éléments essentiels de chaque caractère alphabétique. Ainsi, à la lettre T, par exemple, il manque les petits appendices qui terminent aujourd'hui son horizontale à droite et à gauche et celui qui sert de base à sa verticale.

Au-dessous de l'épigraphe, gravée dans un cartouche à queue d'aronde, est une arcade où l'on voit un enfant nu-tête, aux cheveux longs et bouclés, qui tient un fruit — orange, grenade (?) — dans sa main gauche appuyée contre la poitrine. La partie inférieure du corps manque à partir des coudes.

Dans cette épitaphe, où une mère, Atilia Cloe, annonce implicitement l'érection d'un tombeau à son fils mort à l'âge de huit mois, le nom de celui-ci, *Redemtus*, forme une douloureuse antithèse à la circonstance qui motive l'épitaphe.

On retrouve encore ici le barbarisme ou provincialisme *Meses* (pour *Menses*), déjà signalé.

N° 9.

PETRVS

Ce simple nom de l'apôtre Saint Pierre est gravé en caractères fort déliés, hauts de 9c 1/2, sur une plaque de marbre apportée de Novi et qui mesure 62c sur 73c. Entre les trois premières et les trois dernières lettres de ce nom et au-dessous, se trouve le chrisme, ou monogramme du Christ, ayant en bas, à gauche et à droite, les lettres symboliques *Alpha* et *Oméga*.

A. Berbrugger.

Oued Chaïr. — M. le Dr Reboud nous écrivait de Bousada, le mois dernier :

« Au lieu d'aller en Kabilie à l'expédition des Babor, je reste à Bousada avec la colonne du Hodna ; je vais donc pouvoir continuer mes recherches dans l'Oued Chaïr et dans le Hodna.

» Je vous prie instamment de ne rien publier dans la

Revue avant que je vous aie envoyé le résultat de la course que je vais faire à Aïn Mamoura sur l'Oued Chaïr, où l'on prétend qu'il y a des ruines qui peuvent être romaines (1).

» Je dois recevoir — du moins, on me le fait espérer — des détails sur les ruines du village Duvivier, de Medjeslfa, de Mondovi, d'El-Aroussa (près de Mondovi), et d'Aïn Seniour entre le Fedj el-Makta et Souk Ahras.

» J'ai déjà commencé le texte de l'itinéraire de Bone à Tebessa et de Tebessa à la Calle, veuillez donc attendre votre numéro de mai ou celui de juillet pour faire mention des ruines de l'Oued Chaïr et de l'itinéraire ou pour les publier (2).

» Je joins à cette lettre un dessin plus exact et plus compréhensible de la seule inscription trouvée à Morsot, lors de notre passage dans ces belles ruines au printemps de 1864. »

Recevez, etc.

Dr Reboud.

Stora. — On nous écrit de Stora, 25 mars 1865 :

« Dans le numéro 49 de la Revue africaine (page 76), j'ai lu une note de la rédaction, faisant suite à une inscription trouvée à Stora, et ainsi conçue : « Cette seconde épigraphe (3),
» qui ne comporte pas une interprétation aussi facile, à beau-
» coup près, est gravée en caractères de la décadence, sur une
» pierre brisée diagonalement par le bras, et qui mesure dans
» son état actuel 0m,40c de haut sur 0m,60c de large. »

Depuis, j'ai revu cette inscription, dont je n'avais pu prendre l'estampage (à cause du mauvais temps) et que je m'étais

---

(1) Cette recommandation nous est parvenue trop tard : le travail de M. le Dr Reboud était déjà imprimé. Dans son état, il a beaucoup intéressé nos lecteurs et il a eu les honneurs de la reproduction dans d'autres journaux. — *N. de la R.*

(2) Nous avons reçu une partie des matériaux dont parle ici M. le Dr Reboud ; nous attendons le complément pour publier. — *N. de la R.*

(3) En voici le texte, tel qu'il a été donné d'abord et publié dans cette Revue :

BONOISPIRI
TOMARINIANI
DEVSDEERICE
RET

empressé d'envoyer au musée archéologique de Philippeville, pour la soustraire au vandalisme de nos modernes maçons. J'ai pu voir distinctement, qu'il ne manquait aucune lettre à la fin de la première ligne, dépolie naturellement, avant que le marbre ait été gravé ; quant aux deux lettres, N, I, qui terminent la seconde ligne, elles n'en forment probablement qu'une, M ; les deux derniers montants sont très-légèrement rejoints. Les deux E (douteux) du milieu de la troisième ligne, sont surmontés d'un signe en forme de fer de lance, et l'avant dernière lettre de cette ligne est un G. J'avais d'abord vu un C ; malgré le sens présumé qui m'avait fait rechercher un appendice inférieur montant intérieurement, comme d'habitude, tandis qu'au contraire cet appendice s'abaisse au-dessous presque perpendiculairement, ainsi que me l'a montré le nettoyage du marbre.

On doit donc lire ainsi cette inscription :

BONOISPIRI
TOMARIANIAM
DEVSDEERIGE
RET

Les caractères quoique mal tracés sont très-lisibles et indiquent comme vous le dites, une inscription de la décadence. J'ai vu des caractères identiques, surtout des O carrés et des N allongés, sur un autre marbre du commencement du cinquième siècle également déposé au musée de Philippeville ; mais, d'après votre silence sur l'interprétation de cette épigraphe nouvelle, je n'oserais même pas émettre un timide avis.

Recevez, etc.

LOUIS GRÉMILLY. (1)

Note de la Rédaction. — Notre silence sur cette épigraphe, silence rappelé par M. Grémilly, était fort prudent, au fond.

(1) Nous saisissons cette occasion de faire remarquer que, par erreur, le nom de M. *Grémilly* a été écrit jusqu'ici Frémilly dans notre Revue. — *N. de la R.*

juger par l'influence qu'exercent aujourd'hui les vents brûlants que le Sahara nous envoie et qui sont justement appelés mangeurs de neige et destructeurs de glaciers. Tant que le Sahara fut couvert d'eau, jamais montagnes ne sentirent l'haleine embrasée du Fœhn et du Siroco ; les hivers, rarement combattus par un souffle attiédi, pouvaient accumuler leurs neiges et leurs glaces et étendre au loin leur empire. Mais quand le désert fut à sec, quelle débacle a dû se produire aux premières visites du Fœhn dans les énormes glaciers de nos Alpes ! (1) »

BIBLIOGRAPHIE.

LES ARCHIVES
DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE A ALGER

PAR ALBERT DEVOULX

(complet en deux parties)

Brochure in-8o de 152 pages, chez Bastide, libraire-éditeur.

Nous avons rendu compte, dans l'*Akhbar,* de la première partie de ces archives, lorsqu'elle parut en 1863.

La Société historique ayant demandé, le 1er mai 1864, à M. le Directeur-général, Mercier Lacombe, de vouloir bien aider l'auteur à faire imprimer le complément de son œuvre si éminemment utile, ce haut fonctionnaire, par décision du 13 du même mois, accorda une souscription de 500 francs dans ce but. Grâce à cette mesure libérale, M. Devoulx fut à même de publier, au commencement de cette année 1865, non-seulement le

(1) L'auteur d'un travail sur le Sahara, publié dans la *Revue des deux mondes*, propose de ramener la mer sur ce terrain dont plusieurs parties sont au-dessous de son niveau.

Si la théorie expliquée ci-dessus est exacte, ce serait nous ramener à la période glaciaire. — *N. de la R.*

complément annoncé, mais aussi de réimprimer en même temps la première partie déjà parue, afin de ne point scinder une série de matériaux historiques qui, par leur nature, étaient destinés à se trouver ensemble. Ces documents restés inédits commencent au numéro 68, page 66 de la nouvelle brochure et se terminent au numéro 148. C'est de ceux-là seuls que notre compte rendu doit s'occuper.

Les pièces relatives aux cadeaux à faire par les négociants français aux autorités algériennes et même à d'assez minces employés indigènes continuent à abonder. Tout est prétexte à des libéralités de ce genre : le gain d'une bataille, la prise d'une ville en Tunisie, l'avénement d'un haut fonctionnaire, son mariage, l'accouchement de sa femme. On admire à ce sujet combien l'esprit des gens de ce pays était ingénieux pour tirer honnêtement de l'argent des chrétiens. Il va sans dire que ces corsaires, comme d'habitude, ne rendaient pas gracieuseté pour gracieuseté et les actes de piraterie ainsi que les mauvais traitements de tout genre, y compris la mise aux fers de nos consuls, allaient toujours leur train. Le recueil de M. Devoulx renferme de nombreux et intéressants documents sur la matière.

Celui qui est daté du 16 avril 1760 est surtout bon à consulter. Nous y notons, d'ailleurs, vers la fin, ce passage que l'auteur a marqué d'un signe de doute (?) :

« L'abord journalier d'environ douze à quinze cents esclaves,
» dont une grande partie forçats des galères de Naples ou *deterrés*
» (?) d'Oran..... »

Au mot *déterrés*, qui est ici la traduction par trop littérale du mot castillan *desterrados*, il faut substituer l'expression propre qui est *bannis*. On sait, en effet, qu'Oran, comme d'autres stations espagnoles situées sur le littoral marocain, a été un lieu *d'exil*.

On doit à l'usage onéreux des cadeaux officiels dont nous avons parlé plus haut de connaître avec exactitude les noms et la date de l'avénement des principaux fonctionnaires algériens, qui sont ordinairement passés sous silence dans les ouvrages européens et même dans les chroniques indigènes. A quelque chose malheur est bon ! Ces mentions ne sont pas sans utilité pour préciser ou débrouiller certains points de l'histoire locale.

Parmi les documents de la dernière partie, l'attention se porte sur les numéros 107 et 108, qui sont relatifs à la mise à la chaîne de notre consul Vallière, brutalité motivée sur ce qu'un capitaine français avait osé se battre contre un raïs algérien, croyant avoir affaire à un forban de Salé dont ledit corsaire avait arboré le pavillon !

A ce sujet, M. Vallière définit énergiquement et avec exactitude en ces termes la position des Français dans la Régence d'Alger à ces époques :

« ..... les Algériens, dit-il, ne considéraient plus les consuls
» que comme des ôtages..... la compagnie d'Afrique établie à
» Bône et à La Calle était considérée par les Barbaresques sous le
» même point de vue..... et les Algériens pouvaient, selon
» leur caprice, arrêter le personnel de cette compagnie (française)
» et le rendre responsable des événements. Il proposait en con-
» séquence d'abandonner définitivement les concessions..... »

M. Vallière oublie d'ajouter que si ces corsaires toléraient l'élément chrétien parmi eux, c'est parce qu'ils avaient su en faire une véritable vache à lait dont ils ne voulaient point perdre le produit.

En vérité, plus on approfondit la triste histoire de ces trois siècles de ruines et de hontes infligées systématiquement et insolemment par le gouvernement turc d'Alger à toutes les nations européennes, moins on comprend la durée d'un pareil régime. Et dire que lorsque la France voulut, à ses frais et à ses risques et périls, y mettre fin, elle trouva sur sa route, comme premier obstacle, la diplomatie d'une grande puissance chrétienne !

Il faudrait un article beaucoup trop étendu pour analyser complètement toutes les pièces consulaires publiées par M. Devoulx. Nous arrêterons donc ici ce travail et terminerons par quelques mots sur le dépôt même d'où ces pièces proviennent.

Les archives du consulat général de France, que nous avions cru, ainsi que bien d'autres personnes, déposées au Domaine, étaient restées jusqu'en 1864 dans l'étude de maître Martin notaire, qui les tenait de son père, ancien chancelier du consulat

de France à Alger. Lorsque M. Devoulx publia la première partie de son travail, il oublia d'indiquer clairement cette circonstance digne de remarque. Mais comme il avait envoyé des exemplaires de sa brochure à M. le Ministre des affaires étrangères, on eut l'éveil dans ce département sur l'existence d'un dépôt de documents consulaires à Alger et on le réclama officiellement. De sorte que nos travailleurs sont à la veille de perdre un riche ensemble de matériaux historiques qui n'intéressent guère que ce pays.

Nous nous contentons de préciser l'état de la question avec l'espoir que la haute administration coloniale pourra intervenir pour nous conserver des éléments d'étude qui ont cessé d'avoir aucune valeur diplomatique et que par conséquent le ministère des affaires étrangères n'a aucun intérêt réel à réclamer.

Les archives dont nous parlons sont aujourd'hui au Secrétariat général du Gouvernement.

Tombeau de la Chrétienne. — Au moment de mettre cette feuille sous presse, nous avons la satisfaction d'annoncer à nos lecteurs que l'Empereur vient d'accorder la somme jugée nécessaire (6,000 fr.) pour terminer les travaux d'exploration commencés en 1855 à ce monument d'un si haut intérêt. Ces travaux vont être repris, cette fois, sur une grande échelle; il est donc permis d'espérer que l'énigme archéologique qui semblait nous braver depuis trente-cinq ans va enfin livrer son mot et que nous saurons ce qu'est et ce que renferme le *Monumentum commune regiae gentis* de Pomponius Mela.

Pour tous les articles non signés :

Le Président, A. Berbrugger.



Alger. — Typ. BASTIDE.

9e Année. N° 52. JUILLET 1865.

Revue africaine

NOTICE SUR LES DIGNITÉS ROMAINES EN AFRIQUE.

(CINQUIÈME SIÈCLE DE J.-C.)

(19e *article. Voir les nos* 32, *et de* 34 *à* 51)

8. Il y eut deux villes du nom de *Thamallomensis*. Le *limes Thamallomensis* fut ainsi appelé, d'après Pancirole, « a Thamallomo oppido in Africa propria. Itinerarium Themellamum *(Themelami)* appellat, quod est diversum a Thamalla, de qua supra. » L'*Oppidum Thamallumense*, « proximum eremo quæ Tripolitanæ provinciæ vicinatur, » était situé dans la Byzacène; l'autre ville du même nom était située dans la Mauritanie Sitifienne. Cette dernière est désignée par la Table de Peutinger comme étant le *Tamannuna municipium et castellum*, que Lapie croit être *Zammourah* ou *Zamora* (province de Constantine), mais dans lequel Mannert veut voir *Callah (Kala, el-Kallah, Kalâa* des Beni-Hammad, même province): ces deux localités sont d'ailleurs peu distantes l'une de l'autre. C'est de ce municipe que le *limes* qui nous occupe a tiré son nom : « Ab hoc Thamallomensi (s. Tamallomensi s. Thamallum s. Tamallum) castello municipioque....., hic Limes nomen gessisse videtur. » Car il ne faut pas perdre de vue que, procédant de l'E. à l'O., nous ne pouvons rétrograder. L'*episcopus Tamallensis* seu *Tamallumensis* est au nombre de ceux que compte l'église d'Afrique.

9. On ne peut former ici que les plus vagues conjectures : il est toutefois probable que le *Limes* dont il s'agit était situé sur l'extrême frontière de la Mauritanie Sitifienne et de la Mauritanie Césarienne, s'il n'était même situé dans cette dernière province. On a dû remarquer que l'*index* de la *Notice* appelle le *castellum* d'une manière *(Baleretani)* et le *limes* d'une autre *(Balaretani)* ; mais ce n'est encore là qu'une différence insignifiante. « ..... *V* et *B* fere promiscue ponuntur in his nominibus .... Nihil frequentius est quam B pro V, et V aut B pro P, » dit encore Bocking. Partant de ce principe, il pense qu'au lieu de *Baleretani* ou *Balaretani*, il faut lire *Vabaretani* ou *Babaretani*. La liste des évêques d'Afrique mentionne un *episcopus Vararitanvs* dans la Byzacène ; il y avait donc dans cette province un oppidum *Vararita ;* de même qu'il y avait dans la Numidie un oppidum *Vazarita* ou *Bazarita*, puisque ladite liste des évêques cite un *episcopus Bazaritanvs* seu *Vazaritanus*. La ville de *Vabar (Ouabar)* est placée par Ptolémée dans la Mauritanie Césarienne, et l'on conjecture que c'est la même que *Bapara :* il y eut un *episcopus Baparensis* sive *Vabarensis*. Elle était située entre le Ruzazum municipium et Salde colonia. C'est sans doute par ce motif que quelques écrivains ont cru ou voulu voir la moderne *Bougie* dans cette ancienne cité ; d'autres pensent que c'est *Tedlès* ou *Dellis*. Bocking semble pencher pour une situation qui pourrait bien être la véritable, en indiquant cette partie de l'ancien pachalik d'Alger qui formait autrefois la province de Titeri. Morcelli n'élucide pas beaucoup la question par la note que voici, et que nous reproduisons à titre de renseignement complémentaire : « *Vararitanus*. In Peutingeri tabulis tribuitur provinciæ Byzacenæ *Bararus municipium*, et inter ejusdem tractus oppida occurrit apud Ptolemaeum *Cararus*, ubi fortasse legendum est *Bararus* sive *Vararus :* quod eidem provinciæ Notitia adscribit, inde etiam appellatus videtur.... Præpositus Limitis Balaretani. »

10. La même incertitude, et peut-être plus grande encore, règne en ce qui concerne le *limes Columnatensis*. Parce que la notice des évêques d'Afrique mentionne un *episcopus Colvmpnatensis* ou *Colupnatensis* dans la Mauritanie Césarienne, on en

a conclu qu'il devait exister dans cette province une ville du nom de *Columnatum*, *Columnata*, *Columnae*, *etc.* Ce ne peut être l'ancienne *Calama* (aujourd'hui Guelma), non plus que l'ancienne *Minervia Chullu* (aujourd'hui Kollo, *El-Koll* des Arabes). Est-ce l'une des deux *Collops — Kollops megas è Koullou — Chullu, Chulli Municipium*, dont parle Ptolémée ? Dans cette dernière hypothèse, Bocking, qui hésite d'ailleurs, hasarde ces deux étymologies, *Collu montensis* ou *Collumagnensis*, qui sont loin d'être satisfaisantes ; car, s'il excipe, comme preuve, des nombreuses ruines de ces localités, il est à remarquer que le sol de l'Afrique en est partout jonché. Nous retrouverons le nom de ce canton militaire, en nous occupant du Duc de la Mauritanie, mais sans plus d'éclaircissement. A ce propos, Pancirole fait l'observation suivante : « Hic limes et sequens, longius se extendentes, duos habebant Praepositos, hunc scil. et alium sub Duce Mauritaniae Caesariensis, qui forte ad eundem locum castra jungebant. » Nous sommes de l'avis de Bocking, qui pense, et avec raison, que la même circonscription ne pouvait être à la fois et sous les ordres du Comte d'Afrique et sous ceux du Duc de la Mauritanie.

11. *Tabalta*, que St-Cyprien et St-Augustin appellent *Thasbalum*, était une ville de l'Afrique propre : « Africae propriae urbs fuit. » L'itinéraire d'Antonin place cette ville (1) « inter provinciae Byzacenae oppida medium inter Septimunicia S. Septiminicia *(Septimuncia)* Macomadesque ac Cellas Picentinas. »

---

(1) On connait les variantes *Tuballa*, *Thaballa*, *Thasballe*, *Tasballe*, *Theballa*. — Il ne faut pas confondre cette ville avec *Tabalati*, chez les Garamantes, dans la Tripolitaine, sur la route de Tacape à Leptis la grande : *Tabal* dans la Byzacène ; *Tablata* dans la Tripolitaine. — Si, au lieu de Tablatensis, on pouvait lire *Tabracensis*, Bocking verrait la *Tabraca* (Tabarca), ville maritime de Numidie, ou la petite île de ce nom, près de la Mauritanie ; mais alors aussi, au lieu de marcher en avant, de l'E. à l'O., d'après son système, il faudrait revenir en arrière. Et, aussi bien, pourquoi ne pas lire *Tabratensis* ou *Sabratensis ? Sabrata* n'était-elle pas également une ville d'Afrique, près de Leptis ? — Signalons ici, mais pour mémoire seulement et sans en tirer d'induction, une homonymie au moins curieuse : il existe dans l'E. de la province d'Alger, à 25 kilomètres environ du Djerjera, une localité que les Arabes appellent *Tablat*, et qui figure, sur nos cartes géographiques, à 74 kilomètres d'Alger sur la route d'Aumale.

Mais écoutons Morcelli (au mot *Tublensis)* : « Vicus oppidumve Mauritaniae Caesariensis fuit *Tabla*, quae et *Tala* appellata videtur, id ex Notitia discimus : itaque nihil huc pertinet *Limes Tablatensis;* nam ille in finibus provinciae Byzacenae aut Proconsularis erat (?), nec qui in Tripolitana censebatur, et *Talalatensis* audiebat..... » Mannert pense que le *limes Tablatensis* tire son nom « de Tripolitanis *Tabalatis*, » et Bocking penche pour *Tatiltensis* (*Tatilti* de l'Itinéraire d'Antonin, *Aïn-Sultan* de Lapie). Il y a eu un *episcopus Talensis* (forte *Tablensis*) dans la Mauritanie Césarienne.

12. Le nom de *Cellae* est commun dans l'Afrique ancienne : « *Cellarum* nomen etiam in Africa frequens est » (1) ; mais on a beaucoup de variantes : *Cellensis* tout seul, *Caputcellensis* en un seul mot, *caput Cellensis*, *Caput cellensis*. La forme *caput* ne voudrait-elle pas dire que cette ville était, sinon la capitale, au moins la principale, la première de toutes celles du même nom ? Il ne s'agit point ici de *Caelama* ou *Calama* (Guelma). » Itinerarium (Antonini) *Celasnicum* nominat et caput Cillanum Mauritaniae Cæsariensis oppidum, unde Limes nomen habet » (Pancirole). Mais, comme il y a un *limes Cellensis* placé sous les ordres du Duc de la Mauritanie, il est infiniment plus probable que le canton dont est question dépendait de la Mauritanie Sitifienne (a *Cellis* Mauritaniae Sitifensis) ; d'autant plus qu'il y eut un *episcopus Celensis* dans cette dernière province. L'Itinéraire d'Antonin place le *Cellas vicus* à XXX M. P. de Tacape et le *Caput Cilani* (Cillani), à LVII M.P. de Césarée. Le *Cellas vicus* devait être situé dans le Zab, peut-être pas très-loin de Sétif. Cependant le même Itinéraire mentionne le *Cellis Picentinis* (2), qu'on croit être la ville de *Médéa* : « Hodieque oppidum *Medeah* s. *Mehedia* Algerianae provinciae Titeri Romanorum operum reliquias habere multas constat. » — « La ville que nous désignons aujourd'hui sous le nom de Médéa, occupe l'emplacement d'un poste romain, que le docteur Shaw croit être le *Lamida* de Ptolémée, et d'une cité bâtie au-dessus, vers le Sud, et qui pourrait bien avoir été Elfara. Mgr Dupuch (ancien évêque d'Alger) y retrouve le *Castellum medianum* de Morcelli (sommaire n° 149). La séparation de la citadelle romaine d'avec la ville numide peut encore être étudiée sur les ruines de la muraille antique qui régnait à mi-côte. Le calife schismatique El-Mohadi prit et ruina ce centre de population, et éleva à sa place un château nommé Moahedin, d'où la ville, depuis, s'est appelée Mehedia. Elle fut la capitale du Titeri, sous les pachas d'Alger, qui la considéraient comme une de leurs principales forteresses, et y entretenaient 800 Turcs ou coulouglis (1). »

(1) C'est donc à tort que M. Quicherat dit absolutivement, dans son Vocabulaire précité, *Cellae*, bourg d'Afrique, dans la Byzacène, en s'appuyant d'ailleurs du témoignage de l'Itinéraire d'Antonin. — Citons encore, d'après le même Itinéraire, une autre ville d'Afrique, près de Tunis, dont le nom, *Cilium*, a de la ressemblance avec les précédents ; on trouve sur les inscriptions *Cilitanus*, de Cilium.

(2) Quid *Picentinis ?* Cette ville tirait-elle partie de son nom d'une colonie de Picentins *(Picentes)*, ou était-ce seulement pour la distinguer des autres villes du même nom qu'on lui avait appliqué celui du *Picénum*, contrée de l'Italie, sur l'Adriatique ?

13. La forme *secundæforum (secundoforum*, *secundum forum*, etc.) est tout-à-fait arbitraire ; d'après Bocking lui-même, qui partage en cela l'avis de Pancirole, il faudrait lire *Secundanorum* (soldats de la deuxième légion, *Secundani*). En effet, nous avons vu que les *Secundani Italiciani*, légion comitatensis, étaient au nombre des troupes confiées au Comte d'Afrique par le Magister Peditum Præsentalis (Secundani Italiciani inter numeros Africæ). Bocking donne l'explication suivante de ce terme militaire : « Illam autem appellationem, *Secundæ formæ*, ita putem explicari posse, ut indicaretur milites huic limiti defendendo ordinatos non comitatenses, sed limitaneos fuisse, quorum differentiam ipse Justinianus exposuit (2).

Pancirole, en parlant du *limes Tillibarensis* ou (3) *Tillibanensis*

(1) *Indicateur général de l'Algérie*, par M. Victor Berard (pp. 276-77). — La ville de *Médéa* fait aujourd'hui partie de l'arrondissement de Blida (province d'Alger).

(2) Justinien créa une Préfecture du Prétoire d'Afrique en 534, et, en même temps, nomma Bélisaire, maître de la milice d'Orient. Parmi les instructions données à ce général en chef, figurent (§ 8) des dispositions spéciales en ce qui concerne les Comtes et les Ducs des frontières, et l'emploi que ceux-ci doivent faire des soldats placés sous leur commandement (Voir ce § dans Bocking, t. II, p. 159).

(3) Par substitution d'une lettre canine (*canina littera*), la lettre R qu'on retrouve dans le grognement du chien.

s'exprime ainsi : « Tillaburum oppidum Africæ propriæ Itinerarium (Antonini) ponit, unde castra nomen habent. Sub Duce Tripolitanæ alius præpositus limitem Tillibarensem tuebatur. »

Nous retrouverons, en effet, un *limes* de ce nom sous les ordres du Duc de la Tripolitaine. Suivant l'Itinéraire, *Tillibari* ou *Tillabari* était situé sur la route de Tacape à Leptis magna, à la limite méridionale de la Tripolitaine, désert au-delà duquel les Romains n'avaient plus de possessions. Mais Bocking, qui n'est pas de cet avis et qui cherche vainement une localité du même nom dans la Mauritanie Sitifienne, estime qu'il faut lire *Tirinadensibus*, au lieu de *Tillibarensibus*. L'Itinéraire place *Tirinadi* (Tiranadi, Tiranada, Tiranidi, Taranidi) entre Tatilti et Caput Cilani ou Silani. La liste des évêchés d'Afrique mentionne un *episcopus Timidanensis* ou *Timidianensis* (?)

14. « La Kabilie était entourée par quatre cantons militaires : le *limes Tubusuptitanus*, le *limes Auziensis*, le *limes Bidensis*, et le *limes Taugensis*, dont les chefs-lieux étaient *Tubusuptus* (Tiklat), dans la partie inférieure de la rivière de Bougie ; la colonie d'*Auzia* (Aumale), celle de *Bida* (Djemâa Saharidj ?) dans la vallée du Sebaou, et *Tigisis* (Taourga), un peu au sud de Dellis. » (1). Nous avons déjà parlé du Tubusuptus ; nous allons nous occuper du *limes Taugensis*, puis dans le paragraphe suivant du *limes Bidensis* ; quant au *limes Auziensis*, il en sera question à propos du Duc de la Mauritanie.

La liste des évêchés d'Afrique fait connaître : 1° un *episcopus Tigisitanvs* dans la Numidie, 2° un *episcopus Tigiensis* ou *Tiziensis* dans la Byzacène, 3° un *episcopus Tigisitanvs* dans la Mauritanie Césarienne. D'autre part, dans une conférence de 87 évêques qui se réunirent à Carthage, aux Kalendes de septembre 258, il est fait mention des évêques de

Tucchabori (*Thoukchabôr*)
Thucca (*Sukès*),
Thucca (*Lougkès*),

(1) *Les Époques militaires de la Grande-Kabilie*, par M. Adrien Berbrugger (p. 262).

Bocking ne pense pas qu'il s'agisse ici de *Tucca*, ville d'Afrique dans la Zeugitane : « De Tucca provinciæ Proconsularis, quæ *mvnicipivm libervm Thvgga* in lapide invento in monte VIII miliaribus a Tunete dissita...... *civitas Thvgga* (Shaw)..... *Tucca Terebinthina* (Itin. d'Antonin) inter *Zagouan*. S. *Zowan* et *Gabs* s. *Qâps*, sive inter Carthaginem Sufetulamque tuneticam, hunc limitem non appellatum fuisse puto. » Il croit qu'il est question d'un port de la Mauritanie : « Mihi videtur *Tuccensis* s. *Thuccensis* aut *Tuggensis* S. *Thuggensis* scribendum vocabulumque de Sitifensi oppido *Tucca* intelligendum esse. »

Voici, du reste, comment il fonde son opinion : « Oppidum Tucca, impositum mari et flumini Ampsagæ, memorat Plinius, H. N.... Tab. Peut. habet « *Tucca, fines Affrice et Mauritanie*, » .....idemque in tabula geogr. duas Tuccas, unam ad Ampsagæ fl. ostia, alteram inter hanc Cirtamque oppidum, item ad Ampsagam sitam delineavit, ita ut situs ejus fere cum hodierno *Meelah* s. *Milah* Algeriæ conveniat. » Il invoque enfin la liste des évêchés sans avoir remarqué, que celle-ci nomme :

1° un *episcopus Tvggensis*, seu *Municipii Tugiæ*, dans la Proconsulaire ;
2° un *episcopus Tvccensis*, dans la Numidie ;
3° un *episcopus Tvccensis*, dans la Byzacène ;
4° un *episcopus Tvccensis*, dans la Mauritanie Sitifienne.

L'érudition ordinaire de Bocking paraît, en cette circonstance, lui avoir fait défaut, ou plutôt elle est restée en arrière des découvertes successives de la science moderne.

D'autres ont cru reconnaître *Tigisis* (Taourga), ou le *limes Taugensis*, dans la position formidable de *Tiziouzou*, qui se relie aujourd'hui au Fort-Napoléon. C'est qu'en effet, « parmi les postes militaires créés, depuis la conquête, sur la limite du territoire insoumis de la grande Kabilie, l'un des plus forts et des plus complets est celui de Tiziouzou. Sa position, à quelque point de vue qu'on l'envisage, ne laisse rien à désirer. Situé au milieu d'un pays extrêmement fertile, sur la route qui doit relier Alger à Bougie, dominant le cours moyen et supérieur du Sebaou ; adossé aux contreforts qui descendent directement des pics du Jurjura, ce poste est évidemment destiné, non-seulement à

fournir à nos colonnes expéditionnaires une excellente base d'opérations, mais à devenir, sans aucun doute, et dans le plus prochain avenir, un des centres de population les plus importants. Les Turcs avaient compris les avantages de cette position et y avaient bâti un *bordj* (1). Ils entretenaient une petite garnison, non pas pour essayer d'étendre leur autorité au milieu des contrées environnantes, ce que leurs faibles moyens d'action ne leur permettaient même pas d'espérer, mais pour exercer sur le commerce et l'industrie une surveillance fiscale dans l'intérêt seul du trésor (1). »

Ce n'est donc ni à Tucca, ni à Tiziouzou, qu'il faut chercher le *limes Taugensis*, mais aux environs de *Tigisis*. Le *castellum Tigisense*, qui ne devait, sous le rapport stratégique, le céder en rien à Tiziouzou, était le poste intermédiaire entre cette dernière localité et la ville maritime de *Rusuccuru* (Dellis), qu'il servait à relier entre elles.

15. Trois hypothèses, selon Bocking, se présentent pour expliquer l'origine du nom du *limes Bidensis :*

1° L'auteur de l'Histoire de la Persécution des Vandales en Afrique, Victor, était de *Vita*, et c'est de cette ville, sa patrie, qu'il reçut ou qu'il prit le surnom de *Vitensis*, sous lequel il est connu. Les géographes ni les cartes ne font nulle mention de cette ville, *Vita* ou *Vite*, située dans la Byzacène. La liste des évêchés nomme un *episcopus Vitensis*, dans cette province, et désigne précisément ce même Victor : « hujus loci episcopus erat Victor, qui fuit auctor historiæ Vandalicæ. » Nous verrons plus loin un *limes* du même nom, placé sous le commandement du duc de la Mauritanie ; quand nous disons du même nom cela n'est pas tout-à-fait exact, puisqu'il s'agit du *limes Bidensis*, et que celui dont nous aurons à parler est appelé *Vidensis* ;

(1) L'auteur auquel nous empruntons ces lignes, d'ailleurs avec autant de plaisir pour nous-même que de profit pour notre travail, ne fait-il pas confusion entre le point fortifié qu'il cite et que nous ne retrouvons pas, et le *Bordj-Sebaou*, bâti beaucoup plus loin, au N. O., sur le bord même de la rivière d'où il tire son nom et un peu en dessous de Taourga (*Tigisis*) ?

(2) *Indicateur général de l'Algérie*, par M. Victor Berard (p. 303).

mais nous savons à quoi nous en tenir au sujet de ces permutations de lettres.

2° Ptolémée place au nombre des villes maritimes de la Mauritanie Césarienne *Bida* ou *Beda kolônia*. L'itinéraire d'Antonin place le *Bidil municipium* (*Bida*, *Bidis*, *Badil*) sur la route (par terre) de Dellis à Bougie. La table de Peutinger dit *Syda municipium*, et l'anonyme de Ravenne *Bidda municipium*. La notice des évêques nomme un *episcopus Bidensis* (de *Bida*) dans la Mauritanie Césarienne. Le savant docteur Shaw retrouve *Bidil* ou *Bida* dans la moderne ville de *Blida*, près d'Alger ; et, chose incroyable ! Bocking lui-même partage cette opinion.... « Ab hoc oppido (*Blida*, *Bleeda*, *Belide*, *Blada*) limitem Vidensem (il fallait au moins dire Bidensem) nomen gessisse *mihi quoque* videtur. »

3° Enfin, un *episcopus Bitensis*, dans la Mauritanie Césarienne, est également cité par la liste des évêchés ; mais Bocking ajoute, cette fois : « Ceterum locus ignotus neque huic limiti nomen dedisse putandus est. » Pour lui, ce n'est ni dans la Byzacène, ni dans la Mauritanie Césarienne, mais dans la Numidie ou la Mauritanie Sitifienne, qu'il faut chercher cette ville ; ce qui est en contradiction avec l'opinion de Shaw, qu'il partage.

Quant à Pancirole, il pense qu'il y a eu deux *limites Bidenses*, l'un sous le comte d'Afrique, l'autre sous le duc de la Mauritanie : *Bidil municipium* Itinerarium in Maurit. Caes, ponit, unde *Bidilensis* limes esset vocandus : quod esset longior hic limes, alium sub Duce Mauritaniæ præpositum habuit, *Vidensem* vocatum, pro *Bidensem.* »

Toutes ces hypothèses tombent devant l'opinion émise par M. Berbrugger, qui a tranché la question : l'ancien poste romain *Bidil* ou *Bida* ne peut être autre chose que la localité appelée aujourd'hui par les Arabes *Djema Saharidj*. Non-seulement le tracé de la route romaine suffirait pour le démontrer, mais l'Itinéraire d'Antonin le prouve péremptoirement, en indiquant les stations entre Dellis et Bougie (*a Rusuccuro Saldis*), savoir :

1° *a Rusuccuro Tigisi* (de Dellis à Taourga, au nord de Tiziouzou).

2o *Tigisi Bidil* ou *Bida* (de Taourga, à Djema Saharidj),
3o *Bidil Tubusupto* (de Djema Saharidj à Tiklat),
4o *Tubusupto Saldis* (de Tiklat à Bougie).

La table Peutingérienne elle-même place le *Syda municipium* à XLIV M. P. a Rusuccuro colonia, et à LXV M. P. a Saldis colonia, inter Tigisi et Ruzai habet. Il ne peut, dès-lors, rester aucun doute sur la situation de ce poste.

16. Le *limes Badensis* tirait son nom de la ville de *Bada* ou *Vada*, mais dans quelle province était-elle située ? Ptolémée place Badea avant Bidil ou Bida. Pancirole confond les trois provinces, Byzacène, Numidie, Mauritanie, lorsqu'il dit : « a *Bada* Mauritaniae Caesariensis oppido, de quo ap. D. Cyprianum in conc. Carthag. *Caput Bada* Procopius vocat. » Procope signale *Kapoud Bada*, qui, d'après Shaw, s'appellerait encore *Capudia*, comme située sur le littoral. La Table de Peutinger nomme *Badias*, qu'elle place dans la partie méridionale de la Numidie ; c'est de cette ville que le *limes* qui nous occupe, paraît avoir pris son nom : « Numidicum denique oppidum, de quo in conc, Carthag. « *a Badis*, » ac de quo hic limes appellatus fuisse videtur ; » c'est également l'avis de Mannert et de Morcelli. Cette ville est la *Badys* de Lapie. Mais si, d'une part, la notice des évêchés nomme un *episcopus Badiensis* ou *Bladiensis* dans la Mauritanie Césarienne, d'autre part, elle nomme aussi un *episcopus Vagensis* ou *Vadensis*, dans la Numidie, et, dans la même province, un *episcopus Vageatensis* (Vagadensis, Vagradensis) : « erat urbs sita ad flumen Bagradam, quæ dicitur a Polybio *Macar*, et hodie fluvius Bagradas *Magerada* appellatur ; » un *episcopus Vagensis*, dans la Mauritanie Césarienne (1).

(*A suivre*) E. Bache.

(1) Dans cet article, composé entièrement de questions de géographie comparée, il y a beaucoup à compléter et à reprendre; mais il faudrait des dissertations et non de simples notes pour élucider la matière. La rédaction de la Revue doit donc se borner à faire ici ses réserves.
N. de la Réd.

MERS-EL-KEBIR (1).

Dans une série d'articles intitulés *Oran sous la domination espagnole*, que l'*Akhbar* a publiés récemment, nous avons donné au public algérien un échantillon des travaux historiques d'un auteur inconnu jusqu'ici, au moins dans la colonie, de Diego Suarez Montanes. Nous avons, de plus, esquissé sa biographie, à l'aide des renseignements qu'il fournit sur lui-même avec abondance, dans son très-intéressant manuscrit.

Nous allons puiser aujourd'hui à la même source une relation des événements dont Mers-el-Kebir a été le théâtre à la fin du xve siècle et dans la première décade du seizième. Grâce à Suarez, plusieurs pages importantes des annales de cette forteresse, que l'histoire avait momentanément perdues, se retrouvent tout-à-coup. Quelques-unes sont assombries par de pénibles échecs, d'autres resplendissent de l'éclat de la victoire ; mais toutes sont ennoblies par un dévoûment courageux et infatigable à la civilisation chrétienne. Et ce dévoûment est d'autant plus respectable que, l'entreprise étant prématurée, l'Espagne ne devait pas trouver dans un succès définitif la consolation de ses sacrifices, la récompense de ses efforts.

Ainsi, au lieu des récits secs, inexacts et écourtés de Mariana et de quelques autres historiens classiques, le vieux soldat illettré va nous offrir une narration minutieuse mais animée, incorrecte parfois, mais constamment substantielle, mélange de qualités et de défauts d'où naîtra cependant l'intérêt, parce que l'on sent toujours que l'écrivain est honnête, passionné pour le vrai, le juste et le beau, parce qu'il parle de ce qu'il a appris par observation directe et personnelle ou par des témoignages judicieusement choisis et soigneusement contrôlés (2).

(1) Suarez n'ayant placé aucune note dans son travail, on saura que toutes celles qui se rencontrent ici appartiennent au traducteur, sans qu'il soit nécessaire de le constater chaque fois par une indication spéciale.

(2) Voir au no de l'Akhbar du 21 août 1864 ce que Suarez raconte sur les précautions qu'il a prises pour réunir et apprécier les éléments de son travail.

Au moment de laisser la parole à Suarez, le traducteur doit faire observer que le début de l'historien de Mers-el-Kebir, quoique relatif à Carthagène, n'est nullement un hors d'œuvre ; car de la prise de cette dernière ville par les chrétiens sur les Mores d'Andalousie, date la réaction espagnole contre la piraterie berbéresque. Alors, s'inaugure une série de luttes maritimes ou autres dont Mers-el-Kebir fut parfois le théâtre et qui ont eu, d'ailleurs, pour résultat d'amener l'occupation de cette place en 1506 ; puis, par une conséquence toute logique, la conquête d'Oran sa voisine, quelques années après. Cette apparente digression était donc, en effet, l'introduction naturelle de son récit.

A. Berbbugger.

I.

Commencement des guerres entre les Espagnols et les Mores du royaume de Tlemcen (1), *après la prise, par les Chrétiens, du port et de la ville de Cartagène, jusqu'à l'année* 1506, *où ces derniers s'emparèrent de Mers-el-Kebir.*

On croit que le port et la ville de Cartagène furent enlevés aux Mores vers l'année 1265, par le roi Don Alphonse X, le Sage, alors qu'il gagna sur eux les villes de Murcie et de Lorca (2). Il y en a qui disent — mais à tort — qu'ils ont été pris par le roi Don Jayme d'Aragon en même temps que Majorque. D'autres, enfin, ont prétendu que Cartagène fut conquise avant cette époque et du temps de l'Empereur Don Alphonse VII, roi de Léon. Selon eux, les Génois étant venus alors pour aider les Espagnols à prendre Almeria, sur la côte du royaume de Grenade, en l'an... (3), ils se seraient emparés de Cartagène pendant le cours de cette expédition, à l'aller ou au retour.

(1) Le royaume de Tlemcen comprenait alors la partie occidentale de l'Algérie, le reste appartenant à celui de Bougie.

(2) Cette première phrase du récit de Suarez est évidemment tronquée dans le texte ; mais le sens général permet de suppléer avec facilité ce qui lui manque.

(3) Suarez a laissé en blanc cette date qui est : 17 octobre 1147.

Quoi qu'il en soit, dès que ce port fut entre des mains chrétiennes, il n'y manqua jamais de bâtiments à rames pour fouiller les côtes de Berbérie (1) et y faire quelques prises. Mais ils n'osaient pas s'aventurer trop à l'ouest, en vue des rivages du royaume de Grenade qui était alors et resta longtemps encore aux mains des infidèles. De ce littoral grenadin, notamment d'Almeria, partaient beaucoup de corsaires musulmans qui causaient de grands dommages sur les mers et sur les côtes d'Espagne, de France et d'Italie. Cela attira les escadres chrétiennes sur cette ville, surtout celle des Génois envoyés par les souverains pontifes (2). Il y vint aussi des escadres des rois d'Espagne et même de Catalogne, toujours pour les mêmes causes. Ces corsaires musulmans d'Almeria firent principalement de bonnes prises vers l'an 1245 où leur port fut fréquenté par plus de cent galères montées par des Mores tous excellents pratiques des abris maritimes du littoral berbéresque, tels que Mers-el-Kebir et Bougie dont les habitants apprirent d'eux le métier de corsaires, c'est-à-dire à voler les chrétiens sur mer et sur terre. Tous ensemble, mores d'Epagne ou de Berbérie, s'efforçaient sans cesse d'intercepter les passages et de faire tout le mal possible aux escadres d'Angleterre, de Flandres, de France et d'Allemagne qui allaient alors conquérir la terre sainte de Jérusalem.

Cela fut cause que le pape Eugène III envoya, en 1247, une grande flotte sur Almeria, sous le commandement d'Ansaldo de Oria (Doria), consul du Sénat de Gênes ; à cette expédition accourut en même temps le roi Don Alonso VII, de Léon, qu'on appelle Empereur, petit-fils de celui qui gagna Tolède, lequel occupa alors Almeria (momentanément) et en dénicha les corsaires musulmans.

(1) Notre auteur désigne constamment l'Afrique septentrionale sous le nom de *Berberia* ; et avec beaucoup de raison, puisque c'est le pays des *Berbers*, ancêtres de nos Kabiles. Nous l'avons suivi en cela.

(2) Les Génois avaient d'ailleurs à venger les insultes et les déprédations des pirates musulmans contre leur marine marchande et leur littoral et à leur inspirer par la force des armes le respect de leur pavillon national.

Il y en eut bien encore ensuite, mais ils n'y furent jamais si nombreux qu'auparavant, ni si forts et si riches.

Ces pirates d'Almeria, et ceux de Mers-el-Kebir et d'Oran, en vinrent souvent aux mains avec les corsaires chrétiens de Cartagène; et il y eut, de part et d'autre, des tués, des blessés et des captifs, selon la proportion des forces et les chances du combat.

Mais, dès qu'on eut achevé la conquête du royaume de Grenade et de son littoral (fin du xv[e] siècle), la marine chrétienne de Cartagène commença à se montrer dans la Méditerranée et sur les côtes de Berbérie. Construisant pour ces expéditions de plus grands navires, frégates et brigantins, bien pourvus de rames et d'armes, on allait de l'avant sans crainte, et on visitait souvent le littoral du royaume de Tlemcen situé en face et au sud de Cartagène — abordable en 24 heures de navigation par le temps favorable — surtout la province d'Oran, qui est la plus voisine. Les Mores furent forcés, dès-lors, de tenir, le jour, des guetteurs dans des tours et atalayas, et d'avoir des sentinelles de nuit, à la marine d'Oran et de Mers-el-Kebir ; car dans ces parages les chrétiens établissaient souvent des embuscades au fond des criques, et même à terre, pour s'emparer des Mores qui allaient d'un lieu à un autre par mer ou par terre ; souvent même ils attaquaient au milieu de la nuit de petits villages maritimes de la banlieue d'Oran et de Mers-el-Kebir, tels que La Onza, Bocifar, Carraza et Canastel, au levant d'Oran, patrie de St-Augustin (1), comme on l'a dit. Ils faisaient aussi des prises au levant et au couchant d'Oran, dans les villages maritimes, et jusque dans la campagne, sur les Arabes, procédant toujours par razzias inattendues, sans s'éloigner beaucoup du bord de la mer ; et ils s'embarquaient prestement avec ou sans prise, dès qu'ils sentaient la contrée en éveil. Jusqu'alors, les Mores du royaume de Tlemcen n'avaient pas su ce que c'était que des

(1) Suarez, très-peu fort en géographie comparée, ne pouvait reconnaître une erreur qu'il trouvait dans les auteurs de son temps. Il ne faut donc pas s'étonner de le voir placer Thagaste sur l'emplacement de Canastel.

corsaires chrétiens venant les inquiéter et les capturer sur terre et sur mer.

II.

Vers l'an 1500, il y avait à Cartagène beaucoup de fustes, brigantins et frégates qui faisaient la course, montés en général par les habitants de cette ville, spécialement les Vergara et les Oviedo ; la plupart du temps, sortant tous de conserve et avec drapeau parlementaire, ils abordaient le littoral berbéresque comme pour traiter du rachat des Mores et des chrétiens, dont la traite se faisait le plus souvent à Oran et à Mers-el-Kebir, attendu la commodité du port pour leurs navires, parmi lesquels il y avait, d'ordinaire, beaucoup d'autres navires de commerce chargeant et déchargeant des marchandises pour France, Italie et Venise. De même, ceux de Cartagène portaient d'Espagne, des draps fins, des soies, et rapportaient d'Oran, de la cire, des peaux et des dattes, denrées dont on y faisait alors un grand trafic par les négociants chrétiens, les Mores et les Juifs.

Les plus mal accueillis et maltraités, à Oran, étaient les marchands chrétiens de Cartagène, attendu que c'étaient de ce port que venaient ceux qui faisaient éprouver le plus de dommage sur cette côte, mettant le feu aux ateliers de la marine, aux magasins, aux cales des navires, à la plage d'Oran et de Mers-el-Kebir où il n'y avait fuste qu'ils ne brûlassent par feu artificiel (1).

Un marin de Cartagène, nommé Apolinario, s'adonnait souvent à ce genre d'hostilités avec un grand brigantin qui lui appartenait. Cet homme, qui avait été captif des Mores à Oran, pendant plusieurs années, y enleva beaucoup de chrétiens avec son navire, au moyen de diverses ruses, qu'il possédait parfaitement et de signaux convenus avec ses compagnons de captivité, restés à Oran, quand il s'évada dans une barque avec sept autres

(1) Suarez entend, sans doute, par cette expression quelque composition particulière dans le genre du feu grégeois, pour incendier plus vite et plus efficacement.

chrétiens. Bref, Apolinario enlevait tant d'esclaves d'Oran que les Mores, pour y mettre ordre, firent de ces grands silos souterrains qu'ils appellent *mazmorras* (matmor) où l'on enfermait les chrétiens après le soleil couché. Jusque là, il n'y avait pas eu de geôle pour ces captifs, qui passaient la nuit disséminés en ville chez leurs maîtres ou au dehors, dans les jardins, moulins et autres endroits, où ils travaillaient pendant le jour et d'où il leur était facile de s'enfuir, quand les signaux convenus avec Apolinario, se faisant en mer, leur en indiquaient l'opportunité, signaux qui désignaient le jour, l'heure et l'endroit de l'embarquement. Pour cela, plusieurs sautaient en bas des murailles que les Mores n'avaient pas l'habitude de garder.

En 1501, Apolinario apprit qu'un certain jour des Mores d'Oran se proposaient de mener, par mer, une nouvelle mariée à Mers-el-Kebir, ne pouvant l'y conduire par le sentier qui relie ces deux places, sentier abrupte et dangereux à cause des précipices qui le bordaient du côté de la baie et où étaient déjà tombés beaucoup d'indigènes en y voulant passer à cheval. Par ce motif, on s'était décidé à la mener dans une grande barque en compagnie de beaucoup de gens notables et avec tous les objets qui composaient sa dot (1).

Là-dessus, Apolinario et ses compagnons, les Vergara, arrivés de nuit dans la baie avec trois brigantins bien armés les cachèrent dans de petites criques, entre Oran et Mers-el-Kebir, les ayant d'abord dématés pour mieux dissimuler leur présence sous les roches surplombantes. Après deux jours d'attente, ils virent enfin venir, dans la matinée du 26 mai, la barque qui portait la mariée, accompagnée de trois fustes de moindres dimensions; et les abordant aussitôt par le travers, ils les prirent toutes. Il s'y trouva plus de cinquante personnes avec la mariée, laquelle était bien parée de gala à leur mode et dans tout l'appareil des épousailles. Apolinario et son monde chargèrent à couler leurs brigantins de cette riche prise ; et abandonnant la barque dès gens de la noce et leurs fustes, ils mirent le cap sur Cartagène à la vue des Mores d'Oran et de Mers el-Kebir qui, du rivage, assistaient à cette scène.

(1) Suarez veut peut-être parler ici de cadeaux faits à la mariée par sa famille; en tous cas, en fait de dot, on sait que les femmes musulmanes en reçoivent, mais n'en donnent pas.

Les individus capturés dans cette circonstance étaient des plus riches d'Oran ; aussi, ils ne tardèrent pas à être rachetés au moyen d'esclaves chrétiens, d'argent et de marchandises, que l'on donna pour leur rançon.

Car l'année précédente (1500), les corsaires berbéresques d'Oran et de Mers el-Kebir avaient pris, non loin de Cartagène, le jour de Saint Jean-Baptiste, dans la matinée, plus de soixante personnes, la plupart des jeunes gens qui étaient allés se divertir à la mer dans la soirée, la veille de cette fête. Ils firent, aussi, des captifs dans une autre embuscade, organisée par le conseil d'un Morisque de Murcie qui de Carthagène était allé s'établir à Oran avec sa famille, où, de concert avec les pirates de cette ville et de Mers el-Kebir, il avait dressé le plan de la razzia. Donc, avec les chrétiens capturés dans ces occasions, les Mores rachetèrent la mariée et les gens de la noce pris par Apolinario et les Vergara.

A partir de cette aventure, chaque matin, ceux d'Oran et de Mers el-Kebir faisaient reconnaître soigneusement les criques situées entre leurs places, avant d'en laisser sortir aucune embarcation. Les hommes chargés de cette opération s'approchaient du rivage autant que le permettaient la rudesse et les périls du sentier ; et, comme les difficultés du terrain les empêchaient parfois de voir jusqu'au fond des criques, ils y faisaient rouler des pierres d'en haut afin d'en chasser les navires chrétiens qui pouvaient s'y trouver embusqués. N'osant pas descendre jusqu'au bord de la mer, de peur d'y rencontrer l'ennemi et de tomber entre ses mains, ils ne cessaient de faire pleuvoir les pierres sur les endroits inexplorables pour eux que lorsqu'ils en voyaient sortir les pigeons sauvages et les mouettes qui nichent en grand nombre sur cette côte rocheuse. En effet, la présence de ces animaux dans une crique donnait la certitude qu'aucun bâtiment chrétien ne pouvait s'y trouver caché.

Alors, par le signal d'un feu, ils avertissaient Mers el-Kebir que les barques pouvaient sortir et aller à Oran qui, de son côté, arborait un drapeau blanc à la pointe de la Mouna pour faire

savoir aux barques de l'endroit qu'elles pouvaient aller à Mers el-Kebir. Par ordre du caïd de ces places, quiconque en sortait avant que la reconnaissance fût achevée et que les signaux fussent donnés, encourait une peine sévère.

Le soin d'opérer cette reconnaissance incombait au caïd et aux Mores qui gardaient la tour appelée par eux *El Borxe Ben Zagua* (Bordj ben Zouaoua (1), qu'on nomme à présent le château de St-Grégoire, et dont les soldats font encore, chaque matin, ladite exploration des criques.

Apolinario, ayant eu connaissance de l'indice de sécurité que les Mores d'Oran et de Mers el Kebir tiraient de la fuite des pigeons sauvages et des mouettes, emporta quelques-uns de ces oiseaux de Cartagène, car il s'en trouve aussi sur la côte d'Espagne; puis, il alla sur son brigantin, bien armé, s'embusquer de nuit dans la plus grande crique. Quand les Mores vinrent jeter les pierres, il lâcha pigeons et mouettes; et les explorateurs, se croyant sûrs, dès-lors, qu'il n'y avait pas d'ennemis, firent les signaux accoutumés. Aussitôt, les barques commencèrent à circuler entre Mers el Kebir et Oran; Apolinario en prit trois avec les passagers et les équipages et il revint ainsi à Cartagène, loué de tous pour son audace et son adresse.

Cette ruse hardie stupéfia les Mores qui, ne se fiant plus désormais aux pigeons sauvages ni aux mouettes, bâtirent une tour en pisé royal (2) où ils installèrent une garde de nuit et de jour, afin que nulle embarcation ne pût venir dans la rade [sa]ns être aperçue; cette tour, ou au moins une partie, qui subsiste encore, rappelle ce souvenir. Ils en bâtirent en même temps une autre plus grande au cap Falcon, à l'Ouest de Mers el-Kebir, pour pouvoir signaler les Chrétiens qui y faisaient des descentes afin d'enlever les Mores de Carraza et Bocifar, villages de la banlieue de cette place. Quant à la forteresse appelée *Borje ben Zagua* (Bordj ben Zaoua, Saint-Grégoire), on l'avait élevée sitôt après la prise de Cartagène.

(1) Dans son *Histoire d'Oran*, p. 131, M. Fey l'appelle *Bordj Hocen ben Zowawa*.
(2) Celui où la terre est mêlée de chaux.

Au mois d'octobre 1501, arriva en vue de Mers-el-Kebir une escadre de caravelles portugaises avec le dessein de s'en emparer, d'après les ordres du roi Manuel. Par le fait, cet armement naval était destiné à secourir les Vénitiens contre les Turcs qui venaient de leur prendre la Morée et il avait été sollicité par le pape Alexandre VI. Mais il était enjoint aux capitaines portugais de se rendre au Levant en longeant la côte de Berbérie et de s'efforcer d'occuper, en passant, le port et le château de Mers-el-Kebir..... (1) Bien pourvue en personnel et matériel pour l'expédition du Levant, l'escadre portugaise, dès son entrée dans la Méditerranée, mit le cap droit sur Mers-el-Kebir, se proposant de mouiller dans ce vaste port et d'y entrer d'emblée dans leur ordre de marche. Mais il n'en fut pas comme ils pensaient, car un vent contraire souffla de terre, ainsi qu'il arrive souvent en ce lieu, et les caravelles dûrent bourlinguer dans le golfe pendant deux ou trois jours en vue de la terre, essayant en vain de pénétrer dans le port. Cela donna le temps aux Mores de Mers-el-Kebir, d'Oran et des environs de se préparer à recevoir les chrétiens, s'ils opéraient le débarquement dont leurs manœuvres annonçaient l'intention. Mais comme c'étaient des caravelles de guerre, pourvues d'artillerie, la peur s'était d'abord emparée d'eux; d'autant plus que, peu de jours auparavant, ils avaient vu l'escadre espagnole — sortie de Malaga pour Naples sous les ordres de Don Gonzalo de Cordoba comte de Cabra — forcée par le vent de nord-ouest de raser la côte de Berbérie, passer en vue de Mers-el-Kebir et d'Oran. Cette apparition les avait mis en armes comme actuellement où ils voyaient cette autre escadre qui, quoique moins

(1) Nous remplaçons par des points suspensifs cette partie du texte où l'obscurité habituelle du style de Suarez est augmentée par d'évidentes lacunes. Voici, du reste, ce passage : « En las marinas del reyno de Tremecen frontero de Cartagena, de Castilla de que tenia noticia el dicho rey de Portugal y sus capitanes de las fronteras Berveria, Ceuta, Tanger, Alcazar Zaguer y Arzila y de una torre o Castillo que avian fabricado de nuevo junto à Beles de la Gomera en el meridiano de Velez Malaga, y aora pretendian ocupar tambien el puerto y fuerça de Marçal-Quibir, frontero de Cartagena, haziendo burla de los Castellanos, porque solo tenian en la costa de Africa à Melilla y esa estava à cargo de el Duque de Medina Sidonia que la havia ganado y no el rey de Castilla. »

nombreuse que la première, s'efforçait d'entrer dans le port. Aussi, les caïds de cette forteresse et ceux d'Oran, imaginant par là les intentions de l'ennemi, préviennent leur monde du dedans et du dehors d'être bien sur leurs gardes et les armes à la main, afin de défendre leur pays contre les chrétiens et, de les tuer ou capturer, ainsi qu'il arriva.

Aussitôt entrée, l'escadre commença à jeter du monde à terre, sur la plage, sans que les Mores y fissent opposition, tous se tenant hors de là, en embuscade, afin d'attendre la fin du débarquement des *barbares* portugais (1). Ceux-ci auraient dû comprendre qu'on leur tendait un piège, et que, puisque personne ne faisait obstacle, ni même ne paraissait, c'était pour sortir tous à l'improviste à l'instant favorable, ce qu'en effet ils firent. Au moment où les chrétiens s'acheminaient par terre droit sur la forteresse, la croyant déjà gagnée, les Mores qui s'y tenaient cachés en sortirent tout-à-coup et ceux des diverses embuscades se montrèrent en même temps sur les derrières des Portugais, de sorte que ceux-ci, pris ainsi entre deux feux, furent défaits et tués pour la plupart. On fit le reste prisonniers, d'après le conseil de quelques Morisques Andaloux, Mudejares, Grenadins et Murciens qui habitaient le pays. Sur un autre point, les indigènes de la ville de Mers-el-Kebir attaquèrent un deuxième corps portugais, qui avait débarqué entre ladite ville et la mer, espace désert à cette époque et qui maintenant est défendu par la nouvelle forteresse, comme on dira en son temps.

Attaqués ainsi des deux côtés, les chrétiens étant divisés furent défaits promptement; il s'en rembarqua ce qui put dans les bateaux, le reste demeurant morts ou captifs.

A ce sujet, des vieux Mores de la montagne de Guiza, banlieue de Mers el-Kebir, bons bergers (zagalejos) déjà, à ce qu'on dit, dans le temps où ces choses arrivèrent, nous ont certifié, d'après ce qu'ils avaient ouï dire à leurs pères et à d'autres Mores qui se

(1) L'épithète est dans Suarez qui paraît, ici, s'être identifié si bien avec les Mores qu'il met en scène, qu'il leur emprunte leur langage injurieux vis-à-vis des chrétiens.

trouvaient à l'affaire, qu'on y tua ou prit plus de mille chrétiens. Un de ces vieux Mores nous montra un fer de lance portugaise antique qui lui venait de cette déroute dont il avait beaucoup d'autres dépouilles et reliques, telles que cuirasses, poignards, épées et autres armes offensives et défensives que l'on trouva ensuite dans la ville de Mers el-Kebir, quand on en fit la conquête, ainsi que plusieurs esclaves portugais pris dans cette même déroute.

Donc, ceux qui échappèrent et la troupe restée à bord continuèrent leur voyage du Levant ainsi qu'ils en avaient l'ordre du roi Manuel, à qui on annonca la fâcheuse issue de l'entreprise de Mers el-Kebir. Le retard que celle-ci causa fit que l'escadre n'arriva pas à temps pour secourir les Vénitiens contre le Turc ainsi que le pape l'avait demandé. Dans cette année et les précédentes, ledit Turc avait pris aux Vénitiens la Dalmatie, Napoli de Romanie, Lépante, Durazzo et toute la Morée avec d'*autres* îles de l'Archipel et il pesait grandement sur les populations chrétiennes voisines de la Grèce, provinces et position qu'on n'a jamais pu reprendre à cet ennemi musulman.

Les Mores d'Oran et de Mers el-Kebir, très-fiers et tout triomphants de leur victoire sur les Portugais, furent d'autant plus animés à défendre leur zône maritime contre les escadres ou armées chrétiennes qui viendraient pour les occuper et à entreprendre de plus grandes choses sur mer, que, parmi les captifs chrétiens restés en leur pouvoir, il y avait quelques maîtres-charpentiers de navires, frégates et brigantins, ce qui les aida à augmenter le nombre de leurs corsaires.

Aussi, chaque jour arrivait là quelque prise faite sur la chrétienté; et cela fut poussé si loin qu'en 1505 ils osèrent aller de nuit avec six ou sept fustes à la plage de Malaga, où ils mirent le feu artificiel dans des navires bretons, flamands et anglais qui y chargeaient ou déchargeaient.

Cet acte d'audace, joint à beaucoup d'autres dommages que les corsaires faisaient sur la côte des royaumes de Grenade, Murcie et Valence, fit naître l'idée de conquérir Oran et Mers el-Kebir le plus tôt possible et de leur ôter tout pouvoir sur ces lieux.

Les chrétiens, il est vrai, pratiquaient aussi la course de leur côté et opéraient quelques prises sur les côtes de Berbérie, mais

cela n'équivalait pas à ce que les Mores faisaient sur les côtes d'Espagne, surtout celles d'Alicante et de Cartagène.

Cependant, de ce dernier port sortirent, au mois de juin 1502 les *Arraez* (Raïs, capitaine marin) Oviedo, les trois frères Vergara et avec eux Apolinario et quelques autres; marchant de conserve avec leurs brigantins, ils arrivèrent à la plage de Canastel, village de Mores sur ce littoral, à trois lieues Est d'Oran. Les Espagnols débarquèrent leur monde au nombre d'environ 200 et marchèrent sur ce village qui est à une demi-lieue de la mer. Mais ils furent éventés et craignirent d'être perdus s'ils allaient plus avant; il leur parut donc sage de se rembarquer aussitôt, avant le jour, ce qu'ils firent. Puis, doublant le cap de l'Aiguille d'Oran, au levant, ils entrèrent dans les ports d'Arzeu (*Arceo*); là, ils placèrent la majeure partie de leur monde en embuscade, près du chemin qui va d'Oran à Mostaganem, cachant leurs navires dans des endroits où ils ne pouvaient être vus de terre. Le jour même où fut placée cette embuscade, vint à passer, dans la soirée, une grande caravane de Mores et de Juifs avec force mules et chevaux, allant de Mostaganem à Oran, chargés de marchandises, soie, cire, toiles, cuirs, etc., qu'ils se proposaient de vendre ou troquer sur le marché d'Oran, où il se faisait alors un grand commerce maritime. Les chrétiens sortant à l'improviste sur la caravane, où presque tout le monde cheminait à pied, la prirent tout entière, bêtes et gens, sauf un petit nombre de cavaliers qui réussirent à se sauver. Donc, nos corsaires chrétiens embarquèrent vingt captifs avec toutes les marchandises et reprirent le chemin de Cartagène où ils arrivèrent très-gais et triomphants.

Le bruit de cette fructueuse expédition ayant circulé, la convoitise saisit les Mayorquins qui, au mois de septembre de cette même année, passèrent à la côte d'Alger dont les habitants, à cette époque, ne savaient pas encore ce que c'étaient que les Turcs. Nos gens débarquèrent à 8 lieues Est d'Alger, avec l'intention de piller la ville de Tedeles (Dellis) (1), qui est sur cette côte, tout près de

(1) Bien que la lieue espagnole ait 239 m. de plus que la nôtre, le chif-

la mer. Cependant, ils avaient été aperçus de loin et on leur laissa tout le loisir de prendre terre, sans qu'aucun des Mores se montrât, tous s'occupant à organiser une embuscade. Les Mayorquins, arrivés de nuit, voulurent appliquer les échelles au point du jour; mais l'ennemi, sortant à l'improviste de ses cachettes, en tua la majeure partie; le reste se rembarqua en grand désordre et hâte, laissant là les échelles et beaucoup de leurs armes pour se mettre en sûreté, au moins ceux à qui la légèreté de leurs pieds permit de le faire. Ils s'en retournèrent donc à Mayorque sans avoir rien pris. De cet endroit, ils ressortirent ensuite, eux et d'autres brigantins du même lieu, et, accostant le littoral de Cherchel qui est à..(2) lieues au couchant d'Alger, ils y prirent et capturèrent plus de 300 personnes la nuit, mirent le feu à la bourgade et se rembarquèrent sans avoir perdu un homme, rétablissant ainsi leur réputation et vengeant en même temps le désastre de Dellis.

En 1503, le roi de Portugal, informé que la nouvelle forteresse qu'il avait fait édifier en 1499, près de Velez de la Gomera, était une place inutile et difficile à ravitailler, ordonna de la démanteler et de transporter à Ceuta le monde, les munitions, etc., qu'il y avait, laissant le château désert (comme il l'est aujourd'hui), sur cette côte, appelée Calaa, à l'ouest du Pégnon.

Dans cette même année 1503, le bruit commença à courir, sur le littoral de Gênes, de France et d'Espagne, dans les îles de Sardaigne, Mayorque, Minorque et Ibiza, que, dans la mer du Levant, littoral de Venise, Sicile et royaume de Naples, des corsaires turcs causaient de grands dommages à ces contrées maritimes, avec cinq ou six grosses galiotes. Ils capturaient, disait-on, des navires de chrétiens, et opéraient même des débarquements en terre ferme et dans les îles de la juridiction de la Sicile, Lipari, Lastrega, la Fariana, Maretemo et Pantanalea. Ce bruit rendit circonspects les corsaires chrétiens de la Méditerranée

fre 8 indiqué ici comme expression de la distance entre Alger et Dellis est fort loin de la réalité, puisqu'il y a, en effet, vingt quatre lieues kilométriques d'une de ces places à l'autre.

(2) Suarez a laissé le chiffre de la distance en blanc; on sait qu'elle est de 28 lieues kilométriques.

occidentale, notamment ceux de Mayorque et de Cartagène, qui ne sortirent plus aussi souvent que par le passé.

Mais les musulmans d'Oran et de Mers el Kebir ne cessèrent pas pour cela d'écumer la mer et de piller sur les terres du littoral espagnol.

Les capitaines de ces galiotes longues du Levant étaient deux frères, Horux (Aroudj) et Haydadin (Kheir ed-Din), les Barberousses, qui commencaient alors à rassembler les forces qui leur servirent ensuite à entreprendre de plus grandes choses.

Puis, comme les Mores d'Oran et de son littoral ne se tinrent plus sur leurs gardes sachant que les corsaires chrétiens de Cartagène et Vera n'osaient plus prendre la mer de peur de se rencontrer avec les Turcs, on fit sortir de Malaga sept brigantins bien armés, dont fut capitaine un portugais nommé Pedro Gonzalez, bourgeois de Malaga et naturel de l'île de Madère, lequel était pratique de la côte de Berbérie, depuis Ceuta jusqu'à Bougie. Or, sachant que les chrétiens de Cartagène n'avaient jamais fait de prises sur le littoral correspondant à la ville de Tlemcen et que par conséquent les mores de cette région ne devaient pas se méfier des corsaires européens, il arriva par le passage de Malaga avec les sept brigantins de conserve, au cœur de la nuit, (*á deshora*) à la ville d'Hone y pénétra par escalade, la saccagea et y enleva plus de 200 personnes de tout âge, outre un abondant et riche butin; puis, il se rembarqua sans avoir eu plus de cinq tués et quelques blessés et s'en alla à Malaga faire le partage des dépouilles de l'ennemi.

Ce Portugais, Pedro Gonzalez, avait fait à lui seul beaucoup d'autres prises, avec son brigantin, sur le littoral des royaumes de Fez, Tlemcen, de Melilla, de l'est à l'ouest. Mais, une fois, il lui arriva de perdre la majeure partie de son monde à la marine de Trara et Bulhasa (Oulhassa), du district de Tlemcen, s'étant rencontré là avec des Mores barbares, anciens africains (Kabiles), gens belliqueux, adroits à manier lances, arbalètes et escopettes, avec lesquelles ils se défendent toujours valeureusement.

Au mois d'août 1504, arriva au port de Mers-el-Kebir un gros navire flamand, envoyé par le Duc de Médina, et chargé

de diverses marchandises de Flandres, Angleterre et Espagne. Les Flamands qui composaient l'équipage ne firent pas connaître leur nationalité aux Mores et s'annoncèrent seulement comme des chrétiens qui venaient pacifiquement pour vendre et acheter. Mais la hourque qu'ils montaient recélait sous le pont et les cabines plus de quatre cents espagnols armés, à la solde du Duc, qui avait frété le bâtiment avec l'intention de s'emparer de Mers-el-Kebir, par ruse, comme on avait pris Melilla, par ses ordres et à ses frais, dix ans auparavant, en 1496 (1). Dans ce but, la hourque mouilla dans le dernier coin du port, touchant la terre et appuyée au pied de la muraille qui, de ce côté, arrivait jusqu'à l'eau, comme le témoignent encore ses fondements qui subsistent.

Il ne paraissait sur le tillac que les marins, et on ne permettait pas aux Mores de regarder (par les écoutilles), ni de descendre dans les chambres, bien que quelques-uns vinssent au bâtiment pour se divertir, acheter ou vendre, sans se douter de l'embuscade qu'il recélait. La troisième nuit, on commença à attaquer avec des tarières le pied de la muraille que l'on baignait de fin vinaigre; les chrétiens travaillèrent, à cela, trois ou quatre nuits avec beaucoup de hâte, ouvrant une grande brèche, bien que la muraille fût plus forte et plus élastique *(correosa)* que le roc vif, ayant une épaisseur de douze pieds, de très-ancienne construction de mortier fin (?) bien apprêté et malaxé.

L'inventeur de cette manière de s'emparer de Mers-el-Kebir était un natif de Gibraltar, qui avait été captif des Mores de l'endroit pendant beaucoup d'années et savait où répondait, en dedans, ce pan de mur. La brèche faite sur ses indications répondait, intérieurement, à une cour où les indigènes enfermaient le bétail et l'abattaient, le reste du rempart servant d'appui aux maisons des habitants de la ville; de sorte, qu'ailleurs il eût été impossible de rompre le mur le moins du monde, ou de

(1) Ce que Suarez a dit auparavant montre qu'il faut lire ici, 1494, qui est en effet la date exacte.

faire le plus léger mouvement de terre, sans être entendu des musulmans de la place.

Déjà les chrétiens avaient ouvert une grande brèche au pied de la muraille, et il ne restait qu'à percer une mince couche, une sorte de faible écorce de la face intérieure, ainsi que le sentaient, avec les outils de taraudage, les travailleurs placés à peu de distance les uns des autres, croûte que l'on coupait avec des scies à la manière de limes sourdes, d'un trou de tarière à l'autre.

On perforait donc sans frapper, ni rien faire entendre. La quatrième nuit de ce travail, il restait peu à faire pour la cinquième, celle où la troupe devait pénétrer dans la forteresse. Mais le malheur voulut que, dans la matinée qui précéda ce jour, une moresse vînt dans une tourelle, d'où l'on voyait le pied de la muraille, pour vider un panier d'ordures dans la mer, et qu'elle aperçût alors les chrétiens sortir du bâtiment, y rentrer, remarquant en même temps une couche blanche sur le petit espace qu'il y avait de l'eau à la muraille. C'étaient les débris que l'on en tirait avec des couffins, tandis qu'on aurait dû faire usage de sacs et même de sacs en cuir, pour qu'il ne s'en échappât rien, ces déblais pouvant éventer le travail, comme ils l'éventèrent en effet. En outre, il aurait fallu suspendre le travail une heure avant le jour.

Justement, la Moresse était une vieille expérimentée et intelligente ; elle comprit aussitôt de quoi il s'agissait et commença à mettre toute la population en alerte par ses cris de : « Trahison ! « trahison ! les chrétiens démolissent la muraille pour prendre « la ville ! »

Là-dessus, les Mores, voyant les vestiges évidents de l'acte dénoncé, commencèrent à tirer sur le navire avec des bombardes en fer qu'ils avaient en batterie sur le rempart ou dans des bastions, ce qui fit éloigner le navire du port avec quelque dommage ; mais les Mores qui regardaient du haut des murailles furent aussi maltraités par l'artillerie de bronze et le feu des arquebusiers que l'on tirait pour sa défense, en attendant qu'on eût dégagé les ancres et qu'on eût pris le large.

Au reste, quelques mores de Mers el-Kebir, collecteurs des droits

de douane, se méfiaient de ce navire, parce qu'on n'avait pas voulu les laisser descendre dans les chambres pour voir les marchandises, selon ce qui se pratique avec les autres marchands qui viennent là.

De là, courut le bruit à Mers el-Kebir et à Oran que ce plan de prendre la ville était une trahison du caïd même nommé Moula Guarderica qui l'avait complotée, disait-on, avec certains marchands de Malaga qui étaient venus là avec leurs navires et à qui il avait indiqué ce moyen de pénétrer dans la place pour pouvoir dire qu'ils s'en étaient emparés par la force.

Le caïd d'Oran, l'ayant fait amener devant lui, le voulait faire pendre ; l'accusé se défendait en disant que tout cela était méchanceté et faux témoignage, car s'il eût été un traître et s'il avait comploté pareille trahison avec les chrétiens, il pouvait très-bien leur jeter dehors une échelle ou leur ouvrir les portes au plus avancé de la nuit et les introduire de plain-pied, ayant, à la tête de son lit, les clefs du fort auprès desquelles il dormait. Il ajouta d'autres choses encore à sa décharge, si bien que sa défense, aidée du crédit de ses parents et amis, le tira d'affaire ; mais on lui ôta le commandement de Mers el-Kebir, par ordre du Gouverneur général caïd d'Oran (*Guelmous ben'Abd el Oued*, F.) qui y envoya à sa place le fils de sa sœur, Belguayd Gamara (Ben el Caïd R'omara) qui fut celui qui laissa prendre cette même ville de Mers el-Kebir.

Cette tentative avortée est cause que beaucoup de personnes croient que cette place fut occupée par nous en 1504 ; mais il résulte d'écritures authentiques, priviléges royaux, etc, conservés à Mers el-Kebir ou à Oran que la conquête de la première de ces places n'eut lieu qu'en 1506.

Pour traduction,

A. Berbrugger.

(La suite au prochain numéro)

ÉPIGRAPHIE NUMIDIQUE.

Nous recevons, de M. le docteur Reboud, les inscriptions suivantes que nous avons tout lieu de croire inédites et dont nous indiquerons, sinon toujours la provenance, au moins l'endroit où elles se trouvent aujourd'hui.

BÔNE.

N° 1.

On a donné, dans le 8e volume de la *Revue Africaine*, page 395, une inscription relative à Marcus Ciarcius Pudens, en s'abstenant de la traduire, le texte ne paraissant pas suffisamment assuré.

M. le docteur Leclerc, après avoir longuement étudié ce document croit pouvoir l'interpréter ainsi :

Dis Manibus Sacrum
Marcus CIAR
CIVS PV
DENS MI
LES COHO
RTIS XIIII VR
B (anae) STI pendiorum ANni IA
CENS SV
PRA RIPA IP
PONE REGio ARA
POSITA EX TESTamenti
IVSSO CVRA et(?)
AGENTE MER
CVRIO LIBER
TO Herede Secundo

« Ce qui veut dire : Aux Dieux mânes. Marcus Ciarcius Pudens, soldat à la Cohorte, 14e urbaine, où il a servi un an, a été trouvé gisant sur le rivage d'Hippone où un autel a été érigé, en vertu de son testament, par les soins actifs de Mercurius son affranchi, et son heureux héritier. »

HIPPONE (Hippo Regius).

N° 2.

L· NAEVIO
FLAVIO
IVLIANO
TERTVL
LO AQV.I
LINO·CP
C·MAECI
VS·TITIA
NVS·IVN
EQ·R·PATRO
NO·INCOMPARABI

Socle en marbre blanc ; l'inscription est dans un cadre.
— fruste extérieurement.

Longueur absolue	124 c.
Largeur	54 c.
Épaisseur	50 c.
Moulure	12 c.
3 filets.	
Hauteur des lettres	6 c.

Chez Jean Attard, maltais ; dans un champ sous Saint-Augustin, près d'un puits comblé.

N° 3.

. . . .
. . . .
. . . . OB MERITA PONENDAM... VT
TESTIFICATIOR MANIFESTIORQVE ES
SET SINGVLORVM ADFECTIO VIRI....
TIM AERE CONLATO POSVIT.

Gravé sur un socle en marbre blanc, formant parallélogramme à angles droits, taillé et poli sur quatre faces. — Brisé environ

au milieu; il manque la partie supérieure, exécution calligraphique inférieure.

MM. Dumas, de Nîmes, Gandolphe et Reboud ont relevé les deux inscriptions précédentes à la fin de 1863, dans un jardin situé au pied du versant sud du mamelon d'Hippone.

SOUK-HARRAS (Thagaste).

N° 4.

...RTICVM ADDITIS HS... (1)

N° 5.

...CC MILIBVS NVM...

N° 6.

...MVM PATRIAE SV...

N° 7.

...AE EX HS CCC MIL N...

Les quatre fragments qui précèdent se trouvaient sous le Bordj de Thagaste au mois de juin 1864. Les espèces de plates-bandes où ils sont gravées, et qui semblent des pierres de frise, ont une longueur de deux mètres sur une hauteur de 50 centimètres. Les filets qui se remarquent au-dessus et au-dessous de l'épigraphe paraissent indiquer que celle-ci se composait d'une ligne unique dont les lettres mesurent 12 centimètres. L'entrefilet est de 15 centimètres. Belle exécution, bonne conservation. La pierre, d'un bleu foncé, est dure et d'un grain fin.

N° 8.

...INC...

Dans un gourbi de la basse ville.

N° 9.

.... ECR.....

Entre le bureau arabe et le marché.

(1) H et S forment monogramme ici comme au n° 7; c'est l'abréviation du mot *Sestertius* (monnaie romaine.)

N° 10.

....ETO AMO....

Dans la cour de M. Roux, minotier, rue Thagaste.

Sur les trois derniers fragments, les lettres sont aussi gravées entre de doubles filets. Tous trois, par l'identité de pierre, de facture, de dimension et d'aspect, semblent provenir d'une même inscription.

N° 11.

...S.PORTICVM S...

Pierre longue de 50 centimètres avec des lettres de 10 centimètres.

Au jardin Roulier-Legrand, dans la ville basse.

N° 12.

BEATAM ECCLESI
AM CA TOLI
CAM EX OFICI
NA FORTVNATI AVI

Se trouve au musée en plein vent établi devant l'hôtel du commandant supérieur de Souk-Harras.

Le vide laissé ici au centre de l'inscription, faute de caractères typographiques spéciaux, est occupé dans l'original par le monogramme du Christ, flanqué, en bas, de l'alpha et de l'oméga.

Sur une copie qui nous a été communiquée par M. Cherbonneau et que l'on doit à M. le capitaine Maréchal, commandant supérieur de Souk-Harras, on lit THOLI, à la fin de la 2e ligne; et, au lieu du chrisme, il n'y a qu'une simple croix, sans doute parce que le copiste n'aura pas tenu compte de la courbe supérieure qui complète le Rho. A et V sont liés dans AVI.

A la copie de M. le capitaine Maréchal, sont joints les fragments ANNALIBVS et REMPVBLICAM.

N° 13.

D M S
S. AVFI
DIVS Do
NATVS P.V.A.
XXXV

Pierre rouge assez fruste, couchée à l'angle de la maison Higler. Elle mesure environ 60 centimètres de longueur. Les lettres ont 8 centimètres. A la fin de la quatrième ligne, V, A sont liés.

Il y a un croissant horizontal au-dessus de l'épigraphe.

N° 14.

D M S
AEBV
A . FES
TA. P. V.
A. LX
H. S. E.

Au café Renaud, sur la place.

Pierre haute de 2 mètres. Les lettres, qui sont d'une bonne exécution, ont 8 centimètres. L'épigraphe est gravée en haut, tout contre le bord gauche, et laisse en bas et à droite un grand espace vide, comme si l'on avait voulu se ménager de la place pour graver une autre épitaphe.

Partout où nous avons placé des points, il y a des feuilles de lierre dans l'original,

N° 15.

TVLIVS
MARTIALIS
PARENTES
FECERVNT

Cette inscription fait partie du musée de Souk-Harras dont nous avons parlé plus haut; aucun autre renseignement, du reste, qui permette d'indiquer ici les dimensions, etc.

Tamatmat.

N° 16.

En allant de Souk-Harras à Mdaourouche (Madaurus), on suit une direction générale sud un peu ouest; mais si l'on tient à visiter les intéressantes ruines romaines de cette région, on doit

marcher au sud-est par Henchir Moussa et Tahoura, d'où l'on reprend la route de Mdaourouche par Tamatmat, en allant au sud-ouest. Le point d'écart le plus oriental de cet itinéraire archéologique est Tahoura.

Si nous entrons dans ces détails topographiques à propos de l'inscription suivante, c'est qu'elle a été attribuée à Tamatmat et aussi à Mdaourouche par des autorités tellement respectables que nous sommes tenté de croire qu'elle existe en double expédition dont un exemplaire se trouve dans chacune de ces deux localités. Au reste, la voici telle qu'elle a été copiée à l'ouest du monument principal de Tamatmat.

C. GABINIVS P F
SABINVS FORTVNATVS
FECIT

Cette copie ne diffère de celle de M. le Général Creully qu'à la dernière ligne, où cet honorable épigraphiste a lu FEC (V. le n° 2922 de M. Léon Renier), ajoutant que l'épigraphe était gravée « sur un grand tombeau, à Aïn Tamatmat. »

D'après M. le docteur Reboud, elle est tracée sur une pierre longue de 2 mètres, mais dont la hauteur est moindre (52 centimètres) du côté où finissent les lignes que de l'autre. On n'y remarque, d'ailleurs, ni moulures ni filets; une mortaise est signalée le long du petit côté.

La première ligne est longue de 85 centimètres et l'autre de 95 centimètres.

Ces détails, qui n'avaient pas été donnés jusqu'ici, aideront peut-être à fixer l'identité du document et, par contre, à résoudre la question de provenance.

En attendant, pendant que MM. Creully et Reboud s'accordent à placer l'inscription de Gabinius à Aïn Tamatmat, le Rédacteur du *Journal de marche de la colonne expéditionnaire*, dirigée sur cette partie de la Numidie, du 16 mai au 16 juillet 1846, et M. l'abbé Godard, c'est-à-dire ceux qui, les premiers, ont visité les lieux, l'indiquent à Mdaourouche (Voir aux pages 255 et 260 du premier volume de cette Revue). Car, malgré quelques

variantes de lecture facilement explicables, il paraît certain qu'il s'agit bien, dans les deux cas, du même document épigraphique.

N° 17.

IVLIA
MAXI
MAPIA
VIXIT
ANNIS
XXXI
H. S. E.

Cette épigraphe est gravée sur une pierre de calcaire gris, haute de 1 m. 43 c, large de 54 c. et d'une épaisseur moyenne de 35 c. Etant rejetée entièrement à gauche, elle laissait, à droite, de la place pour une autre inscription, au besoin. Elle se trouve à la face ouest du monument principal de Tamatmat, et il a fallu enlever de nombreuses pierres qui la recouvraient pour en prendre copie, disent nos informateurs.

N° 18.

.... V
... NNIS LXXXV
Q. SERGIVS FAVSTVS SOCERO FECIT

Gravé dans un cadre à double filet sur grès jaunâtre cassé par le haut, dont les dimensions sont : 60 c. sur 1 m., avec une épaisseur de 36 c.

Les lettres ont des grandeurs inégales ; celles de la 3e ligne sont plus petites que les autres.

La cassure de la pierre à sa partie supérieure a fait disparaître les premières lignes, celles qui contenaient les noms du beau-père de Quintus Sergius Faustus.

MDAOUROUCHE (Madaurus)

N° 19.

D M S	D M S
DVBILA	PRAMIA
MARTI	MATRO
ALI FIL	NA PIA
VIX. AN	VIXIT AN
IX. HSE	LXXXXV
	HSE
	GRANIA MAT
	RONA PIA

Cette double épitaphe est gravée dans un cadre surmonté d'une couronne flanquée de rosaces. Si nous comprenons bien le croquis que nous en avons sous les yeux, il y avait à une des faces latérales un niveau (figuré par un triangle) et une espèce de maillet en forme de bouteille.

Les dimensions, etc., du monument ne sont pas indiquées.

La forme de la lettre L est à remarquer dans ce document épigraphique : sa traverse est diagonale au lieu d'être horizontale et elle forme un petit A sans barre avec la partie inférieure du montant.

Selon M. Aubin (n° 2,936 de M. Léon Renier), il faut lire GRANIA, à la deuxième ligne de la seconde épitaphe et LX au lieu de IX, au commencement de la dernière ligne de la première épigraphe. M. Aubin ne donne pas d'autre détail sur ce monument que cette désignation : « Stèle à fronton ».

N° 20.

I. OCLATVS SABI
NVS VA VIII H

Il n'y a aucune indication ni détails relatifs à cette inscription, non plus que pour les cinq de même provenance qui la suivent.

N° 21.

D M S
I CLAVDIVS
AMICVS
P. V. A. XXXV
H. S. E.

N° 22.

D M S   D M S
HILARAE   . . . . . . (?)
CARO LIBOSVS
C. IVL SOCRAE
SVAE FECIT
ƎP. V. A. XI VA IIII
H. S. E.

Après HILARAE, le copiste avait écrit ET OXI, qu'il a ensuite recouvert de hachures. Est-ce pour faire disparaître une erreur de lecture ou pour signaler un passage martelé ou un endroit fruste ? Aucune indication ne vient nous éclairer à cet égard.

Il y a évidemment, ici, deux épitaphes et, cependant, la formule placée au bas, et équivalant à notre *ci-gît*, est au singulier. Sans doute, un lapicide a profité de quelques espaces restés vides à la face antérieure du monument, pour y ajouter l'épitaphe de Libosus qui a vécu 8 ans. Ce procédé n'est pas sans précédent en épigraphie africaine et nous en avons produit un remarquable exemple, copié par nous à Tunis en 1850 (Voir la page 391 du premier volume de cette Revue).

Comme il faut évidemment qu'Hilara comptât plus de onze ans d'âge pour avoir droit au titre de *socra*, belle-mère, on doit sans doute lire XL, au lieu de XI, à l'avant-dernière ligne.

Nous ne devinons pas la valeur du sigle qui commence cette avant-dernière ligne et qui se compose d'un E ayant les pointes tournées à gauche et rattaché au P qui le suit par un prolongement de sa barre médiale.

N° 23.

D M S
L FABRICIVS
LONGINIANVS
PIVS. VIXIT
ANN. XVIIII
H. S. E

M. Léon Renier a donné cette inscription sous le n° 2930, en indiquant qu'elle est gravée sur un dé d'autel. Mais là où il signale des feuilles de lierre et des espèces de pointes de flèches, comme caractères séparatifs (d'après MM. Aubin et Dermitanis) notre autorité, M. le Dr Reboud, place des palmes.

N° 24.

D M S
IVLIA PRI
MA PIA
VIXIT
AN LVII
H S E

N° 25.

DIS M S
P OPSTORI
VS AFRICA
NVS
VI

Bien que le copiste n'ait pas indiqué de lacunes dans cette inscription, il est évident qu'il y manque quelque chose, par exemple, le *vixit annis*.

Toutes les épigraphes que nous venons de donner, sauf la première, ont été recueillies en 1864, pendant la campagne de printemps faite par la colonne de l'Est, sous les ordres de M. le général comte d'Exéa.

Aïn bou Driès.

N° 26.

Un officier du régiment (3e tirailleurs) dans lequel M. Reboud est chirurgien major — M. C....d — à donné à l'honorable docteur l'inscription suivante, qu'il a relevée sur la frontière de Tunis, à l'endroit indiqué ci-dessus et qui est à environ 46 kilomètres au S. S. E. de Tébessa, sur la limite des deux pays. La pierre où l'épigraphe est gravée, se trouve encadrée dans la face Est d'un fort byzantin en ruine qui domine la source et la petite rivière à laquelle celle-ci donne naissance. La pierre, évidemment apportée d'ailleurs pour être employée à la façon des matériaux ordinaires de construction, forme le côté gauche de la porte actuelle de ce fort, lequel jalonnait la voie romaine qui allait de Theveste (*Tebessa*) à Capsa (*Gafsa*) en passant par Thelepte (*Feriana*). Des ruines d'habitations, des restes d'aqueducs, de citernes indiquent qu'il y avait autour du fort un centre de population dont le nom reste à déterminer.

Voici cette inscription :

PROPITIO DEO
AVG PIISSIMORVM FRA.....
TRORVM JVSTIA............
ASC PROBIDEN............
FLAVI. SECVNDA............
.........AS................
FLAVIA SECVND...........
HIC STRAVIT...............
VIXIT ANNIS XL...........
GNIIVS. VIINI..............
CONJVGI INCLITI...........
CINTISSIMI...............
FECIT................

Dimensions de la pierre : 1 m. 30 c. sur 60 c. Les lettres ont environ 5 c. Une brisure, qui descend diagonalement de droite à gauche, a mutilé les fins de lignes et d'autant plus qu'elles se rapprochaient de la base, à cause même de l'obliquité de la cassure.

Mondovi.

N° 27.

Les travaux que M. Nicolas, riche banquier de Saint-Etienne, fait exécuter près de Mondovi (le *Koudiat Mena* des Arabes), à sa vaste propriété de Guebar Bou Aoun, ont fait découvrir des sépultures, des épitaphes antiques, de nombreuses médailles, des vases de toute nature.

C'est dans le jardin, et à fleur du sol de cette habitation, qu'a été trouvée l'inscription :

L. POSTVMIO FELICI, etc.

Publiée par le commandant De la Marc, dans les travaux de la Commission scientifique de l'Algérie.

C'est au même endroit qu'a été recueillie l'épitaphe suivante :

DIS. MANB
AGATHOCLIÆ
M. SAL. V. VIX.
A. XXVII.H.S.E
FEC. AGATHO
...ES. V.B.M.

Gravée dans un cadre terminé latéralement en queues d'arondes, fouillées assez profondément et presque parallèles, sur un grès grisâtre à veines plus ou moins foncées. La pierre, arrondie par le haut, quoique brisée à la partie inférieure, mesure encore 1m. 97c. sur 50c. Le champ de l'inscription a 37c sur 22; les lettres de la première ligne sont hautes de 6c 1/2 et les autres de 5c 1/2.

La copie adressée par M. le docteur Reboud a été faite par M. Mesle, élève de l'école de Grignon.

Nous donnerons dans le prochain numéro la traduction et le commentaire des inscriptions qu'on vient de lire.

A. Berbrugger.

(D'après les matériaux adressés par M. le docteur Reboud)

NOTICES

SUR L'HISTOIRE ET L'ADMINISTRATION DU BEYLIK DE TITERI.

PREMIÈRE PARTIE.

Les Beys.

I.

En 1517, le célèbre fondateur de la Régence d'Alger, Baba Aroudj, occupa la ville de Médéa, après avoir défait à Ouedjer (1), dans la Mitidja, l'armée de Hammad ben Abid. Il laissa dans cette ville une garnison d'infanterie turque et quelques-uns des cavaliers, andalous émigrés, que ses galères avaient récemment amenés d'Espagne à Alger.

L'année suivante, 1518, Baba Aroudj, forcé d'évacuer le Mechouar de Tlemcen, et poursuivi par l'Espagnol Martin d'Argote, succomba sur les bords de l'Oued El-Malah (le Rio Salado (2).

(1) Voir le récit de cette expédition d'Aroudj, à la page 168 du deuxième volume de la *Fondation de la Régence d'Alger.* Il n'est pas certain que le combat décisif ait eu lieu sur les bords de l'Ouedjer : d'après Haedo, ce fut sur les rives du Chelif ; et les considérations par lesquelles les auteurs de la *Fondation* attaquent son assertion sont loin d'être toutes concluantes. En tous cas, il n'est pas question de Médéa dans les textes de ces auteurs, ni dans ceux qu'ils citent. — *N. de la R.*

(2) Plus probablement à l'oued Isly ; voir à ce sujet, la *Revue Africaine*, T. IV, P. 46 ; et, dans l'*Histoire d'Oran* de M. Léon Fey, P. 33, une intéressante appréciation de M. le général de Montauban sur le lieu probable de cet événement.

— La rédaction croit devoir ajouter, à la note ci-dessus, que le lieu de la mort du premier Barberousse est sourtout déterminé par le diplôme que Charles-Quint adressa à l'enseigne Garcia Fernandez de la Plaza, le vaillant guerrier espagnol qui tua Aroudj de sa propre main. Ce document est cité par M. Berbrugger, dans son *Pégnon d'Alger*, aux pages 63, 64 et 65. C'est vraiment la pièce importante du litige historique dont il s'agit ; en somme, si l'on n'est pas encore en mesure de préciser exactement le lieu de la mort d'Aroudj, on est parfaitement certain que ce n'est pas le Rio Salado.

Kheïr Ed-Dîn, frère d'Aroudj, resta seul chef du nouveau gouvernement. Ayant obtenu du Sultan Selim l'investiture du pachalik d'Alger, il reçut de Constantinople et des villes du Levant, particulièrement des ports d'Asie Mineure, un renfort de deux mille janissaires. Avec ce secours et surtout grâce à l'influence que lui donna le titre de Pacha, il put étendre sa domination en augmentant insensiblement les garnisons et en fortifiant, dans l'intérieur du pays, les points les plus importants. Ces points devinrent le siège des *Nouba* (garnisons), base de la première organisation politique et militaire de la régence d'Alger.

Sous les derniers Pachas, les Nouba étaient ainsi réparties :

I.

Alger avait une Nouba composée de. . . .	15 Seffra.
Bordj-El-Fenar (fort du phare, pégnon). .	1 Seffra (1)
Mersa Ed-Debban (port aux mouches). . .	1
Cap Matifou.	1
Ras El-Môl.	1
Bordj-El-Kifan.	2
Tizi-Ouzou.	2 (2)
Bour'ni.	2
Bouïra.	3
Sour El-Ghozlan.	2
Dellis.	2

II.

Oran.	10
Mostaganem.	5
Mascara.	4
Tlemcen.	5

(1) La *Seffra* était composée de 16 hommes, elle représentait la tente ; il y avait donc un effectif de 1760 janissaires de garnison permanente.

(2) D'abord à Bordj Oumm-Menaïel (*a*).

(*a*) Voir la liste officielle des nouba, donnée par M. Devoulx dans le *Tachrifat*, p. 34, 35 et 36. — *N. de la R.*

III.

Constantine	10
Bône	5
Biskara	5
Bougie	3
Djidjel	2
Tebessa	2
Zemmoura	2

Le territoire embrassé par les Nouba fut divisé en trois gouvernements distincts qui, en raison de leur situation géographique, furent appelés Beyliks de l'Ouest, de l'Est et du Sud.

Les chefs de ces gouvernements divisionnaires, choisis parmi les turcs de la milice, avaient les titres et les honneurs des beys : dans le principe, ils n'étaient investis de leurs fonctions que pour trois années seulement.

Le gouvernement du Sud fut organisé sous Hassan-pacha, fils de Kheïr-el-Din, et porta depuis lors le nom de Beylik du Titeri (1).

Nous n'avons aucun document historique qui puisse nous permettre de préciser l'époque de cette organisation (2).

Jusque vers l'année 1770, les tribus des vallées du Sebaou et de l'Isser relevaient de l'autorité des beys de Titeri, qui résidaient alternativement à Médéa ou à Bordj Sebaou.

Non-seulement, ce souvenir a été conservé par des vieillards du pays, contemporains de Mohammed Frira (3), mais il est confirmé

(1) Hassan-Pacha gouverna, en trois fois, de 1546 à 1567.

(2) Un titre authentique, que l'un de nous a eu entre les mains, constate qu'au mois de Djoumadi El-Aouel 955 de l'hégire (février 1548), Redjeb, bey du Titeri, accorda aux Chorfa une exemption entière de tous impôts et corvées. Un autre titre, daté de Chaban 958 (août 1551) porte que le kaïd Yahya ben Hamza, le turc, chargé de régler, au nom de l'Emir des Emirs, Hassan Pacha, fils de Kheïr Ed-Din, les droits du Beït el-Mal dans les jardins et terres de la banlieue de Médéa, entra en arrangement avec les notables de cette ville, qui consentirent à payer mille dinars d'Alger à titre de transaction, moyennant quoi le beylik renonça à toute prétention pour les déshérences survenues antérieurement à cet arrangement.

(3) Mohammed Frira, plus connu, sous le nom d'*Ed-Debbah*, l'égorgeur, dont tout le pays kabile et les cantons arabes limitrophes ont conservé le

par l'histoire et les légendes kabiles : les montagnards Igaouaouen (Zouaoua) comme les cavaliers Ameraoua sont d'accord sur ce point. Ce qui le confirme d'ailleurs amplement, c'est que les Beni Aïcha et les Isser payaient aux beys du Titeri, jusque dans ces dernières années, certaines redevances coûtumières et leur fournissaient en outre des bêtes de somme. D'un autre côté, plusieurs beys du Titeri possédaient dans la vallée de l'Isser de riches haouches qu'ils n'auraient évidemment point acquis s'ils eussent été forcés de résider à Médéa (1).

Les difficultés inhérentes au commandement des turbulentes tribus du Sebaou et les révoltes incessantes des populations du Sud, qui n'obéissaient qu'à la condition d'être raziées chaque hiver, contraignirent les pachas à diviser le commandement. Cette séparation paraît s'être opérée vers l'année 1775.

Les tribus du Sebaou, en y comprenant les Isser et les Khachena, furent alors organisées en kaïdats relevant directement de l'aga d'Alger et le siége du Beylik de Titeri définitivement établi à Médéa.

Moustafa-Ouznadji fut le premier bey qui résida d'une façon permanente à Médéa (2).

Voici la nomenclature chronologique des beys osmanlis qui gouvernèrent le Titeri et le Sebaou pendant une période de 227 années jusqu'à la division de ce commandement (3) :

souvenir des actes sanguinaires. Ce bey était allié à la célèbre famille des Bel Kadhi Bou Kettouche, de Koukou ; il était né à Blida et avait fait ses premières études à la Zaouïa de Tizi Rached chez les Iraten, au pied des montagnes desquels il trouva plus tard la mort.

(1) Ainsi, le bey Mohammed, qui gouvernait le Titeri en 1746, acheta à cette époque le haouche Tabia situé au Djebel dans la vallée de l'Isser, grande propriété qui fut vendue en 1755 par ordre d'Ali-Dey pour payer les créanciers de ce bey devenu insolvable. Mohammed Bey Frira avait également acheté plusieurs propriétés sur la rive gauche de l'Oued Isser et de l'Oued Corso : c'est même dans cette dernière qu'il fut enterré sous une koubba qui subsiste encore.

(2) Moustafa ben Sliman el Ouznadji, bey de Titeri, assista aux combats de l'expédition d'O'Reilly, en 1775. (Voir Rev. afr. T. III. p. 193). — *N. de la R.*

(3) M. Florian Pharaon, ancien interprète de l'armée, qui a résidé longtemps à Médéa, a publié dans la Revue (Tome II. p. 302-303) une liste des beys de Titeri qui diffère essentiellement de celle de M. Federmann. Le premier bey y est appelé Redjem et la grande lacune qu'il y a dans

Redjeb bey en	1548
Chaban	1633
Ferhat	1663
Mohammed	1692
Hosseïn	1706
Sliman	1728
Osman	1734
Ali	1744
Mohammed	1746
Ibrahim	1759
Hadj Ali	1760
Yahya	1762
Osman	1763
Darem	
Ali Djenouiz (renégat génois)	1766
Ismaïl	1767
Mamer'li	
Solfa,	17 à 1775

Si l'on en excepte Osman et Sofla, les Beys qui commandaient à la fois au Sebaou et au Titeri n'ont laissé aucuns souvenirs dignes d'être mentionnés. Leurs noms ne sont connus, que grâce aux actes d'exemptions d'impôts et à la concession de certains privilèges dont ils avantagèrent les Chorfa et les marabouts des tribus du Titeri — qui ont précieusement conservé ces souvenirs à la fois objet de leur orgueil et de leurs regrets.

le second de ces documents, entre 1548 et 1633, est occupée dans l'autre par ces huit noms : Yahya, le pacha (?) Ramdan, Moustafa, Mourad, Mahmoud, Kaïd el-Houssin, Djafar, le Chef des troupes. Des différences d'autre nature et assez graves peuvent s'observer sur le reste de ces listes.

Ainsi, il est à remarquer que, sur aucune des deux, on ne trouve le nom de Kour Abdi qui avait été cependant bey de Titeri, au dire de Laugier de Tassy (p. 226), avant de devenir pacha en 1724. Or, Laugier étant au Consulat de France à Alger vers cette époque, a dû connaître Abdi personnellement et ne pouvait guère se tromper sur un fait de cette importance.

Notez que c'est sur des titres d'exemptions accordées aux Chorfa que M. Pharaon, ainsi que M. Federmann ont dressé leurs listes. Or, comme on ne peut admettre que des divergences aussi nombreuses et aussi caractérisées soient le simple résultat d'erreurs de traduction, il faut donc conclure que certains, au moins, des titres qui ont servi à établir ces deux listes de beys pourraient bien avoir été fabriqués longtemps après la date qu'ils portent et que, dans l'ignorance où étaient les faussaires des noms réels des beys qui administraient le Titeri à l'époque où ils plaçaient leurs actes, il en auront cité d'imaginaires. — *N. de la R.*

C'est le Bey Osman, deuxième du nom, qui, en 1763, acheta la propriété connue alors sous le nom de *Belad Sidoun* (1) ; il y fit construire un vaste magasin pour les approvisionnements de toute nature et de grandes écuries pour les mulets destinés à la milice et au transport des vivres et du matériel de guerre à l'usage des colonnes de perception d'impôts ou de razia dans le Sud. Le Haouche Osman fut, à cette époque, le point de départ de toutes les expéditions, ou plutôt des coups de main, que le Bey tenta contre les populations méridionales. Osman Bey, vaincu dans une de ces courses aventureuses, fut pris par les Oulad Sid Ahmed (fraction des Oulad Naïl), qui lui tranchèrent la tête (2).

Cet échec effraya probablement les successeurs d'Osman, car les quatre Beys qui lui succédèrent ne tentèrent aucune entreprise contre les Oulad Naïl qui, pendant plusieurs années, ne payèrent aucun impôt au gouvernement turc.

Enfin, en 1772 ou 1773, le Bey Softa tenta une expédition contre les Oulad Naïl ; mais, suivant la tradition, ceux-ci furent prévenus par leurs *Chouaf* (éclaireurs), de l'arrivée de la colonne et ils eurent le temps d'appeler à leur secours les contingents des tribus voisines ; puis, ils attirèrent Softa, qui se lança imprudemment au milieu de leurs campements, tandis que presque toute la cavalerie naïlienne était embusquée derrière les collines. A peine la colonne turque fut-elle engagée que les cavaliers, franchissant les mamelons qui les masquaient, tombèrent sur l'arrière-garde du Bey, qui fut tué avec un grand nombre de soldats réguliers et de cavaliers du Makhzen (3).

(1) Chez les Hassen ben Ali ; elle a reçu depuis le nom de *Haouche Osman*.

(2) On montre encore aujourd'hui au Sud du Zarhez le mamelon du Bey (*Koudiat el-Bey*), ainsi nommé depuis ce tragique événement.

(3) Les gens du pays chantent encore quelquefois l'épigramme suivante,

Ces échecs successifs, qui, chaque fois, entraînaient avec eux la défection de nouvelles tribus, décidèrent le gouvernement algérien à établir à Médéa le siége permanent du Beylik de Titeri, ce qui permettait d'agir d'une façon immédiate sur les populations nomades que leur extrême mobilité, non moins que la turbulence de leur caractère, rendaient fort difficiles à gouverner. A ce moment, il s'agissait en outre de raffermir l'autorité chancelante des Pachas, de rétablir leur influence et de faire rentrer dans le devoir nombre de tribus qui se dispensaient d'acquitter l'impôt ou les redevances. Pour une tâche pareille, il fallait un homme qui fût, à la fois, soldat et administrateur. Le choix du divan s'arrêta sur Moustafa el-Ouznadji ben Soliman (1), homme remarquable à tous égards, qui fut nommé Bey du Titeri et administra ce pays pendant dix-neuf années, de 1775 à 1794 (2).

Si on en croit les récits indigènes, ce serait le bey Ouznadji qui, le premier, aurait organisé le Makhzen des Zmoul ou Abid

composée par quelque Meddah ou improvisateur à l'occasion de la mort de Softa.

يا سفطه
وجه النار
التوريه محفوره
وجلاده بجلد الحمار

O Softa Bey, au sort fatal !
Tu faisais tant le pourfendeur
Le Naïli de ton tambourin
A percé la peau d'âne.

(1) *Ouznadji*, le fabricant de poires à poudre, de *Ouzâni*, poudrière. Moustafa, avait, dit-on, exercé d'abord cette profession.

— La rédaction ajoute ici que *Ouznadji* وزنهجي est un nom arabe accommodé à la langue turque, où il se prononce *Veznedji*. Dans le même idiôme, poire à poudre se dit *Veznè*, وزنه pour وزنة *Veznet*.

(2) Il devint Bey de Constantine vers cette époque, ainsi que l'indique la date de son cachet sur les actes de cette province. V. à ce sujet le tome 3 de cette Revue, à la page 193. — *N. de la R.*

et celui des Douaïr. Il est plus que probable, pour ne pas dire certain, qu'il les réorganisa sur une nouvelle base ; car nous savons pertinemment que cette institution turque des Makhzen, élément précieux de domination, d'administration et de guerre, remonte à une époque beaucoup plus éloignée, si ce n'est à Kheïr Ed-Din lui-même (1). Ce qui est certain, c'est qu'Ouznadji, à peine installé à Médéa, réorganisa et augmenta ses troupes régulières, reconstitua le Makhzen et mit tout le monde sur le pied de guerre. Avec un pareil développement de force, le haouche Osman devint insuffisant ; il était d'ailleurs, surtout pendant l'hiver, d'un accès difficile. Il fut abandonné comme établissement militaire pour Berrouaguïa, où l'on créa de vastes locaux et une véritable ferme militaire au territoire de laquelle on affecta plusieurs milliers d'hectares enlevés aux Hassen Ben Ali, à titre d'utilité publique.

Berrouaguïa était admirablement situé au point de vue militaire et agricole : commandant la route du sud, voisin des Makhzen Douaïr et Abid, il devint dès-lors le point de départ des expéditions qu'Ouznadji et ses successeurs ne cessèrent d'exécuter régulièrement chaque hiver contre les tribus nomades forcées de venir dans le Tel (2).

Ouznadji s'attacha à capter la confiance des Djouad (noblesse militaire) auxquels il rendait à toute occasion les plus brillants honneurs et qu'il combla de cadeaux. En retour, ceux-ci l'aidèrent dans ses expéditions. Il fit rentrer les Oulad Sid Ahmed dans l'obéissance et leur chef Lekhal ben Grib lui amena un cheval de Gada ; la soumission de cette tribu détermina celle des Oulad Amer, commandée par El Makri et, bientôt, de toutes les autres fractions de la confédération Naïlienne.

En 1775, lors de l'expédition espagnole commandée par O'reilly, Ouznadji conduisit dix mille combattants à Alger et prit une part glorieuse aux succès remportés par « les vrais croyants sur les infidèles. »

(1) Dans les Beylik de l'Ouest et de l'Est, cette organisation des Makhzen semble contemporaine de l'établissement même des Osmanlis.

(2) Berrouaguïa était l'une des quatorze fermes ou *Manga*, labourées, ensemencées, cultivées, récoltées par les Arabes au profit du Beylik.

Aussi habile administrateur qu'intrépide soldat, Moustafa Ouznadji fut nommé, en 1794, bey de Constantine et il rendit dans ce nouveau commandement des services signalés. En 1797, il fut étranglé par ordre du pacha Baba-Hassan (1).

Mohammed Frira, surnommé *Ed-Debbah* ou l'égorgeur, fut choisi par le pacha pour succéder à Ouznadji dont il avait été khalifa dans le Sebaou. Mohammed administra le Titeri pendant cinq années, de 1794 à 1799, époque à laquelle il fut tué entre Tala Amara et Agouni ou Djebbân, au pied de la montagne de Beni Raten, dans une très-meurtrière expédition (2). Son corps fut déposé sur le terrain de la ferme du Corso, dans la koubba qui domine aujourd'hui la route qui va de cet endroit au col des Beni Aïcha. Mohammed Frira était un chef redoutable, qui devait à son caractère sanguinaire le terrible surnom que les populations lui avaient donné.

Ibrahim Tremçani (?) remplaça le Bey Ed-Debbah et conserva le pouvoir jusqu'en 1801.

Le Bey Hassan occupa alors le gouvernement de Titeri et fit plusieurs sorties heureuses contre les Oulad-Naïl. Sous l'administration de ce Bey, la tribu berbère de Mouzaïa se refusa non-seulement de payer l'impôt, mais elle coupa la route d'Alger à Médéa qui traversait son territoire et commit nombre d'actes de brigandage dans les tribus voisines. Il devint d'absolue nécessité de châtier ces rebelles afin de rétablir les communications. Le pays montagneux de Mouzaïa fut envahi simultanément par deux colonnes : l'une, aux ordres de Hadj Mohammed-aga, pénétra par le versant nord, tandis que l'autre, commandée par le Bey Hassan, aborda le versant sud. Les Mouzaïa, malgré les obstacles

(1) Son crime était d'avoir trop fidèlement servi les intérêts de son gouvernement. Ouznadji voyant l'établissement français de la Calle en décadence, et voulant accélérer sa ruine, défendit aux indigènes d'y apporter des grains. Le consul de France, Jean Bon Saint-André, se plaignit au Pacha Baba Hassan de cet acte contraire aux traités. Quelques jours après, arrivait à Constantine l'ordre d'étrangler le Bey. (V. Vayssettes, *Histoire des Beys de Constantine. Revue africaine*, T. III. p. 195.)

(2) Voyez, *Revue africaine* T. III. p. 233, quelques détails sur cette expédition mémorable dans les fastes légendaires du pays kabile et les notes sur le Bey Mohammed publiées par M. Guin dans le même recueil, T. VII. p. 293.

naturels que présente leur pays, ne purent résister à cette attaque combinée. Après avoir vainement essayé de lutter, ils furent contraints de solliciter l'aman qu'ils n'obtinrent qu'en payant une forte contribution de guerre. Cinq des principaux fauteurs de désordre dûrent être livrés aux Turcs et amenés à Médéa où ils furent décapités au fondouk des Siyas (1). Ce châtiment rétablit l'ordre, non-seulement chez les Mouzaïa, mais encore dans les tribus voisines qu'ils s'étaient efforcés d'entraîner dans leur révolte.

C'est le Bey Hassan qui a fait construire à Médéa la mosquée appelée Djamaa El-Ahmar dont on voit encore aujourd'hui le minaret près de la porte des jardins (2).

Hassan fut remplacé par Mahmed Bey, ancien chaouche du Bey d'Oran, qui, pendant trois années, administra la province et fut étranglé en 1809, par ordre du nouveau Pacha, Hadj-Ali.

A cette époque, le Derkaoui Abd el-Kader Ben Cherif, originaire du Maroc, souleva les tribus de l'ouest, prêcha le djehad ou guerre sainte afin de chasser les Turcs. Pendant que ce disciple de Moula el-Arbi bloquait, avec ses contingents, la place d'Oran, où le bey Moustafa Manzali se tenait renfermé, après en avoir fait murer les portes, les contingents des Doui Hossein, Matmata, Djendel et les autres tribus du Chelif s'avancèrent sur Médéa pour en expulser les Turcs. Déjà, ils étaient arrivés auprès de la ville (3), lorsque Dehilis el-Mokhtari, que le Bey avait mandé en toute hâte, les assaillit, à la tête de son goum et les battit complètement. Suivant la coutume, tous les prisonniers, et ils étaient nombreux, furent mis à mort, et leurs têtes

(1) Le fondouk des palfreniers du Bey, situé alors près de la porte actuelle de Sidi Sahraoui.

(2) Grâce au zèle éclairé de M. le sous-lieutenant Baron Henry Aucapitaine, le Musée de notre ville possède aujourd'hui l'inscription de dédicace de cette mosquée, datée de 1213 de l'hégire (1798-1799 de notre ère) et gravée sur une tablette de marbre blanc; ainsi qu'une autre provenant de la grande mosquée de la même ville et remontant à l'année hégirienne 1127 (1715-1716). — *N. de la R.*

(3) Au lieu qui, depuis cette époque, porte le nom de *Merdjet el-Tourk.*

formèrent une sinistre guirlande autour des murailles de la ville.

Hassan bey ayant été appelé à remplir les fonctions d'aga à Alger, son neveu Ismaïl fut nommé Bey de Titeri.

La domination des Turcs s'affaiblissait de tous côtés : Mohammed bel Arche, dans l'Est, Si Cherif dans l'Ouest; partout des insurrections. Le Sud ne resta pas en arrière, et les Oulad Naïl, travaillés comme les autres par les besoins du moment, refusèrent de payer l'impôt, et ce n'était pas la première fois ! Ismaïl-Bey marcha contre eux, mais arrivé sur leur territoire, ces nomades étaient partis et la colonne dût rétrograder sans butin. Le Makhzen du Titeri commença alors à exprimer son mécontentement de revenir à vide et l'affaire pouvait devenir grave. Heureusement, le Bey fut rejoint par le cheikh Naïmi ben Zidan des Oulad Khalif, un des Arabes le plus déterminés du pays. Ce Naïmi était un homme d'expédients, il proposa à Ismaïl de razier les Beni Lent qui étaient en révolte ouverte contre le bey de l'Ouest. Le coup de main, dirigé par Naïmi, eut son plein succès, et le bey de Titeri ainsi que son makhzen rentrèrent à Médéa avec un butin considérable. Mais, lorsque le bey Bou Kabbous apprit qu'une tribu de son commandement avait été raziée par le bey de Titeri, il fut pris d'une violente colère et jura d'aller faire boire son cheval à la fontaine de Berrouaguïa.

Les tribus du kaïdat du Dira étaient, à ce moment et depuis de longues années déjà, en discussion relativement à des terrains proches de l'Oued Djenan, terrains que leur disputaient les Arib et les Beni Sliman. Ces derniers relevaient de l'aga tandis que les autres dépendaient du bey de Titeri : chacun de ces fonctionnaires prenait fait et cause pour ses administrés et était au moins jaloux de ses droits. La querelle ayant été portée au divan d'Alger et le Pacha n'ayant pu mettre les parties d'accord, les renvoya à l'arbitrage souverain des armes, ce qui était d'ailleurs un moyen assuré d'affaiblir des tribus puissantes et souvent peu soumises. Les tribus en vinrent donc aux mains sur le territoire des Adaoura, lesquels se trouvèrent divisés à ce sujet en deux partis, dont chacun fournit son contingent aux tribus belligérantes. On se battit avec un acharnement égal de

part et d'autre : cependant, écrasés par le nombre, les Arib et les Beni-Sliman furent battus et dûrent évacuer le territoire en litige. Les Arib choisirent alors pour chef un certain Rabah ben Taleb, simple cavalier, qui s'était fait remarquer par son énergie et son courage. Sous ce chef nouveau, la lutte, qui n'avait été d'abord qu'une querelle de tribu à tribu, prit les proportions d'une guerre véritable et revêtit un véritable caractère politique. Rabah, profitant de l'agitation causée, dans le beylik de l'Ouest, par l'apparition du marabout Bou Terfas (1), fit un appel aux tribus de la Mitidja, du Tel et même du Sahara. Il put réunir ainsi plus de huit mille cavaliers, avec lesquels il dirigea une incursion considérable contre les tribus du Dira. Toutes les tribus de ce kaïdat, commandées par le frère de Mahmed bey de Titeri, furent impitoyablement raziées. Le butin fut immense, les vainqueurs se ruèrent sur le petit bordj de Sour el-Rozlan (aujourd'hui, Aumale), dont ils chassèrent la garnison turque et pillèrent le matériel.

Les Arib devaient payer cher cette insulte au drapeau Ottoman.

Quelque temps après cet événement, le Dey donna l'ordre au Bey d'Oran, Mohammed Bou Kabous, connu par son énergie et qui disposait d'un makhzen nombreux et bien organisé, de faire une razia sur les Arib alors campés à l'Oued Djenan.

Bou Kabous partit d'Oran avec huit cents Zebantot montés sur des mulets, réunit à Miliana les contingents des tribus forts de quatre mille cavaliers, passa par Taza, longea la limite du Tel et du Petit désert. En traversant le territoire des Oulad Allan, il fit couper les poignets à seize individus de cette tribu qui s'étaient nuitamment introduits dans son camp pour y voler. Enfin, il fondit comme la foudre sur les Arib auxquels il tua beaucoup de monde, fit un butin d'autant plus considérable que ceux-ci s'étaient enrichis dans les précédentes affaires. Puis, il ramena à Médéa deux cents femmes et quarante-cinq prisonniers qui furent décapités sur le marché, et dont les têtes, suivant la coû-

(1) C'était le beau-frère du Derkaoui Abd el-Kader ben Chérif.

ment réservé à ceux qui oseraient attaquer les Osmanlis.

En retournant à Oran, le Bey Bou Kabous passa la nuit à Berrouaguïa. Là, suivant le serment qu'il avait fait, son cheval put s'abreuver à longs traits au bassin de la ferme.

Rabah ben Taleb, instigateur de la révolte avait — comme il arrive fréquemment aux fauteurs de désordre — trouvé le moyen de s'échapper; il avait pu se sauver accompagné de quelques cavaliers. Le Pacha donna à Ismaïl Bey l'ordre de s'en emparer mort ou vif. Les Turcs employèrent leur moyen habituel : Ismaïl prescrivit au kaïd du Dira de promettre l'aman au rebelle afin de l'attirer au marché du dimanche des Oulad Dris qui se tenait sous le fort de Sour El Rozlan. Le Bey dépêcha en même temps cinq cavaliers du Makhzen avec mission de tuer le chef des Arib s'il se présentait (1). Celui-ci, confiant dans l'aman du chef turc, vint en effet. Au moment où il s'approchait à cheval pour parlementer avec le kaïd osmanli, ce dernier fit un signe et le brave Rabah ben Taleb tomba frappé de cinq coups de feu tirés des créneaux du fort (2).

---

(1) Ces cinq cavaliers étaient Kouider ben Ahmed, Bou Taleb ben el-Aït, Ahmed Kabouadji, Mohammed ben el-Khemissi, et M'barek bou-Khors.

(2) Les Arib ont conservé le souvenir de Rabah ben Taleb, dont la mort a inspiré à leur rapsode ces vers pleins de tristes, mais, pour eux, fiers souvenirs.

السّوقْ عَامَرْ
الْبَرّاحْ يُبَرّحْ
الى فتلْ علينا
رَابَحْ لاَ يَرْبَحْ

Sur le marché, la foule se pressait;
La voix du Berrah (crieur public) retentissait
(Le jour où coulait son sang précieux).
Les meurtriers de notre Rabah ne seront point heureux.

Ismaïl Bey fut remplacé en 1813 par le Bey Djafer (1), homme très-remuant mais peu militaire. Ce nouveau bey commença par destituer Mohammed ben El-Hadj Khalif qui avait été khalifa sous son prédécesseur, et fit nommer à sa place le koulourli Berber.

A cette époque, ben Chohra ben Ferhat et Sliman ben Ahmed Sofateïra, tous deux de la fraction des Maamra, se disputaient le commandement des Larba divisés comme toutes les tribus du pays, en deux *sof* distincts et rivaux. Ben Chohra avait le commandement sous le nouveau bey. Vers la fin de l'été de l'année 1813, ce cheikh des Larba vint dans le Tel pour s'approvisionner de céréales, il campa à Serouan (Zarouan ?), chez les Douaïrs avec son convoi et un grand nombre de Beni Larouat et d'alliés des Larba, tels que des Harazlia et les Oulad Sidi Atallah. A ce moment, Sliman ben Sofateira, qui se dirigeait vers l'ouest avec la fraction rivale, forma le projet de razier la caravane de ben Chohra dès qu'elle reviendrait du Tel. Dans ce but, il réunit à Tadjemout et à El-Beïda des contingents considérables des Oulad Chaïb, Oulad Naïl et Oulad Khelif, goums qui, tous alléchés par l'appât de la razia étaient accourus à son appel et avec lesquels il fit occuper tous les passages.

Ben Chohra, informé du danger qui le menaçait, pria le Bey Djafer, qui était venu de sa personne à Serouan pour régler lui même la *Heussa* (1), d'escorter sa caravane jusqu'à El-Ar'ouat (Lagouat); le Bey y consentit moyennant une somme de quarante mille boudjoux.

Arrivé auprès d'El-Ar'ouat, Djafer fit main basse sur tous les chameaux de la caravane, afin d'extorquer une forte contribution aux habitants de ce ksar. Les Lar'ouati ne pouvaient lutter en rase campagne contre les soldats réguliers du Bey; mais ils ne les

---

(1) Selon d'autres documents, c'était un certain Djellal qui administrait le beylik de Titeri en 1813. (V. le 4e volume de cette Revue, à la page 454 et le 6e à la page 57. — *N. de la R.*

(2) Le الحصة — *Heussa.* — était l'impôt perçu par les Turcs sur les nomades qui venaient annuellement s'approvisionner de céréales dans le Tel. Ce droit bien que très-variable était dans les années ordinaires d'environ un rial-boudjou (1 fr. 80 c.) par chameau.

craignaient point avec toutes leurs forces, une fois abrités derrière leurs murailles. Aussi, ils eurent recours à cette ruse : prodiguant les démonstrations amicales aux soldats osmanlis, ils les invitèrent chez eux et ceux-ci, fatigués de la longue route, se rendirent à l'invitation avec empressement. Mais les portes de la ville se refermèrent aussitôt sur eux et, malgré toutes les menaces du Bey, ces malicieux citadins ne relâchèrent leurs hôtes qu'après avoir obtenu la restitution des chameaux.

Djafer dût se contenter d'accepter une contribution de dix mille boudjoux que lui paya la djemaa de Lar'ouat à titre de *Dheifet el-Bey* (1), et il rentra à Médéa.

A quelque temps de là, il tenta une expédition chez les Oulad Mahdi à la tête de cinquante soldats réguliers et d'un millier de chevaux du Makhzen ; cette tentative, qui eut pour le Bey une issue des plus malheureuses, fut entreprise à l'instigation du cheikh El Hadj Ahmed ben Kechida des Oulad Mokhtar Cheraga.

On raconte que son goum ayant pillé à Oum El-Melazem (2) une caravane des Oulad Sidi Aïssa qui se rendait dans le Tel avec un certain nombre de chameaux chargés de blé, le marabout vénéré de cette tribu, Si Mohammed ben El-Atreuche, alla demander justice au Bey, qui lui répondit insolemment :

رانى اجمل والمرابط شوك
الجمل ياكل الشوك

« Je suis le chameau et le marabout la plante épineuse,
« le chameau mange la plante épineuse. . . !

Si Mohammed, furieux de cette réponse grossière, appela la vengeance céleste sur le Bey et lui prédit que, sous vingt-quatre heures, Dieu le punirait en le dépouillant comme il avait dépouillé les Oulad Sidi Aïssa.

(1) *Dheifet el-Bey*. ضيفة الباي l'hospitalité du Bey, sorte de droit de bienvenue. Les Turcs étaient les inventeurs de cet impôt ainsi que de plusieurs autres. Ils se sont toujours montrés féconds en inventions fiscales.

(2) Chez les Salamat (cercle de Bou Sada).

Le lendemain, les troupes du Bey furent complètement battues par les Oulad Mahdi et mises en telle déroute que le Bey dût se sauver honteusement avec les débris de ses troupes, qui furent poursuivies jusque sur le territoire des Oulad Sidi Aïssa.

Des 50 zebantot (1) qui avaient fait partie de l'expédition, vingt-deux furent tués et les vingt-huit autres rentrèrent à grand peine à Médéa complètement dépouillés et presque tous blessés. Le Makhzen avait perdu six hommes; enfin un des spahis du bey, l'osmanli Mahmoud ben Kara Guendez, fut au nombre des morts.

Ainsi s'accomplit la vengeance céleste sur celui qui avait méprisé les avertissements du saint marabout des Oulad Sidi Aïssa !

Le bey fut plus heureux dans une petite razia qu'il opéra sur les Zenakhera. Cette tribu était *Azel* et relevait comme telle de l'autorité du Khodjt el-Kheil ; elle refusa de restituer quelques animaux volés dans la Mitidja. Le bey, ayant reçu l'ordre de punir sévèrement cet acte de désobéissance, partit un soir d'Aïn Moucharref chez les Oulad Allan et, le lendemain matin, tomba sur les Zenakhera, auxquels il coupa quelques têtes et imposa une forte contribution.

Depuis sa destitution, l'ancien khalifa Mohammed bel-Hadj s'était retiré à Alger où, par toutes sortes d'intrigues, il cherchait à renverser son ancien maître en le desservant auprès de l'aga Omar alors tout puissant. Néanmoins, Djafer se serait probablement maintenu malgré les intrigues de son ancien khalifa, sans son malencontreux échec chez les Oulad Madhi qui fut son coup de grâce. Le gouvernement lui fit un crime d'avoir, sans autorisation, fait une razia sur une tribu relevant du Beylik de l'Est, et un crime bien plus grand encore de s'être laissé battre.

(1) Les *Zebantot* étaient des espèces des vétérans, dont la tenue habituelle ne devait pas être des plus satisfaisantes, puisqu'elle a donné naissance à ce proverbe algérien qu'on applique aux gens mal vêtus :
Comme un Zebantot,
Sans chachïa ni capote !

N. de la R

Un vendredi, au moment où Djafer-bey venait de faire pendre son khodja Si El-Arbi ben Djendeli, il reçut la visite du Hakem accompagné de ses chaouches. Après tous les compliments d'usage, ce fonctionnaire annonça au bey qu'il était chargé par le pacha de le faire immédiatement étrangler... « Entendre c'est obéir » répondit Djafer, et il remit au représentant de l'autorité son yatagan garni d'or. Puis, il se rendit au café du Hakem (1) où il prit son dernier repas. Une heure après, il tendit son cou aux deux juifs chargés des exécutions de ce genre.

Ce bey avait introduit une innovation dans la manière turque de rendre la justice. Sous son gouvernement, on coupa le nez aux voleurs au lieu des mains, ainsi que le prescrit certain passage du Koran, pris trop à la lettre par les musulmans (2).

Ibrahim Sahr ben El-Hadj Khalil, successeur de Djafer, administra le pays pendant deux années de 1814 à 1816. Ce bey appela un de ses parents Mohammed bel Hadj Khelil, kaïd du Dira.

A cette époque, les mouvements des tribus nomades étaient surveillés par la tribu Djouad des Oulad Mokhtar Reraba, sous les ordres de Lakhdar ben Kouider. Ce chef fit un jour prévenir Ibrahim bey que les Oulad Naïl insoumis étaient campés à El-Medjdel (3). A cette nouvelle, le bey quitte aussitôt Médéa avec trente spahis, vient coucher à Berrouaguia, où il organise une colonne de cent zebantot montés sur les mulets du Beylik et part pour Oum El-Odhem. Là, il fut rejoint par cinq cent cinquante cavaliers des Abid, des Douaïr et des Oulad Mokhtar et alla camper à Aïn Oussera; et, en une forte marche de nuit, arriva à Medjdel. Les Oulad Naïl furent, à la pointe du jour, surpris dans leurs campements et complètement raziés ; ils se refugièrent précipitamment dans le Bathen-Deroua, montagne qui, au sud, domine Medjdel. Mais, poursuivis par les

(1) Kahouat el-Hakem, le café du Gouverneur de la ville. Il était au-dessous de la grande mosquée.
(2) Sourate de la Table, 42e verset.
(3) Sur la route d'El-Arouat à Bou Sada.

Zebantot, ils dûrent se sauver, laissant onze des leurs entre les mains de l'ennemi.

Ibrahim Ksantini succéda à cet Ibrahim, de 1817 à 1819. De même que son prédécesseur, celui-ci signala son gouvernement par plusieurs expéditions dans le Sud, coups de mains parfois heureux, dans lesquels il fut surtout secondé par Dehilis ben Ahmed, alors cheikh des Oulad Mokhtar. La principale de ces razias porta sur les Oulad Dhiya, commandés par Belgassem ben Er-Raache. Cette tribu était alors campée à El-Malmoura (versant sud du Djebel Sahari), Elle ne se soumit qu'après un combat acharné et sanglant où le bey perdit quelques hommes du Makhzen. Le butin fut considérable : 2,000 chameaux et 10,000 moutons furent enlevés à l'ennemi. Enfin, quand au bout de six jours, la colonne rentra triomphalement à Médéa, elle était précédée de mulets portant trois *Chouari* (1) remplis des têtes des révoltés, lesquelles, suivant l'usage, décorèrent les remparts de la ville.

Un certain Moustafa, originaire de Miliana, fut appelé par le pacha à remplacer Ibrahim El-Ksantini. Ce bey ne conserva pas longtemps le gouvernement ; car, au bout de six mois, fatigué d'un pouvoir de plus en plus dangereux à exercer, il se retira dans la Zaouïa de Sid Mohammed ben Aïssa, refuge inviolable des criminels et des proscrits (2). Aussi, est-il connu dans la tradition sous le nom d'*El-Herrab* (le fugitif).

Moustafa bou Mezrag (3) qui lui succéda clôt la liste des beys de Titeri ; il administra de 1819 à 1830; précédemment, il avait rempli pendant cinq années les fonctions de khalifa. C'était un brave et énergique soldat dont le caractère présentait le

(1) On appelle *chouari* certains grands paniers réunis par *couples* et qui se placent sur le dos des bêtes de somme pour recevoir des fardeaux ; cela se traduit proprement en français, par le mot technique *baste*, qui est d'ailleurs peu employé et presque inconnu. — *N. de la R.*
(2) Dans la tribu des Ouzera.
(3) Le surnom de Bou Mezrag, — l'homme à la lance — provient de ce qu'un des ancêtres de la famille avait servi dans les Mezerguia ou lanciers. La tradition, plus pittoresque, affirme qu'un saint Derouiche, des environs de Bougie avait remis à Moustafa, quand il était encore Yoldache (janissaire), une lance comme symbole de sa grandeur future.

singulier mélange de bienveillance et de cruauté, si commun chez les Turcs ; ainsi, il écoutait volontiers les réclamations des pauvres gens, et fit couper la tête à son chaouche Mohammed bel Abiod qui lui avait soustrait sa tabatière, et à son secrétaire ben Berkat pour concussion. Il fit aussi décapiter un juif de Médéa qui avait fourni de l'eau-de-vie (araki) à son fils.

Depuis les beys Ouznadji et Hassan, d'illustre mémoire, aucun bey ne réunit de si brillantes qualités et n'eut une aussi sage administration que Bou Mezrag.

La sage impulsion politique donnée par Yahya Aga, combinée avec un système de razias rapides et multipliées amenèrent, à cette époque, la soumission définitive des Oulad Chaïb et des diverses fractions de la confédération Naïlienne. Yahya avait su, par sa générosité, la douceur de son caractère et surtout sa bravoure chevaleresque, gagner la confiance et même l'affection des Djouad dont il avait flatté l'orgueil en les comblant de présents et d'honneurs. On peut affirmer que ses hautes qualités ont plus fait pour la pacification du Sud que les razias des plus habiles capitaines. C'est ainsi que les Mokri, Belgacem bou Erraache, Telli, Merzoug, Djedid, Mansour et nombre d'autres devinrent ses amis intimes et avec eux les Oulad Naïl, les Bou Aïche ; les Oulad Chaïb, que la force jusqu'alors avait été impuissante à réduire, devinrent les sujets soumis du gouvernement turc (1).

(1) Yahya Aga a laissé dans tous les pays directement soumis au gouvernement d'Alger une réputation extraordinaire de justice et de sage politique. Toutes les tribus kabiles ont conservé le souvenir de son nom et de ses actions qui contrastent avec celles des autres chefs osmanlis et particulièrement du farouche Mohammed Ed-Debbah auquel on l'oppose souvent. Yahya aga joignait à une grande intelligence une audace chevaleresque dont le fait suivant va donner une idée. Les Kabiles dépendant de Bougie s'étant révoltés à la voix de leur cheikh Saïd Oulid ou Rabah, l'aga Yahya marche contre eux à la tête d'une forte colonne qui s'avança dans la vallée de Oued Sahel. Arrivé au col des Fenaïa, il laisse reposer ses troupes et prenant une simple escorte de cinquante cavaliers et un guide, il se rend au village d'Aguemoun habité par Oulid ou Rebah qui s'apprêtait en ce moment à opposer aux Turcs une énergique résistance. Quel ne fut pas l'étonnement du chef berber de se trouver tout-à-coup en présence de Yahya Aga qui lui demande l'hospitalité, lui annonçant que le grand Pacha d'Alger l'a chargé de lui apporter l'aman

A partir de cette époque, les Bou Aïche, les Oulad Chaïb, et les Oulad Naïl cessèrent de relever du bey de Titeri et devinrent directement *raïa* ou tributaires de l'aga d'Alger.

Hassan Gueritli fut nommé kaïd des Oulad Naïl et alla demeurer parmi eux, venant deux fois par an à Alger, apporter le produit des impôts auxquels ses administrés étaient soumis.

Revenons à Moustafa Bou Mezrag.

Au commencement de son gouvernement, ce bey, de concert avec Ahmed ben Kechida des Oulad Mokhtar Cheraga, fit une razia sur les Oulad Feredj. Informé par le cheikh des Djouad que cette tribu était campée à Aïn Er-Riche, au sud-ouest de Bou Sada, il partit de Médéa avec cinquante zebantot, alla camper à Oum El-Odham, où il fut rejoint par le Makhzen, campa le lendemain au Hamma du Zahrez (1) et de là, en une forte marche de nuit, arriva à Aïn Riche ou il surprit la tribu révoltée, sur laquelle il fit un butin considérable en moutons et bestiaux.

En 1823, Bou Mezrag fut moins heureux dans une expédition contre les Oulad Chaïb qui; avertis par leurs éclaireurs de l'arrivée du Bey, avaient eu le temps d'appeler à leur secours les contingents des tribus voisines. Bou Mezrag, marchant contre eux avec 40 zebantot et 500 cavaliers du makhzen, trouva l'ennemi réuni à Oum Zeboudj, dans le Sersou, et l'attaqua malgré l'infériorité de sa troupe.

Après sept heures de combat acharné, il dût battre en re-

et de lui faire en outre cadeau d'un cheval richement caparaçonné. Oulid ou Rabah, vaincu par cette confiance généreuse, lui tendit la main, et la paix fut conclue sans effusion de sang.

De même que tous les hommes de quelque mérite qui servirent le gouvernement turc, Yahya Aga mourut victime des intrigues de ses ennemis et de ses détracteurs qui l'accusèrent de s'être entendu avec l'ex-agent de France à la Calle pour vendre cette ville à la France. Le Pacha, jaloux de la réputation et surtout de la légitime influence acquise par son aga, donna l'ordre de l'étrangler.

Yahya Aga venait d'avoir la douleur d'apprendre la mort de son meilleur ami le cheikh Mansour el-Bellili, de Hâmza, assassiné par ordre de Hossaïn Pacha, quand lui-même fut étranglé (?) à Blida.

(1) A *Guelta el-Beïda*.

traite, laissant les cadavres de dix-sept de ses cavaliers, de son chaouche Ibrahim Turki et de son bache-sïas Kaddour Ben Djebbour, homme d'une bravoure extrême.

Ce fut pour réparer cet échec que l'année suivante Yahya Aga fit une grande expédition contre les Oulad Chaïb à la suite de laquelle ceux-ci devinrent enfin — après soumission — raïa de l'aga.

En 1825, Bou Mezrag, informé par l'aga des Douaïr que les Larba, commandés par Sliman ben Ahmed Sofateïra et conduits par Bou Midouna des Oulad Mokhtar Cheraga, étaient venus s'établir à Serouan pour acheter des céréales, tandis que les Oulad Dhya (des Oulad Naïl) campaient, dans le même but, à El-Beurda, envoya, sur ce dernier point, Mohammed ben Sellan, kaïd des Oulad Naïl, pour percevoir le *Heussa*. Mais les Oulad Naïl décampèrent au plus vite et se retirèrent à Aïn-Oussera.

Le Bey partit alors avec son makhzen et quelques zebantot. Arrivé sur les lieux, il procéda à une enquête sévère et reconnut que les Titeri avaient fourni aux Oulad Naïl les grains dont ils avaient eu besoin et que ces mêmes Titeri, de concert avec Bou Midouna, avaient engagé les Oulad Dhya à quitter El-Beurda, sans payer le heussa. Après avoir constaté cette trahison, Bou Mezrag mit en pratique la maxime turque « Le noble meurt et le roturier paie. » En conséquence, il razia les Titeri, fit trancher la tête à Bou Midouna ainsi qu'au mokhtari Sliman ben El Bey et à M'hamed ben Abd-Allah, homme très-brave, des Oulad Sliman, serviteur des Oulad Mokhtar Cheraga. A la suite de cette affaire, Dehilis ben Ahmed fut mis à la tête des Oulad Mokhtar, commandement qu'il exerça jusqu'à la prise d'Alger.

Pendant que les Larba et les Harazlia, sous les ordres de Sliman ben Sofateira, campaient à Serouan, Bou Mezrag reçut l'ordre péremptoire du Pacha de tomber sur ces tribus, d'arrêter tous les hommes et d'enlever tous les chameaux. Ces tribus étaient accusées d'avoir soutenu Tedjini Sid Mohammed ben Ahmed ben Salem dans sa révolte contre le bey Hassan d'Oran. Pour ce coup de main, on devait rassembler les goums des Beni Sliman, Arib, Djendel et de toutes les tribus relevant de l'aga. Quelques jours

après, Bou Mezrag se trouva à la tête de 4500 cavaliers, qui furent nuitamment postés de façon à couper toute retraite à l'ennemi. Le lendemain, à la pointe du jour, il monta à cheval et fit arrêter les 120 principaux individus des Larba, parmi lesquels le cheikh Sliman ben Sofateïra, Bou Douma ben Chaa, Bahiz des Oulad Salah et El Bey ben Moula Mohammed. Les prisonniers, à l'exception des cheikhs, furent enchaînés et conduits à Alger où ils furent condamnés par le divan à un an de travaux forcés, à Bab El-Djezira. Sliman ben Sofateïra mourut de chagrin cinq jours après et bien peu des autres prisonniers revirent leur pays.

Après l'arrestation de ces chefs de tente, le Bey s'empara des 10,700 chameaux dont se composait la caravane. Ces animaux furent vendus sur place aux tribus du goum (1).

En 1826, le Bey Bou Mezrag fit une razia sur les Oulad Mokhtar Cheraga. Cette affaire, conduite par ben Dehilis et ben Aouda eut lieu à Kseïr ben Azzouz, à l'ouest d'Afoul, sur le territoire des Adaoura et eut pour résultat la prise de 500 chameaux et 4000 moutons.

Moustafa Bou Mezrag augmenta les établissements du Djenan El Bey et de Berrouaguia. Ce fut lui qui fit construire la mosquée appelée Djama Sid El-Mazari (2).

Les khalifas de ce Bey furent Djof Ali et Mohammed Khalifa, qui, plus tard, nommé Bey du Titeri par la France, fut tué par ordre d'El Hadj Abd El-Kader.

Au moment où les Français se préparaient à débarquer, Moustafa Bou Mezrag reçut l'ordre de se rendre immédiatement à Alger avec ses contingents. Il assista à la bataille de Staouéli. A peine la nouvelle de la chute d'Alger se fut-elle répandue avec la rapidité de l'éclair qui sillonne la nue que tous les raïas, avides d'indépendance, opprimés depuis trois siècles par une tyrannie incessante et un despotisme sans limite, se soulevèrent en masse. Lorsque le Bey revint à Médéa, personne ne voulut plus reconnaitre ce mandataire d'un pouvoir exécré... Bou Mezrag avait

(1) Le prix n'en fut jamais payé au Beylik turc.
(2) La seule mosquée sur les onze existantes, qui ait été conservée au culte musulman.

cependant conçu un moment l'idée de se poser en Pacha indépendant, mais personne ne voulut lui obéir. Berrouaguia fut pillé, les Ouzera s'emparèrent des 500 mulets du Beylik établis à Djenan El Bey.

Enfin, à l'approche de l'armée du maréchal Clauzel, Moustafa Bou Mezrag se retira avec sa famille dans l'intérieur du pays. Mais une lettre d'aman du général en chef le décida à revenir à Médéa et il fit sa soumission, obtenant de se rendre à la Mecque. Il se fixa plus tard à Alexandrie d'Egypte où il mourut (1).

Henri FEDERMANN,
Interprète de l'armée.

Le baron Henri AUCAPITAINE,
Sous-lieutenant au 36e. de ligne.

(1) Le *Tableau de la situation de l'Algérie*, volume de 1843-1844, contient (pages 397 à 444), sous le titre de *Notice sur l'ancienne province de Titeri*, un très-remarquable travail de M. Urbain, alors interprète principal de l'armée d'Afrique. C'est un document fort utile à consulter sur la matière. Voyez aussi, dans le même Recueil, volume de 1844-1845, la *Notice* de MM. Carette et Warnier, pages 506 à 513. — *N. de la R.*

EXPÉDITION D'OREILLY EN 1775.

PARTIE LÉGENDAIRE.

Dans notre dernier numéro, à la suite du deuxième récit indigène de l'expédition d'Oreilly, nous avons annoncé l'insertion au numéro suivant, d'une légende relative à cette affaire, légende recueillie à Constantine, par M. Féraud, traducteur dudit récit. Voici ce document :

« Au nombre des miracles accomplis par le marabout Sidi Zouaouï, dont le tombeau est l'objet de la plus grande vénération de la part des habitants de Constantine, on cite le fait extraordinaire que voici, et qui précisément, a trait à l'expédition espagnole de 1775.

« Ce cheïkh possédait une superbe jument nommée Rekta, qui disparut un soir de son écurie. Les serviteurs, désespérés, coururent toute la nuit pour découvrir ses traces ; le lendemain, ils revenaient à l'habitation de leur maître, honteux de l'insuccès de leurs recherches et n'osant pas lui avouer la disparution de Rekta. Mais, grande fut leur surprise en retrouvant la jument à sa place. Seulement, elle était sellée, ruisselante de sueur et ses flancs ensanglantés étaient labourés de coups d'éperons. A ce moment, le cheïkh Sidi Zouaoui, calme, comme à l'ordinaire et suivi de ses nombreux disciples, s'approcha de la jument. Celle-ci se mit à hennir, puis à uriner d'une façon extraordinaire. Tous les assistants s'écartèrent pour ne pas être salis. Le cheïkh Zouaoui leur dit : « Ne craignez rien ! Par Dieu et son prophète, je vous affirme que vous ne serez pas souillés par cette urine, car Rekta s'est rendue digne de tout votre respect et de votre amour. Je l'ai montée cette nuit pour aller à Alger, auprès des troupes victorieuses de notre seigneur, Salah bey, et j'ai assisté à la destruction de l'armée espagnole sur les bords de l'Harrache. »

« Les paroles du marabout vénéré furent répétées à la population à laquelle il tardait de connaître le sort de ceux qui étaient allés combattre pour la guerre sainte. Quelques incrédules hési-

taient à y croire, mais, peu de jours après, la nouvelle de la défaite des chrétiens, avec tous ses détails, parvint à Constantine. Les contingents de la province qui avaient pris part à la lutte dirent, à leur retour, qu'ils avaient vu Sidi Zouaoui, monté sur Rekta, combattant à leurs côtés pendant la nuit du désastre des Espagnols et qu'ils l'avaient même entendu poussant des cris pour exciter le courage des guerriers musulmans.

« La légende ajoute enfin : Quand Rekta mourut, Sidi Zouaoui pleura sur elle et il l'ensevelit lui-même dans un linceul.

« Le tombeau de Sidi Zouaoui est situé sur la montagne qui porte son nom à une dizaine de kilomètres à l'Ouest de Constantine. Cette montagne se rallie au système du Djebel Chettaba que l'on aperçoit devant soi en sortant de la porte Vallée.

Dans une notice spéciale sur les marabouts de la contrée, j'aurai l'occasion de relater une série de faits tout aussi merveilleux que le précédent, auxquels la croyance populaire ajoute foi de la façon la plus sincère.

L. F.

La rédaction ajoutera quelque chose à cette légende, d'après un manuscrit arabe de la bibliothèque d'Alger, dans lequel on trouve la vie de cet *Ahmed ez-Zouaoui*, avec celles de Mohammed ben Boudraham, du cheikh Mohammed ben Ayad, de Sidi Abid, outre la biographie du cheikh El-Hasnaoui et le règne d'Ahmed Chaouche, surnommé *Bey Rassou*.

A la page 7 de ce manuscrit, on rapporte le même fait merveilleux de la jument du marabout, d'après Mohammed ben Ahmed el-Babouri, lequel tenait ses informations des propres serviteurs du cheikh Zouaoui qui les avaient reçues de gens véridiques, grands personnages des Oulad-ben Rahmoun. Nous supposons que la tribu citée comme source de la tradition est celle des Oulad Rahmoun qui sont établis à une trentaine de kilomètres Ouest de Constantine, précisément sur les pentes occidentales du Djebel *Zouaoui* et au-dessus de la route qui conduit, du chef-lieu de la province de l'Est, à Sétif.

Donc, d'après notre manuscrit, ces Oulad Rahmoun se trouvant engagés avec le contingent du Bey Salah dans le combat qui

précéda et accompagna le rembarquement des Espagnols, furent très-surpris d'apercevoir, au plus chaud de la mêlée, le cheikh Zouaoui, dont ils avaient pris congé dans leur pays et qu'ils savaient n'avoir point suivi l'armée. Il était monté sur sa célèbre jument appelée *Roksa*, c'est-à-dire *la très-fringante* et non *Rekta*, comme dit l'autre auteur, qui a fait usage d'une variante beaucoup moins expressive. Et le marabout fauchait les infidèles avec un succès qui eut été glorieux, si l'invulnérabilité, conséquence obligée du miracle, n'en avait enlevé tout le mérite en supprimant le péril.

Les Oulad Rahmoun, bien assurés de l'identité du personnage, craignirent sans doute que, plus tard, il ne voulût pas convenir de sa présence merveilleuse sur la plage de l'Harrache ; et, afin d'avoir un moyen de triompher de ses dénégations probables, ils prirent avec un fil la mesure de l'empreinte que le sabot de la jument Roksa laissait sur le sable.

A peine rentrés chez eux, ils allèrent visiter le cheikh Ez-Zouaoui qui, en effet, n'opposa que le silence ou quelques sourires presque imperceptibles aux allusions que les Rahmoun faisaient à sa présence surnaturelle sur le champ de bataille. Mais quand on lui produisit la fameuse mesure de l'empreinte du sabot de sa jument, il fut bien obligé d'avouer le fait ; seulement, il leur fit promettre, sous peine de damnation, de n'en jamais rien dire à personne, ce à quoi ils s'engagèrent.

Il paraît cependant que la promesse a été mal tenue, puisque nous pouvons produire, d'après une autorité indigène, cette deuxième version du fameux miracle de la jument.

Pour passer de la légende à l'histoire, nous consignerons ici une observation que nous aurions placée dans le Récit indigène de l'expédition, si elle nous fût venue plus tôt à l'esprit.

On sait, par les documents européens, que Salah bey était à Alger le 13 mai 1775, jour où l'agent de la Compagnie royale française alla le visiter dans son camp d'Aïn-Rebot (aux bassins de l'Aga). Il y était venu pour payer le *denouche*, impôt que les beys devaient acquitter *en personne* une fois en trois ans. Retourné à Constantine peu de jours après, il revint à Alger lors

de l'attaque d'O'Reilly. Il s'y trouvait aussi le 26 juillet 1775, car le même agent alla lui faire une autre visite dans son camp, où il mentionne ses esclaves, son coffidji (kopdji ? concierge), ses huit spahis d'escorte et son courrier.

Il est très-certain qu'à la mi-mai, époque si rapprochée de celle de l'arrivée des Espagnols, le gouvernement de la Régence ne se doutait pas encore de l'entreprise que ceux-ci méditaient contre Alger ; autrement, Salah bey ne serait point parti d'ici pour revenir presqu'aussitôt, l'intervalle qui sépare son départ et son retour ayant dû être presqu'entièrement employé à faire la route, vu les distances à parcourir et la lenteur des voyages, en ce pays, à cette époque.

C'est donc une preuve de plus de l'ignorance où les Algériens furent jusqu'au dernier moment des projets de l'Espagne.

A. Berbrugger.

ÉPIGRAPHIE D'AUZIA.

AUMALE.

(Voir au tome 7e, page 36).

II

INSCRIPTIONS RELATIVES AU CULTE.

SATURNE

N° 1.

La seule épigraphe d'Aumale qui se rapporte à ce Dieu est l'ex-voto consacré par les trois prêtres Lucius Claudius, publié dans notre 3e volume, p. 128, avec le dessin et l'explication des sculptures qui l'accompagnent. Nous y renvoyons le lecteur. La pierre est au magasin du Génie.

JUPITER HAMMON.

N° 2.

La dédicace placée sous ce numéro a été vue et donnée, manuscrite d'abord, par M. de Caussade, qui, le premier a visité les ruines d'Auzia ; il l'a publiée en outre au n° 12 de sa Notice. Dès le principe, les têtes de lignes étaient mutilées, et elle se composait de deux fragments, dont celui de gauche ne se retrouve plus aujourd'hui. Cette disparition incessante des monuments épigraphiques les plus dignes d'intérêt, dans les *dépôts en plein vent et sans conservateurs* que l'on appelle ici des musées, est la conséquence naturelle de certaine opinion d'après laquelle on doit laisser les antiquités dans le lieu même où on les découvre, opinion que nous avons combattue à la page 28 du livret du Musée d'Alger, *dans ce qu'elle a de trop absolu*.

Il y aurait un bien gros mais bien triste livre à faire avec la simple nomenclature des richesses épigraphiques et autres que

l'application de cette hérésie archéologique a fait perdre à la science. Doit-on continuer à sacrifier ainsi l'intérêt général à un étroit esprit de clocher ? Cette question appelle toute la sollicitude de l'administration éclairée qui nous régit en ce moment.

M. Léon Renier donne, sous le nº 3573, la dédicace à Jupiter Hammon dont il s'agit ici et il la complète ainsi, conjecturalement, par des restitutions indiquées en lettres italiques :

*An*thea (?) cornigeri sacris adjuncta Tonantis,
*Qu*æ Libycis Maurisque simul venerabilis oris
His etiam colitur terris, quam Juppiter Hammon
inter utrumque lat*us* mediam cum dite severo
*dex*ter sede tegit, hanc p*u*lvinaribus altis
*Sublimi*que dicat solio, divosque frequentis
*Domi*tianus, a militiis, de suplice voto,
Marmorea facie renova*t* dominamque biformem
Ded(icatum) (anno) pr(ovinciae) ducentisimo septimo.

Il ne reste plus qu'un fragment de cette longue et intéressante épigraphe, le dernier tiers ; le voici :

.....ONANTIS
.....ERABILIS ORIS
.....PPITERHAMMON
.....DITESEVERO
.....VSALTIS
.....EQVENTIS
.....TO DED
.....MEM PRCCVII

Ce fragment, qui mesure 85 c. de large sur une hauteur de 68 c. avec une épaisseur de 25 c., est gravé dans un cadre à filets. Les lettres ont 5 c. Il est au magasin du Génie.

Sur une épigraphe, que nous donnons à la dernière section, on lit le mot HAMONIS ; mais il ne paraît pas qu'il s'applique à Jupiter Hammon. L'étude attentive du document porte à croire, au contraire, que c'est le nom propre de quelque particulier, d'un indigène, à en juger par son nom et celui de sa femme Siddina.

PLUTON

Nº 3.

Sous le numéro 3581, M. Léon Renier développe ainsi cette dédicace à Pluton, d'après une copie de M. Vieille :

Plutoni Cyriæ et Cere-
ri Matri, diis sanctis,
Quintus Clodius Clodianus, Colo-
niæ patronus, dispunctor,
omnibus honoribus perf-
unctus votum promis-
sum cum Julia Donata
conjuge et Clodiis Apri-
le, filio, ceterasque fi-
lias aram constituit
dedicavitque anno provinciæ CCLXXX
XI Kalendas martias

Dès le commencement de l'année 1848, la pierre où cette dédicace avait été gravée se trouvait mutilée et nous n'y avons plus lu alors que ceci :

....
RI MATRI DIIS S.........
Q. CLOD. CLODIANVS CO..
NIE PATRONVS DISPVNCT..
OMNIBVS HONORIBVS PER
FVNCTVS VOTVM PROM..
SVM CVM IVLIA DONAT..
CONIVGE ET CLODIIS APRI
LE FILIO CETERASQVE FI
LIAS ARAM CONSTITVIT
DEDICAVITQVE AP CCLXXXI
XI KAL MART

Gravé dans un cadre formé de feuillage et de rinceaux, dont la baguette a une largeur de 8 centimètres.

La pierre, dans l'état où nous l'avons vue, mesurait 75 c.

de hauteur, sur une largeur de 64 c. et une épaisseur de 33 c. Les lettres avaient 5 centimètres, sauf à la dernière ligne où elles n'étaient que de 3 c.

Dans le mot *honoribus* (5e ligne), le premier *O* était inscrit dans H dont la traverse le coupait en deux parties égales.

A la onzième ligne, les abréviations A. P. (anno provinciæ), formaient une ligature. Dans la date, la lettre numérale L dépassait les autres par le haut et par le bas.

A la douzième, le mot abrégé, *mart*, formait un monogramme.

Notre copie diffère en quelques points de celle de M. Vieille, que M. L. Renier a suivie à son numéro 3581.

Au commencement de l'année 1848, cette dédicace à Pluton, etc., se trouvait encore dans l'intérieur de la Casba d'Aumale. Elle a dû disparaître depuis cette époque, car MM. Hervin, Charoy et Maillefer, qui ont recueilli avec tant d'intelligentes recherches et de soin les inscriptions de la localité, ne donnent pas celle-là.

No 4.

C'est la dédicace à Pluton, etc., donnée par M. L. Renier au numéro 3576, et que cet épigraphiste développe ainsi, indiquant en italique les mots ou parties de mots qu'il supplée :

Plutoni et Cyriae, Cereri, Diis s*anctis*
Marcus Cornelius Crispinus omnib*us ho*-
noribus perfunctus, aram, *quam*
promptissima volunta*te Rei publicae*
promiserat, suis sump*tibus*
fecit dedicavit que cum Comin*ia Romana*
conjuge ac liberis suis, Kalendis Martiis, *Anno provinciae.....*

Quand nous avons copié cette inscription, au mois de juin 1850, elle était au magasin du Génie, c'est-à-dire en plein air, dans une cour. Notre copie ne différant en rien d'essentiel de celle que M. Léon Renier donne d'après une photographie, nous nous bornerons à consigner ici les indications qui ne se trouvent pas dans l'ouvrage du savant épigraphiste.

D'abord, la pierre, brisée diagonalement à l'endroit qui correspond à la fin des lignes, présente les dimensions suivantes :

Hauteur, 80 c. ; largeur en haut, 1 mètre 30 c. ; — en bas, 1 m. 05 c. ; épaisseur, 20 c. Les lettres ont 6 c. aux deux premières lignes et 5 c. et demi aux autres.

Au point de vue graphique, il y a à remarquer la forme particulière des lettres A et L. Le premier de ces caractères a pour barre, au lieu de l'horizontale ordinaire tangente aux deux diagonales qui font les montants, une espèce de 3 placé de façon que les deux courbes qui le composent aient leur convexité tournée vers le haut et leurs extrémités tout-à-fait en dehors de ladite lettre A.

L, a cette même espèce de 3 appuyée diagonalement sur son montant et remplaçant la barre horizontale ordinaire, la partie convexe de ce 3 étant tournée à gauche, en dehors. Il en résulte qu'alors la lettre ressemble beaucoup plus à un K qu'à un L ; cette recherche calligraphique, d'assez mauvais goût, annonce une époque rapprochée de celle de la décadence. Cependant, l'épigraphe est d'ailleurs gravée avec soin et régularité. Le cadre où elle se trouve est large de 13 c., et il offre un mélange d'oves, de feuilles imbriquées, etc.

BACCHUS.

No 5.

. . .DIIS SANCTIS LIBERO ET LIBERAE CONSERVATORIBVS DOMO
. . .VM SVARVM RENOVATIS NVMINIBVS EORVM
. . . .BVNAL CVM OMNIBVS ORNAMENTIS SVIS
. . . . .ADRATO SVMTIBVS SVIS POSTVMIVS MAVRVS
. . . . . CVM LIBVRNIA FELICIA MARITA ET POSTVMIA SVI VICTORIA
. . , .AB. ET L. TANNONIVS DONATVS CVM FLAVIA QVARTA MARITA ET
. . .MARIO ET SATVRNINA ET ZABA ET MONNA ET DONATO ET POM
. . .) CVM SATVRNINA MARITA ET POMPONIS PERPETVO FILIO ET FE
. . .NATA VXORE EIIS FECERVNT ET DICAVERVNT L. A
. . . . .II KAL. IVNIAS P. CLXXXXVI

Ligatures. — 1re ligne, L, I, liés dans *Libero* et *Liberæ* ; C, O, puis R, I, dans *conservatoribus*. 2e, T, I, dans *renovatis*

et N, I, dans *numinibus*. 3e, N, I, dans *omnibus*; T, I, dans *ornamentis*. 4e, T, I, dans *sumtibus*; A, V, dans *Maurus*. 5e, L, I, N, I, dans *Liburnia* ; L, I, dans *Felicia* ; R, I, dans *Marita* ; E, T, dans *et*, et toutes les autres fois que cette conjonction est répétée ; M, I, dans *Postumia* ; R, I, dans *Victoria*. 6e, N, I, dans *Tannonius* ; D, O, dans *Donatus* ; V, I, dans *Flavia* ; R, I, dans *Marita*. 7e, R, I, dans *Mario* : V, R, et N, I, dans *Saturnina* ; D, O, et T, O, dans *Donato*. 8e, N, I, dans *Saturnina* ; R, I, dans *Marita* ; N, I, dans *Pomponis* ; L, I, dans *filio*.

Cette inscription est gravée dans un cadre dont les petits côtés se terminent en queue d'aronde, sur une dalle haute de 0, 75, large de 1 40. Les lettres ont 0, 05. M. le Dr Maillefer, qui était présent lorsqu'on l'exhuma en décembre 1853, dit qu'elle était déjà cassée à cette époque et que le commencement des lignes y manquait comme aujourd'hui. Outre sa copie, nous avons sous les yeux celles de MM. Hervin et Charoy. Cette dernière est accompagnée d'un dessin exact du monument, à l'échelle du 10e.

L. Tannonius Donatus et sa femme Flavia Quarta ont leur épitaphe au no 59 du Dr Maillefer. Nous la donnerons plus loin.

La date provinciale de cette dédicace à Bacchus reporte à l'an 235 de J.-C. sous Maximin, époque où il y eut de grands tremblements de terre.

LA VERTU.

No 6.

VIRTVTI. DEAE SANCTAE
AVG. P. CAELIVS VICTOR
SACERDOS CVM AVRELIA. GER
MANILLA · CONIVGE TRIBVNAL
OPERAE · QVADRATARIO IN SVO
SOLo FECERVNT ET DD PRov CCII

Cette pierre dont l'inscription, encadrée dans une moulure,

est fort nettement gravée en lettres très-régulières de 0, 05 c., a les dimensions suivantes : Hauteur, 0, 47 : Largeur 0, 81 : épaisseur, 0, 25.

Le texte a été lu de la même manière par MM. Maillefer, Charoy, Hervin et par nous. Cet accord semble en garantir l'exactitude.

Voici les sigles qu'on y remarque : à la 3me ligne, petit arc de cercle tangent au centre de la partie concave du D de *sacerdos*, de manière à former ainsi un *o* minuscule inscrit dans la majuscule ; N et V liés, dans *tribunal*, à la 4e ligne : à la cinquième, N, T liés dans *fecerunt*, ainsi que les deux lettres du mot *et*.

Operae, pour *opere*, se trouve dans le texte.

Traduction. — « A la Vertu, déesse sainte, auguste ! Publius « Caelius Victor, prêtre, avec Aurelia Germanilla, sa femme, ont « construit un tribunal en pierres de taille, sur leur terrain et « l'ont dédié, l'année provinciale 202. »

Cette date, qui répond à 241 de J.-C., nous reporte à la 3e année du règne de Gordien III, le Jeune, alors que la province de Mauritanie venait de donner une preuve de fidélité à l'Empire, en aidant son Gouverneur (*praeses*) à réprimer la révolte de Sabinianus, proconsul d'Afrique.

Nous devons faire observer, à propos de l'expression *opere quadratario*, qu'il faudrait la traduire par ouvrage de mosaïque, si l'on s'en rapportait au dictionnaire de M. Quicherat ; lequel en même temps, appelle un tailleur de pierres, *quadratarius*. Malgré cette autorité éminemment respectable, nous nous sommes décidé pour le sens le plus probable. Car la mosaïque n'est qu'un accessoire dans un édifice, et on s'appuie plutôt sur le principal que sur l'accessoire.

Nous avons déjà publié, dans la Revue, un ex-voto à la *Vertu*, gravé sur un rocher situé en dehors d'Aumale, à une trentaine de mètres au bas et au N.-O. de la porte d'Alger. On le trouvera avec le dessin du bas-relief qui l'accompagne, à la page 251 du 3e volume.

La Victoire.

N° 7.

VICTORIAE AVG.
L. SEPTIMI SEVERI
PII PERTINACIS ARA
BICI ADIABENICI P.P.
ET M. AVRELI ANTONINI
C. IVLI. C. F. Q. F. MERILVS
Q. AEDILICIVS STATVAM
QVAM OB HONOREM
AEDILITATIS QVOD PROM
TISSIMA POPVLI VOLVNTATE
HONORIS FE IN SE CONLA–
..VS SIT SVPER LEGITIMAM
.... I SVN .... SVA .....
.... BAS ....
....

Nous donnons ce texte d'après une copie unique du Dr Maillefer, en faisant observer que la pierre est brisée et très-fruste auprès de la cassure. Nous ignorons ce qu'elle est devenue. Le silence de MM. Hervin et Charoy sur un document de cette importance fait craindre qu'il ait disparu.

Ligatures. — 3e ligne, T, I, dans *Pertinacis*. 4e, N, I, dans *Adiabenici*. 5e, L, I, dans *Aureli*; N, I, dans *Antonini*. 6e, L, I, dans *Juli*. 7e, D, I, et L, I, dans *aedilicius*. 8e, A, M, dans *quam*. 9e, D, I, L, I, T, I, dans *aedilitatis*. 10e, I, M, A, dans *promptissima*. 11e, petit o inscrit dans C, au commencement de *conlatus*. 12e, I, T, dans *sit*; T, I, A, M, dans *legitimam*.

M. le Dr Maillefer donne à ce monument une hauteur de 0,83 c., une largeur de 0, 60, avec une épaisseur de 0, 62.

N° 8.

NVMINI SANTO VICTO
RIAE VITRICI MARIVS IANVARIVS
QVM oMIDIA CoNIVGE SVA
V. S. L. A.

Nous donnons ce texte d'après notre copie et celles de M. le sergent Hervin, du Dr Maillefer et une autre de M. Charoy qui a complété sa communication par un dessin représentant les deux paires de pieds gravés à la face supérieure du monument.

L'épigraphe est dans un cadre à baguettes unies. Hauteur de la pierre, 0, 27 c.; largeur, 0, 40 c.; épaisseur, ...? Les lettres ont 0, 03 c.

« Cet ex-voto est adressé à la divinité sainte, à la victoire « *victorieuse*, par Marius Januarius et Omidia, sa femme, lesquels « se sont acquittés de bon cœur de leur vœu. »

Les sigles abondent dans cette courte épigraphe. A la première ligne, c'est dans le mot *sancto* A, N, T, qui sont liés, outre C qui reste sous entendu. A la deuxième, on trouve, à l'état de ligatures, R, I, puis V, I, et T, R, un autre C étant encore omis; M, A et R, I du mot Marius, A, N, V, A, de Januarius. La dernière lettre de ce nom propre est plus petite que les autres et rejetée dans la baguette.

A la troisième ligne V, M, sont liés, ainsi que M, I. L'O de conjuge est de très-petite dimension. N, I forment un sigle, V, A, sont liés.

L'expression *victoire victorieuse* n'est peut-être pas une battologie, comme on pourrait le croire d'abord : ne pourrait-elle pas signifier, par exemple, une victoire suivie de conséquences utiles?

Deux des pieds figurés à la face supérieure de notre monument, vont dans un sens et les deux autres ont une direction différente. Chez les anciens, et avant le christianisme, c'était l'équivalent des formules *salvos ire*, *salvos redire*, ou *pro itu ac reditu felici*. Or, comme ici l'Ex-voto s'adresse à la Victoire, on peut supposer qu'il s'agit d'un retour d'expédition militaire.

Les deux pieds figurés à gauche ont pour chaussure une simple semelle retenue par deux courroies qui se réunissent entre le gros orteil et l'orteil suivant. Les deux autres pieds, placés à droite, ont une chaussure plus ornée.

Nous supposons que ce curieux monument épigraphique se trouve toujours au magasin du Génie.

Avant de clore la série des inscriptions à la Victoire, faisons remarquer que celle qui figure au numéro 3567 de M. Léon Renier, dans la série épigraphique d'Auzia, ne se trouve pas à Aumale, mais bien à onze kilomètres de là, à la *R'orfa des Oulad Selama*. La personne qui a communiqué ce document a donc donné une fausse indication en ce qui concerne la provenance.

A. BERBRUGGER.

(A suivre)

CHRONIQUE.

Lorsque nous avons publié, dans notre dernier numéro, la liste des membres de la Société historique algérienne, nommés ou promus dans la Légion d'Honneur, pendant le voyage de l'Empereur en Algérie, nous avons averti le lecteur que c'était d'après des renseignements non officiels donnés par les journaux de la localité. Depuis lors, les décrets de nomination ont paru au *Moniteur universel* (numéro du 26 juin 1865); et nous croyons devoir reproduire notre liste, mais cette fois authentique et d'ailleurs augmentée et rectifiée d'après la feuille de l'Empire, dont voici les citations textuelles :

Au grade de Grand-Officier :

PÉRIGOT (Marie-Théodore), général de division, commandant la province de Constantine, commandeur du 29 décembre 1864; 40 ans de service, 27 campagnes.

HUGO (Pierre-Charles), général de brigade, commandeur du 10 août 1859; 43 ans de service, 24 campagnes, une blessure.

Au grade de Commandeur :

BERBRUGGER (Louis-Adrien), colonel commandant la milice, conservateur de la bibliothèque et du musée d'Alger. Titres scientifiques et littéraires; officier du 12 juin 1856.

Au grade d'Officier :

URBAIN (Ismaël-Thomas), conseiller rapporteur au conseil du gouvernement; attaché à l'Empereur pendant le voyage de Sa Majesté en Algérie; 29 ans de service dont 15 en Algérie; chevalier du 30 juin 1844.

VILLE (Ludovic), ingénieur des mines, chef du service de la province d'Alger; chevalier du 24 décembre 1853.

Au grade de Chevalier :

MAC CARTHY (Louis-Dominique-Alfred-Oscar), ingénieur civil à Alger; travaux scientifiques distingués.

MARION (Armant-Théodore), ancien magistrat, ancien maire d'Oran; 21 ans de service.

NEVEU-DEROTRIE (Eugène-Marie-Armand-Henri), ingénieur des ponts-et-chaussées (province d'Alger); 17 ans de service dont 10 en Algérie.

Nous avons la satisfaction de pouvoir ajouter à cette liste de récompenses, l'avancement accordé à un autre de nos membres honoraires, M. le colonel d'état-major LAPASSET, commandant la subdivision de Mostaganem, qui vient d'être promu au grade de général de brigade.

DEO MANU DRACONIS. — Un de nos correspondants de Cherchel nous adresse le billet suivant :

« A propos de l'épigraphe *Deo manu Draconis*, etc., que vous avez donnée et commentée dans le numéro 51 de la *Revue africaine*, page 207, je me hasarderai à vous adresser la conjecture suivante :

« *Manus* était la puissance, et, d'après Pline, on nommait *draconis* une grosse souche de vigne qui serpentait autour d'un arbre, d'une colonne, etc.

« Marcus Junius Asclepiades me paraît donc être un bon homme qui a éprouvé de douces jouissances sous sa treille dont l'ombre le rafraîchissait en même temps que ses fruits étanchaient sa soif, double motif de se montrer reconnaissant envers le Dieu de qui il tenait ces biens.

« Il reste à apprécier si, à l'époque où ce brave Junius vivait sous la latitude de Cherchel, son vœu était anormal. »

Bien que notre honorable correspondant n'ait pas indiqué l'endroit précis des œuvres de Pline où il a pris sa citation, nous croyons que c'est celui-ci :

« Rumbotinus vocatur, et, alio nomine, populus, arbor Italiae « Padum transgressis, cujus tabulata in orbem patula replent, « puroque perductae *dracone* in palmam ejus, inde in subrectos « ramorum digitos flagella dispergunt. » (Pline le naturaliste. Livre XIV, chapitre III). On trouve en Italie, au-delà du Pô, un arbre, le rumbotinus, qui s'appelle aussi populus ; les vignes en garnissent les larges étages circulaires, s'allant ramifier là où l'arbre se ramifie et dispersant leurs *sarments* dans les rameaux un peu redressés des branches de l'arbre.

D'où il résulte — ce que, du reste, nous savions déjà par les lexiques — que draco signifie, entre autres choses, un *vieux sarment* de vigne, « palmis emeritus multis annis duratus, » comme disent les commentateurs. Mais, ceci accordé, nous ne voyons pas qu'il y ait moyen d'en faire usage pour expliquer notre mystérieuse épigraphe ; car un *Dieu à main de vieux sarment* ne figure pas, que nous sachions, dans la nomenclature mythologique. D'ailleurs, l'idée n'est pas juste et l'expression en est presque grotesque.

Décidément, nous croyons que ce n'est pas encore là le mot de l'énigme ; et il nous semble qu'en le proposant, notre honorable correspondant a été un peu influencé par la découverte récente d'une dédicace au Dieu Liber ou Bacchus.

Nous le remercions, néanmoins, de sa tentative et nous désirons qu'elle ait des imitateurs ; car à force de chercher on finira bien par rencontrer la vraie et bonne explication.

Mouzaïaville. — L'inépuisable mine d'antiquités que Mouzaïaville possède à sa porte dans les ruines d'El-Hadjeb (*Tanaramusa Castra)*, vient de fournir encore un objet intéressant au musée d'Alger. C'est une colombe en bronze, creuse intérieurement, dont la queue se termine en un bec de lampe ; son dos présente, dans le sens de la ligne médiane, une ouverture d'un ovale très-allongé qui a dû posséder un couvercle dont la charnière subsiste encore ainsi que la broche en fer qui l'assujettissait et en permettait le jeu. L'oiseau, appuyé sur un piédouche qui remplace les pattes, mesure 8c 1[2 de la base au sommet de la tête et 11c de tête en queue. Bien qu'à tout prendre ce ne soit pas un objet d'art très-remarquable, notre colombe a comme tous les produits de l'époque byzantine, à laquelle elle semble se rapporter, une certaine vérité naïve d'ensemble qui fait pardonner le négligé des détails.

Est-ce là une de ces lampes en forme de colombe qu'on allumait à certains jours près des tombeaux des fidèles et des martyrs ? La présence d'un bec à mèche combiné avec la forme générale porte à le croire. Mais, alors, pourquoi, au lieu du petit trou rond ordinaire par lequel on versait l'huile, trouve-t-on cette ouverture relativement très-grande et pourvue de son couvercle à charnière ? Car c'est-ici une forme qui appartient à la *colombe eucharistique* où, dans les premiers siècles, on réservait la sainte *eucharistie* pour les malades, sans doute parce que la colombe était regardée alors comme un des symboles de Jésus-Christ.

Le commentateur doit avouer son embarras devant cet ustensile hybride : s'il veut lui donner le nom de *lampe*, il voit se dresser l'objection tirée de la grande ouverture et de son obturateur ; s'il penche à l'appeler *colombe eucharistisque*, le bec à mèche se met en travers, et l'attribution, prête à jaillir de sa plume, reste au fond de son encrier.

A propos d'encrier, un habitant de Mouzaïaville, chez qui notre colombe a séjourné quelque temps, lui avait sans difficulté donné ce nom et inclinait à y ajouter l'usage, lorsqu'un ami passionné des études archéologiques, M. le capitaine d'artillerie Clouzard, de passage dans la localité, a conjuré cette profanation en signalant la découverte au Conservateur de la bibliothèque et du musée d'Alger. La colombe est d'abord revenue chez le dé-

couvreur, d'où elle a pris son vol vers le musée d'Alger, de sorte qu'il n'est pas à craindre qu'aucune encre, officielle ou autre, vienne la noircir désormais.

C'est ici le cas de rappeler la belle *lampe turibule*, byzantine, en bronze trouvée au même endroit en 1861 et que nous avons décrite à la page 475, etc. du tome cinquième de cette Revue.

PHILIPPEVILLE (*Rusicade*). — Nous devons à l'obligeance de M. Roger, conservateur du Musée archéologique de Philippeville, la communication de l'inscription suivante, consacrée à *Januaria*, morte à 55 ans :

D. M. S.
IANVARIA
V. A. L. V.
H. S. E.

Gravé sur marbre sous un fronton triangulaire uni, dans u cadre à filets.

Dimensions : 62c sur.....; épaisseur, 7c. Le fronton est haut de 10c et le champ de l'inscription a 22c. Les lettres ont, en moyenne, 4c 1/2.

Les points de notre copie, faite d'après un estampage de M. R., représentent les feuilles de lierre employées comme signes séparatifs sur l'original.

Cette épigraphe a été recueillie à Stora, le 31 janvier dernier, par M. Baptiste Savona, qui en a fait don au Musée de Philippeville.

L'espace nous manque pour insérer ici deux autres communications de M. Roger, l'une relative à l'épigraphe déjà connue *Bono ispirito* et l'autre concernant une portion d'astrolabe arabe, trouvée à Philippeville en 1856. Nous les donnerons au prochain numéro.

Pour tous les articles non signés :

Le Président, A. BERBRUGGER.

Alger. — Typ. BASTIDE.

9e Année. N° 53. SEPTEMBRE 1865.

Revue africaine

NOTICE
SUR
LES DIGNITÉS ROMAINES EN AFRIQUE.

(CINQUIÈME SIÈCLE DE J.-C.)

(20e *article. Voir les* nos 32, *et de* 34 *à* 52)

Quel était le nombre de troupes mises à la disposition de ces seize commandants limitains, *Praepositi limitanei*, pour garder et défendre chaque poste-frontière ? Pancirole évalue à 200 hommes de pied et à 50 cavaliers l'effectif dont se composait chaque garnison : « Dando CC pedites cuique limiti, fuissent 4800 (1) ; iisdem 50 equites tribuendo efficerent 800. » D'après le premier calcul (rectifié), on aurait, pour les seize cantons militaires que nous venons de passer en revue, un effectif de :

Infanterie................	3,200
Cavalerie.................	800
en tout....	4,000 hommes.

D'après le second calcul, qui semble plus en rapport avec les exigences de la situation, on trouve 5600 hommes, savoir :

Infanterie................	4,800
Cavalerie.................	800

(1) Calcul inexact, puisque 16 multiplié par 200 égale 3200; c'est évidemment 300 (CCC), ainsi que d'ailleurs le portent d'autres manuscrits que Pancirole a voulu dire ; car, en effet, 16 multiplié par 300 égale 4800.

Avec une aussi faible quantité de troupes, le comte d'Afrique devait et pouvait-il tenir en respect, sur une aussi grande étendue de territoire, les populations d'un pays au fond duquel ont toujours grondé sourdement quelques agitations ? D'après les chiffres, qui sont loin d'avoir rien d'exagéré, que nous avons établis à propos des forces militaires destinées à protéger l'Égypte ; d'après la désignation numérique des différents corps de troupes directement placés sous le commandement du comte d'Afrique, ce général devait avoir une armée plus importante que celle que lui ont attribuée les commentateurs, dont les calculs sont du reste tout-à-fait arbitraires. Bien qu'on ne puisse former que des conjectures à ce sujet, les évaluations suivantes, basées sur les chiffres approximatifs précédemment énoncés en parlant de l'Égypte, sembleront sans doute se rapprocher davantage de la vérité.

Infanterie	3 légions palatines (à 1,000 hommes l'une).........	3,000	11,500 fant.
	7 légions comitatenses (id)..	7,000	
	1 légion pseudocomitatensis.	1,000	
	1 auxilium palatinum......	500	
Cavalerie	19 vexillationes comitatenses (à 300 cavaliers l'une)...	5,700	5,700 caval.
		Total.....	17,200 h.

Effectif des 16 cantons militaires :		
Infanterie...............	3,200	4,000 h.
Cavalerie...............	800	
Ensemble.....		21,200 h.

Ou, suivant un autre calcul et en forçant les chiffres, c'est-à-dire en portant, d'une part, l'effectif de chaque légion à 1500 hommes, et, d'autre part, l'effectif de chaque canton militaire à 300 fantassins, on trouve :

Infanterie	3 légions palatines (à 1500 hommes l'une).........	4,500	17,000 fant.
	7 légions comitatenses (id).	10,500	
	1 légion pseudocomitatensis	1,500	
	1 auxilium palatinum....	500	

Cavalerie	19 vexillationes comitatenses (à 300 cavaliers l'une)...	5,700	5,700 caval.
		Total.....	22,700 h.

Effectif des 16 cantons militaires :		
Infanterie...............	4,800	5,600 h.
Cavalerie...............	800	
Ensemble.....		28,300 h.

Quoi qu'il en soit, nous le répétons, était-ce donc avec de pareilles forces militaires que les Romains osaient affronter toutes les éventualités de la domination, dans un pays si constamment rebelle au joug de l'étranger ? N'y a-t-il pas lieu de croire, dès-lors, comme l'a déjà fait pressentir Pancirole, que le comte d'Afrique avait, ainsi que ses autres collègues, des troupes qui lui fussent propres (ipsum ut ceteros comites alias copias habuisse credendum est) ? Les indigènes devaient, certainement, fournir, en hommes et en chevaux, des contingents destinés au moins à protéger les frontières, en dehors des établissements romains que les auteurs et les anciens géographes signalent dans cette contrée, et qui, nous l'avons vu, étaient échelonnés le long de la mer et notamment dans la vallée du Sebaou.

D'un autre côté, depuis la grande révolte des Berbers en 297, c'est-à-dire depuis un siècle et demi relativement à l'époque où nous supposons que la *Notice* a été rédigée, la domination romaine en Afrique paraissait être entrée dans une période, sinon de décadence, au moins de décroissance. « Rome avait donc reculé : ses avant-postes, après avoir été à Messad (dans le sud), près de Lagouat, sur l'oued Djedi, au temps des Sévères — qui fut la belle époque de sa domination — s'étaient repliés plus tard sur sa frontière militaire des plateaux de l'Atlas méditerranéen ; et celle-ci, même, avait fléchi sur son point le plus important, à la colonie d'Auzia (*Aumale*) qui avait été remplacée dans son rôle de chef-lieu par un simple fort, le *Castellum Auziense*. Nous avons donc le droit de dire qu'à ce point de vue, les Romains étaient entrés dès-lors dans la phase de décadence.

« Les effets désastreux de la révolte de 297 se firent sentir

même en Numidie, comme on pourra le reconnaître par cette importante remarque de Mannert (*Géog. anc. des États barbar.*, p. 398) : « On ne trouve pas d'évêques de Lambèse dans la notice « épiscopale de Numidie, composée l'an 484, sous le règne du « second roi Vandale de l'Afrique ; on n'en voit pas non plus « figurer aux conciles qui se sont assemblés dans cette partie du « globe depuis l'an 241 (1)..... On ne saurait expliquer cette « anomalie, qu'en présumant que les Maures du mont Auras se « sont mis en possession de Lambèse *dès la fin du* 3e *siècle de* « l'*ère chrétienne.* »

« La fin du troisième siècle de l'ère chrétienne correspond précisément à la révolte de 297. Or, si cette grande levée de boucliers a eu pour effet de rendre l'indépendance à une partie de la Numidie, si rapprochée du siége de la puissance romaine, elle a dû, à plus forte raison, émanciper le massif jurjurien, à qui son plus grand éloignement du centre politique faisait une position bien autrement favorable sous ce rapport (2). »

(1) Cette remarque de Mannert est, en effet, précieuse, car, à l'époque où nous sommes placés, l'église chrétienne était, sinon florissante, au moins très-nombreuse en Afrique : « Diœceses plures in Africa fuerunt, quam castella..... sed vix castellum fuerit Africanum quod suum episcopum non habuisset. » La liste des évêchés d'Afrique est donc un document d'une grande importance en matière historique et géographique.

(2) *Les Époques militaires de la Grande Kabilie*, par M. Ad. Berbrugger (pp. 266-67). — Nous ne laisserons pas échapper cette occasion de dire quelques mots concernant deux villes célèbres, *Thamugas* et *Lamboesis*, de l'Afrique septentrionale, qui ont chacune joué un rôle important à l'époque de l'histoire dont nous nous occupons. — « ..... Énumérant les dispositions que prirent les Maures après qu'ils eurent chassé les Vandales de l'Aourès, Procope dit : Qu'ayant transporté ailleurs les nombreux habitants de *Tamugas* (civibus, quibus abundabat, sublatis), ils rasèrent cette ville..... Leur pensée était d'empêcher qu'on pût y établir un camp et d'éviter que les ennemis s'approchassent de la montagne *(mons Aurasius)*, attirés par une ville qui en était si voisine. On sait que cette expulsion des Vandales de l'Aourès eut lieu sous le règne d'Huneric, c'est-à-dire du 25 janvier 477 au 13 décembre 484..... De *Tamugas* (aujourd'hui *Enchir-Timgad*) on se rendait à *Lambaesis* (Lambèse), la *Tezzout* ou *Tazzezouet* des Arabes) avec 14 milles (4 2/3 lieues) ; nos cartes sont, sous ce rapport, parfaitement d'accord avec l'Itinéraire d'Antonin. C'est la ville que Ptolémée appelle *Lambaesa legio augusta tertia*, et à laquelle St-Cyprien, dans une lettre écrite à la fin de 252 ou au commencement de 253, donne le titre de *Colonia* (in Lambaesitana colonia), lettre de laquelle il résulte qu'un certain nombre d'années auparavant, vers 240, un concile de quatre-vingt-dix évêques avait été assemblé dans cette ville. *Lambaesa* paraît avoir été représentée à la grande conférence de 411 (je dis paraît, parce qu'on a prétendu qu'un certain donatiste, Félix *Lambiensis*, était de *Lambaesis)* ; il n'en est pas fait mention dans la notice des évêques de Numidie, qui, en 484, répondirent à la convocation d'Huneric : on est donc fondé à admettre que cette ville fut détruite dans la guerre qui eut pour issue l'expulsion des Vandales de l'Aourès, c'est-à-dire vers 480. Sa destruction, dans cette hypothèse, fut probablement consommée en même temps que celle de *Tamugas*, car les mêmes raisons existaient ; il est seulement extraordinaire..... que Procope ne nomme pas une seule fois cette ville dont les vastes ruines, encore debout, attestent l'importance. Elle était le point de départ de cinq routes : celle de l'Ouest aboutissait à Oculum marinum ; celle du N. O, se dirigeait vers *Sitifi* ; une troisième, au Nord, conduisait à *Cirta* ; celle de l'Est à *Theveste* ; ces deux dernières se confondaient pendant 14 milles (4 2/3 lieues) jusqu'à *Tamugas*. On ne peut guère douter qu'une cinquième route ne conduisît par le col de Batna et par El-Kantra, vers le Sud : les nombreuses ruines romaines que l'on rencontre sur cette ligne suffisent pour le démontrer. — Située à 1000 mètres environ au-dessus de la mer, et enclavée dans le versant septentrional de l'Aourès, dont les cîmes l'abritaient contre le vent du Désert, la position de *Lambaesis*, à l'extrémité orientale d'une grande plaine qui aboutit au col de Batna, était véritablement admirable. Ses belles ruines avaient été visitées par Peyssonnel, le 27 juin 1725, et par James Bruce en 1768. C'est une mine féconde pour les archéologues : on y retrouve à chaque pas les traces du séjour de la troisième légion ; les inscriptions, les tombes, et jusqu'à des briques dispersées ça et là, confirment ce qu'écrivait Ptolémée il y a dix-sept cents ans. J'ai admiré (le 24 février 1844) un cirque dont les gradins sont parfaitement conservés ; on voit seulement qu'une trépidation du sol les a légèrement inclinés vers le centre. Ces mouvements du sol ont dû jouer un assez grand rôle dans l'œuvre de dévastation commencée soit par les Maures, soit par les Vandales. » *Richesse minérale de l'Algérie*, par M. Henri Fournel, T. I, pp. 282-83-84. » *Lambessa*..... est l'ancienne ville romaine surnommée *l'Auguste, la Pieuse, la Vengeresse*, bâtie par la troisième légion, dont le signe numéral est gravé sur la plupart des ruines qu'on y trouve, sur un espace d'environ 4 kilomètres carrés. On y voit encore un vaste édifice de 15 mètres de hauteur et de 114 de circuit, qui est l'ancien Praetorium du Légat *(Legatus)*, dont on a fait un musée d'antiquités, contenant une vingtaine de statues et deux-cents objets antiques, qui donnent une idée parfaite de l'état florissant de cette ancienne colonie militaire. Les savants admirent encore à Lambessa les restes d'un temple d'Esculape, quatre portiques bien conservés, plusieurs rues dallées, avec l'empreinte qu'y ont laissée les roues des chars, cinq mosaïques d'un travail exquis, et plus de 1300 autels et tombeaux revêtus d'inscriptions latines. » *(Indicateur général de l'Algérie*, par M. V. Berard, p. 470).

N'y a-t-il pas lieu de conclure de ceci que, puisque la puissance romaine semblait avoir perdu de son prestige, le nombre

des forces militaires destinées à maintenir l'Afrique avait dû être réduit? Comment le comte d'Afrique, en effet, aurait-il pu, avec une armée de 25,000 hommes environ, faire face aux exigences d'une occupation aussi difficile? Quant aux ducs militaires, nous allons voir que, loin de lui venir en aide, ils devaient, au contraire, plutôt avoir recours aux moyens d'action dont ce général disposait, sans doute par les indigènes.

Nous ne savons où Pancirole a pu faire cette remarque, qu'en parlant des autres comtes et ducs; la *Notice* nomme les localités où se tenaient les garnisons, tandis qu'elle n'indique ici que les frontières, peut-être, ajoute-t-il, parce que ces troupes composaient toute l'armée. Les chiffres qui précèdent suffisent pour démontrer l'inanité de cette dernière partie de l'observation; quant aux noms des postes-frontières, au lieu de celui des villes mêmes, diverses circonstances tendent à établir que nombre de ces villes n'existaient plus à l'époque où nous sommes placés.

L'*officium* du comte limitain d'Afrique, *Comes limitaneus Africae*, suffirait pour démontrer l'importance de cette charge, si déjà nous ne savions à quoi nous en tenir sur le compte de ce dignitaire du 2e rang.

OFFICIUM HABET VIR SPECTABILIS COMES AFRICAE HOC MODO :

(1) Princeps ex Officiis Magistrorum Militum Praesentalium, uno anno a parte Peditum, alio a parte Equitum,

(2) Cornicularius,

(3) Adjutor,

(4) Commentariensis ex Officiis Magistrorum Militum Praesentalium alternis annis,

(5) Numerarii duo ex utrisque Officiis Magistrorum Militum Presentalium singuli,

(6) Subadjuva,

(7) Regerendarius,

(8) Exceptores,

(9) Singulares

(10) et reliqui Officiales.

Nous connaissons les attributions de chacun de ces employés, qui étaient appelés *armatae apparitionis praesidium*, sans doute

pour les distinguer des *Officiales* des provinces civiles. Un décret impérial, portant la date 398, contient une disposition spéciale relative à ces agents d'Afrique : « Sicut clarissimis viris Comitibus et Ducibus diversarum provinciarum et limitum, ita et viro spectabili Comiti per Africam Principes et Numerarii ex Officio Magisteriae potestatis mittantur, sub ea tamen conditione, ut emenso unius anni spatio singuli qui designati sunt, intra Africam officio functi et actuum suorum et fidei quam exhibuerint rei publicae reddendam sibi non ambigant rationem. »

Ce général, portant le titre appliqué à ses autres collègues, celui de *Comes militaris* ou *Comes rei militaris*, était particulièrement qualifié de *Comes rei castrensi* (1) *per Africam*; on l'appelait aussi *Praefectus*.

La *Notice* accorde le droit d'évection (*evectiones annuales*) au comte militaire de l'Isaurie et à beaucoup de ducs, notamment à ceux qui avaient des commandements en Egypte. Or, est-il probable que le *Comes Militum* d'Afrique, occupant du reste alors dans la hiérarchie un rang supérieur à celui des ducs, n'eût pas le même privilége que ceux-ci ? Il suffit de se rappeler les circonstances difficiles dans lesquelles, au point de vue politique, ce général était placé, pour croire qu'il jouissait de cette

(1) D'où l'expression *Castrensiani*, soldats en garnison dans les places frontières, qu'il ne faut pas confondre avec les *Castrenses* (*ministri*), officiers du palais, par suite de la judicieuse distinction, faite par Adrien de Valois, entre les mots *milites* et *exercitus*. On remarquera sans doute notre abstention à l'endroit du mot *castra* (pluriel de *castrum*), alors que nous aurions pu en parler longuement à l'occasion du *Castrensis Sacri Palatii*, et que nous pourrions y revenir à propos du *Comes rei castrensi*, dont la juridiction (*castrensis juridictio*, juridiction du général d'armée, justice des camps) s'étendait, non-seulement sur l'armée, mais encore sur les *castrensiarii negotiatores*, munitionnaires ou fournisseurs des camps, sur le *peculium castrense*, économies du soldat, etc. Nous préférons renvoyer, pour ledit mot *castra*, au *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques* d'Anthony Rich, ouvrage que nous ne saurions citer trop souvent, à raison des riches, précieux et très-exacts renseignements qu'il contient, parce qu'on trouvera, dans cet article, outre le *Plan d'un camp romain*, dressé d'après la description de Polybe, des détails de nature à confirmer ce qu'on a dit sur le système et l'art remarquables avec lesquels les Romains disposaient toujours leurs campements ou camps fortifiés.

prérogative, nécessaire, d'ailleurs, à l'exercice de son autorité.

Ainsi que nous l'avons fait pour les vicaires d'Afrique, nous allons donner une liste nominale des comtes d'Afrique. Cette liste, comme la première, ne comprendra qu'une période de cent ans (1) ; si incomplète qu'elle soit, nous pensons cependant qu'elle peut être utile en matière d'épigraphie, faciliter les recherches historiques, etc., etc.

COMTES D'AFRIQUE

DU IVe AU Ve SIÈLLE.

		Années de J. Ch.
1.	LEONTIVS (comes per Africam)	320
2.	ANNIVS TIBERIANVS	326
3.	TAVRINVS (Comes Africae)	346
4.	SILVESTER	348
5.	CRETIO	361
6.	ROMANUS (2)	368 372
7.	GRATIANVS (3), vers	375
8.	GILDO (Comes Africae et Magister utriusque Militiae), mort en	398
9.	GAVDENTIVS, vers	400
10.	BATHANARIVS	401 408
11.	HERACLIANVS	410
12.	CONSTANS	»
13.	MARINVS	413
14.	MAVRIANVS	414
15.	BONIFACIVS (Comes universae Africae)	422
16.	SIGISVVVLTO	427
17.	DARIVS	429

(1) « Africae Proconsulibus Comitibusque datas constitutiones usque ad a. 485, Vicariis datas post a. 409, nullas exhibet Theod. codex. » *De pecunia Afris credita*, a. 443; *De tributis fiscalibus*, *De praediis pistoriis Afris deputandis*, a. 451. L'invasion vandale eut lieu en 429. Ailleurs Bocking dit, en parlant de la résidence (Carthage) du comte d'Afrique : « ..... inde a Constantini M. temporibus (326) usque ad a. 415.....» Cette seconde liste n'offre pas les mêmes caractères d'authenticité que la première.

(2) *Archè* est Rei militaris sive Castrensis per Africam Comitatus.

(3) De quo rei castrensi per Africam.

« Post hunc (Darium) Africa barbaris permissa est » (invasion des Vandales) (1). Les écrivains font une triste peinture de tous ces chefs des provinces militaires : ils traitent Heraclianus de *sævissimus tyrannus ;* en parlant d'un certain Vincentius, tribun du comte Romanus, homme lui-même fort débauché, ils disent : « incivilitatis ejus particeps et furtorum. » On se souvient de la révolte du comte Gildon. « Res apud Carthaginem gesta est.... assentiente Leontio Comite, Duce Ursacio, Marcellino tunc, tribuno, diabolo tamen, omnium istorum consiliatore existente. » Il paraît que les comtes d'Afrique, marchant sur les traces des proconsuls, pressuraient les populations de cette riche contrée, et donnaient trop souvent l'exemple de crimes restés impunis.

VI. — LES DUCS MILITAIRES.

Duces limitanei militares.

A. — Le Duc et Préside de la Mauritanie.
Dux et Praeses Provinciae Mauritaniae.

B. — Le Duc de la Tripolitaine.
Dux Provinciae Tripolitanae.

Le mot *dux* vient de *ducere*, qui veut dire conduire ; aussi trouve-t-on, rarement il est vrai (insolitum quidem, sed non inexauditum nomen), les mots *ducator* et *ductor* pris exactement dans le même sens, c'est-à-dire signifiant, comme *dux*, guide, chef, commandant, général d'armée. Pancirole dit, en parlant des *Equites Ducatores Illyriciani :* « *Ducatores* dicti a *ducatu*, sub quo forte erant educati aut illi diu servierant, *ducatus* enim est ipsius Ducis dignitas .....sed generaliter pro qualibet militum praefectura ponitur et praefecti *Ductores* vocantur. »

L'origine de ce titre remonte aux premiers temps de l'Empire

(1) Justinianus autem cum receptam (Africam) denuo ordinaret, Comitum mediam inter Magistros Militum Ducesque dignitatem aeque ac Vicariorum inter Praefectum praetorio atque provinciarum praesides olim interpositam omisit, sed quinque Duces per novam Praefecturam praetorianam Africae milites regere constituit » (534 J. Ch.)

romain. On voit, sous l'empereur Probus, en 276, le titre de *Dux*, Duc, porté par les généraux d'armée, et bientôt après par les proconsuls et les préteurs. Depuis Constantin, peut-être même dès Dioclétien, ce titre fut donné à certains officiers hiérarchiquement inférieurs aux Comtes *(Comites)*, et subordonnés, comme ceux-ci, aux *Magistri Militum*. Ils n'avaient que le grade de tribuns, tandis que les Comtes étaient consuls et préfets légionnaires. Les uns et les autres étaient chefs de l'administration publique, de la justice et des armées, dans les provinces dont le gouvernement leur était confié, c'est-à-dire qu'ils réunissaient en leurs mains les pouvoirs civil et militaire. A la fin du IVe siècle, il y avait, en Orient, treize provinces régies par des Ducs, et douze en Occident ; avec cette différence caractéristique que les treize Ducs d'Orient portent le titre des villes ou des contrées qu'ils commandent *Dux Arabiae*, par exemple), tandis qu'en Occident les douze Ducs ne sont qualifiés que de Ducs limitains (*Dux limitis* ou *limitaneus*)

Après les invasions germaniques, la dignité de Duc, plus particulièrement militaire, prévalut sur celle de Comte, qui impliquait surtout des fonctions civiles. Le gouvernement des Ducs s'étendit à plusieurs provinces, tandis que celui des Comtes, leurs lieutenants, se bornait à une seule. Mais ne perdons pas de vue qu'à l'époque de la *Notice*, les Comtes avaient le pas sur les Ducs.

Pour se faire une idée complète du poids qu'avaient les Romains en Afrique, il faut descendre dans les détails, et savoir au juste ce qu'était leur puissance dans cette contrée fameuse et si peu connue, comme toutes les choses fameuses. L'histoire, qui hait le détail et qui, selon nous, a tort de le haïr, ne dit pas les chiffres. Quelques-uns de ces chiffres, nous les avons cherchés dans l'ombre où l'histoire les avait laissés tomber ; nous les avons retrouvés, et les voici : rien, à notre sens, n'est plus instructif et plus curieux.

Une lettre, qui a été conservée (*in Claudio*) par Trebellius Pollion, historien du IVe siècle, détermine ce qu'un Duc percevait annuellement en argent et en fournitures, outre les rations de vivres (*annonae*), dont on lui payait le prix en nu-

méraire, d'après le tarif établi. On lui donnait donc, chaque année, savoir :

3,000 mesures (*modii*) de grains,
3,600 *sextarii* de vin vieux (1),
200 livres de lard,
150 sextarii d'huile de 1re qualité,
600 sextarii d'huile de qualité inférieure,
150 livres de cire,
20 mesures de sel,
50 livres d'argent ouvré,
150 pièces de monnaie appelées *Philippei, nummi*, monnaie d'or (*nummi aurei*) à l'effigie de Philippe,
10 chameaux,
9 mules,
8 mulets,
3 chevaux,
5 vêtements complets (uniformes ?),
1 armure complète,
100 livres de bois, tous les jours ; plus, un certain nombre de peaux d'animaux, pour faire des tentes (2).

---

(1) Nous avons dit ce qu'était le *modius* ou *modium*. — Le *sextarius*, mesure romaine, servant à la fois pour les liquides et les matières sèches, contenait le sixième du *congius* et le quart du *modius*.

(2) *Tentorium*, proprement, pavillon tendu sur des cordes (de *tentus*), par opposition à *tabernaculum*, qui avait une charpente de bois. Mais cette distinction n'était pas observée dans la pratique, et ce mot est presque toujours employé pour toute espèce de *tente*, qu'elle serve à des soldats ou à des voyageurs. — *Tabernaculum*, tente faite de planches comme une baraque ou une hutte de bois, couverte de peaux et de grosse toile. On emploie aussi ce mot indistinctement pour toute espèce de tente, même quand il n'y entre aucune espèce de bois, et qu'elle n'est maintenue que par des cordes, qu'elle soit dressée par des soldats ou par des particuliers pour leur propre usage.—Nous savons qu'on appelait *contubernium* une tente militaire où dix soldats et leur chef (*decanus* ou *caput contubernii*) étaient logés ensemble, ce qui donnera une idée de la grandeur de ces sortes d'abris. — On désignait également sous le nom de *papilio* une tente de guerre, soit parce que, lorsqu'on ouvrait les rideaux qui la fermaient par devant, on les relevait et on les attachait des deux côtés de la tente, de manière à leur donner, par cette disposition, une ressemblance apparente avec les ailes du papillon ; soit peut-être parce qu'elle était faite de matière plus précieuse, et teinte de couleurs plus variées que la tente ordinaire (*tentorium*) : ce devaient

La marque distinctive des Ducs était une ceinture d'or. Six soldats précédaient son escorte (1).

A. — Le Duc limitain de la Mauritanie Césarienne.

Dux limitis Mauritaniæ Caesariensis.

Le titre que nous donnons ici à ce duc, et que nous reproduisons textuellement d'après l'*index* de la *Notice*, est différent de celui sous lequel nous l'avons d'abord désigné. D'une part l'indication *Mauritaniae Caesariensis* implique l'idée que ce chef militaire ne commandait que cette partie de la Mauritanie ; tandis que, d'autre part, l'indication unique *Mauritaniae* pourrait faire supposer que les deux Mauritanies (Césarienne et Sitifienne) étaient ensemble placées sous ses ordres. Nous ne saurions, à ce sujet, que répéter ce que nous avons déjà dit : « Caussa ex qua Mauritaniae Caesariensis, quam pariter atque Sitifensem C. Caligula post Ptolemaei Jubae f. mortem in provinciae formam redegerat,... mentio nulla

---

être les tentes des chefs, officiers supérieurs, etc. — C'est surtout dans les quartiers d'hiver, lorsque l'armée, au lieu d'être distribuée dans les *hiberna*, tenait la campagne sous des tentes (*hibernacula*) et restait sur le terrain pendant l'hiver, que l'emploi des peaux d'animaux avait lieu. Les tentes de l'espèce, spécialement construites pour une campagne d'hiver, étaient couvertes de peaux et bâties de bois, ou de toute autre matière plus solide que celle employée pour la tente ordinaire.

(1) Suivant nous, ces soldats d'escorte devaient appartenir à la catégorie des *stratores*. Disons, d'abord, que ceux-ci ne doivent pas être confondus avec les *statores* (dont nous avons d'ailleurs déjà parlé), agents très-subalternes, attachés, en qualité de geôliers, de valets, etc., au *Commentariensis* ou geôlier en chef. Le *strator* était un soldat qui agissait comme palefrenier ou comme écuyer d'un consul, d'un préteur ou de l'empereur ; c'était à lui d'acheter des chevaux de selle, pour le service du commandant de l'armée, de les seller, de les conduire, d'aider leur maître à se mettre en selle, les étriers (nous l'avons dit également) n'ayant commencé à être en usage que très-tard. Une figure, empruntée à la colonne trajane, représente un de ces écuyers tenant le cheval de l'empereur. Il porte le manteau militaire (*paludamentum*), ce qui indique que son rang est assez élevé. Beaucoup de personnages qui remplissaient les mêmes fonctions, avec ou sans ledit manteau, mais toujours en costume militaire, se rencontrent sur les arcs de triomphe et les colonnes ; mais les riches et les nobles entretenaient aussi des domestiques qui s'acquittaient des mêmes devoirs, et qui portaient le même nom.

facta est, quamvis eam praesidialem provinciam atque sub dispositione Vicarii Africae fuisse constet..... »

Quant à la réunion du titre de Préside (*Praeses*) ou Président à celui de duc, ce n'était chose rare, à cette époque, que ces doubles attributions d'emploi, soit que les provinces auxquelles elles s'appliquaient ne fussent pas assez importantes pour nécessiter deux gouverneurs, soit qu'on jugeât utile de les placer exclusivement sous le régime militaire, soit par suite de tout autre motif qui nous échappe. Ainsi le comte de l'Isaurie était également Préside de cette province *Comes et Praeses Isauriae* ; on trouve encore le Duc et Préside de la Sardaigne (*Dux et Praeses Sardiniae*) ; quelquefois aussi, pour nous servir de la langue familière à Bocking, « Ducatus et Comitatus, Ducatus et Correctura conjunguntur. » En ce qui concerne le Duc de la Mauritanie, le commentaire de la *Notice* porte : « Dux Mauritaniae Caesariensis etiam « praesidatum ejusdem provinciae gessit. » Ce qui sert à démontrer, comme du reste ce qui va suivre, que ce chef militaire ne commandait que la Mauritanie Césarienne ; mais alors n'est-on pas en droit de se demander pourquoi la Mauritanie sitifienne n'avait pas de Duc limitain ? Etait-ce parce qu'enclavée entre la Césarienne et la Numidie, toutes deux suffisamment défendues, on la considérait comme à l'abri des invasions indigènes ? C'était là cependant que surgissaient les âpres montagnes de la Kabilie, éternel repaire de l'indépendance Africaine.

Le Duc (*Dux rei militaris*) de la Mauritanie, bien qu'il fût en même temps préside, ne portait que les insignes (*symbola*) de son premier titre. Ces insignes, en tout semblables à ceux du Comte d'Afrique, présentaient, sur la couverture du diplôme, placé de la même manière, la même inscription : FL | *intali* | *Comord* P. R. Le reste du cartouche était rempli par la configuration de huit villes ou postes-frontières, affectant chacune la forme hexagonale, et dont voici la description sommaire :

b. — Columnatensis — point de portes, quatre tours aux angles ;

c. — Vidensis — ni portes ni créneaux ni tours ;

d. — INFERIORIS — porte au milieu, quatre tours aux angles ;

e. — FORTENSIS — porte au milieu, tours ou créneaux ;

f. — MUTICITANI — porte au milieu, quatre tours aux angles ;

g, — AUDIENSIS — point de portes, tours et créneaux ;

h. — CAPUT CELLENSIS — ni portes, ni tours, ni créneaux ;

i. — AUGUSTENSIS — porte au milieu, créneaux autour du mur d'enceinte.

Il est digne de remarque que trois de ces villes, la première, la deuxième et la septième, dont nous avons déjà parlé à propos du Comte d'Afrique, et qui sont évidemment les mêmes, si elles se ressemblent comme configuration d'ensemble, ne se ressemblent plus dans les détails.

Le Duc mauritanien avait sous ses ordres autant de commandants (*Praepositi*) qu'il y avait de postes-frontières.

SUB DISPOSITIONE VIRI SPECTABILIS DUCIS ET PRAESIDIS MAURITANIAE CAESARIENSIS :

(1) Praepositus Limitis Columnatensis,
(2) — Vidensis.
(3) — Inferioris.
(4) — Fortensis.
(5) — Muticitani.
(6) — Audiensis.
(7) — Caput Cellensis.
(8) — Augustensis.

D'après les évaluations précédemment établies, chacun de ces *Praepositi* commandait une garnison composée de 200 ou 300 fantassins et 50 chevaux ; dans le premier cas, l'effectif de ces huit cantons militaires n'aurait été que de 1600 fantassins et de 400 cavaliers, soit : 2,000 hommes.

Dans le second cas, il eût été de 2400 fantassins et de 400 cavaliers, en tout : 2800 hommes.

Quoi qu'il en soit, ces forces militaires eussent été, selon nous, impuissantes à garder seulement le territoire qu'elles étaient appelées à défendre, en cas d'attaque de la part des indigènes. Il est, dès-lors, permis d'admettre que le Comte d'Afrique, disposant, outre l'effectif de ses propres limites, d'un corps de troupes de près de 20,000 hommes, devait nécessairement en détacher une partie sous les ordres des Ducs limitains. Ces Ducs eux-mêmes devaient, probablement aussi, recruter leurs contingents parmi les indigènes.

Nous ne parlerons pas des *Praepositi* désignés sous les numéros 1, 2, et 7, puisque nous n'aurions qu'à répéter ce que nous avons déjà dit à propos de chacun de ces trois cantonnements ; nous ne nous occuperons donc que des cinq autres.

3. On ne sait absolument rien concernant le *limes Inferior* ou *Inferiorum*. Pancirole dit : « Limitis inferioris Oceanum versus ; » à quoi Bocking répond, avec infiniment de raison : « Si infra Bidensem (le cantonnement qui précède), oceanum versus, hic limes extenderetur, regionem Algerianam sub se comprehendisset, sed nihil omnino de hoc limite compertum habemus, neque id quidem, vocabulum *inferioris* ad anterius *Vidensis* referendum esse. »

4. Pancirole pense que le *limes fortensis* tirait son nom des soldats qui le défendaient : « quem milites *fortenses* cognominati tuebantur. » D'autres, au contraire, prétendent que les soldats en question devaient leur nom à ce cantonnement militaire (1). On ne saurait tirer aucune induction raisonnable du nom des soldats, car, si nous avons vu un des douze corps de troupe (infanterie) placés sous les ordres du Comte d'Afrique, porter le nom de *fortenses* (légio comitatensis), nous trouvons un corps, du même nom, placé sous le commandement du Comte d'Espagne ; et encore un autre, toujours du même nom, sous le Duc de la Tripolitaine. Bocking croit résoudre la difficulté à l'aide d'une transposition et d'une addition de lettres : suivant lui, il faudrait lire *frontensis*, au lieu de *fortensis ; frontae*, ville de la Mauritanie Césarienne. La liste des évêchés mentionne, dans cette province, un *episcopus frontensis ;* ce qui a donné lieu à cette annotation de Morcelli : « Vicum oppidumve

(1) Voir dans Bocking, T. I, pp. 190-91, une savante dissertation sur le nom *fortenses*, etc., donné aux soldats.

frontem ad Mauretaniam Caesariensem pertinuisse ex Notitia discimus. Veteres scriptores non memorant. Nomen, opinor, a Jano aliquo sive fornice antiquo impositum est, quales adhuc complures in Africa visuntur. »

Ammien Marcellin parle d'une ville mauritanienne à peu près du même nom, qu'il représente comme un retranchement inacessible (Mauritanicam « civitatem nomine *Contensem*, » abstrusum et celsum munimentum....) (1)

5. D'après Pancirole, il faudrait lire ***Mauricitani*** au lieu de ***Muticitani***: pas n'est besoin. Le ***limes Mutecitanus*** ou ***Muticitanus*** a reçu son nom de ***Mutecita***, ville de la Mauritanie Césarienne (*Muticita* inter Mauritaniae Caesariensis oppida est). Morcelli écrit : «Ad Mauretaniam Caesariensem pertinebat ***Mutecia*** sive ***Muticia***; » mais on ignore sa situation (situs oppidi ignoratur.) La liste des évêchés mentionne un episcopus ***Mvtecitanvs*** ou ***Mvsertitanvs***, dans la Mauritanie Césarienne. Est-ce le ***Tamaricetum praesidium*** de l'Itinéraire d'Antonin, le ***Bordj-Sebaou*** de M. Pellissier de Reynaud, ou le ***Tenia des Isser*** de Lapie ? » Certe non ita procul. ajoute Bocking, ab hoc loco Mutecitanus limes quaerendus esse videtur. » Ce ne peut être le (*mvnicipium*) ***cisitanum*** (Kissè ou Kissa de Ptolémée ; ***Cisi muncipium*** de l'Itinéraire, ***Cissi municipio*** de la table de Peutinger), puisqu'en outre de l'***episcopus Muticitanus***, la notice des évêchés cite un ***episcopus Cissensis*** (***de Cissae***) ou ***Cissitanvs***, dans la Mauritanie Césarienne.

(*A suivre*) E. Bache.

(1) Il y a lieu de s'étonner que, parmi les noms à peu près semblables, Bocking n'ait pas cité l'*episcopus Formensis*, dans la Numidie, et, dans la Byzacène, les trois évêques *Foratianensis*, *Forontonianensis*, *Frontonianensis*.

MERS-EL-KEBIR.

(V. le numéro 52 de la *Revue*)

Après une digression de quelques pages (de 292 à 299), sur le partage que les rois d'Espagne et de Portugal se firent de l'Afrique, en 1504, de l'Afrique, qui restait presque tout entière à conquérir ; Suarez reprend en ces termes le cours de ses récits sur Mers-el-Kebir :

Au printemps de l'année 1505, les corsaires mores de Mers-el-Kebir avaient douze brigantins et frégates, bâtiments légers et bien armés, faits à neuf par leurs captifs portugais dont plusieurs avaient été maîtres calfats de l'administration maritime.

Sur ces navires, ils gagnèrent la côte de Valence, au mois de mai ; à l'île de Santa Pola, ils se divisèrent, par moitié en deux escadrilles dont chacune emmena pour guides des morisques tagarins de ces contrées. Ils saccagèrent ainsi, au cœur de la nuit, les faubourgs d'Elche et d'Alicante, où ils firent bonne prise de chrétiens et de butin d'autre sorte avec lequel ils reprirent le chemin d'Oran et de Mers-el-Kebir. Mais au milieu du golfe une trombe les assaillit et leur coula deux brigantins ; les autres navires dûrent courir sur la côte d'Alger où ils se rallièrent enfin.

Une autre fois, comme ils étaient prêts à retourner avec les mêmes guides à la côte de Valence et aux jardins d'Alicante, on fut avisé à Oran et à Mers-el-Kebir que le Portugais Pedro Gonzalès, bourgeois de Malaga, en conserve de trois autres brigantins, avait saccagé la ville de Cezil, à neuf lieues ouest d'Oran (1) et en emportait beaucoup de gens et de butin. Prévenus de cela, les Mores de Mers-el-Kebir sortirent aussitôt, les

(1) Dans le chapitre que Suarez consacre à la rectification des erreurs de Marmol, il parle deux fois de *Zezil* auprès duquel — ou, pour mieux dire, de ses ruines — il a passé diverses fois en expédition ; Selon lui, Zezil (il écrit aussi Cezil) est à plus de 9 lieues à l'ouest d'Oran, au bord même de la mer touchant à l'embouchure de l'oued *Zene* (Cene, Sena)

rames en main, pour aller lui intercepter le passage. Mais ils ne purent l'atteindre, bien qu'ils allassent jusqu'en vue de Malaga.

Cependant, ne voulant pas rentrer chez eux sans avoir causé quelque dommage aux chrétiens, ils allèrent au cœur de la nuit mettre le feu à des navires, des hourques flamandes, bretonnes et allemandes qui attendaient là le moment de débarquer leurs cargaisons et de charger des raisins secs.

De cette dernière insulte, naquit la cause qui précipita la perte de Mers-el-Kebir et d'Oran, en excitant à cette conquête l'esprit des chrétiens, ainsi qu'on va le voir.

Outre les faits et gestes que nous venons de raconter des corsaires mores d'Oran et de Mers-el-Kebir et des corsaires chrétiens de Cartagène, Malaga et Majorque, il se passa, sur l'une et l'autre côte, beaucoup d'autres faits de guerre et de paix entre eux, avec des transactions réciproques de rachats, les uns échangeant des ôtages avec les autres, tous demandant aux gouverneurs ou aux caïds des saufs-conduits pour le commerce et les échanges de prisonniers et pour vendre des marchandises en Espagne, à Oran, Alger, Bougie, Bône et Tlemcen, les endroits de plus grand négoce de tout ce royaume. Les rapports avaient lieu surtout avec des marchands de France, de Gênes, d'Italie, de Venise et d'Espagne, peu de Catalogne et de Valence depuis que l'on gagna ce royaume sur les Mores ; moins encore d'Alicante et de Cartagène. De là vers le couchant, sur la côte du royaume de Grenade, non plus que sur le littoral

et d'un autre cours d'eau *salé* et trouble, qu'on appelle Targa depuis son confluent avec le Cene jusqu'à la mer.

Zezil fut saccagé en 1542 par la garnison d'Oran et il ne paraît pas s'être relevé de ses ruines du temps de Suarez ; maintenant, son nom même a péri, à moins qu'on ne veuille bien le retrouver dans Haouche *Zelzel* ou dans Belad, Oued, Aïn et Djorf *Sessel* qui se rencontrent encore dans la région dont parle notre auteur. L'oued *Targa*, qui paraît être l'oued el-Malah, avait sans doute reçu ce nom des Beni *Targa* qui habitent sur ses bords, vers son embouchure. Quant à oued *Cene* qui, selon Suarez, portait ce nom dès son origine, dans les plaines de Zaydor, à l'endroit même où on le voyait sourdre à gros bouillons d'entre les racines d'un figuier sauvage, pour aller, toujours sous son même nom, mêler ses eaux à celles de l'oued Targa, il ne paraît pas difficile d'établir son identité, grâce à ces détails même, au moins pour ceux qui ont l'avantage d'étudier la question sur les lieux.

ouest de l'Andalousie, nul ne trafiquait à Oran ni en aucune autre partie de la Berbérie, tant parce que les Castillans n'ont pas d'inclination pour le commerce que parce que cette côte était depuis peu de temps, aux chrétiens, avant la conquête de Mers-el-Kebir et d'Oran.....

III.

PRISE DE MERS-EL-KEBIR.

Le traducteur fait observer qu'ici le Ms. de Suarez présente une lacune qui nous prive précisément du début de sa relation de l'expédition de Mers-el-Kebir. Elle porte sur la fin de la page 303 (trois lignes) et sur toute la page 304 (vingt-une lignes) qui sont demeurées en blanc. Pour y suppléer, nous allons emprunter ce début aux *Mémoires historiques*, etc., de M. Pellissier de Reynaud (p. 8) qui le raconte ainsi :

« La flotte espagnole, commandée par Don Raymond de Cordoue, ayant à bord 5,000 hommes de troupes, placés sous les ordres de Don Diego Fernandez de Cordoue, partit de Malaga le 29 août 1505. Contrariée par les vents qui l'obligèrent de relâcher à Almeria, elle n'arriva à Mers-el-Kebir que le 11 septembre. Ce retard fut avantageux aux Espagnols, en ce que les indigènes qui s'étaient réunis en grand nombre sur le bruit de leur arrivée prochaine, las de les attendre et manquant de vivres, se dispersèrent, ne laissant en observation sur la côte que quelques faibles troupes incapables de gêner en rien le débarquement. La garnison de Mers-el-Kebir n'était que de 400 hommes. Cependant, elle opposa d'abord une assez vive résistance ; mais son commandant ayant été tué, elle se rendit au bout de trois jours de siège. A peine la place était-elle au pouvoir des Espagnols que de nombreuses troupes arabes vinrent à son secours ; mais, voyant qu'il était trop tard, elles se retirèrent après quelques légères escarmouches. »

M. Pellissier, qui ne fait ici qu'analyser les récits des principaux historiens espagnols, est en désaccord complet avec Suarez pour les dates. Mais quand on sait que ce dernier avait

soin de prendre ses indications chronologiques dans les documents authentiques originaux, ordres de service, pièces de comptabilité, etc., on est bien forcé de lui accorder sur ce point plus de créance qu'aux autres écrivains. Or, on va voir que, selon lui, les Espagnols commencèrent l'attaque de Mers-el-Kebir le *lundi* 13 *juillet* 1506 ; que le même jour, à la faveur de la nuit, ils débarquèrent sur la presqu'île où est bâtie la place, s'emparèrent de tous ses accès, interceptant ainsi tout secours de terre et de mer et jusques à l'eau. Car la garnison ne pouvait plus aller en puiser au dehors, et les citernes qu'elle avait au dedans, son unique ressource intérieure pour cet approvisionnement, se trouvaient alors totalement épuisées, par suite d'une longue sécheresse. C'est ce qui la décida à capituler le mardi 14 juillet.

Mais reprenons le récit de notre auteur :

..... Voyant qu'il ne pouvait entrer de secours ni par terre ni par mer, les gens de Mers-el-Kebir achevèrent de se décourager ; ils reconnaissaient, d'ailleurs, que s'ils s'obstinaient dans la défense, ils n'obtiendraient plus la vie sauve. Quelque dissentiment régnait toutefois à cet égard entre les principaux de la ville ; mais, enfin, on se décida à se rendre, moyennant la vie sauve seulement. Cette affaire se débattit et s'accorda chez le mezouar (1), lequel est une espèce d'alcade major de la justice. Cet homme avait été esclave à Cartagène et savait parler une sorte de jargon castillan : en traitant de la pénible extrémité à laquelle ils étaient réduits et du mal plus grand qu'ils avaient en perspective, il fit à ses coreligionnaires un bref raisonnement où il leur mettait sous les yeux les grandes victoires des rois d'Espagne contre les musulmans et les autres peuples, leur rappelant de quelle façon les souverains de Portugal avaient pris Ceuta, Tanger, Arzila et Alcassar Zaguer (Serir), sur la côte

(1) Il paraît que ce mézouar n'avait pas exactement les mêmes attributions que celui d'Alger dont la juridiction ne s'exerçait guère que sur les filles publiques. Parmi les nombreuses causes d'incertitude et d'erreur que présente l'histoire de ce pays, il y a les variantes de signification qu'un même nom de fonction subit d'une époque et d'une contrée à l'autre.

du royaume de Fez, près du détroit de Gibraltar et de l'Espagne, sans oublier Melilla qui, à leur connaissance, appartenait aussi aux chrétiens, lesquels occupaient encore toutes ces places. En somme, il leur dit que s'ils attendaient la fin du siége ils ne pouvaient espérer de conserver la liberté ni même la vie ; qu'ils ne pouvaient pas espérer davantage que l'ennemi qui les pressait se relâchât du blocus et levât le siége, quand il tenait la place complètement entourée, qu'il avait pris pied sur elle de toutes parts en occupant tout passage par lequel un secours pourrait leur arriver de terre ou de mer. Ce qu'ils avaient donc de mieux à faire, concluait-il, c'était de rendre Mers-el-Kebir, sans s'imposer de plus grands efforts ni s'exposer à de plus graves infortunes ; sans attendre, enfin, le moment où ils ne trouveraient plus nulle miséricorde de la part d'un ennemi qui serait exaspéré de ce que lui aurait fait souffrir la défense, celle-ci ne pouvant plus d'ailleurs être bien grande, attendu leurs faibles forces comparées à la puissante armée de terre et de mer qu'ils avaient sur les bras et qui était venue là pour un immuable dessein qu'elle n'abandonnerait plus.

Pendant que ceci se passait à l'intérieur de la place, dans la nuit du lundi, le 13 juillet, les chrétiens demeurant sur le qui-vive et fermes à leurs postes, attendant le jour pour continuer à battre les défenses, un nègre chrétien qui avait appartenu aux Portugais vaincus à Mers-el-Kebir en 1501, se laissa couler du haut du rempart au moyen d'une corde, précisément à l'endroit où se trouvait Don Diego Fernandez de Cordoba, marquis de Comarès et Alcade des pages (le général en chef des Espagnols). Il apprit à ce général que le caïd qui défendait la place avait été tué par un des premiers coups de canon de l'attaque ; qu'il n'y avait plus d'eau dans la ville et que ne pouvant en aller chercher au dehors, comme de coutume, la garnison était décidée à capituler le lendemain matin. Le seul opposant à cette résolution était un jeune homme de la montagne de Guiza, un certain Moussa Ben Ali qui, dans la soirée antérieure à l'arrivée des chrétiens, s'était introduit clandestinement dans la place pour courtiser une belle fille moresque dont il était épris, Alia bent Guardin, la sœur du caïd

qui venait d'être tué. En voyant apparaître l'armée chrétienne, le lundi, il voulut sortir de la forteresse (quand l'obscurité lui permettrait de s'éloigner sans être aperçu des autres Mores), mais il trouva alors les passages occupés par les Espagnols sur tout le versant de la montagne (1). Rentré à Mers-el-Kebir, il n'osa rien dire de ce qu'il venait d'observer pour ne pas augmenter le trouble des habitants qu'il avait vus (le matin) frappés de stupeur et les yeux rivés sur cette flotte qui se disposait à entrer dans leur port. Ceux-ci ne se doutaient donc pas encore que l'ennemi était débarqué et tout prêt à l'attaque. D'après le nègre, ce jeune more était seul d'avis de ne pas se rendre, disant qu'il fallait mourir tous pour la défense. Mais les autres musulmans, sans faire cas de son avis, arborèrent un petit drapeau blanc sur le rempart, le mardi matin 14 juillet. Le marquis, l'ayant aperçu, fit cesser le feu de l'artillerie et ordonna à quatre hommes d'aller au pied de la muraille, avec un interprète, pour savoir ce que les Mores voulaient et ce que signifiait leur signal. Quand les chrétiens se furent approchés, les indigènes leur déclarèrent qu'ils consentaient à évacuer la ville si on les laissait sortir librement avec leurs biens meubles. Le marquis fut très-joyeux de cette détermination qui lui évitait une perte de monde et de temps ; et il ordonna d'aller leur dire qu'il acceptait avec la condition qu'en fait de meubles, chacun ne prendrait avec lui que ce qu'il pouvait porter lui-même et en une fois. Il ajouta qu'avant de partir, ils auraient à remettre en liberté tous leurs esclaves chrétiens dont le nègre avait fourni la liste. Ces malheureux étaient alors enfermés dans des silos où ils mouraient de faim et de soif. Il y en avait 35, la plupart Portugais et Provençaux de la déroute de 1501 ; le reste se composait d'Espagnols, de Français et d'Italiens. Dans le nombre, on comptait 7 femmes.

Quand ils furent tous en présence du marquis, celui-ci leur

(1) La position délicate de ce jeune more entré, sorti, puis revenu clandestinement à Mers-el-Kebir et ne voulant pas compromettre sa maîtresse, n'est pas suffisamment caractérisée par Suarez, ce qui a obligé le traducteur à introduire une parenthèse que la situation autorise, et qui éclaircit la narration.

demanda s'il y en avait encore d'autres, car il craignait que les Mores n'en eussent tué pour se venger du mal que leur causait l'attaque. Les captifs répondirent que c'était tout et ils ajoutèrent que s'il y en avait eu davantage, ils n'auraient pu l'ignorer dans un endroit aussi resserré, d'une très-petite population et où ils étaient journellement en communication les uns avec les autres.

Cette affaire conclue, le marquis de Comarès accorda trois heures aux Mores pour évacuer la forteresse en se conformant strictement aux conditions arrêtées. Ils ne purent donc emmener ni chevaux ni bêtes de somme ; ni emporter aucune arme de trait ou à feu, non plus que des munitions, le tout sous peine de mort. Pour les voir sortir, le marquis passa par mer de la position où il était du côté de l'Est à celle qui se trouve à l'Ouest du fort où était la principale porte de terre et la route par laquelle les vaincus devaient cheminer dans la direction qui leur conviendrait.

Ces gens commencèrent à se retirer à 9 heures du matin ; et à midi il n'en restait plus un dans le fort qui fût en état de marcher. Les femmes sortirent d'abord, le visage caché avec leur voile, et les hommes arrivèrent à la suite. Le dernier d'entre eux remit les clefs de Mers-el-Kebir au Marquis, en lui disant : Prends, capitaine, ces clefs et le fort ; et que Dieu t'en laisse jouir comme tu l'as su gagner par ta prudence et ta valeur. Et il se remit à marcher avec les autres.

Le détachement espagnol qui avait occupé ce passage si à propos était là rangé, en haie le long de l'étroit chemin par où les vaincus s'en allaient ; et, conformément aux ordres du Marquis, il les laissa passer sans se permettre aucun procédé offensant ni même une mauvaise parole.

Le Marquis entra ensuite, à la tête de son monde et bannières déployées, dans le fort de Mers-el-Kebir, où ses chapelains et ceux de la flotte entonnèrent le psaume *Te deum laudamus*, etc.

Au moment où la troupe débarquait sur l'îlot ou plutôt sur le cap où est bâti ce fort, le Marquis avait bâtonné un soldat pour certain désordre qu'il lui vit commettre, agissant

en cela à ce qu'il paraît, comme mestre-de-camp et sergent-major (1).

Mais il trouva ensuite ce même homme avec une tonsure, psalmodiant en compagnie d'autres prêtres, et il acquit la certitude qu'il appartenait au clergé et était curé d'une paroisse d'Espagne. Il fit alors arrêter la procession, puis se mettant à genoux devant cet ecclésiastique, il lui baisa la main et lui demanda pardon. Tout le monde loua cette action et quelques-uns s'attendrirent de la grande humilité du Marquis. Quant au prêtre, il lui dit: Que Votre Seigneurie ne s'afflige pas de ce qui s'est passé, car vous avez fait votre devoir plus que je n'ai fait le mien; puisque vous m'avez puni comme un capitaine punit un soldat dont j'avais alors pris l'habit au lieu de ma soutane, avec la pensée, il est vrai, de servir le Roi et Votre Seigneurie dans cette journée, que Dieu nous a donnée heureuse.

Lorsque le Marquis fit son entrée dans Mers-el-Kebir, il y trouva une vieille moresse qui ne pouvait se tenir debout. Ses coreligionnaires, qui n'avaient pas voulu prendre la peine de l'emmener, la considéraient sans doute comme perdue. Cette femme questionnée sur son âge répondit qu'elle ne savait rien de certain à cet égard. Pour montrer aux musulmans combien sa parole était sacrée, le Marquis la fit conduire en barque auprès d'Oran, à l'endroit qu'on appelle la Pointe du singe (Punta de la Mona), d'où les Mores la portèrent dans leur ville, en faisant des éloges de la valeur du général espagnol.

Celui-ci fit crier ensuite que, sous peine de sa disgrâce, tout soldat, régulier ou volontaire, tout matelot ou rameur des galères, s'abstînt de démolir aucunes murailles ou toitures pour chercher du butin; car, d'après les ordres du Roi, il fallait conserver cette ville et son port, après les avoir gagnés.

(1) Le traducteur n'est pas sûr d'avoir bien rendu ici la pensée de Suarez dont la phrase assez obscure est ainsi conçue: Avia el Marques... dado de bastonadas a un soldado por cierto desorden que lo vido hazer que a seguir esto tan bien parece que y ba haciendo oficio de mestre-de-campo y sargento-mayor.

Malgré cette injonction, les gens de guerre, excités par l'appât des trésors, ne cessaient de chercher des cachettes, sondant les murs, creusant le sol; à tel point que le Marquis dût faire publier, comme second ban, par le crieur public, que personne, sous peine de mort, ne s'avisât d'excaver ni démolir. Cela fit enfin cesser les fouilles et les destructions.

Pendant que ces choses se passaient, le Marquis, après avoir fait nettoyer la Grande Mosquée, la fit bénir ce même jour, mardi, dans l'après-dînée, comme église et lieu de réunion chrétienne, sous l'invocation de Saint Michel Archange. Dans la matinée du jour suivant, le mercredi 15 juillet, on y dit une messe solennelle avec accompagnement des trompettes *menestriles* de la flotte. L'office terminé, on recommença à chanter le *Te Deum* et d'autres psaumes, tous rendant grâce à Dieu pour la victoire qu'il leur avait accordée.

La véritable cause de cette victoire avait été l'occupation opportune, faite de nuit, des passages de terre ferme, entrée et sortie de la forteresse, ainsi qu'on l'a dit (1). Cela coupa les forces de la garnison et abattit son courage. Car ils se fussent mieux défendus, s'ils étaient restés maîtres de ces communications qu'ils trouvèrent prises le mardi matin en s'éveillant, ce qu'ils n'avaient jamais cru possible.

Les Espagnols ne trouvèrent pas une goutte d'eau dans Mers-el-Kebir; et tous mouraient de soif par le temps très-chaud qu'il faisait alors. Et, cependant, il y avait là beaucoup de petites citernes, une dans chaque maison pour recueillir l'eau qui tombait des terrasses (mais elles étaient toutes entièrement épuisées). Il arriva alors une chose que l'on peut bien considérer comme un miracle et qui nous a été certifiée par Don Diégo Fernandez de Cordoba y Africa, duc de Cardona, etc., 3e marquis de Comarès, 8e alcade des pages et petit-fils

(1) Le passage auquel Suarez renvoie correspond précisément à la lacune qui nous prive du commencement de son récit. Mais grâce à l'habitude où il est de se répéter, nous trouvons ici ce qui manque là bas, les causes de la prompte reddition de Mers-el-Kebir. C'est d'autant plus précieux que les autres historiens ne les indiquent pas, ceux que nous avons à notre portée, du moins.

du même général dont nous parlons; elle nous a été attestée aussi par plusieurs vieillards, fils des conquérants de Mers-el-Kebir. Et c'est que le jeudi 16 juillet, il survint une tempête d'eau avec éclairs et tonnerre, ce qui arrive rarement (en été) sur la côte de Berbérie. Cette pluie, qui dura trois ou quatre heures sans interruption, fut telle que toutes les citernes de la forteresse se remplirent, elles qui étaient complètement épuisées après deux mois de sécheresse ainsi que le nègre l'avait annoncé au Marquis. Dieu pourvut donc ainsi l'armée espagnole dans une nécessité bien pressante. Car non-seulement il n'y avait pas d'eau dans la place; mais il ne s'en trouvait pas non plus à proximité, ni source ni réservoir d'eau pluviale ni puits; et il aurait fallu en aller chercher à grande distance du côté d'Oran, là où les chrétiens ne pouvaient s'aventurer encore, ne connaissant ni la configuration du terrain ni ses mystères. La flotte, de son côté, n'avait que peu d'eau et mauvaise apportée de Malaga et de Cartagène. De sorte, que l'on regarda comme miraculeux ce prompt approvisionnement que Dieu voulut bien leur envoyer. Toute l'armée en fit honneur aux bons sentiments chretiens et aux saintes intentions du marquis don Diego Fernandez de Cordoba, son chef, qui, aux yeux de tous était le meilleur homme et le plus honorable chevalier de son temps en Espagne, zélé pour le service de Dieu et l'extension de la foi catholique (1).

Les Mores de Mers-el-Kebir ne consommaient pas seulement l'eau des citernes ou réservoirs de la place et des environs immédiats; ils s'en approvisionnaient aussi à des sources situées l'une, la fontaine des Tortues, à une demi-lieue ouest de là et l'autre, au midi vers Oran, la fontaine des Tours de Ruy Dias de Rojas. Cette eau se transportait, à dos d'hommes ou sur des bêtes de sommes, dans des outres tannées selon la coutume des Mores et Moresses et non dans des crûches de terre ou des vases de cuivre. Les gens délicats faisaient venir leur eau d'Oran dans de grandes outres de veau et de chèvre. On lavait d'ailleurs

(1) Il est bon de faire observer, à propos de cette phrase élogieuse, que Suarez est un partisan déclaré, un client de la maison de Cordoue, dont il donne l'histoire dans son manuscrit, de la page 397 à la page 469.

le linge dans l'eau de mer, comme font encore les chrétiens pour ne pas gaspiller l'eau douce, qui se garde pour boire, préparer les aliments et abreuver les animaux; toutes choses pour lesquelles l'approvisionnement local suffit. Il n'en était pas ainsi du temps des Mores, parce que ceux-ci disposaient de moins d'espace et ne savaient pas tirer aussi bon parti que les chrétiens des eaux du dedans et du dehors. Ces derniers se sont approprié industrieusement les eaux pluviales qui se précipitent de la montagne et qu'ils font arriver dans des réservoirs construits par eux à cet effet, au moyen des conduits qu'ils ont établis sur un long parcours.

C'est de la façon rapportée précédemment que furent gagnés le port et la ville de Mers-el-Kebir, dans l'espace de deux jours seulement, sur les trois que le roi Fernand V de Léon avait accordés pour l'entreprise. Cette conquête eut lieu en 1506 (1).....

Quant à la conquête de Mers-el-Kebir, si le marquis ne s'y était pas pris comme il le fit d'après le conseil de personnes qui avaient été captifs audit lieu — c'est-à-dire si, tout d'abord, nuitamment et en silence, il n'avait pas pris possession des accès de la place, — jamais il ne se serait rendu maître de celle-ci, ni lui, ni aucun autre capitaine que ce fût ou même prince quelconque du monde chrétien ou payen. Car si cette dernière attaque chrétienne avait échoué, les Mores, restés victorieux, n'en auraient été que plus animés désormais à la défendre. Et, d'ailleurs, quelques années encore, et elle n'eût plus été en leur pouvoir; car les Barberousses auraient bien trouvé moyen de l'occuper à l'époque où ils couraient déjà la mer avec beaucoup de navires (vers 1512), volant la chrétienté et cherchant des ports de refuge sur les côtes de Berbérie, ce à quoi ils travaillèrent jusqu'à ce qu'ils eussent mis la main sur Alger en 1515. Certes, si alors Oran et Mers-el-Kebir avaient été encore au

(1) Le traducteur supprime ici une dissertation chronologique sur cette date qui ne peut être un objet de controverse, si l'on se rappelle que Suarez la rapporte d'après de nombreuses pièces officielles qu'il avait sous les yeux dans les archives publiques et particulières d'Oran.

pouvoir des musulmans, ils auraient bien préféré cette position à celle d'Alger avec son Pégnon ayant garnison espagnole (1).

Quand les Barberousses s'installèrent à Alger, il y avait onze ans seulement que Mers-el-Kebir était aux Espagnols; ainsi qu'il a été dit déjà, les Turcs l'auraient aujourd'hui et Oran avec, de même qu'ils possèdent Alger et d'autres positions sur la côte de Berbérie, sauf le Pégnon qu'on a recouvré sur eux (2). C'est tout ce qu'on a pu leur reprendre, et dans les autres conquêtes ils se sont maintenus avec vigueur, en faisant des repaires, d'où ils viennent journellement désoler le littoral espagnol et celui d'Italie, la Méditerranée et les îles. Leurs ravages seraient bien autrement considérables, plus fréquents et exercés par beaucoup plus de navires, s'ils étaient maîtres de Mers-el-Kebir et d'Oran !

Le marquis de Comarès a donc rendu un signalé service à l'Espagne et lui a même octroyé un grand bienfait en accourant à temps pour prendre cette forteresse, faute de laquelle le cardinal Fray Don Francisco Ximenès, archevêque de Tolède, ne se serait même pas hasardé à entreprendre la conquête d'Oran, puisqu'il aurait manqué (dans cette hypothèse) d'un pied à terre de ce côté et n'aurait pu s'y ménager des intelligences préalables, toutes choses que le marquis lui procura, ainsi qu'on le verra bientôt (3).

(1) On sait qu'Aroudj, le premier Barberousse, appelé en 1515 par les Algériens pour les délivrer des Espagnols du Pégnon qui les dominaient à portée de mousquet, fit de vaines tentatives pour s'emparer de cette forteresse qui ne fut prise qu'en 1529 par son frère Kheir-ed-Din. Il en subsiste encore quelque chose aujourd'hui, la base de la tour du phare. V. BERBRUGGER, *Pégnon*, p. 91 à 98.

Le traducteur laisse subsister en tête du paragraphe auquel cette note se rapporte, une nouvelle redite de Suarez sur le début de l'entreprise de Mers-el-Kebir; attendu que cette redite est accompagnée de détails nouveaux qui aideront à suppléer la lacune déjà signalée au commencement de la section III.

(2) Ceci doit se rapporter au Peñon de Velez de la Gomera que les Espagnols avaient conquis en 1508, qu'ils perdirent en 1522 et qu'ils reprirent en 1564.

(3) Pour comprendre l'insistance de Suarez sur l'importance de la possession de Mers-el-Kebir et d'Oran, il faut savoir qu'en Espagne il y avait de son temps des ennemis de l'occupation africaine. Les anticolonistes sont de tous les siècles. Le bon Suarez, qui avait pour la contrée oranaise l'affection dont on se prend si aisément pour le sol algérien, ne laissait échapper aucune occasion de plaider pour elle. Et d'ailleurs c'était en même temps glorifier la maison de Cordoue dont on a vu qu'il était un fidèle et zélé client.

Il y avait quatorze ans seulement que l'Espagne avait achevé la conquête du royaume de Grenade, quand elle gagna Mers-el-Kebir........ (1)..... Il y avait quatre-vingt-dix-sept ans que le roi Don Joan de Portugal, premier de ce nom, avait pris Ceuta (2), sur la côte du royaume de Fez (à l'entrée orientale du détroit de Gibraltar). La première place que les Espagnols gagnèrent sur cette côte (3), Melilla, pris par eux en 1496, est à plus de 60 lieues au levant de Ceuta, sur le même littoral, près de la frontière qui sépare les royaumes de Tlemcen et de Fez (4) et à 54 lieues à l'ouest de Mers-el-Kebir (5).

Le lendemain de la prise de cette dernière place, le marquis de Comarès en envoya la nouvelle au roi Don Fernando, à sa fille doña Juana et à son gendre Philippe 1er (6). Quand le bruit s'en répandit en Espagne, il y eut de grandes réjouissances, surtout dans les contrées maritimes, depuis Gibraltar jusqu'en Catalogne, dans les îles de Majorque, Minorque et Ibiza, car, là, on se sentait désormais à l'abri des corsaires de cette ville; et chacun en rendait grâce au marquis de Comarès dont ce service, ajouté à d'autres, étendit la renommée par le monde.

Les rois répondirent à ce marquis qu'il fallait garder Mers-el-Kebir et, pour cela, y laisser la garnison qui lui paraîtrait suf-

(1) Le traducteur supprime ici une petite dissertation historique assez inexacte, quand elle n'est pas un lieu commun.

(2) Cette conquête eut lieu le 15 août 1415. Les Espagnols n'occupèrent Ceuta qu'en 1580.

(3) La phrase de Suarez a dû ici subir une correction, car elle avait un sens équivoque que la connaissance des faits indiquait avec évidence et permettait de rectifier facilement.

(4) Suarez veut parler de la Moulouïa, cette rivière qui, de temps immémorial, avait servi de frontière de ce côté, et que nous seuls avons abandonnée dans ces derniers temps pour placer *en deçà* la ligne qui nous sépare du Maroc.

(5) Suarez avait laissé le chiffre de la distance en blanc; nous l'indiquons d'après la carte de Don Francisco Coello.

(6) Ces deux derniers, connus vulgairement sous le nom de Jeanne la folle et de Philippe le Beau, sont la mère et le père de Charles-Quint.

fisante, puis renvoyer le reste, avec la flotte en Espagne. En exécution de cet ordre, il ne garda que mille hommes, la plupart fantassins et le reste artilleurs, en y ajoutant quelques cavaliers montés à la genette (avec étriers courts) qu'il fit lever, envoyant chercher des chevaux à Malaga ou en achetant des Mores, qui s'étaient mis aussitôt en rapport avec lui et venaient pacifiquement vendre leurs denrées à la place.

..... De même, on comprend dans ce nombre des places de cette forteresse, celles qui furent réservées pour les constructions, car il fallut aussitôt beaucoup réparer pour obvier aux imperfections de la forteresse, du village, des remparts et des portes, et aussi (pour loger) le monde nécessaire. Un brigantin ou frégate devait stationner ordinairement dans ce port pour ce qu'il conviendrait de faire dire en Espagne et aux Rois (1).

Et pour que le tout se fît plus complètement et avec plus d'exactitude, le marquis resta en personne dans la place, selon l'ordre des rois qui ne voyaient personne plus capable d'accomplir cette mission. Celui-ci s'en réjouit sentant que cela obligeait la meilleure troupe de l'armement à rester avec lui, comme y restèrent en effet beaucoup de noblesse, capitaines et chevaliers de l'Andalousie, tels que son parent et lieutenant Don Martin de Argote et le capitaine Machin (Martin ?) de Angulo ; Rodrigo Mendez, de Rueda ; Pedro de Godoy, de Cordoba ; Fernando Holguin, de Malaga et beaucoup d'autres soldats valeureux.

(1) Le traducteur a rendu de son mieux ce paragraphe, assez inintelligible et qui se rattache si peu à ce qui précède qu'on doit croire à une lacune antérieure. Voici, du reste, le texte exact de Suarez à cet endroit : lo mismo se encluye en este numero de plaças en aquella fuerça las que en ella quedaron para las fabricas que luego fueron menester de muchos reparos de ynperficiones de la fuerça su poblacion muralla y puertas y lomesmo la gente que avia menester un bergantin o fragata que avia de aver ordinario en aquel puerto paro lo que fuese necesario avisar en España y a los Reyes.

IV.

Relations politiques et militaires des chrétiens de Mers-el-Kebir avec les Mores des environs d'Oran.

Après la prise de Mers-el-Kebir, les Mores des lieux environnants, — Carraza, Bozifar, La Onza, Bolota (1), — lieux situés sur le versant nord de la montagne de Guiza, près de la mer, et à l'ouest de la place, commencèrent, avec d'autres indigènes du même district montagneux, à faire la guerre aux chrétiens, se flattant de pouvoir se défendre contre eux et de conserver, à la fin, leur indépendance primitive et leurs antiques demeures à proximité de la forteresse.

Dans ce but, ils soldèrent d'autres mores pour les garder de jour et de nuit; mais voyant que cette attitude hostile ne leur valait rien et que les Espagnols arrivaient jusqu'à leurs maisons, tuant, blessant ou capturant les personnes et détruisant tout ce qu'ils pouvaient atteindre, ils résolurent de demander l'aman à la place. Toutefois, ils soumirent d'abord leurs intentions à leur chef, le caïd ou gouverneur musulman d'Oran, et lui exposèrent que, sans cette garantie, il n'y avait plus moyen pour eux de vivre sur cette montagne, pas plus dans les villages bâtis que sous la tente mobile des Arabes ; d'autant plus que, par le grand froid et les neiges de cette année, il leur fallait rapprocher leurs troupeaux de la marine, à portée de Mers-el-Kebir, selon leur coutume annuelle, par de semblables températures ; car cette région du littoral était chaude, hâtive et fertile en herbe, dont leur bétail ne pouvait jouir, cependant, sans le consentement des chrétiens. Les Mores de Carraza, Bozifar et La Onza pouvaient encore moins se rendre à Oran, c'est-à-dire passer en vue de

(1) Aucun de ces villages indigènes du XVI[e] siècle ne subsiste aujourd'hui, au moins sur les cartes. Le nom d'un seul, *Bozifar*, se retrouve dans celui de *Bousefer*, qui se donne à un petit cours d'eau et à un annexe de la commune d'Oran. Quant à la montagne de Guiza, les géographes modernes la désignent sous le nom hybride de *Djebel-Santo*, auquel l'arabe et l'espagnol ont fourni leur contingent.

Mers-el-Kebir sans courir le risque d'être pris ou tués dans les embuscades chrétiennes organisées sur cette route, leur communication naturelle et immémoriale. Quant à gravir la montagne d'un côté pour la descendre de l'autre, afin d'aller à Oran par une voie différente, ce leur était une bien grande fatigue sans être beaucoup plus sûr, car Mers-el-Kebir était précisément au pied de cette montagne et surveillait le passage sur Oran.

Donc, pour se mettre à l'abri sur ce point et sur le reste, les Mores demandèrent un sauf-conduit au marquis de Comarès, en mars 1507, et on le leur délivra par écrit en arabe et en idiome castillan (1), dans la forme et teneur employées depuis lors en pareil cas par les autres capitaines-généraux de ces places, ainsi qu'on en verra des exemples dans cette histoire avec des modèles des clauses spéciales de ces saufs-conduits.

Dans le chapitre ... du 2e livre de cet ouvrage, on a dit comment le roi de Tlemcen, Moula Abd-Allah ben Zïan, fils de Moula Hamed Bousebou ben Zïan, ressentit vivement l'occupation de Mers-el-Kebir par les chrétiens. Cet infidèle voyait là un premier pas vers la conquête de tout son royaume sur l'islamisme. En outre, cette occupation faisait une brèche notable dans le revenu annuel qu'il tirait de la douane de ces ports. Pour y remédier autant que possible, il ordonna d'abord de concentrer désormais toute la perception à Oran et d'y exercer la plus grande vigilance, attendu le voisinage immédiat des chrétiens, recommandant beaucoup ce point au caïd général qui en avait la charge.

Il lui envoya aussi l'ordre d'enrôler et de solder, à raison de dix *doblas zeyenes* (2) par mois, deux mille cavaliers mores pour-

(1) Le texte dit : « En lengua araviga y *aljamia* castellana. » En dehors de la Péninsule, on appliquait ce nom de *aljamia* à l'*arabe corrompu* des Maures d'Espagne, et ceux-ci le disaient de la *langue castillane*. D'après son étymologie, *aljamia* veut dire *aggrégation d'individus*. Quand on l'emploie dans le sens ci-dessus, il y a donc sous-entente du mot *langue*.

(2) *Dobla zeyen* (le *dobla zahen* des lexiques espagnols) et, mieux, *dobla zïanïa*, est une expression équivoque. Si c'est un double zïani (monnaie des rois zyanites de Tlemcen), il valait environ 3 fr. 20 cent. ; si c'est un double ordinaire, il ne valait guère que la moitié.

vus de cottes d'armes, lances et rondaches, qui formeraient la garde permanente d'Oran et constitueraient en même temps une garnison de frontière contre les chrétiens de Mers-el-Kebir.

Il lui enjoignit encore d'inscrire et de mettre sur le pied de guerre tous les autres mores, fantassins ou cavaliers, de la ville et des alentours; de les avertir de se tenir prêts à combattre dès que la défense l'exigerait; et il leur octroya, à cette occasion, quelques libertés et franchises dont ses autres sujets ne jouissaient pas.

La solde de ces deux mille cavaliers devait se prendre sur les recettes royales — droits d'entrée et de sortie — qui, dorénavant, ainsi qu'on l'a dit, ne se feraient plus qu'à Oran. Le roi pensait, d'ailleurs, que le revenu ne pouvait pas être bien grand, après la perte du commerce de Mers-el-Kebir, perte qui arrêtait le frètement de la plupart des marchandises qui, par cette voie, arrivaient à Oran ou en sortaient.

Ce prince croyait qu'en tenant Oran en armes il serait à même de profiter de quelque occasion de recouvrer Mers-el-Kebir, vu le grand voisinage des deux places; mais il advint tout le contraire de ce qu'il espérait, car ce fut par Mers-el-Kebir qu'Oran se perdit, comme on le verra tout-à-l'heure.

De vieux mores de la montagne de Guiza, fils ou petits-fils de ceux qui évacuèrent Mers-el-Kebir en 1506, nous ont attesté le fait suivant :

Peu d'années avant la capitulation, un vieux marabout nommé Sidi Aben Guahua (1), s'enfuit brusquement de cette ville en criant à ceux qu'il y laissait derrière lui : « Sortez tous d'ici, quand il en est temps encore; car les chrétiens vont bientôt venir prendre ces deux places ! »

Souvent cet homme avait déclaré qu'il voyait (dans l'avenir) les chrétiens arriver sur une grande flotte, et qu'avec peu de perte ils s'emparaient de Mers-el-Kebir et d'Oran. Quelques mores croyaient à cette prédiction ; mais le plus grand nombre traitait Sidi Guahua de fou et de radoteur, prétendant que les chré-

(1) Ce personnage a bien l'air d'être le sidi Mohammed Aouari dont parle M. Fey à la page 51 de son *Histoire d'Oran*. En tout cas, il joue un rôle identique.

tiens, après l'insuccès de leurs deux dernières entreprises, n'essaieraient plus de prendre Mers-el-Kebir, ou que s'ils y revenaient, ajoutaient ces incrédules, il leur adviendrait pis encore, surtout s'ils s'attaquaient à Oran.

Or, quand on vit Mers-el-Kebir pris en effet avec peu de perte par les chrétiens, la sépulture du saint homme — qui était mort, dit-on, un an après la conquête—fut en très-grande vénération. La terre du sol sur lequel on lui avait élevé une mosquée (1), était recueillie comme relique. Selon une autre version, ce marabout devin était mort à Oran même, un an avant que les Espagnols l'occupassent; et, comme on le tenait pour saint, on l'enterra dans l'enceinte même de la cité. On ajoute qu'un an après la prise, les chrétiens, en travaillant à une fontaine pour abreuver les chevaux, au lieu dit *La Carrera* (2), placèrent l'abreuvoir juste au-dessus de la place où les Mores disent qu'il est enterré.

Le marquis de Comarès, après avoir mis les affaires de Mers-el-Kebir en bon ordre, confia le commandement de la place à Martin de Argote, son parent et lieutenant, en compagnie d'autres capitaines et soldats honorables, puis il passa en Espagne pour aller baiser les mains de la reine Dona Juana, qui tenait alors sa cour à Burgos, étant déjà veuve (3) et héritière des royaumes de Léon et de Castille par la mort de son frère le prince Don Juan. Le marquis lui décrivit la ville et le port de Mers-el-Kebir, sa conquête, ainsi qu'Oran, qui se trouve à une lieue de là; il parla de la fertilité du royaume de Tlemcen, des cités de son littoral, et il demanda quelques objets nécessaires à la défense de Mers-el-Kebir.

Il retourna ensuite à cette place sur l'ordre de la reine, qui savait bien que le roi Don Fernando, son père, lui avait confié cette entreprise si heureusement accomplie par lui.

(1) Si le sidi Guahua de Suarez est bien le même personnage que sidi el Aouari, nous dirons que sa mosquée n'existe plus et que le Génie militaire l'a démolie pour élever le bâtiment du campement (V. Fey, *Histoire d'Oran.* p. 177).

(2) La rue de la Carrera. aujourd'hui rue du Vieux-Château, descendait de l'ancienne Casba à la ville (V. ibid., p. 176).

(3) Philippe-le-Beau, son mari, était mort à Burgos. le 25 septembre 1506.

Le marquis rejoignit son poste par l'Andalousie où il visita ses terres de Chillon, Espejo et Lucena; puis, en passant par Antequera, il vit Comarès, de son marquisat, et alla s'embarquer à Malaga pour Mers-el-Kebir, ainsi qu'il avait fait lorsqu'il étai parti pour conquérir cette dernière place.

On a prétendu qu'il emmena alors avec lui Ruy Diaz de Rojas, fameux chevalier d'Antequera, descendant des premiers conquérants, colons et défenseurs de cet endroit. Or, nous savons, par le troisième marquis de Comarès, petit-fils du vainqueur de Mers-el-Kebir, que Ruy Diaz était arrivé audit lieu avec l'expédition même qui s'empara de cette place.

A ce voyage, le marquis de Comarès avait demandé cinq mille hommes pour entreprendre la conquête d'Oran et la Reine lui promit d'envoyer ce renfort le plus tôt possible.

Le marquis de Comarès s'embarqua à Malaga, où il prit un grand approvisionnement de munitions de guerre et de bouche pour Mers-el-Kebir, d'après l'ordre de la reine, qui enjoignit en même temps que toutes les provisions pour cette place fussent toujours livrées et expédiées à Malaga, ce qui eut lieu aussi pour Oran, après la prise, jusqu'en 1574, époque où les ravitaillements se firent à Cartagène, ainsi qu'on le verra en son lieu et en même temps la cause qui décida ce changement.

Note supplémentaire. — En ce qui concerne la valeur de la *dobla* des Beni *Zian*, ou du Ziani, dont-il est question à la page 352, nous retrouvons un passage de Suarez, dans ses Rectifications de Marmol, d'après lequel cette monnaie d'or fin, ordinairement frappée à Tlemcen et aussi à Oran, Ténès, Alger et Bougie, valait quatorze à quinze réaux castillans, soit 3 fr. 75 c. s'il s'agit ici du réal de *vellon;* car si c'est le réal de *plata*, il faut doubler l'évaluation. Arès la chûte des rois zianites, les turcs continuèrent de frapper des *ziani* pendant quelque temps.

Pour traduction,

A. Berbrugger.

(A suivre)

EPIGRAPHIE D'AUZIA.

AUMALE.

(Voir au tome 7e, page 36 et au n° précédent, page 307.)

II

CULTE. *(Suite)*

N° 9.

.......AE. AVGVSTÆ
......VRISSVI
.....CERDOS. ET AELIA
....MINI EIVS VO
...VADRATARIO
..VNT DEDICAVE
XI

Une brisure diagonale a fait disparaître la partie gauche du monument, c'est-à-dire les têtes de ligne. Ce qui subsiste du cadre où l'épigraphe est gravée montre que la baguette d'en haut était ornée d'objets fusiformes groupés horizontalement par trois. Celle de droite se compose de feuilles superposées et coupées à la base; sur celle d'en bas, serpentent des rinceaux.

Le point de la 1re ligne et celui de la 3e représentent des feuilles de lierre qui sont dans l'original. Une autre feuille semblable, mais plus grande, se remarque dans le coin inférieur de droite, en dedans du cadre.

Il y a entre cette épigraphe et le n° 6 des analogies assez frappantes (voir au cahier précédent, page 312).

Pour le surplus, nous renvoyons à notre tome 3e page 313 où ce document a déjà été publié.

N° 10.

M. Léon Renier a donné, sous son n° 3571, la dédicace que nous plaçons ici; et il l'a donnée d'après une photographie

envoyée par M. le général Creully. C'est assez dire qu'il y a toute garantie d'exactitude.

Si donc nous en reproduisons une autre copie, c'est parce que M. le Dr Maillefer, à qui on la doit, l'a faite à une époque où le monument était moins mutilé, ce qui lui à permis d'être plus complet que ceux qui ont lu après lui. On en jugera du reste, en comparant les transcriptions.

.......MPLVM CVM PORTICI B... ...
....RVDERIBVS OMNIBVS QV. EQ....
...NIS RESP. COL. SEPTIMIAE AVR. AVZI...
...IVS SVMTIBUS TAM SVIS QVAM
EX SPORTVLIS DECVRIONVM OPE
R.. QVE POPVLARIVM A FVNDA
MENTIS COEPTVM PERFECIT DEDI
..CAVITQVE XVIII KAL. IAN...
RIAS P. CLXXXXI CVRANTIBVS
...... CLAVDIO VICTORINO ET
IANVARIO VARO AEDILIBVS
.. M......SVMMAE HONO
ERA DEPENSA SVNT

M. le Dr Maillefer nous apprend que la pierre, où ce qui précède est gravé, a été employée dans le mur méridional de la redoute.

Ligatures. — 1re ligne, M, P, dans *Templum*; T, I, dans *Portici*... dont le dernier I est inscrit dans le C. 2e, N, I, dans *Omnibus*. 3e, T, I, et A, E, dans *Septimiae*; A, V, R, dans *Aur.*, abréviation d'Aureliae; A, V, dans *Auzi.*, abréviation d'Auziae ou d'Auziensis. 4e, T, I, dans *Sumtibus*; A, M, dans *Tam* et dans *Quam*. 5e, R, I, dans *Decurionum*. 6e, T, I, dans *Fundamentis*. 9e, T, I, dans *Curantibus*. 10e, R, I, dans *Victorino*. 11e, V, A, dans *Varo*. 12e V, M et M, A, E dans *Summae*. 13e, V, N. dans *Sunt*.

Cette épigraphe était entourée d'un cadre

N° 11.

Nous avons déjà donné cette inscription dans notre 1er

volume, page 220, d'après une copie de M. le Dr Leclerc. Nous la reproduisons d'après un dessin du sergent Hervin et diverses transcriptions faites par nous ou par M. le Dr Maillefer.

M. Léon Renier l'a aussi publiée sous le no 3570, d'après une photographie de M. le général Creully.

CAELESTIBVS AVGVSTISS........TEMPLVM DONIS ET
NVMINE HONORATVM VO.....CONSERVATIONEM
DOMVS SVAE T. AELIVS LON.... ONVS OMNIBVS HO
NORIBVS FVNCTVS SVA PECVNIA... RNATVM LIBENS AL
TARIBVS DEDICAVIT CVM AELIA LO.. NINA CONIVGE FEL
P. CLXXI

Ligatures. — 1re ligne, E, T, dans la conjonction *et*. 2e, A, T, V, dans *Honoratum*. 3e, N, I, dans *Omnibus*. 4e, R, I, dans *Honoribus*. Le premier O de ce mot est de très-petite dimension. Dans *Pecunia*, V est très-petit et inscrit dans le C. N, I, sont liés; A, T, dans *Ornatum*; L, I, dans libens; le L de la syllabe finale, AL, est de petite dimension. 5e, T, A, et R, I, dans les deuxième et troisième syllabes d'*Altaribus*; D, I, et A, V, et I, T, dans *Dedicavit*; V, M, dans cum. Cette ligature est obtenue par le prolongement vers le haut des diagonales de la lettre M; le I d'*Aelia* est de petite dimension; C, O, dans *Conjuge*.

Cette inscription est gravée dans un cadre à filets, sur une pierre qui mesure 0, 87 cent. de hauteur avec une largeur de 1m 75 pour le fragment de gauche et une largeur de 1m 23 pour le fragment de droite. Les lettres ont partout 11 cent. sauf celles de la dernière ligne qui n'en ont que trois. La pierre était cassée en huit morceaux dont celui du milieu n'a pas été retrouvé

LES MANES.

No 12.

A un quart de mille des ruines d'Auzia, c'est-à-dire dans la nécropole, Shaw avait copié, vers le milieu du dernier siècle, une dédicace aux Dieux mânes, en dehors du protocole ordinaire, écart qui s'explique par sa rédaction en vers.

Le dessin qu'il en donne à la page 82 de ses *Voyages* (Édition anglaise) montre qu'elle était gravée sur un des petits côtés de ces pierres tombales dont la partie supérieure est arrondie. La même inscription figure dans le *Museum Veronense* de Maffei, page 465, 2., et, enfin, dans le Recueil épigraphique de M. Léon Renier, sous le no 3631.

En 1855, j'ai trouvé cette épigraphe, sur la voie publique, en face des magasins du Génie; et je la donne ici d'autant plus volontiers qu'elle offrira un utile terme de comparaison avec la copie de Shaw et que, d'ailleurs, il est fort à craindre qu'elle ait disparu, puisque MM. Maillefer, Hervin, Charoy, etc., n'en font aucune mention.

MANIBVS HOC SACRVM CERT.......
ETATE RESOLVO HOC NOVELLV......
M...RI FILIOQUE SEPVLTVS VALENTIN...
.... O DVLCISSIMA MATER NOME...
VIGET ECCE TVVM IN TITVLO CLARVM
...... NATVRAE MERITIS DE CARMINE
SIGNO FELIX ECCE SOLVM TEGIT H... DVO
NOMINA CARA EXTRICATE FILI AD
PLANCTVS AVIAE DOLENTI
..ELIA VALENTINA VIXIT ANIS
Lv IVLIVS EXTRICATVS VIXIT AN. XII

A la fin de la 5e ligne, et de la 9e, il y a une feuille de lierre.

En comparant cette copie à celle de Shaw, on voit que le monument avait souffert pendant la durée de plus d'un siècle qui sépare une transcription de l'autre.

Du reste, la seule différence saillante entre les deux leçons se rencontre à la dernière ligne, qui, dans la mienne commence par Lv et où se trouve à la fin l'abréviation A N, que le savant anglais a omise.

MINISTRES DU CULTE.

No 13.

Dans quelques-unes des inscriptions précédentes, des prêtres

se trouvent nommés à la suite des divinités qu'ils desservent. Celles qui vont suivre donnent seulement le titre de prêtre, mais sans désigner de quel Dieu.

D M S
SERVILIVS
SECVN
DVS SACER
DOS V. A. LXXXV

Copie de M le Dr Maillefer qui donne à la pierre une hauteur de 0, 70 cent. sur une largeur d'un mètre et une épaisseur de 0, 57.

D'après M. le Dr Leclerc, qui a fourni la copie publiée par M. Léon Renier sous le no 3587, l'épigraphe est surmontée de deux bustes et les quatre derniers chiffres de l'âge du défunt sont inscrits dans le premier.

Ajoutons qu'en tête de la 3e ligne il y a une feuile de lierre.

No 14.

D	M	S
....MEM	OB M	OB M..
....RA. CAELI	EMORI	ORIA..
....TATIS VI	AERVLIAE	ROMAN. V. A.
....AN. XVIII	IANVARIAE SA	XXVIII FR
AELIVS	CERDOTIS V. AN	ATRI
MACRINI	XLV	
VS CON	IVGI. F.	FRATFXANC

Copie de M. le Dr Maillefer, qui donne à ce monument une hauteur de 0, 38 cent. sur une largeur de 0, 82, avec une épaisseur 0, 48.

La 7e ligne de la 1re épitaphe se continue sous la 2e inscription, celle de la prêtresse Januaria. J'ai reproduit scrupuleusement le texte de M. le Dr M., mais je crois qu'il faut lire ainsi la fin de la 3e épigraphe : FRATRI FRATER AN. C.

(à suivre) A. Berbrugger.

COMMUNICATIONS DE M. JOSEPH ROGER,

CONSERVATEUR DU MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE DE PHILIPPEVILLE.

1o Épigraphe BONO ISPIRITO.

Nous avons dû, faute de place, retarder jusqu'aujourd'hui l'insertion des deux dernières communications de M. J. Roger ; la première a paru dans le numéro de juillet, p. 320.

Par rang d'ancienneté, arrive l'inscription ci-dessus qui nous a déjà occupé deux fois (à la p. 76 du numéro 49 et à la p. 223 du numéro 51). Mais elle se présente actuellement dans des conditions meilleures, grâce à l'estampage que M. R. nous envoie et qui est aussi bien réussi que l'état du monument pouvait le permettre.

Il manque, il est vrai, l'angle inférieur de gauche de la tablette de marbre blanc où celui-ci est gravé ; mais cette mutilation n'ayant pas atteint la partie écrite, le texte demeure complet.

Les dimensions, abstraction faite de la brisure, sont 43c de haut sur 62c de large, avec une épaisseur de 8c. Les lettres, fort grossièrement tracées, oscillent, dans un même mot, entre 6c. et 4c 1|2.

L'estampage sous les yeux, nous lisons ceci sans nulle hésitation :

BONO ISPIRI
TO MARINIANI
DEVS DEFRIGE
RET

Cette troisième et définitive leçon prouve que nous avions eu raison de nous abstenir d'abord de toute conjecture sur ce document, tant que nous n'avions pour point d'appui que des copies divergentes ; et que nous eussions bien fait de ne pas nous départir de cette sage réserve pour être agréable à un honorable correspondant. Car, aujourd'hui, opérant sur un texte assuré par l'estampage nous arrivons à un tout autre résultat.

En somme, l'inscription dont il s'agit est en effet chrétienne

et elle appartient à une catégorie épigraphique dont il existe d'assez nombreux exemples, celui-ci, entre autres : *Spirita vestra Deus refrigeret !*

Celle-ci est citée par M. l'abbé Martigny, dans son dictionnaire d'archéologie chrétienne, V°. *Refrigerium*, d'après Boldetti, p. 418.

On dira, peut-être, que l'inscription de Stora porte *Defrigeret* et non *Refrigeret*. Mais si la première de ces expressions manque dans les lexiques, elle est dans l'analogie de la langue latine, ce qui pourrait suffire. Au reste, que ce soit le résultat d'une erreur de lapicide ou seulement une expression provinciale, le sens n'est pas douteux, et il faut traduire :

« Au bon esprit de Marinianus. Que Dieu le rafraîchisse !

Ou, si l'on n'admet qu'une phrase unique dans laquelle un solécisme est venu s'ajouter à des barbarismes, on dira :

« Que Dieu rafraîchisse le bon esprit de Marinianus !

L'emploi du verbe *rafraîchir* exige ici quelques explications.

D'après Tertullien, les dévots d'Osiris faisaient graver sur leurs tombeaux : Que Dieu vous donne le *rafraîchissement !*

Dans les premiers temps du christianisme, *Refrigerium*, ou rafraîchissement, équivalait à réfection et se disait d'un repas, surtout des agapes ou banquets fraternels de l'église primitive. Puis, par extension, on arriva à le dire aussi du *paradis*, qui, d'ailleurs, dans les Saintes Écritures, est souvent comparé à un festin. Ceci précise suffisamment, il nous semble, le sens de notre épigraphe.

Nous avons déjà dit qu'elle est gravée sur marbre blanc, genre de luxe assez commun dans cette partie de la Numidie, même dans les sépultures des plus humbles personnages. On voit bien que les habitants de Rusicade et des environs avaient à leur portée les magnifiques et inépuisables carrières du Filfila.

Quant à la deuxième communication, M. Joseph Roger l'indique en ces termes :

« J'ai joint quelques estampages du *zodiaque arabe* (?) trouvé
» en 1856 dans les déblais du moulin à vapeur, rue Constantine,
» à Philippeville et qui a été donné le 24 juin dernier à notre
» musée par M. Philippe Alby, vice-consul d'Espagne. »

Le zodiaque dont il s'agit est la troisième partie d'un astrolabe arabe, celle qu'on nommait *ankbout* ou araignée, à cause des dentelures en forme de pattes d'araignée qui indiquaient la place des étoiles fixes les plus remarquables.

Le mot *ankbout* s'emploie encore dans la langue vulgaire, mais avec la signification de *toile d'araignée*. L'animal qui tisse cette toile s'appelle *rtila* (pluriel, *rtaïl).*

On sait que l'astrolabe des Arabes n'est, à proprement parler, que le planisphère de Ptolémée sur lequel on plaçait une règle avec deux pinnules pour mesurer la hauteur d'un astre. Le musée d'Alger possède un de ces instruments complet et d'assez grande dimension, car il mesure 23 centimètres de diamètre, et que son ankbout a 19c 1|2, tandis que celui de Philippeville n'en a que 13c.

Nous allons décrire cet instrument aussi brièvement que possible, d'après l'astrolable complet que nous avons sous les yeux et en nous servant de l'excellent ouvrage de M. Sedillot (*Supplément au traité des instruments astronomiques des Arabes*, p. 153, etc.), ainsi que du Ms 82 de la bibliothèque d'Alger intitulé :

تدكرة دوي الالباب ڢ استيفاء العمل بالاسطرلاب

Nous avions d'abord consulté la Bibliothèque orientale de d'Herbelot pour nous éclairer à ce sujet ; mais cet auteur, après avoir dit (V°. *Astharlab*) qu'un certain Nassereddin el-Chousi a fait un traité de l'astrolabe sous le titre de *Bait Bab fil astharlab*, renvoie, pour de plus amples explications, au mot *mocantharat....* lequel, par parenthèse, ne se trouve pas dans son dictionnaire ; et ce n'est pas le seul faux renvoi de ce genre qui déroute le chercheur dans l'ouvrage, si utile d'ailleurs, de cet orientaliste.

Considéré au point de vue purement matériel, et abstraction faite de son usage scientifique, l'astrolabe du musée d'Alger, que nous prenons ici pour type, est un disque en cuivre d'un diamètre de 23c, épais de 6 millimètres 1|2 et évidé de 5 millimètres, intérieurement, à la face. Il est pourvu d'un anneau de suspension de même métal, à charnière. Le diamètre de la

partie évidée étant de 19^{c} 6^{m} ; il reste pour le rebord saillant, ou limbe, une largeur de 12^{mil}.

Considéré comme instrument d'observation céleste, l'astrolabe planisphère d'ont il s'agit ici se divise en ces trois parties :

1° Comprend *face* وجه, *dos* ظهر et *mère* أم ou concavité :

La *face* est ordinairement partagée en 360 degrés, de dix en dix, et en 24 heures, divisions marquées sur ce qu'on appelle le *limbe* حجرة de l'astrolabe ;

Le *dos* contient plusieurs cercles concentriques, les degrés des hauteurs, ceux du zodiaque, les noms des douze signes, les jours de l'année pour chaque mois, les noms des douze mois, le carré des deux ombres, etc.

La *mère* ou concavité à laquelle le limbe se trouve réuni.

2° Les *tablettes* صفيحة dont on vient de parler, lesquelles sont en nombre variable, et où sont marqués les almicantharats, etc.

3° Enfin, l'araignée ou *ankbout* qui contient les douze signes du zodiaque avec leurs degrés, et les étoiles fixes les plus remarquables dont la place est marquée par les dentelures en forme de pattes d'araignée qui ont déterminé le nom de cette partie.

Quant aux pièces qui complètent l'instrument, ce sont :

L'*alidade* ou traverse (en arabe *El adada* العضادة) garnie de deux pinnules.

L'anneau de suspension العلاقة dont il a déjà été parlé.

Au centre de l'astrolabe, est un trou rond محن entouré par le petit cercle العلس et qui traverse tout l'instrument de part en part, alidade, dos, tablettes et araignée. Un écrou قطب, avec sa clavette en forme de tête de cheval فرس, maintient toutes ces parties réunies et complète la construction de l'instrument.

Dans l'astrolabe du musée d'Alger, les 64 têtes de clous qui ornent les têtes des dentelures de l'araignée sont en argent ainsi que la petite roulette placée au centre de ladite araignée et par où sort l'écrou.

Les tablettes orbiculaires (*sfihal*) de notre astrolabe sont au nombre de quatre, ayant chacune recto et verso, et contiennent les latitudes des villes suivantes : Tunis, Mequinez ; La Mecque, Médine ; le Caire et Sedjelmessa ; Jérusalem ; Deraa, Constantinople.

Enfin, sur le dos de l'instrument, on lit dans un petit cercle tangent à l'écrou.

صانعه محمد بن احمد بن حسن البطوطي وبفه الله امين سنة 1139

C'est-à-dire : « Fait par Mohammed ben Ahmed ben Hassan « el Betouti — que Dieu le protége, amen ! — Dans l'année (hégirienne) 1139 (1726-1727 de J. Ch.) »

L'écriture employée par l'artiste, et qui a certaines réminiscences coufiques, appartient en somme au type andalous. Elle présente cette particularité que les lettres médiales susceptibles régulièrement de diminution, y sont tracées entières, quoique liées; nous ne connaissons pas un autre exemple de ce singulier système.

A. Berbrugger.

SIÉGE DE MELILLA PAR LES MAROCAINS

A LA FIN DU 17e SIÈCLE ET COMMENCEMENT DU SUIVANT.

Depuis l'année 1496, où le duc de Medina-Sidonia s'empara de Melilla, cette place est toujours demeurée au pouvoir de l'Espagne malgré trois attaques très-sérieuses que les Marocains dirigèrent contre elle en 1564, 1694 et, enfin, en 1774. Le siége de 1694, qui se prolongea, avec quelques intermittences, jusque dans les premières années du 18e siècle, a été le plus obstiné et celui qui a mis la garnison en plus grand péril ; et cependant c'est celui dont l'histoire s'est le moins occupé. M. Renou n'en parle même pas dans la notice qu'il consacre à Melilla *(Descript. du Maroc*, p. 333), mais son silence est excusable, puisque la question géographique est surtout ce qui le préoccupe. L'*Histoire universelle*, par une société de gens de lettres, lui consacre cette simple phrase à la page 197 de son tome 29 : Les Mores assiégent inutilement (en 1694) Ceuta et *Melilla.*

Les Mémoires de Dangeau en parlent plus souvent et en disent davantage, à partir du vendredi 10 décembre 1694, où l'on en trouve la première mention. Pour apprécier la valeur des renseignements qui s'y trouvent sur ce sujet, il faut se rappeler d'abord qu'alors Louis XIV se tenait exactement au courant des affaires d'Espagne, par des motifs assez connus, et que le marquis de Dangeau était un de ses courtisans favoris, ayant bouche, œil et oreilles en cour.

Ceci posé, nous pouvons invoquer, sans scrupule, le témoignage du célèbre marquis. Or, à la date du 8 mai 1695, il nous dit que les Espagnols se défendent bien à Ceuta et à Melilla, et qu'ils espèrent en faire lever le siége aux Mores. Mais, un peu plus tard, il constate que les Mores continuent toujours le siége de Ceuta et qu'ils ont fait venir de nouvelles troupes et de l'artillerie.

En 1696, Ceuta était toujours assiégé, et le marquis de Valparaiso le défendait avec un grand courage, ainsi que le marquis d'Avellaneda, qu'on envoya ensuite au secours de la place. *L'Histoire universelle*, qui rapporte ceci, a tort d'ajouter que les Mores renoncèrent, cette année même, à leur entreprise. Car les Mémoires de Dangeau constatent, à la date du 26 octobre 1697, que les Mores continuent le siége de Ceuta ; à la vérité, ils ajoutent que c'est si faiblement qu'ils reculent plutôt d'avancer. On verra bientôt quelle est la valeur de cette dernière assertion.

Mais, pour revenir à Melilla, qui doit surtout nous occuper ici, nous allons prouver, par deux documents originaux, que nous croyons inédits, qu'en 1697 cette place était toujours assiégée par les Marocains et même réduite à de très-dures extrémités. Ce sont deux lettres autographes écrites par le gouverneur même de Melilla ; nous les avons trouvées dans un volume de la bibliothèque du Secrétariat-Général du Gouvernement (no 1686), contenant de nombreuses pièces manuscrites. En voici la traduction :

« Très-Excellent Seigneur.

« Je fais part à Votre Excellence comment, dans les journées des 27, 28 et 29 du mois passé (avril 1697), il arriva une foule de Mores, dix ou douze mille, autant qu'on en peut juger. Le 30, à 11 heures du soir, ils se laissèrent voir en grande quantité dans leurs positions d'attaque et ils avancèrent, au nombre de quatre ou cinq mille hommes, contre le fort qui est en construction. Ils exécutèrent sept charges que je repoussai toutes ; ils appliquèrent même cinq échelles que je leur enlevai. Ils comblèrent le fossé avec des fascines ; et quoique, sur le champ, j'allasse au secours des nôtres, avec le capitaine de cavalerie Don Diego de Perea et 60 hommes, je ne pus en venir à mes fins jusqu'à trois heures du matin, parcequ'ils me repoussèrent quatre fois mon monde. Mais, grâce au grand feu de mousqueterie et d'artillerie que je leur fis faire des murailles de la place, ils fléchirent un peu dans la partie qui regarde de ce côté ; et, alors, je pus arriver au secours et j'achevai de les chasser du fossé. Leurs attaques ont duré cinq

heures et il est certain que les armes de Sa Majesté ont eu là une bonne journée.

» Quant à moi, je suis aussi dépourvu de monde que je l'ai dit à V. Exc.; car, aujourd'hui, je ne me trouve que 350 hommes propres à prendre les armes; je manque aussi de munitions de guerre, n'ayant pas de quoi tirer pendant dix jours. Je n'ai pas davantage de quoi manger, ni un morceau de bois pour faire cuire un repas; et il y a bien des jours que nous n'avons pu rien prendre de chaud. Quoique l'on ait fait différentes représentations, à ce sujet, aux autorités de Malaga et au fournisseur des vivres, je n'ai pu obtenir que l'on m'en envoyât. Faute de l'avoir fait très-exactement, on peut craindre maintenant les plus grands malheurs. Mais je puis assurer V. E. que si cette place doit être perdue, son fossé me servira de sépulture à moi et à toute la garnison, car je ne la rendrai pas et me ferai plutôt sauter, ainsi que je l'écris au Roi.

» C'est là tout ce que je puis porter à la connaissance de V. E. J'ajoute que les Mores se maintiennent dans leurs positions d'attaque avec beaucoup de constance.

» Dieu garde la très-excellente personne de Votre Excellence pendant les nombreuses années qu'il peut vous accorder et dont nous, vos serviteurs, nous avons besoin.

» Melilla, 1er mai 1697.

» Je suis, Très-Excellent Seigneur, aux pieds de V. E.

» Don Domingo de Canal y Soldevila.

» A Très-Excellent Seigneur Duc D'Ajar, mon Seigneur. »

Une autre lettre, du même au même, est conçue dans les termes suivants :

« Très-Excellent Seigneur, j'ai remis jusqu'à présent de répondre à la lettre du 11 juin de V. E., pour avoir été à toute extrémité, ayant même reçu tous les sacrements de l'Église, quoique non maltraité (1) par aucun docteur, attendu qu'il n'y en a pas dans cette place, où, indépendamment des travaux

(1) Nous hasardons de traduire ainsi le mot *Desauziado* que nous ne trouvons dans aucun lexique. En somme, ce passage est douteux.

qu'on y supporte il n'y a pas peu de maladies (?) de toute sorte. Je suis aux pieds de V. E. pour tout ce qu'il lui plaira de me commander, quoique je reste si accablé que je ne serai de longtemps capable de quelque chose.

Les Mores se maintiennent dans leurs positions d'attaque, quoiqu'avec moins de la moitié des forces qu'ils avaient auparavant, mais assez cependant pour nous incommoder. Ils font maintenant une coupure dans la position d'attaque d'en haut; et, en arrière, ils élèvent une espèce de tour cubique en mauvaise forme avec des fascines et de la terre. Nous pensons qu'ils croient ainsi nous embarrasser pour la fortification de l'ouvrage qui est en construction. Mais s'ils ne font pas autre chose, ils ne me gêneront pas du tout; cependant, lorsque nous nous apercevons qu'ils travaillent, nous tâchons de les incommoder avec de l'artillerie. Mais je ne puis empêcher qu'ils travaillent toutes les nuits, peu ou beaucoup!

En ce moment, il est arrivé quatre embarcations, deux chargées de vivres, une autre de chaux et d'engins de guerre et la quatrième de bois. Elles sont venues si à propos, que deux jours plus tard nous périssions de faim, la place se trouvant réduite à la dernière extrémité. Voici tout ce dont j'ai à informer V. E.

Que Dieu garde la très-excellente personne de Votre Excellence pendant de nombreuses années, à son désir et selon le b[illegible] de vos serviteurs.

[illegible], 20 août 1697

Je suis, très-excellent Seigneur, aux pieds de votre mérite,

Don Domingo de Canal y Soldevila.

Le très-excellent duc d'Hijar, mon seigneur.

— Comme à la fin de 1700 le siége de Ceuta durait encore, il est probable que Melilla était aussi inquiété. A cette époque, la flotte française, d'après l'ordre de Louis XIV, offrit son concours au gouverneur de Ceuta, qui déclara ne pouvoir accepter, à moins que son roi l'y autorisât. Mais la réponse de Philippe V se fit si longtemps attendre, que notre amiral dût s'éloigner avant qu'elle fût parvenue. Il n'est plus question ensuite ni de Ceuta

ni de Melilla, que les Marocains se décidèrent sans doute à laisser tranquilles.

Marmol donne d'intéressants détails (2e partie, fol. 152, 3e col.) sur Melilla et sur les attaques dirigées dans le XVIe siècle contre sa garnison espagnole par les Marocains.

Depuis que, le 7 de chaque mois, un courrier spécial part d'Oran pour aller visiter Gibraltar, Tanger et Cadix, le préside de Melilla a été au moins aperçu, à distance, par un certain nombre de touristes, entre les îles Djafarin (1) et le cap Tres-Forcas. Car, en été, le bateau passe en vue, dans la matinée, et ses blanches murailles, frappées par les rayons du soleil levant, brillent alors aux regards de l'observateur.

Depuis la dernière guerre avec le Maroc, l'Espagne est moins resserrée dans Melilla : la prison s'est agrandie, mais n'a pas cessé d'être une prison. La garnison est là, vis-à-vis des marocains, dans une situation analogue à celle des anglais à Gibraltar ; les nuances qui distinguent les états civilisés des peuples barbares dans leurs procédés internationaux font seules la différence. C'est, au reste, la conséquence fatale de toute occupation restreinte (2).

A. BERBRUGGER.

(1) Nos cartes donnent à ces îles le nom de *Zafarin*, tandis que les espagnols les appellent *Chafarin*. Ces derniers, dont l'alphabet n'offre pas d'équivalent du *Djim* des arabes, ont bien été forcés de se contenter d'un à-peu-près. Mais nous, qui nous empêchait de dire et d'écrire *Djafarin ?* Rien, si ce n'est notre malheureuse tendance à estropier sans nécessité ni excuse les mots d'origine étrangère.

(2) On trouvera les plans détaillés de Melilla et de ses environs dans la carte de Don Francisco Coello qui, sous le titre de *Posesiones de Africa,* contient tous les établissements des espagnols sur les côtes Nord et Ouest de l'Afrique.

Les deux lettres rapportées ci-dessus se trouvent en original dans le volume 1686 déjà cité, aux folios 334 à 337.

LE VÉTÉRAN NUMISMATE.

Je vois, dans le n° 48 de la *Revue Africaine*, page 468, que vous entretenez vos nombreux lecteurs de la trouvaille de grands bronzes faite, jadis, par un caporal de vétérans, autrefois en garnison à la Pointe-Pescade.

Veuillez me permettre, Monsieur le Président, de vous donner quelques renseignements et éclaircissements sur lesdites médailles et sur celui qui en fit fortuitement la découverte.

Le caporal Saint-Laurent (ainsi le nommait-on) s'occupait un peu de tout pour remplir les loisirs que lui laissait la douceur de son service. Il fabriquait des cannes qu'il sculptait de sujets d'un dessin naïf, réparait de vieilles montres, confectionnait des gilets, à quinze sous de façon, d'une solidité remarquable sous le rapport de la couture et s'obstinait à vouloir élever des rossignols. Un jour qu'il cheminait à l'aventure sur le versant des collines qui bordent la mer du côté de la Pointe-Pescade, il avisa, dans les broussailles, un pied de myrte d'une belle venue, qui lui sembla digne, avec un peu de travail, d'être converti en une fort jolie canne. Il se mit en devoir de se l'approprier et l'arracha en son entier.

O surprise !.... Que trouva-t-il sous les racines de l'arbrisseau consacré à Vénus ?.... Un pot antique rempli de magnifiques médailles de grand-bronze, toutes plus belles les unes que les autres et de la plus grande dimension de ce module !..... Ces pièces n'avaient pas de patine, de même que toutes celles que l'on rencontre dans des vases, mais elles étaient de ce beau métal, presque aussi flatteur à l'œil que l'or et que l'on a appelé, pendant bien-longtemps, et d'une manière tout-à-fait erronée, *airain de Corinthe* ou *bronze Corinthien* (1).

(1) Le bronze Corinthien était, comme on sait, dû au hasard et provenait de l'incendie de Corinthe, lors de la prise de cette ville; incendie dans lequel la violence du feu fit fondre les statues d'or, d'argent et de

Ces pièces étaient toutes d'une beauté admirable, ce qu'on appelle *à fleur de coin*. Cette riche trouvaille, autant que je puis me le rappeler (il y a déjà de cela dix-huit ans; c'était en 1847), était composée de Domitien, de Trajan, d'Adrien, d'Antonin-le-Pieux, de Faustina senior, de Marc-Aurèle, de Faustina junior. Les médailles de cette dernière princesse, surtout, étaient remarquables par l'excellence de leur fabrique; aux bustes voilés ou non voilés, aux têtes les plus variées et les plus exquises, au galbe le plus ravissant, aux chevelures opulentes, ondées, diadêmées, avec le chignon simple ou formé de nattes épaisses; tout cela orné de nombreux et gracieux enroulements de perles et d'une perfection de style presque introuvable; enfin... de quoi rendre fous les numismatistes.

Qui sait ce qui se trouvait dans cette belle suite? Y avait-il des Domitia, des Plotina, des Marciana, des Matidia et autres pièces de même rareté?.... Cela a été jusqu'à présent un mystère pour les amateurs algériens, car le caporal Saint-Laurent ayant obtenu une permission, ou peut-être un congé, pour aller en France, fit pour ses intérêts de malheureux échanges, avec un antiquaire de Marseille, entr'autres, et revint à Alger avec un vieil in-quarto traitant de numismatique.

Cet affreux bouquin était un volume dépareillé, racorni, ayant de nombreuses taches de mouillures, tout maculé d'encre et avec une partie de ses pages déchirées.

J'oubliais!... Il rapporta aussi de sa pointe sur la ville phocéenne, et toujours par échange, un moyen-bronze ou un potin d'Alexandrie d'Egypte (je ne sais plus de quel métal) de Néron et Poppée, faux, archi-faux, tout ce qu'il y a de plus faux.

De retour à la Pointe-Pescade, notre numismatiste en herbe devint un chercheur enragé. Armé d'une pioche dont il avait fait la dépense *ad hoc*, il allait, quand il avait un moment disponible, gratter les flancs de la montagne et les misérables ruines romaines qui émergent à peine de terre et qui gisent près du rivage

cuivre des dieux, des souverains et des personnages célèbres qui décoraient les temples, les palais et les places publiques de cette splendide cité. C'est de ce mélange accidentel que fut composé ce métal si merveilleusement recherché dans l'antiquité.

en se dirigeant vers Guyotville. Mais le vieux sol des environs d'Icosium avait cessé pour lui ses aveugles et intempestives libéralités.

La passion des médailles étant passée, chez le caporal Saint-Laurent, à l'état chronique : il négligea la fabrication de ses cannes, le raccommodage de ses vieilles patraques, la confection de ses gilets, et délaissa d'une manière absolue ses rossignols qui périrent, les pauvres, victimes de la science. On le voyait tous les jours, ou du moins fort souvent, quand le peu d'exigence de son service le permettait, le pantalon retroussé jusqu'à mi-cuisses, cherchant à la mer des fragments frustes de petits bronzes de Constantin, et d'autres pièces analogues, tout près du Fort-Neuf, là où les tombereaux déposaient quotidiennement les immondices et ces choses innommées provenant du balayage de la ville. Il était toujours, dans ses laborieuses et fréquentes recherches, escorté d'une bande de gamins arabes, espagnols et maltais, qui s'en donnaient à cœur-joie à chercher des médailles en sa compagnie. C'est qu'aussi, comme puissant et irrésistible stimulant, il leur montrait un mauvais Honorius d'or qu'il avait acheté je ne sais où, et qu'il prétendait avoir trouvé lui-même sur les lieux de leurs pénibles et rafraîchissantes investigations.

Il partit quelques temps après pour Avignon, non sans avoir échangé quelques-uns de ses grands-bronzes avec un blanchisseur qui, en ce temps-là, habitait Bab el-Oued et que nous avions, trois ou quatre numismatistes indignes que nous étions alors à Alger, baptisé du nom de Maurèle, en mémoire d'une médaille de Marc-Aurèle (M. AVRELIVS) qu'il avait rencontrée et qu'il croyait être d'un empereur romain inconnu dans l'histoire.

Mais cet amateur-là vaut bien à lui seul un petit article.

Recevez, etc.

P. DE LHOTELLERIE.

SITUATION RELIGIEUSE ET POLITIQUE

DE LA MAURITANIE

Lors de la grande révolte berbère, à la fin du troisième siècle.

A propos de l'article inséré, sous le titre ci-dessus, dans le numéro 51 de cette Revue, p. 193, etc., un correspondant nous reproche d'avoir attribué une valeur historique à des matériaux empruntés à l'hagiographie. Il nous rappelle que la tradition chrétienne elle-même ne voit dans un grand nombre de légendes de saints que des essais de rhétorique destinés à exercer les imaginations pieuses; que Gerson y attachait même si peu d'importance, historiquement parlant, qu'il croyait permis d'en inventer pour l'édification des fidèles; enfin, que le savant Mabillon a déclaré que ces légendes n'ont que peu d'autorité en chronologie et même en histoire.

Nous avons eu d'autant moins de peine à nous rappeler ces choses que nous venions précisément de les lire dans « l'Histoire littéraire de la France au XIV siècle » (T. 1er, p. 390). Nous avons même lu, à la page suivante que « les anciennes légendes (de saints), qui ne sont déjà pas exemptes, comme les plus beaux rêves, d'inadvertances, d'anachronismes, de choses inconciliables, y joignent du moins un certain charme qui tient à la candeur d'une religion naissante, aux premières inspirations de la foi. »

Faisons remarquer d'abord que ces observations critiques s'adressent surtout à des époques postérieures de plusieurs siècles à celle qui nous occupe. La candeur naturelle aux religions naissantes et aux premières inspirations de la foi n'avait donc pas encore disparu quand eurent lieu les martyres que nous avons racontés. D'ailleurs, en acceptant le terrain de la critique, les légendes de saints conservent une certaine valeur historique, même lorsque le sujet du récit est inexact, sinon de pure invention; puisque, dans cette hypothèse, les circonstances accessoires et les détails peuvent avoir une vérité relative, c'est-à-dire, être en parfaite conformité avec les lois, mœurs, coutumes, etc., de la nation et de l'époque auxquelles on en a fait l'application.

Or, pour nous, qui faisons de l'histoire et non de la théologie, cela est suffisant.

Cependant, il nous semble, en présence des honneurs posthumes rendus aux nombreux martyrs, dont l'étude de la Rome souterraine a révélé l'existence, oubliée pendant tant de siècles, qu'il est assez naturel de penser qu'au moins pour les martyres remarquables à un titre quelconque, les contemporains ont très-bien pu en écrire les détails qui se sont transmis jusqu'à nous d'âge en âge.

En tous cas, même en limitant l'utilité de ces récits à ce que nous avons dit plus haut, elle est encore assez grande pour que l'histoire ne les dédaigne pas.

Aussi, pour élucider davantage la question entamée dans notre numéro 51, nous allons donner ici le procès-verbal du martyre de St-Maximilien de Théveste, aujourd'hui Tebessa, puisé à la même source que les précédents, c'est-à-dire, dans les *Acta primorum martyrum*, p. 308.

La légende du centurion de Tanger nous a montré un soldat romain gradé qui rejette le service militaire qu'il faisait depuis longues années; ici, nous aurons un jeune chrétien qui ne veut pas même se laisser incorporer. Les deux récits se complètent l'un par l'autre et tous deux viennent à l'appui de notre thèse sur le rôle dissolvant, par rapport à la domination romaine, que le christianisme jouait alors dans ce pays.

SAINT MAXIMILIEN, MARTYR DE THEVESTE

(12 mars 295)

Sous le consulat de Tuscus et d'Anullinus (en 295 d'après la *Chronologie consulaire de l'Art de vérifier les dates*, le 4 des ides de mars (12 mars), Fabius Victor ayant été conduit dans le Forum de Theveste avec Maximilien, son fils, et Pompéianus ayant été admis pour leur avocat, celui-ci dit :

POMPEIANUS. — Fabius Victor, payeur des élèves militaires (1),

---

(1) *Temonarius*, qui Tyrocinii aurum exigebat. — Percepteur de l'impôt payé par les recruteurs. — Temonarius præfectus erat præstationi tyronum.

est constitué avec Valerianus Quintianus, préposé de César, et leur bon élève Maximilien, fils de Victor. Comme ce dernier est un sujet capable, je demande qu'il soit mesuré (1).

Le Proconsul Dion (s'adressant au candidat). — Comment t'appelles-tu?

Maximilianus. — Pourquoi veux-tu savoir mon nom? Il ne m'est pas permis d'entrer au service militaire, parce que je suis chrétien.

Dion. — Inscrivez-le. (On l'inscrit)

Maximilianus. — Je ne puis pas servir, je ne puis pas faire le mal, je suis chrétien!

Dion. — Qu'on le mesure. (On le mesure)

Le Bureau. — Il a cinq pieds dix pouces.

Dion (s'adressant au Bureau). — Qu'on le marque (2).

Maximilianus (résistant). — Je n'y consentirai pas, je ne puis pas servir!

Dion. — Sers, si tu ne veux périr.

Maximilianus. — Je ne servirai pas. Coupe-moi la tête; mais je ne servirai pas selon le siècle; je ne servirai que pour mon Dieu!

Dion. — Qui t'a mis cela en tête?

Maximilianus. — Mon esprit et Celui qui m'a appelé.

Dion (s'adressant à Victor, père de Maximilien). — Conseille ton fils.

Victor. — Il sait ce qui lui convient, il est son propre conseil.

Dion (à Maximilien). — Entre au service, et laisse-toi marquer.

Maximilianus. — Non, je ne recevrai pas le signe de la milice. J'ai déjà celui du Christ, mon Dieu!

Dion. — Je vais t'envoyer sur-le-champ à ton Christ.

---

(1) Afin de s'assurer s'il avait la taille militaire qui, chez les Romains, était de 5 pieds 10 pouces (leur pied, plus petit que le nôtre, = 295 millimètres).

(2) Ordinairement, c'était après quatre mois d'exercice qu'on imprimait des marques ineffaçables sur la main des nouveaux enrôlés, — Puncta et stygmata in manibus, inscriptio nominis imperatoris. — Par un usage analogue, les Turcs d'Alger marquaient au moyen d'un tatouage le numéro de l'odjak sur la main des janissaires.

Maximilianus. — Je voudrais que tu le fisses tout de suite; c'est la gloire à laquelle j'aspire.

Dion, *au Bureau*. — Qu'on le marque.

Maximilianus (résistant, s'écrie) : — Je n'accepterai pas le sceau du siècle; et, si on me l'impose, je n'en tiendrai aucun compte, le regardant comme de nulle valeur. Je suis chrétien; il ne m'est pas permis de porter du plomb au cou (1), après le signe salutaire de mon seigneur Jésus-Christ, fils du Dieu vivant, que tu ignores, qui a souffert pour notre salut et que Dieu a livré pour nos péchés. Voilà celui que nous servons, nous autres chrétiens, celui qui est le principe de la vie, l'auteur du salut.

Dion. — Sers et laisse-toi marquer, si tu ne veux périr misérablement.

Max. — Je ne périrai pas : mon nom est déjà auprès de mon Seigneur. Je ne puis servir dans la milice.

Dion. — Prends ta jeunesse en considération et sers, c'est ce qui convient aux jeunes gens.

Max. — Ma milice est auprès du Seigneur. Je ne puis combattre dans le siècle. Je l'ai déjà dit : Je suis chrétien.

Dion. — Dans les armées de nos Seigneurs Dioclétien et Maximien, Constance et Maxime, il y a des soldats chrétiens et ils combattent.

Max. — Ils savent ce qui leur convient à eux. Cependant, moi je suis chrétien et je ne puis faire le mal.

Dion. — Et quel mal font ceux qui servent à l'armée?

Max. — Tu le sais bien ce qu'ils font.

Dion. — Sers, ne méprise plus la milice, car tu t'achemines vers une mauvaise fin.

Max. — Je ne périrai pas; et si je sors du siècle, mon âme ira avec le Christ mon Seigneur!

Dion. — Biffez son nom. (On le biffe) Puisque que, par un esprit irrévérent, tu as refusé de servir dans la milice, tu seras frappé d'une sentence convenable pour l'exemple des autres. (Lisant la sentence d'après la tablette) « Attendu que Maxi-

---

(1) Le saint veut parler du *monile plumbeum*, espèce de collier en plomb qui était un insigne militaire.

« milieu, dans un esprit d'irrévérence, a repoussé le Sacre-
« ment de la milice, il nous a plu qu'il soit frappé du glaive. »

MAX. — Que grâces en soient rendues à Dieu !

Maximilien était alors âgé de vingt-un ans, trois mois et dix-huit jours.

Comme on le conduisait au lieu du supplice, il parla ainsi :

« Très-chers frères, avec toute la vertu que vous pourrez et un désir avide, hâtez-vous de mériter de voir le Seigneur et d'obtenir aussi une semblable couronne. »

Puis, se tournant vers son père, avec un visage riant, il ajouta : « Donne à ce garde l'habit neuf que tu m'avais préparé pour la milice. Ainsi, avec le centenier, je te prendrai dans le nombre et nous serons glorifiés ensemble dans le Seigneur (?). »

Et bientôt Maximilien souffrit son martyre.

Une matrone, Pompeiana, enleva son corps au juge, le cacha dans sa chambre à coucher, puis le fit transporter à Carthage, l'enterra sous un monticule auprès du martyr saint Cyprien. Elle-même mourut douze jours après et fut inhumée là.

Victor, le père de Maximilien, retourna chez lui très-joyeux, rendant grâces à Dieu de lui avoir fait un pareil don, lui devant suivre bientôt, grâce au Ciel. Amen.

— Le proconsul qui prononce ici la sentence de Maximilien ne peut être, malgré l'identité de nom, de fonctions et de résidence, l'historien Dion Cassius, qui fut sénateur sous Commode, préteur sous Pertinax et qui déplut à Septime Sévère pour avoir parlé trop librement du premier de ces empereurs. Il fut, cependant, aussi proconsul d'Afrique, mais antérieurement de beaucoup à l'époque qui nous occupe, puisque peu après, l'an 229, il avait déjà abandonné la vie publique et s'était retiré à Nicée, sa patrie, pour mettre la dernière main à son histoire.

Mabillon est d'avis que le Dion de notre légende est celui qui fut consul en 291 et que les fastes ne désignent que sous ce nom unique, Dio.

A. BERBRUGGER.

NÉGOCIATIONS

ENTRE HASSAN AGA ET LE COMTE D'ALCAUDETE, GOUVERNEUR D'ORAN.

1541-1542.

Parmi les nombreux faits incertains ou contestés de l'histoire algérienne pendant la période turque, il faut ranger les négociations de Hassan aga avec le représentant de Charles-Quint, lorsque ce dernier vint attaquer Alger en 1541. Le chef musulman a-t-il rendu alors tout arrangement impossible par une réponse insultante à l'empereur, ainsi que le prétendent les auteurs indigènes ; ou bien, au contraire, comme l'assurent les écrivains espagnols, inclinait-il fort à traiter avec lui et n'y a-t-il renoncé que devant une manifestation populaire qui pouvait mettre sa vie en péril. Sans être encore en état de trancher directement et complètement la question, nous sommes du moins en mesure de produire des preuves nouvelles, *originales et inédites*, qui pourront aider à sa solution. Elles se trouvent dans le Volume n° 1686 de la bibliothèque du secrétariat général, recueil de pièces manuscrites, etc., qui nous a déjà fourni des documents d'une certaine importance sur l'histoire de ce pays. Ajoutons que les pièces qui vont être produites tout-à-l'heure ont un intérêt qui ne se borne pas à la question qui nous donne l'occasion de les mettre en lumière. La dernière dit clairement ce que la deuxième donnait seulement à entendre, savoir : que le gouverneur d'Alger, Hassan aga, négociait avec le gouverneur d'Oran, le comte d'Alcaudete, avant l'expédition de Charles-Quint et que ces négociations ont repris leur cours peu après la catastrophe qui mit fin à l'entreprise du grand empereur.

Donc, entre les musulmans qui les nient complètement et les chrétiens qui les affirment, la vérité est du côté de ces derniers. D'ailleurs, Marmol, l'un d'eux, qui servait déjà depuis six ans en Afrique dans les troupes espagnoles et qui assistait au fameux siège d'Alger de 1541, est une autorité respectable dans

la matière. Or, il constate (2e partie, f° 217, 4e col.) que des offres secrètes avaient été faites à Hassan aga qui en avait été ébranlé à tel point qu'il voulait s'entendre avec l'empereur et que s'il ne le fit pas c'est qu'il en fut empêché par un rénégat juif, le caïd Mohammed, originaire de Malaga et qui fut ensuite caïd et roi de Tajora. Cet homme s'apercevant que Hassan aga fléchissait dans sa résolution de défendre la ville contre les Espagnols, vint à lui à la tête d'une troupe d'autres rénégats et de Turcs et lui dit :

« Seigneur, nous sommes informés que tu es en négociation » avec l'empereur et que tu songes à lui livrer cette ville. Ote » de ta pensée un projet qui ne convient pas au service du grand » turc, car tu ne dois pas consentir à abandonner, par une si » grande infamie, ce qui nous a tant coûté à soutenir. »

Cette manifestation publique fit comprendre à Hassan aga le danger qu'il pouvait courir de la part des siens s'il prolongeait les négociations et il renvoya alors, avec un refus, le chevalier Don Lorenzo Manuel qui lui avait été député en parlementaire.

Après ces explications, nous pouvons produire les trois documents en question dont voici la teneur.

I.

Lettre de Don Alonso de Cordoba, gouverneur d'Oran et de Mers-el-Kebir, par intérim, au comte d'Alcaudete, son père, gouverneur titulaire desdites places, écrite d'Oran le 25 *décembre* 1541 *et ainsi conçue* (V. le folio 172 du volume 1686) :

†

Très-illustre Seigneur,

« Les nouvelles fraîches et certaines d'Alger, que je puis donner à Votre Seigneurie, sont que des galères qui avaient été jetées à la côte, les Turcs en ont renfloué quatre entières et une autre très-peu endommagée (1).

(1) Il s'agit ici des navires de la flotte de Charles-Quint qui avaient été brisés ou jetés à la côte lors de l'expédition que cet empereur fit contre Alger à la fin du mois d'octobre 1541.

« Ils ont tiré de l'eau soixante pièces d'artillerie dont quarante petites et le reste de gros calibre, dit-on.

« Azenaga (Hassan Aga) a envoyé un ambassadeur au roi de Tlemcen pour lui demander du secours contre l'*armada* qui doit venir sur lui (1); ledit ambasssadeur est allé à Velez avec 20,000 doubles (75,000 fr. ?), pour faire construire des navires et pourvoir aux autres choses qui leur manquent. Il doit être déjà rendu à sa destination, ce dont je fais part à V. S., parce que si, par-là, on pouvait empêcher que le roi de Velez donnât des navires aux Algériens, ce serait une très-grande chose.

« Je fais aussi savoir à V. S. que, par la seconde tourmente (2) après que Sa Majesté fut partie, les Algériens ont eu la moitié du môle emportée; le surplus de leurs navires a été mis en pièces, et parmi ceux qui restent, ceux qu'ils mènent à Velez sont en piteux état.

« Hassan-Aga a aussi envoyé des messagers, gens de bien, en bon équipage et traitement, à Hamed ben Sliman (Hamet ben Çuliman), actuellement cheikh du camp, le priant de vouloir bien venir à son secours quand il lui en indiquerait le moment. Hamed lui a répondu que s'il se trouvait à ce moment cheikh du camp il le ferait volontiers, et que s'il ne le faisait pas, c'est qu'il serait alors dans le Sahara.

« Il a envoyé dire la même chose à l'*Allid* (3) Mansour et à tous les marabouts principaux du royaume.

« Marzo (4), qui se trouve à Mostaganem, sera ici dans quatre ou cinq jours ; on sera fixé par lui sur le degré de certitude de tout cela.

« Que Votre Seigneurie daigne m'informer si elle désire que l'on touche quelque chose de l'affaire passée ; qu'elle veuille donc s'enquérir là-bas à ce sujet et m'en donner avis, parce que ce

(1) Charles-Quint avait menacé de venir attaquer Alger de nouveau au printemps de 1542.

(2) Celle qui éclata trois heures après le rembarquement de l'Empereur.

(3) *Allid*, sans doute un mot arabe estropié : associé ici au mot *marabout*, il donne l'idée de *ouali*, ou saint personnage. Mais nous le retrouverons plus loin dans des circonstances qui n'admettent pas cette explication.

(4) Comme il s'agit ici d'un indigène, *Marzo* pourrait être une altération de *Marzouk*, nom de nègre ou de mulâtre.

jeune homme (1) voudra s'en retourner promptement. Il n'y a rien de plus à dire.

« A Oran, 25 décembre 1541. « DON ALONSO. »

La signature seule est de la main de Don Alonso.

On lit sur la suscription : Au très-illustre seigneur monseigneur le comte d'Alcaudete.

Le dernier paragraphe est un peu obscur. Le *Marzo* dont on y parle doit être le jeune More dont il sera question plus loin et qui servait d'intermédiaire pour les négociations entre Hassan Aga et les Espagnols.

La formule de politesse manque à la fin de cette dépêche, circonstance à noter dans une lettre d'un fils à son père. On en verra l'explication plus loin.

II.

Lettre du même Don Alonso de Cordoba au même comte d'Alcaudete, écrite d'Oran le 4 *janvier* 1542 (V. le f° 170 du volume 1686).

« Très-illustre Seigneur,

« Par l'*archapin* (2) qui a été à Almeria, j'ai écrit à votre seigneurie comment ma maladie avait abouti en une fièvre double tierce ; et ainsi j'en ai eu sept accès qui m'ont passablement fatigué. Il plut à Dieu qu'avec deux saignées que l'on m'a faites j'en aie été délivré. Elles m'ont laissé assez maigre, mais enfin débarrassé, Dieu soit loué ! Une sueur très-abondante que j'ai eue après la dernière saignée a achevé de me guérir complètement. Je le fais savoir à votre seigneurie, parce que je sais qu'elle s'en réjouira.

« Le navire est arrivé au port de Mers-el-Kebir un jour après Pâques. Alonzo Hirz, tous les domestiques de votre seigneurie et les autres passagers sont arrivés en bonne santé et baisent les mains à votre seigneurie. Je ne vous donne pas d'indication

(1) Le texte porte : *Por qste cico (?) gse qrra volver luego.*

(2) Archapin ou corchapin, qui ne se trouve pas dans les lexiques, est le nom de quelque embarcation légère.

certaine sur ce que contient ce navire, parce qu'on n'a pas encore fini de le décharger. Par l'Allid d'Alcaudete qui ira dans ce même navire, ainsi que l'ordonne votre seigneurie, et par Miguel de Antillon, je vous aviserai particulièrement de tout. Je supplie votre seigneurie de me pardonner l'emploi d'une main étrangère ; car, n'étant pas encore guéri de mes yeux je n'écris pas de la mienne. Je baise cent mille fois les mains de sa seigneurie, madame la comtesse. Que notre Seigneur garde et fasse prospérer la très-illustre personne et l'état de votre seigneurie. A Oran, le 4 janvier 1542.

« Je baise les très-illustres mains de votre seigneurie.

« DON AL° DE CORDOBA Y V°. »

Le baise-main et la signature sont de l'écriture de Don Alonso.

On lit sur la suscription : Au très-illustre seigneur, mon seigneur le comte d'Alcaudete, capitaine général des royaumes de Tlemcen, Ténès, etc.

Don Alonso s'excuse ici de ne pas avoir écrit lui-même, ce qu'il n'a pas fait pour la précédente lettre qui est pourtant aussi d'une main étrangère.

III.

Lettre du comte d'Alcaudete à Charles-Quint, écrite de Montemayor (Espagne), le 16 *janvier* 1542. (V. le folio 179 du n° 1686)

†

« Très-sacrée Majesté (1) Césarienne et Catholique,

« Le 7 de ce présent mois, il arriva ici un messager de Don Alonso avec des nouvelles d'Alger que V. M. ordonnera d'examiner dans un mémoire que j'envoie avec la présente. Le jeune More qu'il dit attendre là-bas est celui qui, il y a un an ou très-peu plus, vint tâter Don Alonso relativement à une négociation

(1) Non-seulement il y a une croix en tête de chacune de ces dépêches mais il y en a une plus petite au-dessus du mot *Majesté*, chaque fois qu'il se présente.

de la part de Hassan-Aga, affaire dout j'ai rendu compte au révérendissime cardinal de Tolède et au Comr^co Mayor (?), dans l'absence de V. M. Tout ce que je sais sur son compte et jusqu'à présent, c'est que Don Alonso dit qu'il l'attend, comme V. M. verra par son mémoire. Que V. M. m'envoie mander ce qu'on doit lui dire s'il voulait traiter.

« Don Alonso m'écrit qu'il a grande nécessité d'argent. Je prie V. M. d'ordonner que les 30,000 ducats qu'on doit lui envoyer maintenant soient en grande partie en espèces monnayées, pour que l'on puisse remédier et payer quelque chose de ce que l'on doit pour conserver le crédit. — Dieu, Notre-Seigneur, garde la vie et l'impériale personne de V. M. et la favorise d'un accroissement d'autres royaumes et seigneuries supplémentaires. — De Montemayor, le seize janvier 1542.

« De Votre Majesté

» . . . . valet et vrai serviteur qui baise ses mains impériales.

« F... comte d'Alcaudete, »

La suscription porte : A la très-sacrée Majesté Césarienne Catholique de l'Empereur et Roi d'Espagne, notre Seigneur.

Au dos, au-dessous de la suscription, on lit cette analyse, annotée par Charles-Quint :

« 1542.

« A Sa Majesté.

« Du comte d'Al caudete. Il adresse un mémoire des nouvelles que Don Alonso, son fils, lui a envoyées sur ce que l'on a su d'Alger depuis que Sa Majesté a quitté ce littoral. Il dit que le More que Don Alonso dit attendre est celui qui, il y a un peu plus d'un an, entreprit Don Alonso au sujet de négociations de la part de Hassan Aga (Acenaga); et il ajoute qu'il en a rendu compte au cardinal de Tolède et au Comr^co-Mayor de Léon.

« Il demande que la majeure partie des 30,000 ducats que l'on va envoyer à Oran soient en argent espèces, parce qu'ils en ont un grand besoin pour se remettre en point et pouvoir conserver leur crédit. »

— Au-dessous de ceci est le paraphe du secrétaire qui a rédigé

cette note pour Charles-Quint, lequel, sans doute, ne pouvait pas lire la lettre du comte d'Alcaudete.

Pour nous, l'analyse est d'une lecture plus difficile que la lettre; mais ce qui est plus difficile encore, ce sont les deux notes ci-dessous écrites par l'Empereur lui-même sur la marge, en réponse aux articles de ladite lettre. Ces notes sont ainsi conçues :

« Q oya Dn Alonso lo ql Moro le quiere y avise. » Que Don Alonso entende ce que lui veut le More et qu'il avise.

« Q ya sea q veys y vaya buen golpe el dn^o. » Qu'il soit ainsi, et qu'on voie que l'argent soit bien employé (1).

Après la lecture des trois lettres que nous venons de donner, il est impossible de contester la réalité des négociations de Hassan Pacha avec les Espagnols dans les années 1540, 1541 et 1542. Il reste à savoir si elles étaient sérieuses et si le gouverneur d'Alger, à l'exemple de son patron Kheir ed-Din, le deuxième Barberousse, ne cherchait pas à amuser son ennemi. Nous aurons bientôt occasion de revenir sur ce sujet à propos de l'occupation de Bône par les Espagnols, de 1535 à 1540.

A. Berbrugger.

(1) La lecture de cette deuxième note n'étant pas certaine, la traduction ne peut pas être garantie.

CHRONIQUE.

La science historique au Conseil général. — Le Budget présenté cette année au Conseil général portait les chiffres ci-dessous à l'article 5 de son chapitre V :

Restauration des monuments historiques et recherches archéologiques.

1° Indemnité à l'Inspecteur général des monuments historiques et des musées archéologiques de l'Algérie . .	2,000 00
2° Part contributive du département dans le traitement du conservateur du Musée de Cherchel	600 00
3° Fouilles, recherches et conservation d'objets d'art	500 00

A l'article 9 du même chapitre, il y avait sous ce titre :

Encouragements divers à l'agriculture, à l'industrie, aux lettres et aux beaux-arts.

4° Société historique algérienne	500 00

D'où il résulte que le n° 3 de l'article 5 (Fouilles, recherches, etc.), a été réduit de 1,000 fr. à 500 fr. et que le chiffre de la subvention accordée par la province à notre Société avait été diminué de 300 fr.

Par l'extrait ci-dessous du procès-verbal de la séance du 22 septembre dernier, nos lecteurs verront qu'en définitive, l'ancienne allocation de 800 fr. a été rétablie.

« Quant au § 4 (*Société historique Algérienne*), la Commission
» propose d'élever de 300 fr. le crédit demandé (500 fr.), afin
» de le rétablir au chiffre de l'an dernier et des années précé-
» dentes, soit 800 fr. »

« Un membre prie le Conseil de remarquer que la Société
» historique, dont l'existence remonte à près de dix ans, et
» dont les travaux scientifiques (la *Revue Africaine*), sont ac-
» cueillis avec faveur, non-seulement en France, mais encore à
» l'étranger, a une situation économique très-peu prospère.

» Malgré les cotisations de ses membres, malgré leur dévouement,
» cette institution ne pourrait continuer la publication de son
» journal, sans l'allocation du Conseil général.

» M. le Préfet, reconnaissant la justesse de ces observations, se range de l'avis de la Commission, en présence des économies déjà réalisées.

« Le chiffre de 800 fr. pour le § 4 (Société historique Algérienne) est mis aux voix et adopté. »

La Société a été vivement reconnaissante des sympathies qu'elle a rencontrées dans cette circonstance au sein du Conseil et auprès de M. le préfet.

La diminution de moitié sur la somme de 1,000 fr. allouée d'ordinaire pour les *Fouilles, recherches et restauration d'objets d'art*, est regrettable sans doute ; mais elle est le résultat du mauvais état des finances provinciales. C'est donc une réduction momentanée, et il est permis d'espérer que l'an prochain on pourra rétablir le chiffre primitif.

Nous devons appeler particulièrement l'attention du lecteur sur le § 2 de l'article 5 du chapitre V (Part contributive du département dans le traitement du conservateur du Musée archéologique de Cherchel). Ce paragraphe exige quelques explications, qui ont été données au Conseil général, à peu près en ces termes par l'Inspecteur général des monuments historiques, M. Berbrugger :

Par suite des vicissitudes de la fortune, Cherchel n'est plus qu'une petite commune, et une commune très-pauvre, après avoir été, sous le nom de *Caesarea*, la capitale d'un empire, celui de la dernière dynastie Mauritanienne, qui commence à Juba II (29 ans avant Jésus-Christ) et finit à son fils Ptolémée, assassiné l'an 40 après Jésus-Christ. De là, une opposition complète entre l'importance archéologique de cette localité et ses ressources financières. Il suffit d'y remuer la terre pour en faire sortir des richesses historiques et artistiques, mais l'argent manque pour la remuer. Il y a plus ; par la même cause, le Conservateur du musée archéologique de l'endroit, voit, chaque année, son traitement remis en question.

Mais laissons parler sur la matière une voix plus autorisée

que la mienne, celle de M. Beulé, membre de l'institut, qui s'exprime ainsi à la page 49 de ses *Fouilles à Carthage :*

«... Juba (II[e]), roi de Mauritanie... orna sa capitale de nombreuses statues en marbre de Filfila. Avant de me rendre à Carthage, j'avais visité Julia Caesarea (Cherchel) et n'avais pas été peu surpris de trouver dans le petit musée de cette ville des statues qui, toutes, étaient des copies d'antiques célèbres, la Vénus Marine, le Faune flûteur, le Faune de Praxitèle, Bacchus et Ampelus ; il y avait même une reproduction d'une des caryatides de l'Erechtéion d'Athènes. Le marbre de ces statues ressemblait au Paros à s'y méprendre, et ce ne fut qu'en voyant à Philippeville des échantillons des carrières du mont Filfila, et en apprenant que ces carrières, exploitées par les anciens, sont toujours visibles, que je compris d'où le roi Juba tirait cette matière magnifique. On ne me blâmera pas de continuer ma digression, si j'ajoute que le gouvernement français ne doit pas, ne peut pas rester indifférent aux découvertes que le hasard seul jusqu'ici a fait faire à Cherchel. Les statues ont été trouvées, soit sous l'emplacement supposé du palais de Juba, emplacement qui appartient à l'État, soit dans les thermes qui sont voisins de la mer. Rien de plus facile et de moins dispendieux que d'entreprendre des fouilles régulières dans ces deux endroits. D'ailleurs, ne seront-elles pas payées au centuple par la valeur des statues qu'elles feront reparaître au jour ? Juba, qui avait épousé Cléopâtre Séléné, fille d'Antoine et de la fameuse Cléopâtre, était plein d'admiration pour la Grèce ; et ne pouvant posséder les chefs-d'œuvre de ses anciens sculpteurs, il en fit faire des copies. Non-seulement, on trouvera à Cherchel les répétitions des antiques que possèdent nos musées, répétitions très-satisfaisantes, puisqu'elles sont du siècle d'Auguste ; mais il est permis d'espérer (et c'est là un espoir merveilleux) des copies d'antiques que nous avons perdus. »

Ajoutons à ces paroles du savant académicien que Juba II, élevé à la cour d'Auguste, était imbu de la civilisation romaine dont il aimait particulièrement le côté littéraire et artistique, ainsi que le témoignent ses ouvrages dont, malheureusement, le titre seul est parvenu jusqu'à nous. L'épigraphie césaréenne

prouve que ce prince avait attiré beaucoup de grecs dans sa capitale où qu'ils y avaient été amenés par sa femme Cléopâtre Séléné.

Les conséquences de tout ce qui précède se déduisent d'elles-mêmes et peuvent se formuler ainsi :

L'importance archéologique de Cherchel étant de premier ordre, son musée prend un caractère d'intérêt général ; puisque la commune est trop pauvre pour lui donner les développements qu'il réclame afin de produire toute son utilité, le département doit se substituer à elle. Il entre aujourd'hui dans cette voie en inscrivant à son budget une part contributive de 600 fr. sur le traitement du Conservateur du musée archéologique de Cherchel. Si les finances provinciales avaient été dans une situation plus prospère, j'aurais proposé d'y inscrire toutes les dépenses de ce chef : personnel, matériel, fouilles, etc., je ne m'arrête que devant une impossibilité qui, heureusement, n'est que momentanée.

Si j'ai su me faire comprendre, on demeurera convaincu que la question du musée de Cherchel étant d'un intérêt général, ce n'est même pas le département seul qui devrait intervenir, mais que l'Etat aussi en a le devoir. Nous avons vu, du reste, que telle est l'opinion de M. le préfet, puisqu'il nous annonce qu'il a écrit à M. le Ministre de l'instruction publique pour que ce département contribue dans une certaine mesure aux dépenses de l'établissement dont il s'agit.

La question est donc engagée et dans une bonne voie. On ne peut que s'en réjouir dans l'intérêt de l'archéologie africaine. D'ailleurs, dans le moment où l'Empereur consacre une somme importante pour faire explorer à fond la Sépulture des rois de Mauritanie, on ne pouvait manquer de s'occuper aussi de la ville sur l'emplacement de laquelle leur capitale s'élevait.

Théatre romain de Rusicade (Philippeville). — Les seules ruines romaines importantes que possède encore Philippeville sont celles du théâtre (1) et celles des citernes (2). Depuis le 7

(1) C'est à tort, que cet édifice est désigné vulgairement à Philippeville sous le nom de *Cirque*.

(2) On peut consulter, sur les monuments romains de Philippeville, le

octobre 1838, date de l'occupation, jusqu'à la fin de l'année 1845, on a démoli la plupart des autres vestiges de la ville antique pour en employer les matériaux à l'édification de la ville nouvelle. L'année 1845 fut témoin de la destruction complète de l'amphithéâtre ou des arènes, dont l'état de conservation, dans quelques-unes de ses parties du moins, pouvait être comparé à celui des arènes de Nîmes (1).

Le théâtre aurait subi le même sort, n'était la grande hauteur des terres schisteuses, espèces d'alluvions protectrices, descendues heureusement de la portion supérieure de la montagne et qui l'ont en grande partie recouvert. Cependant les gradins de l'hémicycle, quelques parties des assises en grès du couloir supérieur, les marbres de la partie inférieure des gradins et ceux qui dessinaient encore la scène ont été enlevés. En déblayant, on ne pourra espérer de retrouver sous les talus que des massifs de maçonnerie, ainsi que j'ai pu m'en assurer sur deux points différents (1).

J'ai cru devoir exposer ces faits pour rendre hommage à la vérité. Je ne me suis pas contenté d'un simple renseignement; au fur et à mesure que j'avançais sur le terrain si ingrat d'observations auxquelles je n'ai pu me livrer que depuis le 24 août 1856, je posais des questions aux plus anciens habitants. Feu M. de Marqué, capitaine de frégate, ancien directeur du port de

---

bel ouvrage de M. le commandant Delamarre, *Exploration scientifique de l'Algérie*, ARCHÉOLOGIE, dont malheureusement les planches seules ont été publiées. On y trouvera, pl. XVIII, fig. 2 et 3, une vue et un plan du théâtre, représentant ce monument dans l'état où il se trouvait avant les premières fouilles. (*Note de la Commission d'impression*)

(1) Les matériaux de cet édifice, dont on a détruit jusqu'aux fondations, ont été employés à la construction des remparts, ce qui peut s'expliquer par la nécessité où l'on était alors de mettre promptement la ville nouvelle à l'abri d'un coup de main de la part des indigènes. L'un de nous a vu démolir en 1851 les quais du port antique, qui, bien qu'ensevelis sous les terres, étaient encore dans un remarquable état de conservation. Quant aux citernes, l'un des plus grandioses monuments construits par les Romains dans l'ancienne Numidie, elles avaient été en partie restaurées en 1852, parce qu'on espérait pouvoir les employer pour le service de la ville moderne. On peut en voir un plan et deux vues dans l'ouvrage de M. le commandant Delamarre, pl XXXIV, XXXV et XXXVI. (*Note de la Commission d'impression*)

Stora, MM. Pégat, négociant, Biessi et Kuenh, professeurs au collége communal, ont assisté, sans pouvoir les empêcher, aux dégradations successives de cet intéressant monument.

Le 20 juin 1859, M. A Wallet, maire de Philippeville, ayant décidé que le Musée recevrait une nouvelle installation dans l'enceinte du théâtre, voulut bien mettre à ma disposition des ouvriers pour exécuter, sous ma direction, les travaux de déblais nécessaires pour en commencer l'organisation. La région nord fut celle que je choisis comme étant la plus facile à déblayer; les trois compartiments à droite de la loge voûtée, sur l'extrados de laquelle s'est implanté un olivier phénoménal, ne présentaient que des déblais peu dispendieux. En levant le plan de cette région, j'y ai ajouté une vue ou élévation de cette partie de l'édifice.

Cette circonstance me conduisit à examiner la région sud et à rechercher dans les parties non déblayées, masquées par des murs en pierres sèches, des ronces, des ormeaux, des plantes parasites, quels pouvaient être les rapports d'ensemble du plan de ce vaste monument. D'après la situation, il devait y avoir des escaliers. Combien ? De là prit naissance ma résolution de faire déblayer le troisième compartiment à gauche, au sud de *la voûte de l'olivier*. Ce fut seulement en mai 1860 que mon opération fut couronnée de succès, et que je découvris vingt-une marches intactes, y compris les deux dernières supérieures en retour à droite. S'il m'est donné de pouvoir continuer mes travaux d'exploration, j'atteindrai la mosaïque du couloir, dont j'ai retrouvé traces de fondation, traces de naissances et reins de voûtes sur une partie des assises en pierres de taille indiquées sur mon plan.

C'est ainsi que, successivement, j'ai pu reconnaître, d'une manière certaine, que la foule avait accès dans le théâtre par six escaliers.

En juin 1861, en faisant diviser un énorme quartier de voûte en tuf, effondré dans le compartiment indiqué au plan par la lettre A, j'eus le bonheur de découvrir une médaille parfaitement bien maçonnée dans ce bloc. Je faisais pratiquer une emboîture pour poser un coin; un coup de pic fut brusquement

renvoyé : l'outil avait rencontré cette médaille. Je la dégageai avec précaution ; c'était un bronze grand module dont une couche de ciment me cachait encore le type et les légendes. Après cinq heures d'efforts persistants, j'eus la satisfaction de voir bien distinctement le beau profil de Sabine, femme de l'empereur Hadrien (1), et je ne doutai plus que cette partie du monument n'eût au moins été terminée sous le règne de cet empereur. Le musée possède une statue pédestre en marbre, belle œuvre d'art à laquelle j'ai eu la satisfaction de pouvoir restituer le nom du même prince, qui lui convient, ainsi que je l'ai expliqué dans la première partie du *Catalogue du Musée*, que j'ai publiée en avril 1860.

Une grande solennité, présidée par Son Excellence le Ministre de l'instruction publique, aura lieu à la Sorbonne le 25 novembre prochain. Du 21 au 23 du même mois, des séances non moins imposantes réuniront les membres des sociétés savantes, qui seront admis à y lire des notes et des mémoires. Ce que je viens d'écrire ne saurait avoir la prétention d'être lu dans ces séances. Le seul vœu que j'émette, c'est que la Société des antiquaires de Normandie, qui m'a fait l'honneur de m'admettre au nombre de ses correspondants, veuille être mon puissant interprète auprès de Son Excellence pour obtenir que des fonds viennent en aide à l'exhumation, déjà si tardive, de tant de richesses archéologiques, dont j'ai découvert exactement la position : les tombeaux de la voie romaine allant de Rusicade à Cirta ; une fort belle mosaïque à très-petits cubes, dont j'ai découvert un fragment au-dessus du théâtre ; une inscription gigantesque, en marbre blanc, d'un fort bon type, dont j'ai recueilli vingt-trois morceaux dans le sous-sol de la rue Impériale et dont j'ai dû abandonner les autres fragments, faute de fonds pour les extraire : une colonne milliaire du temps d'Hadrien, perdue dans les broussailles de la voie romaine, à onze kilomètres de Philippeville ; une autre colonne

(1) C'est un beau bronze du module de 0m032, représentant, au droit, le buste de Sabine à gauche, avec cette légende : SABINA-AVGVSTA-HADRIANI-AVG-P-P ; au revers, la Pudeur assise, portant la main droite à sa bouche, avec cette légende : PVDI[redacted], et en exergue les lettres S-C.

à huit kilomètres plus loin, sur la même voie ; enfin la partie supérieure du théâtre, dont j'ai également suspendu le travail de déblayement faute de fonds (1).

Philippeville, le 23 octobre 1864.

J. Roger.
Architecte, conservateur du Musée archéologique de Philippeville.

A propos du nom de Sufasar (Amoura). — On nous écrit de Teniet el-Had :

En étudiant il y a quelque temps la géographie ancienne de l'Algérie, j'avais été frappé de l'identité ou de la ressemblance de plusieurs noms de villes, de lieux et de rivières. — Ces répétitions se montrèrent à la fin si fréquentes et si persistantes que je ne pus les attribuer plus longtemps au hasard et qu'il m'en fallut conclure que, si par la suite des temps chacun de ces noms était devenu un nom propre, il avait originairement pris naissance d'un mot appartenant à la langue usuelle et ayant comme tel une signification rationnelle et déterminée.

L'anonyme de Ravenne, par exemple, cite dans l'Ouest de l'Algérie, la rivière *Issaris*, laquelle a gardé le nom d'Isser jusqu'à nos jours. Au centre, Ptolémée nomme le *Serbetès*, qu'il semble avoir aussi désigné sous la forme *Ussara*, qui s'est ainsi perpétuée sous la dénomination actuelle d'Issers, dans la même région, Pline cite le *Sisaris*, Méla le fleuve *Onsar* ; plus loin, vers l'Est apparaissent tour à tour la rivière *Asisarath*, *Asarath*, et enfin, près d'Hippo-Zaritus, le lac *Sisaris*. — Il est évident pour moi que tous ces noms avaient un radical commun et que ce radical était le mot *Ssar* ou *Ser*.

Autre exemple : Entre Icosium et Rusgunia coulait le fleuve *Savus* (l'Harrache de nos jours) ; auprès de Salde, le fleuve *Nasava* (Oued Sahel) tombait dans la mer. Ptolémée le nomme

(1) Ce travail sur le théâtre romain de Rusicade a été lu à la Sorbonne, dans une des séances extraordinaires du comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, tenues du 30 mars au 1er avril 1864. Il est imprimé dans le volume consacré à l'*Archéologie*, p. 31, etc. Nous regrettons de ne pouvoir joindre ici le plan de l'édifice.

Nasabath, mais comme il nous apprend qu'il existait un cours d'eau nommé Phœmius affluent au *Savus* et que Shaw a retrouvé Phœmius dans l'oued Phemiah (?), qui tombe dans l'oued Sahel, il en résulte que ce dernier fleuve s'appelait *Savus* aussi bien que *Nasava*. L'Itinéraire d'Antonin, d'ailleurs, le nomme *Sava* (ad Sava Municipium) et les listes des Conciles nous donnent les ethniques *Assabensis*, *Assafensis*, *etc*. De tout ceci, il ressort que la rivière de Salde et celle d'Icosium portaient un même nom provenant du radical, *Sav* ou *Saf*.

Après avoir dégagé ces mots des éléments hétérogènes qui les enveloppaient, il nous fallait en déterminer le sens.— Quant au dernier *Sav*, *Saf*, j'y reconnus facilement le mot *Acif* qui appartient à la langue kabile et signifie rivière. C'est ce mot qu'on retrouve sous la forme *Suf* dans les noms de Sufasar, de Sufevar, etc., et plus nouvellement encore dans l'appellation berbère que Léon l'Africain applique à l'Oued Rummel (*Sufgemar*).

Quant au mot *Sar*, ce fait qu'on l'appliquait presque exclusivement à des eaux courantes m'avait déjà amené à penser que c'était aussi un radical indigène signifiant *rivière*. Néanmoins, j'étais resté préoccupé de l'opinion du président des Brosses qui, d'après un savant allemand, voulait que le mot *Sisaris* fût un nom phénicien ayant le sens de *rivière rouge*. J'hésitais donc, quand je lus dans un compte-rendu des voyages de Barth, que le mot *Ser*, qui entre dans la composition de beaucoup de noms de fleuves, dans les environs du lac Tchad, y avait la signification de courant d'eau. — Ce mot ne pouvait donc plus être rapporté à la langue punique, ce qui se trouvait d'ailleurs indiqué déjà par son existence dans des régions de l'intérieur où n'avait jamais pénétré la domination Carthaginoise.

J'avais donc conclu à la coexistence parallèle de deux termes différents de la langue berbère, servant à exprimer le sens unique de rivière, quand une nouvelle circonstance vint modifier mes idées. J'essayais dernièrement de décomposer les noms des villes antiques pour y retrouver soit une signification accidentelle, soit quelque ressemblance avec les dénominations de tribus notées par Eben Khaldoun, quand je tombai sur le nom de *Sufasar*, et m'aperçus avec quelqu'étonnement que ce nom constituait un

pléonasme, puisque les deux radicaux qui le composaient avaient tous deux le sens de cours d'eau. Je cherchai à m'expliquer ce fait, et il devint bientôt évident qu'il constatait l'apparition *successive* dans le pays de deux peuples différents, ayant des langages distincts et dissemblables ; que les nouveaux venus, ignorant la langue de leurs prédécesseurs et le sens réel du mot *asar* (que ces derniers avaient appliqué au Chélif), prirent ce mot pour un nom propre et y accolèrent l'expression *suf* pour expliquer dans leur propre dialecte qu'il s'agissait d'un fleuve.

Ce genre d'erreur n'est pas rare, et je pourrais recueillir bon nombre d'exemples de ces pléonasmes bilingues ; je me contenterai de citer ceux si connus du *pont d'El Kantara* et de la *fontaine d'Aïn Tala Zid*. J'hésiterais cependant à fonder sur une discussion philologique l'histoire d'une révolution ancienne des populations africaines, si je n'avais depuis longtemps acquis la conviction que les tribus de la Berbérie ont été souvent renouvelées par des invasions du dehors. C'est même le sujet des divers articles que j'ai publiés dernièrement dans la *Revue africaine*.

Je voudrais pousser cette discussion plus à fond ; mais, campé au delà de Teniet, sans livres, sans cartes, sans aucun de mes papiers, je n'ai pas d'éléments suffisants. Il se peut même qu'il se soit glissé quelques inexactitudes de détail dans les noms que j'ai notés au commencement de cette lettre, et que j'ai dû citer de mémoire, faute d'avoir ici mes notes. Je ne renonce pourtant pas à traiter plus sérieusement ce sujet avant peu, dans le commentaire que je prépare en ce moment sur Ptolémée (géographie de l'Algérie). Permettez-moi toutefois d'avancer pour le moment que c'est dans l'étude des dialectes berbères et abyssins et dans la comparaison des dictionnaires kabiles, touareg et gallas qu'on trouvera sans doute la solution des origines des peuples africains bien plutôt que dans les compilations menteuses et dans les vaniteuses généalogies des auteurs musulmans.

J'ai l'honneur d'être, etc. TAUXIER.

Note de la Rédaction — Nous avons la satisfaction d'apprendre que M. Tauxier, sergent-major au 1er régiment de tirailleurs algériens, vient d'être nommé sous-lieutenant au 74e de ligne. Il pourra plus facilement, dans cette nouvelle position, se livrer à des études africaines dont nos lecteurs ont pu apprécier à diverses reprises l'importance et le mérite.

Epigraphie numidique. — On nous écrit de Bône au sujet de l'article qui a paru sous ce titre dans notre *Revue*, n° 52, pages 268 et suivantes :

« Je vous adresse quelques renseignements qui vous serviront à combler les vides que vous avez signalés dans la publication des inscriptions de l'ancienne Numidie, au dernier cahier de la *Revue Africaine*, n° 52.

1° Les numéros 8, 9 et 10 font partie de la même inscription que les numéros 4, 5, 6 et 7 ; même physionomie, même filet, même pierre, etc. ;

2° L'inscription de C. Gabinius (n° 16) est bien de Tamatmat. Quand nous sommes venus camper au milieu des ruines près de la belle fontaine qui sort du rocher sur lequel le plus gros massif de pierre est assis, j'avais en main les numéros de la *Revue Africaine* où il était question d'Aïn Tamatmat. J'ai été très-surpris moi-même d'y trouver ce que je m'attendais à voir à Mdaourouche. La pierre a dû servir de couvercle à un tombeau ; sa forme l'indique ;

3° Dans l'inscription portant le numéro 22, on trouve après *Hilaræ*, à la fin de la première ligne, une place fruste indiquée dans la copie par des hachures. Je crois y avoir lu *et oxi*, mais c'est douteux.

Quant au sigle qui se trouve en tête de l'avant dernière ligne, je ne le retrouve point reproduit comme je crois qu'il aurait dû l'être ; pour moi, il se composerait d'un H et d'un P liés, HP.

J'ai fait découvrir cette inscription par quelques soldats ; elle est d'une belle conservation si ce n'est à la fin de la première ligne.

4° Le numéro 25, d'après mes notes, me donnerait P OPSIORI plutôt que P OPSTORI ; la fin des deux dernières lignes est fruste.

Il vous resterait à donner encore : 1° Une inscription de Morsat (Morsoul de quelques cartes) :

FL ANTINO
VS etc.

2° Celle de Meridj, de SEXTIA Ingenua qui a vécu LXXXXV.

3° Un fragment de Meridj, d'un personnage qui a vécu LXII au moins.

El Meridj est une splendide Smala de spahis nouvellement construite (1), un peu au sud de la mosquée de Si Yahya ben Thaleb, sur la frontière de Tunis, en face de Kalaat el Snam. Les dépendances de la Smala viennent jusque sur l'Oued Oarir, dont les eaux, amenées par une saguia (rigole) d'environ 6 kilomètres, arrosent champs et jardins.

Le pays est boisé et très-malsain en été.

Près de là, s'élève le Djebel bou Djabeur dont une partie est comprise dans le territoire algérien. Le capitaine Alviset, qui a longtemps commandé la Smala, a trouvé dans le Djebel bou Djabeur des galeries de mines dont les produits étaient traités non loin de Meridj, dans le village connu aujourd'hui sous le nom d'Enchir el-Hadid. On trouve encore dans ces ruines des masses provenant de la fusion des minerais.

Meridj est inhabitable en été ; des fièvres terribles ont sévi sur les compagnies de zouaves qui y ont travaillé et sur les spahis qui y ont tenu garnison (officiers et soldats).

Or, les deux inscriptions tumulaires qui ont été trouvées près de la Smala, probablement à Enchir el-Hadid, appartiennent à des tombes de personnes qui ont vécu de longues années.

Pour bien des gens, la cause de cette fièvre serait le voisinage d'un grand marais existant en Tunisie.

Meridj, lui-même, si je ne me trompe, signifie petit marais.

J'ai passé deux jours à Meridj, à la fin de juin 1864, et je n'ai pu y trouver trace de marais, autre que celui que peut former, sur une fort petite échelle, la saguia qui amène l'eau de l'Oued Oarir. — Mais cela peut suffire.

Des Bou Ranem étaient campés sur la rive droite et pour aller herboriser à deux cents pas des tentes et des gourbis des spahis, nous avons dû prendre des armes et partir en nombre suffisant. Les maraudeurs tunisiens sont la plaie du pays : dès qu'on est dans une contrée à l'abri de leurs coups de main, on voit troupeaux, moissons, tentes à chaque pas.

Vous trouverez ci-joint deux inscriptions arabes de Bône. Il

(1) Si toutefois elle est achevée.

en existe une au Fort Génois que je n'ai point encore pu me procurer malgré mes démarches.

Veuillez agréer, etc

REBOUD.

NÉCROLOGIE.

M. DE LA MORICIÈRE.

Les compagnons d'armes de l'illustre général qui vient d'être enlevé à l'armée et au pays ont rappelé sur sa tombe les titres nombreux et brillants de sa carrière militaire trop brusquement interrompue. Une voix plus humble va essayer de dire, à son tour, les services qu'il a rendus à la science historique ; non tous, assurément, mais au moins ceux dont il a pu avoir connaissance personnelle. Ayant été souvent l'hôte des zouaves au bivac, honoré de l'amitié de leur vaillant chef et son commensal à la première expédition de Tlemcen (1836), ainsi qu'à la prise de Constantine, il peut parler ici comme témoin oculaire de la plupart des faits qui vont être rapportés. Si des sentiments d'affectueuse reconnaissance ne l'y exc taient pas, ses devoirs de Directeur de la *Revue Africaine* lui en imposeraient l'obligation.

M. de La Moricière, arrivé ici lieutenant du Génie en 1830, fut chargé en cette qualité, peu après le débarquement, de construire la redoute de Staouéli : en fouillant le terrain, il découvrit un caveau antique, dépendance de bâtisses plus considérables qui ont été mises au jour quelques années après, quand cette fortification de campagne devint le cimetière des Trappistes. M. de La Moricière eut donc ainsi l'honneur de la première trouvaille de ce genre faite en Algérie depuis la conquête française. Cette trouvaille, comme la plupart de celles qui enrichissent la science archéologique, était dûe au hasard ;

mais ce n'est pas une raison pour n'en pas tenir compte au découvreur, surtout quand celui-ci, comme M. de La Moricière, a eu le soin d'en noter tous les détails et a su en tirer les conséquences (V. page 439 du 5e volume de cette Revue).

C'est encore l'honorable Général qui observa le premier les intéressantes ruines de Fouka et nous les signala, nous engageant à venir les étudier. Il fit plus, car il nous fournit les travailleurs ainsi que la protection militaire, indispensable à cette époque militante de l'archéologie africaine (1836). On peut voir à la page 338 du tome 5e de la Revue les résultats de cette exploration.

A l'époque où le Maréchal Bugeaud, soucieux de se montrer fidèle à sa devise *ense et aratro*, se préoccupait beaucoup de colonisation, il engagea ses lieutenants, de La Moricière et Bedeau, à le suivre sur ce terrain. Le jeune commandant supérieur de la province d'Oran, embrassant la question dans toute son étendue, crut devoir remonter jusqn'à l'époque romaine. A son instigation, M. le capitaine d'artillerie Azéma de Montgravier ajouta donc aux *Projets de colonisation* des deux généraux les *Études historiques* dont nous avons déjà parlé à la page 64 du 9e volume de cette Revue.

Dans une autre branche de l'histoire africaine, M. de La Moricière rendit encore d'assez grands service à la science. En 1835, à la première expédition de Mascara, l'auteur de cet article lui dût en grande partie de pouvoir réunir une quarantaine de manuscrits arabes, destinés à devenir le noyau de ce genre de collection à la Bibliothèque d'Alger, qui n'existait alors qu'en principe. L'année suivante, M. de La Moricière prêta le même concours au Conservateur, à Tlemcen.

Mais ce fut surtout à Constantine, en 1837, que son intervention fut efficace : brûlé sur la brêche et atteint en même temps d'une balle à la tête, qui, par bonheur, ne fit que lui labourer le cuir chevelu, M. de La Moricière, malgré son état de cécité passagère et ses souffrances, ne cessa pas un instant de s'intéresser à notre mission, qui avait surtout pour objet de recueillir le plus possible de manuscrits arabes pour la Bibliothèque d'Alger. Dans ce but, il nous remit d'abord quelques-

uns de ceux qui lui avaient été donnés personnellement, et s'employa très-activement pour que les autres arrivassent également jusqu'à nous. C'est un service éminent dont tous les hommes studieux lui doivent une profonde reconnaissance.

Mais les études historiques, ajoutées aux devoirs militaires de sa position, ne suffisaient pas à occuper son ardeur intellectuelle : le grand mouvement social, politique et littéraire, qui fit explosion à la révolution de 1830, après avoir couvé sous la Restauration, offrit un aliment d'élection à son infatigable activité d'esprit. Sans s'engager lui-même dans aucune des sectes qui se produisirent alors, il aimait à entendre les plaidoyers de leurs avocats ardents et convaincus, et il jetait volontiers quelque paradoxe contradictoire au travers de la discussion pour l'aviver et forcer jusqu'aux auditeurs les plus apathiques à prendre couleur dans le conflit. L'intérêt de ces luttes de parole s'élevait à son maximum, quand les circonstances de la guerre réunissaient au bivac de M. de La Moricière le judicieux et spirituel auteur des Annales Algériennes, le capitaine d'État-Major, Pellissier de Reynaud ; le capitaine du Génie Mangay, archéologue par goût, épigraphiste d'instinct et polémiste par tempérament ; un autre capitaine du Génie, Eugène Cavaignac, cœur ardent avec un esprit calme ; et aussi l'auteur de ces lignes, qui compte au nombre de ses meilleurs souvenirs ces conférences en plein air, à la face de l'ennemi.

Un seul excepté, tous ces hommes sont morts prématurément ; et quoique tous soldats, pas un seul n'a succombé sur le champ de bataille. M. de La Moricière, tombé le dernier, avait la plus brillante place dans la pléiade militaire d'Afrique et aussi parmi les champions éclairés de la colonisation.

La notice que nous venons de lui consacrer, bien que très-incomplète, montre, au moins, qu'il a droit aussi au souvenir reconnaissant des amis de la science.

A. BERBRUGGER

Pour tous les articles non signés :

Le Président, A. BERBRUGGER.

Alger. — Typ. BASTIDE.

9e Année. N° 54. NOVEMBRE 1865.

Revue africaine

NOTICE
SUR
LES DIGNITÉS ROMAINES EN AFRIQUE.

(CINQUIÈME SIÈCLE DE J.-C.)

(21e *article. Voir les nos* 35 *et de* 34 *à* 53)

6. Le *limes Audiensis*, qu'il faut lire *Auziensis* (Z au lieu de D), est le plus important de ceux que nous ayons rencontrés jusqu'ici. C'est la *Colonia Auziensis*, aujourd'hui *Aumale*, *Sour-Ghozlan* des Arabes (3e subdivision de la province d'Alger, territoire militaire).

Il est souvent question d'*Auzia* dans l'histoire de ces temps reculés. Dans ses antiquités judaïques, Josèphe parle, d'après Ménandre, d'une ville appelée *Auza* ; Ptolémée dit *Auzéa*, *Auzouguia*, *Auzina* (*Auxia*) ; l'itinéraire d'Antonin, *Auza*. Tacite, dans ses *Annales* (IV, 25), désigne *Auzea* comme un « castellum semirutum,..... vastis circum saltibus claudebatur. »

« *Aumale*, chef-lieu de la subdivision (de ce nom), est situé, ... dans l'intérieur de l'Algérie, à 130 kil., S. E. d'Alger, 136 S. E. de Blida, 112 E. de Médéa, 180 O. de Sétif, entre ces deux villes, au point de passage qui donne communication du S. aux plaines du Hamza, avec les montagnes de la Kabilie. Aumale, non loin du Djebel Dira, est assis sur un plateau entouré d'une petite plaine, dominée elle-même par de hautes

montagnes. L'aspect du pays est aride. Le paysage est rocheux et sec. Les Romains avaient en cet endroit une station sous le nom d'*Auzia*. De nombreux restes antiques, une belle mosaïque récemment (1858) découverte, en font foi. Les Turcs construisirent avec ces débris un fort qu'ils nommèrent *Sour Ghozlan*. Aumale fut fondé sur son emplacement pour surveiller la Kabilie et influer sur la vaste contrée qui s'étend au S. du Jurjura. Il est la résidence du général de brigade commandant la 3e subdivision d'Alger » (1).

Mais laissons à M. Ad. Berbrugger le soin de faire l'historique de cet ancien poste romain et du *castellum* qui le remplaça.

« Plusieurs réflexions naissent du récit des deux révoltes de Firmus et de Gildon : on se demande d'abord pourquoi le comte Théodose, opérant dans la Grande Kabilie, ne visite aucun des établissements romains que les anciens géographes signalent dans cette contrée......... Le général de Valentinien ne semble pas avoir une connaissance bien exacte du pays où il va combattre : on dirait que Rome ne pratique plus ces contrées depuis longtemps et qu'elle en a oublié la topographie.......... Quand, au contraire, le comte Théodose opère dans l'ouest de la Césarienne, son historien nous cite plusieurs villes où il s'arrête : Tipasa, Julia Caesarea (ruinée par Firmus), Zucchabari, etc. Mais dans l'est, ses lieux de repos et de ravitaillement sont toujours en dehors de la Grande Kabilie ; il n'est jamais question d'un seul des établissements que nous y connaissons par les auteurs. Ainsi, nous le voyons, selon les phases de la lutte, faire escale dans l'est au *Castellum Medianum* (Bordj Hamza), ou au *Castellum Auziense* (Aïoun Bessem) dans le Sud ; mais jamais dans la Grande Kabilie, dont il se contente de tâter les approches........

« Le plus important de tous ces cantons militaires était celui d'*Auzia* (Aumale), avec les camps qui en dépendaient et qui avaient pour double objet de contenir les Nomades au Sud et la Kabilie au Nord. Cependant, Théodose n'y paraît jamais, mais

(1) *Indicateur général de l'Algérie*, par M. Victor Bérard, pp. 311-12.

seulement au *Castellum Auziense* (Aïoun Bessem), qui est à vingt-trois kilomètres plus au nord.

« Quelle peut être la cause d'une conduite aussi peu conforme aux règles militaires ? ne serait-ce pas que, depuis la grande révolte des Berbers, en 297, la domination romaine serait entrée dans une phase de décadence ? Les faits vont répondre à cette question.

« Plusieurs circonstances tendent à établir qu'*Auzia* (Aumale) n'existait plus à l'époque où le comte Théodose opérait dans la Grande Kabilie (1).

« D'abord le nom de cette colonie ne figure pas dans la liste des évêchés, ce qui ne peut s'expliquer, d'une ville aussi importante, que dans l'hypothèse où elle aurait été détruite avant que le christianisme eût fait de grands progrès en Afrique.

« Sur dix-huit inscriptions datées, que nous avons recueillies dans cet endroit, aucune n'est postérieure à 240 de J.-C. La majeure partie des documents épigraphiques qu'on y rencontre sont relatifs à Septime Sévère et à sa famille, à qui *Auzia* emprunte ses titres de *Colonia Septimia Aurelia*.

« Les médailles trouvées jusqu'ici (1857) à Aumale, appartiennent toutes au Haut Empire.

« Enfin — et ceci est plus concluant — une inscription que nous avons copiée à la *R'orfa* des Oulad Selama, à environ onze kilomètres au sud-est d'Aumale, et qui remonte à l'époque du Grand Constantin, prouve qu'alors Auzia n'était plus le chef-lieu du canton militaire, lequel continuait pourtant de porter son nom, s'appelant toujours *limes Auziensis*.

« La *R'orfa* des Oulad Selama, comme celle des Oulad Meriem située à l'ouest d'Aumale, est une de ces tours (*Burgus*, le *Bordj* des indigènes) que les romains plaçaient entre leurs camps sur les frontières militaires. L'épigraphe que nous y avons recueillie est ainsi conçue :

(1) Cette hypothèse n'est-elle pas confirmée d'avance par ce qu'a dit Tacite : « castellum semirutum, » fort à demi ruiné ? et la forme de l'imparfait, employée par l'historien latin dans les mots qui suivent (vastis circum saltibus *claudebatur*), ne suffirait-elle pas déjà pour démontrer que depuis longtemps ce poste n'existait plus ?

D. N.
IMPERATORI
CAES. C. FLA
VIO CONS
TANTINO
PIO FELICE
AVG.
P. M. XXIII

« (Sous le règne de) notre seigneur l'empereur César Caïus » Flavius Constantinus, pieux, heureux, auguste. 23 milles. »

« Régulièrement, cette localité se trouvant sur la frontière militaire, l'indication itinéraire devait partir du chef-lieu ; et, cependant, *Auzia* (Aumale), ce chef-lieu, n'était qu'à onze kilomètres de là, tandis que notre point de départ doit être à trente-quatre kilomètres. Il fallait donc chercher ailleurs.

« En promenant le compas sur la carte autour de la *R'orfa* des Oulad Selama, dans le rayon voulu, nous arrivâmes sur les ruines romaines du fort hexagonal d'Aïoun Bessem. Nous nous rappelâmes alors que sur le manuscrit de la « Notice des digni- » tés de l'Empire d'Occident », un fort hexagonal est dessiné au-dessus de l'indication relative au chef (*præpositus*) du canton militaire d'*Auzia*.

« Dès-lors, tout s'expliquait. La colonie d'*Auzia*, ayant sans doute été détruite dans la révolte de 297, on avait transporté le chef-lieu de ce canton militaire un peu plus au nord, dans le fort hexagonal d'Aïoun Bessem, le *Castellum Auziense* où le comte Théodose fit quelquefois séjour (1). »

M. Berbrugger nous permettra de faire à son excellent livre un dernier emprunt, destiné à compléter la monographie du *Limes Auziensis* :

« Dans la paroi méridionale de la Casba turque, à Aumale, était une inscription dédiée à L. Gargilius, chevalier romain, qui, entre autres fonctions, avait le commandement du *goum* d'avant-garde, à *Auzia*, vers 261 de J.-C., c'est-à-dire plus de deux

(1) *Les Époques militaires de la Grande Kabilie*, par M. Adrien Berbrugger (chap. IV, *Période romaine*, passim).

siècles après que le pays avait été érigé en province romaine.... Ce Gargilius avait été honoré d'un monument, dit l'inscription,

... OB INSIGNEM IN CI
VES AMOREM ET SINGVLA
REM ERGA PATRIAM ADFEC
TIONEM ET QVOD EIVS VIR
TVTE AC VIGILANTIA FA
RAXEN REBELLIS CVM SA
TELLITIBVS SVIS FVERIT
CAPTVS ET INTERFECTVS
ORDO COL. AVZIENSIS
INSIDIIS BAVARUM DE
CEPTO PP. F. DD. VIII KAL.
APR. PR. CCXXI

« A cause de son insigne amour pour les citoyens et de la sin- » gulière affection qu'il portait au pays, et aussi parce que, grâce » à son courage et à sa vigilance, le rebelle Faraxen avait été » pris et tué avec ses partisans, le corps municipal d'Auzia a » élevé et dédié (ce monument), à ses frais, à la victime des em- » bûches des Babares, le 24 mars, l'an 221 de la province (1) »

Ammien Marcellin parle du *municipium.... ense ;* puis, peu

(1) Cette année 221 correspond bien à 261 de Jésus-Christ, puisque l'ère provinciale, commune aux deux Mauritanies orientales, commençait en 40 de Jésus-Christ.

Voici le commencement de l'inscription de *Gargilius*, telle qu'on la trouve dans le recueil d'Orelli (n. 529) :

Q. GARGILIO Q. F.....
PRAEF.. COH...... BRITAN
TRIB. COH. MAVR. CAE...
PRAEF. COH. SING. ET VEX
EQQ. MAVROR. IN TERRITORIO
AVZIENZI PRETENDENTIVM
DEC. DVARVM COLL. AVZIEN
SIS ET RVSCVNIENSIS ET PAT
PROV. *ob insignem*, etc.

Citerons-nous, après cela, une autre inscription, également recueillie à *Auzia* (Aumale), et qui ne contient que ces mots :

AVZIO DEO GENIO
ET CONSERVATORI COL.

après, de l'*Audiense castellum*, qu'on a cru devoir lire *Duodiense Castellum*, et même *advodiense.* Il en est résulté une confusion qui mérite d'être rapportée, d'après Bocking : « Reichardus in tab. geogr. Mauretaniæ, Africæ propriæ et Cyrenaicæ *Duodiense castellum* inter Auziam et Medianum monum, (*en:um*), circiter XXV M.P. ab Auzia, euronotum versus, collocavit; apud Lapieum contra *Audiensis castellum* ab Auzia circiter XL M. P. versus Austroafricum collocatum legitur : neuter Ammiani enarrationem accurate interpretatus est. » Toutes ces suppositions sont réduites à néant d'après ce qu'on vient de voir. Nous dirons la même chose des hypothèses de Morcelli, qui a cru retrouver le nom d'*Auzia* dans celui de l'*Episcopus Avzagensis* ou *Avsragensis* (Numidie) de l'*episcopus Avzagerensis* (Byzacène).

8. Nous retombons dans les plus grandes incertitudes en ce qui concerne la situation du *limes Augustensis.*

Pancirole pense que : « Forte hic limes a Tertia legione Augusta denominatus est, quam Dion in tres divisam fuisse memorat, Gallicam quae in Phoenicia, Cyrenaïcam quae in Arabia et Augustalem quae in Numidia degebat; inde in Mauritaniam est translata. Est et Augustum oppidum in Africa, sed ab hoc limite distans. »

Mais, ainsi que le fait judicieusement observer Bocking, les *Tertiani* ou *Tertio augustani*, légion comitatensis (*Tertia Flavia Salutis)*, étaient placés sous le commandement direct du Comte d'Afrique, et non sous celui du Duc de la Mauritanie. Quant au nom d'Auguste, il fut appliqué à un si grand nombre de villes ou de localités du monde romain, que ce ne serait pas une preuve; d'ailleurs on ne trouve pas de ville ainsi appelée sur la carte d'Afrique (1). La liste des évêchés mentionne, il est vrai, un *episcopus augurensis* ou *auguritanus*, mais dans la Numidie, non dans la Césarienne. Bocking fait une dernière supposition qui semble peu admissible : sous prétexte que la Notice des évêchés cite un *episcopus aqvensis*, dans la Mauritanie Césarienne, il imagine de dériver le nom du *limes augustensis* de *ab aquis.* Mais, outre que le nom d'*aquae*, appliqué aux villes et toujours suivi, d'ailleurs, d'une désignation de localité, est au moins, dans ce sens, aussi commun que celui d'Auguste, il est à remarquer que presque toutes les provinces du diocèse d'Afrique ont eu un *episcopus aquensis :* nous en trouvons un dans la Numidie, trois dans la Byzacène *(Aquis, aquae albensis, aquensium Regiorum)*, un dans la Césarienne, un autre dans la Sitifienne *(aquae albensis)*. Bocking se fonde sur ce que la localité désignée sous le nom d'*Aquis* par l'Itinéraire d'Antonin *(Ydata therma kolonia, de Ptolémée)* n'est pas éloignée des différents points dont nous venons de nous occuper (non ita procul à locis quae superioribus versibus recensentur). Tout le monde sait aujourd'hui ce que les Arabes entendent et veulent dire par le mot *Hammam* appliqué en Afrique à une foule de localités, et qui signifie source, eaux thermales, la plupart du temps utilisées pour des bains publics : les inductions que notre savant commentateur prétend tirer de cette appellation, en faveur de son hypothèse, ne nous paraissent pas plus heureuses que l'hypothèse elle-même. Le mieux est d'avouer qu'on ne sait rien de précis sur la situation topographique du *limes Augustensis*, pas plus que sur celle de son chef-lieu, dont le nom ne se retrouve même pas.

(1) Ajoutons que, pour surcroît d'embarras, la forme *augustensis* ou *agustensis* n'a rien de commun dans ses pénultièmes, avec les nombreux dérivés du nom d'Auguste, tels que *augustaneus, augustanus, augusteanus, augusteus, augustianus, augustina, augustini, augustus*, etc., etc. Quant aux noms de villes ou de colonies, ils affectent toujours la même forme : *Augusta*, suivi de la désignation de la localité (*Augusta Trevirorum*, Trèves, ville de la Belgique), ou *Augustabona*, Troyes, *Augustodunum*, Autun.

L'*officium* du Duc de la Mauritanie n'était pas moins important que celui du Comte d'Afrique; il se composait des agents ci-après désignés, savoir :

(1) Princeps ex Officio magistri militum Praesentalium alternis annis,

(2) Numerarii duo, singuli ex Officiis supra scriptis,

(3) Commentariensis ex Officiis supra scriptis, alternis annis,

(4) Cornicularius,

(5) Adjutores,

(6) Subadjuva,

(7) Regerendarius,

(8) Exceptores,

(9) Singulares,
(10) Et reliqui officiales.

Reste à savoir si, malgré ce que dit la *Notice* : « Officium autem habet idem Vir spectabilis Dux et Praeses hoc modo, » ce Duc militaire avait dans son *officium*, en qualité de préside (*Praeses*), les agents attribués à ce dernier fonctionnaire. Ce qu'il y a de positif, c'est que la nomenclature qui précède ne mentionne ni les *Tabularii* ni l'*Ab Actis*, qui figurent dans le personnel des Présides.

Le Duc de la Mauritanie devait, comme nombre de ses collègues fonctionnant dans l'Empire d'Orient, avoir les *evectiones annuales* (permission du Prince pour obtenir des chevaux de poste). Ce n'est point ici une hypothèse purement gratuite, puisque ce dignitaire, ainsi d'ailleurs que ses autres collègues, était chargé, en ce qui le concernait, d'assurer le service des dépêches ou de la poste (1) (*cursus publicus*). Une loi, confirmée, en 407, par les empereurs Arcadius, Honorius et Théodose, contient les dispositions suivantes : « Nemo Ducum ingressus semel provinciam suam postmodum itineribus faciendis cursu atque angariis ipse sive suum utatur Officium, sed expeditionem militarem jumentis propriis exsequantur. §. 1. De cohortalinis etiam Officiis eadem lege sancimus, ne quis ex his per provinciam

(1) On appelait *mutationes* des maisons de poste sur les grandes routes, où des relais de chevaux étaient ménagés pour le service de l'État, et la commodité des voyageurs. Le maître de poste de la plus petite *mutatio* était forcé d'entretenir vingt chevaux au moins ; celui d'une *mutatio* de première classe ne devait pas en nourrir moins de quarante. — Ces changements de chevaux ou relais de poste ne doivent pas être confondus avec d'autres établissements appelés *mansiones*, qui semblent avoir de l'analogie avec les modernes *caravansérails*. Les *mansiones* ou *stations* étaient des lieux de repos placés à certaine distance les uns des autres le long des grandes routes ; ils étaient plus particulièrement destinés à servir d'étapes aux corps de troupes en mouvement ; mais les simples voyageurs y trouvaient aussi des bâtiments pour rafraîchir leurs bêtes et prendre de la nourriture. Par suite, la distance d'un lieu à un autre est quelquefois supputée en indiquant le nombre de *mansiones* qui se trouvaient sur la route entre ces deux points. Pline le naturaliste nous apprend qu'on appelait, en Orient, *mansiones camelorum* des stations, des lieux d'arrêt où se trouvaient des puits, et où les chameaux s'arrêtaient pour prendre de l'eau. Ne sont-ce pas là les *oasis* des caravanes modernes ?

suam discurrens veredo uti conetur in posterum, cum sacra prohibitum sanctione cognoscant. §. 2. Quodsi quis Ducum vel Apparitorum vel Cohortalium temerario animo ea quae decernimus, contemnenda putaverit, per singula animalia quibus usus fuerit, singularum librarum auri illatione mulctabitur. »

Nous avons reproduit ce document parce que, outre l'intérêt qu'il offre par lui-même, il servira à jeter quelque lumière sur certaines parties de notre travail; nous l'avons également reproduit en vue de démontrer que, si c'était une obligation de fournir des moyens de transport pour le service du Prince, (*angaria*), une disposition prévue par un autre document non moins officiel (*Leg. XII Tab.*), enjoignait à divers fonctionnaires au nombre desquels sont les Ducs limitains, de n'user que des moyens de transport dont ils disposaient en propre et légalement (*jumenta*): double circonstance de nature à fixer l'attention des légistes et à donner une idée de la politique romaine, ainsi que de l'administration à l'époque du Bas-Empire (1).

E. BACHE.

(*à suivre*)

(1) Nous rappelons, à propos du commencement de cet article, les réserves que nous avons dû faire à diverses reprises sur les synonymies proposées par M. Bache. Cet auteur n'était pas suffisamment préparé par des études spéciales aux questions de géographie comparée relatives à l'Afrique septentrionale; et, d'ailleurs, des travaux très importants sur la matière, dont nous sommes aujourd'hui en possession, n'avaient pas encore été publiés à l'époque où il écrivait. Cela explique ses fréquentes erreurs à ce sujet et oblige d'être constamment en garde contre cette partie de son travail. — *Note de la Rédaction.*

MERS-EL-KEBIR.

(V. les numéros 52 *et* 53 de la *Revue*)

V.

Razia d'Aïn Messerguin et déroute de Fistel.

Pendant les trois années qui précédèrent la prise d'Oran par les Espagnols (de 1506 à 1509), les Mores insoumis des plaines voisines de Mers-el-Kebir ne cessèrent d'incommoder cette place, d'infester les environs, dressant des embuscades aux chrétiens lorsque ceux-ci allaient à l'eau, au bois ou menaient les animaux au pâturage. Les Mores pacifiques, alliés du gouverneur depuis qu'ils en avaient reçu l'aman au mois de mars 1507, n'étaient pas moins molestés par ces populations hostiles.

Après le retour du marquis, vers la fin de mai 1507, les 5,000 hommes promis par la Reine arrivèrent et furent installés du mieux que l'on put dans la place. Avec ce renfort et ce qu'il avait de monde d'ailleurs, le gouverneur songea à tenter l'escalade d'Oran. Il comptait, à la faveur d'une nuit d'hiver et d'un profond silence, y arriver inaperçu par la montagne, puis appliquer les échelles aux murailles par les derrières de la vieille Casba. Il en avait même dressé tout le projet, d'après les études nocturnes faites par ses adalid ou explorateurs. Le brave marquis pensait imiter en cela Domingo Muñoz, son neuvième aïeul, qui prit ainsi la ville de Cordoue, et deux autres valeureux capitaines, qui escaladèrent (avec un même succès les remparts de) Huesca et d'Alhama, au royaume de Grenade. Et, véritablement, il aurait réussi dans son dessein, s'il n'avait point perdu (de la manière que l'on va dire) la troupe qu'il y voulait employer.

En attendant (l'entreprise d'Oran), il voulut tenir son monde en haleine et l'habituer à guerroyer contre les Mores, au moyen d'une expédition qu'il décida d'après le rapport d'un certain espion, contrôlé par les informations de ses explorateurs. Les renseignements obtenus à cette double source lui annonçaient que sur le cours d'un ruisseau appelé Mazarguin (Messerguin), à trois

lieues de Mers-el-Kebir et à deux d'Oran (1), au pied méridional du Guiza, un grand douar hostile de la tribu de Gamara était alors campé. Ce fut contre eux que le marquis dirigea sa razia, pour le motif déjà expliqué, et aussi afin de se ravitailler de viande sur pied. Il sortit donc avec la majeure partie de ses forces, laissant la place aux soins de Ruy Diaz, de Antequera, et de Fernandez Holguin, de Malaga, ainsi que d'autres capitaines et gens de garde.

La colonne se mit en route après l'*Ave maria*, dans la nuit, le 6 juin 1507, au milieu de l'obscurité d'un épais brouillard qui couvrait la montagne par où l'on devait passer. Avec le marquis de Comarès, marchait son parent et lieutenant, Martin de Argote et beaucoup d'autres capitaines et chevaliers de l'Andalousie. On commença à gravir la montagne par son meilleur passage, cheminant par files comme les grues, car on ne pouvait aller autrement ni rompre l'épaisse broussaille qu'il y avait alors en cet endroit; on était arrivé sur la crête, au lieu appelé la Petite Lagune (la Lagunita), lorsque le marquis (dans un moment d'hésitation), eut la pensée de retourner sur ses pas; il avait réfléchi qu'il s'éloignait beaucoup de sa base d'opération et s'engageait au cœur d'une contrée montagneuse, en plein terrain ennemi.

Cependant, il se décida à continuer sa route. Guidé par les espions, son monde marchait en profond silence, afin de ne pas être entendu par les Mores. On avançait, rompant les buissons à grand'peine, au milieu de défilés, à travers des halliers de cystes, de sabines et autres broussailles, dont ces pentes étaient couvertes alors.

Comme on avait hâté le pas, parce que la nuit était courte, on arriva à l'aurore, le lundi 7 juin, au douar que l'on voulait razzier. L'ennemi ayant été cerné, on put faire un grand nombre de prisonniers de tout âge et des deux sexes, tuant quiconque se défendait; on s'empara aussi de tout le grand et petit bétail, sans

(1) Messerguin, selon le Dictionnaire-Outrey, est à 15 kilomètres d'Oran, sur la route de Tlemcen; et, d'après les *Itinéraires*, à 17 kilomètres. En tout cas, il est à plus de deux lieues, fussent même des lieues espagnoles, c'est-à-dire des lieues plus longues que les nôtres.

se préoccuper d'autres dépouilles. Car la peine de mort avait été portée, la veille, par le marquis, contre tout individu qui s'embarrasserait d'effets, etc. Dans cette occasion, les Mores tuèrent ou blessèrent quelques chrétiens peu accoutumés à ces sortes de mêlées où on lutte corps à corps.

On commença ensuite à reprendre la route de Mers-el-Kebir : les Espagnols poussaient en avant le bétail qui était nombreux et beau, ainsi que quelques chevaux et bêtes de somme ; outre les captifs, attachés par couples. L'avant-garde, conduite par Martin de Argote avec les gens de Mers-el-Kebir, tous pratiques (du terrain), précédait et guidait le troupeau. Le Marquis se tenait à l'arrière garde, ralliant et animant son monde qui combattait les Mores ; ces derniers s'approchaient pour lancer des javelots, non-seulement ceux qui avaient échappé au sac du douar, mais beaucoup d'autres des environs, de Temecelme et Aguas blancas (1). Le marquis, voyant qu'on ne pouvait passer avec la prise dans le chemin par lequel on était venu, envoya dire à Martin de Argote de prendre par une route plus dégagée de broussailles ; ce qui fut cause qu'on appuya à droite vers Oran, au lieu dit « La cîme et le tertre de la Cuve » (Lo alto y Loma de la Tinaja), en vue de la plaine d'Oran et à une lieue de cette ville, où arriva aussitôt le bruit des armes avec la nouvelle que les chrétiens de Mers el-Kebir avaient franchi la montagne, fait une razia dans la plaine de Messerguin et qu'ils étaient actuellement en retraite (2).

Là dessus, la cavalerie d'Oran commença d'accourir et elle rencontra les chrétiens sur le Mamelon de la Cuve où elle en-

(1) Il s'agit sans doute ici de *Tensalmet*, localité du territoire de la commune de Messerguin, qui a été jadis le théâtre d'un brillant combat de cavalerie entre nos spahis et les Arabes, avant de devenir un paisible établissement agricole. Quant à *Aguas blancas*, ou Eaux blanches, c'est la traduction littérale de *Ma el-Abiod*, nom d'une plaine qui se trouve sur la route d'Oran à Tlemcen, entre Messerguin et Temouchent.

(2) La plupart des nombreux noms de localités cités dans ce récit de Suarez manquent sur les cartes. Cependant, on peut, avec la connaissance du point de départ et celle de l'objectif, jointe à quelques circonstances dudit récit, se rendre compte de la ligne de retraite suivie par les Espagnols, qui très-probablement ont dû passer un peu à gauche de Yefri, non loin des sources du ruisseau d'Oran, dit improprement *Ras el-Aïn*.

leva d'abord le troupeau à Martin de Argote et à ses éclaireurs, qui n'avaient pas peu à faire de défendre leurs propres personnes. Tous, réunis au marquis, s'appuyèrent au ravin (Rambla), appelé ***El Fistel*** ; la montagne était alors couverte de brouillard. Là, survint le reste des Mores d'Oran et des alentours, c'est-à-dire, plus de 7,000 cavaliers et une infinité de gens à pied. Cependant, il n'y avait pas beaucoup d'armes à feu, non plus que d'arbalètes dans cette foule, et si ce n'est entre les mains de quelques Morisques Mudejarès qui, d'Espagne, avaient passé à Oran fort récemment ; il s'y trouvait quelques espingoles (grandes arquebuses) et des escopettes, comme en avaient les écumeurs de mer, en tout 200 armes à feu et autant d'arbalètes. Le surplus de cette *morisme* (1) était armé de longues lances à deux mains (de à manteniente) et d'autres plus petites de jet, javelots (gorguzas pasables), comme ont coutume d'en porter les fantassins et cavaliers d'Afrique. Cette tourbe, en arrivant chargeait en toute hâte sur les chrétiens qui gravissaient la montagne en vue (à la asomada) du ravin de Fistel qu'ils laissaient toujours à main gauche de leur route, ayant déjà derrière eux le mamelon de la Tinaja. Attaqués de la sorte, les Espagnols se mirent bravement en défense, sentant qu'ils n'avaient plus d'aide à espérer que du ciel et de leurs bras ; c'est ainsi que s'engagea une lutte ardente où l'on combattait corps à corps, les uns pour reprendre le butin, les autres pour le conserver. Mais, enfin, (les chrétiens furent assaillis de toutes parts, sur un terrain que leur pied n'avait jamais foulé et où ils ne pouvaient se secourir mutuellement, au milieu de broussailles inextricables et d'un épais brouillard ; il leur fallut donc abandonner les captifs qu'ils menaient, les mains attachées, au milieu de la colonne en désordre. Car celle-ci marchait à files rompues et ne pouvait se former régulièrement, à cause de l'âpreté du sol et de l'étranglement des passages.

L'abandon des prisonniers augmenta l'ardeur des Mores au

(1) Le traducteur a pris la liberté de franciser le mot *morisma*, qui se dit d'une grande troupe de Mores, l'expression pouvant rencontrer un assez fréquent emploi dans l'histoire de ce peuple.

combat, bien loin de la diminuer ; les Espagnols furent alors serrés de beaucoup plus près, avec plus de résolution, et assourdis par les grands cris que les Musulmans ont l'habitude de pousser dans de semblables occasions de guerre. Nos malheureux compatriotes, quoiqu'ignorant tout-à-fait les localités, s'efforçaient de trouver une route libre qui les conduisît à Mers-el-Kebir, ou bien ils affrontaient courageusement l'ennemi. Avec cette tête de colonne marchait Martin de Argote qui, comme on l'a dit, allait en avant, montrant le chemin avec ses adalid et ses vieux soldats de la garnison du fort. (Quand il vit l'armée sérieusement compromise), il se rabattit avec son monde sur l'arrière-garde pour couvrir le marquis que les Mores attaquaient bravement de près, car ils l'avaient reconnu pour le chef au guidon et étendard major qui l'accompagnait.

A ce moment les chrétiens s'engagèrent dans le ravin de Fistel, qu'ils avaient à leur gauche, avec la pensée de se couvrir (des escarpements) pendant la marche ascensionnelle de l'armée vers le sommet de la montagne (1).

Cette manœuvre fut, au contraire, la cause de leur perte, parce que le fond du ravin était étroit et tout hérissé de broussailles, surtout à cette époque : de telle sorte qu'on ne pouvait rompre (ce fouillis de végétation), encore moins s'y déployer régulièrement ni s'aider les uns les autres : tandis que les Mores, qui tous connaissaient les sentiers (latéraux par lesquels on y débouchait) coupaient facilement le chemin aux Espagnols qu'ils lardaient, tout à leur aise, à coups de lance, aidés en cela par le brouillard toujours subsistant et qui était le plus grand inconvénient que les nôtres eussent à endurer.

Le marquis, sur qui retombait tout le poids et le souci de la situation, allait sans cessse d'un endroit de la colonne à l'autre ; il animait son monde et combattait valeureusement de sa personne; son parent et lieutenant, Martin de Argote, était toujours à ses

(1) Le texte dit : En que, los cristianos se fueron arrimando à la rambla que llevaban por la mano siniestra, entendiendo fortificarse en ella, caminando como tan para subir à la sierra. Ici, le mot à mot eût été obscur : il fallait s'inspirer de l'ensemble du récit et paraphraser.

côtés, ainsi que d'autres capitaines et vassaux, domestiques (1), de sa maison, qui tous firent ce jour là de merveilleux faits d'armes et donnèrent des preuves de leur courage personnel dans cette poursuite acharnée qu'ils soutenaient devant leur seigneur et capitaine général. A ce sujet, des vieillards dignes de foi nous ont certifié que le marquis lui-même, bien que vieux déjà, faisait face aux Mores et se jetait dans leur troupe comme un lion enragé, déployant les forces et la valeur d'un jeune homme. Mais comme les ennemis pesaient beaucoup sur nos troupes et que leurs charges réitérées devenaient de plus en plus vigoureuses, ils finirent par rompre les chrétiens et les mettre tout-à-fait en déroute, les passant pour la plupart au fer de la lance. Après avoir tué le cheval du marquis, ils l'auraient certainement tué lui-même, s'il n'avait pas été efficacement protégé par les bonnes pièces de son armure, salade, épaulière et cuirasse. (Dans cette circonstance difficile) un page de lance, à lui, et qui portait son fanion, Luys de Cardenas, mit vivement pied à terre, et, cédant son propre cheval, aida son général à monter dessus, l'exhortant à se mettre promptement en sûreté avant d'être remarqué par les Mores, alors engagés, pour la plupart, dans le carnage de la bataille. Le même avis et le même secours lui furent donnés par Martin de Argote, qui était toujours à ses côtés. Ils firent donc retraite tous trois, avec trois ou quatre cavaliers, à la faveur du brouillard. Cependant, ils étaient encore poursuivis par une vingtaine de Mores qui les serraient de près, ce que voyant, Martin de Argote et un de ceux qui se trouvaient là, Joan Nuñez, ils dirent au marquis de Comarès : « Seigneur, enfoncez les éperons dans le ventre de votre cheval et gagnez Mers-el-Kebir, s'il se peut, pendant que nous allons faire face à ces Mores et leur donner de l'occupation. Dussent-ils nous tuer, le mal sera moins grand que si c'était votre Seigneurie. »

Là dessus, Don Martin et son compagnon se retournèrent sur l'ennemi avec une bravoure furieuse; déjà, ils en avaient tué trois ou quatre, lorsque dans une charge, faite par de nouveaux indi-

(1) A l'époque où écrivait Suarez, le mot *domestique* n'avait pas encore le sens restreint et humiliant qu'il présente de nos jours.

gènes, qui étaient venus grossir le groupe des poursuivants, Joan Nuñez perdit la vie et Martin de Argote fut pris. Avant cela, d'autres Mores avaient capturé Luys de Cardenas, ce page qui avait donné son cheval au marquis; et l'homme qui le fit prisonnier lui avait coupé la figure d'un coup de yatagan, qui allait du nez à l'oreille, blessure dont il faillit mourir pendant sa captivité à Oran. D'autres prisonniers furent aussi conduits dans cette même ville, mais seulement des gens de qualité; car l'ennemi s'acharnait à tuer tout le reste, et pas un seul Espagnol de cette dernière catégorie n'aurait échappé, si les morisques Mudejarès ne s'étaient écriés au plus fort de la bataille : « Prenez donc les » chrétiens, mais ne les tuez pas; vous gagnerez plus à les rançon- » ner qu'à rougir le fer de vos lances dans leurs corps qui sont » déjà rendus. Les Mores de Grenade faisaient des prisonniers » dans leurs guerres contre les chrétiens et ils trouvaient plus » de bénéfices dans les rachats qu'à répandre le sang des infi- » dèles. »

Ces paroles décidèrent les gens d'Oran à faire prisonniers les personnes dont on vient de parler et quelques autres qui se rendirent de bonne guerre (grâce?), en voyant qu'il était inutile de combattre, la résistance ne servant qu'à exalter les Mores davantage et à les provoquer à plus de rage et de rigueur.

Outre ces captifs, l'ennemi gagna de nombreux trophées, des bannières, tambours, trompettes, et toutes espèces d'armes offensives ou défensives, arquebuses, arbalètes, lances, piques, hallebardes, javelots, pertuisanes, tromblons (templones), épées, poignards, cuirasses, cottes, épaulières avec leurs morrions, cabassets et.... rondaches, pavois et écus de cette époque; indépendamment de beaucoup d'autres dépouilles qui furent étalées en triomphe dans Oran, où les Espagnols les ont trouvées quand ils s'emparèrent de cette place.

Bien souvent, après ladite conquête, nous autres soldats de la garnison, passant par le ravin de Fistel ou y faisant halte, nous avons trouvé sur le champ de bataille des carquois (caxquillos) pour flèches d'arbalètes, des fers de ceinturons et des ossements de chevaux, mais jamais aucun débris de squelette humain; parce que les indigènes avaient enlevé tous leurs morts pour les

enterrer et que, quant aux nôtres, laissés sans sépulture, après que leur chair eut servi de pâture aux animaux carnassiers, leurs os furent recueillis deux ans plus tard, immédiatement après la prise d'Oran, par ce même marquis de Comarès.

Du côté des Mores, il périt environ 3,000 hommes, à pied ou à cheval, à la bataille de Fistel, ainsi qu'il nous a été attesté par les propres fils des petits-fils des défunts.

Donc — pour revenir à notre récit — le marquis s'étant retiré du champ de carnage de la manière qu'on a rapportée avec cinq autres cavaliers, non compris Joan Nuñez et Martin de Argote qui avaient fait tête aux Mores pour lui laisser le temps de s'échapper à la faveur de l'obscurité du brouillard, le marquis fuyait en compagnie de serviteurs bien résolus à le suivre dans la vie et dans la mort. Il était plus de midi, quand cette petite troupe se trouva fatiguée, hommes et chevaux, avant d'atteindre le sommet de la montagne. S'écartant alors sur la gauche, dans un ravin fourré de buissons très-épais — ronces et autres broussailles — en dehors du chemin qui suit la crête de la montagne, chacun se cacha pour son compte. Ils restèrent dans cette situation toute l'après-midi du lundi, 7 juin (1507), n'osant pas, à lumière du jour, reprendre le chemin de Mers-el-Kebir dont les passages pouvaient être occupés déjà par les Mores d'Oran et des environs. Mais, la nuit venue, ils s'y hasardèrent et arrivèrent au Fort le lendemain, deux heures avant l'aurore (1).

Ruy Diaz de Rojas et Fernando Holguin, l'alcade de la place, refusèrent de leur ouvrir la porte jusqu'à ce que le soleil fût levé et qu'il fît tout-à-fait clair, en exécution d'une consigne qui remontait à la conquête de l'endroit. Cependant, on y avait avis déjà du désastre de la colonne, car le jour précédent, le lundi, quatre ou cinq cavaliers mores étaient venus du côté d'Oran, auprès du rempart, avec un petit drapeau blanc, pour annoncer que le marquis était perdu avec tout son monde. On n'ajouta

(1) On a déjà dit que les cartes ne donnent pas tous les noms de localités qui figurent en assez grand nombre dans ce récit. Nous faisons appel, à ce sujet, à nos correspondants d'Oran, qui sont à même d'étudier ces questions topographiques sur place et de retrouver des synonymies qui ont échappé au traducteur.

pas foi d'abord à ces paroles ; cependant (l'incrédulité fut ébranlée), quand on vit la nuit venir et se passer sans que la colonne arrivât ni même parût sur le sommet de la montagne. Mais quand le retour du marquis avec cinq hommes seulement (confirma la triste nouvelle), les petites gens — femmes et fils de soldats — qui étaient venus d'Espagne à Mers-el-Kebir et y avaient leur domicile, se mirent à pousser de grands cris, redemandant, celles-ci, leurs maris, ceux-là, leurs pères. Pour ne plus entendre ces voix désolées, le marquis alla s'enfermer dans une chambre, d'où il ne sortit pas de plusieurs jours ; et il ordonna aussitôt, par cri public, que personne n'eût à sanglotter, ni crier, sous peine d'encourir sa disgrâce.

Le pauvre marquis, grandement affligé lui-même, ne voulait point manger, ni dormir ni prendre aucun repos, malgré les considérations et les exhortations de Ruy Diaz de Rojas, qu'il avait laissé dans la forteresse comme son lieutenant — ainsi que nous l'avons dit — et non Martin de Argote, comme prétend Luis de Marmol (1). Ruy Diaz était resté dans la place (pendant l'expédition), parce qu'il était alors faible et convalescent d'une forte maladie contractée là même et par suite de laquelle il marchait encore appuyé sur un bâton. Il suppliait donc le marquis lequel vivait dans la retraite, atteint au plus profond de l'âme par cette grande perte de son monde et de sa réputation. Car Dieu ne veut pas et ne permet point que l'homme obtienne ici bas une gloire entière et en jouisse, relativement aux avantages qu'il gagne ou aux victoires qu'il remporte sur ses ennemis ; mais toujours, tôt ou tard, il ne manque pas de les tempérer par quelques pertes ou échecs qui domptent les heureux et leur font connaître qu'ils ne sont pas plus que les autres hommes (2).

Alexandre le Grand, le fameux Annibal et beaucoup d'autres illustres capitaines ont connu ces retours de fortune dont nous ne voulons pas rappeler ici la forme, le pourquoi et le comment,

(1) V. Marmol, 2e partie, fol° 194, 3e colonne — Édition espagnole.

(2) Voici le texte de ce passage, qu'il a fallu traduire un peu au jugé : Los an de aguar tarde o tenprano con algunas perdidas que les azen dominiar y conocer par de otro valor de hombres. On a respecté ici, comme ailleurs, l'orthographe de l'auteur.

pour ne pas mêler à cette histoire des matières qui lui sont étrangères. Nous voulons seulement montrer que sur le meilleur drap il peut tomber une tache.

Ainsi, il y a bien lieu de s'étonner que le marquis de Comarès, prudent soldat et grand capitaine à l'égal de l'autre Fernando Gonzalo de Cordoba, son parent et contemporain, se soit lancé pourtant dans une expédition aussi inconsidérée, au milieu d'une pareille multitude de Mores, dans la banlieue même d'Oran, en vue et à la face de cette ville (1). Car l'entreprise était téméraire et périlleuse, même en terrain uni et ras, à plus forte raison, au cœur d'une haute et âpre montagne, coupée de précipices sur ses deux versants, pleine de broussailles épaisses et n'ayant que d'étroits passages. Il fallait que le marquis de Comarès se figurât avoir mis un clou à la roue de la Fortune et que cette déesse, constamment favorable, lui donnerait toujours la victoire comme par le passé. De fait, la convoitise l'aveugla et l'induisit à entreprendre cette imprudente expédition, semblable à d'autres que fit ensuite dans ce pays le comte Martin d'Alcaudete et dont la dernière, celle de Mostaganem, causa sa mort (1558).

Le petit-fils de notre marquis de Comarès et le dernier fils dudit comte Martin, de même nom que lui et qui jouit du titre de marquis de Cortès, imita en cela son aïeul : quoiqu'il ait été le plus prudent et valeureux capitaine général qu'Oran ait possédé et se soit montré fort expérimenté dans ce genre de guerre, il ne laissa pas de s'aventurer dans deux ou trois échauffourées (borrunbadas) et sorties analogues à celle de Messerguin et où son monde et sa personne coururent les risques d'un désastre (comme celui de Fistel) et ce fut miracle s'il s'en tira bien, comme on le verra dans cette histoire.

C'étaient là, en somme, des entreprises inconsidérées et inexcusables, car ceux qui les hasardaient connaissaient toute l'éten-

(1) Suarez semble faire allusion ici au corps des deux mille cavaliers réguliers d'Oran dont il été parlé précédemment, et qui paraissent avoir en effet déterminé la victoire des Mores. Mais il est juste de rappeler que le marquis de Comarès ne vint pas volontairement près et en vue d'Oran ; les difficultés de terrain l'y amenèrent, en le forçant d'appuyer beaucoup trop à droite dans sa retraite.

-duc des dangers dans lesquels ils se jetaient, de même que le peu d'intérêt qu'il y avait à les braver, surtout quand rien ne forçait à le faire. Ainsi, rien n'obligeait notre marquis de Comarès à se risquer hors de Mers-el-Kebir, au milieu de populations nombreuses, au péril évident de sa personne et des siens. Car il était parfaitement connu que les Mores lui couperaient le passage en beaucoup d'endroits de la montagne, à la montée et à la descente, ainsi que cela était arrivé de son temps aux chrétiens d'Antequera, quand ils franchirent la montagne dans le combat de Malaga, comme nous l'avons raconté dans le chapitre...

La même chose arriva après la prise de Bougie, lorsque cette place avait pour alcade Pedro Alfan de Ribera, de la ville d'Entrera, en Andalousie. Ce gouverneur, sorti inconsidérément avec son monde pour faire une razia, trouva à son retour les passages occupés par l'ennemi qui lui tua tous ses gens. Il ne rentra dans Bougie que ledit alcade et deux autres cavaliers qui, à grand'peine et grâce aux jambes de leurs chevaux, se tirèrent de la bagarre.

Nous nous abstiendrons de rapporter ici beaucoup d'autres déroutes semblables.

Bref, si le marquis de Comarès voulait discipliner et aguerrir ses soldats (nouveaux venus), il devait peu à peu les former aux sorties et escarmouches avec les Mores hostiles, car il ne manquait pas de ceux-ci qui couraient le pays jusque sous les remparts de Mers-el-Kebir et qu'il fallait tenir éloignés de la place, ce qui aurait bien pu se faire au moyen de sorties, exécutées par des détachements de nouvelles troupes. Celles-ci auraient eu, d'ailleurs, un autre moyen de se former en fournissant des escortes pour aller, à quelque distance, protéger les corvées de bois et autres choses nécessaires à la garnison ; cela eut fourni aux conscrits des occasions suffisantes de voir les Mores en face et de lutter avec eux. Il aurait fallu consacrer quelques mois ou quelques années, si c'était nécessaire, à cette instruction pratique, afin d'avoir des hommes bien disciplinés, bien habitués à ne pas craindre les Africains, dans quelque entreprise que l'on voulût tenter à l'improviste avec eux sur Oran, après, toutefois,

que l'on aurait bien observé et considéré la manière de s'y prendre.

Telle est la marche que devait suivre le brave marquis de Comarès, au lieu de se jeter étourdiment et à découvert parmi les ennemis allant les razier avec des soldats novices, non habitués à la manière de combattre les Mores ni à leurs cris.

(Mais revenons à notre narration)

Par le brigantin, mouillé dans le port, le marquis envoya la nouvelle de son échec de Fistel et de la perte de son monde à la reine doña Joana, à Burgos ; il fit à ce sujet un courrier spécial par la voie de Cartagène où il dirigea le navire. Il écrivit aussi au marquis de Los Velez et à celui de Mondéjar, capitaine général du royaume et de la côte de Grenade, pour qu'on lui envoyât quelques troupes par tous les moyens maritimes à leur disposition, afin d'aider à garder la place de Mers-el-Kebir, en attendant que la reine et son gouvernement fissent davantage, comme ils firent tous, en effet. Le secours des marquis arriva le premier, parce qu'ils étaient plus à portée de la mer, et parce que Comarès avait insisté auprès d'eux sur le besoin qu'il en avait; on le lui envoya sur cinq ou six brigantins de Cartagène et de Vera, qui arrivèrent presque tous en même temps, dans les premiers jours du mois d'août, à Mers el-Kebir, où ils furent bien reçus du marquis et de la garnison.

Le dimanche matin 8 août, le Marquis fut informé qu'on préparait sur la plage d'Oran trois barques avec beaucoup de Mores de cette ville qui se disposaient à aller chercher des melons à Canastel. Sur ce, il ordonna de tenir prêt son brigantin et ceux qui avaient amené les renforts; et y mettant des gens de guerre, il leur ordonna de sortir de nuit du port et d'aller se placer en embuscade entre Oran et Canastel pour prendre lesdites barques au passage. Il avait fait arborer à ces brigantins des pavillons et des flammes bleues et jaunes à la moresque comme ont coutume de faire les Indigènes de Bone et de Mostaganem, et ainsi que faisaient ceux d'Oran et de Mers-el-Kébir, quand ces places appartenaient aux Mores. Il voulut aussi que les gens embarqués sur lesdits brigantins fussent habillés à la moresque avec

des *Cherivias* (1) rayées, des bonnets et des camisoles rouges. Il désigna comme chef de cette escadrille Ruy Diaz de Rojas, qui se portait bien alors et avait recouvré ses forces. L'expédition arriva trop tard au lieu d'embuscade et les barques d'Oran étaient déjà à Canastel, où elles étaient allées précisément la même nuit que les nôtres sortaient de Mers-el-Kébir. Ruy Diaz les attendit dans une crique ou cale (2) qu'on appelle Mazagarvin (Mersa Garbin ?) et d'où on les prit comme elles revenaient à Oran chargées de melons et de passagers; on y captura, en tout, 58 personnes, dont deux femmes et trois juifs. Ces derniers étaient venus d'Espagne en Berbérie, lors de l'expulsion générale de leur nation par les rois catholiques. Le Marquis leur donna la liberté, mais il garda les Mores comme esclaves.

VI

Attaque de Mers-el-Kébir.

Cependant, les jeunes musulmans d'Oran et des alentours, venaient presque journellement insulter les environs et le terrain même de Mers-el-Kébir, surtout depuis que la victoire de Fistel leur avait fait perdre toute crainte, car il leur sembla, dès-lors, que rien ne serait en état de leur résister dans la place et qu'ils pourraient même la prendre en plein jour, à escalade ouverte. Cette confiance alla si loin que le Caïd général d'Oran résolut de tenter la chose en personne avec les gens de guerre dont il disposait. Après avoir bien cherché le moyen d'attirer les chrétiens de Mers-el-Kebir hors de la place et de les dévoyer, il s'arrêta au plan que voici : On amènerait les Espagnols à entre-

(1) Ce paraît être une de ces tuniques comme les Mozabites en fabriquent.

(2) Marmol donne ce nom sous la variante *Marça Gerbin*, mais il l'applique au lieu où le marquis de Comarès fit sa malencontreuse razia du 7 juin 1507 et que Suarez appelle Mazarguin (Messerguin). Marmol est évidemment dans l'erreur. Il reste à savoir à laquelle des criques, situées entre Oran et Canastel, on doit attribuer le nom de Merça Garbin. Les cartes ne fournissent presqu'aucune indication sur cette partie du littoral.

prendre une razia un peu moins loin que la dernière, et on organiserait sur leur route une embuscade pour les passer tous au fil de l'épée, comme au ravin de Fistel ; puis, aussitôt, on viendrait donner l'escalade à Mers-el-Kebir, au cœur de la nuit. Tel est le plan qui lui fut suggéré par un mudejar d'Espagne.

S'étant arrêté à ce projet, le caïd général d'Oran, envoya secrètement à Mers-el-Kebir un espion double (1), un arabe des tribus environnantes, pour insinuer au Marquis qu'il pourrait aisément faire une bonne prise, sans aucun danger, sur un douar de Mores hostiles, alors campés près de là, en haut de la montagne (de Guiza), sur le plateau. Presqu'en vue du Fort, disait l'espion, ce douar se trouvait dans un endroit où l'on n'avait pas à craindre d'être attaqué par les gens d'Oran et de ses environs et d'où l'on pouvait revenir sains et saufs à Mers-el-Kebir, sans aucune perte.

Pendant que le double espion allait trouver le Marquis de Comarès, ce même caïd députait un autre indigène aux villages de Carraza, Bozifar, etc., — lesquels avaient cessé d'être soumis à l'Espagne, depuis la déroute de Fistel, — leur portant l'ordre de se tenir prêts, eux et leurs armes, pour le jour où il les appellerait à en finir avec les chrétiens de Mers-el-Kebir et à recouvrer cette place.

Mais ces ruses et mouvements du caïd général d'Oran furent en pure perte, parce que le Marquis reconnut aussitôt le double jeu de l'espion qu'il fit arrêter tout d'abord; puis, ayant appris, à d'autres sources indigènes, qu'il n'y avait aucun douar hostile au lieu désigné, il ordonna d'attacher cet homme à un poteau, hors de la forteresse, en vue d'Oran et le fit cribler tout vif de flèches et d'arquebusades. Dans la nuit, des oranais enlevèrent le corps de ce misérable pour lui donner la sépulture.

Le caïd général, se voyant ainsi deviné et considérant d'autre

(1) Dans la garnison espagnole d'Oran, on appelait *espia doble* celui qui, se présentant aux Chrétiens pour leur indiquer un douar à piller, était au fond envoyé par les gens même dudit douar pour faire tomber les chrétiens dans un piége. Jouant, en effet, un jeu *double*, qui ne leur réussit que trop souvent; ces doubles traîtres méritaient bien l'épithète par laquelle on les distingue de l'espion ordinaire.

part qu'il avait mis ses gens sur pied, en armes, et poussé le cri de guerre contre Mers-el-Kebir; de sorte que s'il les congédiait sans les employer à aucune démonstration défensive, cela produirait un très-mauvais effet et qu'il pourrait ne plus les trouver disposés, une autre fois, à se réunir pour quelque entreprise analogue, il prit la résolution de marcher à leur tête sur la forteresse de Mers-el-Kebir. Il sortit donc avec plus de dix mille cavaliers et vingt mille fantassins qui couvraient les crêtes de la montagne et son versant nord, jusqu'à la mer et à la plage du port, par où la majeure partie d'entre eux cheminaient résolument droit sur la forteresse, qu'ils avaient la conviction d'emporter sans aucun empêchement. Et cela parce qu'à leur tête marchaient les marabouts d'Oran, chacun avec sa bannière, tous dirigeant les champions de la guerre sainte, les animant et promettant un pardon général des péchés à ceux qui mourraient dans l'entreprise. Mais comme le chemin pour accéder à la place est étroit et abrupte (laderoso), les Oranais furent obligés de s'allonger en files interminables au lieu de marcher en bataille, comme ils avaient fait jusque-là.

Le marquis bien préparé, ainsi que son monde, et avec son artillerie toute prête de ce côté, laissa venir leur avant-garde jusqu'à portée d'arquebuse de la muraille, dont les portes avaient été fermées à leur approche. Au seul aspect de cette grande multitude de combattants, dont jamais pareil nombre ne s'était montré dans les affaires antérieures, il avait aussitôt pénétré leurs desseins contre Mers-el-Kebir. Aussi, quand il vit le moment venu d'agir, il commanda une décharge générale de l'artillerie et de la mousqueterie sur la tête de colonne des Mores, décharge qui y fit grand carnage et tuerie. Les marabouts qui se trouvaient en tête, psalmodiant à pleins gosiers sous leurs bannières rouges, vertes et bleues, furent les premières victimes; le reste, à cette résistance imprévue, tourna vivement les épaules et se prit à fuir, se poussant les uns les autres pour échapper plus vite à la furie du canon qui ne cessait d'envoyer ses volées. Afin de rendre les décharges encore plus efficaces, le marquis avait placé toutes les pièces sur le front d'attaque et du côté de la montagne. Les projectiles faisaient d'autant plus de mal que le chemin suivi for-

ément par les Mores pendant la marche en avant et dans la etraite est entièrement rocheux, de sorte que les éclats de pierre tuaient autant sinon plus de monde que les boulets eux-mêmes. Beaucoup aussi moururent étouffés dans les étranglements des défilés où s'entassait la foule des fuyards. C'est ainsi que cette tourbe d'assaillants dût reprendre, bien malgré eux, le chemin d'Oran en laissant un grand nombre de leurs tués et blessés sur les pentes de la montagne.

Il y avait alors dans Mers-el-Kebir cinq cents hommes, tant de la garnison primitive que de ceux envoyés récemment comme secours (1), bien que le Caïd général se fût imaginé que la place était (à peu près) déserte. Malgré cette pensée, le gouverneur n'osa pourtant pas s'en approcher et se tint au loin, en vue de sa troupe, pour observer comment tourneraient les choses. Quand il vit son monde s'enfuir pour échapper aux furieux ravages de l'artillerie espagnole, il tourna bride aussitôt vers Oran, en disant à part lui : « (Décidément) on ne peut pas recouvrer ainsi la » forteresse de Mers-el-Kebir, alors qu'elle est en état de se dé- » fendre en vomissant le feu et le fer; il faut un autre plan et » d'autres moyens pour s'en emparer. » Il rentra donc en ville très-confus et surtout fort enragé à cause du nombre des guerriers qu'il laissait morts derrière lui, un de ses fils, entre autres, et quelques parents. Dans sa fureur, il voulut d'abord faire tuer tous ses captifs chrétiens, spécialement les prisonniers de Fistel. Il l'aurait fait certainement, si les familles des Mores pris sur les barques d'Oran revenant de Canastel et retenus à Mers-el-Kebir, n'étaient intervenues, de peur de représailles sur les leurs de la part des chrétiens. Il en fut détourné encore par plusieurs juifs nouvellement arrivés d'Espagne, lesquels connaissaient Martin de Argote et beaucoup de ses compatriotes alors esclaves comme lui à Oran. Mais ceux qui firent le plus d'instances en faveur de ces prisonniers de Fistel furent les trois juifs mis récemment en

(1) Le texte dit : Avia dentro de Marza elquibir a esta sazon hasta quinientos hombres de los que alli estaban y benieron de socorro como es dicho, aunque el alcayde genera de Oran entendia que estava la fuerça sola.

liberté par le marquis de Comarès, et qui avaient été pris, comme on l'a dit plus haut, sur les barques capturées entre Oran et Canastel. Tout ce monde s'accordait d'ailleurs à blâmer l'acte médité par le caïd général et à le qualifier de vengeance pusillanime.

A la nouvelle de la perte des troupes qu'elle avait envoyées au marquis de Comarès et de celles qui avaient composé la garnison primitive de Mers-el-Kebir (1), la reine Doña Joana remit les affaires de cette forteresse et tout le reste à Fray don Francisco Ximenès, archevêque de Tolède, qui gouvernait les royaumes de Léon et de Castille à sa place, par suite de la mort de son mari Philippe Ier (2). Le bon prélat pourvut aussitôt au nécessaire en envoyant l'ordre immédiat, au nom de ladite reine, au marquis de Velez et au corrégidor de Murcie et de Cartagène de faire lever municipalement (concegilmente) cinq cents hommes de guerre armés qu'on dirigerait sur Mers-el-Kebir, additionnellement à ceux que ledit marquis de Los Velez et celui de Mondejar écrivaient avoir envoyés, sur première réquisition, à cette forteresse, en vertu de l'urgence signalée par le marquis de Comarès.

L'archevêque ordonna également aux pourvoyeurs de la marine, à Séville, Malaga et Cartagène, d'envoyer à Mers-el-Kebir toutes les provisions et victuailles (nécessaires), ainsi que de l'artillerie avec ses attiraux; des armes et munitions; comme aussi de l'argent pour la solde de la troupe et celle allouée au Marquis pour sa charge et en raison de ses autres places qu'il avait demandé bien approvisionnées et payées.

---

(1) On a vu, à la fin du paragraphe de la conquête de Mers-el-Kebir, que la garnison espagnole de cette place ne fut d'abord que de mille hommes d'infanterie et d'un petit nombre de cavaliers, et que le renfort de 5,000 hommes, envoyés plus tard par la reine Jeanne, porta son effectif à plus de 6,000 hommes. Or, comme, après la déroute de Fistel et malgré les envois d'hommes, des marquis de Los Velez et de Mondéjar, il ne se trouva plus que 500 soldats à Mers el-Kebir, on en peut conclure que la perte des Espagnols avait été d'environ 6,000 hommes dans cette affaire.

(2) La reine Jeanne, on le sait, perdit l'esprit après la mort de son époux, et ne régna plus que nominalement, d'où elle fut appelée Jeanne la Folle.

Lorsqu'on eut pourvu à ces choses, la forteresse de Mers-el-Kebir commença à être plus redoutée des Indigènes qu'auparavant; parce que sa garnison opérait ses razias avec des précautions extrêmes et une grande vigilance, dirigée souvent par Ruy Diaz de Rojas qui courait toute la montagne de Guiza, obligeant ainsi tous les villages mores de la contrée à redemander l'aman et à redevenir amis des chrétiens, en dépit du Caïd général d'Oran et de ses marabouts. Quant aux villages des environs, qui persistèrent à rester hostiles, la razia fut leur châtiment et les bestiaux qu'on leur enlevait fournissaient de la viande à la place. On allait aussi plus loin qu'avant faire du bois et chercher les autres objets nécessaires. D'ailleurs, les Mores pacifiques venaient d'eux-mêmes vendre beaucoup de denrées aux chrétiens. Le trafic qui en résultait, l'espèce de marché qui se tenait à cet effet, avait lieu en dehors de la place, dans un endroit désigné *ad hoc* et qu'on appelle en arabe *zoco* (سوق), ce qui signifie place de marché.

Ils y apportaient du blé, de l'orge, toute espèce de viande sur pied, du miel, du beurre, des poules, des fruits et beaucoup d'autres choses qu'ils vendaient à très-bon compte aux chrétiens, car ils faisaient très-grand cas des réaux d'Espagne. Dans l'intérêt de ces relations, le marquis avait défendu de maltraiter, de la langue ou des mains, aucun des mores ou juifs qui y venaient vendre leurs denrées, prescrivant de leur payer le juste prix et selon leur usance. Aussi, le commerce s'y augmentait chaque jour, les Mores se disant de l'un à l'autre les bons traitements des chrétiens qui se conduisaient à leur égard en gens de parole, raisonnables et justes. La mouture du grain se faisait à Mers-el-Kébir dans quelques moulins à manège (Tahona) établis par les chrétiens ou au moyen de petits moulins à bras à la moresque, afin d'avoir du pain frais, au lieu du biscuit qui se mangeait en général autrefois et qui venait d'Espagne, principalement par la voie de Malaga. La place se trouvait donc ainsi approvisionnée de tout ce qui était nécessaire pour sa bonne garde.

Les Mores se louaient beaucoup de la libéralité des Espagnols dans leur négoce. Jamais, jusque là, ils n'avaient traité avec eux, mais avec d'autres nations qui venaient commercer dans ce port

génois, français, italiens, vénitiens; et les insulaires de la méditerranée, siciliens, sardes, corses et majorquins. Mais ils avaient eu peu de relations avec les Espagnols, lesquels depuis un petit nombre d'années seulement avaient reconquis sur les mores andaloux le littoral sud de l'Espagne dans les royaumes de Grenade, Murcie et Valence. Les catalans seuls avaient pu négocier à Mers-el-Kebir avec leurs navires; là les indigènes achetaient ainsi qu'à Oran avant comme après la conquête chrétienne des draps fins d'Espagne, surtout les rouges, verts foncés, bleus et aussi les bonnets rouges (1). Les mores donnaient en échange des cuirs de toute espèce, frais ou tannés; quantité de cire, laine, des dattes, au printemps alors qu'elles arrivent du Sahara, d'où l'on amenait aussi pour les vendre quelques esclaves noirs, mais pas autant qu'après la conquête d'Oran.

Les traficants indigènes n'étaient admis à Mers-el-Kebir avec aucune espèce d'armes; ils devaient les laisser à une portée d'arbalète en arrière d'après une des conditions exprimées dans leurs sauf-conduits. Nul d'entre eux ne pouvait non plus entrer ni essayer d'entrer dans le fort, avec ou sans armes, s'il n'était porteur d'un ordre de l'Alcade, sous peine d'être fusillé par les sentinelles du rempart et de la porte ou par n'importe lequel des factionnaires placés à portée d'arbalète autour de l'emplacement du marché afin d'y prévenir tout désordre.

C'est ainsi que Mers-el-Kebir était approvisionné par les mores du Guiza ou des environs d'Oran, lesquels ne pouvaient entrer dans le fort ni en sortir avec une charge, si ce n'est du côté qui regarde Oran et par un étroit défilé. A peine si dans les autres parties de cette montagne abrupte des piétons agiles peuvent cheminer. Or, dès que les Espagnols furent en possession de Mers-el-Kebir, ils établirent sur la cîme de cette montagne une garde

(1) Le texte dit : Solo catalanes tuvieron tiempo tratar en Marzalquivir con sus naves donde tanbien conprabau a ora los Moros siendo ganada de christianos y antes paños finos de España expecialmente colorados verdes escuros y azules y lo mismo bonetes colorados y en trueque dello daban corambre de todas maneras crudo y cortido, etc.

Devant les incertitudes de ce texte, il est impossible de garantir la traduction.

qui a été maintenue sans interruption jusqu'à nos jours; précaution très-nécessaire et commandée par la vigilance dans ce lieu où l'on découvre (au loin) la terre et la mer, les gens et les navires qui passent. On a ainsi nouvelle de tout en temps opportun, ce que doivent toujours rechercher de prudents capitaines dans de semblables forteresses et emplois.

Les Mores n'apportaient rien à Mers-el-Kebir par mer, parce que la conquête espagnole de cette place avait mis fin au cabotage qui se faisait entre elle et Oran; voyant dès-lors, qu'ils ne pouvaient plus dominer sur ce littoral, ils ne se préoccupèrent pas davantage d'avoir un plus grand nombre de barques ou autres bâtiments à rames. Leur unique souci fut donc de veiller avec soin à la garde d'Oran après la prise de Mers-el-Kebir, période de trois années pendant laquelle ils vécurent en continuelle crainte et défiance des chrétiens qui, enfin, ainsi qu'on va le voir, emportèrent cette ville par les moyens mêmes que les mores comptaient employer pour la défendre.

Pour traduction,

A. Berbrugger.

ÉTUDE CRITIQUE

SUR LA

GÉOGRAPHIE COMPARÉE ET LA GÉOGRAPHIE POSITIVE

DE LA GUERRE D'AFRIQUE DE JULES CESAR.

Ire PARTIE.

GÉOGRAPHIE COMPARÉE.

La guerre d'Afrique de Jules César est une des campagnes les plus remarquables de ce grand Capitaine. Elle n'a pas l'ampleur de la guerre des Gaules, la rapidité de ses deux guerres d'Espagne, l'instantanéité de sa victoire sur Pharnace; encore une fois il n'y trouva pas d'adversaires dignes de lui, ce qui fut bien rare, mais il y rencontra des ennemis sérieux, armés de moyens et de forces considérables, animés d'une confiance aveugle, intimidés, il est vrai, par l'éclat de son nom, ce qui neutralisa une grande partie des avantages qu'ils auraient pu tirer de leur savoir et de leur expérience. On l'y retrouve du reste avec toutes ses grandes facultés militaires, une audace quelquefois incroyable, un esprit de décision inflexible, une fécondité de ressources inépuisable, une puissance stratégique à laquelle on résistait bien difficilement.

Cette guerre d'Afrique dura cinq mois et on en suit tous les incidents avec un intérêt puissant, d'autant plus puissant qu'on aura sous les yeux un tracé précis, exact, de toutes les opérations. Je ne veux pas, je ne dois pas parler du long travail auquel je viens de me livrer et qui a exigé plus de dix-huit mois de recherches et d'investigations de tous genres. Après avoir analysé tout ce qui a été écrit sur ce sujet, je me demande encore qu'elle idée on avait pu se faire de cet ensemble de marches, de contre-marches, d'attaques multipliées, appuyées qu'on les faisait sur les synonymies les plus bizarres, sur les positions les plus excentriques, et tellement fausses pour la plupart qu'on est tenté d'y voir un parti pris de faire une chose inexplicable, incompréhensible. Comment les écrivains qui avaient entrepris cette tâche ne se sont-ils pas aperçu de tous les non-sens qu'ils commet-

taient, voilà ce qui surprend toujours. L'insuffisance des données qu'ils avaient à leur disposition ne saurait les justifier, puisqu'ils en avaient à peu près autant que nous en possédons aujourd'hui et qu'avec Hirtius seul, on peut obtenir un tracé d'ensemble des opérations de César très-satisfaisant. Ce qu'ils n'ont pas fait, ce qu'ils eussent dû faire avant toute chose, c'était l'étude complète des documents anciens et du récit des voyageurs ; ce qui les a surtout induits en erreur c'est de ne pas les avoir traduits graphiquement..

Une de leurs plus grandes fautes est d'avoir négligé les travaux de notre illustre d'Anville, travaux qui leur eussent fourni une base excellente, un canevas dans lequel on pouvait faire entrer facilement tous les détails. Ainsi d'Anville leur eut permis de rectifier la position d'*Hadrumetum*, position de premier ordre dans ce tracé, et que le Dr Shaw, leur guide principal, a déplacée d'une manière si fâcheuse.

Les différents écrivains qui ont traité de la vie de César ont porté plus ou moins d'attention à la guerre d'Afrique, suivant le plus ou moins d'étendue du cadre qu'ils avaient adopté.

Je ne m'occuperai que de ceux qui en ont fait l'objet d'une étude spéciale, et je chercherai ensuite à déterminer la valeur des synonymies géographiques proposées successivement par ceux que le caractère sérieux de leurs recherches ou de leurs explorations autorisaient à émettre une opinion à ce sujet. La géographie comparée joue en effet un grand rôle dans cette étude; elle en est comme la base, elle répand une lumineuse clarté sur tout le récit, elle en fait saisir plus facilement la marche et le sens, elle permet à l'esprit d'en suivre tous les développements sans fatigue et sans peine; elle est d'une absolue nécessité, enfin, toutes les fois que l'on veut porter un jugement sur les combinaisons stratégiques des parties belligérantes. Voilà ce que n'ont pas assez compris et ceux qui ont traité de la guerre d'Afrique et ceux qui ont, jusqu'à présent, embrassé toutes les parties des commentaires de César.

Carl Guischardt, écrivain allemand né à Magdebourg en 1724, auteur de *Mémoires militaires sur les Grecs et les Romains, pour servir de suite à l'Histoire de Polybe commentée par le chevalier*

de Folard, est le premier qui se soit occupé de la guerre d'Afrique d'une manière spéciale. Son ouvrage parut à La Haye, en 1757 et à Lyon en 1760, 2 volumes in 8°; c'est l'édition dont je me suis servi.

L'examen de la guerre d'Afrique forme la dernière partie du second volume, de la page 213 à la page 382. On en trouvera le résumé à la fin de ce travail, à la suite de l'analyse des Notes de Turpin de Crissé.

Carl Guischardt a prêté une attention assez suivie à la recherche des synonymies géographiques. Le Dr Shaw (*Voyages en Barbarie*, 1743) a été son principal guide et il ne pouvait alors en avoir de meilleur, mais comme il n'a pas connu les travaux de d'Anville, le voyageur anglais lui a fait commettre une grave erreur, celle de placer *Hadrumetum* à Herk'la (page 249) au lieu de la mettre à *Sousa*, ainsi que l'a fait, avec raison, le célèbre géographe français. Il a du reste reproduit les opinions erronées contenues dans le texte de son seul informateur; comme lui il voit *Ruspina* à Sah'alil, *Sassura* à Surseff (K's'our-es-Saf), *Zeta* à Menzel (Kamel), *Thapsus* à 5 lieues anglaises (27,823 mèt.) au Sud Est d'Agar, quand Hirtius l'en éloigne seulement de 24 kilom. à peine, ce qui est très-exact. Je ne dirai rien des orientations parce que le tracé de la côte, tel qu'on le faisait à cette époque, est fautif partout. De plus, Guischardt eu le tort impardonnable de substituer souvent aux affirmations positives de Shaw des idées à lui sur la position de plusieurs sites, idées fausses pour la plupart, comme de raison, mais qui cadraient avec ses opinions au sujet des opérations du dictateur. C'est ainsi qu'il ne veut pas qu'Acholla soit *au-delà*, c'est-à-dire au *Sud de Thapsus*, mais à *l'Ouest d'Hadrumetum;* que, d'après lui, Thysdrus serait bien plus près de Ruspina qu'il ne convient, s'il eut adopté le sentiment de Shaw, qui lui donne pour correspondant *El Djemm*, sentiment aujourd'hui hors de toute discussion. D'un autre côté, j'ignore quel est le motif qui, à la page 231, l'a fait compter cette ville (sous le nom altéré de *Tisdra*) au nombre des ports de mer, alors qu'elle est au plus près à 40 kilomètres des rivages de la Méditerranée. Cette absurdité lui appartient tout entière. Ces connaissances topographiques, altérées ainsi sans motifs réels,

l'ont conduit quelquefois à des appréciations erronées sur les intentions de César, et, lorsque parlant du mouvement en arrière sur Thapsus (page 366), il attribue sa reconnaissance sur Thysdrus et la prise de Sassura à des considérations stratégiques, il se trompe, puisque nous savons par Hirtius qu'il n'était question que d'un simple ravitaillement; s'il lui a donné un sens différent, c'est parce qu'il suppose les deux villes trop près de Thapsus et menaçant directement le flanc droit de l'armée Césarienne. Les données qu'avait Guischardt sur le terrain même des opérations étant d'ailleurs insuffisantes, puisqu'il est obligé de se servir des détails incomplets, fournis par Hirtius, cela l'a conduit bien souvent à des explications arbitraires. Turpin de Crissé lui a reproché, avec justice, au sujet des dispositions prises le 15 février devant Uzita, pour donner une bataille qui n'eut pas lieu, de s'être fait un terrain idéal, d'avoir ensuite imaginé une disposition de troupes telle qu'elle pût répondre à ce même terrain, de s'être enfin complètement éloigné du texte (voir l'analyse des notes de Turpin de Crissé. § LX). En somme, il y aurait cependant injustice à ne pas reconnaître que *l'Analyse de la guerre d'Afrique* de Guischardt est un travail assez remarquable et que, le premier, il a donné la solution de quelques points obscurs, tel que la fameuse manœuvre dont parle Hirtius au paragraphe XVII, au moyen de laquelle César mit en déroute les troupes de Labienus et de Petreius qui semblaient devoir écraser les siennes.

En 1785, le comte Turpin de Crissé, lieutenant-général des armées du Roi, ancien inspecteur de cavalerie, publia une traduction française des commentaires de César en trois volumes in-4°, Montargis, avec 43 planches et de nombreuses notes. Cet ouvrage fut réimprimé en 1787, en trois volumes in-8°, avec les mêmes planches réduites, Amsterdam, Leyde, Rotterdam et Utrecht, chez les libraires associés. Cette dernière édition est celle que j'ai eue à ma disposition; la guerre d'Afrique est contenue dans le troisième et dernier volume, de la page 232 à la page 369.

Le travail de Turpin de Crissé sur la guerre d'Afrique ne consiste du reste qu'en notes plus ou moins étendues, jointes à chacun des paragraphes des commentaires; elles sont au nombre de

cinquante-six. Ces notes jouissent d'une certaine réputation, qu'elles ne méritent peut-être pas tout entière, mais comme elles ne sont cependant pas sans intérêt, j'ai cru, par ces deux raisons, devoir en faire une analyse critique étendue.

Si Carl Guischardt, qui s'est assez sérieusement occupé de la partie géographique de son travail, a commis toutes les erreurs que nous lui avons reprochées, que sera-ce pour Turpin de Crissé qui n'y a pas prêté la moindre attention.

Il peut paraître assez étrange qu'au sujet d'une étude qui repose principalement sur la connaissance parfaite et détaillée du terrain, un écrivain n'ait pas fait de ce terrain l'objet d'un examen attentif. Cependant c'est ce qui a eu lieu ici, ainsi que je vais le démontrer :

Turpin de Crissé, les *Commentaires* à la main (§ VI), voit César franchir la distance qui sépare Hadrumetum de Ruspina *en une petite journée*, ce qui ne pouvait guère être autrement, puisque cette distance n'est que de 22 kilomètres, et il met *Hadrumetum* à ce qu'il appelle Mahometa ou H'amamet, *Ruspina*, à El Mahedia, deux localités situées à 144 kilomètres l'une de l'autre, *à six journées de marche !* La moindre des plus mauvaises cartes qu'il eût consultées lui eût montré toute l'impossibilité d'une pareille assimilation.

Avec Hirtius (paragraphe LXXV-LXXVI), Turpin de Crissé conduit César de son camp d'Agar à Thysdrus, par Sassura, et, ne tenant aucun compte ni des itinéraires anciens, ni des cartes, ni des assertions de Shaw, qui lui montraient Thysdrus situé à *El Djemm*, à 45 kilomètres au Sud d'Agar, il va la chercher à *K'aïrouan*, tout-à-fait à l'Ouest, à plus de soixante kilomètres, audelà de la zône sur laquelle s'était installée l'armée pompéienne, en pleine Numidie ! César avait bien poussé une pointe sur Zeta, au milieu des positions ennemies, et en passant devant le camp même de Scipion, mais Zeta, n'était qu'à 30 kilomètres d'Agar, et César aussi hardi, aussi aventureux qu'on puisse le supposer, n'aurait jamais commis une imprudence pareille à celle que lui fait faire l'écrivain français, parce qu'il ne serait jamais revenu de cette escapade insensée.

Maintenant que Turpin de Crissé appelle les K'erk'ena *Cercare*,

avec je ne sais qui ; qu'il place Zeta en un lieu inconnu et introuvable appelé *Zerbi*, et Zama à *Zamora*, une Zamora ignorée, car ce ne saurait être la *Zamora* de notre province de Constantine, située à 387 *kilomètres* à l'Occident de Zama, tout cela n'a rien d'étonnant de la part d'un homme aussi disposé à commettre les plus grosses bévues de gaîté de cœur, à aller trouver dans la Galite l'île rocheuse d'*Ægimurus*, qui en est à 160 kilomètres en ligne droite, vers l'Orient.

En définitive, Turpin de Crissé ne s'est jamais fait une idée bien nette du théâtre des opérations de César. Ses synonymies ont tout le laisser aller de l'écrivain le plus fantasque. Ce qu'il a étudié ce sont les manœuvres, et là il était plein de son sujet ; mais comme il n'avait pour s'aider, ainsi que Guischardt, que les descriptions mêmes d'Hirtius, descriptions fort incomplètes, que son canevas général est entièrement faux, ses jugements s'en ressentent trop souvent. Il critique quelquefois son prédécesseur, mais c'est pour substituer des erreurs à d'autres erreurs.

Nous avons présenté en faveur de Guischardt cette circonstance atténuante que, n'ayant eu d'autre informateur que Shaw, il a commis les mêmes fautes que celui-ci. Nous n'avons rien de semblable à dire pour justifier Turpin de Crissé, nous devons même reconnaître qu'il est impardonnable. Il l'est, parce qu'il ne s'est servi ni des documents anciens, ni des travaux du voyageur anglais, ni de ceux de d'Anville, surtout alors qu'il les connaissait fort bien, puisqu'à sa première édition (1785) il a joint la grande et belle carte de la Gaule, de l'illustre géographe, et qu'il pouvait très-bien prendre la peine de jeter un regard sur ses autres cartes et entre autres sur la carte de la Numidie, déjà fort ancienne à l'époque où il écrivait, puisqu'elle date de 1742.

On voit que les deux seuls écrivains qui ont fait de la Guerre d'Afrique l'objet d'une étude particulière, l'ont traitée d'une manière très-imparfaite ; que leurs travaux, avant de servir, eussent dû être soumis à une critique sévère. Il n'en a rien été : on les a consultés et on a reproduit tous leurs dires sans contrôle, de sorte que toutes leurs erreurs reparaissent dans celles des éditions des *Commentaires* publiées jusqu'à ce jour, où l'on a voulu donner des synonymies géographiques.

A côté des écrivains spéciaux se placent ceux qui envisagent les questions de géographie comparée d'un point de vue général. Pour eux, la nomenclature relative à la Guerre d'Afrique n'est plus qu'un détail, mais enfin elle a, en plusieurs de ses points, une telle importance, qu'ils ont été forcément obligés de s'en occuper. Voyons s'ils ont été plus heureux que leurs devanciers.

La France ne possède, en fait de traités sur l'ensemble de la géographie comparée, que des ouvrages anciens, puisqu'ils datent du siècle dernier, où l'on peut glaner quelques notions exactes, mais dans lesquels on ne saurait rien chercher des acquisitions précieuses faites depuis trente ans. Tout ce que renferment nos ouvrages classiques en fait de géographie comparée ne vaut pas la peine d'être mentionné. Ce sont des notions sans ordre, sans dates, appartenant à toutes les époques, à tous les systèmes et ne laissant que des idées fausses. Cependant nous avons fait sur les différentes parties du monde antique les plus beaux travaux qui aient été faits en Europe. L'Algérie et les régions voisines, la Tunisie et le Maroc, l'Algérie particulièrement ont été l'objet de tentatives dont les lacunes indiquent trop bien qu'on en est encore aux recherches, aux investigations de détail, et que les unes comme les autres marchent avec une lenteur contre laquelle devront lutter peut-être les efforts de plus d'une génération. On n'y trouve du reste toujours qu'une faible partie des solutions qui nous intéressent, parce que le sujet que nous traitons appartient, par la nature de ses détails intimes, aux monographies les plus circonstanciées.

Cette observation s'applique tout entière aux *Remarques sur les grandes voies de communication de l'Afrique romaine*, insérées par M. d'Avezac dans son remarquable travail sur l'Afrique ancienne de l'Univers pittoresque (1844), au *Recueil des Itinéraires anciens*, publié par le colonel Lapie, en 1845.

Parmi les ouvrages généraux sur la géographie comparée du Nord de l'Afrique, il en est un auquel on a fait une réputation qu'il ne mérite certes pas. Je veux parler de la *Géographie ancienne des États Barbaresques*, par l'Allemand Mannert (1822-1825), ouvrage que le Ministère de la guerre, toujours désireux de jeter

de nouvelles lumières sur le passé de nos possessions africaines, crut devoir faire traduire, en 1842, par MM. L. Marcus et Duesberg. Toutes les parties de cette composition, relatives à l'Algérie, sont remplies d'erreurs que j'appellerai, sans scrupule, *volontaires*, car elles sont presque toujours le résultat du jugement le plus faux, joint à un parti pris de nier les faits les plus évidents. En ce qui touche à la guerre d'Afrique, Mannert a eu le bon esprit de ne pas trop s'écarter des opinions du Dr Shaw; il eût dû le faire toujours, car lorsqu'il s'en éloigne c'est pour ajouter de graves erreurs à celles du voyageur anglais. Ainsi, il ne cherche plus *Ruspina* à Sah'alîl, mais il la met dans une vaste plaine, à 2 milles de la côte, avec Monastîr comme port; il ne réunit plus la ville et le port d'*Hadrumetum* à Herk'la, mais il y laisse le port et place les ruines de la ville à quelques milles au nord de Sousa. Pour lui *Agar*, *Zella* (au lieu de Zeta) et *Vacca* forment un groupe de trois *bourgades* (c'étaient de bonnes villes murées, *oppida*) peu éloignées, ce qui est parfaitement démenti par la pointe de 28 kilomètres que César est obligé de parcourir en faisant sa pointe du camp d'Agar sur Zeta. Les idées de Mannert au sujet d'Utique, entièrement opposées à celles de Shaw, négation absolue de tout ce que nous disent les itinéraires et les historiens anciens, sont une des preuves sans nombre que je pourrais réunir pour justifier l'appréciation sévère que j'ai faite de son livre; il identifie Utique à *Porto-Farina*, qui en est à plus de 20 kilomètres, et le *Promontoire des Cornelia Castra*, si fidèlement et si exactement décrit dans les Commentaires sur la guerre civile (Livre II, 24), à je ne sais quelle pointe de terre basse qui ne saurait avoir le moindre rapport avec ce môle puissant, créé par la nature et dont la physionomie était alors unique au monde. Quant à Zama, il est de ceux qui se sont le plus rapprochés de la vérité, en la plaçant à *Zoouarin*, à 27 kilomètres de son véritable site.

Le Dépôt général de la guerre a publié récemment (1864) une fort belle carte au 2,000,000e du Nord de l'Afrique, accompagnée d'un fascicule intitulé : *Notice sur la Carte de l'Afrique sous la domination des Romains*, dressée par M. Nau de Champlouis, capitaine au corps impérial d'état-major. On a évité dans ce

travail remarquable presque toutes les erreurs que nous venons de reprocher aux écrivains qui ont traité de la guerre d'Afrique de Jules César. La seule *Sassura* y est identifiée encore avec K's'our-es-S'af. Quant aux positions de *Zeta*, *Vacca*, *Uzita*, *Tegea*, elles n'ont pu y figurer à cause de la petitesse de l'échelle.

Les Allemands ont de très-bons ouvrages classiques sur la géographie ancienne. Le *Manuel* de Sickler est l'un des meilleurs et des plus répandus, la 2e édition est de 1832. Veut-on savoir ce qu'il contient au sujet de la nomenclature de la guerre d'Afrique, le voici : Pour lui *Hadrumetum* est Mahometa ou Hamamet, ou bien encore Herk'la ; ce sont les deux erreurs de Turpin de Crissé et de Shaw ; *Zama* est Zouarîn, c'est l'erreur de Mannert ; mais *Utique*, *Ruspina*, *Leptis Minor*, *Thapsus*, *Acholla*, *Tisdra*, citée une seconde fois sous le nom plus exact de *Thysdrus*, *Vacca* et *Tegea*, ne sont accompagnés d'aucune synonymie moderne ; c'est plus commode et plus court, mais cela n'indique qu'une profonde indifférence du sujet.

Après les généralisateurs, qui réunissent dans un même ensemble toutes les données éparses pour en faire un tout coordonné, viennent les voyageurs qui ajoutent aux documents écrits les données que leur fournit un examen plus ou moins attentif des localités.

Plaçons en tête le Dr Shaw.

C'est en 1743 que parut la traduction française de ses *Voyages en plusieurs provinces de la Barbarie et du Levant*, ouvrage qui a acquis, surtout depuis notre occupation de l'Algérie, un renom qu'il mérite à plus d'un titre. Ce voyageur est le premier qui ait émis sur la Géographie comparée de la guerre d'Afrique, les idées les plus sensées, avantages qu'il doit à l'exploration d'une partie de la contrée qui en fut le théâtre. Quelques-unes de ces synonymies indiquent même une sagacité toute particulière et dont il a donné plus d'une preuve. S'il n'avait pas eu la malheureuse idée d'aller chercher *Hadrumetum* à Herkla, à 23 kilomètres de son emplacement réel, ce qui l'a entraîné à commettre une autre erreur capitale, en assimilant les petites ruines de Sah'alll avec *Ruspina*, s'il ne s'était pas laissé tromper par la vague ressemblance d'un mot mal écrit, en plaçant *Sassura* à Surseff (pour K's'our-es-Saf), son canevas fut resté encore aujourd'hui un des meilleurs.

Pendant les longues guerres de la République et de l'Empire, le gouvernement anglais fit lever par le capitaine William Henry Smyth, le périple d'une grande partie de la Méditerranée proprement dite. Ce travail, appuyé sur 1143 points déterminés astronomiquement et remarquable par son immense étendue, a fait disparaître de nos cartes une foule d'erreurs et a permis de substituer à de mauvais tracés de côtes des lignes de rivages où le dessin a repris tous les caractères de la vérité. On y rencontre bien, par ci par là, des points de détail auxquels il y aurait fort à redire, mais on oublie assez facilement ces imperfections en faveur de tout ce qu'il y a de bien, et le bien est en grande majorité. A l'heure qu'il est, nous n'avons pas pour les côtes de la Tunisie d'autres cartes que celles du capitaine Smyth et ce sont elles qui ont servi de base à notre travail, comme on le verra plus loin, en les appuyant, néanmoins, sur la Table des positions déterminées durant sa longue exploration et qui sont une des parties les plus utiles du volume qu'il a publié en 1854, sous ce titre : *The Mediterranean, a Memoir physical, historical and Nautical*, in-8, de 519 pages. Dans ce volume, l'hydrographe anglais a donné la synonymie antique de la plupart des points de la côte, mais s'il a été exact pour plusieurs points comme Lemt'a (*Leptis Minor*), Herkla (*Horrea Caelia*), Nâbel (*Neapolis*); on ne voit pas pourquoi il va chercher *Hadrumetum* à Monastir, *Kabarsusis* à Sousa, et *Aquae Calidae* à H'amamet, si ce n'est, pour ce dernier, que l'écrivant par deux *M* il a cru y voir le vocable arabe *H'ammam* (حمم) qui signifie *Bains chauds*, mais il n'y a jamais eu des sources thermales à H'amamet et d'*Aquae Calidae* de ce côté-ci de la presqu'île du cap Bon.

Depuis la prise d'Alger, la Tunisie a été explorée par plusieurs voyageurs, qui ont notablement accru la masse de nos connaissances, qui ont transformé en faits acquis bien des hypothèses, et dont les recherches ont permis de rectifier les erreurs des documents anciens ou leurs oublis. Ce sont, en 1832-1833, Sir Grenville Temple ; en 1844, M. Pellissier, l'auteur des Annales algériennes, consul de France à Tunis ; en 1856, Barth, le célè-

bre voyageur dans l'Afrique centrale ; en 1861, Victor Guérin. Je ne cite que ceux qui ont parcouru les contrées sur lesquelles s'étend le réseau de la guerre d'Afrique.

Sir Grenville Temple a vu Bou H'adjar, Lemt'a, Dîmâs, El-Djemm et Bou Chateur, dans lesquelles il reconnaît successivement, comme le Dr Shaw, *Agar*, *Leptis Parva*, *Thapsus*, *Thysdrus* et *Utique*. Mais après s'être franchement séparé de son compatriote en plaçant, sans hésiter, *Hadrumetum* à Sousa, il commet la même faute que lui en voulant retrouver *Ruspina* dans Sah'alîl, et il ajoute à cette erreur une faute, celle de regarder Saïada comme étant *Usceta*, qui en était à 25 kilomètres plus à l'ouest.

Pour M. Pellissier, comme pour Sir Grenville Temple, *Hadrumetum* est incontestablement Sousa, *Leptis* Lemt'a, *Thapsus* Dîmâs ; avec Shaw, il identifie *Acholla* et El A'liïa, *Thysdrus* et El-Djemm, mais il a le tort de voir avec lui *Sassura* à K'sour es Sa'f, et de ne pas avoir adopté sa synonymie d'*Agar*, qu'il met sans raison à Khreneïs, parce qu'il n'a pa vu Bou H'adjar. Il commet, d'ailleurs, quelques autres erreurs très-graves, pour n'avoir pas eu le soin de se munir d'un tracé géographique aussi exact que possible des marches de César, négligence qu'il n'a pas été le seul à commettre et qui a toujours eu les mêmes conséquences. C'est ainsi qu'il voit *Zeta* aux ruines situées entre Ksîba de Sousa et Feraïat ; *Tegea* dans les ruines de l'Oued el Laya, au-dessous de K'ala Sr'îra ; *Vacca* dans les ruines de Zembra, à 5 kilomètres de Sidi Bou A'li, à plus de 30 kilomètres de l'endroit où elle devrait être, et, enfin, trompé par une malheureuse consonnance de mots, *Zama* à Zouam, dans un pauvre amas de ruines de la vallée de la Medjerda, à 67 kilomètres, en ligne droite, du site même de la capitale du roi Juba. Mais d'un autre côté, et il faut lui en faire éloge, le premier il a assimilé *Ruspina* et Monastîr, *Uzita* et Benbela, et le premier aussi il a fait remarquer l'étrange erreur de Shaw qui voyait le grand cap de Monastîr, le *Rous Pena* des navigateurs tyriens, dans ce promontoire obtus sur lequel s'élève Herk'la.

La synonymie de Barth est d'accord, dans les points principaux, avec les meilleures solutions que nous ayons signalées jusqu'à

présent. De même que le comte de Castiglioni, il pense que Zouïa, quartier qui formait jadis une partie considérable de Mahedîa, est la *Zella* de Strabon.

M. Victor Guérin est un esprit sérieux, logique et qui n'admet guère que les faits dans lesquels la probabilité est si voisine de l'évidence qu'elle peut en tenir lieu. Il a ajouté d'autres preuves à celles qui avaient engagé d'Anville, d'Avezac, Temple, Pellissier et Barth à regarder Sousa comme la transformation moderne d'*Hadrumetum*. Il hésite un peu à identifier *Ruspina* et Monastîr, mais on voit cependant, à certains passages de sa description, que cela ne lui semble pas douteux. Lemt'a, Dîmâs et El Djemm, représentent toujours à ses yeux *Leptis Parva*, *Thapsus* et *Thysdrus*, et son livre offre de bonnes notes sur les ruines d'*Utique* à Bou Chateur. Les distances de la Table peutingérienne rendent, selon lui, peu probable l'assimilation de K'sour es Sa'f et de *Sassura*, et il a parfaitement raison. Quant aux autres points secondaires de la nomenclature césarienne, comme ils se trouvaient en dehors de sa ligne de route, il ne s'en est pas occupé.

La guerre d'Afrique de l'an 46 a plus d'un rapport avec l'histoire ancienne de l'Algérie. Elle s'y rattache par la grande diversion que firent contre la Numidie, en faveur de César, le roi Bocchus et son lieutenant Sittius, par les opérations de celui-ci contre Sabura, lieutenant de Juba, et contre les débris des armées pompéiennes qui, après la victoire de Thapsus, se jetèrent en Numidie pour chercher à gagner l'Espagne en traversant la Mauritanie ; par la mort de Scipion et de ceux qui l'accompagnaient, dans le golfe d'Hippone, aujourd'hui le golfe de Bône, enfin par la création de la nouvelle province d'Afrique qui comprenait la moitié orientale de la province de Constantine.

Mon intention, quand j'arrivai pour la première fois en Algérie, au premier jour de l'année 1849, était d'en étudier l'histoire, sur le théâtre même des événements, ce que je n'ai cessé de faire depuis seize ans. D'un autre côté, les annales du Marok et de la Tunisie sont si intimement liées à celles de ce pays, dans l'antiquité et durant tout le moyen-âge, qu'elles devaient nécessairement faire partie du programme dont j'avais posé les bases en France.

C'est ainsi que je fus amené à m'occuper de la guerre d'Afrique de Jules César. Seulement, lorsque je repris ces recherches en 1862, lorsque j'eus analysé et annoté tout ce qui avait été fait, que je me trouvai en présence de cet ensemble d'assertions contradictoires qui, ainsi qu'on a pu le voir par ce qui précède, laissent l'intelligence la plus perspicace dans l'incertitude, devant ces opinions quelquefois vraies, trop souvent douteuses ou contradictoires, en face de toutes ces incertitudes, de toutes ces hypothèses, je me décidai à entreprendre un travail dans lequel toutes les questions seront étudiées de manière à satisfaire les esprits les plus sévères. Dès-lors, à la place d'un nouveau Commentaire de la guerre d'Afrique, critiqué et complété au moyen de tout ce qu'en avaient dit les écrivains postérieurs à Hirtius, nous avons eu cette longue, peut-être trop longue composition à laquelle j'ai dû donner le titre de Commentaire général de la guerre d'Afrique de Jules César, lequel embrasse sept cent cinquante pages in-quarto (1).

O. Mac Carthy.

(A suivre)

---

(1) Le remarquable travail, dont on vient de lire le début, a été présenté à S. M. Napoléon III par son auteur, lors du deuxième voyage impérial en Algérie. L'Empereur, digne appréciateur des mérites d'une œuvre qui se rattache à un sujet dont il a fait l'objet de ses méditations et de ses études, a témoigné sa satisfaction à M. Mac Carthy en le faisant chevalier de la Légion-d'Honneur. Rappelons ici que notre honorable collaborateur se recommandait déjà par seize années de travaux géographiques et historiques sur l'Algérie. — *N. de la R.*

LES ÉDIFICES RELIGIEUX DE L'ANCIEN ALGER

(Suite. — Voir les Nos 35, 37–38, 39, 43 et 45.)

CHAPITRE XXI

CHAPELLE DE SIDI HELAL, RUE SIDI HELLEL.

Sidi Helâl fut autrefois un marabout des plus renommés, mais sa célébrité, déjà en décadence lors de l'arrivée des français, s'est presque éclipsée depuis cet événement. Les nombreuses troupes de fidèles qui venaient jadis visiter son tombeau, ont oublié le chemin de cette petite chapelle, aujourd'hui plongée dans un abandon complet et déshéritée des abondantes offrandes des temps passés, Ainsi va le monde et les saints musulmans, ne sont pas plus à l'abri des vicissitudes de la fortune et des caprices de la mode que les simples mortels de toutes les nations et de tous les cultes. Le nom de ce marabout n'est cependant pas tombé dans l'oubli. Il est toujours vénéré et a survécu à la dévotion dont les restes du saint étaient l'objet. Par une singularité qu'on n'a pu m'expliquer, les femmes de mauvaise vie jurent ordinairement par sidi Helâl et ce serment est le plus redoutable qu'elles puissent faire.

Ce marabout vivait à une époque reculée. Il fut au moins contemporain de l'établissement des Turcs en Algérie, s'il faut en croire la tradition. Je dois ajouter que je n'ai pas de renseignements précis sur la date de sa mort, ni sur celle de la construction de l'établissement actuel, lequel se compose d'une très-petite mosquée surmontant une pièce obscure, humide, basse et nue, où se trouvent inhumés le saint et quelques privilégiés.

Le plus ancien des renseignements que j'ai recueillis dans des documents, est celui-ci :

« Maison située dans le voisinage de la porte du ruisseau (Bab-el-oued), près du tombeau (ضريح) de l'ouali vertueux sidi Helal (سيدى هلال) que Dieu nous soit propice par ses mérites et par ceux de ses semblables ! (acte du Cadi Hanafi, en date de la fin de safar 1025, soit du 10 au 18 mars 1616). »

Les indications postérieures ne différant pas essentiellement de celle qui précède, il m'a paru sans utilité de les reproduire. Dans

l'intérêt de la topographie de l'ancien Alger, je dois seulement signaler qu'à partir de 1090 (1679-1680), il est fait fréquemment mention de *haret el djenan* (حارة الجنان, la rue de la campagne), comme étant sise dans les environs du tombeau de sidi Helâl.

Depuis 1830, cette chapelle a toujours conservé son affectation religieuse. Elle reçut d'abord le n° 32 de la rue sidi Hellel, — à laquelle elle a donné son nom; — mais le remaniement de 1854 ne lui a attribué aucun numéro. De 1832 au 1er mars 1853, les filles soumises furent installées dans ce quartier. La tombe déserte et muette du saint mahométan forma alors un étrange contraste avec le tumulte obscène et parfois sanglant de la prostitution qui hurlait à sa porte, avec les flots nauséabonds de l'orgie populaire qui venaient se heurter contre ses murs. Cette circonstance a évidemment contribué à éloigner de cet établissement la population musulmane, peu désireuse d'accomplir des actes de dévotion au milieu d'une pareille société.

L'oukil actuel de cette chapelle, est le sieur Abderezzak ben Bacit, dont la famille jouit de cette charge depuis longues années.

CHAPITRE XXII.

MOSQUÉE DITE DJAMA SABAT EL-AHMAR, RUE DU SCORPION.

Ce petit mesdjed, sans minaret, prenait le nom du quartier: *sabat el Ahmar*, ou plus usuellement *Sabat Lahmar* (la voûte rouge). Voici les seuls renseignements que j'ai trouvés.

La mosquée (mesdjed) sise près de Bir (le puits) aznague (ببير ازناج) et contiguë au rempart de la ville, dans le voisinage de sidi Helâl, que Dieu nous soit propice par ses mérites! (oukfia).

2. Mosquée sise au quartier de bir ezzenagui (ببير الزناكي) et contiguë à l'enceinte de la ville, au dessous de la voûte rouge. (Sabat el Ahmar السباط الاحمر). (acte de 1264, soit 1229).

Cette mosquée, qui reçut le numéro 18 de la rue du Scorpion, cessa d'être fréquentée par la population musulmane dès les premiers jours de la conquête. Elle fut aliénée, pour cause d'abandon et de vétusté, le 29 août 1849, au profit de M. Mussault, propriétaire de la maison portant le n° 16 de la même rue sur le rez-de-chaussée de laquelle elle était construite, laquelle maison porte actuellement le n° 5.

Nous allons maintenant traverser de nouveau la rue Bab-el-Oued pour examiner les édifices religieux qui se trouvent en arrière de la rive gauche de cette grande voie de communication, à peu de distance de la porte de la ville.

CHAPITRE XXIII.

MOSQUÉE D'ALI KHODJA (ANCIENNEMENT MOSQUÉE SIDI BETEKA ?), RUE BISSON.

La mosquée connue par la génération actuelle sous le nom d'Ali Khodja, — et qui est un petit mesdjed muni d'un minaret exigu, sis au quartier de *Hammam el malah* (les bains d'eau salée) — ne figure sous cette dénomination ni dans l'oukfia ni dans aucun autre document. D'un autre côté, j'ai trouvé divers renseignements écrits sur une mosquée de Sidi Beteka qui existait autrefois dans ce même quartier de *Hammam el Malah*, et dont on ne peut aujourd'hui retrouver les traces sur le terrain. Comme les édifices du culte sont inaliénables et ne doivent changer de destination en aucun cas, et que d'un autre côté, il y a identité dans la situation, il me paraît certain que cette mosquée de sidi Beteka, — qui n'a pu disparaître — n'est autre que la mosquée d'Ali Khodja, sur laquelle les documents se taisent. Une reconstruction, de date relativement récente, aura amené un changement de dénomination dont les exemples sont des plus fréquents.

Les deux actes dont on trouvera la traduction plus bas font connaître que l'enceinte de la mosquée de Sidi Beteka n'était pas toute consacrée au culte et qu'elle renfermait des constructions particulières. Or, la mosquée d'*Ali Khodja* est enclavée, et enchevêtrée dans des bâtisses privées. et cette circonstance me semble une nouvelle preuve à l'appui de ma supposition.

Voici les documents que j'ai recueillis sur la mosquée de Sidi Beteka.

1. Traduction d'un acte passé par devant le cadi Hanafi.

Louange à Dieu! Devant le cheikh, le jurisconsulte, le savant, notre maître, l'humble adorateur de Dieu. — Cadi de la (ville) bien gardée d'Alger à la date du présent (que Dieu le protège, le dirige et l'assiste dans l'exercice des fonctions qu'il lui a confiées!), se présentèrent les habitants du quartier dans lequel se trouve la mosquée de l'oueli vertueux et béni Sidi *Abou et-Teka* (que Dieu nous soit propice par ses mérites!) située vers la porte du ruisseau (Bab el-

Oued,) et près du *Hammam* (établissement de bains) *el malah* (salé) qui est en cet endroit, et ils exposèrent, pour le compte de ladite mosquée, le préjudice résultant des constructions élevées dans l'enceinte de cet édifice par le mâllem (maître) Ali el Bsilit, lequel avait étendu par ses travaux ce que possédait Ahmed ouda Bachi, précédent acquéreur, et avait interdit l'entrée des latrines aux gens ayant l'intention de faire leurs ablutions.......... Cette affaire fut ensuite soumise à...... ben Ibrahim....... cheikh de l'Islam et soutien des hommes, le savant, le docte, le grand Muphti, le prédicateur éloquent, qui a apposé sa noble signature en bas de cet acte (que Dieu le comble de ses bienfaits et prolonge ses jours), lequel ordonna un transport à ladite mosquée pour faire examiner attentivement les bâtisses que le Sid Ali el Bsilit avait fait ajouter au dit endroit. En conséquence, deux hommes dignes de confiance et experts en matière de maçonnerie, lesquels sont : le mâllem (maître) Ali el oudjedi, et le mâllem Belkassem, le maçon, allèrent sur les lieux et se livrèrent à un examen minutieux du préjudice résultant de l'état de choses signalé. Il fut pris lecture de l'acte constatant les conventions arrêtées autrefois avec l'administrateur du habous dans la dite ville; on reconnut que d'après cet acte, la location (ana), avait été consentie pour quarante années, moyennant un paiement annuel de huit dinars algériens, et qu'après l'expiration de ce terme, il (le locataire) devait enlever tous les travaux élevés par lui ou faire cesser les causes qui interdiraient l'accès de ladite mosquée soit pour y entrer, soit pour en sortir. Tout cela résulte d'un acte dont il est détenteur. Les années qui se sont écoulées depuis la rédaction de cette pièce furent comptées et on reconnaît qu'*il* avait encore une jouissance d'environ neuf ans. Alors, l'avis de tous fut de faire disparaître tous les travaux effectués récemment par le mâllem Ali el Bsilit et consistant en une chambre supérieure (Rorfa) et deux planchers dont l'un supérieur et l'autre inférieur; de faire démolir ces constructions; de faire démolir l'escalier établi au-dessus du mihrab de la dite mosquée; de faire démolir l'arceau; et de faire enlever la porte qu'il avait placée pour interdire l'entrée des latrines; en sorte que la maison conserve son ancienne porte et reste dans son précédent état jusqu'à l'expiration de la dite location. A été présent à tout cela celui qui représente le mâllem Ali el Bsilit, lequel est son parent par alliance l'honorable Skender beloukbachi ben..... le turc. Le cheikh cadi susdit a pris connaissance de cela et l'a sanctionné le déclarant valide et exécu-

toire etc. Écrit à la date des derniers jours de Safar le bon de l'année mil trente (1030) (soit du 15 au 23 janvier 1621).

2. Mosquée (djama) du cheikh Sidi Abou'tteka (أبو التقا), sise près de Hammam-el-Malah (Oukfia).

3. Traduction d'un acte du cadi Hanafi.

Louange à Dieu. Après que fut reconnu habous et wakf au profit du cheikh béni, l'oueli, le vertueux, la brillante étoile polaire, Sidi Abou'tteka (que Dieu, etc.), la totalité de la mosquée située du côté de la porte du ruisseau, dans le voisinage du *Hammam-el-Malah* sis dans cet endroit.

L'enceinte de ladite mosquée renfermait jadis des bâtisses qui depuis longues années étaient réduites à l'état d'emplacement, en sorte que nul profit n'en était retiré par les deux oukils, lesquels sont : l'honorable, etc., El Hadj Abdelkader, fils du défunt Mohammed, connu sous le nom de Ben el-Oukil, et son compagnon, le jeune Sid Mustapha, fils du défunt Sid Ali ben el-Arbi.

Et en cet état de choses, l'honorable, etc., le jeune Sid Mohammed, le janissaire, fils du défunt Sid Mustapha Khodja, conçut le projet de bâtir dans ladite enceinte ce qu'il voudrait et comme bon lui semblerait, à la condition que les constructions qu'il éleverait seraient sa propriété privée et qu'il servirait chaque année à l'administration desdits habous la somme de vingt réal drabam serar. (La suite de cet acte constate que l'aliénation projetée s'est effectuée dans les conditions indiquées ci-dessus), (*N. du tr.*). A la date des premiers jours de Ramdan de l'année 1168 (du 11 au 20 juin 1755).

Cette mosquée reçut le n° 1 de la rue Bisson. Dès 1830, elle fut affectée à un service militaire et convertie en magasin pour les effets du campement. Elle conserva cette affectation jusqu'en 1844, époque à laquelle elle fut aliénée.

Cet édifice, qui formait l'angle de la rue Doria et de la rue Bisson, voûtée en cet endroit, fait actuellement partie de la maison portant les nos 10 et 12 de la première de ces deux rues. Il a été conservé et n'a subi que quelques changements; le minaret lui-même est intact : encastré dans la façade de la maison, rue Doria, n° 10, il reste comme un témoin muet de l'instabilité des choses humaines.

CHAPITRE XXIV.

MOSQUÉE DE SIDI AMAR ET-TENSI, RUE JEAN-BART.

Cette mosquée, — petit mesdjed sans importance, — paraît avoir

été bâtie par Sidi Amar et-Tensi, marabout autrefois célèbre, sur lequel j'ai donné des renseignements dans le chapitre VI. Dans tous les cas elle porte son nom et on doit admettre, dès lors, qu'elle est au moins contemporaine de ce saint personnage. Sa dotation était confondue avec celle de la chapelle de Sidi Amar et-Tensi, et ces deux établissements avaient un seul et même administrateur.

Je n'ai trouvé, au sujet de cette mosquée, que les deux renseignements ci-après :

1. ..... La mosquée sise au quartier de Hammam el-Malah et dont est imam le Sid Mohammed, oukil de l'oueli excellent et béni Sidi Amar et-Tensi (acte de Rebi' 1er, 1093 (mars 1682).

2. ..... La mosquée sise au quartier de Hammam el-Malah, dans le voisinage de Kouchet el-Djidjellya (le four des gens de Gigelly) et près de la maison du Bach Beloukbachi actuel de la marine; de laquelle mosquée est imam le Sid el-Hadj Ali, ex-muphti maléki ben Abdelkader ben el-Amin, ainsi connu (alors oukil de la zaouiat de Sidi Amar et-Tensi, sise hors la porte Bab el-Oued). (Acte de 1229, soit 1813-1814)

Cette mosquée, qui reçut dans le principe le n° 16 de la rue Jean-Bart, fut affectée dès 1830 au casernement militaire, et fait actuellement partie des locaux affectés à la Direction d'Artillerie, lesquels n'ont qu'une entrée portant le n° 15 de ladite rue.

CHAPITRE XXV.

MOSQUÉE SABAT EL-HOUT, AUSSI APPELÉE EL-BOTEHA, RUE DES CONSULS.

Voici les seuls renseignements que j'ai pu me procurer sur ce mesdjed sans minaret, appelé quelquefois djama Sabat el-Hout (d'une voûte où étaient sculptés quelques poissons), et plus ordinairement *djama el-Boteha*, du nom du quartier.

1. Maison située dans une impasse au quartier d'*el-Boteha* (البطحاء), contiguë à une mosquée connue sous le nom de *mesdjed Aberkan* (ابركان). Ce mot m'est inconnu (1). (Acte de 1038, soit 1628-1629).

2. Mosquée du quartier d'el-Boteha. (Acte de 1048, 1638-1639).

3. Djama el-Boteha (Oukfia).

4. ..... Boutique, sise près de Kouchet (le four de) el-Boteha, attenant à l'école qui se trouve là (c'était une dépendance de la mosquée). (Acte de 1219, soit 1804-1805).

(1) *Aberkan* signifie *noir*, en kabile. — *N. de la R.*

Cette mosquée reçut d'abord le n° 82, et plus tard le n° 80 de la rue des Consuls. Elle fut tout d'abord convertie en entrepôt de grains et conserva cette affectation jusqu'en mai 1838. A cette époque, elle était en fort mauvais état et sa situation dans un quartier d'où s'était retirée complètement la population musulmane ne permettait pas qu'elle fût rendue au culte. Après avoir été affectée au casernement militaire de 1838 à 1845, elle fut aliénée, pour cause de vétusté, le 3 juillet 1854, au profit de M. Bouneviale. Cet édifice a été démoli à l'intérieur, mais sa façade a été conservée en partie. Il porte aujourd'hui le n° 5 de la rue des Consuls et sert de magasin.

CHAPITRE XXVI.

MOSQUÉE D'AÏN EL-HAMRA, RUE PHILIPPE.

La notoriété appelle cette petite mosquée *mesdjed Aïn el Hamra* (de la fontaine rouge), du nom d'une fontaine qui l'avoisine. Mais les deux renseignements ci-après, puisés dans des documents, nous apprennent que la qualification de *rouge* appartenait à la maison qui est en face du mesdjed dont il s'agit, aujourd'hui occupée par le colonel du génie, sous la voûte de la rue Philippe.

1. Mosquée et-Tadeli (جامع التادلى) en face de la maison rouge (Dar el-Hamra) (Oukfia).

2. Maison dite Dar el-Hamra (la maison rouge), sise près de Souikat Bab el-Oued, en face, en biaisant, d'une mosquée qui est là. (Acte de 1223, soit 1808-1809).

La désignation de *et-Tadeli* employée par l'oukfia doit s'appliquer à un oukil, car le dernier administrateur de cette mosquée a été un sieur Mohammed et-Tadeli, nommé par Hussein Pacha. Cette similitude de noms fait penser que, de même que le *Tadeli* de 1830, celui de l'oukfia était l'oukil de la mosquée dont il s'agit et que c'est à ce titre qu'il attacha, au moins momentanément, son nom à cet édifice.

Cette mosquée reçut d'abord le n° 35 et puis le n° 33 de la rue Philippe. Elle est actuellement sous le n° . Affectée au casernement militaire depuis 1837, elle est destinée à disparaître avec la voûte de la rue Philippe.

CHAPITRE XXVII.

CHAPELLE DE SIDI FASSI, RUE PHILIPPE.

A l'angle des rues Philippe et de la Révolution, existait un petit

local voûté dans lequel était inhumé Sidi Ali el-Fassi (usuellement Ali Fassi), marabout jadis fort célèbre (1).

Voici quelques-uns des renseignements que j'ai recueillis sur cette petite chapelle :

1. Maison sise près du tombeau (ضريح) de l'ouéli vertueux Sidi Ali el-Fassi (على الفاسي), que Dieu soit propice par ses mérites! (acte de 1021. soit 1612-1613).

2. Maison près d'Aïn Mourad kounsou, dans le voisinage d'el-Boteha et du tombeau de Sidi Ali el-Fassi, que Dieu, etc , (acte de 1154, soit 1741-1742).

3. Maison sise près d'*Okbet Esselâm* (la montée du salut), dans le voisinage de Sidi Ali el-Fassi, que Dieu, etc , (acte de 1205, soit 1790-91).

4. Maison anciennement connue sous le nom de *Dar el-R'oula* (la maison de la goule), près de Sidi Ali el-Fassi, que Dieu, etc., (acte de 1218, soit 1803-1804).

La maison bâtie au-dessus de cette chapelle menaçant ruine, les restes mortels du Saint furent enlevés le 16 mai 1841 et transportés par les soins du Beit el-Mal dans la Zaouiet el-Abassi, sise rue des Dattes, qui avait été désignée par le muphti pour recevoir ces reliques. Le 15 octobre 1842, le local dont il s'agit, qui portait le n° 64 de la rue Philippe, fut aliéné au profit du propriétaire de la maison qui le surmontait, laquelle porte actuellement le n° 13 de la même rue,

Le dernier oukil a été le vieux Ahmed ben Essebbar, nommé par Hassan pacha, en 1791.

CHAPITRE XXVIII.

ÉCOLES DE RAHBET EL-KEDIMA (OU RAHBA KEDIMA), RUE DE LA RÉVOLUTION.

I.

Au n° 14 de la rue de la révolution se trouvait une fort petite mosquée servant d'école et consignée à ce titre dans l'oukfia, qui la désigne comme étant sise à Rahbet el-Kedima (l'ancienne halle). Ce petit édifice, dont le vieux Ben Yacoub a été le dernier administrateur et qui était affecté à l'enseignement des jeunes turcs, a été aliéné le 25 novembre 1840, et se trouve actuellement englobé dans la maison portant le n° 1 de la rue des Trois-Couleurs.

(1) *Fassi*, de Fez; ou, mieux, de *Fas*, ville principale du Maroc.
N. de la R.

II.

A l'angle des rues Bab el-Oued, Tourville et de la Révolution, et portant le n° 1 de cette dernière, se trouvait une petite école, sans dotation, qui a été aliénée en mars 1841 au profit du propriétaire de la maison dans laquelle elle se trouvait enclavée.

SECTION IIe NORD-EST.

CHAPITRE XXIX.

MOSQUÉE DE KA'ESSOUR, RUE DU 14 JUIN.

Le développement que prend la partie de la ville basse comprise entre la porte *du Ruisseau* (Bab el-oued) et la porte *de la guerre Sainte* (porte de France), m'a déterminé à consacrer une section spéciale aux quartiers qui avoisinent le front de mer depuis la batterie de *Seba Tabaren* (rue du 14 juin), jusqu'à la mosquée de la Pêcherie.

Le premier édifice dont j'aie à m'occuper dans cette zône, est une très-petite mosquée, portant actuellement le n° 13 de la rue du 14 juin et détenue par une famille indigène qui s'en prétend propriétaire. Comme je poursuis un but purement historique, je m'abstiendrai soigneusement de tout commentaire pour ou contre cette prétention et me bornerai à publier l'unique renseignement que j'aie pu recueillir dans les documents au sujet de la petite mosquée qui nous occupe.

« Mosquée (Djama) sise à *Ka'essour*, au-dessous d'el-Boteha, près de la maison d'*Arnaout Mami*, au-dessus d'une voûte qui est là » (oukfia).

La notoriété, d'accord en cela avec les documents, appelle cet édifice : la Mosquée (du quartier) de *Ka'essour* (قاع السور) le sol du rempart), de sa proximité, — non de l'enceinte fortifiée, puisqu'il n'en existe pas sur ce point, mais — de la limite de la ville, donnant à pic, dans cette partie, sur les rochers de la côte.

CHAPITRE XXX.

MOSQUÉE DE SIDI FELIH, RUE DU CHEVAL.

Voici les seuls renseignements que j'aie pu recueillir sur cette petite mosquée sans minaret, qui portait le nom d'un marabout dont elle renfermait le tombeau.

1. Mosquée (mesdjed) du saint, vertueux et béni sidi Felih (سيدى فليح), que Dieu nous soit propice par ses mérites, dont est imam Mohammed Echerchâli ben Youssef (acte de 1084, soit 1673-1674).

2. Maison sise au quartier d'El-Boteha, près de la mosquée du saint et vertueux Sidi Felih, etc. (acte de 1144, 1730-1731).

3. Mosquée (mesdjed) connue sous le nom du cheikh Sidi Felih et sise près de *Dar el-Mokriyen* (1), au dessous d'El-Boteha (ou'sfia).

Cette mosquée reçut le n° 3 de la rue du Cheval. Elle conserva son affectation pendant quelque temps, mais elle servait de magasin en 1836. En 1842, elle était signalée comme fermée et abandonnée. Elle fut aliénée, pour cause de vétusté, vers cette époque et son emplacement se trouve actuellement englobé dans la maison portant le n° 3 de la rue du Cheval.

CHAPITRE XXXI.

MOSQUÉE ABDY PACHA, RUE MACARON.

Dans le courant de l'année hégirienne 1138 (1725-1726), le pacha Abdy fit construire une mosquée, tout près de la caserne des janissaires, appelée *Dar el-Mokriyen* (la caserne des lettrés), et usuellement Dar el-Makaroun, vers le milieu d'une rue peu fréquentée, bâtie d'un seul côté et formant une espèce de chemin de ronde le long du rivage. Cet édifice, destiné à la *khotba*, ou prière publique du vendredi, et d'une capacité médiocre, était pourvu d'un minaret octogone peu élevé et comprenait des latrines.

Voici les documents et renseignements que j'ai trouvés au sujet de cet établissement, qui portait le nom de son fondateur, et auquel fut annexée en 1152 (1748-1749) une école bâtie par le pacha Mohammed ben Bakir.

(1) C'est la caserne de janissaires actuellement appelée Dar el-Makaroun.

1. Le pacha Abdy fait un habous au profit de la mosquée (mesdjed el-djama), qu'il a fait construire (1) actuellement dans le voisinage des deux prisons (zendana), l'une grande et l'autre petite, sises près de la caserne de janissaires dite Dar el-Mokriyen (دار المقريين), aux environs de la porte de l'île (Bab-el-Djezira, aujourd'hui porte de France) (acte de la fin de djoumada, 2e 1138, soit du 24 février au 4 mars 1726).

2. Traduction d'un acte en tête duquel se trouvent le cachet du cadi hanafi et les notes suivantes :

Approuvé par le mir mizan Abdy Pacha, gouverneur (ouali) de la (ville) bien gardée d'Alger d'occident. (Suivent la signature d'Abdy-Pacha et un cachet dans lequel on lit : celui qui se confie en l'Éternel, son adorateur, Abdy ben Mohammed)

Louange à Dieu, qui, dans sa bonté, nous dispense ses grâces, .·. qui nous comble de bienfaits dont nul ne saurait être digne quelle que soit la grandeur de ses efforts ; .·. qui donne et qui prend sans que nul puisse détourner ses dons, ni faire faillir ses promesses. .·. « Ce que Dieu, dans sa miséricorde, envoie aux hommes (de ses bien» faits), nul ne saurait le renfermer, et nul ne saurait leur envoyer » ce que Dieu tient. » (2) .·. Je le loue (qu'il soit glorifié !), je lui adresse des actions de grâces pour cela, et je l'honore, malgré mon impuissance à le remercier et à le glorifier ! .·. J'implore de lui, du Dieu glorieux, l'abondance inépuisable de ses bienfaits et la perpétuité de ses faveurs ! .·. J'atteste qu'il n'y a de dieu que Dieu, qu'il est unique et qu'il n'a point d'associé, et cette attestation, sincère dans ses expressions, repose sur des bases solides. .·. J'atteste que notre Seigneur et notre Maître Mohammed, son adorateur et son Envoyé (que Dieu répande ses grâces sur lui et lui accorde le salut !) est le plus noble de ceux qu'il a choisis pour être ses prophètes et ses adorateurs, .·. et le plus grand de ceux qui ont guidé les créatures vers la Vraie Direction et la Droiture. .·. Que Dieu répande ses grâces et le salut sur lui, sur sa famille, sur ses nobles compagnons, sur ses partisans et sur son armée ! .·. Grâces que nous implorons, s'il plaît à Dieu, pour être sauvés des horreurs et des anxiétés du Jugement dernier, .·. et par lesquelles nous solliciterons de la bonté de notre noble Maître, et de sa vaste miséri-

(1) Il s'agit ici d'une construction et non d'une reconstruction, point important à fixer.

(2) Coran, chapitre XXXV, verset 2.

corde, qu'il nous assigne une place favorisée de la sécurité, dans laquelle nous serons à l'abri de tout malheur ! .·. après avoir adressé des louanges à Dieu le sublime, .·. et avoir appelé les bénédictions divines sur notre Seigneur Mahommed, le Noble Prophète ! .·. (nous constaterons que) lorsque le Pacha grand, .·. célèbre, considérable, .·. très-fortuné, éminent, .·. droit, orthodoxe, .·. très-puissant, pieux, .·. gloire de l'Empire Ottoman, .·. et prunelle de l'œil du royaume des Khakan ; .·. assisté de Dieu et victorieux, .·. le champion de la guerre sainte, combattant pour l'amour du Souverain, du Miséricordieux, .·. dont les conquêtes sont l'apanage, Abdy Pacha eut cédé aux inspirations de son caractère, qui le portent à se rapprocher de Dieu (qu'il soit glorifié et exalté !) par des actes de dévotion, .·. et à s'élever vers lui (que sa grandeur soit proclamée !) par de bonnes œuvres ; .·. *il constitua habous* au profit de la mosquée d'assemblée (المسجد الجامع) dont il a élevé les constructions, .·. dont il a assis les fondations et exhaussé les murs, .·. dans le quartier de *Ka'essour*, laquelle se trouve en face, en biaisant, de la caserne de l'armée victorieuse connue sous le nom de *Dar el-Mokriyin*, dans l'intérieur de la (ville) bien gardée d'Alger, .·. que Dieu très-haut la préserve des maux de l'adversité. .·.

La totalité du fondouk qu'il a fait rebâtir, connu sous le nom de Yani Mselman et contigu au marché des figues (Diouan el-Kermous); stipulant qu'à l'étage supérieur, la première chambre à droite, en montant par l'escalier, se louera 18 rial par an ; la seconde chambre, 15 rial ; la troisième, 15 rial, la quatrième, 18 rial ; la cinquième, 30 rial ; la sixième, 18 rial, et la septième, 18 rial ; et qu'à l'étage supérieur, la première chambre, à droite, en entrant, se louera 16 rial ; la deuxième, 12 rial ; la troisième, 14 rial ; la quatrième, 14 rial ; la cinquième, 14 rial et la sixième, 12 rial.

Ainsi que la totalité de l'*aloui*, dans le vestibule du magasin, au-dessous dudit fondouk, stipulant que deux de ses chambres supérieures se loueront au *Bach A'ra*, moyennant 30 rial, et deux de ses chambres inférieures au chaouch Ahmed, moyennant 25 rial ;

Ainsi que la totalité de la boutique, située au-dessous dudit fondouk, et affectée à la profession de barbier, laquelle se louera 15 rial par an. (Suit l'énumération de divers autres immeubles, dont le fondateur fixe le prix de location. *N. du tr.*)

Ce habous est complet et perpétuel, .·. ce wakf est stable et éternel. .·. Il ne sera pas modifié, .·. et ses dispositions ne seront pas

altérées. .·. Il comprend toutes les limites et contenances, .·. dépendances, accessoires et appartenances .·. intérieures et extérieures des immeubles qui en sont l'objet. .·.

Le seigneur Pacha susnommé (que le Dieu très-haut l'assiste !) a autorisé les administrateurs des deux (villes) saintes et nobles, Mekkat (la Mecque) et el-Madinat (Médine), (que Dieu augmente leur noblesse, leur considération et leurs honneurs !) lesquels sont : el-Hadj Chaban Ar'a ben Otsman, le turc l'honorable kara Mohammed Ar'a ben Ahmed, de la même nationalité, le pieux, le pur el-Hadj Mohammed ben Hadj Mohammed el-Blidi et l'honorable Mohammed, amin des amins, fils de Mohammed fils de Echoïhed, à prendre possession à son exclusion de tout ce qui a été mentionné. En conséquence, ils ont pris possession de tout cela d'une manière complète et conforme aux dispositions, de la loi. Il a stipulé qu'ils ajouteraient les revenus desdits immeubles à ceux des propriétés fondées en habous au profit des pauvres des deux (villes) saintes, *et qu'il serait prélevé sur ces revenus :* tous les mois, 15 rial pour le khetib de la dite mosquée, .·. pour son imam, 8 rial ; .·. pour le lecteur du *Tenbih el-Anam*, 1 rial ; .·. pour le professeur, 5 rial ; .·. pour le *raoui* (narrateur) qui lit les traditions au professeur, 1 rial ; .·. pour le mouedden en chef, 3 rial ; pour 3 mouedden, 6 rial, soit 2 rial à chacun d'eux ; .·. pour deux mouedden du minaret, 4 rial, soit 2 rial à chacun d'eux ; .·. pour celui qui allume les lampes, 3 rial ; .·. pour celui qui est chargé de balayer la mosquée et d'étendre les tapis, 1 rial et 1|2 ; .·. pour celui qui est chargé de donner la crosse au khetib, 1 rial ; .·. pour celui qui est chargé de nettoyer les lieux d'ablution, 1 rial ; .·. pour six hezzabin, 4 rial et 1|2 ; .·. pour le mouedden des heures du *mor'ereb*, de l'*eucha* et du matin, 1 rial. .·. Le surplus des produits desdits immeubles sera affecté à l'entretien de la mosquée susdite, aux réparations qu'elle pourra nécessiter et l'achat de ce qui lui est nécessaire en fait d'huile, de nattes, de lampes, etc. S'il y a un excédant, il sera acquis aux pauvres des deux (villes) nobles et saintes (que Dieu augmente leur noblesse, leur considération, leurs honneurs et leurs dignités !) ; il sera ajouté aux produits de leurs propriétés, etc. Le seigneur Pacha, susnommé, (que Dieu l'assiste !), a désigné pour gérer lesdits habous, opérer les prélèvements qui doivent être effectués sur leurs produits et prendre possession de l'excédant pour le compte des ayant-droit, les administrateurs susnommés des biens des deux

(villes) nobles et saintes, ou leurs successeurs. Ils ont accepté cette mission et se sont engagés envers lui à s'efforcer de la remplir avec zèle. Il a été témoigné en faveur du seigneur Pacha susnommé, etc. Il a été déclaré que les *rial* mentionnés dans cet acte sont des *rial draham serar* en argent. A la date des derniers jours de safar le bon de l'année 1142 (du 15 au 23 septembre 1729).

3. Mohammed, oukil el hardj, ben Ahmed le Turc, fonde un habous au profit de la mosquée d'assemblée qu'a fait bâtir le prince illustre, gloire des grands princes, qui se voue à la guerre sainte pour l'amour de Dieu, notre maître le seigneur Abdy Pacha dey, sise à *Essebâ Tebaren* (les sept tavernes, en face, en biaisant, de la caserne des troupes victorieuses de la ville d'Alger la prospère, connue sous le nom de dar el-mokriyen. (Acte de 1144, soit 1731-1732)

4. Traduction d'un acte en tête duquel est un cachet dans lequel on lit : Celui qui se confie au miséricordieux, son adorateur, Ibrahim Pacha ben Ramdan.....

Louange à Dieu. Après que notre défunt maître, le seigneur Abdy Pacha, eut fait bâtir la mosquée qu'il a fondée dans le quartier de *Ka'essour*, près de la caserne des janissaires connue sous le nom de *dar el-mokriyen*, et lui eut constitué une dotation par habous, ainsi que cela résulte de l'oukfia.

Parmi les immeubles attribués à titre de habous à ladite mosquée, se trouvait une maison de juifs, appelée par eux *dar Chennoun eddemi* (la maison de Chenoun le tributaire), et située dans le voisinage du four d'el-Kebabtya, laquelle maison devait produire un loyer de 200 rial par an. Cela fut ainsi jusqu'à la présente année, et alors les juifs occupant cette maison exposèrent que ce loyer était trop élevé.

Ils s'adressèrent, en conséquence, au gouverneur actuel, lequel est notre honoré maître le pacha Ibrahim Dey (que Dieu prolonge ses jours), en présence de Sid Ahmed ben el-Mokfouldji, l'Andalou, administrateur (dudit lieu). Leur décision fut qu'une réduction de 80 rial serait faite sur ledit prix et que ladite maison serait conservée aux juifs susdits, moyennant un loyer annuel de 120 rial, sans augmentation. Ils se sont entendus à ce sujet et il ne reste plus entre eux aucun sujet de contestation. Et le salut ! Ecrit par l'ordre de notre honoré et illustre maître le Douleteli, le seigneur Ibrahim Pacha (que Dieu lui soit propice !). A la date du commencement de choual de l'année 1153 (du 20 au 29 décembre 1740).

5. Mohammed Pacha ben Bakir fonde un habous au profit du professeur attaché à la nouvelle école qu'il a fait bâtir laquelle est sise près de la caserne des janissaires dite dar el-makriyen, et est contiguë à la mosquée du défunt Abdy Pacha (Acte de 1162, soit 1748-1749)

Tous les actes et documents postérieurs au renseignement ci-dessus conservent à cette mosquée le nom de son fondateur. Affecté au casernement militaire en 1830, l'édifice dont il s'agit conserve encore cette destination. Il portait autrefois le n° 31 de la rue Macaron et a reçu le n° 17 en 1854. Quant à l'école, privée de numéro depuis cette dernière époque et affectée au casernement militaire à partir de 1830, elle portait autrefois le n° 33 de la même rue.

A. Devoulx.

(A suivre)

ETHNOGRAPHIE

DE L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE

AU TEMPS DE MAHOMET.

(Voir les n°s 42 et 43)

XVI.

RIVE GAUCHE DE L'AMPSAGAS.

Les premiers conquérants connus de la Sitifienne furent les Massésyliens : ces peuples toutefois ne s'y implantèrent pas et en furent facilement expulsés par les Massyles et par les tribus de même race qui suivaient leur fortune, c'est-à-dire par les Louata. Ceux-ci se répandirent en grand nombre dans la Numidie et poussèrent même leurs fractions jusqu'aux environs de Saldæ.

La domination des Massyles fut détruite par César : les Louata perdirent dès-lors leur prépondérance et la plupart de leurs tribus furent chassés de la Sitifienne. Trois siècles après, on trouvait dans ce pays les Kedamousiens qui y étaient venus sans doute du sud, lors des orages qui accompagnèrent la chute de Juba l'ancien. Ces nouveaux envahisseurs se fixèrent sur la rive gauche de l'Ampsagas jusqu'à l'Auras (1). Les uns s'y livrèrent à la vie sédentaire, mais la majeure partie y garda ses habitudes nomades jusqu'après Mahomet. Aussi, à la chute de l'Empire, surent-ils se maintenir par leurs propres forces contre les attaques des hordes du désert et forcèrent-ils

---

(1) Ptolémée. — Trad. d'Avezac *Afr. anc.* p. 17. « .... A l'est des Tou-
« lensiens se trouvent les Moukounes et les Khitoues jusqu'au fleuve Am-
« psagas, derrière ceux-ci les Kedamousiens, puis les Todoukes vers les sources du fleuve Ampsagas.... »

Pour bien se rendre compte de la véritable position des Todoukes, il ne faut pas identifier exactement l'Ampsagas de Ptolémée à l'Oued-el-Kebir de nos jours. — Dans la pensée du géographe Grec l'Ampsagas était un fort grand fleuve prenant sa source dans des plateaux méridionaux et n'entrant dans le Tell à la hauteur de l'Auras (mont Audon) qu'après avoir fourni déjà la moitié au moins de son cours (a). A ce compte les Todoukes devaient habiter le bassin oriental du Hodna.

(a) Ptolémée marque les sources de l'Ampsagas à 26° nord de latitude, le mont Audon à 29°, et l'embouchure du fleuve à 343 45, de latitude nord.

celles-ci à chercher des établissements dans les pays occidentaux.

Sous les derniers Sévères, toutefois, ils durent se resserrer vers l'est, pour faire place à une invasion qui leur enleva une partie de leurs territoires à l'ouest. Les envahisseurs se partagèrent le pays : les Zimizii venus du grand désert s'établirent vers l'embouchure de l'Ampsagas ; les Gédalousiens, fraction Gétulienne (1) sortie des mêmes parcours se fixèrent à l'ouest de Saldæ et du fleuve Nasabath (Oued Sahel) ; les Nacmousiens, originaires du Sersou, occupèrent les environs de Cuiculum (Djemila), vers le djebel Nagmous de nos jours, les Misoulames et les Monsounes, enfin, venus des Ziban s'emparèrent les uns des cantons au sud de Mileu, et les autres des plateaux qui séparent Sétif de l'Auras (2).

L'indication d'un évêque Cedamusensis dans la Sitifienne, (3) nous montre que sous les Vandales, les Kedamousiens occupaient encore leurs premières demeures : mais il est certain que dans la suite, ils conquirent les villes de l'est jusqu'aux environs de Bône. Ben Khaldoun nous apprend, et rien ne nous autorise à le nier, que ce fût à la suite des bouleversements causés par l'apostasie des Berbères, moins d'un siècle après la conquête (123 de l'hégire.) (4).

Les Ketama furent violemment convertis à l'Islamisme par les Arabes de la première invasion et restèrent longtemps soumis aux Emirs Arabes de l'Ifrikia : depuis deux siècles déjà, leurs voisins de l'ouest avaient reconquis leur indépendance, quand les Ketama s'insurgeant à leur nom, au nom de la dynastie fatemite, chassèrent du Magreb les Aghlebites

---

(1) Dans un autre article de cette étude, j'ai nommé ce peuple *Geladousiens* et je l'ai identifié en conséquence aux *Kaletes*, c'est une mauvaise leçon. — Les Gedalousiens étaient une branche des Goddala de nos jours, et quant à ce mot Goddala lui-même, ce n'est probablement qu'une forme du mot antique Gétule, que Ben Khaldoun et les auteurs musulmans n'ont pas su identifier avec l'autre forme plus connue : Guezoula.

(2) Tous ces renseignements sont tirés de la Table de Peutinger.

(3) Univ. Pitt. *Afrique Chrétienne* (de M. Yanoski). — Liste des Évêchés africains, p. 50.

(4) Ben Khaldoun. — T. 1 de la *Trad.* p. 291. — La conquête eut lieu en 50, sous les ordres d'Okba. L'apostasie des Berbères gagna la Numidie en 123 de l'hégire.

princes Arabes, qui régnaient à Caïrouan. Quelques générations plus tard, ils continuèrent leurs conquêtes, en allant installer leurs protégés sur le trône du Caire. Comme ils avaient émigré en masse et organisés par tribus, ils restèrent en Égypte et servirent aux fatemites de milice et d'appui. Par la suite, un de ces princes. Hakem Bismilla, ayant voulu créer une nouvelle doctrine pour l'opposer à celle de Mahomet, fut massacré par les Égyptiens. Les tribus Ketamiennes se dispersèrent alors, et l'une de leurs branches alla se fixer dans le Haouran de Palestine, où elle a conservé son ancien nom sous la forme que lui connaissaient Ptolémée et les notices épiscopales (Quédamésé) (1).

Tous les Ketama cependant n'abandonnèrent pas la Numidie, mais le nombre restreint de ceux qui restèrent, les empêcha de résister avec succès aux empiètements des Sanhadja, lesquels les eurent bientôt soumis et les forcèrent à payer tribut.

Les auteurs musulmans comptaient les Ketama dans la race de Bernès, les faisant ainsi plus anciens que les Louata. C'est le contraire plutôt qui est la vérité.

XVII.

LA NUMIDIE OCCIDENTALE.

A l'est de l'Ampsagas, commençait la véritable colonisation romaine, jusque là, ce n'était qu'une occupation, surtout militaire, ayant à se préoccuper sans cesse des révoltes toujours menaçantes des tribus indigènes. Autour de Cirta, au contraire, le pays de quelque race qu'en fussent originairement les habitants, s'était peu à peu romanisé et avait pris plus ou moins les mœurs, les coutumes, la langue même de la Métropole. Cette forte occupation, cette adhésion des Numides au Gouvernement de l'Empire, la fondation de villes, de villages, de

(1) Baron Aucapitaine. — *Étude sur les Druzes.*
A propos de la terminaison *Ousoi* (en latin usii) de certains noms antiques de tribus. nous avons déjà dit, contre l'opinion de Mannert, qu'elle était non pas Grecque mais indigène. Elle répondait, nous l'avons reconnu depuis, à la forme plus nouvelle *Acen* qu'on trouve dès le temps de Corippus et qui la remplaça définitivement. Cette forme *Acen* a maintenant disparu elle-même.

hameaux sans nombre, la création d'une double ligne de routes et d'avant-postes contigus, défendant les approches du Tell et s'appuyant sur le grand chef-lieu militaire de Lambèse, placé comme eux sur les confins du désert, tout cela avait donné au pays une grande sécurité et permis aux populations de s'attacher comme en pleine Italie à la culture du sol. Aussi là seulement, voyons-nous les tribus garder jusqu'à la chûte de l'Empire romain, les emplacements qu'elles occupaient dès les premiers Césars.

Nous ignorons quels furent les premiers habitants de la Cirtésienne : un peu avant les guerres puniques, le pays fut conquis par les Massésyliens, venus des bords de la Malva ; mais ce peuple ne se répandit pas dans le pays et se contenta d'y fonder des villes, ou pour mieux dire, une ville qui fut Cirta. Les Massyles et les Louata vinrent ensuite et se partagèrent la domination des cantons qui s'étendent du mont Ferratus à la Carthaginoise. Ces Massyli autrement dit Seli, venaient des déserts Syrtiques, où Herodote les avait connus sous le nom de Psylles (1). Soit que ces Massyles, qui paraissent avoir été la branche souveraine des Louata, aient entraîné dans le Tell, au temps de Massinissa, un grand nombre de fractions de même race, leurs vassales, soit plutôt que ces

(1) Nous avons fait dériver ailleurs le nom des Massyles des mots masseli, en appliquant à l'affixe *mas* le sens de fils enfants qu'il a encore chez nos kabyles. — Une étude plus approfondie a fait reconnaître que cet affixe n'avait pas chez les berbères de l'antiquité la signification qu'il a de nos jours (M. le colonel Hanoteau, *Rev. Afr.*). La dérivation réelle du nom Massyles est Ma-Seli et non Mas-seli. La forme *m*, *ma* qu'on retrouve dans la formation de plusieurs Ethniques anciens, paraît y déterminer le sens particulier de *Tribu*. Nous citerons entre autres l'exemple suivant, qui ne peut admettre aucun doute : l'Ethnique mozotcoritana des notices Épiscopales, lequel provient certainement du nom des Astacoures de Ptolémée.

La particule *m* a d'ailleurs encore cette signification dans un grand nombre de dialectes nègres (a). Dans d'autres idiomes éthiopiens, elle est remplacée soit par la particule *Ba*, *B*, ce qui explique la dérivation P-Syli (Psylli), soit par la particule *oua*. Toutes ces formes d'ailleurs appartiennent aussi à l'ancienne langue Berbère. Exemples : Macoures (Ptolémée), Vamacoures (Pline), Bamacorrensis et Ouamacorensis (Notices

(a) Vivien de Saint-Martin. — *Année géogr.* 1864. 3e année, p. 1304.

hordes victorieuses aient imposé le travail aux populations qu'elles trouvèrent dans le pays, il est certain que dès cette époque, on commença à cultiver la Numidie, sur l'ordre des rois Massyliens. « Dans plusieurs contrées de son vaste Empire, » (dit M. L. Lacroix), (1) Massinissa s'attacha à fixer les habi- » tants au sol, à leur faire abandonner les habitudes de la vie » errante, en leur enseignant à tirer parti de la fertilité de » leur territoire et à se livrer à l'agriculture; mais pour lui » il ne changea rien aux coutumes de ses ancêtres, ni aux » habitudes de l'éducation rude et forte qui avait été celle de » son père. » Des écrivains, admirateurs passionnés du prince Numide, ont voulu trouver dans ces efforts une pensée civilisatrice. Quant à nous, nous ne pouvons voir dans Massinissa, qu'un barbare intelligent, arrachant aux vaincus leurs moyens d'indépendance, les attachant à une glèbe productrice et se réservant à lui et à ses compagnons, le droit de porter les armes et de vivre aux dépens des populations tributaires.

Sous l'influence envahissante de Rome, Micipsa et ses héritiers continuèrent la tâche de leur aïeul, et préparèrent sans le vouloir la Numidie à accepter la domination de l'Empire. Des marchands Grecs attirés par les bénéfices d'un commerce actif (2), des aventuriers Latins poussés dans le pays par l'amour du nouveau ou chassés d'Italie par les hasards des guerres civiles, des colons Européens venant chercher de fertiles territoires à cultiver sur le sol si vanté de la riche Numidie, façonnèrent peu à peu les Indigènes à l'influence romaine. Bientôt ces éléments gagnèrent en importance; il se forma surtout de nombreuses bandes armées dont les *condottiere* se vendaient tour à tour soit aux rois Massyles soit aux roitelets voisins qui harcelaient leurs frontières. Ces condottiere bientôt firent la guerre pour leur propre compte, et l'un d'eux, comme on sait, P. Sittius Nucerinus rendit à César de grands

Episcopales). Il y a bien des découvertes à faire dans la comparaison du berbère des Touareg et des langues des nègres voisins avec les idiomes de l'Abyssinie.

(1) UNIV. PITT. M. L. Lacroix, *Numid. et Maurit.* p. 25.
(2) Strabon. Ch. 17. p. 1188.

services contre le roi Juba, l'ancien. En récompense, César donna aux compagnons de cet aventurier la possession du territoire de Cirta.

La chute de Juba ruina la prépondérance des Massyles: ce peuple se retira dans l'Auras dont il avait dès l'abord fait sa forteresse et son réduit; du moins avait-il élevé au pied de ce massif le tombeau de ses rois (le Medracen). Quant aux tribus de sa domination, Louatiennes ou autres, elles restèrent en général dans le pays; mais il leur fallut se resserrer pour faire place à de puissantes immigrations Européennes. Celles qui vivaient en Nomades surtout, réduites à de minces parcelles de terre insuffisantes à l'élève des troupeaux, dûrent sous peine de mourir de faim se livrer à l'agriculture et par la force des choses adoptèrent plus ou moins les mœurs et les institutions des colonies voisines venues d'Italie. Nous citerons comme exemples de ces tribus transformées les Sedderata et les Zeggala, deux branches importantes des Louata, lesquelles fondèrent, autour de Cirta, deux communes régies par des institutions d'origine romaine, et possèdant un Conseil municipal, des questeurs et des décurions. La première de ces communes (respublica Saddaritanorum) était située à Aïn el-Bey, la 2e (respublica Arsagalitanorum) au lieu dit aujourd'hui El Goulia (1). Que si l'on veut une preuve plus convaincante encore de ces changements des tribus indigènes en communes régies par des formes Romaines. Voici ce que nous apprennent deux inscriptions recueillies en 1864 par M. le

(1) Voir *Ann. archéol.* de la province de Constantine, année 54-55, p. 79, année 62, p. 1.

Il n'est pas douteux que le nom des Saddaritani ne soit le même que celui des Sedderata. Quant au mot Arsagalitani, nous le décomposons en Ar-Sagalitani et l'identifions en conséquence au nom Zeggala (a).

(a) *Note, Du sens des particules* Our *et* ar *en ancien Berbère.* M. de Slane fait remarquer dans sa traduction de l'histoire des Berbères (T. 2, p. 4). que la particule *Our*, qui se rencontre dans un grand nombre de noms de tribus, semble signifier *fils de*. Il est en effet facile de prouver que cette particule n'est pas constitutive des mots où elle apparait et qu'elle n'en est qu'un affixe, il nous suffira pour cela de citer certains noms tour à tour pourvus ou privés de cette particule.

C'est ainsi que nous voyons, chez Ben Khaldoun la tribu Miknacienne de Teflit reparaître plus loin sous le nom d'Ourfleta; que nous retrouverons les Fi'aoucen dans l'ancien territoire des Mik-

commandant Payen, à la Smala des spahis de l'Oued Lachbour, à 2 heures de Bordj-Medjana :

Du temps d'Adrien (117-138) vivait dans le canton une tribu du nom de Perca (Gente Numidarum Perc) : Par ordre de l'Empereur et par les soins de son procurateur, prolégat de la Mauritanie Césarienne, on prit à cette tribu le territoire nécessaire à l'établissement d'une redoute et à l'entretien de ses défenseurs. La redoute fut appelée Matidie du nom d'une princesse de la famille impériale belle-mère de l'Empereur. — Un siècle après, sous Alexandre Sévère, (222-335) on résolut d'établir sur le territoire de la redoute Matidie, la colonie de Casturrum (Kasturrensi), et le procurateur impérial prés la commune de Perca (RP PERC); ordonna que les tours du terrain de la redoute serviraient de limites aux colons Casturrensiens. On voit dans cet exemple la tribu nomade de Perca devenir la commune de Perca (1).

Rome, ayant ainsi les liens d'origine que les tribus de la Numidie avaient rapportés du désert, relia alors toutes les petites communes des environs de Cirta par une organisation purement administrative qui engloba tous les habitants du pays : Indigènes, Grecs, Italiens, Romains, dans la dénomination Commune de Cirtésiens (2).

---

(1) *Recueil de la Société archéol.* de Constantine, 1864 p. 101 et 104. — Peut-être ces Perca sont-ils les Bourgoche, tribu Louatienne mentionnée par Ben Khaldoun. Le nom Perc sera devenu Bourgoch, comme Madaura est devenu Madaourouche. (*Madaurus* est le vrai nom antique.—*N. de la R.*)

(2) Ptolémée, *Maurétanie*. «..... Les habitants des parties occidentales « de l'Afrique propre jusqu'à la mer sont : les *Cirtesiens* et les *Nabathres* « après eux, vers l'est, les Jontiens.... Au sud des Cirtesiens et de la « Numidie, derrière le mont Audon, les Misoulames, derrière eux, les « Nattaboutes......»

naca lesquels comptaient parmi eux une fraction dite des Ourfelas ; enfin que les Idjana, ancienne population Ketamienne de la province de Constantine disparaissent de l'histoire au moment où l'on commence à parler des Our Idjen, tribu houarienne du même pays.

Ces exemples nous montrent que la particule *Our* devait signifier quelque chose comme *tribu* et nous expliquent comment les historiens latins de la décadence connaissaient les Ar-Zugues, là où vivaient auparavant les Zygantes et où se retrouvèrent ensuite les Zouagha. Ils nous autorisent aussi à rapprocher le nom des Zeggala de celui des Ar-Sagalitani. La différence de prononciation *Our* et *Ar* ne paraîtra pas une difficulté à ce rapprochement pour ceux qui connaissent les règles de la permutation des voyelles dans les langues sémitiques, et nous avons d'ailleurs un exemple de cette permutation dans le nom des Artennites d'Honorius, devenu Ourtennid dans les temps musulmans.

La tranquillité du pays ne fut guère troublée dans les siècles suivants que par les contre-coups des révoltes militaires qui de temps à autre éclataient dans l'Empire ou bien par quelques incursions des Maures de l'Auras. Ceux-ci, vers le temps de Dioclétien, détruisirent bien Lambèse, capitale militaire de la Numidie (1), mais ils ne purent s'établir dans la plaine. Lors même que l'invasion Vandale eut rendu l'indépendance, et avec elle l'anarchie aux tribus de la Cirtésienne, les populations sédentaires restèrent maîtresses de leurs territoires et ne subirent de conquête qu'un siècle et demi après Mahomet. Encore cette conquête qui fut l'œuvre des Ketama n'expulsa-t-elle pas les tribus du pays, lesquelles furent seulement forcées de s'incorporer dans le nombre des vainqueurs.

Les Louata figurent dans les généalogies Musulmanes comme enfants de Madrès, ce qui n'est pas vrai, dans le sens du moins qu'y attachent les historiens de l'Islam ; car loin d'être un peuple nouveau, les Louata, nous l'avons déja fait remarquer, doivent se rattacher aux *Seli* de la table de Peutinger, aux Massyles de Tite Live et aux psylles d'Hérodote, c'est à dire aux populations les plus anciennes dont l'histoire d'Afrique ait eu connaissance. Il est vrai que les Musulmans, lorsqu'ils envahirent la Cyrénaïque, y rencontrèrent tout d'abord les nombreuses hordes nomades des Louata Orientaux et durent en conséquence les considérer comme de formation récente. Ils les comptèrent donc parmi les tribus Médracennes. Peut-être aussi ce nom de Medracen, que les généalogistes appliquèrent plus tard à tant de nations, n'était-il dans l'origine, que le nom d'une fraction principale des Louata répandue du Nord de l'Auras où se trouvait le tombeau des rois Numides

---

(1) Marcus. *Géogr. barbar.* de Mannert, Addition, p. 399. «.... On ne » trouve pas d'évêque de Lambèze dans la notice épiscopale de Numidie » composée en l'an 484, sous le règne du second roi vandale de l'Afrique ; » on n'en voit pas non plus figurer aux Conciles qui se sont assemblés dans » cette partie du globe depuis 251. Par contre on trouve des évêques de » Lambiridi et de Lamasba dans la notice et à la conférence de 411. On » ne saurait expliquer cette anomalie qu'en supposant que les Maures du » mont Auras se sont mis en possession de Lambèse dès la fin du troi» sième siècle de l'ère chrétienne. »

jusque dans les plaines de la Byzacène. Dans la Byzacène en effet nous voyons figurer un évêque Medracien (Amudarsensis) dans les mêmes temps qu'y vivaient les *Lebatai* de Procope et les *Languenten* de Corripus, tribus qui sont identiques aux Louata des temps postérieurs.

XVIII.

NUMIDIE ORIENTALE.

Les plus anciens habitants connus des régions à l'Est de Cirta, étaient les Nabathres dans la plaine, les Jontiens vers la mer jusqu'à Tabraca, et les Midènes au-dessous des Jontiens et au midi de Sicca Veneria (1). Au temps de Ptolomée le plus ancien auteur qui les ait mentionnés, ces peuplades étaient nouvelles dans le pays, puisque deux d'entre elles avaient encore des fractions dans le bassin des Chott et dans le grand désert (2). Leur établissement dans le Tell doit donc, comme celui des Kedamousiens, concorder avec la chute des Massyles. Peu après, l'occupation Romaine les immobilisa et en même temps les protégea contre les entreprises qui auraient pu venir du Sud, jusqu'au moment où les Vandales s'emparèrent de l'Afrique Romaine.

Dans la première partie de cette étude nous avons confondu à tort les *Nabades* de Pline avec les *Nabathres* de Ptolémée. Nous avons été trompé en cela par une certaine ressemblance de noms ; mais une étude plus complète nous a fait reconnaître que c'étaient deux peuples bien différents : Les Nabades ou plus correctement les Nababes habitaient les abords du mont Ferratus ; les Nabathres avaient pour domaine les rives de l'Oued-Gourn (haute Seybouse) et y avaient fondé probablement la ville que les Romains nommaient ***Bataras*** ou Vatari (1). Le nom de la

(1) La position des anciens Midenes est fixée 1° par les ruines d'Enchir-Medeina au sud du Kef et au nord-est de Tebessa, 2° et surtout par la situation d'une branche nomade de leur race (les Miediens) qui, à la même époque, sous les Antonins, vivait dans le Zab oriental au sud de Tebessa.

(2) Ptolémée-*Mauritanie*, marque des Miediens, au delà de la limite sud de la Numidie et au-dessous des Midenes ; et ailleurs il cite des Nabathres dans le désert vers le mont Aroualton.

ville est en effet identique à celui de la tribu, si l'on retranche de celui-ci la particule ***Na*** qui se retrouve encore en Kabile dans le sens de ***gens***, ***tribu***, ***peuplade***. — On peut encore inférer de cette restitution que c'étaient les *Nabathres* qu'Honorius désignait sous le nom de *Bostrœi*, et aussi que c'est du mot *Nabathres* réduit à sa radicale que les Musulmans ont tiré le nom célèbre de ***Botr***, qu'ils ont donné à la prétendue postérité de leur fabuleux Madr'ès.

Ce serait encore un exemple à joindre à bien d'autres de la méthode suivie par les Musulmans, pour donner à leur menteuses filiations un air de vraisemblance ; ils recueillaient çà et là, dans la tradition, les noms des tribus éteintes et les intercalaient à leur guise dans leurs soi-disant listes généalogiques.

La chute de l'Empire d'Occident en Afrique laissa aux tribus du Belad el-Djerid la facilité d'envahir le Tell Romain. Les Hoouara, entre autres, se précipitèrent dans la Numidie Orientale et en forcèrent les habitants à chercher un refuge sur la côte. Les ***Midènes***, entre autres, se retirèrent à l'Ouest d'Hippone dans le mont Pappua, où un siècle après, leur ville de Midenos servit de réduit à Gelimer vaincu, jusqu'au moment où ce prince se rendit aux officiers Byzantins. Quant aux nouveaux venus ils étendirent vers l'Auras leurs campements et leurs douairs (2)

(1) A 24 milles romains de Gazaupala et par conséquent à environ 60ᵐ sud-est de Cirta. On la nommait Vatari (Table de Peutinger), Callas Bataras (Procope), Cellas Vatari (Corippus), Bazari et Vazari (Not. épisc.). C'était peut-être moins une ville qu'un emplacement de silos (Cellæ).

Voir sur Vatari M. d'Avezac (UNIV. PITT. *Afr. anc.*, p. 250) ; et M. Yanoski (UNIV. PITT., *Afr. Chrét.* p. 47).

(2) Abbari, Abbir majus, Abbir minus, etc. (Voir Marcus, *histoire des Vandales*, p. 165, 167. Notes p. 39. — Le même : trad. de la *Géog. barb.* de Mannert. Notes p. 686, 688, 705). Dans ce dernier ouvrage, M. Marcus fait ressortir qu'Abbir majus et la province Abbaritana tiraient leur nom des Hoouara, ce qui est d'autant plus vraisemblable qu'en Kabile quand deux *O* se rencontrent dans un mot, l'un d'eux se change en *B*. (M. le colonel Hanoteau, *Essai de Gramm. Kabile*). C'est ainsi qu'hoouar est devenu abar.

Les villes et la province sus-nommées n'étaient pas connues avant les Vandales. C'est ce qui m'a fait placer dans cette période l'établissement des Hoouara à l'ouest du Bagradas.

donnèrent leur nom au pays et reconnurent la suzeraineté des rois Vandales. Ceux-ci en effet comptaient dans leur domaine la province Abaritana qui s'étendait sur la rive gauche du Bagradas (1).

Lors de l'invasion Musulmane, les Hoouara habitaient encore les bords du fleuve Bagradas et les environs de l'Auras. Plus tard les Ketama soumirent ces régions, et, après ceux-ci, les Sanhadja ; mais ces deux peuples ne s'implantèrent pas dans ces plaines et en laissèrent la possession aux Hoouara à charge de tribut. Les invasions subséquentes ne changèrent rien non plus à la condition de ces populations ; elles changèrent de maîtres, voilà tout. Quand vinrent les Arabes hilaliens (vers 660 de l'hégire), les Hoouara prirent seulement la langue et les mœurs de ces nouveaux venus et se confondirent tellement avec eux qu'aujourd'hui ils passent pour Arabes (2).

Ces Hoouara de Numidie ne formaient d'ailleurs qu'une partie de la nation. Il s'en trouvait des fractions dans toute l'Afrique, depuis la Tingitane jusque dans la Haute-Égypte. Au quatorzième siècle de notre Ère, les tribus Hoouarides de l'Ifrikia occupaient les emplacements suivants : «.... C'est à » côté de Tebessa, dit Ben-Khaldoun, que l'on rencontre la » première des peuplades des Hoouara. Elle s'appelle les Beni- » Ounifen.... et son territoire se compose de la plaine de » Tebessa et de celle de Mermadjenna, ainsi que des lieux » voisins. Immédiatement à l'Orient de cette tribu, on trouve

(1) Univ. pitt. Yansdki : *l'Afrique sous les Vandales*, p. 82.

(2) M. le S.-lieut[t]. Aucapitaine a tracé dans son étude sur l'établissement des Arabes dans la province de Constantine (*Ann. Archéol.* de Constantine année 1865, p. 92-112) un tableau animé de cette transformation, voici d'ailleurs ce qu'en dit Ben Khaldoun : « ..... Les Hoouara de l'Ifrikia vi- » vent en nomades et sont comptés au nombre des arabes pasteurs de la » tribu de Soleïme, auxquels du reste, ils se sont assimilés par le langage » et l'habillement ainsi que par l'habitude de vivre sous la tente. Comme » eux aussi ils se servent de chevaux pour monture, ils élèvent des cha- » meaux, ils se livrent à la guerre et ils font régulièrement la station » du Tell dans l'été et celle du désert dans l'hiver. Ils ont oublié leur » dialecte berbère pour apprendre la langue plus élégante des Arabes, et » à peine comprennent-ils une seule parole de leur ancien idiome.... » (B. Kh. Tom. 1 de la trad. p. 278).

» les Caïser, autre branche de la même Souche... qui habi- » te la plaine d'Obba et le territoire situé entre cette ville et » Laribus. Du côté de l'Est, ils ont pour voisins les Besoua » autre tribu de la même race.... Ceux-ci occupent la région » qui s'étend depuis Toborsek jusqu'à Hamma et de là à » Zungar, chaîne de montagnes qui entoure la plaine et le » littoral de Tunis. Les Besoua ont pour voisins dans le » pays situé entre la mer et Bédja une autre peuplade Hooua- » rienne, appelée Beni-Soleïm..... » (1).

Nous reparlerons plus loin de ces Hoouara et nous traiterons alors leur origine.

XIX.

L'AURAS.

L'Auras, placé entre les plaines de la Numidie cultivée et les pâturages du Chott, semble destiné par sa position même à servir de refuge aux populations environnantes quand elles se trouvent trop pressées par les invasions. En premier lieu, il reçut, lors de la chute de Juba, la dynastie Massyle et de nombreuses fractions Louatiennes ; celles-ci bien que vaincues conservèrent toujours dans le pays une grande importance, qu'appuyait d'ailleurs leur parenté avec les nombreuses tribus de même race qui parcouraient le pays des Syrtes sous le nom de *Seli*.

Tant que l'Empire fut debout il trouva dans les montagnards de l'Auras, des ennemis acharnés ; nous avons dit qu'ils détruisirent Lambèse, mais quand vinrent les jours de décadence, menacés eux-mêmes par de nouveaux envahisseurs accourus du désert, ils firent cause commune avec les maîtres du pays cultivé. C'est ainsi, qu'ils s'allièrent avec le roi Vandale Genseric contre les Nomades, et que, sous les Byzantins, Coutzinas roi des Massyles prêta son appui à Salomon et à Jean Troglita dans leurs guerres avec les Ilasquas, Maziques et

(1) Ben Khald : T. 1 de la trad. p. 278, 279.

Haguaten qui menaçaient la Byzacène et la Carthaginoise (1).

Quel qu'ait été son retentissement à la veille même de l'Islamisme, le nom des Massyles n'a pourtant jamais éveillé chez les chroniqueurs Arabes le souvenir d'une antique fortune. Ceux-ci ne reconnaissaient dans les Macela qu'une famille aînée, mais obscure de la grande nation Louatienne. Quant aux autres tribus de cette race elles continuèrent après l'Islamisme à former autour de l'Auras et dans la montagne une confédération puissante qui se mêla activement à la révolte des peuples, Nefzaouiens contre les Émirs de Caïrouan (2). Un siècle après, ils jouèrent un rôle dans la prise d'armes des Zenètes et d'Abou Yézid contre la domination Ketamienne, et, quoique vaincus dans ces deux levées de boucliers, ils conservèrent une forte influence dans l'Auras jusqu'au quatorzième siècle de notre Ère, selon le témoignage contemporain de l'historien Ben Khaldoun.

De même que le nord de l'Auras était devenu le domaine des Massyles venus de Cirta, de même le midi de ce massif servit de refuge aux tribus qui s'expulsaient tour-à-tour du Zab et du Hodna. On n'a pourtant aucun détail sur ces événements ; car on ne peut ajouter foi à l'assertion suivante de Ben Khaldoun : « Dans l'Auras, montagne de l'Ifrikia, se ren-
» contre aussi une fraction des Beni Abdelouad. Elle y a habité
» depuis une époque très-reculée, s'y étant trouvée au moment
» de la première invasion musulmane. » (3) Outre que le nom

(1) Saint-Martin, Résumé de la Johannide de Corippus. (Univ. pitt. *Afr. sous les Byzantins*, Appendice, p. 97-102). Julius Honorius cite aussi les Massyles dans sa liste des tribus africaines.

(2) La part que prirent certains Louata, tels que les Ourfeddjouma et les Zeggala, à ce soulèvement a même contribué à l'erreur qui a fait de ces tribus, deux branches Nefzaouiennes : Ben Khaldoun qui a adopté cette opinion nous apprend néanmoins que les Généalogistes de *race Berbère*, comptaient les Ourfeddjouma parmi les Louata.

« La tribu de Nefzaoua, nous dit-il, fournit un grand nombre de branches, entres autres les Oulhaça, lesquels dérivent de deux ancêtres, Tid-
» ghas et Dihya. De Tidghas proviennent les Ourfeddjouma, tribu qui renferme les Zeggal..... mais Ben Sabec et les gens de son école disent que
» les descendants de Tidghad appartiennent à la branche des Louata et qu'ils habitent l'Auras (Tome. 1 de la trad. p. 171-172).

(3) Ben Khald. T. 3 de la trad. p. 305.

Abd el-Ouad est de formation arabe et par conséquent postérieur à la première invasion musulmane, il est plus croyable que les Abd el-Ouad, comme les autres Zenètes, restèrent nomades jusqu'à l'arrivée des Hilal et qu'à cette époque, seulement, ils furent expulsés du Zab et réduits à se jeter dans la montagne.

Ben Khaldoun cite aussi dans l'Auras des Nefzaoua, des Hoouara et même des fractions Ketamiennes. Ces populations y sont relativement récentes : les Nefzaoua de l'Auras ne s'y étant établis qu'après l'Islamisme, lorsque les émirs de Caïrouan eurent mis fin à la grande révolte des Berbères (124 de l'hég.) ; et les Hoouara ne s'y étant réfugiés que plus tard encore, à la suite de l'insurrection d'Abou-Yezid (333 de l'hégire). Quant aux Ketama, on ne peut douter que leur émigration dans l'Auras ne soit plus récente encore et qu'elle n'ait eu pour cause leur expulsion de la Numidie orientale par les Sanhadja d'abord (vers 362) et ensuite par les Arabes hilaliens (vers 660).

XX.

LE ZAB.

Au sud de l'Auras s'étendent des régions stériles, parsemées d'Oasis, qu'on nomme aujourd'hui les Ziban. Là nous retrouvons comme dans les régions sauvages de la Mauritanie, des tribus volantes sans cesse en mouvement, se disputant, les armes à la main, les pâturages, et les oasis et ne faisant trève un moment à leurs querelles, que pour se jeter ensemble sur le pays romain.

Ces déserts furent d'abord occupés par les Massyles pendant leurs guerres avec les Massésyliens, et probablement bien avant, alors, que les deux branches de la famille royale se disputaient et s'arrachaient tour-à-tour le trône (1). Quand ce peuple se fut emparé du Tell, il y vint à sa place d'autres tribus originaires du sud. Ces Kedamousiens, Khitoues, Moukounes, ces Midènes que nous voyons plus tard dans le pays cultivé, durent faire

(1) Voir Tite Live L. 29, ch. 29 et 30.

une halte dans le Zab, depuis le règne de Massinissa jusqu'à la mort de Juba l'ancien. Ils entrèrent dans le Tell à leur tour et furent remplacés par d'autres hordes originaires des Syrtes. Les uns nommés Todoukes, occupèrent le bassin oriental du Hodna ; (1) les autres se fixèrent derrière le mont Auras : C'étaient les Misulames, les Nataboudes (2) et au-dessous d'eux les Nisibes. Le Zab oriental devint la demeure des Miédiens, branche nomade des Midènes, ayant au midi les Mousounes (3).

Ces nouveaux occupants voulurent aussi se créer des établissements dans le Tell et poussèrent dans toutes les directions des courses de pillage, que la mort de Tacfarinas n'interrompit qu'au sud de la Numidie.

Deux siècles après, les malheurs de l'Empire offrirent à ces peuplades une occasion de forcer les abords de la Sitifienne. Tribus du Zab et du grand désert s'y précipitèrent à l'envi et s'y établirent à l'ouest des Kedamousiens. Plusieurs peuplades, il est vrai, périrent dans la tourmente ; mais les Misulames s'emparèrent des cantons au sud de Mileu, et les Mousounes, des régions qui séparent Sétif de l'Auras septentrional (4).

Le Zab était vide d'habitants, mais aussitôt les Babares ou Sababares, qui depuis longtemps habitaient l'ouest de la Byzacène, pénétrèrent dans le pays par l'est et se répandirent jusqu'aux plateaux de la Césarienne. Sous Gallien et ses successeurs, ils commencèrent à attaquer la province de Sétif, mirent tout à feu et à sang autour d'Auzia et de Mileu, et, de moitié avec les Quinquegentiens de race Gétule comme eux, commencèrent contre l'Empire une guerre de courses et d'invasions. L'Empereur Maximien (297 après J.-C.) vint d'Europe

(1) Voir la note 1 de la page 1.

(2) La position des Nataboudes est doublement fixée 1° par les termes mêmes de Ptolémée « .... derrière le mont Audon... » et 2° surtout par l'existence au sud de cette montagne (l'Auras de nos jours) de la ville de Tabudeos (alio Touboutis) qui portait leur nom et qui leur dut sans doute sa création. Nous avons dit ailleurs, que la particule *na*, seule différence entre le nom de la ville et celui de la tribu, signifie tribu, (voir à la page 5 de cet article.

(3) Ptolémée. *Afrique propre.*

(4) Table de Peutinger.

pour les combattre et les châtier plusieurs fois, mais ni ses victoires, ni les avantages remportés par les lieutenants impériaux ne purent empêcher ces peuplades de se fixer, les Quinquegentiens dans le mont Ferratus, les Babares dans les montagnes que dominent Cuiculum (djemila) du côté du Nord.

Après les Babares, apparurent dans le Zab les Zèkes, (Zouagha) venus encore des Syrtes; car cette région essaima sans cesse sur le monde romain des hordes de Barbares. Les historiens latins connaissaient cette nation sous le nom de Maziques, une des formes du mot Zèkes (1). Elle se rendit bientôt maîtresse de tous les pays de parcours jusqu'à la Césarienne, si bien que du temps de Constantin, on ne connaissait plus en Afrique que des nations Maziques (2) et que le souvenir de leur domination arriva jusqu'aux Arabes. Ceux-ci nous l'ont conservé en intercalant un certain *Mazigh* dans la filiation forgée, pour rattacher les Berbères à la race de Noé.

Cette domination ne dura pas longtemps pourtant, ou du moins elle resta incomplète. Dès avant Constantin, vivait dans le Hodna, une tribu Gétulienne nommée Zabunii. Vers le temps des Vandales, cette tribu se porta vers l'est, conquit les bassins des Chott et leur donna le nom de Zab. (3) Un peu avant les Arabes, Honorius la citait parmi les peuplades africaines de Musubei (Mozab) une des formes du nom originaire, et ce fut sous cette forme, qui se substitua définitivement aux autres, que ce peuple fut connu par les musulmans (4).

Avec les Mozab ou peu après apparurent au sud de l'Auras, un grand nombre de tribus de même origine, c'est-à-dire

(1) Le mot Mazique est formé du nom Zèke et de la particule *m* qui signifie tribu (voir la note 3 de la page 2). Zouagha, le nom actuel de cette tribu est le pluriel arabe du mot *Zigh*, et est par conséquent une forme du nom postérieure à l'Islamisme.

(2) Ethiens.

(3) Ce qui démontre que les Zabunii durent se répandre dans l'est bien avant l'Islam, et même avant les Vandales, c'est qu'on trouve dans la Notice des Églises établies en 484 sous Huneric le nom d'un évêque *Zabensis en Numidie*, et que s'il se fût agi d'un évêque de la ville de *Zabi*, il eut été porté dans la *Sitifienne*.

(4) Néanmoins le savant M. Berbrugger nous apprend que de nos jours encore les Mozab sont encore parfois appelés : Azzab, Azzaba, Azzabia, (Note sur l'histoire des Berbères, T. 3 de la trad. p. 203).

Getuliennes ou Zenètes, comme on allait commencer à les appeler : c'étaient d'abord des Aureba, des Djeraoua, puis des Maghraoua, des Ifren, des Sindjac, des Itourweft, des Ghomert et des Ouacin, tous venus des déserts du Titteri et poussés sans doute dans le Zab par l'apparition des Sanhadja (Ethiopiens, Leuco-Ethiopiens) dans les plateaux du Chelif. Ces Zénètes se répandirent même plus loin dans l'est, jusqu'aux environs de Tripoli ; mais ce mouvement fut très-lent, et ils ne s'y trouvèrent encore qu'en petit nombre, quand les Arabes envahirent le Maghreb.

Les premières révoltes contre les Arabes eurent pour chefs, les Aureba et les Djeraoua du Zab : malgré de grands succès elles n'arrêtèrent l'invasion que pour quelques années et amenèrent la disparition de ces deux tribus ; dès-lors les Zénètes cessèrent de résister aux conquérants, et quand apparaissait dans le Zab quelque colonne dirigée vers l'Ouest, quelque renfort destiné à l'armée d'Espagne, les tribus se contentaient de s'écarter du chemin en se jetant dans le désert pour revenir ensuite à ses premiers campements quand les troupes musulmanes avaient traversé le pays et disparu du côté de l'Occident.

Après la ruine des Aureba et des Djeraoua, les Zénètes du Zab reconnurent comme les autres la suzeraineté des Émirs Maghraouiens, suzeraineté assez illusoire d'ailleurs et restèrent maîtres du pays jusqu'à la deuxième invasion Arabe. A cette époque reparurent au Sud de l'Auras les Zénètes du Djerid et de la Tripolitaine, qui venaient d'être expulsés de ces régions par les envahisseurs. Avec ces Zénètes il vint aussi diverses fractions qui s'étaient pendant le séjour de ce peuple dans l'Est, attachés à leur fortune et faisaient partie de leur confédération. Nous citerons parmi ces dernières les Aurigha ou Righa, d'origine Hoouarienne, qui s'étaient tellement confondus avec leurs confédérés que les Musulmans leur attribuèrent plus tard une origine Zenatienne (1).

Les Arabes se contentèrent d'abord de l'Ifrikia en s'en disputèrent la possession ; mais bientôt ils finirent par envahir le Zab et en chassèrent les Zenata, malgré l'aide que ceux-ci avaient reçu des rois Maghraouiens de Tlemcen (vers 450 de l'hégire). A la suite de ce revers qui rompit leur ligue, les vaincus se dispersèrent ; pendant que les uns se rejetaient dans l'Ouest et y restaient Nomades, les autres se réfugiaient dans les montagnes et dans les oasis du pays et s'y adonnaient à la vie sédentaire.

(1) Les auteurs musulmans font, il est vrai, deux peuples différents des Righa et des Aurigha, nous devons remarquer 1° que la dissemblance des deux noms n'existe pas réellement puisque dans l'opinion de certains généalogistes Aurigh ben Bernès (père des Hoouara ou Aurigha), se nommait aussi Righ (B. Khald T. 1 p. 273). 2° Que les deux tribus étaient limitrophes. 3° et enfin qu'à l'époque où les Arabes commencèrent à recueillir les Annales Berbères, les Righa confédérés des Zenètes étaient déjà complètement séparés d'intérêt des Aurigha restés indépendants.

Les écrivains musulmans avaient trop peu de souci de la vérité pour rechercher et reconnaître l'identité des deux nations.

(à suivre)

H. TAUXIER.

Sous-lieutenant au 74e de ligne.

CHRONIQUE.

Les travaux d'exploration au Tombeau de la Chrétienne sont en pleine activité.

M. Berbrugger, rendu sur le terrain dès le 5 novembre, s'est livré à des études préparatoires et accessoires en attendant le matériel qui est arrivé le 22 dudit mois. Le lendemain, on a commencé à ouvrir des sentiers de service pour les communications et on s'est occupé de débarrasser les abords du monument des épaisses broussailles qui en rendaient l'accès difficile et pénible.

Le 26, l'appareil du sondage est parvenu à sa destination

et il a commencé à fonctionner dans l'après-midi du 28. Son emploi a pour but de reconnaître avec précision l'emplacement de la chambre sépulcrale ou les galeries qui y conduisent, afin d'y parvenir ensuite par galerie horizontale ou par un puits, selon la nature des indications que l'opération pourra fournir.

Les travaux de déblai, qui ont été organisés les premiers, avançaient beaucoup, surtout devant la fausse porte du Nord que M. Berbrugger avait déjà en grande partie dégagée en 1855 et 1856. Le Tombeau de la Chrétienne, cerné à une assez grande hauteur par une masse considérable de pierres de taille qu'en ont détachées à diverses époques les chercheurs indigènes de trésors, livrera bientôt le secret de sa véritable forme architecturale.

L'opération paraît être en bonne voie ; et il y a lieu d'espérer que le mois de décembre ne s'écoulera pas sans qu'on ait obtenu d'importants résultats, sinon la solution complète de cet intéressant problème archéologique.

M. Mac Carthy, retenu momentanément à Alger par les travaux et recherches préparatoires que sa mission spéciale exige, est arrivé sur le terrain le 6 du mois de décembre.

P. S. du 15 *décembre*. — Le sondage est parvenu à une profondeur de 20 mètres (le monument est haut de 40 mètres environ). La porte du Nord est complètement déblayée, ainsi qu'une partie notable des faces qui s'étendent entre cette porte et celle de l'Est. Le mauvais temps a forcé de suspendre les travaux pendant les journées du 14 et du 15.

Les Djedar. — On nous écrit au camp d'Aïn el-Kebour, le 6 novembre 1865.

« Vous avez certainement fait vous-même ou reçu de vos correspondants des études sur les ruines que les Arabes appellent El-Geddar, et qui sont situées à 30 kilomètres environ au Sud-Ouest de Tiaret sur une série de mamelons nommés Bou-Alloual (1).

(1) La *Revue africaine* a publié, en effet, dans son premier numéro, (octobre 1856 page 50), une communication sur les monuments dont il s'agit ici. Cette communication était due à M. le commandant Henry Bernard, aujourd'hui colonel en retraite et maire de Tlemcen. Le travail qui nous est adressé aujourd'hui par M. le sergent-major Bordier, outre sa valeur intrinsèque, a un vif intérêt de circonstance; car les Djedar ont une grande analogie de forme, et probablement de destination, avec le Tombeau de la Chrétienne que l'on explore en ce moment. — *Note de la Rédaction.*

« Mais, si ma mémoire est bonne, M. le colonel Blanchard qui a fait exécuter des fouilles dans les trois pyramides que j'ai visitées, n'a pu pénétrer dans l'intérieur, et je ne crois pas que depuis on ait essayé d'y entrer.

« J'ai eu le premier ce bonheur. J'ai pénétré dans le monument placé le plus au Sud Ouest ; et je vous envoie le plan des salles souterraines, la coupe des conduits d'entrée et l'élévation de la face Sud Ouest, qui est celle où les gradins sont le mieux conservés.

« L'entrée des souterrains est du côté du Sud-Est, en face et à hauteur de l'établissement, à un endroit où les gradins et la corniche ont entièrement disparu. A 6m environ de l'entablement la galerie commence à ciel ouvert sur une longeur de 1m 30, elle s'enfonce ensuite dans l'intérieur de l'édifice par une inclinaison de 25 degrés. A partir de la pierre qui forme la partie supérieure du chambranle d'entrée elle a 2m 90 de longeur; sa largeur est de 1m et sa hauteur moyenne de 78c. Au bas de cette galerie le passage est obstrué par une pierre détachée de la voûte et sous laquelle il faut ramper pour pénétrer dans le petit couloir. Cette pierre à 1m 40 de longeur, 50c de largeur, 22 d'épaisseur et est à 50c au-dessous du sol.

« J'ai dû enlever une à une toutes les pierres qui étaient amoncelées sous ce cube et dans l'intérieur du petit conduit. J'ai été aidé dans ce travail par M. Deprad, sergent-major au 1er Tirailleurs, et il nous a fallu trois quarts d'heure d'un travail opiniâtre pour arriver à nos fins. Alors j'ai dû me mettre à plat-ventre, me glisser sous la pierre d'entrée et de là, dans le conduit. M'aidant des pieds, des genoux et des mains j'ai avancé doucement et il est arrivé un moment où mes

jambes sortant de cet étroit boyau ont pu remuer à droite, à gauche et en haut. Je me suis hâté de sortir le restant du corps, et, grâce à la lanterne dont je m'étais muni, j'ai pu voir une galerie assez longue s'étendant à droite et à gauche, et les portes d'entrée des galeries latérales. Aussitôt dans l'intérieur j'ai appelé M. Deprad qui est venu me rejoindre, et nous avons visité ensemble toutes les galeries. Mais comme nous n'avions pas d'instruments, nous n'avons pu prendre que le lendemain le tracé que je vous adresse. J'ai pris exactement toutes les mesures avec le concours de MM. Deprad, sergent-major au 1er Tirailleurs, Lancelin, sergent-fourrier au même régiment, Dubier et Vincent, sergents-majors au 37e d'infanterie. Ce travail nous a demandé deux heures et il a été très-pénible, car la hauteur moyenne ne dépasse pas un mètre; on ne peut se tenir debout qu'au fond des salles et au commencement des salles latérales.

« Le tracé ci-joint est fait à l'échelle de un centimètre pour mètre; mais comme je l'ai établi avec des instruments assez grossiers, je crois devoir vous adresser tous les chiffres qui s'y rapportent.

« J'ai à vous faire remarquer que la galerie d'entrée et la salle numérotée 2 ont, seules, leurs plafonds sur le même plan. Dans les autres galeries, le cube formant la partie supérieure du chambranle est sur le même plan que toutes les pierres du plafond de ces galeries, de sorte que les salles s'enfoncent de plus en plus dans le sol. La salle 6, qui a son entrée dans la galerie 5, étant construite d'après le même système le plafond se trouve à près d'un mètre au-dessous du niveau de celui de la galerie d'entrée. Au premier tournant de la chambre no 3, le plafond baisse de 50c et la salle s'enfonce davantage dans le sol.

« Les plafonds sont formés de parallélipipèdes occupant toute la largeur des galeries, ayant eux-mêmes une largeur moyenne de 45 à 50c, si l'on s'en rapporte aux cubes qui font partie de la construction des murailles. Ils ne sont pas juxtaposés; il y a au contraire entr'eux une solution de continuité de 15c environ. Ce vide est comblé avec des pierres

brutes jetées pêle-mêle. Les blocs sont réunis par un ciment très-dur, mais qui a cédé dans beaucoup d'endroits par l'influence de l'humidité et du poids énorme des pierres brutes qu'il était forcé de supporter. Ces pierres sont tombées alors dans l'intérieur de l'édifice qu'elles ont presque entièrement comblé. Ceci est remarquable surtout dans la galerie d'entrée et dans le commencement de toutes les autres, en un mot dans toutes les parties qui, se trouvant sous le sommet de la pyramide, avaient un plus grand poids à supporter.

« Il manque des blocs à presque tous les angles des portes, principalement à l'entrée de la salle no 1, à l'entrée de la salle no 2, au premier tournant de la salle 3 autour du bloc qui forme chambranle, et dans le mur H' I' en face de la salle 6 une pierre a été arrachée de son alvéole. Il ne reste aucune trace de ces différents blocs, peut-être n'ont-ils pas été posés.

Il y a beaucoup d'inscriptions à l'intérieur comme à l'extérieur de l'édifice, dehors comme dedans elles sont les mêmes, et se répètent à chaque pas.

« Elles ont une hauteur moyenne de 20 centimètres; quelques-unes sont renversées. Elles sont toutes assez grossièrement faites. La figure 4 est gravée sur presque toutes les pierres. Je me souviens avoir lu dans un guide itinéraire, qu'une inscription attribuait la construction de ces monuments à un général de Justinien. J'ai cherché cette inscription avec une attention scrupuleuse et ne l'ai trouvée nulle part.

« Je crois que la pyramide sud-ouest, comme les deux autres, n'a jamais été terminée en gradins jusqu'au sommet, mais bien par des pierres brutes amoncelées en forme de pyramide. Dans la partie la mieux conservée, dont je vous envoie l'élévation, il reste les traces de neuf gradins et je suis persuadé qu'il n'y en a jamais eu plus de douze. Les pierres brutes sont tombées, entraînant avec elles une partie des gradins, et se sont déversées à terre par le milieu des quatre faces. Du reste vous avez probablement des données très-précises sur ce qui touche l'extérieur de ces monuments.

« Vous recevrez sans doute, Monsieur, de plusieurs officiers de la colonne, des travaux analogues et sans doute mieux établis. Mais jusqu'à présent je suis le seul qui ai pénétré dans l'intérieur et qui, avec le concours de mes camarades, ai mesuré exactement toutes les parties de l'édifice. Messieurs les sergents-majors du 37e qui m'accompagnaient ont communiqué les chiffres que nous avons obtenus, à M. l'Adjudant-major Régnier qui vous écrira probablement. Je vous en préviens afin que vous ne preniez pas ses données pour contrôler les miennes, car elles se ressembleront exactement, à moins qu'il n'ait mal copié.

« Jusqu'à ce jour M. le commandant Laconster et M. le capitaine Gaveau, du 87e régiment d'infanterie, sont les seuls qui soient entrés dans les galeries souterraines ; ils n'y sont restés que quelques instants.

« J'espère, Monsieur, que mon travail pourra vous être de quelque utilité. Je vous l'offre en souvenir de M. Tauxier, qui était un de mes bons amis et un de vos fidèles correspondants.

« Si vous croyez devoir insérer ma lettre ou une de ses parties dans un numéro de la *Revue*, je vous autorise à retrancher ce qui vous déplaira et à ajouter ce qui vous fera plaisir. Je n'ai aucun espèce d'amour-propre littéraire ou archéologique (1).

Veuillez agréer, etc.

RORDIER,

Sergent-major au 1er régiment de Tirailleurs, 3e bataillon, 5e compagnie. Colonne Bouchard d'Aubeterre par Tiaret.

Pour tous les articles non signés :

Le Président, A. BERBRUGGER.

(1) Les exigences de la mission que nous accomplissons en ce moment au Tombeau de la Chrétienne ne nous ont pas permis de faire paraître dans ce numéro les plans et dessins auxquels M. Rordier se réfère. Ils seront publiés dans la prochaine livraison. — *Note du Directeur de la Revue.*

Alger. — Typ. BASTIDE.

TABLE DES MATIÈRES

DU NEUVIÈME VOLUME

DE

LA REVUE AFRICAINE.

CHRONIQUE.

BIBLIOGRAPHIE.

NÉCROLOGIE.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Alger. — Typ. Bastide.